



***La solidarité familiale à l'épreuve de l'incarcération.
Une analyse comparative***

Gwénola RICORDEAU,
sous la direction scientifique de
M. François CHAZEL.

Novembre 2003
Institut des Sciences Humaines Appliquées
(Université Paris – IV)

Recherche réalisée avec le soutien de la Mission de Recherche Droit et Justice, de la Caisse Nationale des Allocations familiales et de la MiRe (Mission Recherche Expérimentation)

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
A. Un intérêt émergent	5
1. Un objet illégitime ?	
2. Comment et pourquoi le sujet a intéressé l'Amérique du Nord	
3. La naissance d'un intérêt en France	
B. Problématique de la recherche	
1. Positionnement du sujet	
2. Perspectives de la recherche	
3. L'intérêt de la recherche	
C. Méthode de l'enquête	
1. Méthodologie	
2. Calendrier	
3. Les problèmes techniques	
I. PRESENTATION DES SYSTEMES PENITENTIAIRES CANADIEN ET FRANÇAIS	25
A. Le Canada	
1. Le système pénitentiaire	
2. Les relations familiales des personnes incarcérées	
3. Le retour dans la communauté	
B. La France	
1. Le système pénitentiaire	
2. Les relations familiales des personnes incarcérées	
3. Enfants incarcérés avec leur mère	
4. Les aménagements de peines et la sortie	
II. LA PRISON, EPREUVE INDEPASSABLE ?	39
« On ne sera jamais plus comme avant »	
A. Le choc, les premières ruptures	
1. Du côté du détenu	
2. Du côté des proches	
3. Premières épreuves	
B. Les obstacles à la solidarité	
1. Les obstacles matériels	
2. L'épreuve du parloir	
3. Faire... avec la prison	
C. Comprendre les ruptures ?	
1. L'incarcération : une raison suffisante ?	

2. La question de la nature du délit/crime et de la culpabilité
3. Les relations familiales antérieures

III. SOLITUDES : (IN)VOLONTAIRE, (IR)REVOCABLE ?

65

« La prison, ça détruit tout »

A. Se retrouver seul : le décider ou le subir

1. Se retrouver seul
2. Décider de faire sa prison seul
3. La possibilité de se créer une nouvelle famille, une nouvelle identité

B. Choisir de quitter

C. Les aménagements carcéraux et le maintien des liens familiaux

D. Deuils irréels, deuils impossibles

1. Vivre un deuil en prison
2. Perdre un proche incarcéré

IV. LA PRISON EN PARTAGE

82

« On est tous un peu en taule »

A. La relation conjugale

1. La relation à travers les murs
2. Rencontrer l'âme sœur

B. La famille et les proches

1. Les sentiments par rapport à la famille
2. Le maintien des liens, pour le meilleur et pour le pire

C. Paternité, maternité

1. Refuser d'avoir un enfant en prison
2. Devenir parent en prison
3. Des enfants en prison
4. Le parent-détenu et son enfant

V. DES MURS ET DES DIFFERENTS MOYENS DE LES FRANCHIR

108

« Quand on aime, on peut tout faire »

A. Le parloir

1. Qui vient au parloir ?
2. Le parloir : avant, après...
3. Le temps du parloir
4. Le parloir, sous le regard des uns et des autres
5. L'épreuve du parloir, les sanctions
6. Les parloirs « sauvages »

B. La sexualité au parloir

1. Ceux qui ont des rapports sexuels au parloir et les autres
2. Une sexualité honteuse ?

C. Le courrier, les photos, le téléphone et les messages radio

1. La correspondance
2. Les photos

3. Le téléphone
4. Les émissions de radio

D. L'aide matérielle

VI. SEXUALITE(S) : « SILENCE » !

137

« Ils veulent faire de nous des bêtes »

A. La sexualité comme point de fixation d'autres souffrances

1. La frustration ou comment s'en accommoder
2. Les pratiques solitaires
3. La question des agressions sexuelles
4. La prostitution en détention

B. L'homosexualité en détention : couples féminins et tabou masculin

1. L'homosexualité féminine : l'indifférence des uns, le fantasme des autres
2. L'homosexualité masculine, un secret bien gardé

VII. ET APRES ?

158

« On ne sort jamais de prison »

A. La sortie de prison : une libération ?

1. La fin de peine reste une peine
2. Attendre du côté des proches
3. La sortie

B. Les effets de l'incarcération

1. Les effets individuels de l'incarcération
2. La prison change aussi les proches...
3. Les modifications du système familial
4. La sexualité à la sortie

C. Oublier la prison

1. On sort toujours seul
2. La question de la récidive

CONCLUSION INTERMEDIAIRE

180

A. Principales conclusions de l'enquête

1. Les processus de (dé)socialisation carcérale et de solidarités familiales
2. Expliquer la rupture ou le maintien des liens familiaux
3. La réorganisation des rôles familiaux (pendant et après l'incarcération)
4. Le couple, la fidélité et l'épreuve de la séparation

B. De quelques difficultés de la recherche en prison

1. (P)oser un regard sur la prison
2. Etre sociologue en détention
3. Les difficultés propres à la recherche
4. Pour une analyse du dialogue et de l'observation

C. Critique des résultats

1. Les biais possibles
2. Les principaux défauts de la méthode

SOURCES

194

- A. Bibliographie*
- B. Documents militants et journaux*
- C. Films et documents sonores*
- D. Personnes interrogées*

ANNEXES

206

- A. Guide d'entretien pour les conjoint(e)s et proches de détenu(e)s*
- B. Guide d'entretien pour les détenu(e)s*
- C. Index des expressions françaises argotiques ou techniques, et des abréviations spécifiques au système carcéral*
- D. Chronologie*
- E. Documents*

Introduction

Chacun devrait chasser de chez soi le frère, le père, le fils ou le conjoint hérétique... Il y a lieu de faire quelque réserve, tenant compte toutefois que la consanguinité ne saurait tout justifier. Le fils ne livrant pas son père hérétique et le gardant sous son toit, ou l'époux l'épouse, etc. seront punis un peu moins gravement. A moins que le frère, ou le fils, ou le père de l'hérétique ne pratiquent avec lui l'hérésie : dans ce cas, la suspicion sera aussi forte pour l'accueillant que pour l'accueilli. Par ailleurs, la clémence de l'inquisiteur sera proportionnelle à la proximité du degré de parenté.

Eymerich, Peña, Le manuel des inquisiteurs (2001, 94)

Sans doute l'idée que les délinquants vivent en famille (leur « nouvelle famille ») et se considèrent comme des frères n'est pas étrangère à l'occultation des relations familiales des personnes incarcérées. On peut également évoquer un ensemble de préjugés : le voyou, le bandit, bref celui qui refuse les lois de la société, est a priori un « mauvais mari et un mauvais père », car incapable de répondre aux aspirations légitimes de bonheur que représente un foyer uni, stable et serein. Par nature, les enfants des délinquants seraient destinés au crime¹, comme d'autres à reprendre la ferme des parents... Mais après tout, comme l'a répondu Nadine Vaujour (1989, 70) à un policier qui lui faisait des remarques désobligeantes sur son choix d'avoir un enfant : « il faut bien des gosses de truands pour que les gosses de flics courent après ».

L'occultation de la question des relations familiales des personnes détenues est aussi liée au fait que la plupart des travaux portant sur la prison se sont orientés sur les relations sociales « à l'intérieur ». Pourtant, dès 1965, P. Morris soulignait :

L'expérience de l'emprisonnement n'aboutit pas à l'isolement d'un homme de sa famille ; et les murs d'une prison ne peuvent jamais être un obstacle infranchissable aux courants émotionnels entre un homme, sa femme et ses enfants. (Morris, 1965, 9)

D'ailleurs, si on considère plus généralement le système judiciaire, les peines et leur exécution, la remarque suivante de Carl S. Selsky, malgré la date de sa formulation – 1962 –, reste pertinente :

Il est incongru que durant les investigations pré-sentencielles, les agents de probation s'intéressent beaucoup aux relations familiales du délinquant, aux facteurs culturels de son foyer et de sa communauté. Mais, dès qu'il est placé dans un établissement, nous oublions pratiquement tout de sa famille jusqu'à ce que la libération du délinquant soit imminente...

Observer la production de témoignages est intéressant. Si on constate l'évidente abondance des

¹ Voir, par exemple, le film de Tomy Richardson, *La Solitude du coureur de fond*, 1962.

récits publiés par des détenus d'opinion (Morand, 1976), la disproportion de publication de témoignages de détenus comparée à ceux de leurs compagnes révèle une dissymétrie de l'intérêt collectif. Il semblerait que si le bandit repent ou l'ennemi public irrécupérable peuvent s'expliquer, voire faire rêver, « la pauvre femme qui reste avec un voyou, elle n'a qu'à s'en prendre à elle-même... ».

A. UN INTERET EMERGENT

Le soupçon d'illégitimité qui pèse sur la question des relations familiales des personnes incarcérées n'est donc pas anecdotique, puisqu'il influencerait jusqu'à la production des recherches. Ainsi, dans le champ des sciences humaines, on trouve des travaux sur les femmes des prisonniers « de guerre », comme ceux de Fishman (1996) ou de Matsakis (1988). Quant aux travaux qui ont été réalisés sur les prisonniers de droit commun, nombreux sont ceux qui émanent d'organismes officiels ou d'associations œuvrant à la réinsertion.

1. Un objet illégitime ?

Nous pensons être confrontés à une représentation inférieure de la légitimité des femmes de détenus (ni politiques, ni de guerre). Nous nous référons ici au concept de « hiérarchie de crédibilité », tel que Howard Becker l'expose dans un article intitulé « Whose Side Are We On ? » (1967, 241) :

Dans tout système de groupes hiérarchisés, les participants considèrent que les membres des groupes supérieurs ont le droit de définir comment les choses sont réellement. [...] Ainsi, la crédibilité et le droit d'être écouté sont distribués différemment selon les rangs du système.

C'est également cette représentation sociale du rapport de la femme et de la déviance qui explique la différence de parcours judiciaires entre les sexes¹.

D'ailleurs les personnes concernées sont les premières à reconnaître cette position inférieure qui est la leur dans la représentation collective. Ainsi, Duzska Maksymowicz (2000, 23), épouse d'un ex-détenu, s'insurge : « On nous dit souvent : « S'ils vous aimaient, ils n'iraient pas en prison. » C'est une connerie, ça n'a rien à voir. ». Elle raconte également :

Venir se faire embrasser au parloir par un grand voyou : passe. Une petite bourgeoise sur le retour en mal de sensations, une visiteuse encanaillée : passe encore. Ce sont les risques du métier. Mais devenir l'épouse officielle, faut pas exagérer. Dans l'esprit de certains, il m'avait bien eue, le voyou. Une telle décision devait cacher quelque chose d'inavouable. (Maksymowicz, 2000, 61)

C'est cette même représentation sociale que stigmatise S. Buffard (1973, 146) :

De même qu'on l'accusait de ne pas aimer sa femme, on le soupçonne de faire des enfants par insouciance, par égoïsme, sans imaginer qu'il puisse désirer un héritier comme nous tous, pour le triomphe de la vie. [...] En alternative aux symboles sociaux du bonheur et pour faire suite aux aléas de leur apprentissage, nous ne proposons à nos déviants – dont

¹ On se reportera en particulier à l'étude de Laberge, Morin, Armony (1997, 251-272).

on répète pourtant assez qu'ils ne sont pas des saints – que la caricature des vertus monacales : pauvreté, obéissance et célibat.

On se permettra ici un détour par Le Manuel des inquisiteurs qui semble particulièrement révélateur de croyances regardant la déviance et les liens avec les relations familiales. En effet, la formule employée par les inquisiteurs était : « Est enim testimonium eorum magis efficax ad probandum » (Eymerich, Peña, 1973, 216). C'est-à-dire que seuls les témoignages à charge des proches pouvaient être acceptés. A l'inverse, si on ne pouvait réclamer la délation des membres de la famille du suspect, toujours est-il qu'ils étaient obligatoirement tenus, eux aussi, pour suspects.

Mais si les familles de détenus sont marquées par une certaine illégitimité dans le champ social, les tabous persistants sur la sexualité marginalisent encore plus sûrement la problématique des relations affectives des personnes détenues. Pourtant, les révélations d'Alan Davis, à la fin des années 60¹, sur la fréquence des viols dans les prisons américaines avaient marqué l'opinion et avaient valu à son auteur un écho de ce côté-ci de l'Atlantique. Même si les déclarations publiques d'un Le Floch-Prigent (Le Nouvel Observateur, 23 janvier 1997) sur les « hurlements de détenus violés la nuit » ont fait date, l'époque n'est pas loin où les rares détenus osant évoquer la question de la sexualité se réappropriaient l'idéal monacal et ses interdits (l'homosexualité et la masturbation notamment) et déclaraient :

*L'homosexualité, c'est un faux problème. Elle existe surtout dans les maisons centrales. [...] Mais, c'est plus de l'amitié, sans que les individus ne soient, psychologiquement, ou potentiellement, homosexuels. (Henri Le Lyonnais, à l'émission Radioscopie, 17 avril 1974)
Comment leur dire que ce même sentiment de ma dignité d'homme m'interdisait de me masturber après avoir regardé BB dans Match ? Ou aujourd'hui Caroline de Monaco dans Jours de France ? Pourtant, j'avais aussi des désirs difficiles à refouler. (Charmes, 1974, 230)*

Il fallait en mars 1971 beaucoup de liberté de parole à un Michel Foucault, pour livrer l'un des tous premiers témoignages sur l'épouvantable tension que peut générer le sexe en prison. Dans un entretien publié dans Politique hebdo, on lisait cet échange :

*– Qu'y a-t-il de plus intolérable en prison ?
– Beaucoup de choses. La répression sexuelle par exemple. Les prisonniers évitent parfois d'en parler. Mais certains le font. L'un d'eux dit : « Au parloir, le maton regarde si ma femme reste correctement habillée ». [...] Des prisonniers se masturbent [...] après avoir demandé à leur femme de montrer un sein, et cette situation – avec l'intervention toujours possible du gardien – est toujours mal supportée.*

Même si des anciens détenus ont, dès les années 70, raconté des viols et les tentatives pour transformer les jeunes en « giron »², les propositions homosexuelles (Mizaine, 1972, 168-169, 207), aucun n'avoue ces pratiques. Les écrits nord-américains sont plus directs, même s'ils provoquent, comme ceux de J. Carr (1978) un certain dégoût, l'auteur n'épargnant pas les descriptions de sa participation – active – à des viols. De même, chez les détenues, si les pratiques homosexuelles sont évoquées, souvent sobrement³, rares sont celles qui reconnaissent s'y être

¹ L'article de Davis, d'abord paru aux Etats-Unis en 1968, a été traduit en français dans Esprit, en 1972.

² Voir par exemple : Agret (1985, 127) ou Charmes (1974, 69).

³ Par exemple : Nicole Gérard (1972, 59, 102). C'est elle qui a inspiré le film de Truffaut, La peau douce (1964).

associées.

Le tabou sur la sexualité est loin d'être levé, même s'il faut reconnaître les progrès les plus récents. Jacques Lesage de la Haye avait ouvert la voie en 1978 avec la publication de son livre La Guillotine du sexe, en partie refusé par son éditeur et édité à compte d'auteur, et complété en 1981 par La Sortie de prison. A cela s'ajoute, beaucoup plus récemment, la recherche de Daniel Welzer-Lang, Lilian Mathieu et Michaël Faure sur les sexualités et les violences en prison (1996).

La difficulté pour des intervenants extérieurs au milieu pénitentiaire d'évoquer la question de la sexualité avec les détenus explique sans doute que ceux qui s'y risquent, comme Perrin (1985, 81-90) ou D. Gonin (1991), soient des professionnels médicaux exerçant en prison. Plus significativement, la seule enquête statistique sur la sexualité en prison (Monnereau, 1984, 1986), réalisée dans deux maisons d'arrêt en 1983-84, a été initiée par un détenu.

Il est d'ailleurs remarquable que le manifeste du dernier grand rassemblement sur le thème de la prison, à l'initiative d'Act Up¹, n'évoque pas la sexualité, alors même qu'il s'agit d'un des sujets d'action de cette association. L'occultation est d'autant plus efficace que l'opinion publique est mal informée : selon une enquête (Ministère de la justice, 1996), réalisée par le Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées (GENEPI), 26.5% des Français pensent que « les détenus condamnés sont autorisés à avoir des relations sexuelles avec leur femme ».

La subsistance d'un tabou sur la sexualité est incontestable, lorsque Le Caisne, auteur d'une ethnographie très complète d'un établissement pénitentiaire – la maison centrale de Poissy – au terme d'une présence de deux ans sur le terrain, reconnaît ne pas avoir eu « accès » à la question de la sexualité (2000, 356).

2. Comment et pourquoi le sujet a intéressé l'Amérique du Nord

Si la littérature sur la famille comme foyer d'éclosion de la délinquance est abondante², peu d'études, en France, portent sur les liens familiaux après l'incarcération. Ils sont par contre nombreux en Amérique du Nord, où la question a été posée de trois façons successives : en termes de crise familiale, puis de « prisonization » – qui renvoie à la question de la socialisation carcérale –, et enfin, compte tenu des problèmes liés à la récidive, en termes de réintégration dans la communauté.

Des familles dissociées en général aux familles de détenus en particulier

L'intérêt pour la question des liens familiaux des personnes incarcérées est née, plus généralement, d'une préoccupation pour des situations familiales atypiques. Le concept de « crise familiale », développé par R. Hill (1958, 139-150) dans l'étude des familles des prisonniers de guerre, a nourri beaucoup de recherches. Ultérieurement, c'est plutôt le terme de « dissociation familiale » qui s'est imposé. On observe une grande diversité des travaux qui ont été réalisés sur les conséquences pour les enfants de la perte d'un parent, que celle-ci soit consécutive :

¹ Le manifeste intitulé « Prisons : du débat au mouvement », a été publié dans *Le Monde* (5 novembre 2000).

² Voir la synthèse de Mucchielli (2000).

- à son décès (Nagera, 1970, 360-400), notamment suite à un suicide (Cain, Fast, 1966, 873-880),
- à son départ au service militaire (Crumley, Blumenthal, 1973, 778-882),
- à son abandon du foyer (Thomes, 1968, 89-96),
- à son hospitalisation pour des problèmes psychiatriques (Schiff, 1965, 305-310),
- au divorce des parents (Amato, 1993, 23-38).

En fait, l'enjeu de ces recherches est de confirmer l'intuition selon laquelle les familles dissociées seraient plus sujettes aux disfonctionnements. Or les travaux critiques sur les analyses antérieures (Blechman, 1982, 179-195 ; Hilton, Devall, 1998, 23-54) aboutissent à une conclusion beaucoup plus nuancée. D'autres chercheurs se sont intéressés aux perturbations de la relation conjugale, dues à :

- l'emploi de sous-marinier (Isay, 1968 ; Pearlman, 1970) ou de militaire (Mac Intosh, 1960, 260-265) du mari,
- l'hospitalisation psychiatrique d'un des partenaires (Quinn, 1955, 49-60).

La dissociation familiale a été examinée dans le cas particulier où elle est causée par l'incarcération d'un des parents. On distingue alors, parmi les travaux, deux grandes directions. La première est la compréhension des comportements d'ajustement des enfants à l'incarcération du parent, éventuellement traduits en termes de troubles psychologiques, cognitifs et affectifs (Fishman, 1982, 83-88 ; Friedman, Esselstyn, 1965, 55-59 ; Fritsch, Burkhead, 1981, 83-88 ; Gabel, 1992, 303-314 ; Moerk, 1973, 303-312). La seconde direction est la tentative de définition d'un « parenting » (littéralement : « l'art d'être parent »), normatif et prescriptif, qui serait satisfaisant dans le contexte carcéral (Browne, 1989, 211-221 ; Hairston, Lockett, 1985, 471-477 ; Hairston, 1987, 162-163 ; Hale, 1987, 143-154 ; Glasser, 1992, 17-21).

Les travaux sur les relations conjugales confrontées à la prison, quoique beaucoup moins nombreux que ceux sur le « parenting », se développent dans des perspectives académiques (Schwartz, Weintraub, 1974, 20-26 ; Burstein, 1977 ; Carlson, Cervera, 1992 ; Cavan, Zemans, 1958) ou bien thérapeutiques (Daniel, Barrett, 1981, 310-322 ; Freedman, Rice, 1977, 175-183).

Culture carcérale et « prisonization »

Les premiers travaux entrepris sur les prisons, il y a une cinquantaine d'années, dans les pays anglo-saxons, se sont surtout intéressés aux sous-cultures ou aux codes des détenus. Ainsi, D. Clemmer, étudiant dans *The Prison Community* (1940) l'empreinte de l'institution carcérale sur le détenu et son assimilation par le système, est l'auteur du concept de « prisonization » – souvent traduit par « prisonnérification ». G. Sykes, à partir d'une étude de la prison de Princeton, intitulée *The Society of Captives* (1958), illustre les limites du pouvoir formel et le recours au système de privilèges dans les relations de négociation entre gardiens et gardés. Terence et Pauline Morris, dans leur étude sur la prison anglaise de Pentonville (1963), ont montré comment le personnel, comme les détenus, sont prisonniers des contraintes de l'institution. Par la suite, des auteurs comme J. Irwin et D. Cressey (1962, 142-155) ou P. Garabedian (1963, 139-152) vont dépeindre la prison comme n'importe quel autre système social. Selon eux, la culture carcérale dépend des attitudes et des valeurs possédées par les individus avant leur entrée en prison.

Tous ces travaux ont permis de décrire des parcours carcéraux en termes de socialisation (désocialisation, resocialisation) et d'interactions entre les multiples allégeances du détenu. L'établissement de typologies de rôles sociaux au sein des prisons permet également des schématisations du type de relations entretenues par le détenu et son entourage.

Dans cette perspective, qui est également celle de la gestion des détenus, la question des relations familiales des personnes incarcérées a intéressé l'administration des établissements pénitentiaires, et subsidiairement les chercheurs. Que l'un des effets secondaires des visites conjugales soit une incitation à la discipline (Howser, Grossman, Mac Donald, 1983, 27-36) s'inscrivait parfaitement dans le cadre de l'analyse en termes de culture carcérale : moins le détenu considère que sa vie est à l'intérieur de la détention, moins il a de probabilité d'être revendicatif.

Récidive et retour dans la communauté

Cette dernière problématique a été nourrie à la fois de travaux académiques sur les conséquences sociales de l'incarcération, mais également de préoccupations policières et politiques au sujet de la réinsertion des délinquants, surtout exprimées au début des années 80.

Grâce à des recherches menées par la psychiatrie militaire sur les survivants des camps de concentration, ont été mis en évidence des syndromes « post-KZ », notamment par P. Matussek (1971) et le couple Barocas (1973, 820-821). Des travaux ont été réalisés sur les effets psychopathologiques à long terme de l'emprisonnement. Ainsi, P. A. Albrecht (1977) a distingué des « symptômes » post-détention.

Au début des années 80, la rengaine américaine du « what works ? » a conduit à des études permettant de dégager des facteurs prédictifs de la récidive et donc la mise en place de la « selective incapacitation », avec le livre référence de Peter Greenwood et Allan Abrahamse (1982). En effet, suite aux travaux sur les difficultés des ex-détenus à se réinsérer¹, et plus généralement sur les causes de l'échec du système de liberté conditionnelle (Glaser, 1964), il a été montré que :

- la famille est la meilleure garantie d'une future réinsertion (Jorgensen, Hernandez, Warren, 1986, 47-50 ; Schafer, 1994, 17-32) ;
- des relations familiales fortes ont un « rôle inhibiteur de la récidive » (Carlson, Cervera, 1991b, 330),
- symétriquement, la « prisonization » empêche la réinsertion (Zingraff, 1975, 366-388).

D'une façon générale, la différence significative dans le taux de récidive des détenus qui ont des visites régulières des membres de leur famille a été établie depuis longtemps autant par les administrations pénitentiaires (Holt, Miller, 1972), que par les chercheurs (Glaser, 1964).

Il faut aussi signaler les travaux de D. Schneller (1975, 402-412) ou de Swan (1981) sur les familles noires confrontées à l'incarcération de l'un de leurs membres.

¹ Notamment Ericson, Crow, Zurcher, Connet, 1973 ; Soothill, 1974 ; Martin, Webster, 1971.

3. La naissance d'un intérêt en France

Faire un panorama des travaux réalisés sur la prison nécessite d'abord une prise de distance avec la récente vague médiatique. Postérieurement au livre du médecin-chef de la Santé, V. Vasseur (2000) – qui a d'ailleurs été vite imitée par une infirmière de Fleury-Mérogis (Schachtel, 2000) – et aux rapports de l'Assemblée Nationale et du Sénat (2000), on a assisté, la même année, à un afflux de livres sur la prison :

- des témoignages, notamment ceux de : Béranger ; Delmas, Gauthier ; Guéno, Ed. ; Maksymowicz ; Atwood ; Bouissou ; Thiebaud ; Cons ;
- des recherches (Cassan, Toulemon, Kensey ; Le Quéau ; Herzog-Evans ; Le Caisne ; Milly ; Veil, Lhuillier).

L'évolution des travaux académiques

En 1975, peu après les révoltes des prisons de Toul, Melun et Nancy, M. Foucault publie *Surveiller et punir*. Il montre, dans une perspective structuraliste, comment le système répressif a historiquement gagné le parti de l'ordre. Les années 70 ont été dominées par les révoltes des détenus, soutenues par les revendications humanitaires de personnalités, qui ont régulièrement publié leurs prises de positions, comme l'expert psychiatre S. Buffard (1973), la secrétaire d'Etat pour les prisons, pendant la présidence de Giscard d'Estaing, H. Dorlhac (1984) ou l'avocat J.-M. Varaut (1972). Depuis, on a pu, comme D. Salas (1995, 104-116), qualifier la période qui a suivi l'effervescence autour du thème de la prison dans les années 70 de « grand silence ». Si en 2000, la prison est redevenue un sujet médiatique, inscrit dans l'agenda politique, cela a toutefois peu duré.

Aujourd'hui, la sociologie de la prison se caractérise en France principalement par des études spécialisées. On citera en particulier les travaux portant sur :

- les surveillants : Lhuillier, Aymard (1997), Benguigui, Chauvenet, Orlic (entre autres : 1993, 345-366 ; 1994, 275-295 ; 1997),
- la relation entre établissement pénitentiaire et écosystème social : Combessie (1996),
- les rapports sociaux dans les prisons de femmes : Rostaing (1997),
- les suicides : Bourgoin (1994),
- le droit pénitentiaire : Herzog-Evans (1990, 2000),
- la pauvreté : Marchetti (1997),
- la politique pénitentiaire : Wacquant (1998, 1999),
- les pratiques culturelles : la création artistique (Dumanoir, 1994 ; Legendre et al., 1994) et la lecture (Fabiani, Soldini, 1995).

Toutefois, cette année 2000 a été marquée en France par deux recherches quantitatives sur les familles de détenus, l'une à l'initiative de la FARAPEJ (Fédération des Associations Réflexion Action Prison Et Justice) et réalisée par le CREDOC (Le Quéau), l'autre par l'INSEE¹. Il s'agit sans doute d'un début de dynamique de recherche.

La mobilisation militante et associative

A partir du début des années 80, certaines initiatives militantes et/ou associatives ont mis

¹ Cette étude a fait l'objet de deux articles de Cassan, Kensey et Toulemon (2000a, 2000b), ainsi que d'une publication plus complète par la suite (INSEE, 2002).

l'accent sur la question des proches de détenus :

- des émissions de radio relayant des « parloirs libres » en direction des prisons,
- le Relais Enfants Parents,
- les structures d'accueil et d'hébergement des proches de détenus.

Si Le téléphone du dimanche, transmise par une dizaine de radios catholiques, dont Radio Notre-Dame sur la région parisienne, existe depuis 1983, beaucoup d'autres, moins connues, fonctionnent nationalement (comme sur Radio Beur) ou localement. Ainsi, sur la région parisienne, a longtemps existé Parloir Libre sur Paris Fréquence Plurielle, remplacé aujourd'hui par L'Envolée ; Radio Pays diffuse également plusieurs fois par semaine des messages pour les détenus et militants politiques basques, bretons et corses.

L'association Relais Enfants Parents a été initiée par des psychologues et travailleurs sociaux. Elle a commencé son action entre septembre et décembre 1985 à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, mais est maintenant bien implantée en France. Elle permet, grâce à des bénévoles, d'emmener des enfants voir leur parent détenu, lorsque aucun autre adulte ne peut le faire.

Les accueils des proches et familles, créés à partir du début des années 80 aux alentours des établissements pénitentiaires, sont désormais au nombre de 110 (structures d'accueil de jour, avant et après le parloir) et de 25 structures d'hébergement. Ces lieux sont généralement tenus par des bénévoles, souvent également visiteurs de prison, regroupés dans des associations, que réunissent la Fédération des Associations des maisons d'Accueil des Familles et Amis des Détenus (FRAMAFAD).

Ces associations ont, depuis quelques années, porté leur attention sur la question du maintien du lien familial. Elles ont donc été à l'initiative de publications¹ et d'événements médiatiques² sur ce thème.

La FRAMAFAD a formulé les recommandations suivantes lors de sa IV^e Rencontre nationale, en 2001 :

- Que soit facilité l'accès aux établissements pénitentiaires par la mise en place de moyens de transports en commun ;*
- Que le temps minimum de parloir passe de 30 à 45 minutes dans l'ensemble des établissements ;*
- Que la présence de toilettes soit généralisée sur le trajet entre la porte de l'établissement et le parloir, avec la possibilité d'y accéder pendant le parloir ;*
- Que soit généralisé le cloisonnement des espaces dévolus aux familles dans les parloirs afin de favoriser la confidentialité ;*
- Que soient aménagés des parloirs spécifiques pour les familles avec enfants ;*
- La possibilité pour les familles d'effectuer le versement de subsides destinés aux détenus sur un compte spécial par virement postal ou bancaire.*

¹ Cf. notamment les Relais Enfants Parents (Bouregda, Ayre) et la Fondation de France (Collectif, 1992).

² La FARAJEJ a tenu un colloque, intitulé « La prison, ça vaut le coût ? », le 27 mai 2000 et a choisi comme sujet à sa 7^e « Journée Nationale Prison » le thème de « la famille devant la prison » (25 novembre 2000). La FRAMAFAD a réuni un colloque, les 18 et 19 mai 2001, intitulé : « Familles de détenus, familles condamnées ? ».

Curieusement – mais, à y regarder de plus près, pas tant que ça...¹ –, les familles de détenus ne se sont que rarement constituées en groupe représentatif et revendicatif. La seule initiative notable de ces dernières années est la création d'un Collectif de Défense des Familles et Proches de Personnes Incarcérées (CDFPPI), créé dans la région de Bordeaux, à l'initiative d'une poignée de femmes de détenus, en avril 2001 – et dont la médiatisation (Libération, 23 avril 2001) a été sans commune mesure avec leur réelle capacité à regrouper autour d'elles les autres familles. On a en effet régulièrement pu voir Laurence Ségura sur M6, chaîne qui a également suivi Nathalie Rivière et Leslie Laroche lors du procès de leurs compagnons, en mars 2002. Nathalie Rivière apparaissait déjà dans le documentaire d'O. Pighetti, *Entre espoir et parloir* (2000). Durant l'été 2001, la séparation de Laurence Ségura des deux autres fondatrices a marqué un net ralentissement de leur dynamique propre. Les revendications du CDFPPI n'en demeurent pas moins très proches des problèmes rencontrés par les familles de détenu au quotidien, comme nous le verrons à de nombreuses reprises :

- le respect des liens familiaux, en maintenant la personne incarcérée à une distance raisonnable de son domicile et un lieu d'hébergement décent pour les familles obligées de rester sur place ;
 - le droit à l'intimité pour le couple et des lieux de vie pour les familles afin de préserver leur équilibre et leur unité ;
 - le droit pour l'enfant de passer plusieurs heures avec le parent incarcéré dans un endroit propice à son épanouissement et à son équilibre (jouets, bonbons, lieu ludique, espace ouvert...) ;
 - de permettre à la famille d'avoir un contact téléphonique régulier avec son parent incarcéré, qu'il soit prévenu ou condamné ;
 - la prise en compte des problèmes financiers liés à l'incarcération, notamment en faisant en sorte que la personne incarcérée soit reconnue « à charge » de sa famille ;
 - la création de lieux d'attente décents permettant aux familles de ne pas attendre par n'importe quel temps l'heure d'entrée au parloir ;
 - un règlement identique au niveau national, concernant le fonctionnement des établissements pénitentiaires, afin d'éviter à chaque directeur de « faire sa sauce » et aux familles de « patauger » dans des règlements à chaque fois différents.
- De plus, nous demandons que les personnes incarcérées, leurs familles et leurs proches soient enfin consultés en ce qui concerne la future loi pénitentiaire, qui doit entrer en vigueur prochainement ; estimant en être les principaux concernés, il nous paraît normal de pouvoir être entendues et que nos souhaits soient pris en compte.

¹ Les détenus, et avec eux leurs proches, sont incités à « faire le canard » [faire profil bas] par un système de récompenses et de punitions (portant sur les conditions de détention et de visite, l'accès à des aménagements de peine, etc.), mais également parce que le « coût de coalition » est élevé, le comportement des autres détenus étant très aléatoire et la participation ne pouvant pas être gratuite.

Le 31 mai 2001, le CDFPPI a adressé une lettre ouverte, destinée à Marylise Lebranchu, Ministre de la Justice et à Martine Viallet, directrice de l'Administration Pénitentiaire à l'occasion de la fête des pères :

Nous vous demandons de bien vouloir permettre à l'enfant dont le père est incarcéré, de lui souhaiter la fête des pères, le 17 juin prochain, dans des conditions décentes et propices à une préservation maximale des liens familiaux. Pour cela, vous voudrez bien lui autoriser à porter le cadeau qu'il aura confectionné à l'école et lui permettre d'avoir un temps de parloir plus long que d'habitude.

Considérant qu'un enfant dont le Papa est incarcéré subit déjà un traumatisme important préjudiciable au développement de sa personnalité future, il nous paraît essentiel de préserver un minimum de relation entre lui et son père.

Du côté des détenus, le thème des relations familiales et affectives, et des conditions concrètes de leur exercice en détention, revient souvent dans les revendications. L'événement qui est survenu le 25 septembre 1831 à la prison parisienne de Sainte-Pélagie est assez rare pour avoir marqué les esprits. Resté dans la postérité sous le nom de « l'enlèvement des sabinés », il s'agissait du fait que des détenus et leurs compagnes avaient brisé les grilles des parloirs et s'en étaient allés dans les cellules. A un siècle et demi de distance, ce sont les révoltes de 1983 autour de la question des « parloirs libres » (c'est-à-dire sans dispositif de séparation) qui font figure de lutte historique. En effet, en janvier 1983 (Libération, 17 et 24 janvier 1983, Le Provençal, 23 janvier 1983), a éclaté une série de mutineries, notamment à Fleury-Mérogis et dans les prisons du sud de la France (Baumettes, Nîmes, Bastia, Nice), s'opposant à la lenteur de la mise en place de la réforme annoncée. Ce mouvement doit se comprendre dans la perspective plus large des mobilisations des détenus dans les années 70, insistant régulièrement sur le thème des relations familiales et sexuelles : d'abord le Comité d'Action des Prisonniers (CAP), constitué à partir des révoltes du début des années 70, animé par d'anciens prisonniers, puis le CAPJ (Comité d'Action Prison Justice), au début des années 80. Un certain nombre de textes collectifs de détenu(e)s¹ ont marqué ces mobilisations :

➤ en juillet 1981 (Libération, 5 juillet 1981), les femmes de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis demandent « le droit à la tendresse, à l'amour, à la sexualité » et la création des « parloirs libres ».

➤ en novembre 1997 (Le Monde Libertaire, 1102, 27 novembre 1997), des détenus de la maison centrale de Moulins Yzeure publient un « Manifeste pour la création de parloirs libres ou Appel pour le droit à la sexualité, dans la dignité » :

On refuse encore en cette fin de vingtième siècle, à des humains incarcérés ce qui est, par ailleurs, accepté aux animaux des zoos : la sexualité. (Collectif de Moulins Yzeure, 1997)

➤ en 1998, un collectif de détenus de Saint-Maur appuie les revendications de ceux de Moulins Yzeure (Le Monde libertaire, 1129, 25 juin 1998).

➤ en octobre 2001, des détenus de la maison centrale d'Arles² critiquent « l'impossibilité d'avoir des relations sexuelles, d'avoir des enfants, ou tout simplement d'avoir le droit à la tendresse ».

Aujourd'hui, parmi les associations, mouvements, etc. qui portent sur la prison, on peut dégager, concernant la question des relations familiales, plusieurs courants :

¹ Les femmes sont moins nombreuses que les hommes en prison. Elles sont également moins souvent prises en considération dans les recherches sur l'univers carcéral. La féminisation – ponctuelle – du texte permet de souligner que certains propos portent sur des hommes et des femmes.

² Les images de la lecture, par des détenus cagoulés, de ce communiqué ont été diffusées au Journal Télévisé de France 3 (23 octobre 2001). Le texte est paru dans L'Envolée (novembre 2001, 3).

- une mobilisation fortement liée aux décès suspects en détention, où les familles de détenus sont très présents. L'association des Familles en Lutte contre l'Insécurité et les Décès en détention (FLIDD, créée le 12 novembre 1999, qui édite un bulletin, La faille), très liée au Mouvement Immigration Banlieue (MIB), a été très présente sur cette question. C'est maintenant l'association Ban Public, à travers son Observatoire des suicides et des morts suspectes en détention, qui est la plus active sur ce problème ;
- un second courant de mobilisation s'est constitué à partir des luttes de détenus politiques et nationalistes – basques, bretons et corses – tendant à souligner les contraintes pour les proches du traitement spécial qui est fait dans les affaires qualifiées de « terrorisme » ;
- à travers des organismes à vocation réformatrice, comme l'OIP (Observatoire International des Prisons) – dont la pétition, en 1997, sur le droit à l'intimité a recueilli plus de 3 000 signatures – ou le CDFPPI, émergent régulièrement des propositions d'amélioration des conditions de détention et d'exercice des liens affectifs/familiaux des personnes détenues, avec notamment un soutien appuyé au projet des UVF.

Au niveau international

L'influence internationale sur la situation des conditions concrètes d'exercice des relations familiales et affectives des personnes détenues en France porte à plusieurs niveaux : celui de l'exemple concret d'expériences réalisées à l'étranger, l'évolution du droit international, et enfin, le rôle d'organismes internationaux, certes consultatifs et prescriptifs, mais au poids moral certain. Tout cela a incité à inscrire – encore timidement – sur l'agenda politique de (virer) la question des relations familiales des personnes incarcérées.

Des « parloirs conjugaux » existent dans de nombreux pays : depuis 1925 au Mexique ou plus récemment, depuis 1982 au Danemark. En Espagne, des visites non surveillées, d'une durée limitée à deux ou trois heures, se déroulent dans une pièce composée d'un lit et de sanitaires. En Moldavie, il est permis des séjours de plusieurs jours au détenu et à sa famille dans un secteur de l'établissement pénitentiaire. Mais inutile d'évoquer les « chambres d'amour » du Brésil ou de prendre des exemples exotiques dans nombre de pays du Tiers-monde où les compagnes de détenus sont autorisées à se rendre dans les cellules, car nous verrons ce qu'il en est pour le Canada.

La dynamique internationale se manifeste également au niveau de la mise en place d'un droit international. Différents textes des Nations Unies sont favorables au maintien des relations familiales des personnes incarcérées. C'est notamment le cas de la résolution du 9 décembre 1988 sur la protection des personnes détenues. Plus fondamentalement, les principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance, adoptés en 1990, comprennent la notion d'« intégrité de la famille ».

Mais le principal est sans doute exprimé dans la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales :

Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance.

Il ne peut y avoir ingérence d'une autorité publique dans l'exercice de ce droit que pour autant que cette ingérence est prévue par la loi et qu'elle constitue une mesure qui, dans une société démocratique, est nécessaire à la sécurité nationale, à la sûreté publique, au bien-être économique du pays, à la défense de l'ordre et à la prévention des infractions pénales, à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui. (Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales telle qu'amendée par le Protocole n°11, Article 8 – Droit au respect de la vie privée et familiale – Intitulé ajouté conformément aux dispositions du Protocole n°11 (STE n°155).

Préserver les relations des détenus avec leur famille et/ou leurs proches, en particulier avec leur

conjoint ou leur partenaire et avec leurs enfants, est également une préoccupation européenne. Les Règles pénitentiaires européennes de 1987, en particulier celles énoncées à l'article 65c et à l'alinéa 1 de l'article 43 : « La prison signifie la mise en suspens de l'épanouissement affectif et sexuel du couple. Elle affecte autant le partenaire libre que la personne détenue. » et doivent permettre la mise en œuvre du principe du respect des liens familiaux des personnes incarcérées.

Dans le même sens, le Conseil de l'Europe a adopté cette recommandation en 1998 :

Il devrait être envisagé de donner aux détenus la possibilité de rencontrer leur partenaire sexuel sans surveillance visuelle pendant la visite. (recommandation n°R (98) du Comité des ministres aux états membres relative aux aspects éthiques et organisationnels des soins de santé en milieu pénitentiaire adoptée le 8 avril 1998, §68)

Toutefois, la dynamique internationale atteint ses limites lorsqu'il s'agit de recours juridiques à des instances supranationales. En effet, la Commission européenne des droits de l'homme (affaire n° 8166/78 - DR 13) a estimé que le refus d'autoriser les relations sexuelles en prison se justifiait par le souci d'éviter les désordres qui ne manqueraient pas de survenir. Un autre recours, exercé en droit européen, d'un couple dont les partenaires demandaient d'être détenus au même endroit, a été débouté (European Journal of Basic Rights, 1978).

D'ailleurs, ce n'est pas uniquement en Europe que l'on s'intéresse au maintien des relations familiales des personnes incarcérées : ainsi, en Afrique, la déclaration de Kampala sur les conditions de détention en Afrique¹, a adopté entre autres recommandations :

que les détenus aient la possibilité de maintenir et de développer les liens avec leur famille et le monde extérieur.

Le Comité européen pour la Prévention de la Torture (CPT) a rappelé dans ces deux derniers rapports de 1991 et 1996 qu'il considérait que l'instauration de parloirs intimes était souhaitable, notamment en établissement pour peine, établissements dans lesquels des relations sexuelles avaient en tout état de cause lieu dans des conditions qu'il qualifiait de dégradantes.

Entretenir des relations sexuelles dans de telles conditions est, de l'avis du CPT, dégradant à la fois pour le couple en question et les spectateurs obligés (que ce soit d'autres détenus/visiteurs, ou des fonctionnaires pénitentiaires). (CPT, 1993, § 133)

Le CPT voudrait souligner que permettre aux détenus de maintenir des relations affectives avec leurs proches contribuerait à préserver leur bien-être psychologique et, partant, à alléger la tension inhérente à la privation de liberté, en particulier lorsque celle-ci se prolonge. (CPT, 1998, § 150)

Autoriser un détenu à recevoir des visites prolongées afin de pouvoir poursuivre des relations familiales et affectives (y compris sexuelles) serait une mesure louable, si de telles visites se déroulent dans des conditions qui respectent la dignité humaine. (CPT, 1993, § 130)

Faisant référence aux propos introductifs tenus au paragraphe 130, le CPT invite les autorités françaises à étudier la possibilité de créer des locaux rendant les visites prolongées aux détenus possibles, à des intervalles appropriés, permettant dès lors la poursuite de relations familiales et affectives avec leurs proches. L'objectif devrait être que ces visites aient lieu dans des conditions aussi voisines que possible de la vie courante, favorisant ainsi le maintien de relations stables. (CPT, 1993, § 134)

Concernant les relations enfant-parent incarcéré, plusieurs textes internationaux sont venus compléter des déclarations de principes plus généraux. Il s'agit notamment de la Déclaration des

¹ Adoptée du 19 au 21 septembre 1996 par la première conférence panafricaine sur les conditions de détention en Afrique. Sur les conditions de détention en Afrique et les accords régionaux, voir notamment : Collectif, 1997.

droits de l'enfant, établie par les Nations Unies le 20 novembre 1959. En effet, selon le principe n° 6, « l'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère ». Mais la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant, du 24 novembre 1989, prend également en compte le cas des enfants dont les parents sont détenus :

Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.(article 3, §1)

Les Etats parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Une décision en ce sens peut être nécessaire dans certains cas particuliers, par exemple lorsque les parents maltraitent ou négligent l'enfant, ou lorsqu'ils vivent séparément et qu'une décision doit être prise au sujet du lieu de résidence de l'enfant. (article 9, § 1)

La situation française

Sans aucun doute, la nécessité d'une politique réaliste face à l'apparition du Sida (avec, par exemple, la mise à la libre disposition des détenus de préservatifs par la circulaire du 5 décembre 1996 relative à la lutte contre l'infection par le VIH) a fourni un démenti officiel à quiconque occulterait les pratiques sexuelles en détention. Malgré le poids encore important de l'hypocrisie sur la sexualité des personnes incarcérées, il est maintenant reconnu que les personnes détenues ont la possibilité (certes dans l'illégalité et dans des conditions difficiles) d'avoir des rapports sexuels, en détention comme au parloir.

D'ailleurs, aucun texte n'interdit les relations sexuelles en prison. Pourtant, celles-ci peuvent être réprimées sur la base des articles D. 249-2 et D. 408 du Code de procédure pénale qui prévoit que le fait « d'imposer à la vue d'autrui des actes obscènes ou susceptibles d'offenser la pudeur » est passible de 30 jours de mitard. Mais, et sans doute est-ce un élément plus décisif que cet aspect juridique de la question, les parloirs ne sont pas conçus pour préserver l'intimité des couples et leur permettre d'avoir des rapports sexuels dans des conditions décentes.

A la naissance de l'institution pénitentiaire, la sexualité des personnes détenues n'était pas réprimée : une grande tolérance – comparable à ce qu'on connaît dans beaucoup de pays du Tiers Monde – régnait. D'après J.-G. Petit (1990, 503-505), au début des grandes centrales, « la promiscuité des pauvres [...] paraît nécessaire pour la rentabilité ». La moralisation n'est venue qu'avec la Monarchie de Juillet. Mais dès lors, certains auteurs se sont interrogés sur le bien-fondé de l'interdiction de relations sexuelles aux détenus. Ainsi, Giraud (1814) proposait des cabanons à disposition des détenus deux fois par semaine pour des relations hétérosexuelles avec le conjoint libre ou après le mariage, entre détenus. E. Despez (1868, 172-173) proposait à peu près la même solution.

En 1984, le centre de détention de Casabianda, en Corse, – où sont détenus environ 200 hommes, dont beaucoup de délinquants sexuels, purgeant des peines de deux à vingt ans – ouvrait

un local où les détenus pouvaient rencontrer leur épouse. Les parloirs sont réellement libres, sans aucune surveillance. Un pavillon, spécialement aménagé, permet au détenu de recevoir sa famille. Un second pavillon appelé « chambre d'amour » offre la tranquillité nécessaire à des relations sexuelles. Mais compte tenu de la nature des délits et de l'éloignement de Casabianda (puisque les détenus y sont tous des continentaux), les familles sont peu nombreuses à se déplacer.

En 1985, le rapport de la Commission architecture-prison, présidée par Mme Ezratty préconisait la réalisation de studios dans l'enceinte d'établissements pénitentiaires. Cette proposition devait se réaliser un an plus tard avec la construction des centres de détention de Val-de-Reuil et de Mauzac. Malgré l'absence d'opposition au projet de la part du garde des sceaux M. Chalandon, l'utilisation de ces équipements ne fut pas autorisée par le directeur de l'Administration Pénitentiaire. Ainsi, les deux studios de 35 m² du centre de détention de Mauzac n'ont jamais été utilisés.

On retrouve la proposition de parloirs intimes dans le rapport de G. Bonnemaïson (1989) et le Rapport du groupe de travail sur la mise en œuvre des unités de visites familiales (Ministère de la justice, 1995). Le rapport Bonnemaïson invitait en effet à « réfléchir en concertation avec le personnel pénitentiaire, au maintien dans les établissements consacrés aux longues peines des relations affectives et sexuelles des détenus ». En 1992, le rapport du groupe de travail de l'Administration Pénitentiaire sur La gestion des longues peines proposait de compenser l'absence de permission de sortir par l'organisation de visites à caractère familial et d'une durée prolongée. En décembre 1997, E. Guigou, ministre de la Justice, relance le projet des UVF. Fin mars 2000, elle annonce que les trois lieux pour leur expérimentation, qui doit commencer à l'automne 2000, seront : le centre pénitentiaire de Rennes (femmes) et les maisons centrales de Saint-Martin de Ré et de Poissy (hommes). Plusieurs fois repoussée, l'inauguration de la première Unité Expérimentale de Visite Familiale a eu lieu le 26 septembre 2003 à Rennes, et l'ouverture des deux autres a été annoncée pour début 2004. Une évaluation de cette expérimentation doit être réalisée en 2005.

Pour l'instant, la possibilité de bénéficier de ces conditions de visite (d'une durée allant jusqu'à 72 heures, dans le cadre d'un appartement intime) est réservée aux condamnés ne bénéficiant pas de permissions de sortie ou d'autres aménagements de peine.

Deux mesures récentes permettent une prise en compte de la question du maintien des liens familiaux :

➤ la circulaire du 31 décembre 1999 prévoit que les femmes détenues, enceintes ou avec leur enfant, isolées (célibataires, veuves, divorcées, etc.) et disposant de faibles ressources pendant leur incarcération, ont droit à l'Allocation de Parent Isolé (API) ;

➤ la loi du 15 juin 2000 (dont l'article 122 insère un nouvel article 729-3 au Code de procédure pénale), renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes, prévoit qu'une libération conditionnelle peut être accordée à tout condamné - hors personnes responsables d'un crime ou d'un délit commis sur un mineur - à une peine privative de liberté inférieure ou égale à quatre ans, ou pour laquelle la durée de la peine restant à subir est inférieure ou égale à quatre ans, « lorsque ce condamné exerce l'autorité parentale sur un enfant de moins de dix ans ayant chez ce parent

sa résidence habituelle ».

Rétrospectivement, on semble avoir assisté à l'émergence d'un consensus autour de la nécessité pour les enfants de voir leur parent détenu. On est loin de l'époque, où un médecin inspecteur de l'Administration Pénitentiaire, Solange Troisier (1976, 64) pouvait écrire :

De l'avis unanime des spécialistes, les visites des enfants à leur parent sont néfastes. Il en résulte des troubles graves et le traumatisme causé à l'enfant est irrémédiable.

B. PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE

Les questionnements de cette recherche sont nés à l'écoute de nombreuses réflexions d'intervenants sociaux en prison, comme de chercheurs, cherchant dans l'enfance malheureuse une cause explicative de la délinquance. Ainsi qu'Anne-Marie Marchetti (2001, 81) le remarquait : « L'enfance et la vie familiale de la plupart de [ses] interlocuteurs avaient été difficiles, voire effroyables ». Au même titre que d'aucuns parlent d'une « reproduction » des classes supérieures, on peut se demander si, pour les plus précaires, la prison ne fait pas office d'outil de « reproduction » sociale.

1. Positionnement du sujet

Nous nous plaçons délibérément dans la perspective des travaux comme ceux de Martin et Webster (1971) sur les incidences du prononcé d'une sentence sur des personnes qui n'en sont pas parties prenantes, ou de l'interrogation d'un Schneller, se basant sur le principe de pénologie selon lequel la peine doit être spécifique à celui qui la reçoit et qui questionne la « légalité et la constitutionnalité d'un système pénal qui punit des citoyens innocents » (Schneller, 1978, 1). Nous pensons en effet que les proches de détenus, et plus particulièrement leurs enfants, sont les victimes secondaires d'une incarcération.

On pourra reprendre, dans la perspective des travaux de Pires et Landreville (1981), la notion, appliquée à l'appareil de justice, de « coûts sociaux ». D'ailleurs la conclusion de Pires et Landreville (1981, 339) est la suivante :

La véritable visée idéologico-politique de l'appareil pénal serait plutôt les familles que les individus.

Or il est particulièrement intéressant de relever que la famille, comme les individus, ont des moyens différents pour neutraliser l'impact du passage dans le pénal. Les travaux de Pires et Landreville (1981) ont ainsi montré que les mécanismes de neutralisation sont surtout liés à l'aisance financière, l'éducation, les aptitudes, les habitus sociaux ou le réseau de relations.

Le sujet de la solidarité familiale face à l'incarcération participe donc au dévoilement des fonctions remplies par le système pénal. Or, la réaction commune à l'annonce de l'intitulé de cette recherche était la suivante : « ça devrait au contraire s'appeler la rupture des liens familiaux... ». Mes interlocuteurs mesuraient donc justement, et implicitement, l'écart entre un modèle où la famille formerait un rôle positif dans la réinsertion et l'ordinaire des relations familiales des

personnes incarcérées.

2. Perspectives de recherche

Notre travail s'est organisé à partir de quatre séries de questionnements, et par des hypothèses de recherches qui ont été ainsi formulées :

1- Les processus de (dé)socialisation carcérale et de solidarités familiales (pendant et après l'incarcération)

- Dans quelle mesure la socialisation carcérale est-elle compatible avec le maintien des liens familiaux ?
- Comment la libération et la réinsertion impliquent-t-elles souvent une coupure avec le milieu de la prison ?
- Pourquoi l'incarcération détruit-elle particulièrement les relations affectives, qui pourraient/devraient être au contraire surinvesties ?

Nous avons pensé que l'incompatibilité entre la socialisation carcérale et familiale pouvait s'expliquer, pendant la peine, par l'impossibilité de « faire son temps » si on reste, par ailleurs, trop impliqué à l'extérieur. L'impuissance du détenu à maintenir concrètement son statut, et subsidiairement son autorité, dans ses relations familiales doit souvent expliquer le choix de rompre « volontairement », plutôt que de subir l'échec et l'humiliation de constater l'abandon des proches. De la même façon, la peine terminée, le désir de mener une vie « normale » et/ou « rangée » impliquerait de couper les liens avec les personnes rencontrées en prison, même s'il y a eu des amitiés sincères.

2- Expliquer la rupture ou le maintien des liens familiaux

- Quelle est la variable la plus pertinente pour expliquer la rupture (ou le maintien) des liens familiaux : la structure familiale (mariage, nombre d'enfants, appartenance communautaire, etc.), le type de délit/crime ou les contraintes de l'univers carcéral ?
- Pourquoi les hommes sont-ils plus soutenus que les femmes ?
- Pourquoi les mères soutiennent plus leurs enfants que les pères ?
- Les aménagements pénitentiaires (actuels ou futurs, comme les UVF) permettent-ils réellement d'éviter les ruptures ou renforcent-ils des liens familiaux qui seraient maintenus dans tous les cas ?

On s'attachera à distinguer l'influence, dans le devenir des relations familiales, des quatre facteurs suivants : l'organisation carcérale, la stigmatisation conséquemment au délit/crime, le type de famille et la position du détenu dans la famille. La rupture des liens avec les proches est probablement beaucoup plus déterminée par la structure familiale et le type de délit que par la durée de la peine. En fait, les aménagements pénitentiaires, comme les UVF, pourraient améliorer des relations existantes, mais pas les sauver.

Le type de délinquance des femmes et la désocialisation qu'elle implique généralement (toxicomanie et prostitution) expliquent sans doute que beaucoup de femmes sont déjà marginalisées quand elles sont incarcérées.

La distance entre les détenus et leur père s'expliquerait peut-être par la honte des enfants de n'avoir pas suivi le « bon exemple donné par le père, brave travailleur » ou se retrouver comme lui en prison, et donc être « aussi minable que lui ». Par ailleurs, les parents sont encore souvent soumis à un partage des rôles traditionnels, où l'affectif est laissé aux femmes, qui peuvent alors légitimement soutenir leurs enfants, quoi qu'ils aient fait.

3- La réorganisation des rôles familiaux (pendant et après l'incarcération)

- Comment les familles se réorganisent-elles pendant l'incarcération (éducation des enfants, prise de décision, etc.) ? Ces changements survivent-ils à la libération ? Le mode de réorganisation des familles diffère-t-il selon le sexe du parent incarcéré ?
- Comment les familles se réorganisent-elles lorsque le délit a été commis au sein de la famille (coups et blessures, homicide, viol, inceste...) ou « en famille » ?
- Que disent les parents de la prison et des motifs de l'incarcération aux enfants ?

Il n'y a sans doute pas un, mais une pluralité de modes de réorganisation des familles dont l'un des membres est incarcéré. Dans le cadre d'une analyse des rôles et des représentations des rôles, on distinguera notamment la possibilité de certaines familles à « faire comme si de rien n'était », notamment en cachant aux enfants les plus jeunes l'incarcération. Il serait intéressant de voir également quelles sont les personnes de l'entourage dont l'aide est sollicitée (grands-parents, beaux-parents, etc.) et si le rapport aux enfants est également modifié, en responsabilisant notamment les plus âgés.

La rupture n'est pas automatique lorsque le délit a été commis au sein de la famille, comme, a contrario, ne l'est pas la solidarité, lorsque le délit a été commis en famille.

D'une façon générale, si la vie sociale des personnes dont un proche est incarcéré gagne en intensité avec ceux qui ont accepté l'incarcération (et le délit), elle perd en extension, c'est-à-dire en nombre de « relations ».

4- Le couple, la fidélité et l'épreuve de la séparation

- Dans quelle mesure le choix des épouses des hommes incarcérés peut-il s'expliquer par leur choix d'être « femme de bandit » avant d'être « la femme de... » ? (Ou, pour le dire autrement : l'amour rend-il vraiment aveugle ?)
- L'obstacle est-il le véritable « ciment » de certaines de ces relations amoureuses ?
- Dans quelle mesure l'absence de sexualité – ou du moins son appauvrissement et assujettissement aux contraintes carcérales – (y compris dans les cas où elle implique l'impossibilité de procréer) est-elle un frein à l'épanouissement affectif des couples dont l'un des partenaires est incarcéré ?
- Comment les personnes incarcérées et leurs conjoints surmontent-ils les incertitudes sur l'identité sexuelle – « l'homosexualité de pénurie » – entraînées par l'incarcération ?
- Peut-on comparer les réactions des hommes et des femmes incarcérés au manque sexuel ?

Comme d'autres obstacles (origines sociales, culturelles, etc. différentes, par exemple) permettent à des couples de se construire « en opposition », la prison pourrait être, paradoxalement, ce qui permet à certains couples de fonctionner. La prison, sans être toujours délibérément choisie, a été acceptée par certaines conjointes de détenus : à côté de celles qui, par rejet de leur milieu d'origine – souvent bourgeois – répondent à une petite annonce d'un détenu, il y a les véritables « femmes de voyou ». De plus, l'incarcération doit jouer le rôle d'épreuve de vérité – pour le détenu – et de preuve d'amour – pour la conjointe.

La sexualité est sans doute différemment vécue selon la longueur des peines. Pour les courtes peines, il s'agit souvent d'une absence totale de sexualité normale avec le/la partenaire. Par contre, beaucoup de détenus condamnés à de longues peines semblent pouvoir avoir des rapports sexuels avec leur partenaire (mais peu ont encore une partenaire), mais les conditions de ceux-ci doivent être humiliants et/ou perturbants.

Chez les femmes détenues, il faudra être attentif aux termes employés, dans la perspective de la

pruderie socialement attribuée aux femmes. En effet, si l'homosexualité semble acceptée parmi les femmes détenues, il faudra voir comment la sexualité est exprimée, à moins que la version d'une « amitié qui va un peu plus loin » soit généralement préférée.

3. L'intérêt de la recherche

Cette recherche est loin de porter sur un groupe restreint de personnes : si on ajoute aux 60 000 personnes détenues, l'estimation, faite par l'INSEE (2002, 30-31) de 320 000 adultes concernés par la détention d'un proche (conjoint, parent, frère ou sœur, enfant ou beaux-enfants) et de 63 200 mineurs, on obtient une estimation globale de 450 000 personnes. C'est dire si l'incarcération d'un proche est un événement que connaîtront beaucoup de personnes.

Mais l'intérêt de cette recherche se situe également au niveau de la méthode sociologique et de l'étude de la prison.

Au niveau méthodologique, l'exploration des relations familiales des personnes incarcérées pose deux types de problèmes : des relations de causalité à éclaircir – en particulier entre le délit et certains dysfonctionnements familiaux – et une superposition des niveaux d'analyse entre le système carcéral et l'individu.

Les relations de causalité paraissent particulièrement obscures et propres à créer des confusions entre des corrélations et de réels mécanismes de causalité. Les trois termes de la relation sont le délit, le dysfonctionnement familial et l'incarcération. On pourrait résumer les interrogations ainsi :

- Est-ce le délit – par sa nature et la réprobation morale qu'il entraîne – qui aboutit à une rupture des relations familiales des personnes incarcérées ?
- Est-ce le système carcéral – par les conditions de vie ou la stigmatisation – qui entraîne cette rupture ?
- Est-ce un dysfonctionnement familial qui est à l'origine de la délinquance, puis de l'incarcération ?

Ces questions sont loin d'être superficielles. L'enquête de l'INSEE (2002) a reconnu son incapacité à les résoudre. Elle a établi qu'un couple sur dix rompt pendant le premier mois d'incarcération. Mais elle n'a pas déterminé si ce sont les ruptures d'union qui poussent à des comportements délictueux ou l'inverse.

Plus généralement, poser la question des relations familiales des personnes incarcérées implique que l'élément « prison » puisse être conçu substantiellement, et par homothétie, des relations familiales normales également. Or, paradoxalement, beaucoup de couples rompent lorsque les conditions d'exercice des liens deviennent plus simples (par exemple, en maison centrale) ou même, après avoir tenu des années, lors de la libération du détenu(e). Ce qui rend toute analyse en termes « prison égale rupture » beaucoup trop simpliste. Une des difficultés majeures auxquelles sont confrontées les recherches est la définition d'un groupe de contrôle parmi des familles « normales », mais qui implique que les problèmes dus à l'incarcération du parent ne peuvent être explorés. Ainsi, la causalité entre les problèmes des enfants et l'incarcération d'un

parent est difficile à dégager, comme le montrent Friedman et Esselstyn (1965).

Par ailleurs, la question des relations familiales des personnes incarcérées nécessite un jeu entre deux niveaux d'analyse : le système carcéral et l'individu. Certainement, une analyse stratégique du point de vue de l'individu, comme une compréhension générale du système, se révèle utile.

D'une façon générale, la théorie sociologique peut s'enrichir des enjeux posés par l'analyse des relations familiales des personnes incarcérées. Effectivement, celle-ci concerne les concepts d'identité et de famille.

La question de l'identité est particulièrement importante car l'incarcération est une situation où les allégeances diverses sont poussées à une situation de paroxysme : allégeance à l'Administration dans la perspective d'une sortie anticipée, loyauté par rapport aux co-détenus, maintien de l'identité antérieure vis-à-vis des proches à l'extérieur.

Quant à la question de la famille, sa confrontation à l'incarcération permet de revenir sur une des évolutions maintes fois annoncées, notamment par E. Durkheim.

La solidarité domestique devient toute personnelle. Nous ne sommes attachés à notre famille que parce que nous sommes attachés à la personne de notre père, de notre mère, de notre femme, de nos enfants. Il en était tout autrement autrefois où les liens qui dérivait des choses primaient au contraire, ceux qui venaient des personnes, où toute l'organisation familiale avait avant tout pour objet de maintenir dans la famille les biens domestiques, et où toutes les considérations personnelles paraissaient secondaires à côté de celles-là. (Durkheim, 1975, 43)

L'analyse sociologique de la prison s'enrichirait de l'exploration de la question des relations familiales des personnes incarcérées à plusieurs titres. D'abord car elle permet de revenir sur la question de la culture carcérale et plus largement de la socialisation carcérale. D'autre part, la sexualité, sujet jusqu'à récemment éludé, trouverait des ébauches de réflexion. Enfin, en ce qui concerne la philosophie de la peine, une réflexion sur les relations familiales des personnes incarcérées permettrait de distinguer la fonction punitive et le projet de réinsertion dans la communauté.

La problématique des liens familiaux des détenu(e)s pose, enfin, de façon cruciale la question de l'essence de l'incarcération : en effet, elle oblige à distinguer la fonction de « défense sociale » – l'isolement du délinquant du reste de la société – (mais ne met-on pas en danger la cohésion sociale en brisant, par l'incarcération, des liens naturels d'affection et de solidarité ?), la fonction punitive (mais les proches du détenu ne sont-ils pas autant que lui punis ?) et sa fonction rééducative (mais en voulant rééduquer des délinquants ne compromet-on pas inévitablement l'éducation de leurs enfants ?)

C. METHODE DE L'ENQUETE

Nous analyserons, en conclusion [cf. p. 177 sqq.], les difficultés auxquelles nous avons été confrontés et qui peuvent influencer le recueil de l'information, mais nous souhaitons donner ici

quelques éléments permettant de comprendre comment les entretiens ont été réalisés, et dans quelles circonstances.

1. Méthodologie

Cette recherche, de type qualitative, repose sur la réalisation de plus de 130 entretiens – et leur analyse – avec des personnes incarcérées, des proches de détenus et des anciens détenus [cf. le profil des personnes interrogées, p. 201 sqq.]. Si des surveillants, et plus généralement des membres du personnel pénitentiaire, des intervenants, etc. n'ont pas été interviewés, c'est qu'il s'agissait essentiellement de comprendre les mécanismes en jeu entre le détenu et ses proches. Si le regard du personnel de surveillance a une influence sur eux, nous pensons qu'un certain nombre de travaux ont permis, ces dernières années, de montrer les contraintes professionnelles des surveillants, et nous pensions urgent d'apporter le point de vue des familles.

D'une façon générale, nous avons essayé de diversifier les caractéristiques suivantes des personnes rencontrées : la durée de la peine, le temps d'incarcération, le motif de l'incarcération, le type d'établissement pénitentiaire (en région parisienne et en province) et, concernant les proches, la nature des liens avec la personne incarcérée (frère, conjoint, enfant, etc.). Il est important d'avoir, dans l'échantillon, des durées de peines (et donc des délits) très différents, car comme le fait remarquer C. Van Nijnatten (1997, 45-52), les conséquences sont différentes pour la famille et le regard social.

Les entretiens avec des personnes détenues ont été réalisés dans cinq établissements :

- centre de détention de Bapaume (hommes et femmes),
- maison d'arrêt de Pau (hommes, femmes, hommes mineurs),
- maison centrale de Clairvaux (hommes),
- maison d'arrêt de Marseille, dite « les Baumettes » (hommes),
- centre de détention de Caen (hommes).

Il a été réalisé 86 entretiens avec des personnes détenues. Le choix des établissements retenus pour l'enquête a permis, par leur diversité (de statut, de régime, de taille, de localisation, etc.), de rencontrer des profils de détenu(e)s très variés : homme, femme, mineur, personnes incarcérées en préventive ou condamnées, français et étrangers, etc.

Ces entretiens étaient individuels, à l'exception d'un seul, réalisé avec un couple de détenus – qui accordaient beaucoup d'importance au fait de pouvoir être reçus ensemble –, au centre de détention de Caen. Les entretiens duraient en moyenne deux heures, et très exceptionnellement moins d'une heure et demie. Ils étaient de type semi directifs, et donc un guide d'entretien avait été réalisé préalablement, portant sur les thèmes de la famille, de l'intimité et de la sexualité [cf. Annexes, Guides d'entretien, pp. 205-207].

Les entretiens qui ont été réalisés étaient anonymes et le dossier pénal de la personne n'était pas consulté. Un temps conséquent était accordé à l'information sur l'enquête et à son devenir, afin de contrer la défiance, naturelle et légitime, que beaucoup de détenu(e)s peuvent avoir à l'égard des

chercheurs et des journalistes – souvent confondus. Privilégiant donc une relation de confiance plutôt que la recherche d'une « vérité » sur la personne (ce que la Justice se charge de faire), les entretiens n'étaient pas enregistrés. Il a d'ailleurs semblé que ce choix était apprécié de nombreux détenus.

Nous ne pensions pas, a priori, qu'une personne détenue n'a rien à faire : un Directeur d'établissement partageait d'ailleurs notre opinion, puisqu'il nous a affirmé, expliquant ses atermoiements concernant notre venue, qu'il désirait « préserver les détenus de toutes les sollicitations des personnes extérieures ». Toujours est-il que nous redoutions un peu la réaction des détenus à notre travail et nous demandions s'ils accepteraient de répondre à nos questions. Beaucoup de travaux réalisés dans les prisons révèlent le peu d'enthousiasme des détenus à participer à une enquête : ainsi, Brodsky (1975, 31) s'opposait à un taux de refus d'entretien de 50%, proportion qu'il réussit à faire tomber à 10% en utilisant des lettres de recommandation et un dédommagement financier. Certaines méthodes d'enquête, impliquant directement les directions des établissements, semblent donner un moindre taux de refus des détenus : ainsi, lors de son enquête, Heather Deane (1988, 15) n'a eu un refus que d'un détenu sur cinq, après qu'ils aient été informés par un membre de l'établissement qu'ils étaient retenus pour l'échantillonnage.

Voulant éviter toute confusion de la part des détenus avec une démarche officielle, et étant donné l'aspect particulièrement personnel des entretiens, nous avons opté pour un mode de « sélection » des interviewés qui a été une réussite et nous a permis de rencontrer des types très variés de détenus. Ceux-ci ont d'abord été sollicités par voie d'affichage. Mais la plupart des volontaires se sont manifestés lors de rencontres informelles avec les détenus, dans des couloirs ou dans des lieux d'activité, des cours de promenade, etc. Mais nous avons également été aidées par le bouche-à-oreille, et par certains détenus qui se sont investis dans notre recherche et nous ont indiqué des détenu(e)s dont le témoignage pouvaient nous être particulièrement profitable. Accessoirement, il est arrivé que certains détenus nous soient « envoyés » par des surveillants ou des assistantes sociales. Cette dernière modalité de rencontre était évidemment plus problématique, cachant souvent mal la volonté de transformer notre présence en dérivatif occupationnel ou soupape à certains comportements contestataires.

Nous avons également réalisé 26 entretiens avec des proches de détenus. Nous avons essayé de varier les liens de parenté, mais nous avons surtout rencontré, parmi les personnes acceptant de répondre à nos questions, des compagnes de détenus. Ces personnes ont été rencontrées dans des structures d'accueil de famille (de jour et de nuit) et via des réseaux militants.

Enfin, il a été réalisé 20 entretiens avec des ancien(ne)s détenu(e)s. Là aussi, nous avons tenté de varier, au maximum, les situations : libération conditionnelle, personne en structure d'accueil de sortants, personne sous contrôle judiciaire après une détention préventive, etc. Ces personnes

ont donc été incarcérées pour des durées très variables, et ont été également libérées depuis plus ou moins longtemps. Elles ont été rencontrées via des associations et des structures d'accueil de sortants de prison.

Dans notre recherche, nous reproduisons des extraits d'entretien avec ces personnes, ainsi que des extraits de notre Journal de terrain, où régulièrement nous notions toutes les observations que nous faisions en dehors des entretiens à proprement parler : échanges avec du personnel (surveillants, assistantes sociales, etc.), situations particulières d'entretien, vie quotidienne dans la détention, etc.

Pour répondre à des critiques qui pourraient nous être formulées, nous disons d'emblée que nous n'avons pas voulu interroger des membres d'une même famille, par exemple un détenu et sa conjointe. Sans doute que cela aurait pu permettre de confronter certains points de vue, mais nous avons craint autant de ne recueillir que des discours stéréotypés que d'être dans une situation embarrassante de prise à parti. C'est tout de fois arrivé fortuitement, au centre de détention de Caen, où nous avons interrogé l'un après l'autre deux détenus qui se sont avérés vivre en couple. Nous avons également renoncé, pour des raisons de faisabilité, à « suivre » quelques détenus et leur famille, notamment après leur libération ou leur transfert. Enfin, nous avons refusé d'interroger des enfants dont les parents sont détenus, puisque nous n'avons aucune compétence en ce domaine et que les enfants semblent déjà souffrir de l'incarcération d'un parent pour que nous ne venions pas les importuner avec cela.

2. Calendrier

Voici le calendrier des différentes étapes de cette recherche :

Avril - juin 2001 :	Exploration des conditions carcérales (et plus particulièrement des relations familiales dans le cadre pénitentiaire) en France et au Canada.
Août 2001 :	Note méthodologique.
Septembre - novembre 2001 :	Recension et analyse des travaux effectués (en France et en Amérique du Nord) sur le thème des relations familiales des personnes incarcérées. Etant donné leur faible quantité, on a également étudié des travaux effectués en France sur des thèmes voisins, dont la problématique reste celle de situation de crise où sont remises en cause les solidarités familiales. On s'est aussi interrogé sur les raisons pour lesquelles le thème des relations familiales des personnes incarcérées a été traité en Amérique du Nord, et de quelles manières la question avait été posée. Visionnage de films et de documentaires.
Décembre 2001 - mars 2002 :	Constitution de la grille d'entretien et réalisation d'entretiens exploratoires avec des ex-détenu(e)s et des proches de détenu(e)s.
Avril 2002 :	Rapport de mi-parcours.
Septembre - décembre 2002 :	Entretiens avec des ex-détenu(e)s.
Janvier - mars 2003 :	Entretiens avec des détenu(e)s dans cinq établissements pénitentiaires français : centre de détention de Bapaume (hommes et femmes), maison d'arrêt de Pau (hommes, femmes, hommes mineurs), maison centrale de Clairvaux (hommes), maison d'arrêt des Baumettes (hommes) et centre de détention de Caen (hommes).
Avril - juin 2003 :	Entretiens avec des proches de détenu(e)s.

3. Les problèmes techniques

Pour la France, si l'accord de l'Administration Pénitentiaire sur le principe a été obtenu rapidement, la difficulté a plutôt été celle de la mise en place concrète de l'enquête, notamment

pour obtenir l'accord des directions des différents établissements. Certains, contactés dans un premier temps, et très favorables à l'enquête, n'ont pas pu être retenus. A l'inverse, nous avons dû nous rendre dans un établissement dont la direction avait manifesté, avant notre venue, son hostilité à cette enquête, mais qui finalement, s'est désintéressée de notre présence et nous a laissé relativement libres de nos mouvements en détention.

Les différentes directions nous ont donc accueillis très diversement, le plus souvent d'ailleurs dans une indifférence bienveillante... Généralement, nous avons pu, sans trop de mal, trouver un local où réaliser en toute confidentialité nos entretiens : bibliothèque, salle de cours, bureau d'assistante sociale, bureau administratif d'un quartier d'isolement et parloir avocat étaient les lieux les plus fréquents que nous arrivions à obtenir... même si faute de place, nous avons dû, au quartier « mineurs » de la maison d'arrêt de Pau, faire les entretiens dans le couloir, où nous avons déplacé une table et quelques chaises. Plus improbable encore : un chef de détention, navré du manque de place pour nous accueillir, nous a laissé son bureau, ce qui n'était pas sans impressionner ceux que nous recevions et donner, sans doute trop à notre goût, un caractère institutionnel à nos entretiens.

Nous avons pu, nous l'avons dit, rencontrer des détenus dans des situations très variées, autant d'un point de vue personnel que pénal. La relative liberté de mouvement qui nous a été accordée dans les établissements pénitentiaires nous a permis de nous rendre dans les quartiers d'isolement ou les quartiers disciplinaires, et plus encore de nous y entretenir avec des détenus placés-là.

En ce qui concerne les entretiens avec des familles ou des proches de détenus, l'obstacle évident est de pouvoir en trouver qui ont refusé de garder un lien avec le détenu. Par ailleurs, il y a eu, avec beaucoup de parents de détenus d'origine étrangère des difficultés de compréhension.

Quant aux anciens détenus, après le passage en structure de sortie et le recours aux associations, ils sont difficiles à identifier. Notre exploitation de réseaux militants, si elle a été efficace pour rencontrer des personnes plutôt disposées à répondre à nos questions, risque d'avoir biaisé l'échantillon. D'autre part, le fait de procéder en demandant à une première personne interrogée de nous en indiquer d'autres susceptibles d'accepter le principe d'un entretien peut toujours provoquer des « effets de grappe », sur lesquels nous reviendrons en conclusion.

Les recherches effectuées sur les relations familiales et affectives des personnes détenues sont donc rares. Il existe toutefois un certain nombre de situations qui peuvent, par certains aspects, évoquer celle de la prison. Ainsi, Herman Melville, dans son livre White Jacket, ou la vie à bord d'un navire de guerre, compare lui-même la situation des marins à celle des détenus (1992, 162). Or d'eux-mêmes, beaucoup de détenus, qui d'ailleurs n'ont jamais connu l'épreuve de la guerre, comparent leur incarcération à ce type d'expérience, surtout en termes d'incommunicabilité. En

dehors de ce point de vue subjectif, des comparaisons intéressantes pourraient être faites avec ce que nous pouvons savoir du monde des marins et des sous-mariniers, que ce soit par le biais de récits autant que par des recherches comme celle de Duval (1998). Le monde des vagabonds au siècle passé, tel que Dans la dèche à Paris et à Londres (1993) de George Orwell nous le décrit, nous semble également propice à des mises en perspectives intéressantes. Enfin, des situations telles celles vécues par les habitants des Kibboutz, les gardiens de phare ou les lépreux peuvent également constituer des points de comparaison pertinents.

I. PRESENTATION DES SYSTEMES PENITENTIAIRES CANADIEN ET FRANÇAIS

Nous ne pouvons bien évidemment pas prétendre à l'exhaustivité, lorsqu'il s'agit de présenter dans quel cadre, en France et au Canada, s'exercent les relations familiales des personnes détenues. Nous adressant ici à un lectorat *a priori* moins familier avec le système pénitentiaire canadien que français, nous insisterons davantage sur son fonctionnement général.

A. LE CANADA

Sans doute que, du point de vue français, le fédéralisme est le principal élément nécessaire – et certes déroutant à première vue – à la compréhension du système pénitentiaire canadien dans son ensemble. Le centralisme français rend en effet l'existence d'établissements pénitentiaires dépendants d'autorités locales relativement exotiques.

1. Le système pénitentiaire

Les termes techniques de l'univers carcéral canadien ne sont pas ceux utilisés en France. Ce vocabulaire spécifique naît à la fois de la francisation de certains termes anglo-saxons et d'expressions qui ressemblent, de ce côté-ci de l'Atlantique, à du « vieux français ».

Le Ministère

Le Ministère du Solliciteur général du Canada – c'est-à-dire l'équivalent français du garde des sceaux – comprend le Ministère à proprement parler et quatre organismes: la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Le Portefeuille compte aussi quatre organes de surveillance qui veillent à la reddition de comptes et au respect intégral de la primauté du droit.

La Direction générale conseille et soutient le solliciteur général dans sa tâche d'imprimer une orientation au Service correctionnel du Canada (SCC) et dans l'exécution de son obligation de rendre des comptes au Parlement concernant la Commission nationale des libérations conditionnelles. Elle est donc chargée de donner des conseils sur les priorités stratégiques du Service correctionnel du Canada et de la Commission nationale des libérations conditionnelles, et sur un large éventail de programmes, politiques, questions législatives et activités du secteur correctionnel. Pour aider le ministre à s'acquitter de son rôle de responsable de l'ordre public en ce qui regarde le domaine correctionnel, la Direction générale travaille avec le Service correctionnel du Canada et de la Commission nationale des libérations conditionnelles à

concevoir, en s'appuyant sur les résultats de la recherche, des projets de politiques. En consultation avec d'autres paliers de gouvernement, Ministères et organismes non gouvernementaux, elle élabore des mesures législatives et des politiques touchant plusieurs niveaux d'administration. De plus, la Direction générale, de concert avec le Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles, Justice Canada et le Ministère des Affaires indiennes du Nord canadien, travaille à l'adaptation du système correctionnel aux besoins des peuples autochtones.

Le service correctionnel

Faisant partie intégrante du système de justice pénale du Canada, le Service correctionnel du Canada est l'organisme fédéral responsable des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement d'au moins deux ans. Les délinquants qui purgent une peine de moins de deux ans et les jeunes contrevenants relèvent des provinces et des territoires. Le Service correctionnel du Canada gère des établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale et surveille les délinquants en liberté sous condition. Il prépare également les condamnés pour l'examen en vue de la mise en liberté sous condition par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Le Service correctionnel du Canada gère actuellement 52 établissements fédéraux (46 pour les hommes et six pour les femmes), 18 centres correctionnels communautaires pour des personnes en libération conditionnelle, et 19 bureaux de district, qui supervisent le fonctionnement de 71 bureaux de libération conditionnelle. Il a également conclu des contrats avec environ 175 établissements résidentiels communautaires exploités par des organismes non gouvernementaux. Actuellement, le Service correctionnel du Canada a la charge de 22 000 personnes, dont environ 13 000 sont incarcérées, les autres participants à des programmes de mise en liberté sous condition.

Le Service correctionnel du Canada est dirigé par le commissaire du Service correctionnel, qui relève du solliciteur général. L'administration centrale, située à Ottawa, veille à la planification générale ainsi qu'à l'élaboration des politiques de l'organisme, tandis que les cinq administrations régionales mettent en oeuvre les activités du Service correctionnel du Canada dans les établissements des différentes régions.

Le commissaire est appuyé par un sous-commissaire principal, une sous-commissaire pour les femmes, cinq sous-commissaires régionaux, six commissaires adjoints dirigeant chacun un secteur du SCC, un secrétaire corporatif, un avocat-conseil et le directeur exécutif de CORCAN. Le sous-commissaire principal est en quelque sorte le sous-ministre adjoint principal du Service correctionnel du Canada ; il relève du commissaire. Son rôle essentiel consiste à appuyer le commissaire, à veiller à la gestion des questions stratégiques et à remplacer le commissaire au besoin.

Présentation historique

Le pénitencier a été introduit par les quakers de Philadelphie, en 1789, comme solution de rechange aux châtiments employés à l'époque. Mais l'emprisonnement, tel qu'il existe au Canada de nos jours, remonte à la construction du pénitencier de Kingston en 1835. Cet établissement a été pendant plus de trente ans sous responsabilité provinciale, jusqu'à l'adoption de l'acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), qui fixa les responsabilités fédérales et provinciales en matière de justice.

À la suite de l'adoption du premier Acte des pénitenciers (1868), le pénitencier de Kingston et deux autres prisons construites, avant la Confédération, à Saint John (Nouveau-Brunswick) et à Halifax (Nouvelle-Écosse), passent sous la responsabilité du gouvernement fédéral, créant ainsi un réseau pénitentiaire fédéral chargé d'établir, de maintenir et de gérer des pénitenciers pour les personnes condamnées à deux ans ou plus d'emprisonnement.

On commence à construire d'autres établissements fédéraux en 1873, le premier étant celui de Saint-Vincent-de-Paul, maintenant connu sous le nom d'établissement de Laval. On ne tarde pas à en construire trois autres : le pénitencier du Manitoba (établissement de Stony Mountain), qui ouvre ses portes en 1877, puis le pénitencier de la Colombie-Britannique (1878) et le pénitencier de Dorchester au Nouveau-Brunswick (1880). Ces établissements, tous à sécurité maximale, fonctionnent selon un régime rigoureux : main-d'œuvre productive durant le jour, isolement pendant les heures de loisirs. La loi du silence est appliquée en tout temps. La libération conditionnelle n'existe pas encore, bien que les détenus puissent bénéficier d'une réduction de peine de trois jours par mois pour bonne conduite.

Pendant la grande dépression des années 1930, une série de grèves et d'émeutes menées par des détenus attire l'attention du public sur la philosophie pénale et la gestion des prisons et conduit à la formation de la Commission royale d'enquête Archambault. Publié en 1938, le rapport de la Commission met l'accent pour la première fois sur la prévention du crime et la réadaptation des délinquants. Il s'agit d'un jalon de l'histoire des services correctionnels, et une grande partie des principes évoqués tiennent encore aujourd'hui.

Entre autres, la Commission recommande une révision complète des règlements des pénitenciers afin d'assurer une discipline stricte, mais humaine, et d'offrir des possibilités de réforme et de réadaptation aux prisonniers, c'est-à-dire de préférer au châtiment la réadaptation. Toutefois, les priorités d'un pays en guerre ont préséance sur la réforme pénale, et rares sont les recommandations du rapport Archambault à être mises en œuvre.

Après la seconde guerre mondiale, le nombre croissant de prisonniers, le problème de la surpopulation, et les troubles dans les prisons mènent à la formation, en 1953, du Comité Fauteux chargé d'enquêter de nouveau sur le système correctionnel.

Le Comité Fauteux propose un nouveau type de prison qui ne se limite pas à la fonction de

détention, mais qui doit proposer des activités intéressantes et créatives, dans le cadre de programmes visant à modifier le comportement de base, les attitudes et les habitudes des détenus. Il devient donc nécessaire de changer la nature des prisons pour permettre à ces programmes d'exister, en proposant de la formation professionnelle et des programmes pré-libératoires et post-pénaux. Et surtout, les prisons doivent embaucher davantage de personnel spécialisé ayant reçu une formation dans les domaines du travail social, de la psychologie, de la psychiatrie, de la criminologie et du droit.

Les recommandations formulées par le Comité Fauteaux lancent une nouvelle ère de réforme et d'expansion législatives et institutionnelles. Cette période est marquée par :

- l'établissement de la Commission nationale des libérations conditionnelles en tant qu'organisme autonome ayant autorité en matière de libération conditionnelle des détenus ;
- la modification de la Loi des pénitenciers (1961), qui met en place de nouvelles procédures pour le fonctionnement des pénitenciers ;
- la mise en oeuvre d'un plan (1963) pour la construction, à l'échelle du Canada, de dix nouveaux pénitenciers, reflétant la vision du Comité Fauteaux.

En 1976, une série de troubles rappellent les lacunes persistantes du système correctionnel et mènent à une nouvelle approche en matière de gestion des établissements correctionnels au Canada. Celle-ci s'est traduite par un plus grand accès aux pénitenciers des personnes extérieures et l'établissement de comités consultatifs de citoyens.

La nouvelle attention prêtée au traitement des délinquants mène à l'établissement de programmes de formation à l'intention des délinquants qui répondent aux normes d'accréditation des provinces et de programmes de travail offrant une rémunération et des incitatifs adéquats. Avec la création de CORCAN, les détenus peuvent fabriquer des produits qui sont vendus à l'extérieur des prisons. Tout aussi important est l'établissement d'un règlement, fondé sur la primauté du droit, régissant les détenus et les employés. Les droits des détenus sont protégés par des mécanismes comme les comités d'examen des griefs, les présidents indépendants et les comités de détenus.

La population carcérale

Le taux d'incarcération du Canada est élevé si on le compare à d'autres pays. En 1997, le taux d'incarcération au Canada était de 129 pour 100 000 habitants (Service correctionnel du Canada, 1999, 5). Bien que le taux d'incarcération du Canada soit moins élevé que celui des Etats-Unis (649), il est plus élevé que celui de beaucoup de pays européens, comme le Royaume-Uni (120) ou la France (76).

2. Les relations familiales des personnes incarcérées

Dans le système carcéral canadien, les relations familiales des personnes incarcérées sont favorisées par les visites, la correspondance, et les appels téléphoniques, mais également par les mesures de retour anticipé dans la communauté.

Les visites

Les détenus et leurs proches peuvent bénéficier de plusieurs types de visites : les visites avec séparation (« visites guichet ») et les « visites contacts », mais aussi les « visites communautaires » et les « visites familiales privées ».

Les « visites guichet » sont celles où il existe une séparation physique (grille, vitre, etc.) entre le détenu et son visiteur. Les deux personnes ne peuvent donc pas se toucher et sont assises face à face. Généralement, il y a une petite fente au bas de la vitre ou de la grille qui permet de faire passer des feuilles, des photos ou d'autres petits documents. Ces rencontres se font dans une salle spéciale où l'on retrouve plusieurs parloirs juxtaposés : elles ne se déroulent donc pas en privé.

Les « visites contacts » se déroulent dans une salle commune, où d'autres détenus sont avec leurs visiteurs, qui ressemble souvent à une petite cafétéria où des distributeurs sont mis à leur disposition. Selon les endroits, des espaces et des jeux sont prévus pour les enfants. Dans les établissements fédéraux, ce genre de visite est privilégié, et seuls des motifs sécuritaires ou de disponibilité peuvent les empêcher. Le détenu qui est en évaluation ou en attente de classement ne peut pas profiter de « visites contacts ».

Chaque détenu possède une liste de visiteurs qu'il peut modifier lorsqu'il le désire. Seules les personnes dont le nom y figure sont autorisées à lui rendre visite. Les visiteurs ayant un casier judiciaire ne sont généralement pas autorisés, à moins qu'ils ne soient des membres de la famille immédiate. Cependant, le simple fait d'avoir un casier judiciaire n'est pas un motif suffisant pour leur refuser des « visites contacts ». Dans chaque établissement, un comité est chargé d'étudier et d'autoriser les demandes émises par le détenu. Pour que ce dernier puisse ajouter un visiteur à sa liste, il doit s'adresser au responsable des visites. Pour obtenir une autorisation, le visiteur potentiel devra se soumettre à une enquête sécuritaire et remplir un formulaire spécial que lui fera parvenir le détenu. Ce formulaire devra être complété par le visiteur tous les deux ans. Une fois rempli et retourné à l'établissement, il y a un délai de généralement deux semaines avant la réponse. Pendant la période d'étude du dossier, certains établissements permettent cependant une visite. Une personne mineure n'a pas à se soumettre à ce genre d'enquête, mais elle doit être accompagnée par une personne autorisée.

A son arrivée, le visiteur est soumis à une fouille par palpation. Il peut arriver qu'une fouille à nu soit exigée, mais elle est rare et le personnel doit avoir de sérieux motifs pour en arriver là.

Les règlements concernant la tenue vestimentaire des visiteurs et des détenus varient selon le niveau de sécurité de l'établissement. Toutefois, certaines règles générales s'appliquent autant dans les pénitenciers que dans les prisons. Les visiteurs et les détenus doivent être habillés de façon décente : le port de la minijupe, d'un short, d'un bustier, d'un costume de bain ou de vêtements transparents est interdit. Les manteaux et vestons sont aussi prohibés et un vestiaire est prévu à cet

effet. Dans tous les établissements, sauf ceux à sécurité maximale, les visiteurs peuvent conserver leurs bijoux.

Les visiteurs et les détenus ne peuvent apporter aucun objet, ni aucune nourriture. Les visiteurs ont droit d'avoir en leur possession un montant d'environ 10 euros qu'ils peuvent utiliser dans les distributeurs. Les visiteurs ne peuvent pas donner directement de l'argent ou des objets à la personne incarcérée. Les visiteurs peuvent apporter des documents d'ordre juridique, des cartes de souhait, des photos, mais il est défendu de les laisser au détenu.

Les visiteurs et les détenus sont informés, notamment par des affiches posées sur les murs, que leurs conversations peuvent être « interceptées » (c'est-à-dire écoutées et/ou enregistrées) par différents moyens (techniques ou autres).

Certains établissements offrent des « visites communautaires » à certains détenus, habituellement lors des fêtes, comme Noël, Pâques, Halloween, etc. Durant ces visites communautaires, les détenus reçoivent habituellement leurs visiteurs pré-autorisés dans le gymnase de l'établissement, la cour extérieure ou dans un autre endroit aménagé pour l'occasion. Un repas peut alors être servi et des activités sont habituellement organisées par le comité des détenus de l'établissement et les autorités carcérales.

Les « visites familiales privées » ont été introduites au Canada de façon expérimentale de 1980 à 1983, sous l'impulsion du solliciteur général Bob Kaplan. Après une évaluation positive de la part des détenus, des familles et du personnel pénitentiaire, elles ont été étendues à 42 établissements.

Ces visites existent seulement dans les prisons fédérales, soit celles qui accueillent des personnes condamnées à plus de deux ans d'emprisonnement.

Ces visites se déroulent toutes les six ou huit semaines (selon l'établissement et la disponibilité des unités) sur une période pouvant aller jusqu'à 72 heures. Elles ont lieu hors de l'établissement, sur le terrain du pénitencier.

A l'intérieur des unités se retrouve une chambre à coucher, un salon (avec télévision), une petite cuisine et une salle de bain. Un téléphone permet une communication directe avec l'établissement. Généralement, chaque maisonnette possède un petit terrain de jeu adjacent.

Pour profiter d'une « visite familiale privée », le détenu doit remplir un formulaire spécial (« demande de participation au programme de visites familiales privées »). Lors d'une demande, est évalué le risque de dangerosité pour le visiteur, ainsi que les rapports entre celui-ci et le détenu, pour s'assurer qu'il existe vraiment un lien significatif entre les deux. Le dossier passe par un comité de recommandation. C'est en se référant à ce comité que le directeur accorde ou non une telle visite.

L'étude pour une première demande de « visite familiale privée » prend environ six à huit semaines. Une fois que la demande est acceptée, on fait remplir au détenu et au visiteur une

déclaration de participation et de consentement au programme. Cela signifie que le signataire s'engage à respecter les règles du programme et à accepter la responsabilité de la visite.

L'admissibilité à ce genre de visite est réservée à la personne acceptée dans le cadre des visites régulières et qui a été l'objet d'une enquête communautaire qui s'est avérée positive. Il n'y a que les membres de la famille immédiate qui peuvent être autorisés : l'époux/se, le conjoint ou la conjointe de droit, les enfants, les parents (naturels ou nourriciers), les frères et sœurs, les grands-parents, et parfois, les membres de la belle-famille ou toute autre personne avec laquelle le détenu a un lien familial soutenu.

Lorsque aucune personne de la famille n'est disponible pour une « visite familiale privée », d'autres personnes ressources peuvent en profiter. Toutefois, la qualité de la relation qu'entretient celle-ci avec le détenu doit être clairement démontrée. Il doit y avoir eu des visites contacts de façon régulière et la relation doit avoir duré au moins un an depuis le début de l'incarcération.

Un détenu n'est pas admissible à un programme de « visite familiale privée » s'il risque de se livrer à des actes de violence, s'il bénéficie de permissions de sortir sans escorte ou d'une semi-liberté, s'il est incarcéré dans une unité spéciale de détention, en attente d'un transfert ou d'une décision de transfert vers cette unité.

Les personnes qui profitent d'une « visite familiale privée » peuvent être fouillées à nu si les autorités du pénitencier ont des motifs raisonnables de croire qu'elles sont en possession d'objets interdits. Les effets personnels apportés sont minutieusement inspectés. Le détenu peut être fouillé à nu avant et après la visite.

Au cours de la visite, un certain nombre de dénombrements est prévu. Si le personnel en ressent la nécessité, d'autres peuvent être ajoutés. Lors de ces dénombrements, les agents doivent signaler leur arrivée par téléphone.

L'établissement a la responsabilité de fournir une partie de la nourriture nécessaire pour le détenu lors de la visite. Le détenu et sa famille ont l'entière responsabilité de la préparation des repas. Avant la visite, le détenu peut dresser une liste de cantine qu'il remet, une dizaine de jours à l'avance, pour que l'établissement achète les produits demandés, qui seront à la charge du détenu. A la fin de la visite, la nourriture restante est jetée. Dans l'éventualité où des dommages auraient été causés au mobilier ou à l'édifice, le détenu en est tenu responsable.

Les visiteurs n'ont pas le droit d'apporter :

- des médicaments non prescrits par un médecin. Les visiteurs doivent informer l'agent de la possession de ces médicaments lors de l'entrevue préalable à la visite. Le visiteur et le détenu se verront remettre les médicaments autorisés en quantité suffisante pour la durée de la visite.
- de l'argent, sauf celui nécessaire pour payer la nourriture.
- des appareils électriques, réveils ou radios.
- des jouets ou animaux en peluche ; ils sont disponibles à l'unité.
- des articles de toilette contenant de l'alcool.
- des bijoux, à l'exception d'une montre et d'une alliance.

Pour différentes raisons (santé, mésentente), le détenu ou le visiteur peut mettre un terme à la

visite. Le personnel, pour les mêmes raisons, peut en faire autant.

Une fois la visite terminée, le visiteur et le détenu doivent passer une entrevue avec l'agent responsable afin de faire le point. Cette entrevue n'a pas lieu nécessairement immédiatement après la visite et peut se faire par téléphone (pour le visiteur). Lors de cet entretien, on demande également aux personnes concernées si elles désirent poursuivre le programme.

La correspondance et les appels téléphoniques

Le droit à la correspondance des personnes incarcérées est reconnu. Ainsi, tout détenu qui ne sait ni lire, ni écrire, a droit à l'assistance d'une personne pour l'aider à lire et à rédiger sa correspondance. Le courrier est toutefois soumis aux mesures de sécurité suivantes pour vérifier le contenu des enveloppes :

- un membre du personnel doit ouvrir les lettres adressées aux détenus et examiner le contenu des enveloppes ;
- les détenus doivent remettre les lettres qu'ils envoient, non cachetées, à un membre du personnel qui examinera le contenu de l'enveloppe.

Habituellement, les lettres reçues ou envoyées par les détenus ne sont pas lues. Cependant, sous réserve du paragraphe 94(1) du Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, le directeur ou la personne désignée peut, par écrit, autoriser un agent à lire la correspondance lorsqu'il est convaincu pour des motifs raisonnables :

- que la correspondance contient un élément de preuve d'un acte qui risque de compromettre la sécurité de l'établissement ou de quiconque ;
- que l'interception de la correspondance est la solution la moins restrictive dans les circonstances.

Lorsque les lettres sont interceptées et lues, ce fait et les motifs qui le justifient doivent être consignés. Le détenu en cause doit être informé, promptement et par écrit, des motifs de cette mesure et avoir la possibilité de présenter ses observations à ce sujet, à moins que cet avis ne risque de nuire à une enquête en cours, auquel cas l'avis au détenu et la possibilité de présenter ses observations doivent être donnés à la conclusion de l'enquête.

Lorsqu'une lettre est conservée, ce fait, ainsi que le motif, doit être dûment consigné. Lorsque le directeur ou la personne désignée empêche un détenu de communiquer avec une personne, il doit aviser le détenu, promptement et par écrit, des motifs de cette mesure et lui donner la possibilité de présenter ses observations à ce sujet. L'expéditeur doit en être informé, à moins que cela n'aille à l'encontre du but recherché.

Dans des circonstances normales, le courrier d'arrivée doit être remis aux détenus et le courrier de départ transmis au bureau de poste dans les 24 heures suivant sa réception.

Les personnes suivantes et leur personnel sont des correspondants privilégiés, c'est-à-dire que les courriers doivent être transmis au destinataire sans être ouverts :

- Solliciteur général et le sous-solliciteur général du Canada,
- Commissaire du Service correctionnel du Canada,
- Président de la Commission nationale des libérations conditionnelles,
- Enquêteur correctionnel du Canada,
- Commissaire adjoint, Évaluation du rendement, Service correctionnel du Canada,
- Gouverneur général du Canada,

- Commission canadienne des droits de la personne,
- Commissaires aux langues officielles, à l'information, à la vie privée,
- Députés fédéraux et Sénateurs,
- Membres des assemblées législatives du Yukon et des Territoires du nord-ouest,
- Membres des assemblées législatives provinciales,
- Protecteurs du citoyen des provinces,
- Membres du corps consulaire,
- Juges des tribunaux canadiens, y compris les juges des cours provinciales, et les greffiers de ces tribunaux,
- Avocats,
- Coordonnateurs de la protection de la vie privée des Ministères fédéraux.

Les détenus ont le droit de téléphoner. Il est en effet considéré que les communications téléphoniques font partie du programme global de réinsertion sociale au même titre que les visites et les permissions de sortir.

Les appels téléphoniques entre un détenu et un membre de la collectivité peuvent être interceptés pour les mêmes raisons que la lecture d'une lettre. Les appels téléphoniques à des fins humanitaires, telles que la maladie, un décès dans la famille ou la naissance d'un enfant, sont normalement autorisés sans délai. Mais un détenu peut être empêché de communiquer avec des membres de la collectivité par correspondance ou par téléphone quand :

- le directeur ou la personne désignée a des motifs raisonnables de croire que la sécurité d'une personne, dans l'établissement ou dans la collectivité, serait compromise ;
- le directeur ou la personne désignée est convaincu que le destinataire, ou le père, la mère ou le tuteur du destinataire s'il est un mineur, ne veut pas recevoir de communication du détenu.

Lorsque la demande d'un détenu de faire ajouter un numéro de téléphone à sa liste d'appels autorisés est refusée ou qu'un appel téléphonique approuvé est bloqué, le directeur ou la personne désignée doit l'informer promptement des motifs de la décision et lui donner la possibilité de présenter des observations.

Les détenus doivent habituellement payer leurs appels téléphoniques.

Chaque établissement a une procédure qui comprend :

- les renseignements à fournir sur la liste des appels autorisés. Ces renseignements doivent comprendre l'adresse, le nom et la relation avec le détenu ;
- une procédure pour déterminer les périodes, en semaine et pendant les fins de semaine, où le système téléphonique destiné aux détenus est en activité.

Le Canada prévoit des salles de vidéoconférence dans certains établissements.

3. Le retour dans la communauté

La mise en liberté de détenus s'effectue en vertu de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. La plupart de ces décisions sont prises par la Commission nationale des libérations conditionnelles. La Commission est un tribunal administratif qui fait partie du Ministère du solliciteur général.

L'expression « mise en liberté sous condition » est presque toujours assimilée à la libération conditionnelle. En fait, il existe plusieurs formes de mise en liberté sous condition : les permissions de sortir, les placements extérieurs, le régime de la semi-liberté et la libération conditionnelle.

Les permissions de sortir

Des permissions de sortir ne peuvent être accordées aux détenus pour :

- *des raisons médicales ou humanitaires ;*
- *leur permettre d'établir ou d'entretenir des contacts avec leur famille ;*
- *leur permettre de rendre un service à la collectivité ;*
- *leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités parentales ;*
- *favoriser leur « perfectionnement personnel lié à leur réadaptation ».*

Ces sorties se font avec ou sans escorte. Les détenus qui bénéficient d'une permission de sortir avec escorte sont accompagnés, soit par un ou plusieurs agents de sécurité, soit par un bénévole ayant reçu une formation à cette fin.

Tous les détenus peuvent obtenir une permission de sortir avec escorte pour des raisons médicales ou humanitaires. Par contre, seuls les détenus à sécurité moyenne ou minimale peuvent bénéficier d'une permission de sortir pour établir ou entretenir des contacts avec leur famille, rendre un service à la collectivité, s'acquitter de leurs responsabilités parentales ou favoriser leur formation professionnelle et leur projet de sortie.

Même si les détenus peuvent demander une permission de sortir sans escorte n'importe quand, l'obtention est assujettie à une période d'attente prescrite qui varie en fonction de la durée de la peine que purge le détenu. En règle générale, un détenu est admissible aux permissions de sortir sans escorte lorsqu'il est à mi-chemin de la date de son admissibilité à la libération conditionnelle totale.

Au total, 44 206 permissions de sortir avec ou sans escorte ont été accordées en 1998-1999. Les sorties se sont déroulées sans incident dans 99,9% des cas¹.

Certaines permissions de sortir sont accordées par le Service correctionnel, tandis que dans d'autres cas, c'est la Commission nationale des libérations conditionnelles qui décide.

Le placement à l'extérieur

Le placement à l'extérieur est un régime de liberté accordé par le Service correctionnel du Canada. Il permet à un détenu de travailler, sous surveillance, en dehors du pénitencier, bénévolement ou avec rémunération. Pour y être admissible, il ne doit pas représenter un risque pour la société et doit démontrer qu'il a progressé dans la réalisation de son plan correctionnel. C'est l'équivalent français du « chantier extérieur ».

La semi-liberté

La semi-liberté permet à un détenu de participer à des activités communautaires destinées à le préparer à la libération conditionnelle totale ou à la libération d'office. A moins d'une autorisation contraire de la Commission, le détenu doit réintégrer tous les soirs l'établissement, le « foyer de transition » ou la « résidence communautaire » où il est placé.

La libération d'office

La libération d'office est une disposition de la loi qui prévoit la mise en liberté surveillée de tous

¹ Source : Canada, Service correctionnel Canada, 1999, 30.

les détenus sous responsabilité fédérale (sauf ceux purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité ou d'une durée indéterminée) lorsqu'ils ont purgé les deux tiers de leur peine.

La libération conditionnelle

La libération conditionnelle totale permet au délinquant d'être remis en liberté, mais sous surveillance et dans des conditions strictes. Elle est assujettie à une décision discrétionnaire de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Les détenus sont normalement admissibles à la libération conditionnelle après avoir purgé le tiers de leur peine ou sept ans, selon la plus courte de ces deux périodes.

La différence entre la libération conditionnelle et la libération d'office tient au fait que la première est une décision discrétionnaire, tandis que la seconde est prescrite par la loi. Toutefois, la CNLC peut imposer certaines conditions à un détenu mis en liberté d'office, dans le but de protéger la société. Elle peut également révoquer la liberté d'office en cas de manquement à une condition ou de nouvelle infraction, ou ordonner le maintien en incarcération, dans certaines circonstances.

Le maintien en incarcération est autorisé en vertu de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. La Commission nationale des libérations conditionnelles peut maintenir en détention une personne dont le cas lui a été transmis par le Service correctionnel, lorsqu'elle craint que cette personne commette une infraction causant la mort ou un dommage grave à une autre personne, ou une infraction sexuelle à l'endroit d'un enfant, ou une infraction grave en matière de drogue. Le délinquant doit alors purger la totalité de sa peine dans un pénitencier, sans possibilité de mise en liberté sous condition.

Au début de septembre 1998, 2 931 cas avaient été soumis à la Commission nationale des libérations conditionnelles en vue d'un maintien en incarcération. De ce nombre, 2 577 détenus ont été maintenus en incarcération, soit 88 %.

B. LA FRANCE

Même s'il y a de nombreuses différences entre les systèmes français et canadien – et une vraie attention, outre-Atlantique, aux relations familiales des personnes détenues, ancrée dans des pratiques et des programmes de soutien –, les prisons des deux pays s'inscrivent toutes deux dans une économie générale de la justice et de la peine similaire, celle des démocraties occidentales.

1. Le système pénitentiaire

Les 187 prisons françaises sont réparties, selon le Code de procédure pénale, en trois catégories : selon le régime de détention et le niveau de sécurité, elles accueillent différents types de détenus (prévenus ou condamnés).

Les 118 maisons d'arrêt (dont certaines outre-mer) reçoivent les prévenus, les détenus exécutant

une contrainte par corps, ainsi que les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à deux ans. Les 54 établissements pour peine se divisent en 25 centres de détention, 6 maisons centrales et 23 centres pénitentiaires, c'est-à-dire des établissements qui comprennent au moins deux quartiers à régime de détention différents. Une distinction est faite selon la durée de la condamnation – plus ou moins de trois ans – pour l'affectation en centre de détention ou en maison centrale. En réalité, la différenciation repose essentiellement sur la dangerosité supposée des condamnés. Il existe également des établissements spécialisés, notamment les centres autonomes de semi-liberté et les centres sanitaires (la prison sanatorium de Liancourt, les maisons centrales sanitaires de Château-Thierry et Metz-Barrès).

Seuls 64 établissements pénitentiaires reçoivent des femmes. Lorsque les prévenues ne sont pas incarcérées dans l'une des trois Maisons d'Arrêt des Femmes (MAF) – Fleury-Mérogis, Versailles et Rennes –, elles sont placées dans des quartiers spécifiques au sein de prisons pour hommes. Les centres de détention de Bapaume et de Joux-la-ville et la maison centrale de Rennes sont les trois seuls établissements recevant des femmes.

La France comptait 57 440 détenu(e)s au 1^{er} septembre 2003. Depuis la fin des années 70, on parlait de « l'inflation carcérale ». Ainsi, entre le 1^{er} janvier 1975 et le 1^{er} janvier 1995, le nombre des détenu(e)s a été multiplié par 1.98, alors que le nombre d'habitants l'a été par 1.1 seulement. En vingt ans, le taux de détention est passé de 49 détenus pour 100 000 habitants à 89 pour 100 000. Toutefois, après 1996, on a constaté une baisse de la population carcérale : ainsi, P. Tournier (2000, 41-44) évoquait une « désinflation carcérale ». Or depuis cette date, on a assisté de nouveau à une augmentation importante (+17%) du nombre de détenu(e)s et si le chiffre de la population carcérale est redescendu en dessous de la barre des 60 000 atteint en juin, c'est uniquement un effet des grâces du 14 juillet. Autres caractéristiques de la population carcérale : parmi ces 57 440 détenu(e)s recensé(e)s au 1^{er} septembre 2003, 21 278 étaient des prévenu(e)s (soit 37%) et 2 131 femmes (soit 3,7%).

L'enquête réalisée par l'INSEE (2002) donnait quelques précisions sur l'origine sociale des détenus. Sans surprise, les milieux défavorisés sont surreprésentés parmi les détenus, comme l'indiquent tous les facteurs : profession, âge de fin d'études, pays de naissance. D'ailleurs, les hommes nés à l'étranger sont deux fois plus nombreux en prison que dans le reste de la population : 24% contre 13%.

L'Administration Pénitentiaire utilise depuis peu le terme de « personnes placées sous main de justice ». L'expression concerne aussi bien les condamnés que les prévenus, les travailleurs d'intérêt général ou les personnes en liberté provisoire. Nous préférons employer les termes classiques de « détenus », « population carcérale » et « personne incarcérée ».

2. Les relations familiales des personnes incarcérées

Lors de l'arrivée en détention, la famille n'est pas systématiquement prévenue de l'incarcération, par contre, le détenu « doit être immédiatement mis en mesure d'informer sa famille de son incarcération » (art. D. 284 du Code de Procédure Pénale). Pour un mineur, si celui-ci n'informe pas lui-même sa famille, le chef d'établissement doit s'en charger.

Le permis de visite

Pour les prévenus, les permis de visite sont accordés par le juge d'instruction, alors qu'ils le sont par le Chef d'établissement pour les condamnés (art. D. 403-2 du Code de procédure pénale). L'alinéa 3 précise que les permis établis par le Chef d'établissement sont tantôt permanents, tantôt « valables pour un nombre limité de visites ». Ces autorisations que l'on appelle en pratique des « parloirs exceptionnels », sont généralement accordées pour une seule visite ou pour une journée. Leur intérêt est de permettre à des personnes de rendre visite au détenu sans attendre les trois à quatre mois nécessaires à l'enquête de personnalité qui sont inévitables s'agissant des permis de visite permanents. En effet, dans ce cas, la direction se limite en pratique à demander une copie de la carte nationale d'identité, voire une copie intégrale de l'acte de naissance. Il n'empêche que certains directeurs refusent de prendre la responsabilité d'une telle décision sans attendre les résultats de l'enquête.

Selon la jurisprudence, seuls des « motifs graves » peuvent justifier la décision d'un juge de refuser tout droit de visite (Moine Dupuis, 1999, 251-254). Toutefois, si les condamnés peuvent obtenir des permis de visite pour leurs amis, c'est rarement le cas lorsqu'ils sont prévenus.

Le parloir

L'article D. 410 du Code procédure pénale oblige les établissements pénitentiaires à prévoir, par semaine, au moins trois visites pour les prévenus et une pour les condamnés. C'est le règlement intérieur qui seul détermine « les jours et heures de visites, ainsi que leur durée et leur fréquence » (art. D. 410-1). En pratique, la durée des parloirs est, dans les maisons d'arrêt, de 30 à 45 minutes, et souvent d'au moins une heure en établissement pour peine.

Le décret (n°83-48) du 26 janvier 1983 a généralisé à tous les établissements les parloirs « sans dispositifs de séparation », appelés aussi « parloirs libres », qui existaient depuis 1975 dans les centres de détention. Dans certains établissements, on a choisi d'entendre la notion de « parloir sans dispositif de séparation » comme ne signifiant pas l'absence de séparation, mais l'absence d'hygiaphone.

L'article D 406 prévoit que les visiteurs peuvent être soumis à des « mesures de contrôle jugées nécessaires ». L'usage prévoit le passage sous un détecteur de métaux. L'article D. 408 interdit en effet aux visiteurs de remettre directement quelque objet, lettre, ou argent au détenu. Les seules exceptions possibles sont le linge et les livres.

Selon l'article D. 406, les surveillants doivent « avoir la possibilité d'entendre les

conversations » des visiteurs avec les détenus. Dans la plupart des établissements, des caméras sont également présentes dans les parloirs, parfois même devant chaque cabine.

Deux cas de restriction d'accès au droit de visite sont prévues dans le Code de procédure pénale : l'article D. 251-1-4 (anciennement art. D. 250-5) et les articles D. 405 et D. 405-1.

La suppression de l'accès au parloir sans dispositif de séparation (art. D. 251-1-4) est prévu lorsque « la faute a été commise au cours ou à l'occasion d'une visite ». Les cas les plus fréquents sont la conduite indécente, l'entrée et/ou la consommation de stupéfiants ou d'alcool. Si les visites ont lieu durant le temps de la sanction, elles se déroulent dans les anciens parloirs avec hygiaphones.

La suppression de toute visite est également possible (art. D. 405 et D. 405-1). La mesure peut être prise notamment « s'il y a des raisons graves de redouter un incident », ce qui pourra être le cas lorsqu'un incident sera déjà survenu au parloir, et plus clairement, elle pourra être prise « en cas d'incident au cours de la visite ».

Depuis la réforme instaurée par le décret (n°96-287) du 2 avril 1996, la durée de la sanction de privation de parloir de l'article D. 251-1-4 a été précisée, ce qui n'était pas le cas auparavant. Au contraire, la durée de privation de l'article D. 405 est à la discrétion du chef d'établissement et peut donc excéder quatre mois¹.

La correspondance

La circulaire du 19 décembre 1986 permet aux détenus indigents de demander de quoi écrire et deux timbres par mois.

Les détenus peuvent écrire tous les jours sans limitation (art. D. 417 du Code de Procédure Pénale), mais l'article D. 414 permet d'interdire toute correspondance avec des personnes « autres que le conjoint ou les membres de la famille d'un condamné, lorsque cette correspondance paraît compromettre gravement la réadaptation du détenu ou la sécurité et le bon ordre de l'établissement ».

Les lettres peuvent aussi être retenues lorsqu'elles ne répondent pas aux exigences de l'article D. 415, à savoir « être écrites en clair » : les lettres écrites en langue étrangère peuvent ainsi être retenues le temps de leur traduction.

Le caractère systématique de la censure s'est officiellement transformé en une simple possibilité de contrôle. En effet, par le décret (n°85-836) du 6 août 1985 modifiant certaines dispositions du Code de procédure pénale, la phrase selon laquelle les lettres « sont lues » devient « [...] peuvent être lues [...] ». Mais les détenus et leurs proches ne peuvent savoir de façon certaine si un courrier a été lu ou non.

A cette possibilité de lecture de l'Administration Pénitentiaire, s'ajoute, pour les prévenus, la possibilité d'un contrôle du courrier par le Juge d'instruction.

Les objets qui peuvent accompagner les courriers doivent être sur support papier : il s'agit de coupures de presse, de copies de poèmes, de dessins. Généralement, il s'agit cependant de timbres adressés par les familles. Les détenus sont autorisés par l'article D. 420 à conserver des photographies de famille. Celles-ci peuvent pénétrer l'établissement par voie postale, comme le permet la circulaire (n°86-29) du 19 décembre

¹ Cf. Couvrat (1996), Herzog-Evans (1997).

1986. Sont ainsi autorisés les envois de timbres et de photographies qui sont bien à caractère familial, dans la limite de cinq par envoi. Cependant, la pratique s'éloigne de ces limites : les familles envoient régulièrement des carnets.

En fait, l'emprise de la prison sur l'intimité du détenu est partout. Les détenus sont autorisés à conserver des photographies de famille (article D. 420 du Code de Procédure Pénale), mais leur cellule est régulièrement fouillée.

Les colis

Le Code de procédure pénale classe dans la catégorie des mesures qui permettraient de maintenir les liens familiaux les colis, puisque l'article D. 423, qui les envisage, est inséré dans la section II qui s'intitule précisément « Du maintien ». Il les interdit en termes généraux et absolus. Il y a bien une exception, datant du décret (n°83-48) du 26 janvier 1983 codifié à l'alinéa 2, qui, décidée par le directeur, ne peut concerner que « la remise de linge et de livres brochés ». Mais on admet qu'en fin d'année, un colis de vivres soit apporté par les familles. Le règlement intérieur, ou parfois des circulaires, en prévoit le poids maximal. Rappelons que l'interdiction des colis de Noël fut à l'origine de la révolte de la maison centrale de Ney en 1971.

Les communications téléphoniques des détenus

Il est prévu deux exceptions à l'interdiction générale du téléphone, à l'article D. 417 du Code de procédure pénale dans :

- *les établissements pour peine « dans des circonstances familiales ou personnelles importantes » et sur autorisation du chef d'établissement ;*
- *les centres de détention sans motif particulier, une fois par mois.*

Dans la pratique, la possibilité de téléphoner en dehors des circonstances familiales importantes s'est étendue au-delà des seuls centres de détention, mais pas aux maisons d'arrêt. De plus, dans nombre d'établissements pour peine, il est possible de téléphoner plus fréquemment. Mais le Comité européen pour la Prévention de la Torture (CPT) a, lors de sa visite en France en 1991, recommandé aux autorités françaises de revoir cette « prohibition totale » des appels téléphoniques, notamment pour les prévenus :

Pour ce qui concerne les contacts téléphoniques, le CPT considère qu'un tel refus total est inacceptable, notamment à l'égard des détenus qui ne reçoivent pas des visites régulières de membres de leurs familles, à cause de la distance séparant celles-ci de la prison.

En conséquence, le CPT recommande aux autorités françaises de revoir la prohibition totale des contacts téléphoniques entre les détenus et le monde extérieur, dans les maisons d'arrêt. Evidemment, de tels contacts téléphoniques pourraient, le cas échéant, être soumis à un contrôle approprié. (CPT, 1993, § 135)

Le CPT recommande aux autorités françaises de reconsidérer l'interdiction généralisée de l'accès au téléphone pour les prévenus. (CPT, 1998, § 149)

L'article D. 417 exige l'écoute des conversations. Lorsque les appels étaient encore exceptionnels, ils se déroulaient dans un local administratif et un surveillant utilisait l'écouteur. Désormais, l'écoute se fait généralement sur la ligne et à distance. On notera que la France est, comparée à ses voisins européens, l'un des plus restrictifs de l'accès des détenus au téléphone. Selon Herzog-Evans (2000, 73), en Belgique, au Luxembourg et en Pologne, il n'y a pas d'écoute, et en Hongrie, dans la perspective de protection de la présomption d'innocence, l'écoute des entretiens téléphoniques des prévenus est interdite.

3. Enfants incarcérés avec leur mère

Jusqu'en 1946, et conformément au décret-loi de 1923, les mères détenues pouvaient garder leur enfant avec elle jusqu'à ses 4 ans. L'article D. 401 du Code de procédure pénale prévoit désormais que les mères – mais pas les pères – peuvent garder leur bébé en détention jusqu'à l'âge de 18

mois. Cette durée peut être prolongée de manière exceptionnelle en cas de sortie définitive imminente.

Une circulaire du 16 août 1999, faisant suite à une mission de l'IGAS qui datait de 1991 et aux réflexions du groupe de travail qui a suivi, précise les conditions d'accueil des enfants laissés auprès de leur mère incarcérée, et expose les règles de l'autorité parentale régissant la situation de ces enfants et les modalités de leur accès aux dispositifs et prestations de droit commun. Cette circulaire a également réparti les places d'accueil des mères avec leur enfant sur le territoire et a défini des conditions minimales d'accueil. Vingt-cinq établissements ayant une capacité d'accueil de 66 places sont ainsi aujourd'hui identifiés comme pouvant recevoir des enfants. Les conditions d'accueil sont les suivantes :

- superficie de la cellule d'au moins 15 m²,
- eau chaude dans les cellules,
- ouverture de la porte pendant la journée,
- lieu permettant de confectionner les repas,
- petit matériel de nursery,
- accès à une cour de promenade en dehors de la présence des autres détenues.

Par des accords avec les municipalités, des places de crèches peuvent être attribuées à ces enfants. Au centre pénitentiaire de Rennes, des mères sortent au moins une fois par semaine pour se rendre dans une crèche avec leur enfant mais l'accès à une crèche n'est pas organisé partout.

4. Les aménagements de peines et la sortie

Les personnes détenues sortent, en France, soit à la fin de leur peine – ce qui est logique, quoique la détention peut être prolongée par une « contrainte par corps » –, soit grâce à une mesure d'aménagement de peine : libération conditionnelle, placement en chantier extérieur ou semi-liberté. Chacune de ces mesures est accordée par le juge d'application des peines, selon les « gages de réinsertion » du détenu : promesse d'embauche, certificat de logement, entourage familial « positif », etc.

Par ailleurs, il faut également concevoir les permissions de sortir et la possibilité d'un placement sous bracelet électronique comme des aménagements conçus notamment dans la perspective du maintien des liens familiaux.

Semi-liberté

Cette mesure peut être appliquée aux condamnés ayant un reliquat de peine à subir de moins de un an. Elle est accordée à des condamnés pour leur permettre de :

- recevoir une formation professionnelle,
- exercer une activité professionnelle,
- avoir un emploi temporaire en vue de leur insertion sociale,
- apporter une participation essentielle à sa famille,
- suivre un traitement médical.

Le condamné en semi-liberté est astreint à retourner dans l'établissement pénitentiaire à l'expiration du temps nécessaire à l'activité, par exemple tous les soirs ou pendant les week-ends.

Chantier extérieur

Le régime d'exécution d'une peine ou d'un reliquat de peine en chantier extérieur permet à des condamnés d'être employés, en dehors de la prison, à des travaux contrôlés par l'Administration Pénitentiaire.

Libération conditionnelle

La libération conditionnelle est une libération anticipée et sous contrôle d'un condamné qui a subi une partie de sa peine et qui présente des « signes sérieux de réadaptation sociale ». Il doit respecter les obligations qui lui sont imposées.

Elle peut être accordée aux condamnés qui ont accompli la moitié de leur peine. Pour les condamnés en état de récidive légale, le temps est porté aux deux tiers de la peine. Pour les condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité, le temps d'épreuve est de quinze ans, si une période de sûreté n'a pas été fixée par la cour d'assises.

Permission de sortir

Les permissions de sortir sont des autorisations données à un condamné de s'absenter d'un établissement pénitentiaire pendant une période déterminée qui s'impute sur la durée de la peine en cours d'exécution. Les condamnés doivent adresser une requête auprès du greffe judiciaire s'ils remplissent une des conditions pour l'obtenir : maintien des liens familiaux, visite à un employeur, examen scolaire ou universitaire, visite médicale ou circonstances familiales graves.

Le bracelet électronique

Malgré son caractère récent et le manque de recherches effectuées sur ce sujet, il faut tout de même évoquer la mise en place du bracelet électronique, ou plus exactement le Placement sous Surveillance Electronique (PSE), comme substitut aux courtes peines et aux mises en détention préventive. Les juges d'application des peines qui prononcent de telles mesures sont notamment attentifs aux critères familiaux.

Le Placement sous Surveillance Electronique a d'abord été prévu par la loi du 19 décembre 1997 pour les condamnés à une peine de prison d'un an maximum et pour ceux dont le reliquat de peine n'est pas supérieur à un an. La première expérimentation, concernant une vingtaine de détenus, a débuté en septembre 2000 dans quatre établissements : Aix-Luynes, Agen, Loos-lès-Lilles et Grenoble.

Suite au décret d'application de l'article 62 de la loi du 15 juin 2000, le juge des libertés et de la détention peut, depuis le 10 avril 2002, décider de faire exécuter une détention provisoire sous surveillance électronique. Cette mesure est prise au vu de « la situation familiale de l'intéressé, notamment s'il exerce l'autorité parentale à l'égard d'un enfant ayant sa résidence chez lui et dont l'âge est inférieur à deux ans ».

Un an après le début de l'expérimentation (*Le Monde*, 27 décembre 2001), et alors qu'elle touchait désormais une cinquantaine de personnes, seules deux « évasions » ont été rapportées : elles étaient le résultat de problèmes familiaux (dispute conjugale, différent familial et médication massive), et non d'une volonté délibérée de se soustraire à la mesure. En avril 2003 (*Etapas*, 2003, 99), le retrait n'a été demandé que 25 fois pour non-respect des obligations et 5 fois pour évasion.

En juin 2003, 171 personnes étaient placées sous surveillance électronique, dont 9% de femmes. Le Ministère de la Justice annonce que l'objectif est de 760 pour fin 2003 et de 3 000 d'ici trois ans. La proportion importante de femmes laisse à penser que cette mesure est privilégiée par les juges dans la perspective d'éviter, autant que la loi le permet, la séparation mère-enfant.

II. LA PRISON, EPREUVE INDEPASSABLE ?

« ON NE SERA JAMAIS PLUS COMME AVANT »

*On nous dit souvent : « s'ils vous aimaient, ils n'iraient pas en prison. »
C'est une connerie, ça n'a rien à voir.*

D. Maksymowicz, Femme de parloir (2000, 23)

On parle, pour les détenus, de « choc carcéral » lors de la première entrée en prison. Mais peu de travaux se sont intéressés au « choc » ressenti par la famille et plus généralement par les proches d'une personne incarcérée. Spectateurs involontaires d'une « cérémonie de dégradation », pour reprendre l'expression de Garfinkel (1956, 420-424), ils ne peuvent, en tout cas, pas feindre d'ignorer l'événement, même si beaucoup essaient de « faire comme si de rien n'était ».

Il convient de distinguer ce qui se passe au moment de l'incarcération et le mode de régulation qui va s'instaurer dans le temps, lorsque la détention d'un proche devient une « donnée » de la vie familiale. L'enquête récente de l'INSEE (2002) sur les relations familiales des personnes détenues se disait incompétente à conclure si ce sont les ruptures d'union qui poussent à des comportements délictueux ou si ce sont ces comportements délictueux qui sont à l'origine de la rupture.

Paradoxalement, beaucoup de couples rompent à l'approche de la libération ou lorsque le détenu est affecté en établissement pour peine, alors même que les conditions de détention permettent des visites plus longues et plus intimes, l'accès au téléphone, etc. Il reste à comprendre ces mécanismes et les raisons pour lesquelles les hommes sont généralement plus soutenus que les femmes. En l'occurrence, le soutien est plutôt le fait des femmes que des hommes : on voit, tout simplement, plus de mères que de pères devant les portes des prisons¹. En résumé, on demande aux femmes d'être plus solidaires, or l'incarcération d'une femme brise plus de foyers que celle d'un homme.

A. LE CHOC, LES PREMIERES RUPTURES

Bizarrement, car les actes qui amènent les personnes en prison sont d'une grande diversité et leur motivation également, les récits de l'incarcération, par les détenu(e)s ou par leurs proches, ont, finalement, beaucoup de similitudes, selon que l'acte s'inscrive dans une « carrière » délinquante ou qu'il arrive brutalement. Les premiers jours sont souvent marqués par un état de sidération, des symptômes de dépression – notamment la perte de poids –, voire des tendances

¹ Voir en ce sens : Brodsky, 1975.

suicidaires.

Je suis rentré en prison à 40 ans. Quand je suis rentré en prison, j'ai eu peur pendant une semaine. C'est normal, j'avais l'image de la prison par les films américains ! En deux mois et demi, j'ai perdu quinze kilos ! (Guy, centre de détention de Bapaume)¹

Par ailleurs, beaucoup de personnes arrivent en détention avec des stéréotypes sur la prison qu'elles se sont forgées dans les séries télévisuelles – souvent américaines². Ainsi, Jena (maison d'arrêt de Pau), ayant entendu parler des viols et de l'homosexualité dans les prisons d'hommes, a eu très peur au début de son incarcération :

On a peur quand on arrive ici. On m'a dit qu'il y avait des homos... Ça craint. Au début, j'étais dans une cellule avec une femme homo. On m'avait dit de faire attention. Je me déshabillais pas devant elle, j'avais vachement peur.

1. Du côté du détenu

Même si l'arrivée en prison demeure un choc, car elle ne ressemble ni à quoi les personnes ont pu se préparer, ni à ce qu'ils en imaginaient, l'incarcération est diversement vécue selon les passés.

Le choc

Contrairement à un préjugé qui fait obligatoirement de la prison l'étape finale d'un parcours délinquant et judiciaire, marqué par une admonestation, à l'adolescence, par le juge pour enfants, puis une condamnation à un Travail d'Intérêt Général (TIG), en passant par le prononcé d'un contrôle judiciaire... En effet, beaucoup de crimes sont commis sous le coup d'une passion ou d'une émotion violente, mais peuvent aussi intervenir, suite à des délits antérieurs jamais punis, qui expliquent que la personne n'envisageait pas d'être incarcérée.

Un jour, j'ai perdu la tête, je l'ai tué. (Georges, maison d'arrêt des Baumettes)

Ben moi, je me suis réveillé un matin et j'ai fait une connerie, et je suis en prison. (Faouzi, maison centrale de Clairvaux)

Dans un certain nombre de cas, au choc de l'acte commis par impulsion, et l'incarcération qui s'en suit, s'ajoute le poids de l'acte. Comme l'écrit A.-M. Marchetti (2001, 53) :

C'est sans doute l'homicide d'un proche et notamment des enfants qui engendre le plus de remords ; dans ce cas l'endeuilleur se retrouve aussi fréquemment endeuillé, et donc doublement susceptible de souffrir.

Le choc est d'autant plus brutal, notamment dans les villes de province, lorsque la personne bénéficiait auparavant d'une situation sociale flatteuse : exercice d'un métier de maintien de l'ordre public (policier, gendarme, etc.), statut de notable du fait de sa profession (chef d'entreprise, profession libérale, etc.) ou de ses fonctions sociales (élu local, responsable associatif, par exemple).

J'ai jamais pensé venir en prison... Vous voyez, votre question me fait sourire... Non, je l'imaginais pas, j'avais mes occupations, pour moi, ça a été la chute du haut de la falaise... Me retrouver de l'autre côté de la barrière. J'étais adjudant de Gendarmerie, j'étais comme on dit un ange de la

¹ Les auteurs des propos recueillis dans les entretiens sont désignés, selon le choix qu'ils ont exprimé, par leur propre prénom ou par un pseudonyme (qu'ils ont d'ailleurs parfois choisi). Lorsque l'identification de la personne interrogée pourrait lui porter préjudice, nous l'indiquons par la mention « anonyme ». Sur ces choix, cf. Conclusion.

² Notamment Oz (série créée par Tom Fontana et produite par HBO), diffusée en France sur M6.

route... (Jean-Luc, centre de détention de Caen)

Je ne pensais pas aller en prison. Je menais une vie d'honnête citoyen, mais pas de bon père complètement, par rapport à une de mes filles, la plus grande. Ça a été un drame terrible, épouvantable... En plus, je suis un ancien policier syndicaliste. C'est une tragédie, un drame épouvantable. Nous vivons un drame depuis cette époque-là. Je pense constamment à la souffrance des miens.

Beaucoup de personnes incarcérées pour des délits/crimes à caractère sexuel, et dont ils contestent la gravité, ne comprennent pas leur arrestation. C'est par exemple le cas de Gérard (maison d'arrêt de Pau), en détention préventive pour des faits – un viol –, qu'il ne nie pas, mais dont il rejette la qualification juridique :

Pour moi, c'est une connerie de troisième mi-temps... Vous voyez ce que je veux dire... Moi, il y a vingt ans, je faisais du rugby, j'ai fait des choses équivalentes, il ne m'est jamais rien arrivé !

Peut-on se préparer à la prison ?

On peut s'attendre à aller en prison pour de multiples raisons. Un certain nombre de détenus ont eu, par la famille ou plus généralement les proches, si ce n'est une « socialisation délinquante », au moins une familiarisation avec l'univers de la prison, qui fait de l'incarcération un événement possible. Ces personnes connaissent donc déjà un certain nombre des usages de ce milieu.

Je suis arrivé en prison comme si j'allais à la boulangerie... J'avais des connaissances du quartier qui y étaient déjà allées. J'avais vaguement pensé y aller, mais je ne me rendais pas compte. Les deux premiers jours, j'ai rien compris... après, c'est dur. (Jean-Marc, maison d'arrêt de Pau)

La première fois, je ne me suis pas inquiété, et c'est ça qu'est grave pour les mecs comme nous qui grandissent dans les cités. Parce que pour moi, c'était une deuxième cité. Y avait que des gens que je connaissais. On retrouve toujours les mêmes, c'est un peu comme une carte de fidélité le placard. Tu gratte, t'as des points, jusqu'à ce qu'ils te lâchent parce que t'es plus tout jeune ! (Samir, centre de détention de Bapaume)

A 18 ans, bien sûr que j'savais qu'un jour j'irais en prison... parce que tous mes potes y étaient déjà, ils faisaient l'aller-retour. En plus, j'allais les voir sur la colline, à V***. Derrière la prison, Y a un endroit pour faire des sortes de parloirs sauvages... En plus, quand je suis arrivé au placard, j'étais là pour une agression à deux francs... J'ai vu qu'les autres, au moins, ils s'étaient fait de l'argent, et ils allaient se prendre comme moi. Alors quand je suis sorti, j'ai vendu du shit. Et c'est ce qui m'a ramené en prison, l'ILS [Infraction à la Législation des Stupéfiants]¹. La première fois, la maison d'arrêt, c'est un piège pour les jeunes comme nous. On rencontre tous nos potes, que des personnes que tu connais, t'as tous tes repères... (Fayçal, centre de détention de Bapaume)

Certaines personnes s'attendent à connaître la prison, car ils ont choisi le « métier de voleur » et le mode de vie afférent, c'est à dire l'hypothèse possible – probable ? – de l'incarcération.

Je ne suis pas un accidenté. Voleur, c'est mon métier. Quand j'ai été arrêté à 27 ans, je connaissais les risques... La prison, c'est les risques du métier. On ne peut pas aller plus loin que la prison. (Pascal, maison centrale de Clairvaux)

De la même façon, partager sa vie avec une personne qui se prostitue implique, si on a un tant soit peu de lucidité, se savoir susceptible d'être interpellé pour proxénétisme :

J'avais jamais pensé y aller... Mais pour ma deuxième affaire, je savais un peu les risques. Je vivais avec une gonzesse qui faisait le trottoir. (Gent, maison centrale de Clairvaux)

Même si c'est un cas bien moins fréquent, notamment pour les crimes les plus graves, un certain nombre de détenus constituent un vrai défi aux théories dites de la « rationalité de la peine » : passés à l'acte en toute connaissance de la peine encourue et convaincus de la « certitude de la peine », ils sont donc insensibles à la fonction inhibitrice des délinquants potentiels de la prison.

¹ Les éléments de compréhension des extraits d'entretien ont été, pour des raisons de lisibilité, placés entre crochets : explication de termes argotiques ou techniques, donnée biographique concernant la personne, etc.

Bien sûr que je savais que j'allais aller en prison. Je ne suis pas un imbécile. C'était soit la morgue, soit la prison. Je savais ce qui m'attendait... Dans mon histoire, il n'y a rien de passionnel. Je savais que c'était la perpétuité. Mais pas au-delà ! [rires] Le verdict, je me le suis donné d'avance... Mes proches ne connaissent pas mes intentions, sinon ils ne m'auraient pas laissé sortir¹... (Yannick, maison centrale de Clairvaux)

Par ailleurs, certains auteurs de délit/crime à caractère sexuel attendent, finalement avec impatience, le moment de leur arrestation, qui intervient pour eux, en fait, comme un soulagement.

J'attendais. D'ailleurs, je pense que c'est significatif de quelque chose, parce que lorsque j'ai été convoqué et que le policier m'a demandé si je savais pourquoi, j'ai répondu : « oui, enfin. » De toutes façons, j'avais mon sac dans la voiture, je savais où j'allais. J'avais réalisé avant d'être incarcéré. (Stéphane, centre de détention de Caen)

La situation de Marie-Françoise (maison d'arrêt de Pau) est plutôt exceptionnelle, car elle a eu le temps, entre sa condamnation et son incarcération, de se préparer et d'y préparer ses proches :

Il y a eu huit mois entre ma condamnation et mon incarcération. Ça a été un peu surréaliste... Un gendarme m'a téléphoné pour ma convocation d'incarcération. Je partais le lendemain en congé pour quinze jours. Il m'a dit de partir, mais que lui partait deux semaines plus tard... Bref, il m'a retéléphoné un mois plus tard. Il m'a dit qu'il m'attendait le lendemain, et que si je voulais, je pouvais laisser ma voiture sur le parking de la Gendarmerie. J'ai donc eu le temps de préparer ma famille à mon incarcération.

Annoncer la détention

Lorsque la famille et/ou les proches n'assistent pas à l'arrestation, ils peuvent en être informés plus ou moins directement. Normalement, lors du placement en garde à vue, puis à l'arrivée en prison, il est possible de faire prévenir une personne de sa proche famille. Il arrive que le service social ne le fasse pas ou qu'ils ne parviennent pas à le faire : par exemple lorsqu'il s'agit d'une personne dont la famille réside à l'étranger et/ou qui ne parle pas français). Dans ces cas-là, c'est par une lettre du détenu lui-même, ou par un appel téléphonique d'un codétenu libéré ou d'un proche allé rendre visite à un codétenu que la famille est avertie.

Ils l'ont appris longtemps après... 4 ans après. C'est des amis qui leur ont dit que j'étais en prison, il m'avait connu en prison à Cayenne, et quand il est retourné au Surinam, il leur a dit. Ils avaient entendu que j'étais mort... Après, quand je suis arrivé en France, j'ai pu leur téléphoner... (Dennis, maison centrale de Clairvaux)

On a appris son incarcération par une lettre, mais je le connais, il a pas eu le courage d'écrire lui-même, il a demandé à son éducateur, il avait peur de notre réaction parce que c'est la deuxième fois, et quelque part, il nous a déçus... (Christine, mère de détenu)

Mais la première lettre reçue est parfois, pour les proches, une déception, comme le raconte Boiron (1995, 43) :

J'ai ouvert sa première lettre avec fébrilité. Je n'avais pas communiqué avec lui depuis une éternité... La déception fut immense. André parlait presque uniquement des démêlés juridiques de son affaire, d'avocats, de jugement, établissait des pronostics sur sa peine. Tout juste semblait-il avoir pris conscience de la naissance de Damien.

Comme on le verra ultérieurement [cf. Ch. IV., p. 97 sqq.], c'est surtout aux enfants que l'incarcération et ses motifs sont cachés – souvent avec la complicité du conjoint qui est dehors, d'ailleurs.

Je ne pense pas que mes enfants savent que je suis en prison... J'étais en Algérie, ils penseront que je suis resté plus longtemps. Ça m'arrivait de partir plusieurs mois... Je leur dirai s'ils insistent. Mais c'est entre moi et ma conscience. Je leur expliquerai pas tout... je leur dirais vaguement. On peut pas

¹ C'est lors d'une permission, au cours d'une première peine de 10 ans, qu'il a commis le crime pour lequel il est condamné à la perpétuité.

tout raconter à l'extérieur. Je ne suis pas un criminel, c'est que passager. Personne n'est parfait. Mais je pouvais pas expliquer, ça n'intéresse que moi. Celui qui veut des détails, il peut attendre. (Moktar, maison d'arrêt des Baumettes)

Mais certains arrivent à cacher leur incarcération à d'autres personnes de leur entourage, à commencer par les parents, lorsque ceux-ci sont âgés.

Ma mère, mes deux frères, mes deux sœurs, ils ne le savent pas que je suis ici. J'ai peur que ma mère ne le supporte pas. Déjà, quand mes frères sont tombés, elle a failli mourir. Je préfère l'écarter de tout souci. Je veux pas lui faire de mal. Je lui téléphonerai quand je serai dehors, mais je lui dirai pas. (Hocine, maison d'arrêt de Pau)

On pourrait croire que la première lettre est particulièrement difficile à écrire. Or paradoxalement, c'est souvent, par la suite, lorsque les personnes détenues ont l'impression d'être dans la routine de la vie carcérale, que la correspondance devient plus difficile.

La première lettre, je l'ai écrite tout de suite. Résumer les deux jours de garde à vue... C'était pas dur à écrire, ça faisait du bien de se vider, j'avais besoin de m'exprimer. Comme j'avais rien pour écrire... Ça peut vous paraître bête, mais je n'avais pas de stylo, de papier, d'enveloppe... Eh bien, j'ai écrit sur une feuille de cantine verte, et puis j'ai trouvé un crayon... (Guy, centre de détention de Bapaume)

Ma première lettre, c'était pour un collègue [« associé »], mon meilleur ami. Le jour même je lui ai écrit... On vous donne tout ce qui faut le premier jour. Je lui ai écrit pour lui dire que je suis en prison, fais ceci pour moi, fais ça, ça va... C'est après que c'est dur d'écrire, car c'est toujours la même chanson... On voit les mêmes personnes, y a pas d'action... (Eric, maison d'arrêt des Baumettes)

2. Du côté des proches

Selon les liens avec la personne incarcérée, les réactions sont différentes : il y a ceux qui étaient au courant des délits/crimes de la personne et/ou qui avaient choisi cette « vie-là », et, à l'inverse, il y a ceux pour qui c'est une surprise, autant l'arrestation et l'incarcération que les faits reprochés.

Des arrestations traumatisantes

Beaucoup de détenu(e)s ou de proches commencent le récit de l'incarcération par l'arrestation elle-même, car elle marque souvent l'irruption de la prison, du délit/crime dans la vie familiale :

Pour moi, tout ça a commencé lorsque le GIGN [Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale] a fait exploser ma porte à six heures du matin. (Brigitte, compagne de détenu)

Beaucoup insistent sur le caractère traumatisant de l'arrestation pour les proches – particulièrement pour les jeunes enfants et les parents – et notamment l'humiliation d'être menotté devant eux.

Le GIGN [Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale] est venu chez moi, ils ont fait le grand jeu... Nous, quand on braque une banque, y a des psys pour les victimes, pour les familles, y a que dalle... La maison, elle a été complètement détruite... (Mohamed, maison centrale de Clairvaux)

L'arrestation, lorsqu'elle a lieu au domicile, est le premier viol de l'intimité, comme le raconte Jena (maison d'arrêt de Pau) :

J'avais chez moi, et là, on m'ouvre la porte. C'était les gendarmes, en plus, il y avait des voisins à moi à l'intérieur... j'ai tapé ma crise. Ils ont fouillé le fin fond de mon intimité. Bonjour le respect ! En plus, mes voisins qui étaient là, ils connaissent rien à ma vie... Quand ils ont marché sur le carnet de santé des gosses, là j'ai vraiment tapé ma crise, je leur ai gueulé dessus !

Il arrive que les proches soient témoins des faits et assistent, peu après, à l'arrestation :

Quand j'ai été arrêté la première fois, c'est à cause d'une fusillade que j'ai faite de l'appartement.

Mes parents étaient là, ils m'ont vu me faire arrêter. Ça a du être dur pour eux de me voir arrêté. On en a reparlé une fois, mais vaguement. (Jean-François, maison d'arrêt des Baumettes.)

La famille peut être prise en otage par la Police lorsque la personne est en cavale :

Y avait un mandat contre moi. Ils savaient que j'allais appeler chez moi, alors ils ont fait une descente chez moi, ils ont emmené 17 personnes au poste, même mes parents... Y avait toute ma famille, des amis qui vivent dans le même immeuble... Quand j'ai téléphoné, je me suis inquiété, j'ai téléphoné sur le portable de mon frère. Il m'a passé le commissaire, qui m'a dit de me rendre. Je voulais rien entendre, alors il m'a passé ma mère... J'ai dit : « C'est bon, j'arrive ». C'est comme ça qu'ils ont fait... (Fayçal, centre de détention de Bapaume)

Pour certaines familles, l'incarcération peut être le moment où « tout devient clair », parce que certains comportements, des attitudes, n'étaient pas comprises, et s'expliquent dès lors que sont connus les motifs de l'arrestation.

La famille, forcément complice ?

Il existe deux préjugés opposés et tout aussi faux : l'un qui associe aux délinquants leurs familles, l'autre qui fait des proches de détenus des victimes. Or la vérité est souvent entre les deux, puisque, pour certains couples, la délinquance est choisie en connaissance de cause, et que certaines femmes se vivent comme étant des « femmes de voyou ». Comme le confirme Jacques (maison d'arrêt des Baumettes) :

J'ai tout fait en parfaite osmose avec ma femme. Quand je parlais sur une affaire, elle le savait [...]. Je lui ai rien caché quand on s'est rencontré. Je me suis mis à table direct.

Mais c'est plus souvent une vraie surprise, certains apprenant par les médias, non seulement l'arrestation, mais ce qui est reproché à leur proche.

Elle ne l'a pas su tout de suite. Elle l'a appris malheureusement quand j'ai été arrêté. Elle l'a appris au JT [Journal Télévisé]. Pour elle, c'était la stupeur. (Frédéric, maison centrale de Clairvaux)

J'ai pas eu besoin d'expliquer à mon fils pourquoi je suis en prison... les journaux s'en sont chargés. Et maintenant, Y a même un livre... Il ne parle pas que de moi, mais une page ou deux... Mon fils, de toutes façons, il m'a toujours connu en prison. On n'en a jamais parlé. (Serge, maison d'arrêt des Baumettes)

Souvent les proches sont surpris car ce qui est reproché ne correspond pas à ce qu'ils savent de la personne, ou ne correspond pas à son caractère.

Pour l'ILS [Infraction à la Législation sur les Stupéfiants], ils sont tombés de haut... On n'en parle jamais. Si, des fois, ils me disent : « Mais où t'as caché l'argent ? » Parce que dehors, j'étais un rat, je leur donnais rien... (Fayçal, centre de détention de Bapaume)

La surprise vient souvent du fait qu'extérieurement, la personne ne semble pas avoir de problèmes :

Ça a surpris tout le monde, j'avais jamais de problèmes, j'étais apprécié par tous. Ils sont tombés en larmes... Je sais pas ce qui m'a pris, ça a mal tourné et j'ai mangé douze ans. [...] J'ai écrit tout de suite à ma famille, pour demander pardon. (Nordine, centre de détention de Bapaume)

Dans beaucoup de familles, l'incarcération est une surprise car elle ne concerne pas celui pour qui, unanimement, cette issue était redoutée :

*Tout le monde a été surpris, parce que dans la famille, avec mon frère A***, qui est plutôt chabraque (remuant), bagarreux, c'était plutôt lui qu'on se serait attendu qu'il aille en prison. Moi, personne s'y attendait, et j'aurais même qu'ils ont culpabilisé. Ils savaient pas que j'étais dans un état dépressif aussi grave... Le service social a prévenu mes sœurs, et une de mes filles l'a appris dans le journal... En garde à vue, j'étais pas moi-même, j'étais pas en l'état de penser à les prévenir. (Dominique, centre de détention de Bapaume)*

La garde à vue, ainsi que les premiers temps de l'instruction, sont souvent l'occasion pour les

familles, comme pour les détenus, d'apprendre des faits, des événements passés, des éléments de l'histoire conjugale ou familiale qui avaient été cachés. Ainsi, Bertrand (maison d'arrêt de Pau) a appris pendant sa garde-à-vue que son épouse le trompait.

Soulagement

Certains, même s'ils ne le reconnaissent que difficilement, voient la détention d'un proche comme un soulagement, notamment pour ceux qui craignaient une issue fatale à une spirale dans la délinquance ou les implications de l'engagement militant. C'est par exemple le cas de Philippe (maison centrale de Clairvaux), militant basque, vivant, à son incarcération, depuis sept ans dans la clandestinité :

Je pensais me faire tuer... J'ai trouvé super d'être en vie, alors, le reste, c'est du bonus.

C'est une situation similaire, mais dans sa version « voyou » qu'expose Jean-Pierre (maison d'arrêt des Baumettes), dont les proches craignaient le décès « sur un coup », « un braquo » [vol à main armée] :

Ils l'ont appris par le tapage médiatique... Oui, faut comprendre que je suis pas arrivé ici par accident. Donc, ils s'y attendaient. Mais pour eux, le pire, c'était que j'arrive dans un sac en plastique. (Jean-Pierre, maison d'arrêt des Baumettes)

Derrière les propos de certains détenus, qui semblent entretenir des relations tyranniques avec les autres membres de leur famille, on devine que, pour les proches, l'incarcération a pu, effectivement, être un soulagement. Deux extraits d'entretien nous paraissent particulièrement significatifs :

Au bout d'un mois que j'étais en taule, j'étais trop véner [énervé] parce que ma sœur m'avait pas apporté mes affaires. Elle s'est trop foutue de ma gueule ! Mais elle a vu comment ça s'est passé quand je suis ressorti ! (Hassan, ex-détenu)

Ma sœur, elle a rien fait quand j'étais au placard, rien... Ça, pour sortir avec un tel ou un tel, ça va... Pour toutes les fois où je l'ai aidée ! Elle sait très bien qu'il y a des choses, je pouvais pas le demander à ma mère, elle est trop fatiguée, et déjà, qu'elle vienne de temps en temps au parloir, c'était déjà beaucoup. Mais elle, elle pouvait apporter du linge. C'est facile... Tiens, quand je suis sorti, elle a tout de suite arrêté ses conneries... (Ahmed, ex-détenu)

C'est également le cas de proches de toxicomanes, pour qui la prison est vécue comme une issue préférable à la mort qui semble inexorable, et la prison vient donc briser la spirale du pire :

Ma mère, c'est dur à dire, mais je suis sûr qu'elle était plutôt... pas contente que je sois en prison, non, ce serait trop fort... Mais déjà, elle s'y attendait, et puis elle savait que ce serait une petite peine... Elle a plus peur qu'il m'arrive du mal, avec des produits... (Hassan, ex-détenu)

Dehors, il y'en a qui sont contents que je sois en prison. Ma belle-mère par exemple. Elle me l'a pas dit bien sûr, mais elle a toujours essayé de préserver le petit de moi, alors c'est sûr, elle préfère que je sois en prison... (Hocine, maison d'arrêt de Pau)

3. Premières épreuves

Une des premières choses à laquelle les familles sont confrontées, c'est l'impression de mépris de la part des institutions, à commencer par l'Administration Pénitentiaire. Deane (1988, 48) insistait notamment sur l'impression des proches d'être traités « comme des criminels ».

En France, les familles, quoique « privilégiées » (« Travail, Famille, Patrie », hein ?), ami(e)s et autres, c'est attention ! Danger pour la sécurité ! On fait chier d'exister, alors charité chrétienne et pays des droits de l'homme obligeant, on nous donne des micro miettes de temps pour leur conscience et leur humanisme, et surtout pas de sexe, « pas de ça chez nous » ou alors juste un peu, oui mais : le

colis de Noël, qui fait l'unanimité dans toutes les taules : merci, mon Dieu ! [rires] On est ceux/celles en général qui rentrons le moins loin dans la détention, bon d'accord, ça permet à ceux et celles que l'on vient voir d'être près de la sortie ! (Bénédicte, compagne de détenu)

Dans les premiers temps de l'incarcération, qui sont ceux également de l'instruction, puis du procès, et donc des premières épreuves, la famille se réorganise, mais surtout les proches décident ou non de manifester leur solidarité. Ainsi, selon l'INSEE (2002, 43), plus d'une union sur dix est rompue dans le mois qui suit l'incarcération, 20% le sont au cours de la première année, 25% dans les deux premières années, et 36% dans les cinq premières années. En effet, les proches rompent souvent relativement vite, et si, avec le temps, les couples continuent à se briser, c'est proportionnellement une tendance qui diminue. Pour expliquer cette observation autrement, disons qu'un couple a plus de probabilité de se rompre pendant le premier mois qu'un couple au bout de trois ans dans les deux années qui suivent.

Premiers contacts

Avant même que les proches aient pu prendre contact, par courrier ou par la venue au parloir, les personnes incarcérées appréhendent souvent la réaction de leurs proches, notamment comment les faits vont leur être annoncés.

Pourvu qu'on ne lui dise rien ! Pas encore, oh, pas encore ! Le temps que tout s'arrange ! Pauvre Grand-mère ! Comment supporterait-elle un choc pareil ? Une honte pareille ? Sa gamine en prison ! Grand-mère, fragile des jambes, du cœur. La nouvelle pourrait la tuer. Une crise cardiaque, et j'en serais responsable ! Pourvu que ces imbéciles ne lui envoient pas un dossier officiel trop tôt ! (Saubin, 1991, 107)

Beaucoup s'attendent à un rejet de leurs proches, voire le sollicitent, dans une attitude relevant souvent du masochisme :

La congrégation a été très surprise. J'ai écrit à mes supérieurs pour leur dire que je me jugeais indigne de continuer à faire partie de la congrégation et donc pour m'exclure. Mais ils ont refusé, rien n'a été fait en ce sens. (Jean, maison d'arrêt de Pau)

Par ailleurs, lorsque la personne a déjà été incarcérée, elle craint que la rupture, surmontée une première fois, soit là rédhibitoire :

Mes parents, ils ont changé. Là, je les ai tués avec ce qui m'arrive, c'est dur pour eux. La première fois, ça nous avait rendu plus fort, ça nous avait rapproché, surtout au début. Après, quand j'étais en CD [centre de détention], loin, ça nous avait éloigné... Mais là, ça m'a encore plus éloigné d'eux. (Jean-François, maison d'arrêt des Baumettes)

Je croyais que ma famille voulait pas venir. Après, ils m'ont dit qu'ils allaient venir. J'ai failli refuser. Je savais pas quoi leur dire. Mon père me disait toujours : « Si tu vas en prison, tu n'es plus mon fils. » (Nadir, maison d'arrêt de Pau)

Les auteurs des crimes les plus stigmatisés préfèrent s'attendre au rejet, dire tout plutôt que d'être, par la suite, déçus.

La première lettre, j'y ai été franco. En cinq ou six lignes. J'ai mis le motif, la date... Mais j'ai mis du temps à me décider. J'ai eu une réponse dans la même semaine. Ça a été une surprise... Ça m'a réconforté. (Dominique, maison d'arrêt de Pau)

D'ailleurs, pour beaucoup, c'est plutôt rassurant que les proches expriment leur colère et/ou leur déception, car c'est ce qui va permettre à la relation de continuer.

Ma femme m'a passé un savon, surtout qu'elle ne savait pas tout. Mais on n'en parle pas trop. (Mikaël, centre de détention de Bapaume)

Les premiers temps de l'incarcération sont particulièrement difficiles pour le détenu, car c'est

un « moment de vérité » concernant ses liens avec sa famille, et plus généralement ses proches : c'est souvent au début que les ruptures ont lieu. Ainsi, selon l'enquête de l'INSEE (2002), 43% des détenus déclarent vivre en couple, alors qu'un couple sur dix rompt pendant le premier mois d'incarcération. C'est donc les premiers temps qui sont les plus douloureux, car c'est à ce moment-là que se concentrent les ruptures, et donc les déceptions. Fayçal (centre de détention de Bapaume) évoque ainsi les premiers temps de sa détention :

Tu tombes de haut... Tout le monde te lâche...

Incontestablement, l'incarcération d'un des membres de la famille bouleverse son organisation antérieure. La désapprobation ou l'absence de soutien peut entraîner des séparations, notamment lorsque la belle-famille rejette la responsabilité sur la femme (Carlson, Cervera, 1991a). D'ailleurs, l'incarcération peut être un moyen pour la famille (en particulier la mère) de récupérer l'enfant.

J'ai été bien entourée. Dès le départ, mes proches étaient en colère contre mon ex-mari. Mon fils, il m'a dit : « J'en veux à Papa, pas à toi, Maman ». [pleure] (Lucette, centre de détention de Bapaume)

D'une façon générale, l'incarcération met en lumière ce qui, pour la personne incarcérée, fait sens dans ses relations familiales : « Que je sois là, ce n'est pas grave, ce que je ne supporte pas, c'est que ma mère souffre à cause de moi », « je m'attendais à ce qu'ils me lâchent... », etc. Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, l'incarcération peut être l'occasion d'une réactivation des solidarités :

Ma famille est encore plus proche. Maintenant, ils me font la bise, alors que ça se faisait jamais. Mon père, il me disait « t'es la moins de toutes les filles », c'est une expression... Maintenant, je me sens plus aimée. [...] Je pensais qu'ils allaient même pas me voir. Tout le terrain, ils me passent le bonjour. Ils ont compris. Y a même une femme mariée qui va faire une demande de parloir. (Louise, maison d'arrêt de Pau)

Une épreuve, le procès

Le procès fait également partie des étapes obligées qu'ont à surmonter les familles. Certains sont médiatisés, et cela peut s'avérer particulièrement redoutable pour la cohésion familiale, de la même façon qu'ils sont particulièrement durs à vivre pour la personne concernée.

Le procès a été la semaine la plus dure en dix-neuf ans de prison. (Jean-Rémy, centre de détention de Caen)

A mon procès, ma mère et mon amie de l'époque sont venues témoigner. Mais elles ne sont pas restées. C'est délicat, c'est gênant, c'est la honte pour une mère de voir son fils aux Assises, surtout pour ce que j'avais fait. (Cédric, centre de détention de Caen)

Le déroulement du procès peut faire émerger des divisions au sein de la famille (au moment de l'instruction et des témoignages). C'est d'autant plus éprouvant pour les proches qu'ils peuvent eux-mêmes être tenus pour « moralement » responsables de la personnalité – et incidemment de tel ou tel passage à l'acte – de leur proche :

Mon père est venu pendant mon procès aux Assises. On a expliqué qu'il était responsable de ce qui s'était passé... Mon père comprenait pas... Et tous ont dit pareil. Après, il a fait un accident cardiaque, il est tombé d'un coup à la barre. (Pierre, maison centrale de Clairvaux)

C'est d'autant plus dur que le délit/crime, notamment s'il a un caractère sexuel, est stigmatisé :

Pour ma famille, ça était très dur, mon arrestation et après le procès. La presse m'a descendu, ils disaient que j'étais un monstre. Aux Assises, c'était terrible aussi. Ma mère, elle a vieilli d'un coup... (Christian, ex-détenu)

Lorsque le procès doit juger un délit/crime commis sur une personne de la famille, le procès ne fait que cristalliser les divisions et marquer définitivement les ruptures.

C'était un homme de la famille. J'ai plus de contact. Il est parti. Mes parents étaient pas au courant, sinon, je serais pas ici. J'ai pas envie de le revoir, mais il va peut-être venir au procès. C'est ça que j'ai peur. Je voudrais pas le voir. (Louise, maison d'arrêt de Pau)

Le procès est aussi pour les familles le moment où doit s'opérer le choix de témoigner ou non en faveur de l'accusé. Or lorsque les proches se désolidarisent, c'est souvent perçu beaucoup plus violemment que n'importe quelle attitude de la famille des victimes.

Les familles des victimes, elles m'ont pardonné. Elles me l'ont même dit au procès... Mais ma famille, elle est venue témoigner contre moi. [...] Au procès (en appel), juste avec le regard, je vais leur faire peur. J'ai fait du satanisme, j'ai appris la haine. Moi, je peux pousser quelqu'un au suicide rien qu'en regardant sa photo. Moi, j'ai adoré Satan, et pour s'en sortir, c'est pas facile, c'est comme une spirale, alors... (Patrice, centre de détention de Bapaume)

Mais on peut avoir l'impression que pour certains, le procès est l'occasion de se venger, publiquement, de leur famille, voire surprendre une certaine délectation de l'embarras causé par la situation, comme dans le cas de Ronan (maison centrale de Clairvaux) :

Ma famille a eu très mal à mon procès, en particulier à cause de mes déclarations. J'ai revendiqué mon crime. J'ai dit que je tenais à personne, et je l'ai dit très crûment. Ils s'en doutaient, en plus je leur avais déjà dit, mais là, de se l'entendre dire devant tout le monde... Ils se sont beaucoup remis en question sur mon éducation. Oui... parce que j'ai tué pour voir ce que ça faisait. Et ce qui s'est passé, c'était inimaginable pour eux.

Sans être toujours aussi dramatiques, les procès sont parfois l'occasion, pour les condamnés, d'apprendre des détails, jusqu'alors cachés, de leur vie familiale : des incestes, des violences, etc. Cela a été le cas pour Jean-Rémi (centre de détention de Caen), abandonné très jeune :

Mes parents étaient à mon procès, pour me soutenir et pour me témoigner. Mais ce qui a été dur, c'est que j'ai appris des choses... Les histoires de ma mère avec sa mère... Apparemment, y a eu des actes de barbarie... Moi, je croyais que ma mère était orpheline... Tout cela, je l'ai appris aux Assises. Même maintenant, d'y repenser, c'est dur. J'aurais préféré ne pas le savoir. Ça était plus dur que les dix ans que je me suis pris. (Jean-François, maison d'arrêt des Baumettes)

Même lorsque la personne n'a pas honte de ce qu'elle fait – voire en tire une certaine fierté –, comme c'est le cas lorsqu'il s'agit d'actes politiques ou de banditisme, par exemple, le procès n'en demeure pas moins, par nature, humiliant :

Elle a été présente à tous mes procès. J'aurais préféré qu'elle ne soit pas là. C'était inutile. De voir un homme menotté, avec les entraves, dont on véhicule une certaine image de dangerosité, c'est pas beau à voir... (Frédéric, maison centrale de Clairvaux)

Pour les personnes accusées des crimes les plus graves, il semble évident que rien – même la simple présence de leurs proches – ne peut les soutenir dans cette épreuve, comme le raconte Sonia (maison d'arrêt de Pau).

Je ne suis pas pressée de passer en procès... ça va être le lavage de linge en famille devant plein de personnes. On n'arrête pas de me rabâcher : « 30 ans ». Mon père, je n'ai pas de nouvelles de lui depuis que j'ai 5 ans... Il ne me connaît pas. Il y a des chances qu'il soit à mon procès, ça va être bizarre. Ma mère, ça me fait chier qu'elle soit là... Honnêtement, y a rien qui pourrait me soutenir pendant mon procès.

Comme le montre bien le film M le Maudit, de Fritz Lang (1931), certains procès sont, notamment dans le cas des crimes les plus odieux, des catalyseurs des passions collectives, et les

proches préfèrent donc s'épargner ce spectacle :

Mes parents sont venus à mon premier procès, pas au second. Ils ont beaucoup souffert au premier à cause des journalistes. Pour le second procès, c'était un show. J'ai donné à la presse ce qu'elle voulait...

– Qu'est ce qu'elle voulait ?

– Elle voulait découvrir une bête... J'étais déjà condamné. J'ai jamais plaidé mon innocence... Mais la justice a fait de moi ce que je suis maintenant... (Yannick, maison centrale de Clairvaux)

B. LES OBSTACLES A LA SOLIDARITE

Les familles et les proches de détenus sont confrontés à des difficultés de tous ordres, notamment matériels et/ou financiers. En effet, l'incarcération se traduit généralement par une perte de ressources pour la personne concernée¹, se répercutant sur les revenus de la famille, notamment via une suppression ou une diminution des aides sociales². A la nécessité – fréquente – des proches de devoir payer un avocat, s'ajoute le coût des visites et de la vie en détention... loin du préjugé selon lequel, en prison, « on est nourri, logé, blanchi ».

1. Les obstacles matériels

Le coût des visites pour les proches est direct (transport, hébergement, etc.) et indirect (arrêt de travail, congé, etc.). Ce coût s'explique par la distance entre le lieu de résidence des proches et le lieu d'incarcération. Il faut noter qu'aux abords de certains établissements pour peine, où les familles se rendent généralement pour le week-end entier, existent des structures d'hébergement à tarif réduit (10 à 15 euros), tenues par des bénévoles, dans le cadre d'associations, généralement membres de la FRAMAFAD.

Ce coût s'explique notamment par l'implantation géographique des prisons (de plus en plus éloignées des centres-villes), mais aussi par les affectations décidées par l'Administration Pénitentiaire, avec notamment la politique de dispersion dans certaines affaires et l'orientation pénitentiaire des détenus, avec le passage obligatoire à Fresnes pour les plus longues peines.

L'enquête du CREDOC (Le Quéau, 2000) a donné des éléments quantitatifs très intéressants, portant sur les contraintes supportées par les familles du fait de l'incarcération d'un proche, et confortant tout à fait les données recueillies dans notre proche recherche.

L'affectation des détenu(e)s et leurs transferts

Selon l'article D. 53 du Code de Procédure Pénale, l'affectation en maison d'arrêt est du ressort du siège de la juridiction d'instruction ou de jugement devant laquelle le prévenu doit comparaître : mis à part pour les délits/crimes de nature terroriste, toujours instruits à Paris, les lieux des faits reprochés conditionnent le lieu d'incarcération. Cette situation obéit bien

¹ Si les retraites continuent à être perçues, la plupart des aides sociales sont supprimées (le RMI au bout de deux mois) ou réduites : ainsi, lorsqu'une personne bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est incarcérée depuis plus de 45 jours, son allocation est habituellement réduite à 12% de son taux mensuel. Le complément d'AAH, versé pour les personnes disposant d'un logement, n'est plus accordé.

² La qualité d'assuré social est préservée. Pour les aides sociales, le détenu n'est pas considéré(e) comme membre du foyer.

évidemment à des contraintes liées à l'instruction de l'affaire, l'autorité judiciaire pouvant demander l'extraction du prévenu chaque fois qu'elle l'estime utile, ou que le prévenu déposera une demande de mise en liberté.

Or beaucoup de personnes commettent des délits/crimes loin du lieu de résidence de leur famille et/ou de leurs proches, et beaucoup de prévenus, résidant habituellement à l'étranger ou dans les DOM-TOM, se retrouvent incarcérés en métropole¹ et sont donc particulièrement isolés. Or si les contraintes de l'instruction sont souvent admises par les prévenus et leurs proches, la nécessité d'attendre – parfois longtemps – le procès alors que l'instruction est terminée, est beaucoup moins comprise.

Une fois condamnés, les détenus peuvent demander à être affectés à un établissement pénitentiaire à proximité de leur famille et/ou de leurs proches. Mais les contraintes de la surpopulation carcérale et de l'implantation géographique des établissements pour peine réduisent souvent le « rapprochement familial » à un vœu pieux. La question est particulièrement délicate pour les femmes, car il n'y a que trois établissements pour peine pour les femmes : les centres de détention de Bapaume et de Joux-la-ville, et la maison centrale de Rennes.

Beaucoup de détenus sont donc insatisfaits de leur affectation : ainsi, en 2001, 20% des détenus des centres de détention nationaux et 10,9% des détenus des centres de détention régionaux ont fait une demande de changement d'affectation. Or ces demandes ne sont pas forcément prises en compte, comme le raconte Alain (maison centrale de Clairvaux), réclamant pour la troisième fois un rapprochement familial. Beaucoup de détenus, par leur témoignage, confirment les propos de Pascal (maison centrale de Clairvaux), qui déclare que « tous [ses] transferts ont été faits au détriment de la famille ». Et quand « rapprochement familial » il y a, la carte pénitentiaire peut aboutir à cette situation aberrante :

L'absurde, c'est que j'ai été mis ici pour le rapprochement familial. Mais ça fait tout de même que je suis à 450 kilomètres de chez mes parents, soit 900 aller-retour... (Noël, centre de détention de Caen)

C'est pourquoi beaucoup de détenus font le nécessaire pour obtenir une affectation à un établissement pénitentiaire à proximité de leur famille et de leurs proches, par des demandes de transfert ou en recourant à la violence, « pour la bonne cause » :

*Quand ils ont voulu me transférer à R***, je l'ai dit à la juge que je ne voulais pas. A R***, c'est trop loin de chez moi... Alors, ce que j'ai fait, quand je suis arrivé au greffe, c'est que je me suis dit il faut que je frappe quelqu'un. Y avait un détenu libérable, j'ai défoncé la tête. Ils se sont dit : « il fout le bordel, on n'en veut pas », et c'est comme ça que je suis reparti à V***. J'ai fait ça à un libérable parce qu'il s'en fout, demain, il est dehors, il se recoud la lèvre, et voilà ! En plus, l'Administration, elle s'en fout quand c'est un détenu... Si c'est un surveillant, c'est pas la même ! (Fayçal, centre de détention de Bapaume)*

Il faut également évoquer la pratique de l'Administration Pénitentiaire consistant à transférer, régulièrement et préventivement à toute contestation, des détenus, souvent étiquetés « DPS » (c'est

¹ La situation inverse existe aussi : français détenus à l'étranger et métropolitains incarcérés dans les DOM-TOM.

à dire « *Détenu Particulièrement Surveillé* », et non pas « *Détenu Particulièrement Sage* », comme le disent, pour plaisanter, certains détenus concernés par cette dénomination...). Ces transferts, quoique l'Administration s'en défende, ressemblent fort à des « transferts disciplinaires », comme le racontent, par exemple, ceux qui ont été, par la suite, surnommés les « *déportés de Saint-Maur* », après leur transfert, le 13 février 2002, consécutif à leur « *déstabilisation de la détention* » (L'Envolée, avril 2002, 5, 4-5 ; juillet 2002, 6, 2-3). Cette pratique a été dénoncée à plusieurs reprises par les détenus qui en ont été l'objet, et par leurs proches qui doivent sans cesse se déplacer plus loin, s'adapter à de nouvelles conditions de parloir, etc. Il ne faut pas non plus dissimuler le fait que la menace du transfert peut être utilisée par les Directions des établissements comme moyen d'obtention de la docilité, comme le raconte notamment le Collectif itinérant – un groupe de détenus dont le nom fait référence à leurs expériences respectives de nombreux transferts... –, dans un texte intitulé *Non au camp de la mort à la française en mai 2001* (Bulletin ABC, juin 2001) :

C'est un véritable exil intérieur. Certains cadres (directeurs ou chefs) le disent ouvertement « si vous continuez à nous emmerder, je vous fais transférer de l'autre côté de la France. Pensez aux conséquences de longs voyages sur la santé de votre bébé, de votre femme enceinte, de vos parents âgés. Sans compter les frais !

Il ne faudrait pas occulter le caractère délibéré de cette politique. Le Docteur Edgar Schein, spécialiste des pratiques de coercition morale, avait théorisé cette pratique, en exposant au Federal Bureau of Prisons (Etats-Unis) une liste de 24 principes permettant d'obtenir la docilité des détenus. Ces principes devaient être utilisés quelques années plus tard lors de la mise en place de la première prison à sécurité maximale, la prison de Marion (Illinois), en 1972. Or le premier de ces 24 principes était : « *Transfert des prisonniers dans des régions suffisamment isolées, pour rompre ou affaiblir sérieusement les liens émotionnels et intimes* ».

Les familles sont souvent inquiètes de ces transferts inopinés, et cette inquiétude conditionne l'attitude de soumission de beaucoup d'entre elles¹ :

Je préfère éviter de me prendre la tête avec les matons parce que ça m'arrange bien qu'il soit ici. Après, ils peuvent faire ce qu'ils veulent, ils peuvent le transférer ailleurs... (Nadège, épouse de détenu)

La localisation des prisons

Il faut également noter que la plupart des maisons d'arrêt et la quasi-totalité des établissements pour peine sont difficiles d'accès, surtout en transports en commun.

- Joux-la-Ville (centre de détention) : la gare la plus proche est à 30 kilomètres.
- Villenauxe-la-Grande (centre de détention) : il faut prendre un taxi pour se rendre à l'établissement.
- Saint-Martin de Ré (maison centrale) : il faut prendre le bus pour aller sur l'île de Ré.

Ainsi, en région parisienne, à part la Santé, située dans le 14^e arrondissement, et la prison de Nanterre, à proximité de la station de RER, les autres maisons d'arrêt (Fresnes, Fleury-Mérogis,

¹ George Jackson, dans *Les Frères de Soledad* : explique ainsi « Ma mère a essayé de faire de moi un lâche. [...] La mère noire a assuré leur survie en désamorçant leur violence, en la retournant contre eux-mêmes. Le souci exagéré de la survie des fils se paye de leur perte d'humanité. »

Villepinte, Bois d'Arcy, etc.) sont difficiles d'accès en transports en commun : les lignes de bus prévues pour rejoindre ces établissements aux stations de RER sont rarement coordonnés avec les horaires de parloir, obligeant les visiteurs à de longs moments d'attente. En province également, il n'est pas toujours simple de se rendre dans les établissements pénitentiaires :

- La Farlède (maison d'arrêt) : la nouvelle maison d'arrêt de Toulon, qui remplace celle située au centre-ville, a été implantée dans une zone accessible uniquement en voiture.
- Seysses (maison d'arrêt) : pour se rendre à la nouvelle maison d'arrêt de Toulouse (celle du centre-ville a été fermée), à 19 kilomètres, il faut emprunter une ligne de bus qui mène à Seysses, puis une autre qui va à la maison d'arrêt.

Les commissions d'enquête de l'Assemblée Nationale et du Sénat avaient d'ailleurs constaté que, très souvent, les terrains choisis pour construire (ou reconstruire) de nouvelles prisons se situaient à l'extérieur des villes, sans accès par les transports en commun.

Sur les six établissements prévus dans le programme 4 000, un seul site est desservi par les transports en commun. Le ministère de la justice devra donc s'assurer que les infrastructures nécessaires existent ou seront construites pour faciliter l'accès desdits établissements aux familles sans voiture. (Sénat, 2000)

Pour beaucoup de proches, le temps de transport est bien plus long que le parloir lui-même, à quoi s'ajoutent le stress des changements de trains, les éventuels retards qui feraient rater l'heure de rendez-vous, etc.

C'est une heure le matin et une heure l'après midi. Ils sont trop bons avec nous ! Je passe cinq heures le matin dans les trains et trois heures le soir pour rentrer... Soit huit heures, pour deux heures... (Natacha, compagne de détenu)

Le passage du centre National d'Observation (CNO)

La répartition des condamnés s'est longtemps limitée à la nature juridique de leur peine. Les condamnés à une peine criminelle de travaux forcés perpétuelle ou à temps étaient dirigés vers les bagnes, d'abord situés en France, puis à partir de 1854, vers la Guyane et la Nouvelle-Calédonie. En deçà de ces peines, les condamnés se répartissaient dans les « maisons de force » (pour les criminels) et les « maisons de correction » (pour les auteurs d'actes relevant du correctionnel).

Au terme de « classification », s'est substitué, pour les courtes peines, celui de « répartition » (art. D. 69-1 du Code de Procédure Pénale) et, pour les longues peines, celui « d'orientation » (art. D. 77 du Code de Procédure Pénale)¹. Créé en 1950, le centre National d'Observation – qui s'appelait à l'origine centre National d'Orientation – est situé dans la 2^e division du Grand Quartier du centre Pénitentiaire de Fresnes. Le personnel (psychologues, assistantes sociales, surveillants, etc.) procède à l'observation et l'orientation de 124 détenus par sessions de six semaines. Le passage au CNO, qui n'a pas d'équivalent chez les femmes, est obligatoire pour les condamnés dont le reliquat de peine est égal ou supérieur à dix ans au moment où la condamnation devient définitive, mais il arrive que soit dérogé à cette limite selon la personnalité du détenu.

Mais à la session de six semaines, s'ajoutent, pour les détenus et leurs proches, les mois d'attente à Fresnes, avant la session, mais surtout après (souvent un an ou deux pour être transféré

¹ Pour une analyse précise des procédures de classification, voir : Fulrat, 1992, 287.

en maison centrale ou en centre de détention). La commission d'enquête du Sénat (2000) suggérait d'ailleurs sa suppression, considérant que le CNO a « plus d'inconvénients que d'avantages ». Ainsi, Noël qui est passé par le CNO avant d'être affecté au centre de détention de Caen, raconte :

L'attente au CNO est insupportable. Je suis resté près de deux ans à Fresnes. On doit attendre comme si on n'existait pas... On a le droit de rien, c'est épouvantable.

Souvent, lors du passage au CNO et plus généralement de l'attente à Fresnes, les détenus ont beaucoup de difficultés à maintenir les liens avec leurs proches, d'autant plus que les parloirs sont réputés pour y être « les pires de France ».

*Je vois, quand j'étais à la maison d'arrêt de B***, j'avais plein de parloirs... J'avais 26 permis de visite ! Ça allait... Et puis, quand je suis arrivé au CNO, bah, ils ne m'ont plus trop écrit. J'leur en veux pas, je sais que c'est pas facile d'écrire, mais c'était dur. En plus, je savais qu'ils viendraient pas jusqu'au parloir... Ça faisait quand même plus de 1000 bornes aller – retour... Et vu que je suis resté pas mal de temps là-bas, j'ai douillé... (Alban, ex-détenu)*

L'hospitalisation à l'Etablissement Public de Santé National (EPSN) de Fresnes

Lorsqu'une personne détenue est atteinte d'une pathologie grave et/ou doit subir certaines opérations lourdes, elle est transférée à l'Hôpital Pénitentiaire de Fresnes, à compétence nationale. Se trouvent donc dans cet établissement des détenus de la France entière.

*J'ai eu un assez gros pépin quand j'étais encore en maison d'arrêt en région parisienne. Faut dire qu'ils m'ont super bien soigné, ça, je peux pas dire le contraire. En plus, ça fait du bien de voir des infirmières, elles sont sympas... Pour moi, c'était pas pire d'être ici ou à F***, mais ça fait mal au cœur de voir tous les gars qui viennent de vachement loin, qui flippent pour leur santé et qu'ont plus leurs parloirs parce que la famille, ça lui fait trop cher de venir. Y a quand même des mecs qui sont en train de crever là-bas, ils sont seuls... Moi, je pense que tu as le droit de mourir avec tes proches, tu peux pas enlever ça à quelqu'un. Aux Etats-Unis, quand ils exécutent quelqu'un, la famille peut venir. Ouais, ça vous paraît un peu extrême comme exemple, mais ça vous fait réfléchir... (Christian, ex-détenu)*

Quelque soit leur affectation d'origine (maison d'arrêt, centre de détention ou maison centrale), ces détenus doivent subir des conditions de détention qui sont celles d'une maison d'arrêt, notamment au niveau des parloirs, d'une durée limitée (45 minutes), et donc l'aménagement, correspondant certes aux anciens parloirs de maison d'arrêt, comporte un muret entre les visiteurs et le détenu. Sachant que les personnes qui sont affectées dans cet établissement sont d'abord gravement malades et que les familles se déplacent souvent rarement et/ou viennent de la France entière, ces conditions de visite sont très mal vécues.

J'étais choquée quand je suis allée à l'Hôpital de Fresnes. C'est pas un hôpital, c'est une prison... Faut dire ce qui est... Tu es séparé par un muret, comme si les détenus qui sont là allaient s'échapper, ou je sais pas, comme si nous on allait vouloir rester dans ce lieu de misère... C'est infâme comment on est traité, mais surtout comment ils ne respectent pas le secret médical. Quand on attendait pour le parloir, le maton est arrivé pour dire à une femme qu'elle n'aurait pas parloir dans les cabines, comme nous, qu'elle irait directement voir son mari en salle de réanimation. Sur le coup, tu te dis que c'est bien, qu'elle puisse le voir quand même... et puis là tu réalises qu'ils balancent ça comme ça, devant tout le monde... [...] Moi, en plus, y a un truc qui m'a choqué, ça va peut-être vous paraître débile, mais y a des matonnes avec des blouses blanches. Sur le coup, j'ai pensé : « c'est des infirmières ». Ben non, c'est des matonnes... Mon fils était là pour pas grand chose, heureusement, mais ce que j'en ai entendu était terrible. Alors, une demi-heure de parloir quand tu es angoissée par la santé de ton fils, c'est que dalle... (Christine, mère de détenu)

Mon ami, il est passé quelques jours à l'hôpital de Fresnes, enfin, il n'est pas resté longtemps, mais c'était déjà trop. Ils m'ont fait péter un câble là-bas. Tu les appelles, t'es angoissé, c'est normal, et là tu tombes sur des gens, tu sais pas si c'est des matons ou des médecins, de toutes façons, tout le monde te parle de la même façon... C'est pas humain. T'es en prison, t'as fait une connerie, peut-être même une grosse connerie, mais t'es pas un

chien ! Et encore moins tes proches. (Christiane, compagne de détenu)

Le cas spécifique des prisonniers politiques

En 1981, la Cour de Sûreté de l'Etat et le Tribunal permanent des forces armées ont été supprimés. Depuis, il n'y a plus, officiellement, de « prisonniers politiques » en France. En 1986, la loi dite « antiterroriste » a créé un corps spécialisé de police, la DNAT (Division Nationale Anti-Terroriste), placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur. Elle prévoit aussi que les dossiers seront confiés à une magistrature spécialisée (la XIV^e section du Parquet de Paris) et jugés par la Cour d'Assise spéciale.

Les affaires liées aux activités des militants nationalistes (basques, corses et bretons) et au démantèlement de réseaux terroristes, islamistes ou d'extrême gauche (les espagnols membres du PCER et des GRAPO), etc. dépendent de cette législation, soit actuellement près de 150 personnes. Elle suppose l'incarcération automatique des personnes dans les maisons d'arrêt de la région parisienne et le classement « DPS » des détenus impliqués dans ces procédures.

Les défenseurs des militants basques, corses et bretons incarcérés, au-delà de leur revendication de la reconnaissance du statut de « prisonnier politique », médiatisent régulièrement les difficultés pour ces détenus et leurs proches de maintenir leurs liens affectifs et/ou familiaux. Ils réclament notamment le rapprochement des détenus de leurs proches, c'est à dire leur retour au Pays Basque, en Corse ou en Bretagne. Malgré de nombreux liens informels entre les différentes organisations et de nombreuses revendications communes, il n'existe pas de réelle coordination entre groupes basques, bretons et corses.

En aval de l'incarcération, ces militants basques, corses et bretons ont également un autre point commun : les conditions d'arrestation. La Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH), dans un rapport de 1999, a estimé que ces conditions « dépassent l'acceptable ». Elle a également souligné les cas fréquents où les femmes de militants sont utilisées comme « otage », soit pour obtenir des aveux du mari, soit pour qu'il se rende à la police.

Concernant les détenus militants indépendantistes basques, les associations de soutien revendiquent depuis longtemps le rapprochement des détenus avec leurs proches domiciliés au Pays Basque : leur affectation sur la région parisienne dans l'attente du jugement, puis dans des établissements pour peine éloignés du domicile des proches, fait supporter aux proches de longs trajets. Se pose également depuis quelques années le problème du « prêt » de certains détenus par la France à l'Espagne, ce qui est un facteur supplémentaire d'instabilité dans les relations familiales et/ou affectives, tout comme l'extradition d'ailleurs, dont la pratique est ancienne.

Les actions de soutien aux revendications du rapprochement, de la fin des extraditions, etc. ont été menées, en Espagne, par les Gestoras Pro Amnistia (« Groupes pour l'Amnistie »), et en France, par la Coordination des Comités de Soutien aux Prisonniers Politiques Basques, jusqu'au regroupement de ces deux associations au sein d'Askatasuna (« Liberté »), en décembre 2001, contre laquelle une ordonnance d'illégalisation a été notifiée par le juge espagnol Garzón en février 2002, concernant les activités, sur le territoire espagnol, de cette association. Depuis 1999

(Libération, 12 janvier 1999), il y a eu régulièrement des manifestations au Pays basque, mais également à Paris (janvier 2000, juin 2001) pour demander le rapprochement des détenus. Mais aussi des actions plus spectaculaires, comme celle du 6 octobre 2001 à la prison de la Santé.

Les détenus liés aux différentes tendances du mouvement indépendantiste corse, sont notamment soutenus par le *Cumitatu Contr'à Repressioni* (CAR), qui édite le journal mensuel *A Liberta, A Voci di a Prighjò*, et l'association *Patriottu*, proche d'*A Cuncolta Indipendentista*. La question du regroupement des détenus corses sur l'île fait partie de leurs revendications principales, étant donné les frais entraînés pour les familles se rendant sur le continent pour visiter leurs proches incarcérés. Si la Ministre de la Justice, Elisabeth Guigou, avait affirmé, en septembre 2000, qu'il n'était « pas question de regroupement », la situation a évolué en 2001. Le 27 octobre, le Ministre de l'Intérieur Vaillant a en effet reconnu la légitimité de cette revendication, soutenu par la Garde des Sceaux de l'époque, Marylise Lebranchu. Ils ont estimé qu'il s'agissait d'un « mouvement général » de rapprochement des prisonniers vers leur lieu de résidence, c'est à dire qu'il concernerait d'une façon générale les « corses », qu'ils soient incarcérés pour des raisons politiques ou non. Mais ces déclarations n'ont pas été suivies d'effet à l'heure actuelle.

Suite aux arrestations de militants indépendantistes bretons, en septembre 1999, plusieurs organismes les soutenant, *Skoazell Vreizh* (« Secours breton »), qui édite un journal, *Kannadig*, et la *Coordination Anti-Répressive de Bretagne* (CARB) ont régulièrement réclamé, comme pour les détenus basques et corses, leur regroupement et leur rapprochement, en l'occurrence en Bretagne. Par ailleurs, le *Collectif de Femmes contre la Répression* s'est constitué pour dénoncer les conditions d'arrestation des militants et notamment le manque d'attention aux proches (en particulier les enfants), corroborant ce que le rapport de la FIDH évoque à propos des arrestations de militants basques et corses.

Les autres coûts pour les familles et les proches

Ces déplacements ont des coûts qui sont loin d'être négligeables. Selon Le Quéau (2000, 50), le coût moyen d'une visite à un détenu de maison d'arrêt est de 150 francs et de 255 francs pour un détenu dans un établissement pour peine. Pour la moitié des familles interrogées, une visite revient à environ 50 francs mais pour 20% d'entre elles, le coût d'une visite se situe entre 200 et 1000 francs.

Par ailleurs, l'éloignement des lieux d'incarcération implique également des temps de trajet importants : beaucoup de proches doivent, pour aller au parloir, prendre une demi-journée, voire une journée entière – parfois sur leur temps de travail. En effet, la durée moyenne aller-retour du trajet pour aller au parloir est trois fois supérieure à celle de la visite (Le Quéau, 2002, 49). Même si l'on évoquera cette question ultérieurement [cf. Ch. IV], il est doré et déjà évident que le temps nécessairement consacré aux visites laisse une moindre disponibilité pour la vie sociale et pour une

activité professionnelle.

Le CREDOC a donc estimé (2000, 60) qu'en moyenne, les proches dépensent 1 300 francs par mois pour la personne incarcérée, alors que 53% de ces proches ont des revenus inférieurs à 6 000 francs.

2. L'épreuve du parloir

D'après Deane (1988), et bien que beaucoup de proches disent ne s'être par la suite jamais habitués aux parloirs, le premier est, sans conteste, pour les proches, comme pour les détenus, le plus difficile. C'est d'ailleurs, chez les personnes que nous avons rencontrées, un moment dont on a rarement du mal à se souvenir. Beaucoup de proches rencontrent des problèmes à obtenir le permis de visite. En effet, les démarches sont rarement simples : pour les personnes ayant des problèmes d'écriture, la rédaction d'une lettre à une Administration peut déjà être un obstacle. Par ailleurs, certains ont du mal à faire valoir les liens les unissant au détenu : surtout quand la personne est prévenue, il est difficile, pour les personnes extérieures à sa proche famille, d'obtenir un permis. Mais le problème peut aussi se poser lorsque les liens n'ont pas été officialisés par un mariage, ou que la personne a elle-même été détenue. Annie, par exemple, cumulait ces deux handicaps.

*Quelques mois avant, j'étais incarcérée R*** pour finir ma peine. J'ai eu plusieurs permissions pour aller voir M*** [son ami], qui était déjà en centrale, à L***. Quand j'ai été libérée, juste à ce moment là, la prison de L*** a eu un nouveau Directeur. Et alors que mon permis aurait dû être valable en permanence, puisqu'il datait de l'arrestation de M*** cinq ans avant, le Directeur a décidé de le supprimer. Pendant plusieurs mois, je n'ai pas pu le voir. Il a entamé une grève de la faim et déjà nous avons « menacé » de nous marier médiatiquement. Le Directeur a alors décidé que je pourrais venir le voir de temps en temps, mais qu'il faudrait que je lui demande une autorisation spéciale chaque fois. Cela a duré deux ans je crois. Un autre directeur l'a remplacé. Et quand je l'ai appelé pour lui demander l'autorisation spéciale, il est tombé des nues en me disant : « mais vous avez un permis permanent, pourquoi m'appeler ? » (Annie, épouse de détenu)*

La dureté, mêlée bien souvent à une impression de soulagement, caractérise souvent le premier parloir. En effet, la visite marque une solidarité réelle, bien plus qu'un courrier, ou même un mandat :

La première lettre, c'était très court. Je l'ai écrite après le premier parloir. C'était angoissant ce premier parloir. Je n'attendais rien, mais j'attendais beaucoup... si vous voyez ce que je veux dire. Ils ne m'ont pas jugé, c'était surtout : « Pourquoi tu nous as pas dit ? On aurait pu t'aider financièrement... » La plupart des gens l'ont appris par la presse. (Jean-Rémi, centre de détention de Caen)

Le premier parloir, oui je m'en souviens... [...] La peur, surtout. La peur, c'est quelque chose quand on entre en prison, qui ne vous quitte plus, elle est toujours présente. Alors, de ce premier parloir, je ne me souviens que de la peur. Parce que même si avec ma sœur, il y a les liens du sang, je me demandais quelle serait sa réaction. Même si on se rend compte du mal qu'on a fait, on a besoin de ce soutien, de cette présence. Moi, j'ai la chance que ma famille m'ait suivi. Mais je me posais la question de leur réaction par rapport aux faits, à l'incarcération... On a peur que la personne vienne pour dire qu'elle ne viendra plus. J'étais prêt à accepter n'importe quoi. Ma mère m'a giflé, mais c'était presque un soulagement. Ça ne voulait pas dire qu'elle me pardonnait, mais qu'elle restait ma mère. C'était sa punition à elle. Et ce geste-là fait moins mal que certaines paroles. (Alain, centre de détention de Caen)

Le soulagement est très visible, quand bien même peu de propos sont échangés lors de ce premier parloir, comme Louise (maison d'arrêt de Pau) nous le raconte :

Mon premier parloir avec ma mère, c'était très, très dur, il y avait trop d'émotions. On a fait que pleurer. J'ai pas desserré les dents.

Le premier parloir, c'était avec mon mari. Il a été prévenu par les services sociaux. Ça était un soulagement, mais c'était dur. Je savais que c'était pour des années. Il y a eu beaucoup de pleurs. (Roselyne, centre de détention de Bapaume)

De plus, pour certains proches, la réalité découverte lors de l'incarcération d'un proche est tellement brutale qu'il leur est difficile même de parler :

Elle est venue au parloir comme si rien ne s'était passé. Comme si de rien. Pour moi, c'était bien. De toutes façons, je n'avais pas les réponses aux questions qu'elle aurait pu me poser... Lorsqu'on regagne sa liberté de la façon dont je l'ai regagnée (évasion), et que tout s'arrête, on repart à moins zéro... Il faut déployer beaucoup d'énergie. Et elle a compris ça. Elle a été présente. Sincèrement, je ne pensais plus à rien. Et quand j'y ai pensé, je me suis dit qu'elle ne pourrait qu'être là. Parce que pendant ce temps regagné, c'était intense. Après, on a reparlé... (Frédéric, maison centrale de Clairvaux)

D'ailleurs, dans le contexte du parloir, et encore sous le choc de l'incarcération, il est souvent difficile au nouveau détenu de s'exprimer.

Mon père, il est d'abord venu tout seul au parloir. Il voulait parler avec moi, rien que lui et moi. Il voulait des explications. Non, j'arrive pas à lui expliquer. Il me pose des questions. (Nadir, maison d'arrêt de Pau)

Les conditions concrètes de la visite, et notamment la présence simultanée de plusieurs membres de la famille, empêchent souvent une réelle explication lors de ce premier parloir :

Mon premier parloir, c'était avec mon père, ma mère, ma sœur. C'était très chaud entre mon père et ma mère. Ils s'engueulaient... Ma mère accusait la famille de mon père... J'étais content d'avoir remué toute la merde ! (Cédric, centre de détention de Caen)

J'ai eu mon premier parloir après un mois, un mois et demi... On n'avait pas notre intimité. Sur le plan du couple, j'aurais souhaité qu'on soit tous les deux, mais il y avait tout le temps mes parents ou ma fille. (Jean-Luc, centre de détention de Caen)

La plupart des détenus tiennent à rassurer leurs proches lors de ce premier parloir, même si ce n'est qu'une apparence. C'est souvent aussi le cas des visiteurs qui veulent faire « bonne figure » :

Mes grands parents sont venus un mois après. C'est la première fois que mon grand-père pleurait. Je n'ai pas voulu pleurer pour ne pas leur faire du mal, mais j'ai craqué ensuite en cellule. (Valéry, centre de détention de Bapaume)

Mon premier parloir, ma mère est venue seule, elle m'a dit : « ça te fait rire ? » Pour elle, c'était dur. Je lui ai montré que ça va, pour la rassurer. (Mikaël, centre de détention de Bapaume)

Plus rarement, le premier parloir est l'occasion de revoir des personnes avec qui les liens avaient été rompus, comme Quentin (centre de détention de Caen), qui n'avait plus de liens avec sa mère :

Mais quand je l'ai vu, j'étais content, parce qu'on était fâché depuis deux ans... alors ça m'a soulagé de la voir, parce que je pensais pas qu'elle allait venir. C'était parti en crabe.

Dans un certain nombre de cas, où les faits reprochés à la personne peuvent peut-être s'expliquer par la volonté de s'opposer à la famille, il y a de la part des détenus un plaisir quelque peu sadique à voir leur proche venir au parloir :

Je crois pas que ça me faisait pas mal de les voir là, parce que pour moi, c'était plus comme une vengeance, comme pour leur faire du mal. Mais ça, je l'ai compris plus tard. (Pierre, maison centrale de Clairvaux)

Mon premier parloir, c'était avec ma mère, quelques semaines après mon arrestation... Bien sûr que je m'en souviens... Ma mère pleurait, et moi, ça me faisait rigoler. [...] Ce qui me faisait rigoler ? Pour comprendre, il faut que je vous dise que ma mère est une femme très dure, alors, de la voir pleurer, je la voyais un peu petite... Ce qui me faisait rire, c'était de voir une femme qui pleure la douleur de son fils. (Marc, centre de détention de Bapaume)

D'ailleurs, pour le visiteur, ce premier parloir est également l'occasion de se confronter aux obstacles qui caractérisent le maintien des liens avec une personne détenue : le temps de visite très

court en maison d'arrêt (généralement trente minutes), le lieu lui-même, etc., mais aussi toutes les étapes qui marquent l'entrée dans la prison : l'attente, le passage du portique, etc.

*Je me souviens quand j'ai eu mon premier parloir à la maison d'arrêt de V***. C'était un truc de fou... Y a un unique bus qui dessert la prison, il passe toutes les heures. On arrive avec au moins 45 minutes d'avance. Remarque, ça t'évite la crise cardiaque, t'as le temps de te remettre de chaque étape ! Après, pour attendre, t'as une espèce de hall, avec plein de courants d'air... Après, c'est classique, tu donnes tes papiers au maton, qui te donne un numéro de cabine. Mais putain ! Le premier jour, tu crois que tu vas jamais réussir à t'en souvenir, t'as déjà trop de trucs dans la tronche ! Après, on a fini par rentrer... Ah non ! Avant, t'as le portique. Bien sûr, la première fois, t'hallucines... En plus, Y a les gamins qui sont bien plus rodés que toi ! Bon eux, au début, j'avais des envies de meurtre, parce qu'ils font un boucan d'enfer et toi t'es déjà bien stressé... Mais c'est comme tout, tu t'habitues... Après, tu attends encore dans une autre salle. Là, ils se foutent de nous, parce qu'ils mettent même pas suffisamment de chaises pour tout le monde. Y a des mères, c'est la honte quand même... Enfin, ça, la première fois, j'ai même pas calculé... Après, faut que tu trouves ta cabine, que t'attends dedans, et enfin, t'as la personne qui arrive... En plus, à V***, Y a un muret, mais ça aussi, au début, t'es au dessus de ça, c'est plus tard que ça te prend vraiment la tête... Bon, et puis, c'est pas fini, parce qu'il faut faire le même chemin en sens inverse, mais là, t'as d'autres choses dans la tête. (Alexandre, compagnon de détenu)*

Même si, à proximité de beaucoup de prisons, il y a désormais des structures d'accueil, celles-ci sont souvent inconnues des familles lorsqu'elles viennent pour la première fois au parloir. Ces lieux d'accueils sont, la plupart du temps, tenus par des bénévoles. Les locaux sont, pour certains, sur le domaine pénitentiaire lui-même, mais cela ne signifie pas que ces aménagements sont financièrement pris en charge par l'Administration Pénitentiaire. Ainsi, à la maison d'arrêt de Varces, ce sont les collectivités territoriales et le Barreau qui ont financé la construction d'un bâtiment couvert pour les visiteurs. Dans beaucoup d'endroits, les familles attendent devant la porte, quel que soit le temps : maison d'arrêt des Baumettes, centre de détention de Melun, maisons centrales de Poissy, Lannemezan, etc.

➤ *Melun (centre de détention et maison d'arrêt) : Il n'y a pas d'accueil à l'entrée, mais depuis peu un abri bus devant la taule. Il y a une « maison d'accueil » (à environ 500 mètres) qui est une structure du Secours Catholique. Les bénévoles ouvrent de 11h à 14h le samedi et le dimanche, c'est à dire entre les parloirs du matin et ceux de l'après-midi.*

Sans remettre en cause la bonne volonté de ces bénévoles, beaucoup de proches de détenus se plaignent de ne pas pouvoir réellement « compter sur leur présence » :

Le problème avec ces accueils, c'est que c'est seulement quand ils sont à l'heure et quand ils n'oublient pas. On ne peut pas vraiment compter dessus et peu de personnes y vont par rapport au nombre de ceux qui vont au parloir. (Natacha, compagne de détenu)

Bien évidemment, les familles ressentent souvent l'absence de lieu d'attente, devant la prison, comme une humiliation supplémentaire de la part de l'Administration :

Ils en ont rien à foutre de nous... Ils nous font attendre comme des cons devant la taule, même en hiver, ou quand il pleut... Le maton, il ouvrirait pas cinq minutes plus tôt la porte, non, on préférerait s'arracher l'œil plutôt que de nous faire une fleur... Et nous, on a au moins une demi-heure à attendre avant d'entrer. (Danielle, épouse de détenu)

Malgré la localisation de nombreuses prisons en campagne, il n'y a pas forcément une structure associative d'hébergement à proximité :

➤ *Lannemezan (maison centrale) : les proches doivent payer entre 20 et 45 euros dans l'un des deux hôtels de la ville.*
➤ *Varennnes-le-Grand (maison d'arrêt et centre de détention) : les parloirs pour le centre de détention sont le week-end. Il n'y a pas d'hébergement possible à Varennes, il faut donc loger à Chalon-sur-Saône, à 13 kilomètres. Il y a une navette (payante) entre les deux villes, mais pas pour tous les parloirs (et pas le dimanche) et il faut prendre rendez vous par téléphone pour y avoir accès.*

Selon les établissements, les conditions d'accueil des proches ne sont donc pas similaires, et il y a donc des prisons réellement cauchemardesques pour les proches...

Le mieux, c'est Moulins, car là le samedi matin la Croix-rouge vient même offrir des galettes et cafés aux familles ; en plus ça fait du monde car de l'autre côté tu as aussi la maison d'arrêt... Le pire de tout étant Ensisheim où tu dois redescendre la nuit sur Metz car il n'y a pas de lieu pour dormir. Tu prends un car et tu reviens le lendemain... Et quand il neige, quel régal ! (Françoise, amie de détenu)

Souvent décrits comme sordides, sales, voire mal éclairés, ou carrément en sous-sol (comme à la maison d'arrêt de Fresnes, où ils sont également à proximité des cuisines et de leurs odeurs)¹, les parloirs sont loin d'être un lieu d'accueil, dont la neutralité, voire la chaleur, permettraient aux visites un déroulement propice.

A Fresnes, une fois, ils ont fait le grand jeu tellement ça puait... Le maton, il est passé avec un déodorisant pour chiottes avant le début du parloir... (Hélène, compagne de détenu)

Il existe deux sortes de parloir : les box et les espaces aménagés, mais ils semblent n'être que rarement en

¹ Ce que confirmaient les Commissions d'enquête de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

conformité avec la circulaire de 1983 [cf. Annexe, document N°1]. Nous avons constaté (et on nous a rapporté) que beaucoup de parloirs comportent un muret entre le détenu et le visiteur : les maisons d'Arrêt de Fresnes, Villepinte, etc., le centre de détention de Bapaume, etc. Mais le muret n'est pas l'unique objet de polémique concernant les parloirs : ainsi, le 10 septembre 2002, des détenus de la maison centrale de Poissy se plaignaient officiellement auprès du Directeur, M. Voituron pour la non-conformité des parloirs avec les recommandations officielles, en l'occurrence les conditions d'intimité entre les différents box.

Si dans certains établissements, des parloirs aménagés pour les enfants sont prévus, il s'agit d'exceptions et d'initiatives locales – souvent conjointes entre une association et la Direction de l'établissement.

A Fresnes [à l'Hôpital Pénitentiaire], il y a ce qu'on appelle là-bas un « parloir Mac Do » : faut dire ce qui est, c'est sordide... Enfin, ça ressemble aux trucs de Mac Do, avec des jeux, des trucs de couleurs pour faire oublier la misère, soi-disant... Moi, j'ai pas de gamins, mais une fois, y a un codétenu qui m'a dit : « ils sont fous ou quoi ? Ils veulent que nos gosses deviennent des hamsters ? » C'était bien dit... (Christian, ex-détenu)

Par ailleurs, l'attente, avant même l'entrée dans la détention, puis la circulation dans les couloirs pour rejoindre les parloirs, provoquent régulièrement des malaises chez certains visiteurs, notamment à leur première venue. D'un avis général, les visiteurs ne sont pas pris en considération, et très souvent, le fait de devoir attendre, sans même une chaise prévue, est vécu comme humiliant.

Face à ce constat, certains pays ont choisi de mettre en place une politique volontariste. Ainsi, en Nouvelle-Zélande existe une organisation : le Prisoners'Aid and Rehabilitation Society (PARS). C'est une organisation nationale, indépendante, mais financée par le Department of Justice, formée de 600 volontaires, qui opère depuis le début des années 60. Chaque détenu est systématiquement reçu par un membre de ce service. Le PARS a également des structures d'accueil et d'hébergement à proximité des prisons, et fournit des transports entre certaines villes et les établissements pénitentiaires. La structure du PARS, en intervenant en liaison directe avec les assistantes sociales, a pour mission de veiller à ce que les familles de détenus ne soient pas, matériellement, dans l'impossibilité de visiter leur proche.

La durée des visites dépend des établissements, qui sont également libres d'organiser la surveillance comme ils le souhaitent : présence ou non de caméras (dont le champ comprend ou non les détenus et leurs proches), passage plus ou moins répétés des surveillants, etc.

T'as pas forcément des visites plus longues ou plus intimes en centre de détention... Quand mon mec était en maison d'arrêt, l'intimité c'était déjà autre chose, parce que le parloir, ça se passait dans un box. Dans ce centre de détention, les box sont ouverts sur les box d'en face et les matons passent sans arrêt, pire qu'en maison d'arrêt... (Natacha, compagne de détenu)

Autre problème évoqué par de nombreux proches : la pratique consistant à faire sortir les familles et à faire subir au détenu une fouille intégrale au milieu d'un « parloir double » (c'est-à-dire un parloir accordé exceptionnellement d'une durée double, pour les familles venant de loin). Cette pratique avait notamment été dénoncée par les femmes détenues à la Maison Centrale de Rennes (L'Envolée, n°1, juin 2001) :

Quand tu as parloir double, tu es obligée de sortir entre les deux... Je n'ai jamais vu mon copain plus d'une heure d'affilée en taule... (Bénédicte, compagne de détenu)

3. Faire avec... la prison

Symétriquement au fait que, comme nous le verrons [cf. Ch. III] beaucoup de détenus préfèrent rompre d'eux-mêmes avec leurs proches pour rendre la détention supportable, ces derniers ont souvent l'impression d'être impuissants face à l'emprise de la prison sur leur proche, ou plus exactement de sa socialisation carcérale, c'est à dire de ce que les chercheurs anglo-saxons ont

appelé la « prisonization ».

Le concept a été traduit, notamment par J. Léauté (1968), en français, par « détentionnalisation », et plus récemment par « prisonniérisation » (Lemire, 1990, 18). Il renvoie à l'idée que les détenus entrent en prison avec une « presenting culture » (une « culture importée »), puis subissent une « déculturation ». Le terme de « desocialization » semblant « trop fort » à Goffman (1968, 55-56), puisqu'il implique la perte des aptitudes fondamentales à communiquer et à coopérer, il semble en fait plus exact de parler d'une « socialisation carcérale ». C'est d'ailleurs sans doute un défaut d'appréciation qui fait parler, pour les sortants de prison, d'une nécessité de « réinsertion », car la prison est un lieu de socialisation forcée...

Le phénomène qui transforme peu à peu l'individu en « taulard », l'éloignant de fait de sa famille, avait été également noté dans les camps de concentration. Ainsi, David Rousset notait, dans *L'Univers concentrationnaire* (1945, 47) : « L'homme se défaisait lentement chez le concentrationnaire ». Bettelheim (1979, 90-93) notait le détachement involontaire des prisonniers de leurs liens familiaux, du fait de leur nécessité de s'adapter à ce nouveau milieu. Or cette adaptation, qui implique l'adoption de nouvelles valeurs et attitudes est souvent incompatible avec le milieu familial d'origine. Ce qui explique notamment pourquoi les personnes issues des milieux sociaux les plus favorisés, expérimentant âprement la dissonance entre leurs origines et l'univers carcéral, sont également celles pour qui la socialisation forcée de la détention est la plus désagréable.

Deane (1988, 37) s'accorde d'ailleurs avec Glaser (1964, 90) sur l'idée que les liens familiaux peuvent, avec succès, être concurrencés par les codétenus, qui s'approprient alors la loyauté du détenu. C'est d'ailleurs le propre de tous les lieux de vie en collectivité, comme par exemple sur un navire de guerre, si on en croit le récit qu'en fait Melville :

Il est impossible [...] de vivre avec cinq cents de ses semblables, quels qu'ils soient, sans éprouver de la sympathie pour eux, sans pour cela conserver par la suite le moindre intérêt pour leur bien-être. (Melville, 1992, 162)

Les relations familiales des personnes incarcérées subissent également l'affrontement des rapports au temps, qui sont différents pour la personne incarcérée et ceux qui sont libres. Comme le montrent par exemple les travaux de Manuela Ivone Cunha (1997, 61), la peine n'est pas une durée limitée, mais une interruption, une discontinuité par rapport au passé et au futur. Pour la personne détenue, le temps présent est un temps perdu (Cunha, 1997, 62).

C'est sans doute la dureté des conditions de détention et le fait de partager ce sort avec d'autres qui lie fortement le détenu à sa vie « à l'intérieur ». On retrouvera d'ailleurs à plusieurs reprises cette question de l'impossibilité de beaucoup d'ex-détenus de faire part de leur expérience carcérale, mais l'incommunicabilité est en marche dès l'incarcération.

L'indignation que je ressens devant les pratiques de la prison n'est pas celle de l'innocent persécuté ou du martyr, mais celle du coupable qui estime que son châtement est excessif pour la faute qu'il

sanctionne et qu'il est infligé par des gens qui ne sont pas eux-mêmes purs de tout crime. Ce sentiment, tous les prisonniers l'éprouvent fortement, et on le trouve à l'origine du profond cynisme qui règne dans les prisons. (Hassler, 1954, 97)

L'opposition détenus/surveillants, structurant les relations sociales à l'intérieur des prisons, a du mal à s'articuler avec le lien familial, car la plupart des proches ne sont pas foncièrement hostiles aux surveillants.

Nous étions tous dans les mains du même ennemi : les matons. Pas de doute là-dessus, même pendant les périodes de grande tension raciale. Nous nous battions entre nous comme des chiens féroces, mais nous étions unis par notre haine commune contre nos gardiens et bourreaux. Un mec, à San Quentin ou à Folsom, pouvait se faire assassiner dans la cour principale, devant cinq cents autres détenus, personne ne disait rien... personne n'avait rien vu. Le code, à l'époque, était une chose vivante, à laquelle chacun obéissait instinctivement. [...] Les « pensionnaires » ne suivaient pas notre code. Ils faisaient confiance aux autorités de la prison, pas aux taulards ; et ne manquaient pas de signaler aux premières ce dont ils pouvaient être témoins. Mais le pensionnaire, à Tracy, en 1959, était l'oiseau rare. (Carr, 1978)

En fait, le « reclus », qu'il s'agisse d'un détenu ou d'un pensionnaire d'hôpital, a obligatoirement tendance à s'attacher à ceux qu'il côtoie dans son quotidien :

Le nouveau arrive souvent avec, sur le caractère des reclus des idées conformes aux préjugés courants dans les milieux populaires, et que partage d'ailleurs le personnel. Puis il découvre que la plupart de ses compagnons sont des gens normaux, capables de se conduire convenablement, en êtres humains dignes de sympathie et de soutien. (Goffman, Asiles, 1968, 100-101)

Maintenant j'ai l'impression qu'une fois ici peu importe si on a des raisons d'y être venu ou non, peu importe qu'on soit innocent ou coupable, on est dans un trou, on y descend peu à peu. (Russier, 1970, 106)

Par ailleurs, la force des expériences vécues en prison relègue irrémédiablement beaucoup d'événements de la vie antérieure à un second plan :

Mais, entre toutes [les cellules], vous mettez toujours à part celle où pour la première fois vous vous êtes retrouvé avec des hommes semblables à vous, au destin brisé comme le vôtre. Il n'est rien – si ce n'est, peut-être, votre premier amour – que vous vous rappellerez, toute votre vie durant, avec autant d'émotion. Et ces hommes qui ont partagé avec vous le sol et l'air de ce cube de pierre, en ces jours où vous repensez de fond en comble toute votre vie, ils seront un jour, dans votre souvenir, comme des membres de votre famille. (Soljenitsyne, L'Archipel du goulag, 1974)

D'ailleurs, lorsque le temps d'incarcération est long, la perte de réalité que cela implique explique mécaniquement l'impossibilité de maintenir des liens avec l'extérieur :

Au bout d'un certain temps, on a tout oublié, on croit que cette cellule nous a vu naître et que l'on va y mourir. On souhaite plus encore la compagnie d'autres hommes qu'on ne souhaite de l'eau en plein désert. Toute souffrance physique est une brouille comparée à la solitude oppressante d'un cachot qui détruit un homme en lui faisant perdre tout sens des valeurs. Se recroqueviller sur soi-même est la suprême défense. On ne pense qu'aux repas, le jus, au déjeuner, la moitié de la journée aura passé... (Sanchez, 1979)

Mais l'entourage ressent également la supériorité de la socialisation carcérale sur les liens qu'il peut maintenir avec la personne incarcérée. Les proches ont souvent l'impression que le détenu est « contaminé » – pour reprendre un terme de Goffman –, par la prison et par les autres détenus, plus « endurcis », bref, les « vrais coupables », confortant l'idée que la prison est « l'école du crime ». D'ailleurs, l'enquête du CREDOC (Le Quéau, 2000, 74) estime que 50% des proches sont inquiets des fréquentations que le détenu peut avoir en prison.

En quelques minutes, il me semble avoir tout perdu. Frank si gentil, si tendre, est devenu cet être cynique, révolté. Toute lutte de ma part est complètement inutile. J'assiste à cette transformation sans pouvoir à aucun moment redresser la barre. Il est 24 heures sur 24 en contact avec la prison et ce qu'elle a de plus redoutable : la contamination. (Mahieux, 1984, 87)

Mahieux, épouse de détenu, continue son récit en ces termes :

Mais où sont passés les élans de tendresse, la complicité, la nostalgie dont il faisait montre les premiers mois ? Les copains ont pris ma place. (Mahieux, 1984, 101)

Mais en fait, on peut souvent se demander si c'est la culture carcérale ou la culture délinquante qui est en jeu dans la rupture des liens familiaux :

Si mes enfants comptaient vraiment, je serais pas ici. Ils étaient déjà placés. Mais c'était un choix. Vous savez quand vous êtes à la rue... J'avais vous dire... Et puis la came... dans une situation comme ça, les gosses, c'est trop dur à gérer. (Mounia, centre de détention de Bapaume)

Mais il ne faut pas non plus minimiser la possibilité, pour de nombreuses personnes, de trouver, parmi d'autres délinquants et/ou détenus, une « vraie famille », auprès de laquelle les proches font piètre figure :

Je choisis en toute connaissance de cause cette existence d'aventure et d'escroquerie, et je décide d'en assumer les risques. Je viens de recevoir le baptême du feu. Désormais, je peux dire : « je suis des vôtres, j'ai un casier judiciaire, je sors de prison ! » Je suis enfin reconnue, considérée, respectée. (Hueges, 1998, 70-71)

Ainsi, Charlie Bauer, qui vient d'arriver dans une prison après un transfert, raconte :

Chacun me fait un signe d'amitié depuis sa place. Ces marques d'amitié sont toujours importantes et rassurantes dans ces cas-là. Rien de commun avec le salut, aussi sincère soit-il, exprimé hors de ces murs. Ce ne sont pas pour autant des rapports de fraternité, d'amitié divinatoire. Pas du tout. (Bauer, 1990, 91)

C. COMPRENDRE LES RUPTURES ?

Les raisons pour lesquelles les personnes rompent leurs liens avec un proche incarcéré peuvent être de trois ordres, d'ailleurs pas exclusives les unes des autres :

- la prison stigmatise l'individu, qui devient, stricto sensu, infréquentable ;
- le délit/crime est impardonnable, comme éventuellement le déshonneur qui touche le groupe familial du fait de ce délit/crime ;
- les relations étaient déjà fragilisées et les contraintes liées à la détention rebutent les proches de manifester leur solidarité.

1. L'incarcération : une raison suffisante ?

Dans certains milieux, il semblerait que l'incarcération soit une raison suffisante pour rompre les liens familiaux, la prison étant considérée comme une « peine infamante » au sens propre.

Le stigmate carcéral

La honte d'avoir un proche en prison serait ressenti par 20% des proches de détenus (Le Quéau, 2000, 74). Or il semble que dans beaucoup de cas, ce soit la prison elle-même qui stigmatise, et non les faits reprochés. D'où certains comportements pour se cacher lors de la visite au parloir, ou de refus de recevoir du courrier de la prison :

Mes parents sont venus me voir en prison, mais ils n'ont pas réalisé non plus. Ils étaient surtout en colère. Ils étaient dépassés par les événements. Ma mère avait tellement honte qu'elle est venue avec des lunettes noires pour qu'on ne la reconnaisse pas. (Pierre, maison centrale de Clairvaux)

Mes parents, d'avoir une fille en prison, c'était ça le problème, pas le motif. Ils m'ont fait savoir par une de mes sœurs, que si j'écrivais, il fallait pas que je mette mon adresse au dos. Et en maison d'arrêt, c'est obligé. Alors j'ai pas écrit. Et eux m'ont pas écrit non plus... (Christiane, centre de détention de Bapaume)

En fait, ce comportement des proches est souvent analysé en terme de fierté, or le poids de la culpabilité fait souvent respecter cette attitude de la part des personnes dont on recherche le plus l'affection :

Mon père, je l'ai retrouvé par hasard, j'avais un peu perdu sa trace. Mais depuis que je suis en prison, j'ai plus de nouvelles. J'écris à chaque Noël, mais j'ai pas de réponse. Il a de la fierté mon père. Mais je sais qu'il téléphone à ma grand-mère et qu'il lui donne de l'argent pour moi, mais c'est secret. Il m'a fait donner une lettre par le parloir, pour me dire : « je ne viendrais pas, mais quand tu sors, la porte sera toujours ouverte ». (Valéry, centre de détention de Bapaume)

Ou Jean-Luc (centre de détention de Caen) qui dit à propos de son épouse :

Ma femme ne vient plus... Elle ne fait pas cet effort. Je crois que mettre les pieds dans une prison, c'est assez réhabilitaire pour elle.

Par ailleurs, nous avons noté, à travers des entretiens réalisés avec des personnes des deux sexes, que, dans la communauté « manouche », alors que l'incarcération n'est pas stigmatisante pour les hommes, elle est à l'inverse très mal perçue lorsqu'il s'agit d'une femme.

La prison, c'est plus dur pour une femme. Un homme, il n'a rien à faire, il n'a qu'à mettre sa femme aux courses. Une femme, faut qu'elle s'occupe des enfants, du ménage, de la cuisine... (Louise, maison d'arrêt de Pau)

Si ma sœur se retrouvait en prison, j'lui fous une tarte, j'la tue. Une femme en prison ? Ça va pas ! Pour nous, c'est pas grave, pour une femme, c'est pas pareil. (Bonheur, maison d'arrêt de Pau)

De la même façon, Jena (maison d'arrêt de Pau) a honte, en tant que femme, d'être en prison, alors même qu'elle est allée régulièrement voir son frère lorsque celui-ci a été incarcéré :

Je connaissais plein de gens qui étaient passés par la prison. Mon frère, il avait fait six mois une fois, j'étais allée le voir au parloir. [...] Je ne réalise toujours pas que je suis en prison. Je pensais qu'on allait être les seules femmes. J'ai été choquée qu'il y ait des femmes de 50 ans... Je ne pensais pas que ça existait... Avant, je croyais que c'était que les mecs qui faisaient des bêtises. [...] Y a un imam qui vient, mais je veux pas le voir... Des femmes en prison, ça la fout mal !

2. La question de la nature du délit/crime et de la culpabilité

Pour d'autres, la solidarité est subordonnée à l'innocence du proche. L'incarcération peut être admise, mais pourvu qu'il s'agisse d'une erreur judiciaire. Dans la même perspective, beaucoup de familles accordent une solidarité conditionnelle, y compris pour des faits graves, mais en évoquant des faits encore plus graves, qui eux, auraient été impardonnables.

Il n'y a pas que des innocents en prison, mais...

« En prison, il y a les innocents et ceux qui n'ont vraiment rien fait ». Cette boutade exprime assez justement cette tendance de nombreux détenus à nier tout ce qui leur est reproché, par principe ou parce que les faits sont si graves – notamment s'ils ont un caractère sexuel qui font des auteurs des « pointeurs » – qu'il est préférable pour leur tranquillité, voire leur survie, en détention de se déclarer victime d'une erreur judiciaire. Est-ce le cas de Renald (maison centrale de Clairvaux) ?

Mon père m'a bien dit que s'il me savait coupable pour cette affaire, il me laisserait comme un chien. Mon père est italien, il est droit, il m'a donné une éducation à l'ancienne. Bien sûr qu'il sait que je ne suis pas coupable. Comme toute ma famille. Y a des amis qui me l'ont dit encore l'autre jour au téléphone : « Si j'étais coupable, on te prendrait pas au téléphone. » Là-dessus, tout le monde est d'accord. »

D'ailleurs, pour beaucoup de ceux qui se disent victimes d'une erreur judiciaire, le maintien des liens familiaux est souvent brandi comme preuve de l'innocence – à moins que ce ne soit plutôt le fait de brandir l'innocence qui permette le maintien des liens.

Ce qu'on me reproche, c'est hyper grave... Je comprends pas, j'aurais dû avoir perpétré. Mais j'ai toujours clamé mon innocence. Je me suis jamais laissé abattre. Mes proches me savent innocent. Si je savais que j'étais coupable, ça serait pas pareil ! (Guy, centre de détention de Bapaume)

Pourtant, dans certains cas, l'innocence semble être de notoriété publique...

Ma mère est écœurée. Elle sait qu'on est innocent. Tout le quartier sait que c'est n'importe quoi. Le juge, il nous garde parce qu'il est nouveau, il veut faire ses preuves... Y a eu des pétitions dans le quartier. Si j'étais coupable, je me dirais que c'est bien fait, je suis puni. Là, on est là pour faire joli ! (Jena, maison d'arrêt de Pau)

Mais, comme le dit justement Fayçal, il y a sans doute une propension des mères – en particulier nord-africaines – à croire en l'innocence de leurs propres enfants.

Mes parents, ils étaient tristes. Ils sont pas venus en France pour que j'aie en prison. Pour ma mère, vrai ou pas vrai, je suis innocent. Même la mère à Guy Georges, elle le croit innocent, c'est normal. Le premier truc, c'était du flagrant délit, mais on n'en a jamais parlé... et puis c'était minable. (Fayçal, centre de détention de Bapaume)

Quel que soit le type d'affaire, beaucoup de proches réagissent en s'identifiant aux victimes. En discutant avec la personne incarcérée, elles peuvent soit admettre la légitimité du délit/crime imputé à leur proche, lorsque, comme Pascal, la personne se considère en « guerre contre la société », soit comprendre que le détenu est la victime secondaire du drame, comme dans le cas de Faouzi :

Ma fille, elle s'est identifiée aux victimes... Mais je lui ai expliqué : les flics, c'est leur métier, ils ont des armes, ils sont payés. Elle a compris. Mais pas mon fils. (Pascal, maison centrale de Clairvaux)

C'était terrible, humiliant pour mes parents. Ça ne se faisait pas pour eux. Lorsqu'elle est venue me voir au parloir, ma mère m'a dit : « Tu es mon fils, je t'aime beaucoup, mais celui qui est mort avait une mère aussi. » Elle avait raison, c'est un jugement humain. Mais elle aussi, elle a perdu son fils... (Faouzi, maison centrale de Clairvaux)

Etre coupable, mais pas de n'importe quoi

Sans doute est-ce la nature du délit des personnes incarcérées qui explique le maintien ou non des liens familiaux. En effet, rien de comparable dans les réactions probables d'une famille de notables dont l'un des membres est subitement arrêté sous le coup d'une accusation de pédophilie et, d'un autre côté, une famille, dont les membres sont politiquement impliqués dans une lutte de reconnaissance nationale, et dont l'un est incarcéré pour des raisons politiques.

D'une façon générale, certains délits/crimes sont unanimement condamnés : le viol, l'inceste, l'infanticide, le meurtre, etc. Mais certains actes paraissent particulièrement inacceptables à l'entourage lorsqu'ils heurtent des valeurs religieuses. C'est le cas, dans les deux extraits d'entretien suivants, où les personnes ont été arrêtées pour proxénétisme :

Là, ma famille, c'est terminé. Ma mère est témoin de Jéhovah... Alors que je sois inculpé de proxénétisme, pour elle, c'est fini... Ma mère voudra jamais essayer de me voir, et c'est tant mieux. (Charles, maison d'arrêt des Baumettes)

Pour ma première affaire, mes parents n'ont pas été trop surpris. Ils ont été choqués, mais ils savent que je suis bagarreur. Par contre, pour la deuxième affaire, ça était un choc terrible entre mes parents et moi. C'est un sujet délicat pour eux. Ils ont beaucoup de morale. Pour mon mariage, ils voulaient que j'épouse une femme vierge... Ils sont très croyants. (Gent, maison centrale de Clairvaux)

Beaucoup de familles, qui admettent la culpabilité de leur proche, leur trouvent, dans le même temps, des circonstances atténuantes, voire même de « bonnes raisons ». Il y a aussi sans doute une

part de culpabilité des proches de ne pas avoir su éviter le drame : soit parce qu'ils n'ont pas pris la mesure des difficultés financières de leur proche, soit parce qu'ils n'ont pas perçu et/ou répondu à sa détresse psychologique. C'est par exemple le cas de la famille d'Alain (centre de détention de Bapaume), reconnu coupable d'un crime passionnel commis dans un état de dépression grave :

Dès mon incarcération, ils se sont tous réunis pour me payer le meilleur avocat. Si ça avait été pour vol, ou les mœurs, ils ne m'auraient pas soutenu... J'ai même des cousins, ça faisait quinze ans qu'on était sans nouvelles, et qui ont repris contact.

Mais il y a incontestablement une propension à pardonner à ses proches (notamment de la part des mères, semble-t-il...) des actes qui paraîtraient, justement, de la part d'une autre personne, injustifiable :

Ma mère s'imaginait pas qu'on puisse faire un vol à main armée... C'était la honte pour elle de voir qu'on passe sur les télévisions, les journaux... Mais si j'avais tué une vieille ou un truc comme ça, ils m'auraient jeté. (Pascal, maison centrale de Clairvaux)

Il y a toujours pour les détenus, comme pour les familles, des faits qui paraissent plus inexcusables que d'autres : généralement, il s'agit des crimes, notamment à caractère sexuel.

J'ai eu des soutiens, oui, par le lien du sang. Ils étaient pas d'accord, mais j'ai pas eu de reproches. De toutes façons, si j'avais été arrêté pour barbarie, viol... Il y aurait eu une justice familiale. Chez nous, notre nom sera jamais taché d'une infamie ! (Jean-Pierre, maison d'arrêt des Baumettes)

Tout ce qui touche aux enfants, je crois que ça aurait été impardonnable. On touche pas aux enfants, point à la ligne. (Mikaël, centre de détention de Bapaume)

Un viol, un meurtre, ça se pardonne pas. (Nadir, maison d'arrêt de Pau)

Même si dans le cas de Cathy (centre de détention de Bapaume), il n'y a pas eu de rupture de la part de ses proches, reste que c'est son délit qui a surtout posé problème à son entourage.

Personne n'a rompu. Mais ma belle-famille n'a pas compris, surtout l'acte qui les a choqué ? Je peux comprendre, ils ont des enfants, et moi, j'ai été condamnée pour une affaire de haschich... On a beaucoup parlé. (Cathy, centre de détention de Bapaume)

Dans le cas des auteurs des crimes les plus graves (les « pointeurs » chez les hommes, les mères infanticides chez les femmes), les personnes de leur entourage qui les soutiennent n'évoquent que rarement les faits avec eux, comme s'il s'agissait de préserver l'illusion de la relation d'autrefois.

Ma Grand-mère m'a jamais lâché. Les faits sont tabous... (Laurent, centre de détention de Caen)

C'est également le cas pour Jean (maison d'arrêt de Pau), reconnu coupable d'actes pédophiles :

Je n'ai pas envie d'en parler avec mon frère. Il est venu au parloir, mais je n'ai pas le besoin d'en parler. Vous comprenez, c'est paru dans la presse... Non, je n'ai pas envie d'en parler.

Il semble que la parole soit particulièrement difficile avec les personnes avec qui l'on était censé être le plus proche. Ainsi, Louise (maison d'arrêt de Pau), accusée d'infanticide, n'arrive justement pas à parler des faits avec sa mère :

J'ai peur de parler avec elle. Alors j'en parle avec ma plus vieille sœur. Mais à ma mère, je ne peux pas parler de mon cas, je ne peux pas lui dire en face.

Comment pourrait-il en être autrement pour tous ceux dont les faits commis suscitent un énorme sentiment de culpabilité ? Comme le faisait remarquer, à propos des auteurs de crimes passionnels, A.-M. Marchetti (2001, 49, 53), l'acte lui-même devient souvent indicible :

Trop dur à prononcer. Trop évocateur d'une cruelle réalité... « quand j'y pense, observe Irénée-le-Réunionnais [...], je dis : « la mort de ma femme » ou « la mort de Marinette », je dis pas : « le crime » ; ça ferait gros ! ça blesserait trop ! on verrait le sang !

Pour les auteurs des crimes les plus graves, sans doute les croyances religieuses peuvent expliquer le soutien – mais ne faudrait-il pas alors parler plutôt de « charité » ? – apporté par les proches, comme le raconte Noël (centre de détention de Caen), lui-même prêtre et dont la famille est catholique pratiquante :

Le mot « soutien » est trop étriqué pour expliquer les réactions autour de moi : c'est plutôt un ensemble de reproches, de sévère désapprobation mais aussi de soutien : « on est là quand même. » Un peu comme une épouse, qui va faire des reproches, mais qui reste là, il n'y a pas de rejet. C'est comme avec mes frères et sœurs : on est sept... Ils ont eu mal, mais ils ne m'ont pas lâché, mais sans me donner raison.

3. Les relations familiales antérieures

Il arrive souvent que l'incarcération intervienne dans un contexte familial déjà difficile, où les liens, déjà maintes fois mis à l'épreuve, ne supportent pas cette épreuve supplémentaire. Mais à l'inverse, dans certaines cultures, la famille se caractérise par une solidarité à toute épreuve.

Une solidarité inconditionnelle

Certaines communautés, comme les gitans, les maghrébins ou les corses, semblent particulièrement soucieuses de maintenir les liens familiaux en cas d'incarcération. D'ailleurs, les membres de ces communautés présentent très fréquemment la solidarité en cas d'incarcération – ou de « cavale » – comme un impératif moral, dicté par des « traditions ancestrales ». Ainsi, de nombreux corses considèrent que le soutien apporté à quiconque prend le « maquis » est juste, comme l'ont montré les manifestations de soutien, après l'arrestation d'Yvan Colonna, à ceux qui l'avaient aidé dans sa fuite : il y a ainsi eu une manifestation le 19 juillet 2003 à Ajaccio, où des centaines de personnes portant des T-shirts proclamant : « On a tous hébergé Yvan ».

Un corse, il aura toujours un endroit pour se cacher. Ce serait la honte pour moi, mais c'est pareil pour ma famille, de refuser l'hospitalité. Ça fait partie de notre culture... C'est comme d'aider quelqu'un qui est en prison. Bien sûr, pas s'il est là pour... enfin, dans ces cas-là, ça se règle différemment... (Pascal, ex-détenu)

Dans le cas de familles relativement peu étendues, notamment lorsque les personnes qui sont incarcérées sont des enfants uniques, on a souvent l'impression – et peut-être plus encore lorsqu'il s'agit des filles uniques, comme dans le cas d'Estelle – que, quoiqu'ils fassent, leurs parents seront solidaires.

Mes parents, ça va, ils sont assez jeunes... Pour eux, je suis presque victime. Ils sont fiers de moi quoi que je fasse. (Estelle, maison d'arrêt de Pau)

Des relations superficielles

Beaucoup de détenus estiment que leur incarcération, et surtout la rupture des liens familiaux à laquelle elle a donné lieu, leur a finalement permis de réaliser que leurs relations antérieures étaient superficielles, y compris avec des personnes a priori extrêmement proches.

Je n'ai plus de contacts avec ma fille. C'est dur à dire, mais c'était que financier lorsqu'elle nous voyait. Elle s'est mise avec un homme, faut le dire, qui est dans l'alcool, alors on n'a plus de nouvelles. Et c'est pas à moi de la relancer, même si j'aimerais bien quand même

avoir de ses nouvelles. (Christiane, centre de détention de Bapaume)

L'argument selon lequel ces proches étaient surtout « intéressés », au vrai sens du terme, est souvent avancé, même par des personnes qui n'avaient pas un statut social très élevé :

Les amis ! Les soi-disant amis... On s'aperçoit qu'il y avait du profit. Il en reste quelques-uns, ce sont les vrais amis. Beaucoup se sont barrés, ils écrivent pas... (Gérard, maison d'arrêt de Pau)

Par ailleurs, à écouter les détenus, on comprend que l'enfance de beaucoup d'entre eux a été difficile : absence, pour différentes raisons (abandon, décès...), des parents, maltraitance, absence d'affection, etc. Les détenus leur attribuent souvent la responsabilité de leur parcours, comme Laurent (centre de détention de Caen) :

Ma mère, elle a disparue depuis 92, et je suis parti en sucette après ça... Je suis entré dans une errance totale.

Si j'avais eu un père et que j'avais été fils unique, avec des papiers, je crois que j'aurais réussi. (Hocine, maison d'arrêt de Pau)

J'ai découvert la délinquance parce que j'étais rejeté par ma famille. (Pierre, maison centrale de Clairvaux)

Rejoignant la thèse souvent explorée par les criminologues – et d'ailleurs jamais vérifiée (Mucchielli, 2000) – selon laquelle la délinquance est liée aux « broken homes », beaucoup de détenus donnent, comme Sébastien (maison d'arrêt de Pau), cette explication générale de la criminalité :

Si les parents s'occupaient mieux de leurs enfants, il y aurait moins de problèmes.

Une solidarité déjà mise à mal

Par ailleurs, pour un certain nombre de détenus, l'incarcération intervient alors que la solidarité familiale a déjà été, à de nombreuses reprises, éprouvée, et qu'il y a donc un sentiment de lassitude de la part des proches.

Y aura pas de prochaine fois. Ils me l'ont dit : « la prochaine fois, tu te démerdes ». (Nadir, maison d'arrêt de Pau)

L'incarcération peut également se produire dans un contexte où les liens familiaux ont été fortement détérioré par des drames antérieurs, comme dans le cas de Mounia (centre de détention de Bapaume), victime, de la part de ses frères, d'un inceste, ayant conduit à une naissance :

Quand je suis tombée enceinte [de mon frère], on m'a fait comprendre que la porte était ouverte. Après, ma famille a fait pression pour que je me rétracte, comme ça mes frères ont eu des peines allégées. [...] J'ai eu quatre lettres de mon frère jumeau et 10 lettres de ma petite sœur ! Je suis en colère... Elle a beaucoup plus soutenu mes frères [condamnés pour l'inceste] quand ils étaient en prison que moi ! Vous trouvez ça normal, vous ? C'est eux les premiers fautifs, et ils le savent.

De la même façon, le mari de Danielle (centre de détention de Bapaume), en choisissant de l'épouser contre l'avis de sa famille, car elle venait de l'Assistance, avait déjà été désapprouvé par sa famille.

Mon mari, il a perdu sa famille dans notre histoire. Déjà, avant, ils lui ont dit : « On ne prend pas des gens qui n'ont pas de famille ». Parce que moi, je venais de la Ddass... Après, ils lui ont dit : « C'est ta femme qui t'a conduit en prison ». C'est un peu étrange, parce que lui, il perd sa famille, et moi, j'ai retrouvé la mienne. De me savoir en prison, ils sont revenus vers moi. (Danielle, centre de détention de Bapaume)

Il apparaît donc, à travers les témoignages sur la question des raisons qu'ont les proches de

maintenir ou non leurs liens avec la personne incarcérée, que la durée de la peine et l'organisation du système carcéral jouent finalement à la marge. Il semblerait plutôt qu'il y a des types de famille et des modes de relation qui sont « à toutes épreuves ».

III. SOLITUDES : (IN)VOLONTAIRE, (IR)REVOCABLE ?

« LA PRISON, ÇA DETRUIT TOUT »

Nous ne nous sommes pas quittés mais [...] ils nous ont séparés.

Eva Forest, Journal et lettres de prison, (1976, 112).

En 1979, Michel Aurillac, alors député RPR, avait déposé une proposition de loi visant à « transporter » les condamnés à perpétuité en un lieu inhabité des Terres Australes françaises. A cet effet, un corps spécial de surveillants militaires aurait été « relevé tous les six mois ». La même idée sera reprise par Edgar Faure en juillet 1986, soutenu par un petit groupe de sénateurs. Etienne Dailly, sénateur lui aussi, rêvait, la même année (Le Monde, 22 avril 1986) d'un autre « Alcatraz », réservé aux criminels dangereux, installé sur une île des mers chaudes : les requins auraient alors été « les meilleurs auxiliaires des gardiens de prison ».

C'est dire si la fonction sociale de la prison comme mise à l'écart du délinquant reste, dans beaucoup d'esprits, primordiale, reléguant la possibilité de réhabilitation au dernier plan. Comment s'étonner alors de la légitimité sociale à quitter un proche incarcéré ? Cela se trouve d'ailleurs consacré par l'article 243 du Code Civil, qui prévoit que le divorce pour faute « peut être demandé par un époux lorsque l'autre a été condamné à l'une des peines prévues par l'article 131-1 du Code Pénal », c'est-à-dire à une peine criminelle. D'autre part, jusqu'au décret (n°75-402) du 23 mai 1975, une autorisation était obligatoire pour les prévenus pour se marier, soulignant bien là l'incongruité qu'il y avait à vouloir s'unir à une personne avec qui il faudrait, au contraire, rompre tout lien. Dans ce contexte où désavouer ses liens familiaux est légitimé socialement, un combat comme celui du fils de Jacques Fesh (Droniou, 2001), mort guillotiné, pour pouvoir porter le nom de son père paraît tout à fait original...

Or la décision de rompre avec un proche incarcéré, même si elle est souvent légitimée socialement, n'en demeure pas moins difficile et douloureuse : c'est le résultat d'une situation subie.

Il ne faudrait pas avoir une conception trop réductrice des liens familiaux et/ou amicaux, en les concevant uniquement dans une perspective quantitative et en termes binaires d'existence ou d'absence. Pour ceux qui ont décidé de rester solidaires, les années d'éloignement, les contraintes matérielles, etc. usent le lien. Il faudra donc comprendre comment l'isolement est un phénomène plus général, même lorsqu'il ne résulte ni d'une décision de « faire sa peine seul », ni de l'abandon – relativement brutal et immédiat après l'annonce de l'incarcération – par les proches.

L'incarcération usant, de fait, les liens naturels les plus forts, beaucoup de détenus se défient de l'isolement en réactivant des liens avec des parents éloignés : vague cousin germain, tante âgée, etc. Certains vont essayer de se retrouver, à travers des intervenants, des rencontres, un « père adoptif », ou une « mère de cœur ». D'autres, en quête d'identité, se recréent une famille à partir de milieux militants anti-carcéraux. Pour d'autres encore, l'isolement va les mener à se créer une famille imaginaire, subjective, à travers des correspondant(e)s qui pourront remplir tous les fantasmes, s'ils sont maintenus suffisamment à distance.

Enfin, et pour être tout à fait complets, à défaut de pouvoir être exhaustifs, il faut évoquer la question du deuil, autant lorsqu'il s'agit d'un détenu qui perd un proche, que lorsqu'une personne incarcérée décède.

A. SE RETROUVER SEUL : LE DECIDER OU LE SUBIR

Selon le CREDOC (Le Quéau, 2000, 34), 16% des condamnés et 23% des personnes condamnées à une peine supérieure à cinq ans ont moins d'une visite tous les quinze jours. Par ailleurs, l'âge serait un facteur d'isolement. Près d'un détenu sur deux de moins de 25 ans reçoit plusieurs visites par semaine, mais seulement 43% de l'ensemble des détenus et 38% des détenus de 30-40 ans sont dans ce cas. La longueur des peines et l'âge contribuent donc à l'isolement des personnes détenues.

Face à l'érosion des liens familiaux et affectifs, voire à l'abandon par les proches, les attitudes possibles sont variées. Il y a ceux qui vont gérer la solitude, l'aménager, et ceux qui vont, activement, lutter contre, en activant d'autres liens. Mais il ne faut pas occulter l'attitude d'un certain nombre de détenus qui, paradoxalement, en maintenant les proches à distance – notamment les enfants –, veulent surtout protéger leurs liens. D'ailleurs, et dans le contexte de l'hôpital, Goffman (1968, 201) avait observé des comportements similaires :

Le malade s'attache aux rares liens qui l'unissent encore à ceux qui ont fait son passé et protège ces vestiges contre une destruction définitive en refusant tout contact avec les étrangers qu'ils sont devenus.

1. Se retrouver seul

D'abord, être seul en prison représente non seulement un inconfort psychologique, mais aussi généralement des conditions de vie plus difficiles – notamment le fait de ne pas être « assisté », voire de se retrouver, comme le travail est rare en détention, « indigent », pour reprendre des termes propres au milieu carcéral. C'est également, selon les propos des détenus, toujours plus dangereux de n'être pas soutenu lorsqu'on est incarcéré :

La victime en prison, c'est la personne isolée. Ça arrive surtout en maison d'arrêt. Tu es tout seul, déboussolé, ils voient que tu n'as pas de permis... en général en plus, tu es sous médocs. Dans ces cas là, ta vie elle est ruinée. J'en ai vu devenir des cobayes dans les SMPR... (Hugo, maison centrale de Clairvaux)

C'est d'ailleurs souvent l'angoisse de la solitude qui conduit certains détenus à adopter des

comportements ayant pour le moins des effets pervers... On note, en effet, de la part de beaucoup de détenus un surinvestissement affectif de la plupart des proches, dont le revers est l'exigence qu'ils ont à l'égard de leurs proches, comme l'exprime André Boiron (in Expert, Laurentin, 1989, 111) :

Nous sommes sans cesse exigeants avec nos visiteurs. Ils doivent supporter nos angoisses, nos déprimés. Il n'est pas simple pour un visiteur d'analyser tout cela, et de le comprendre.

Ces exigences, certes compréhensibles, de la part du détenu envers son entourage font souvent plus de mal que de bien, notamment au niveau du maintien du lien affectif :

Je suis enfin, mon cher prisonnier, celle qui sort en pleurant d'un parloir où, face au mâle exigeant comme enfant possessif, sa volonté et sa fatigue lui paraissent bafouées, méconnues, inutiles. Car, vous aussi, vous êtes comme tout le monde ; avec, en plus, l'indicible angoisse jusqu'à la douleur, de perdre ceux que vous aimez. La hantise de l'oubli qui taraude et met à vif. Elle rend parfois injuste, quand on a pourtant soi-même tant à souffrir de l'arbitraire d'une répression qui nie tout sens au mot justice. (Duszka, Micha, 1990, 95)

On a tendance à être égoïste en prison, à ne penser qu'à soi. Cela devient une corvée pour ceux qui viennent nous voir. On est obligé d'être exigeant avec les gens de l'extérieur. Quand on a rien, un petit peu devient beaucoup. (Claude Saadi, in Expert, Laurentin, 1989, 127)

Il est fréquemment observé que les femmes se retrouvent plus seules que les hommes. D'ailleurs, comme pour souligner la désunion conjugale que doit inévitablement entraîner leur incarcération, les femmes sont, en prison, systématiquement appelées par leur nom de jeune fille. Dans le cadre des prisons boliviennes, Spedding analyse, dans la perspective du machisme, le fait que, lorsque c'est la femme qui est incarcérée, le couple est systématiquement détruit :

Si les enfants sont trop jeunes pour se prendre en charge, il [le mari] les place auprès de sa propre mère, de sa belle-mère ou d'une autre femme de son entourage et part chercher une autre femme. [...] Le principe du mariage pour un homme est le service domestique (« domestic service ») et si la femme ne peut plus le fournir, l'union est nulle et vide dans la pratique, même s'ils ne procèdent pas légalement à une séparation ou un divorce. (Spedding, 1999, 16)

Cette différence du devenir des relations familiales et/ou affectives entre les hommes et les femmes doit sans doute se comprendre plus largement dans le rapport déjà différent de la Justice aux différents sexes. En effet, c'est la représentation sociale du rapport de la femme et de la déviance qui conditionne d'ores et déjà des parcours judiciaires différents selon les sexes¹. D'ailleurs, L. Gruel, dans Pardons et Châtiments (1991), explique l'importance de l'image normative des rôles, notamment sexuels, dans l'issue des procès :

Les jurés tendent à évaluer des « personnes », à placer au centre du procès la manière dont les accusés et les victimes se sont comportés dans les rôles assignés par leurs statuts sociaux. (Gruel, 1991, 133)

Les jurés tendent à surpénaliser ceux qui trahissent leurs « rôles », prennent le contre-pied des comportements prescrits par leur statut (parents « indignes », époux « scandaleux »...) et, corrélativement, à protéger les accusés se conformant aux attentes collectives, respectant le répertoire de conduites prévues à la « place » qui est la leur, exerçant à la limite une violence de « contrôle social » en châtiant celui ou celle qui a manqué à ses devoirs sociaux. (Gruel, 1991, 119)

Or malgré des évolutions récentes et incontestables de la société française pour s'éloigner du modèle patriarcal, celui-ci reste toutefois dominant, et explique que les femmes détenues soient

¹ On se reportera en particulier à l'étude de Laberge, Morin, Armony, 1997, 251-272.

doublement stigmatisées :

Puisque la seule dignité que notre société accorde volontiers aux femmes est celle de mère, il est parfaitement logique qu'on s'acharne à faire des détenues qui le sont des mères indignes. (Martineau, Carasso, 1972, 74)

D'une façon plus générale, on assiste souvent, de la part du détenu, à un débordement d'affection pour la personne restée dehors, y compris en lui attribuant des qualités qu'elle n'a pas, ou qui n'ont jamais été remarquées antérieurement.

Pour ceux qui ont gardé un lien avec leur femme, légitime ou non, les enjeux sont beaucoup plus serrés. Celui qui se prenait pour un Don Juan redevient amoureux. La situation se renverse. Souvent l'épouse dépendait de son mari ou de son ami. Maintenant, elle est celle par qui tout le bonheur arrive [...]

Le taulard a sa dignité. Il s'efforce de ne pas faire voir à quel point il dépend de sa femme. Mais personne n'est dupé. Il s'agit simplement de sauver la face [...]

Ce dont ils n'ont pas conscience, c'est que s'ils aiment soudain tellement leur femme, c'est tout simplement parce qu'ils sont frustrés affectueusement et sexuellement. Une fois qu'ils l'auront retrouvée, tout rentrera dans l'ordre. (Lesage De La Haye, 1998, 114)

Dans les prisons américaines, Judy et Jody sont des prénoms qui désignent une réalité universelle : l'homme ou la femme qui prend le partenaire de celui ou celle qui est incarcéré(e). Cette crainte, partagée par tous les détenus, nourrit la suspicion et peut transformer la relation en cauchemar, comme le raconte Dubrieu (1993, 36) :

Ici, toutes les femmes sont suspectes. Les hommes sont des poisons mortels pour la confiance. Tôt ou tard, surtout après avoir cédé, ainsi que Stéphane, trop souvent, à l'âcre et acide tentation de l'onanisme quotidien, ils sont frappés par l'évidence : « elle ne va pas m'attendre des années... » [...] Sous la brûlure de ses doutes, justifiés ou non, les parloirs se muaient en interrogatoires où il épiait ses réactions, où il traquait dans son regard le bref instant de trouble.

Même si elle est n'étonne pas le détenu, la rupture d'une compagne ou d'une épouse est souvent très douloureuse, quand bien même beaucoup de détenus resteront très discrets à ce sujet, notamment vis-à-vis des codétenus, auprès desquels on refuse de « perdre la face » :

« Salope..., maudite salope ! » Une photo de femme gît sur le sol. La lettre qu'il a reçue ce soir lui a appris que sa mère le plaquait. Hier encore, dans une précédente lettre, elle lui parlait d'amour. Il l'a comparée avec son certificat de cocufiage et dégueule sa rancœur. [...] Peut-être souffre-t-il vraiment dans son amour trahi, sinon son orgueil. Un cocu libre, ça peut faire sourire ; un cocu encagé, c'est toujours dramatique. [...] Deux fois elle l'a attendu, espérant le voir changer. Puis, usée par des parloirs sans vie, elle lui a écrit qu'elle n'en pouvait plus ; cette fois, elle a rencontré un brave type et veut refaire sa vie. Demain, il s'inventera une histoire pour les copains de la promenade. Il se donnera le beau rôle, il jouera les hommes. (Mesrine, 1977)

Il est aussi également fréquemment observé que les femmes soutiennent plus que les hommes un proche incarcéré. Cela se traduit notamment par la plus forte propension des mères que des pères à venir au parloir :

La mère, c'est une femme, ça réagit pas pareil que le père. Pour elle, c'est lourd à supporter. Pour le père, c'est « il l'a cherché ». Ma mère est venue, mais jamais mon père. (Kamel, centre de détention de Bapaume)

Il y a souvent une bonne congruence entre les réactions des membres de la famille et ceux des proches, au sens le plus large. Ainsi, dans les deux cas exposés ci-dessous, les amis ou les collègues n'ont pas eu des réactions tout à fait différentes de celles de la famille :

Tout le monde est au courant. Mais tous les potes y m'ont lâché dès le départ. J'avais deux bons amis, et ben « nada » ! On a grandi ensemble, je mangeais chez eux, ils mangeaient chez moi, je ne comprends pas pourquoi ils m'ont oublié. Et pourquoi je leur écrirais ? C'est pas à moi de leur écrire ? J'aurais bien aimé qu'ils m'envoient un mandat ? Moi, j'aurais envoyé des mandats, je serais venu au parloir... S'il voulait sortir en perm, j'bougerais pour

lui... Le jour où je sortirais, ils vont se manger de grosses baffes. De toutes façons, ils le savent. Ça va être : « Vas-y, change de trottoir, oublie-moi ! » Tout dans la parole, mais quand même, pour bien leur faire comprendre... (Kamel, centre de détention de Bapaume)
Par contre, les collègues, ça a été le grand désert... à part un gars très chrétien qui est venu, un autre aussi qui est chrétien et qui m'a écrit. Mais, globalement, ça a été le désert total, mais je le conçois. J'ai été un peu déçu au départ, mais j'ai respecté ça. (Jean-Luc, centre de détention de Caen)

2. Décider de faire sa prison seul

Confrontés à l'incarcération, et plus encore à la perspective d'une longue peine, beaucoup de détenus se détachent volontairement de leur entourage familial. Cette décision peut être justifiée de plusieurs manières. Si l'attitude consistant à refuser, par principe, de mêler, d'une façon ou d'une autre, ses proches à la prison et donc le refus de tout parler, reste exceptionnelle, beaucoup de détenus se détachent de leurs proches car cela « allège » leur peine :

D'avoir des personnes dehors, c'est bien et pas bien. [...] Moi, je préfère encaisser moi-même que de savoir que d'autres souffrent à cause de moi. (Bernard, ex-détenu)

Pour moi, j'ai perdu mon mari. Je veux divorcer pour lui rendre sa liberté. Il ne veut pas comprendre... Je ne veux pas qu'il m'attende. (Dany, centre de détention de Bapaume)

Comme nous le verrons dans ce chapitre, il est souvent difficile pour les proches de quitter une personne incarcérée, car la démarche est culpabilisante. C'est donc souvent la personne incarcérée qui doit en prendre la décision, « pour le bien » de celle qui est dehors :

Jusqu'alors, elle avait toujours remis sa décision à plus tard, disant que rien ne pressait. Cette fois, Judy avait rencontré un garçon jeune et honnête qui lui plaisait, qu'elle aimait peut-être déjà et qui l'adorait. Pourtant, elle refusa de m'abandonner. Tirillée entre son amour naissant et sa loyauté envers moi, elle ne savait plus quelle attitude prendre.

– Judy, pour l'amour du ciel, je veux que tu divorces !

Plus je mentais et plus je devenais cruel envers elle.

– Je te demande instamment de divorcer. Que veux-tu que je fasse d'une femme pleurnicharde et infidèle ? J'ai déjà assez de soucis comme ça. De toute façon, le bonheur conjugal ne fait pas partie de mon programme. Laisse-moi me débrouiller tout seul. Je ne veux plus entendre tes sermons. (Chessman, 1955, 242)

Ce que confirme l'ex-détenu et psychologue Jacques Lesage de La Haye (1998, 109) :

La régression, en prison, s'effectue le plus souvent sur le mode narcissique. On n'aime plus que soi-même. Et si on s'intéresse à l'autre, c'est parce qu'il est un autre soi-même.

D'ailleurs, Yannick (maison centrale de Clairvaux), comme d'autres détenus, exprime l'inanité, pour lui, des relations familiales et/ou affectives :

Je n'ai pas besoin de marques d'affection. Je m'aime pour quinze.

Cela s'explique souvent parfaitement par la disproportion entre le réconfort que peuvent apporter des liens familiaux et/ou affectifs et la souffrance constituée par l'incarcération. L'obsession de la liberté prend le pas sur toute la vie affective. Mais cela n'est pas sans susciter, chez beaucoup de détenus, un sentiment de culpabilité, car ils ont l'impression d'être « anormaux », puisque ne ressentant plus certains événements (tels la naissance d'un enfant, le décès d'un proche, etc.) comme « il le faudrait ».

Lors de ma première cavale, j'ai été arrêté quinze jours après la naissance de ma fille. J'ai pas dit à la mère de venir, je voulais qu'elle fasse sa vie. J'étais à des années lumière de ça... Je vivais plus ma vie que le reste. (Jacques, maison d'arrêt des Baumettes)

Le refus de trouver un nouveau partenaire se justifie alors souvent par l'assimilation d'une relation affective à une source d'angoisse et/ou une responsabilité.

Je ne cherche pas quelqu'un. Ça me compliquerait la tête. Et puis, on se déresponsabilise pour être libre. (Pascal, maison centrale de Clairvaux)

Je cherche pas quelqu'un d'autre. Je m'en porte pas plus mal de ne pas avoir de parloir. En plus, par exemple, en hiver, avec les problèmes sur la route, ça fait plus de soucis qu'autre chose. (Alain, maison centrale de Clairvaux)

Trouver une compagne, ce n'est pas du tout à l'ordre du jour pour moi. Comme ça, c'est plus facile à vivre pour moi, c'est moins de soucis. Et puis, je me suis fait un bouclier... Mais tout peut arriver. Comme on dit, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas. (Yannick, maison centrale de Clairvaux)

Par ailleurs, un certain nombre de détenus, ayant déjà vécu quelques aventures en prison, expriment leur grande lassitude de ce genre d'histoire :

C'est toujours possible de reprendre une petite correspondance, de trouver quelqu'un par un co-détenu. Au début, ça va, après, tu t'en lasses, les lettres se ressemblent. C'est toujours la même musique. (Hocine, maison d'arrêt de Pau)

Il faut également évoquer le cas des personnes, incarcérées relativement jeunes et condamnées à de très longues peines, qui n'osent pas chercher un(e) partenaire, car elles n'ont jamais eu de rapports sexuels avant leur incarcération :

J'ai jamais essayé de trouver quelqu'un... J'ai pas osé. Et puis je ne me voyais pas tellement avoir mes premières relations, mes premières relations sexuelles dans un parloir... [...] Je m'imagine plutôt tout seul. (Ronald, maison centrale de Clairvaux)

Y a une période où je voulais trouver quelqu'un, puis j'ai réfléchi. Ça servait à rien du tout. J'évolue mieux comme ça. Ce que je vis actuellement, ça m'accapare beaucoup. C'est affreux. Je suis toujours comme je suis né, rien n'a changé. (Faouzi, maison centrale de Clairvaux)

Il ne faut pas non plus minimiser le poids d'expériences passées tragiques, détournant durablement du projet de « refaire sa vie ». Si c'est le cas de beaucoup de femmes détenues dont le passé est ponctué de violences conjugales, c'est aussi celui de certains hommes, comme Gilbert (centre de détention de Caen) :

J'ai déjà vécu en couple, mais une s'est défenestrée, et l'autre m'a fait un cours d'anatomie ! Ouais... Elle a été retrouvée coupée en deux sur la voie ferrée... Alors moi, fonder une famille, pfff ! Non ! Moi, je veux vivre pour moi, et regarder la société se péter la gueule.

Par ailleurs, pour les personnes qui sont l'objet d'une Interdiction du Territoire Français (ITF), ou d'un arrêté Ministériel d'Expulsion (AME), il est difficile d'imaginer rencontrer une personne, en sachant la forte probabilité d'être expulsé.

Trouver quelqu'un, j'y réfléchissais justement. Mais j'ai pas de chance... Je voudrais être libéré en France. J'ai vécu surtout ici maintenant, alors je voudrais trouver une petite française. (Dennis, maison centrale de Clairvaux)

3. La possibilité de se créer une nouvelle famille, une nouvelle identité

Confrontés à l'isolement de l'incarcération, ou plus généralement au délitement des liens, certaines personnes réussissent à se recréer une « famille », voire une nouvelle identité.

Activer d'autres liens

La possibilité de se créer une nouvelle famille passe souvent d'abord par la correspondance, même si beaucoup de détenus sont déçus par le profil des personnes qui répondent à leurs annonces :

J'ai cherché une correspondante, avec le courrier de Bovet (association de correspondance pour les personnes incarcérées). Mais je suis tombé sur un gay, une bonne sœur... et puis après une mémé de 80 ans... J'ai pas beaucoup de chance. Ma visiteuse, c'est aussi une

vieille, comme d'habitude... (Patrice, centre de détention de Bapaume)

De plus, beaucoup sont déçus par le manque d'engagement, à partir d'un certain moment (notamment à l'approche de la sortie), de ces personnes rencontrées :

Les parloirs, j'ai tout arrêté il y a deux ans en arrière. Les deux personnes qui me visitaient n'étaient pas prêtes à me recevoir à ma sortie. Elles sont venues pendant dix ans... Je suis déçu, je ne comprends pas. Je les avais rencontrées par l'intermédiaire de l'aumônerie... Elles venaient une fois par mois... (Jean-Marie, centre de détention de Caen)

Certains investissent fortement un intervenant social, avec qui des liens peuvent se créer au fil de rencontres, parfois des années durant, comme cette visiteuse de prison le raconte :

*Avant d'être transféré à L***, B*** a voulu que je lui donne une photo de moi. Il m'a dit qu'il n'y a pas de problème, il range ça dans un album, qu'il n'y a que lui qui les regarde, quand il a un coup de cafard... Tu vois, il n'a plus sa famille, alors il m'a dit que c'est comme si j'étais sa mère... Ça m'a gêné un peu, mais je le comprends, après tout. Ça va faire un bout de temps que je le connais, et c'est vrai qu'on a des liens très forts. En fait, ça m'a fait plaisir quand il m'a dit qu'il me considérait comme sa famille... (Christiane, visiteuse de prison)*

Ces nouveaux liens ne sont pas forcément dénués de tout intérêt, que celui-ci soit financier ou relationnel : ainsi, d'aucuns espèrent obtenir une promesse d'embauche pour la sortie, grâce aux fréquentations de cet intervenant, d'autres profiter de ses connaissances juridiques, etc. La superficialité de certains de ces liens, où les personnes se connaissent finalement assez peu, n'empêchent également pas les demandes plus ou moins appuyées d'argent de la part du détenu.

Mais il ne faut pas oublier que l'aspiration à une vie de famille – ou du moins à ses stéréotypes – est largement partagée par les détenus. C'est d'ailleurs sans doute cette aspiration, certes souvent secrète, à la vie familiale, qui rend pour beaucoup les fêtes d'autant plus douloureuses en détention. Comme le dit Thibault (1989, 85) :

*J'aurais aimé vivre ça et ça me flanquait plein d'eau aux yeux.
Une famille, des enfants, rien de bien original en somme. Je me prenais à rêver [...] Je tentais de penser à tout ça le moins souvent possible mais, à certaines périodes de l'année, j'aurais aimé avoir des parents, recevoir de la visite, savoir que quelqu'un s'ennuyait de moi, pensait à moi, avait besoin de moi. Quelle belle motivation ç'aurait été pour me dégager des mâchoires du piège où j'étais coincé !*

La religion

Anne-Marie Marchetti (2001, 297) avait noté la tendance des personnes détenues à « renouer avec les pratiques de [leurs] ascendants, qu'elles soient spirituelles, alimentaires ou vestimentaires ». Très significativement, Jacky Van Thuyne (1999), truand devenu croyant en prison, a intitulé un de ses livres « Je veux que tu sois mon père... ». En effet, beaucoup de personnes se mettent à pratiquer une religion en prison, alors qu'elles n'étaient que « croyantes » à l'extérieur. Certes, la messe attire des détenus tentés par le vin et la possibilité de discuter avec des codétenus et une personne extérieure, mais il ne faudrait pas pour autant occulter l'ampleur du besoin, pour certains, de trouver dans la religion une « nouvelle famille ». Ce phénomène existe autant chez les personnes de culture catholique que chez les détenus originaires du Maghreb. Or ceci est souvent bien rapidement assimilé à une « islamisation » des prisons, bien réelle et régulièrement évoquée dans les médias, mais qui évite de poser la question de la misère sociale que la religion – musulmane, au même titre que les autres religions – vient combler.

En fait, pour comprendre, c'est que un an, ou dix-huit mois après le début de mon incarcération, j'ai embrassé l'Islam. Je suis allé trop loin, j'ai fait peur aux gens... ça a duré deux ans, deux ans et demi. Ce qui est fort avec l'Islam, c'est que tu n'as plus besoin de rien, plus de femmes... (Samir, centre de détention de Bapaume)

En fait, les détenus trouvent dans la religion autant une chaleur qu'une écoute et une compréhension, ce qui est décisif du fait du sentiment d'une immense culpabilité du fait de leur délit/crime de beaucoup d'entre eux. Comme le raconte Jean-Luc (centre de détention de Caen) :

J'ai tout de suite été imprégné par ma foi. Je suis très vite allé voir l'aumônier. Le pardon que j'ai obtenu m'a apaisé.

L'idée de tolérance, associée à l'Eglise – et sans doute fréquemment bien au-delà des dogmes « classiques » –, permet aussi à certains détenus d'y trouver du réconfort, comme ce détenu, Patrick (centre de détention de Caen), qui n'a jamais caché son homosexualité, mais a souvent subi l'exclusion des autres de ce fait :

Je suis catho. Je vais à la messe de temps en temps... Y a bien David et Jonathan !

Dans l'extrait d'entretien suivant, on note non seulement l'importance pour ce détenu d'être simplement écouté, lors de l'entretien [cf. Conclusion], mais également le rôle attribué à un Dieu, assez peu défini dans la perspective d'une religion précise d'ailleurs, comme « confident » :

Ça me fait du bien de parler avec vous... [...] J'ai un peu le cafard en ce moment... La prison, ça me fait mal. [Il part, pour la deuxième fois de l'entretien, vomir, suite à une prise de subutex] La prison, c'est lourd, ça me détruit. Ça fait du bien justement d'en parler, c'est la première fois. [...] Je suis pas descendu en promenade depuis trois semaines... J'aimerais me débarrasser de ça [le subutex]. Je regrette que c'est arrivé. C'est un collègue qui m'a fait toucher... Moi, j'ai bon fond. Je suis humain. J'aime la vie, j'aime les gens, les enfants, tout ce que Dieu a créé. Je suis croyant, je prie tous les soirs. Et le seul à qui j'en parle, c'est à Dieu. (Boumediene, maison d'arrêt des Baumettes)

B. CHOISIR DE QUITTER

Il est difficile, pour des raisons pratiques, de trouver des personnes acceptant de témoigner du fait qu'elles aient rompu tous liens avec un proche, suite à son incarcération. Il faudra donc aborder la question à partir du point de vue des détenus, mais aussi à travers les propos de ceux qui, tout en continuant à venir rendre visite à un détenu, le font sans réel enthousiasme.

La stigmatisation des proches

Selon le CREDOC (Le Quéau, 2000, 82), la moitié des personnes interrogées (parents et conjoints de détenus) ont le sentiment d'avoir été mis à l'écart par des proches. D'ailleurs, 45% des conjoints et 37% des parents de détenus cachent la détention à leur entourage proche. D'une façon générale, les familles évoquent la honte, le rejet, l'isolement et la suspicion des autres. Beaucoup de familles déménagent pour échapper au jugement des voisins, en particulier dans les petites villes¹.

Cette « stigmatisation par contagion » touche tous ceux qui ont un proche, les associant, dans le sens commun, à des personnes de « mauvaise vie » et donc, pour le dire autrement, « infréquentables ». L'extrait suivant du livre d'un médecin pénitentiaire, Diennet, est révélateur de

¹ Voir par exemple les travaux de Carlson, Cervera (1992).

comment toutes les femmes de détenus sont considérées par d'aucuns comme des « putains », confirmant d'ailleurs le témoignage de compagnes de détenus qui disent avoir été insultées en ces termes par des passants lorsqu'elles attendaient devant une porte de prison.

Devant la porte de l'hôpital [de Fresnes] la foule des putains fait la queue ! Elles attendent l'heure de la visite... Les « macs » sont souvent en taule ! (Diennet, 1972, 119)

Une des premières difficultés auxquelles les proches de détenus sont confrontés est la réduction de la personne à son délit/crime. Comme Marchetti (in Faugeron, Chauvenet, Combessie, Ed., 1996, 179-197) le dit en termes plus savants, l'identité de reclus tendrait à gommer toutes les autres identités : celles de père, d'époux, de fils, etc.

Les premières réactions de mes amis, ou des personnes que j'ai rencontrées et à qui j'ai dit que mon copain est en taule, c'est : « Il a pris combien ? », « Il lui reste combien ? » et bien sûr : « Pourquoi il a pris cette peine ? » Bon, on s'habitue... dehors, les gens se demandent bien « Tu fais quoi dans la vie ? » C'est aussi con, on ne peut résumer sa vie ni à un boulot, ni à une peine de prison ! (Caroline, compagne de détenu)

Sans doute que celles qui choisissent délibérément de fonder un couple avec une personne détenue sont celles qui rencontrent le moins de sympathie dans leur entourage, surtout si elles viennent d'un milieu relativement privilégié :

Il y a aussi les copains sympas ! Y'en a un qui me sortait : « Ton nouveau mec, il travaille de nuit ? On le voit jamais... » C'est con, mais ça dédramatise ! Mais bon, il a bien été le seul à le prendre comme ça... (Natacha, compagne de détenu)

En fait, ces femmes sont souvent confrontées à l'hostilité de leur entourage, pour qui le choix de leur partenaire paraît d'abord une erreur d'appréciation :

Ça m'a choqué qu'un de mes amis réagisse comme ça lorsqu'il a appris que mon copain est en taule. Il m'a demandé : « Quinze ans ! Mais il a fait quoi pour avoir pris autant ? Il a tué des enfants, égorger des vieilles dames ? Je lui ai dit alors ce qu'il avait fait (un vol à main armée), et il m'a répondu : « Alors il a eu une enfance malheureuse, c'est ça ? » Il pensait que j'allais lui sortir des excuses, des raisons pour ses conneries... J'étais super énervée, je lui ai répondu que « non, il a eu une enfance très heureuse, et ses actes sont le résultat d'une analyse objective de la situation ». Il a pas vraiment accepté cette histoire. (Adeline, compagne de détenu)

Même si le jugement du milieu professionnel ou du voisinage compte souvent moins que celui des autres proches, son hostilité ne fait souvent que s'ajouter, en le confortant, à celui de la famille :

Il n'y a qu'une collègue qui m'a comprise... Les autres, elles sont pour la peine de mort, alors... En plus, quand elles ont su que mon mari est en prison, elles en rajoutaient. Et puis ma mère, c'est pareil : « Quand il sortira, il aura le feu au cul, il te larguera. Tu ferais mieux de t'en trouver un autre... » Mais quand on aime, on peut pas s'en empêcher... Et puis dehors aussi y a des gens qui divorcent... (Nadège, épouse de détenu)

C'est pourquoi beaucoup de compagnes de détenus, lorsqu'elles en ont la possibilité, notamment s'il s'agit d'une histoire amoureuse qui est née « en prison », préfèrent cacher l'idylle à l'entourage :

Mes plus proches amis sont au courant, mon frère aussi, mais pas le reste de ma famille. C'est pas que je le cache particulièrement, mais pour l'instant, ce serait plus les inquiéter qu'autre chose. On verra le moment venu. (Caroline, compagne de détenu)

En fait, il semble que les réactions de l'entourage ne soient, finalement, que très rarement surprenantes pour les proches de détenus, mais, bien plus...

...à la mesure de la réalité chaleureuse ou non de la relation antérieure. Pour mes parents, ce fut

l'incompréhension et le rejet. Pour mes cinq enfants adultes et ados, ce fut la confiance en ma décision... Même si c'est pas commode à annoncer qu'on va épouser un perpète ! (Entretien avec Duszka Maksymowicz)

Mais même pour les plus endurcis des proches, les réactions d'hostilité ou de raillerie finissent par avoir raison d'eux :

On se croit capable de faire front, on se découvre vulnérable. Désormais, je note sur les papiers officiels « père décédé ». Cela coupe à toute interrogation. Mais c'est un coup de poignard dans le dos d'André. Comment lui demander d'exister en tant que père si soi-même on lui refuse toute reconnaissance sociale ? (Boiron, 1995, 121-122)

D'ailleurs, pour la plupart des organismes officiels, la personne détenue ne fait plus partie du foyer. C'est le cas pour l'attribution du RMI et plus généralement de l'aide sociale, comme l'évoque Marchetti (in Faugeron, Chauvenet, Combessie, Ed., 1996, 184) :

Si la famille arrive à obtenir de l'aide sociale, ce ne sera pas en arguant des droits du père et mari, mais des besoins de la famille. Le père est destitué symboliquement de son statut.

Rompre...

Beaucoup de détenus nous ont fait part de la difficulté de leurs proches de venir annoncer et expliquer qu'ils rompaient leurs liens, ou du moins qu'ils établissaient une certaine distance. Beaucoup préfèrent simplement s'abstenir de venir au parloir, d'écrire, etc.

*Quand j'étais à B***, j'avais une copine, mais elle a arrêté de m'écrire quand je suis arrivé au CNO [centre National d'Observation]. Elle a pas voulu me le dire en face, mais je savais très bien que c'est fini... C'était pas « sérieux sérieux », c'était plus comme ça... (Alban, ex-détenu)*

Il est également frappant que beaucoup de proches laissent finalement au détenu l'initiative de la rupture :

J'étais déjà majeure quand mon père a été incarcéré, mais c'était dur, parce qu'il attendait beaucoup de choses de moi. Ça faisait trois ans qu'il s'était séparé de ma mère, et il avait pas refait sa vie... Au début, je me suis lancée à fond pour ne pas louer un parloir, le soutenir un maximum, les lettres, les messages à la radio... Quand les assises sont passées, ils ne lui ont pas fait de cadeau. Et là, pour moi, ça a été une grosse baffé, j'allais pas continuer vingt ans comme ça... A un moment, j'ai eu l'image de moi, vieille fille, à 40, attendant mon père devant la taule. L'angoisse ! Mais je ne voyais pas aller au parloir pour lui dire de se démerder. En fait, ça s'est fait petit à petit. Mais c'est dur de ne pas aller au parloir quand le détenu il a l'habitude d'avoir tous ses parloirs... En fait, je n'osais pas lui dire... J'arrêtais pas de lui dire que c'était compliqué, que ceci, que cela, j'arrêtais pas de me plaindre jusqu'à ce qu'il me dise : « si tu as trop de choses à faire, ne viens pas ». J'étais soulagée, j'ai sauté sur l'occasion... Ça s'est fait comme ça, mais c'est plus lui qui m'a autorisé à partir que moi qui suis partie. (Laurence, fille de détenu)

C. LES AMENAGEMENTS CARCERAUX ET LE MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX

Les détenu(e)s, comme leurs proches, sont loin d'être unanimement favorables à l'expérimentation des Unités de Vie Familiale (UVF). Pour certains, c'est une question de dignité, et plus généralement, d'attitude face au système judiciaire et pénitentiaire :

Il y a des choses qui se volent, qui ne se mentent pas. Quand on fait l'amour, on a pas besoin de la pénitentiaire. Moi, ça ne me dit rien du tout qu'on me dise : « Voilà, vous avez 48 heures, bonne bourre ! ». De toute façon, Y a toujours moyen de s'arranger dans les parloirs, et puis, moi, mon but, c'est pas de faire l'amour dans un parloir, mais dehors ! (Adeline, compagne de détenu)

Beaucoup de détenus, et de proches, d'ailleurs, se méfient de cette réforme, car ils voient surtout en elle un objet de marchandage plus qu'un droit inaliénable :

Les UVF, ils nous avaient dit pour le printemps, puis après ça était pour l'automne 2001, et

maintenant, ils disent avril 2002. Il faut qu'ils se dépêchent, parce que nous, on ne va pas attendre des plombes... mon mari est condamné à perpétue, il a fait 9 ans, alors... De toutes façons, ils trouveront bien des façons de nous foutre des bâtons dans les roues... (Marilou, épouse de détenu)

Par ailleurs, et en l'état actuel du projet des UVF, les détenus soulignent l'effet pervers de la mesure, à laquelle ne sont accessibles que les condamnés – non permissionnables –, arrivés en maison centrale : c'est-à-dire, pour beaucoup, lorsque leurs proches ont été découragés par de longues années d'attente, puisque les personnes qui arrivent dans ces établissements en sont souvent, au moins, à quatre ou cinq années d'incarcération. D'autre part, du fait que seuls les détenus ne bénéficiant pas de permissions de sortie auront la possibilité de demander à avoir une visite dans le cadre de l'UVF, beaucoup craignent que, d'une façon générale, on ne remplace les permissions de sortir des détenus par des « permission d'entrer » pour les proches. En fait, la réforme des UVF paraît pour beaucoup complètement anecdotique, car ne remettant pas en cause l'économie générale de la prison. Mais cette remarque est valable pour des réformes précédentes, comme celle du « parloir libre », ainsi que l'exprimait Agret (1984, 50) :

A propos de parloir libre, il ne donne qu'un peu d'esthétique et de confort aux belles âmes. Dans la pratique, il concilie l'hypocrisie et le sadisme du système carcéral. Cela revient à placer l'entrecôte alléchante sous le nez d'un affamé qui n'a pas le droit d'y toucher. Ça relève du plus pur machiavélisme et, si ce n'est pas une forme de torture, que l'on m'explique ce que c'est. Il est vrai que cette réforme entre dans le cadre de « l'humanisation des prisons ». Elle n'est, dans les faits, que l'humanisation de l'émasculat des individus, et de leur déchéance.

Mais sans doute la mystification la plus dangereuse est celle qui pose une équation entre les UVF et la réduction des abus sexuels en détention. Ce point de vue extrêmement réducteur du désir sexuel – en l'occurrence, il s'agit toujours du désir masculin –, dont le caractère irréprouvable expliquerait le recours à la prostitution et les viols, est d'ailleurs colporté par les médias. Ainsi, le 9 mai 2003, Le Parisien titrait à propos des UVF : « Un dispositif contre la violence sexuelle en prison ». Rien d'étonnant donc que ce type d'argument soit avancé par les détenus eux-mêmes... Mais, – faut-il le rappeler ? – la logique du viol est celle de la violence, non celle de la sexualité¹. Cela tend à accréditer l'impression dont beaucoup de femmes de détenus se plaignent : celle d'être transformées en « objet sexuel ».

De notre avis de sociologues spécialistes des rapports de genre, de la construction du masculin, et n'en déplaise à beaucoup de gens, ce n'est pas en instaurant des parloirs sexuels que l'on supprimera les abus dits sexuels en prison ! (Welzer-Lang, Faure, Mathieu, 1996, 239)

L'annonce, par E. Guigou, en mars 2000, de l'expérimentation prochaine des UVF a suscité, de la part des syndicats de surveillants, des réactions de forte hostilité. Leur réponse immédiate a insisté sur les risques de surenchère de la population pénale (comme lors de la réforme des « parloirs libres ») et surtout l'attention portée aux détenus (c'est-à-dire à des délinquants) au détriment des conditions de travail du personnel de surveillance. Ainsi, un tract de Force Ouvrière (28 mars 2000) exprimait l'ensemble des arguments souvent avancés dans ce débat par les surveillants :

¹ Evoquant les raisons de son incarcération, une personne détenue pour récidive de viol nous disait: « C'était pas une affaire de sexe. Je voulais juste lui faire du mal. » C'est particulièrement clair...

*Les apprentis sorciers risquent de mettre le feu aux poudres. [...]
N'oublions pas qu'il y a deux budgets en arrière les surveillants en service de nuit ont été augmentés de 95 centimes. [...]
Tout cela sera long. La population pénale sera-t-elle aussi patiente ?
Que vont dire ceux qui se trouvent en maisons d'arrêt et ceux qui dorment actuellement sur un matelas à même le sol, ou bien ceux qui sont à plus d'une quinzaine dans un dortoir ?*

On retrouve des arguments similaires dans le communiqué de presse de l'UFAP (Union fédérale Autonome Pénitentiaire) envoyé le même jour (28 mars 2000) :

*Pour faire suite à des pressions émanant de certains détenus, de groupes de pression extérieurs, qui ne souhaitent que mettre fin au monde carcéral, nos Gouvernants acceptent une expérimentation des UVF.
Quelles réactions auront les autres détenus d'établissements exclus actuellement de la mesure ? Rappelons-nous des parloirs sans dispositif de séparation dont la généralisation fut rendue nécessaire sous la pression et les mouvements de détenus.
L'UFAP ne peut que s'opposer à cette mise en place, qui ne conduira qu'au désordre et à des risques professionnels pour les Personnels Pénitentiaires.*

La position de la CGT Pénitentiaire, telle que l'exprimait un texte de la section de la maison d'arrêt d'Aix (janvier 2001), est plutôt originale : en effet, le syndicat se disait « contre les UVF, mais pour plus de permission de sortir, qui faciliterait vraiment une réadaptation sociale du détenu », comme d'ailleurs, « contre le bracelet électronique, mais pour une multiplication raisonnée des libérations conditionnelles ».

On note donc, d'une façon générale, de la part des surveillants, le rejet d'une mesure qui contribuerait à rapprocher les conditions de détention de la vie extérieure, mesure s'inscrivant dans la perspective d'humanisation. Beaucoup de surveillants restent finalement attachés à l'idéologie de la punition, dans laquelle la privation sexuelle a toute sa place :

La prison représente un lieu où les droits du mâle sont suspendus, où ses pouvoirs sur « sa » femme sont ou peuvent être contestés. Comme si la présence ou l'absence d'appropriation de femme était un manque majeur de la punition liée à l'enfermement carcéral. Comme si une ultime fois, les femmes, à travers le prisme de la prison, étaient bafouées dans leurs droits à l'autonomie. (Welzer-Lang, Faure, Mathieu, 1996, 127)

Les détenus sont bien évidemment conscients du bouleversement qu'impliquerait l'accès pour tous aux UVF, notamment dans les relations avec les surveillants :

Une fois, c'est ce que j'ai sorti à un maton : « quand on aura les UVF, on sera à égalité avec vous, parce que votre journée, vous la passez en taule, le soir vous êtes tellement crevé que vous restez devant la télé »... En plus, nos nanas sont mieux foutues que les leurs, alors les boules pour eux ! Comment qu'il faisait la gueule le maton après... J'ai dit ça exprès pour l'énerver, mais quelque part, c'est un peu vrai... (Ahmed, ex-détenu)

Ces réactions ne sont pas sans évoquer celles du personnel pénitentiaire lors de la réforme des « parloirs libres ». Alors qu'il paraîtrait impensable de revenir aujourd'hui sur cette réforme, elle était à l'époque ressentie par les surveillants comme un véritable bouleversement de leur rapport à la population pénale. Ainsi, Jean-Pierre Martinez, alors secrétaire général du Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière, déclarait (Quotidien de Paris, 25 janvier 1983) :

Nous sommes pour le parloir libre aux condamnés mais contre cette mesure appliquée aux prévenus [...] La création de parloirs libres pour [les prévenus] peut donc représenter un réel danger envers les personnels et envers la sécurité.

Mais il ne faut pas considérer les surveillants de façon monolithique. Comme le montrent A. Chauvenet, G. Benguigui et F. Orlic (1994, 55-56) dans leur recherche intitulée Le monde des

surveillants de prison, les surveillants sont proportionnellement plus favorables aux aménagements de type UVF dans les maisons centrales que dans les maison d'arrêt, où la position d'intrus dans les relations sexuelles est intenable. Par ailleurs, le recrutement massif de surveillants ces dernières années, comme d'ailleurs il est prévu pour les prochaines années, changera sans doute à moyen terme le profil du personnel pénitentiaire, et donc leur représentation collective de cette réforme.

D. DEUILS IRREELS, DEUILS IMPOSSIBLES

Chaque année, les statistiques de l'Administration Pénitentiaire comptabilisent, dans les « sorties », quelques deux cent décès¹. Ce chiffre rend compte des suicides, des morts dites « naturelles », comme celles qualifiées de « violentes » – qu'elles soient le fait de co-détenu(e)s ou de surveillant(e)s. Mais ceux qui décèdent à l'extérieur (dans les services d'urgence) et/ou dans les quelques jours qui ont suivi leur sortie ne sont pas comptabilisés. Pour autant que ces décès demeurent des événements exceptionnels, la plupart des détenu(e)s ont connu, un jour, le calme brutal de la détention à l'annonce d'un suicide, l'évacuation des coursives au passage du corps, et le silence qui entoure cette mort. Or si un accompagnement psychologique est prévu pour le personnel (circulaire du 29 mai 1998), en revanche, les proches et les co-détenu(e)s ne bénéficient d'aucune prise en charge automatique. Cette anormalité a d'ailleurs été récemment – en avril dernier – soulignée dans le Rapport d'évaluation de l'organisation des soins aux détenus, rédigé conjointement par l'Inspection générale des services judiciaires (IGSJ) et l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Il était en effet rappelé que si « le soutien aux personnels est nécessaire après un suicide », « de la même manière les codétenus doivent pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique adapté. »

Plus fréquemment encore, les personnes incarcérées sont confrontées, à un moment ou un autre de leur peine, et surtout si celle-ci est longue, au deuil d'un proche. Les entretiens menés avec les détenus et leurs proches nous ont montré, si besoin en était, que les moments dramatiques de l'existence servent aussi de révélateurs aux liens sociaux, permettant d'actualiser la solidarité. Or au-delà de la disparition de la personne et de la réorganisation de la famille qui en découle, le deuil va donner sens, à long terme, à ce qu'aura été la relation.

1. Vivre un deuil en prison

Il n'y a pas une « bonne manière » de faire son deuil de la disparition d'un proche. Par contre, il est évident que la possibilité de participer aux rites funéraires est importante. D'ailleurs, la législation reconnaît l'importance de ce droit. Lors d'un décès, le détenu peut demander au juge d'application des peines une permission de sortir – de trois jours maximum – s'il est condamné à

¹ Selon les statistiques de l'Administration Pénitentiaire disponibles ces deux dernières années : 223 décès en 2000 et 224 en 2001.

une peine de moins de cinq ans ou s'il a déjà exécuté la moitié d'une peine plus longue. Il peut également demander une sortie exceptionnelle, sous escorte de policiers, de gendarmes ou de surveillants – qui éventuellement peuvent être dispensés du port de l'uniforme.

Ma mère est morte quand j'étais en prison... Ils m'ont donné une perm, heureusement ! Mais c'était trop bizarre. Déjà, toute la famille elle me regardait comme si c'était moi qu'avait tué ma mère... Et puis c'était super speed parce qu'ils ont tout fait pour ne pas me voir à l'enterrement. Je suis sorti, vite fait aller à l'appartement pour trouver mon costard, après je suis arrivé à l'église, j'ai pu taper mon chagrin près du cercueil, et voilà, fallait déjà que je rentre à la prison... (Hugues, ex-détenu)

Non seulement celle-ci n'est pas automatiquement accordée, mais elle est systématiquement refusée quand la personne décède à l'étranger, ce qui arrive souvent aux détenus d'origine étrangère, notamment du Maghreb. Nous avons rencontré de nombreuses personnes qui ont été confrontées à ce problème, par exemple Dennis (maison centrale de Clairvaux), lorsque est décédée, au Surinam, sa grand-mère qui l'avait élevé, ou Yvon (maison centrale de Clairvaux), dont la tante, qui était la seule personne restante de sa famille, est décédée dans un pays limitrophe de la France :

*Ma tante est décédée en 2000 quand j'étais à la centrale de E***. Depuis, la famille, c'est fini. [...] C'est un éducateur qui me l'a annoncé, comme il faut l'annoncer. C'est très correct. Mais j'ai pas pu aller à l'enterrement. C'était pas possible, c'était à l'étranger. C'est dur.*

Par ailleurs, Jean-Rémi (centre de détention de Caen) nous a dit qu'on lui avait expliqué que l'escorte serait à sa charge, ce qui rend bien évidemment une telle sortie très coûteuse...

Lorsque mon père est décédé, ça faisait longtemps que je n'avais plus de contacts, mais j'ai voulu aller à son enterrement. Et là, j'ai appris que l'escorte du GIGN [Groupement d'Intervention de la Gendarmerie Nationale], c'était à moi de la payer. Puisque dans les textes, on ne peut pas refuser à un détenu d'aller à l'enterrement d'un proche...

Le choix de la personne qui annonce ce décès est très important, notamment s'il s'agit du personnel de surveillance, selon son grade (et donc la prise en considération de l'événement), ou d'un membre du SPIP.

Quand mon grand-père est décédé, il y a deux ans, c'est un gradé qui est venu me l'annoncer brutalement. Je n'ai pas voulu qu'il y ait des larmes, des cris dans ma cellule... pas devant eux. Mais après, j'ai fait une dépression, je ne voulais plus manger. Ma famille a tout fait pour que j'aille à l'enterrement. (Valéry, centre de détention de Bapaume)

Même lorsque la sortie sous escorte est accordée, beaucoup de détenus ont trouvé que le comportement des policiers ou des surveillants a manqué de respect et/ou de discrétion. Sophie-Hélène Château, auditionnée par la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale sur les prisons (2000), au nom de l'Association Française des Magistrats Instructeurs, reconnaissait que les sorties sous escorte ne satisfaisaient souvent pas les exigences légitimes de la personne détenue. D'ailleurs, à l'évocation d'un décès d'un proche, beaucoup de détenus parlent plus de l'irrespect de l'Administration pour leur douleur que de la douleur elle-même :

Ma mère est morte pendant que j'étais détenu. Je ne lui avais jamais dit que j'étais détenu. C'était pour la protéger... Une assistante sociale me l'a annoncé froid. C'était très brutal. J'ai eu une sortie, mais trop tard. Quand on est arrivé, l'enterrement était fini, il n'y avait plus personne. Ils sont rentrés avec le fourgon dans le cimetière. Le respect, ils l'ont pas eu. Je suis resté que cinq minutes sur la tombe, j'étais écoeuré. (Dominique, maison d'arrêt de Pau)

Mon père est mort il y a trois mois. C'est pas si difficile. Ça faisait 18 ans que je ne l'avais

pas vu. Il ne voulait pas venir au parloir. Il n'acceptait ni les faits, ni la détention. J'ai demandé une extraction. Mais je suis arrivé 8 heures après sa mort. J'ai embrassé un cadavre. [...] Quand je suis revenu, la Directrice m'a demandé : « Alors, vous êtes content ? » Comme si je pouvais être content ! Elle voulait me montrer que c'était grâce à elle que j'étais sorti... Elle est vraiment folle cette femme de me demander si je suis « content » alors que mon père vient de mourir... (Faouzi, maison centrale de Clairvaux)

C'est donc en sachant quel était généralement le déroulement des sorties sous escorte que Georges (centre de détention de Caen) a préféré ne pas aller à l'enterrement de sa compagne :

Je suis pas allé à son enterrement... Si c'est pour aller à un enterrement avec des menottes...

Beaucoup de détenus craignent, dans la perspective du décès de leurs proches, de se voir refuser cette permission de sortie, puisqu'elle n'est pas automatique :

Leur décès, j'ai peur que ça se passe mal. Je sais qu'ils mourront sans doute pendant que je serais en prison. Mais comment je vais réagir ? Je ne sais pas. Si l'AP refuse que j'aille sur leur tombe, ça va saigner grave...

– Comment cela ?

– Je peux me mettre gravement en colère. Je suis quelqu'un de très calme, mais faut pas m'énerver. (Yannick, maison centrale de Clairvaux)

C'est par exemple arrivé à Louis Perego, lorsqu'il a perdu son père :

A ma douleur se mêlaient des accès de haine envers ce juge qui avait assouvi je ne sais quelle animosité. Pourquoi avait-il refusé à mon père cette dernière volonté ? Au nom de quoi avait-il puni cet homme dont la vie avait été un modèle d'abnégation et d'intégrité ? Avait-il éprouvé du plaisir en signifiant son refus ? Mais pourquoi, pourquoi ? (Perego, 1990, 26)

La disparition d'un proche est un sujet d'angoisse pour ceux qui sont condamnés à de longues peines, et qui savent que, obligatoirement, ils seront un jour confrontés à cette possibilité :

Ça m'est arrivé Y a pas longtemps, une crise d'angoisse... Hop, je rentrais en cellule, et j'ai cru que ma mère était morte. Je sais pas pourquoi. Mais j'étais sûre qu'elle était morte... (Jean, maison centrale de Clairvaux)

Ce qui me fait flipper, la pire des choses, ce serait que ma mère meurt quand je suis en prison. J'appréhende de perdre quelqu'un quand je suis à l'intérieur, pas pouvoir l'accompagner. (Dominique, centre de détention de Bapaume)

De la même façon que beaucoup de détenus se culpabilisent de la dégradation de l'état de santé de leur proche, ou de leur consommation d'alcool et/ou de stupéfiants, certains attribuent la responsabilité du décès d'un de leurs proches à leur incarcération :

Quand il est mort, ce qui m'a fait le plus peur, c'est que ce soit ma condamnation qui l'ait choqué... (Michel, centre de détention de Caen)

Dans des contextes familiaux très difficiles, notamment lorsque l'enfance a été marquée par un inceste, le décès des proches peu au contraire être vécue comme légitime, voire comme un soulagement.

– Vos parents sont donc décédés...

– Décédés, c'est un mot qui n'existe pas. Pour moi, c'est « crevés »... Moi, sur leur tombe, la dernière fois, j'ai pissé. Ma famille, elle m'en veut pour ça. En plus, une autre fois, j'avais mis le feu, alors faut pas m'en parler ! (Patrice, centre de détention de Bapaume)

D'ailleurs, dans le cas de Patrice (centre de détention de Bapaume), cette haine pour ses proches, mêmes décédés, est loin d'être une simple posture...

Mon père était toujours cavé [saoul], il m'a violé, moi et ma sœur. C'est pour ça que j'aurais préféré le tuer moi-même. C'est un truc qui m'aurait soulagé.

Bien sûr, les drames qui ont marqué l'enfance de Patrice, comme ceux d'ailleurs de

l'adolescence de Mounia (centre de détention de Bapaume), qui avait été violée par ses frères, expliquent la brutalité de l'antagonisme et leur rapport au décès de ces proches :

L'autre s'est pendu pendant que j'étais incarcérée. [...] C'est ma petite sœur qui me l'a annoncé au parloir, deux semaines après. J'aurais aimé aller le voir à la morgue pour dire « merci sheitan ! ». En arabe, ça veut dire : « merci le diable ! ».

Les personnes qui sont incarcérées suite au meurtre d'un proche soulignent souvent que leur deuil ne commencera qu'une fois qu'elles seront dehors et qu'elles auront pu entreprendre certaines démarches, comme le recueillement sur la tombe, le dépôt d'une plaque...

J'ai pas fais le deuil de ma fille. J'ai pas eu le droit d'aller à l'enterrement de ma fille. Ça a été un double choc. La première chose que je fais en sortant, c'est d'aller sur sa tombe, j'en ai besoin. Après, le deuil se fera petit à petit. Dans ma chambre, Y a la photo du caveau affiché. Ma grand-mère m'a envoyé la photo de la pierre tombale tout de suite. Je parle à la photo comme si j'étais devant le cimetière. (Valéry, centre de détention de Bapaume)

J'ai laissé mon père, il gambadait... On l'a achevé à petit feu, et quand je l'ai revu, il est arrivé avec une cane... Je l'ai pas vu pendant les deux années précédant sa mort. Ma mère et mes frangines m'ont caché des choses... En plus, ils ont manqué de respect en me l'annonçant. J'étais au premier étage, et le Surveillant Chef m'a crié du rez-de-chaussée que ma permission sous escorte pour mon père était refusée... je ne savais même pas qu'il était mort. On gamberge ici. On se rend compte que les parents sont pas éternels. Ici, on y pense beaucoup plus, c'est comme des flashs... J'ai peur pour ma mère, par moments, ça me fait flipper. (Saïd, maison d'arrêt des Baumettes)

2. Perdre un proche incarcéré

Pour les proches de ceux qui décèdent en prison, au-delà des nombreuses difficultés pratiques auxquels ils seront confrontés – pour récupérer le corps et l'acheminer, pour obtenir les affaires du défunt, etc. –, ce qui est sans doute le plus douloureux est l'impossibilité de l'accompagner dans ses derniers moments, ainsi que l'ignorance de ce qu'ils furent. D'ailleurs, la propension, du côté des familles, à imaginer le pire, ne peut pas être calmée à la lecture de ce témoignage d'un directeur de prison, Carlier (in Perego, 1990, 274)

J'ai été réveillé, ainsi que mon collègue, collectionneur maniaque de photographies de « suicidés », qui trouva ce soir-là à compléter sa collection ; les surveillants du service de nuit se défendaient efficacement : « un de moins », « une crapule de perdue, dix de... »

Certes, les détenus décédés ne sont plus enterrés sur le domaine pénitentiaire, comme nous le racontait, au début des années 50, Arnaud, dans Prisons 53 (1953, 75) :

Leurs permis de visite dûment visés, comme du temps que naguère ils allaient au parloir, l'homme et l'enfant que j'ai croisés en partant allaient, une gerbe de fleurs bon marché dans les mains, prier, se recueillir ou pleurer, au sein de ce potager désaffecté, sur la dépouille de quelqu'un qui leur tenait encore assez à cœur pour qu'ils eussent éprouvé le besoin de venir là rendre ce témoignage.

Toutefois, les témoignages sur les conditions dans lesquelles les proches de détenus apprennent les décès, et surtout leur manque d'information, expliquent largement l'angoisse de nombreuses familles. D'ailleurs, dans une note du 20 mars 2000, l'Administration Pénitentiaire recommandait aux directeurs régionaux d'améliorer l'accueil des familles des personnes qui se sont suicidés, car :

Il a été constaté que, de plus en plus souvent, ces familles contestaient les circonstances du décès, relayées en cela par certaines associations et les médias.

Effectivement, il y a sans conteste un phénomène de médiatisation de ces décès que les familles n'arrivent pas à expliquer, et une multiplication des plaintes de la part des proches. Quelques

succès judiciaires récents¹ encouragent les proches à se battre. A la fin des années 90, s'est constitué l'association des Familles en Lutte contre l'Insécurité et les Décès en détention (FLIDD) : très active pendant les premières années, elle est depuis nettement en retrait.

Récemment, les médias se sont intéressés de plus en plus aux suicides des détenus : ce n'est sans doute pas indifférent au fait que des anciens détenus du « Quartier des VIP » de la maison d'arrêt de la Santé se soient constitués, depuis 1998, en groupe d'influence sous le nom de « Groupe Mialet », du nom de ce jeune policier, Jean-Luc Mialet – incarcéré suite à la découverte de sa carte professionnelle dans les mains d'un militant basque – , qui s'est suicidé le 23 janvier 1997 en détention.

Mais l'attention accrue, ces dernières années, à ce type d'affaires doit beaucoup à l'association Ban Public et à son Observatoire des suicides et des morts suspectes en détention, qui informe régulièrement les médias des suicides en prison et des cas où les familles contestent la version officielle des faits, que ce soit par des communiqués ou des rencontres, comme celles des 13 et 14 avril 2002, très relayée par les différents médias nationaux.

La visibilité croissante de ces cas est due autant à des mouvements de détenus, suite au décès d'un codétenu leur apparaissant suspect – comme la mutinerie des détenus de la maison d'arrêt de Grasse, le 30 juillet 2001, suite au décès d'un détenu, Ralphe Hamouda, âgé de 17 ans² –, qu'à certains mouvements de mobilisation à l'extérieur – comme les manifestations qui ont eu lieu, à Auxerre, suite au décès de Michel Hicham Gutsche, le 23 août 1999. Participant à la médiatisation de quelques cas exemplaires de remise en cause des versions officielles de mort de détenus, un film, Justice pour Zamani (2003), est récemment sorti concernant le décès de Zamani Derni, le 8 février 2000, à la maison d'arrêt de Nantes.

Selon l'étude du CREDOC (Le Quéau, 2000, 74), 59% des proches sont inquiets pour la sécurité du détenu. Cette peur est sans doute confortée par la réputation de certaines prisons, comme par exemple la maison d'arrêt de Tarbes – notamment suite au décès de Belgacen Soltani, le 25 avril 2002 –, où les taux de suicide sont supérieurs à la moyenne, et surtout un grand nombre de décès sont dénoncés par les proches et/ou les codétenus comme « suspects ». C'est d'ailleurs ce que dit Jena (maison d'arrêt de Pau) :

J'ai vachement peur pour mon frère, Tarbes, c'est une prison qui craint trop...

Par ailleurs, le secret qui caractérise, par définition, l'institution pénitentiaire ne peut que justifier et accentuer les angoisses des proches :

On ne sait pas ce qui se passe à l'intérieur... J'en suis sûre qu'on nous cache des choses... Il doit y avoir des choses bizarres. De toutes façons, ceux qui font un métier comme ça, ils sont pas normaux

¹ Le Tribunal Administratif de Rouen a condamné, le 5 décembre 2001, l'Etat pour « faute lourde », suite au suicide d'un détenu, connu pour ses antécédents suicidaires et insuffisamment surveillé.

² Cf. le reportage publié dans L'Envolée, septembre 2001, n°2, pp. 2-4, ainsi que le documentaire Il n'avait que le droit de mourir (Collectif, 2001).

[sic]. (Fatima, mère de détenu)

Mais les angoisses des proches viennent corroborer les propos des détenus eux-mêmes.

Bizarrement, j'ai jamais pensé que je pouvais me faire violer en prison. Mais mourir, oui... Y a des équipes en prison. Il y en a qui se sont pendus pour trois fois rien, un coup de pression... C'est arrivé des dizaines de fois, c'est du vice à l'état brut. Mais la mort dehors, je me dis aussi que pour mourir, il en faut beaucoup. On ne meurt pas facilement, sauf si on se prend une rafale dans le ventre, ou une balle dans la tête... Et puis, un braqueur, c'est pas quelqu'un qui tire dans tous les sens. Sauf chez les jointés, qui font comme dans Starsky et Hutch... (Hugo, maison centrale de Clairvaux)

Par ailleurs, Ali (maison d'arrêt des Baumettes), certes sans doute perturbé par le décès récent d'un codétenu, exprime bien cette impression partagée par beaucoup de détenus qu'il est possible de mourir à l'intérieur de la détention.

*Le surveillant peut venir me pendre dans la cellule et dire que je me suis pendu. C'est arrivé à Z***, ils ont dit qu'il s'est pendu... C'est le surveillant. Il a crié, j'ai entendu : « arrêtez » ils l'ont mis dans une autre chambre, cellule, et ils l'ont pendu. Il est mort. Le brigadier, le soir, il est venu le pendre. Ça peut m'arriver car je me plains, lui aussi il se plaignait. Ça me fait pas peur... La mort, c'est pour tout le monde.*

Les cas de personnes qui remettent en cause les circonstances d'un décès d'un proche sont peu nombreux, mais sont représentatifs de ce que vivent la plupart des familles dont un membre meurt en détention. Les témoignages, recueillis par la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale (2000) insistent sur un certain nombre de faits significatifs, notamment du fait qu'en dehors de la contestation de la version présentée par les surveillants et/ou l'Administration, ces familles sont confrontées au « silence », souvent justifié par le devoir de réserve du personnel, voire le secret professionnel des soignants.

Plus généralement, beaucoup de proches sont informés très tardivement, voire un peu fortuitement – par un visiteur revenant du parloir, par la radio, en téléphonant à la prison pour réserver un parloir, etc. –, du décès du détenu. Or si des principes moraux ne suffisent apparemment pas, dans de nombreuses circonstances, pour que la Direction de l'établissement ou le service social avertissent les proches, l'article D. 427 du Code de Procédure Pénale le prévoit pourtant expressément « au cas où le détenu vient à décéder » ou qu'il est « frappé d'une maladie mettant ses jours en danger » ou « victime d'un accident grave ».

Nous avons choisi de reproduire une partie des témoignages recueillis par la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale, car ils nous paraissent particulièrement précieux. Toutes les personnes, membres du FLIDD, ont des histoires finalement similaires : conditions surprenantes de décès, personnalité non suicidaire de la personne, souvent condamnée à une courte peine et/ou proche de sa libération, et enfin, pour les proches, confrontation à un refus de communication de la part de l'Administration Pénitentiaire et de la Justice. C'est pourquoi le FLIDD a demandé :

Aux mesures qui s'inscrivent à long terme, nous exigeons du Ministère de la justice des mesures immédiates telles que :

- l'abolition du « mitard » ;*
- l'assistance pour les détenus d'un défenseur de leur choix, auprès de la Commission de discipline ;*

- la recevabilité automatique par les parquets des plaintes des familles de victimes en détention ;
- l'accès pour les familles au dossier d'instruction notamment les expertises médico-légales résultant de l'autopsie des défunts. (La faille, mai 2000, 2)

Malgré leur caractère exceptionnel, ces témoignages rendent compte de la position dans laquelle les familles sont tenues par l'Administration, rendant possibles certaines dérives, comme celle qui a conduit récemment une famille à porter plainte (Le Parisien, 7 avril 2003) : après avoir, en vain, cherché, pendant six mois, des nouvelles d'un proche qu'elle visitait régulièrement et dont l'établissement où il était originellement affecté n'avait plus trace, la famille a reçu un télégramme annonçant qu'il était mourant à l'Hôpital Pénitentiaire de Fresnes, où il est effectivement décédé quelques jours après.

Massioui Mouna :

J'ai perdu mon petit frère de vingt et un ans. Il devait accomplir une peine de six mois pour un petit délit, un vol de poste. Il devait sortir pour une permission le lundi et le vendredi matin on l'a retrouvé pendu dans sa cellule avec un lacet, lui qui faisait soixante-cinq kilos. Il était accroché à un support de télévision. Le rapport entre le support, le poids et la taille figurant dans le rapport de police ne paraît pas plausible. Comme le disent les personnes ici avec moi, des détenus ont été transférés. Après le décès de mon frère, le directeur de la prison a été muté.

Lorsque mon frère a été retrouvé dans sa cellule, ils disent qu'ils sont partis chercher de l'aide alors que la première personne qui était là aurait pu décrocher le corps. De nombreux points de cette histoire sont incohérents. Et puis ma famille et moi savons que mon frère n'était pas suicidaire. On veut nous faire avaler cela, on veut nous mettre cela dans la tête. Voilà deux ans que cela s'est passé et nous n'y croyons toujours pas et nous n'y croirons jamais, car il y a trop de cas similaires.

Akim Bouafia :

En cas de suicide en prison et dès lors que la personne ne décède pas, qu'elle est transportée aux urgences, en réanimation, il y a systématiquement des policiers devant l'entrée – c'est un petit peu le monde à l'envers : ce sont des CRS. Ils prennent sur eux de laisser passer certains membres de la famille, à savoir les frères et sœurs. Parfois, au prétexte qu'ils n'ont pas de permis de visite, ils n'ont pas accès au lit. Alors que les médecins sont catégoriques sur la mort prochaine, l'entrée dans la chambre est soumise au bon vouloir des CRS. Ils nous expliquent bien qu'ils n'ont pas le droit de nous laisser entrer. Que je sache, le directeur a le pouvoir de lever l'écrou ou d'accorder les permis de visite.

Dans mon cas particulier, le directeur de la prison a refusé des permis de visite aux frères et sœurs, ce qui peut engendrer de la paranoïa et quelque virulence dans nos propos, comme vous l'avez constaté. Il conviendrait que les procédures soient respectées avant de chercher à les modifier.

Henri Gutsche :

Nous avons directement affaire aux policiers. Ce sont eux qui ont rejeté nos familles et nous n'avons plus revu les médecins. Quand on leur parlait, un mot revenait en permanence : « réquisition ». Nous voulons bien qu'il y ait des réquisitions de dossiers, mais après la mort d'une personne, nous n'avons pu comprendre la réquisition du corps. C'est avec le recul que nous avons compris la valeur du mot « réquisition ». Rien que sur ce terme, on pourrait dissenter des heures et des heures. Il faut revoir M. le procureur, mais il a déménagé, il est déjà parti de la ville, il n'est plus à Auxerre, il est ailleurs.

Akim Bouafia :

Ma famille a été contactée par l'infirmière qui nous a dit que ce n'était pas officiel et que donc elle n'était pas censée avoir appelé. Nous avons été prévenus officiellement par le troisième responsable hiérarchique de la prison, sachant que le directeur n'était pas sur place, que son adjointe était en week-end. C'est donc un subalterne qui nous a annoncé que mon petit frère était dans le coma depuis deux jours. Donc deux jours après.

Salah Zaouya :

Les parents et les familles, dès lors qu'ils perdent un enfant de vingt ans en prison, ont le sentiment de se trouver face à un mur. D'abord, de l'administration pénitentiaire, de la justice ou plutôt de l'injustice.

J'ai perdu mon fils Jahouad, âgé de vingt ans. Il s'est retrouvé à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy. Il

n'y est resté que onze jours. Il partageait sa cellule avec deux détenus. Dans la nuit du 22 au 23 juillet 1996, le jeune Hassan qui venait de Poissy s'est énervé, pour un problème de changement de cellule. Il a appelé le gardien en disant qu'il allait mettre le feu. Le gardien ne l'a pas cru. Ce n'était pas la première fois qu'Hassan lançait une telle menace. Alors que le gardien essayait de parlementer avec lui à travers l'ailleton, Hassan s'est énervé, il a allumé le feu. Le gardien ne possédait ni la clef de la cellule ni celle de la bouche à incendie. Il était une heure vingt. Le surveillant est allé réveiller le surveillant-chef, ils sont revenus sur les lieux où ils n'ont pu ouvrir la porte – ils n'étaient pas équipés – ils ont perdu beaucoup de temps. Sur les trois détenus, un seul a survécu ; il était resté près de la fenêtre. Les pompiers sont arrivés une demi-heure après ; ils ont trouvé le moyen de se tromper dans l'enceinte de la prison ; le SAMU a mis trois quarts d'heure. Lorsqu'il a été sorti de la cellule, Jahouad n'était pas mort ; il est mort faute de médecin et d'infirmiers sur place pour le secourir.

Kheira Reziga :

J'avais un garçon et une fille. Mon fils a été incarcéré pour un délit mineur. Il a été condamné à trois mois de prison avec trois mois de sursis. Tout se passait très bien en prison. Il recevait des mandats, sa famille, ses amis allaient le voir. Tout se passait bien, jusqu'au jour où, le 8 mai, l'infirmière m'a téléphoné pour me dire que mon fils n'allait pas bien, qu'il me croyait morte. Elle m'a dit de me renseigner. Je me suis renseignée ; personne dans la famille n'était mort. Puis on m'a annoncé que mon fils était mis au mitard alors qu'il avait une obligation de soins ; logiquement, il n'aurait pas dû y aller. C'est ce que je ne comprends pas. Le corps médical n'a pas fait son travail. Mon fils a été condamné à quarante-cinq jours de mitard, dont quinze avec sursis. Il a fait vingt-six jours de mitard ; il lui restait quatre jours ; c'est alors qu'il s'est soi-disant pendu avec son drap. Je n'y crois pas, je n'y crois pas parce que j'ai vu le corps de mon fils : il a été roué de coups, tabassé sauvagement, il avait du sang au niveau du crâne, il était ceinturé au bas de la poitrine et il était couvert d'ecchymoses au bas de l'abdomen. On nous a pressés d'enterrer mon fils ; je l'ai enterré à peine quarante-huit heures après son décès. Je me suis renseignée ensuite auprès des médecins, du directeur de la prison. Personne n'était capable de répondre à mes questions simples et précises. Tout le monde se renvoyait la balle. Personne ne savait quelle ambulance était venue, à quelle heure elle était arrivée, personne ne savait non plus s'il avait des vêtements. Rien n'a été mis sous scellés ; il n'y a donc pas de pièces à conviction. Le procureur ne s'est pas déplacé alors qu'il y a eu mort d'homme. Logiquement, le procureur se déplace. Rien n'a été fait. Comment peut-on croire à des choses pareilles ? C'est inadmissible ! Il y a mort d'homme et rien ne se passe. Le rapport d'autopsie conclut à l'absence de pendaison. Il est indiqué que les cervicales ne sont pas cassées, que la trachée est libre, que les hématomes sont dus aux machines, aux électrochocs, alors que c'est faux ! C'est faux ! Je demande aujourd'hui que l'on m'entende, je demande qu'une enquête soit ouverte. Le 2 juin, cela fera un an que j'ai perdu mon fils et cela fait un an que l'on me fait tourner en rond. J'ai déposé une plainte. Un doyen des juges doit désigner un juge. Je devais recevoir une convocation dans les dix jours. Il n'y a toujours rien. Je ne comprends pas.

[...] Suite au décès de mon fils, quatre-vingts détenus ont été transférés, parce qu'ils connaissaient tous mon fils. Ils avaient dit : « Mehdi n'est pas suicidaire. S'il lui arrive quoi que ce soit, il y aura une grosse émeute ». Tout de suite après, quatre-vingt détenus ont été transférés sur Paris, sans aucune raison, du jour au lendemain. Nous avions un témoin : M. Ali Bousseta qui devait témoigner pour mon fils, car il connaissait les noms des surveillants qui avaient menacé mon fils de mort. Il a été arrêté et incarcéré à Saint-Quentin-Fallavier à seize heures trente ; à vingt et une heures trente, on le retrouvait pendu avec son lacet alors qu'il faisait quatre-vingt-dix kilos. On n'y croit pas.

IV. LA PRISON EN PARTAGE

« ON EST TOUS UN PEU EN TAULE »

– [...] Tu es libre. C'est vrai ou pas ?

– Bien sûr. Mais j'ai choisi de t'attendre.

– Alors attends. Et ne pose plus de questions auxquelles ni l'avocat, ni toi, ni moi, ni personne n'est capable de répondre.

Livrozet, Femme de voyou (1983, 85)

On aurait tort de faire de la « femme de détenu » une Pénélope des temps modernes. Tout au contraire, l'existence de celles qui choisissent de rester solidaires de leur compagnon, ou qui le rencontrent alors qu'il est déjà incarcéré, est loin de se résumer à une longue attente monotone. D'abord parce qu'il s'agit pour les personnes d'inventer des stratégies pour continuer de « partager », si ce n'est le quotidien, au moins une histoire, et de continuer à s'associer aux événements familiaux.

Lorsque leur conjoint est en maison d'arrêt, les femmes expriment surtout leur angoisse de l'avenir et les difficultés matérielles auxquelles elles sont confrontées. Le début de l'incarcération du conjoint est en effet marqué par une série de questions à régler, matérielles autant que personnelles. Avec l'incarcération en établissement pour peine, la relation conjugale et/ou familiale et son mode de fonctionnement (les parloirs, les courriers, le téléphone, etc.) s'installent dans la durée : à moins que la nécessité de la solidarité devienne moins cruciale, une fois la peine définitive, et que chacun préfère « faire sa vie », ou que la perspective, à mi-peine, d'une demande de libération conditionnelle, confronte les proches à une sortie finalement plus redoutée que vraiment souhaitée.

A travers les entretiens réalisés avec les femmes se rendant régulièrement au parloir, on a noté des enjeux de domination entre elles. En clair, les compagnes reproduisent la hiérarchie existant à l'intérieur des établissements pénitentiaires entre les détenus : les « femmes de braqueurs » ne se mélangent pas aux « mères de

pointeurs ». Parce que si pour ces dernières, la prison marque l'infamie de leurs fils, pour les autres, c'est au contraire bien souvent la consécration¹ du statut de « voyou ». Et, après tout, comme le dit un proverbe russe : « L'homme accompli doit avoir passé trois ans au collège, un an à l'université et deux ans en prison ».

A. LA RELATION CONJUGALE

Il serait faux de penser que les détenus sont d'abord des solitaires : les hommes détenus ont, selon l'INSEE (2002, 40), vécu en couple plus précocement que les autres hommes. La moitié des détenus de moins de 25 ans ont débuté leur première vie de couple avant 19 ans, contre moins de 22 ans en moyenne pour la population générale. Un mois avant leur incarcération, la moitié des détenus vivaient en couple.

La plupart des couples qui subsistent à l'incarcération se veulent, d'abord, « un couple comme les autres », niant systématiquement le caractère exceptionnel de leur relation et ne faisant qu'appliquer, après tout, l'article 212 du Code civil – qui est d'ailleurs rappelé aux futurs époux lors de la célébration du mariage civil à la mairie – : « Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance ».

1. La relation à travers les murs

La relation conjugale doit d'abord s'adapter à la nouvelle série de contraintes que constitue la prison : difficultés à communiquer, ou même à se comprendre, angoisse de l'avenir, souffrance de la séparation, etc.

Le pacte

Pour survivre à l'épreuve de la prison, beaucoup de couples doivent commencer par restaurer la confiance entre les partenaires, avec toutes les difficultés inhérentes à l'incarcération pour communiquer :

*Mon petit ami est incarcéré à T***. Je veux faire le point avec lui. Je crois que ça va se terminer... Il savait pour quoi je parlais, et il ne m'a rien dit. Moi, j'ai besoin de quelqu'un qui me tire vers le haut. J'aurais bien aimé avoir un grand frère comme dans les familles musulmanes... J'voudrais être avec quelqu'un de clean maintenant. (Estelle, maison d'arrêt de Pau)*

Beaucoup de détenus et leurs proches racontent, dans les premiers temps, une sorte de « moment de vérité », où s'est posé la question, pour le couple, de continuer ou non.

Au début, je lui ai dit : « Soit ça s'arrête ici, soit c'est pour des années... » Pour moi, le principal, c'est que ma femme et mon fils s'en sortent. Elle était en colère, elle m'a dit : « Je te suis » Mais ça, c'est parce qu'elle sait que je suis innocent. (Guy, centre de détention de Bapaume)

Quand je suis tombé, c'était ma quatrième peine. J'ai potassé le Code pénal : c'était 33 ans. Je savais que je parlais pour longtemps. Ma concubine a eut son permis au bout d'un an et demi, alors qu'elle avait rien dans l'affaire... ça était des pleurs : « bouhou ! » Je lui ai dit de me laisser tomber, mais elle a jamais voulu partir. C'était difficile. Même le plus kakou des kakous, ça lui prend sur la

¹ Le terme peut paraître fort, mais certains de ces voyous considèrent justement que « les vrais sont à l'intérieur » (ce à quoi une compagne de détenu nous répondait, d'un air navré : « les plus malins sont dehors... »).

figure ! (Mikaël, centre de détention de Bapaume)

C'est après ce « moment de vérité » que les personnes peuvent avoir la certitude qu'elles seront soutenues indéfectiblement par la suite.

Le premier parloir, c'était dur. Je lui ai dit qu'elle fasse sa vie ou qu'elle m'attende. Je risque une grosse peine, quand même... Elle pleurait, pleurait. Sincèrement, je crois qu'elle m'attendra jusqu'au bout. En plus, elle a des liens avec mes parents.... (Jean-François, maison d'arrêt des Baumettes)

La question de la fidélité et de la jalousie

La fidélité n'est pas perçue similairement, selon l'âge, la peine, etc. Mais la question est sans doute plus facilement abordée quand la personne, à l'intérieur, demande à celle qui est dehors d'être « libre », comme le fait Alain (centre de détention de Caen) :

J'ai dit : « Je suis incarcéré, toi, tu es dehors, alors, si tu as des affinités, la seule chose que je te demande, c'est de prendre des précautions. » J'ai posé le problème à l'envers : si moi j'étais dehors, je ne cache pas que... Je ne dis pas ça pour la pousser ! Bref, si je rencontrais une femme, je ne résisterais pas forcément... mais c'est pas une infidélité. Je ne suis pas possessif, je ne suis pas jaloux. Les êtres humains ne s'appartiennent pas. Par contre, je ne sais pas comment je réagis. Faudra pas qu'elle me le cache. Je pense que ce serait dur quand même.

Jean-Rémi (centre de détention de Caen), qui entretient depuis dix-sept ans une relation avec une personne, ne dissimule pas les aventures de sa compagne avec d'autres partenaires, qu'il justifie en fait pleinement :

Elle a eu des rapports avec d'autres, mais elle me l'a dit, c'est normal... Forcément... après dix-sept ans, comment vous voulez faire autrement ?

Mais il ne suffit pas de le décider pour avoir des aventures avec d'autres partenaires, quand bien même la personne détenue encourage celle qui est en liberté :

Je lui ai dit de faire une expérience... d'aller voir ailleurs. Elle a rencontré quelqu'un par Internet, mais quand elle l'a vu, ça a pas marché. Elle a pas fait plus qu'un bisou. Je me suis foutu de sa gueule : « Tout ça pour un bisou, eh ben ! » Mais je préfère qu'elle m'en parle. Pour moi, la fidélité, c'est dans la tête... parce que moi, si elle était en prison, j'aurais pas un centième de son courage. Je pense que des fois, elle est venue au parloir me faire plaisir, même si elle en avait pas envie... Alors je lui dis de se protéger, voilà.... Et puis peut-être qu'elle va découvrir de nouveaux trucs, des trucs que je fais pas. Alors je lui dis de me les dire dans ce cas-là... (Pierre, maison centrale de Clairvaux)

Mais beaucoup préfèrent, en fait, comme Christophe (centre de détention de Caen), ne pas savoir :

La fidélité, on a le même problème à ce sujet-là. C'est une angoisse récurrente, c'est aussi réciproque... Ne pas être là pour la satisfaire... Mais je lui ai dit : « Ecoute, essaie de me mentir bien, que je ne le sache pas ». C'est normal, ça touche la virilité, l'amour propre. C'est quand même quelque chose d'assez douloureux.

Mais surtout, beaucoup nient que leur partenaire puisse avoir une quelconque frustration du fait de l'impossibilité – ou des conditions rudimentaires – des rapports sexuels :

Ma femme ? Si elle avait une frustration, vous pensez qu'elle serait restée là ? (Guy, centre de détention de Bapaume)

Il peut sembler paradoxal, vu de l'extérieur, de poser la question de la confiance, dans un couple où l'un des partenaires est incarcéré, dans une perspective de symétrie. Or la présence d'intervenantes extérieures, de visiteuses de prison ou de personnel soignant féminin, et l'apparition, plus récente, des surveillantes en détention, peut susciter la jalousie de la part des compagnes de détenus. Par ailleurs, en détention, peuvent se nouer des histoires amoureuses entre détenu(e)s. Ainsi, Mounia (centre de détention de Bapaume), qui a longtemps été en couple avec

une autre femme également détenue dans le même établissement, raconte :

Ça pourrait arriver que je sois avec une autre femme en détention, mais je lui en parlerais. Ce serait pour la tendresse. Pour la tendresse, ok... Mais pas pour le sexe. Pour elle, c'est pareil. De toute façon, elle le sait. Moi, j'ai quand même tué un mec pour une meuf qui m'a bien manipulée, alors... (Mounia, centre de détention de Bapaume)

Les quelques femmes que nous avons rencontrées qui vivaient en couple en détention et qui avaient, par ailleurs, un conjoint ou un compagnon, ont souvent constaté chez leur partenaire « légitime » une grande tolérance, une fois la surprise et/ou la vexation passées.

Mon amie vient toujours me voir, tous les quinze jours, même si elle est avec un homme. Il est au courant. Elle vient avec lui. Mon mari aussi le sait. Il a été choqué, il a eu du mal à comprendre. Je lui ai expliqué : « Elle te remplace, elle me prend dans ses bras. » Ils se sont écrits. (Dany, centre de détention de Bapaume)

D'autre part, beaucoup de compagnes de détenus ont peur d'être utilisées pendant la détention – financièrement et/ou en lui permettant une sortie anticipée – et d'être « plaquées », « jetées » ensuite. D'ailleurs, l'attitude de certains détenus, menant plusieurs intrigues amoureuses simultanément, confirme la légitimité des craintes de certaines compagnes. Quelques rares détenus réussissent même à avoir plusieurs partenaires – qui ignorent l'existence des unes et des autres – qui viennent au parloir, mais cela requiert une gestion, particulièrement adroite, des visites, pour s'assurer que les personnes ne se croisent pas, ni n'apprennent l'existence de « l'autre », voire « des autres », par une autre compagne de détenu, par un surveillant...

*L'autre jour, on en a appris une bien bonne... Y'a une nana qu'on connaît bien, elle vient comme moi trois fois par semaine au parloir et figure-toi que son mec a passé une petite annonce dans T*** ! On lui a pas dit... mais bordel ! Le mien, si je le chope à faire ça... Attends ! Un bout de bois bien affûté, et hop ! un coup dans le bide ! Je t'en foudrais des annonces dans T*** pendant qu'on vient se geler le cul au parloir ! (Marilou, compagne de détenu)*

Finalement, pour un certain nombre de couples dont le conjoint est incarcéré, la jalousie et/ou la suspicion sont le fait des deux partenaires, même si, comme dehors et conformément aux schémas traditionnels, l'homme est souvent considéré comme plus légitime à l'exprimer :

Des fois, je te dis pas l'air qu'il a au parloir, il est tout crevé... Bon, je dis rien, mais moi, si j'ai des cernes, ça passe pas, il me fait une de ces tronches, faut voir ça ! (Nadège, épouse de détenu)

Une relation comme une autre ?

L'un des problèmes de la relation entre le détenu et son conjoint est le délai entre deux moments d'intimité – relative – au parloir ou entre deux courriers : d'ailleurs, ceux-ci, s'ils sont écrits trop fréquemment, se croiseront beaucoup plus qu'ils ne se répondront... La période entre deux parloirs crée, pour reprendre le terme employé par Cohen et Taylor (1972, 99), un « effet accordéon », phénomène d'ailleurs également relevé par Cunha (1997).

Pendant quelques jours, j'ai vécu bizarrement ubiquitaire près de toi lors d'un parloir imaginaire, idéal, où tout était dit et bien dit, fait et bien fait, puis revenant brutalement et raisonnablement à la vaisselle sur l'évier, au travail que je fais avec soin parce que je le fais toujours un peu pour toi, avec toi, comme si tu étais là à y jeter un coup d'œil intéressé, connaisseur, aimant.

Il a fallu vivre « comme si ». Et ça aussi je l'ai appris par amour pour toi, très vite. Vivre « comme si » c'est refouler l'envie de se coucher là, sans plus bouger, quand le courrier quotidien n'arrive pas pour éclairer la journée qui va passer. C'est refuser de s'alarmer, de penser que quelque chose de grave t'est arrivé... ou, quand la raison vacille un peu, que tu ne m'aimes plus ! (Duszka, Micha, 1990, 32)

En effet, pour la personne détenue comme pour le visiteur, il s'agit de « tout dire », sans pouvoir choisir le « bon moment », puisque le temps imparti est réduit. Par ailleurs, après le parloir, certaines paroles peuvent être interprétées sans possibilité de vérifier s'il s'agit bien là de ce qu'a voulu dire l'autre. Cette question se pose notamment pour la personne incarcérée qui a plus de temps (et de propension) pour la « gamberge » [réflexion]. D'une semaine à l'autre, d'un parloir à l'autre, il y a suffisamment de temps pour modifier ce qu'a voulu dire l'autre, et même pour tomber dans la paranoïa. Ce laps de temps permet aussi de passer du dialogue au monologue, avec tous les risques possibles d'interprétations. C'est ce que souligne Bénédicte, compagne de détenu :

Et puis, faut pas se quitter sur un malentendu car après ça cogite des deux côtés, ça fait mal et il faut attendre le prochain parloir, la prochaine lettre... Mais bon, c'est pas pareil, car tu n'as pas envie que l'AP [Administration Pénitentiaire] soit au courant de vos petits différents, surtout pas eux), pareil pour le téléphone, donc reste le prochain parloir, le tête-à-tête, avec ce semblant d'intimité.

Je vois, une fois de plus, que les mots prononcés « intra muros » ont beaucoup plus de portée que les discours faits dehors, lorsque la vie nous prend et nous soule un peu trop pour que nous sachions faire sérieusement le vide, de temps à autre. Je t'ai dit trois banalités hier, et te voilà complètement bride sur le cou ! (Sarrazin, 1977, 13)

De la même façon que les détenus craignent les transferts brutaux qui pourraient mettre leur famille dans l'embarras, les proches de détenus vivent souvent dans l'angoisse d'apprendre brutalement le transfert. La circulaire du 28 janvier 1983 prévoit que le détenu avertit lui-même par écrit de son transfert sa famille la veille de celui-ci. Mais lorsqu'il a une cause disciplinaire, le transfert est inopiné. La circulaire prévoit aussi que lorsque le détenu arrive à destination, l'Administration avertit les titulaires de permis de visite. Mais les détenus et leurs proches nous ont souvent rapporté des cas où ces règles n'étaient pas respectées : d'ailleurs, beaucoup ont même découvert l'existence de cette circulaire à travers notre question...

*Les nerfs sont mis à rude épreuve quand il y a un transfert. Un jour, je me suis pointée, comme d'habitude, à P***. Ils m'ont annoncé que mon copain avait été transféré le matin même à la maison d'arrêt de V***. Il a fallu que je fasse un bordel monstre pour que je sois reçue par le sous-directeur, et il a quand même fini par reconnaître que j'aurais dû être prévenue... Dans sa taule, y'avait pas plus de 300 gars, alors quand même... Quand je suis arrivée chez moi, il y avait sur le répondeur un message d'excuses de l'assistante sociale de P***, et message de celle de V*** pour me dire que mon copain allait bien. Le lendemain, on a eu un parloir exceptionnel, mais les permis du reste de sa famille n'étaient pas arrivés. (Adeline, compagne de détenu)*

Le manque de communication à l'égard des familles lorsque le détenu rencontre des problèmes médicaux crée – légitimement – également beaucoup d'angoisses.

*Ma copine, S***, elle ne sait toujours pas quand D*** [son mari] va être opéré d'un cancer du rein et lui non plus : pratique pour se préparer psychologiquement... Ni où ! Tu imagines, ne pas savoir dans quel hôpital il va aller, s'ils vont bien faire suivre le permis, etc., etc. (Bénédicte, compagne de détenu)*

Distingué à l'origine par Isay (1968, 647-652), l'existence d'un « syndrome des femmes de sous-marinières » est reconnu par toutes les recherches américaines qui ont porté sur cette population.

Ce syndrome, lié à « l'ethos de la Navy », se traduirait par une incapacité à exprimer des sentiments pouvant affecter le moral du mari. Il y a incontestablement un phénomène très similaire parmi les femmes de détenus, qui préfèrent souvent se taire plutôt que de donner à leur conjoint des soucis. On note d'ailleurs souvent chez beaucoup de femmes de détenus une attitude maternelle et protectrice à l'égard de leur partenaire. Leur attitude ressemble en fait à celle qu'ont les proches de « grands malades », à qui il faut cacher des choses et devant qui il faut faire « bonne figure », autorisant d'ailleurs le détenu à avoir des attitudes tyranniques envers ses proches.

Une prise de gueule au parloir entre un mec et une nana, c'est rarissime (et très mal vu). La règle, le code, c'est de vivre les cinq ou dix ou quinze ans de taule totalement entre parenthèses. La vie n'est ni belle, ni laide, mais suspendue. Mais la vie, ça ne se suspend pas, ça érode toujours. (Anonyme, in De, 1980, 233)

Mais cette situation n'empêche pas la plupart de ces compagnes à considérer le détenu redevable de leur sacrifice, et elles attendent souvent qu'on leur reconnaisse ce mérite-là.

Il a intérêt à me respecter ! Non mais tu vois pas le truc ! Je viens au parloir trois fois par semaine, alors que je pourrais être à la plage, à Deauville, dans un hôtel, me la couler douce quoi ! C'est quand même la galère de venir ici ! (Marilou, épouse de détenu)

On entend souvent les épouses justifier le choix de leur partenaire, ou le fait de lui rester fidèle, de la façon suivante : « Je ne l'ai pas choisi gangster, j'aime mon mari, pas le numéro d'écrou ». Ou alors, répondant indirectement aux préjugés que nous avons examinés en Introduction [cf. pp. 1-2] et qui disqualifient le détenu dans tous ses rôles sociaux : « C'est pas parce que c'est un taulard que c'est pas un bon mari et un bon père ». Mais surtout, les compagnes de détenus disent souvent : « L'amour rend aveugle ». Qu'elles permettent au sociologue d'en douter et de penser, justement, qu'il est possible de décoder les comportements amoureux...

Si nous examinerons ultérieurement la sexualité elle-même, nous pouvons sans doute déjà remarquer que les conditions carcérales tendent à infantiliser les rapports, par l'impossibilité de beaucoup de couples d'avoir des rapports sexuels au parloir et plus généralement du contrôle qui est exercé sur les comportements amoureux, les réduisant à ceux qu'ont habituellement les adolescents.

L'autre jour, j'ai discuté avec une dame de plus de 50 ans qui était en train de dessiner un gros coeur sur une feuille pour son mari, père de ses enfants et grand-père de ses petits-enfants. C'est très touchant et en même temps, comme elle me l'a fait remarquer, c'est très gamin. En fait, les rapports affectifs en prison peuvent être aussi vécu comme quand t'es gamin. On s'embrasse, les mains se baladent et tu peux te faire réprimander, comme pris en faute. L'autre fois, j'ai entendu une femme se faire dire « un peu de tenue » par une matonne alors qu'elle est mariée avec la personne qu'elle vient voir, comme le veut notre bonne moralité. (Natacha, compagne d'un détenu)

2. Rencontrer l'âme sœur

Beaucoup de détenu(e)s, le choc de l'incarcération passé, s'ils se retrouvent seuls, essaient de rencontrer un partenaire éventuel, qui leur permettrait de restaurer leur image personnelle :

Retrouver quelqu'un, j'y pense beaucoup... Au moins par correspondance. C'est difficile, je me sens seul. Je vois des criminels, des pédophiles... qui ont une femme qui vient les voir. Et moi, j'ai personne. Je me demande comment trouver quelqu'un. J'ose pas, et pourtant, j'ai envie. Quand quelqu'un me dit : « J'ai vu ma meuf », ça me fait une petite douleur, j'ai envie d'être à sa place... Parler avec une femme, même si c'est pas la mienne, même sans affinité... Ou juste écrire ! Moi aussi, je suis un être humain... (Mourad, centre de détention de Caen)

L'allongement des peines, depuis une vingtaine d'années, a eu pour conséquence l'émergence d'un phénomène de constitution de couples en détention. Ce fait expliquerait sans doute quelques observations quantitatives faites par l'INSEE (2002, 45) : si les détenus de moins de 30 ans ont souvent des conjointes plus âgées qu'eux (contrairement au reste de la population), par contre, l'écart d'âge moyen entre les détenus de plus de 30 ans et leurs conjointes est nettement supérieur à la moyenne de la population générale (à 60 ans, plus de 8 ans contre 3 ans½ pour les autres hommes). Ces chiffres renvoient sans doute à une réalité observée au cours de notre propre enquête : la jeunesse des compagnes de détenus dans les couples constitués en détention.

La rencontre

Beaucoup, parmi les détenus condamnés à de longues peines, cherchent, à un moment ou un autre de leur détention, à rencontrer une femme. Beaucoup passent alors des « petites annonces », selon leurs ressources, dans l'Itinérant, le Nouvel Observateur ou Libération, ou s'ils sont (au moins un peu) politiquement engagés, dans l'Envolée [cf. Annexes, document n°9]. Pour certains, cela aboutit à une relation amoureuse, et même à un mariage, célébré en détention :

On s'est connu par correspondance. J'avais mis une annonce dans un gratuit de la région : « Prince charmant cherche sa muse ». J'ai reçu une lettre carrée : « Je mesure tant, je cherche quelqu'un comme ci et comme ça. » Je me suis dit qu'on allait essayer... On s'est écrit pendant un mois. Et puis, je lui ai dit : « On tente un parloir ? » Ça s'est passé impeccable, trois mois après, on s'est marié. Elle m'a beaucoup aidé à changer. [...] Elle savait pas ce qu'était Clairvaux, elle savait pas que c'était une prison ! (Pierre, maison centrale de Clairvaux)

J'ai connu mon amie il y a un an et demi. J'avais un codétenu avec qui j'aimais bien discuter, et qui avait une amie qu'il avait trouvée grâce à une annonce dans le Nouvel Obs. Je me suis dit : « pourquoi pas ? » J'ai fait une annonce assez romantique... Mais je voulais préciser que j'étais détenu, parce que je pars du principe que quand on est en prison, et surtout condamné à une longue peine, on ne peut pas se permettre d'embarquer quelqu'un... Mais je ne cherchais pas forcément quelqu'un pour le reste de ma vie, c'était surtout pour la correspondance. En tablant sur le Nouvel Obs, je voulais rencontrer quelqu'un qui sache dialoguer, qui ait de l'instruction, qui puisse discuter de sujets variés... Je ne voulais pas passer par l'Itinérant, comme beaucoup de détenus, que je compare à des pêcheurs ! C'était pas le but de mon annonce. (Alain, centre de détention de Caen)

Or Alain sait parfaitement à quelle réalité il fait référence lorsqu'il évoque ces détenus - pêcheurs, pour reprendre son expression. Souvent, le texte même des petites annonces passées par eux rend compte de leur désespoir :

J'ai une amie depuis deux ans... suite à une annonce que j'avais envoyé comme une bouteille dans la mer. C'était dans l'Itinérant : « Qui que tu sois, écris-moi ! » J'ai reçu plein de réponses... même un travesti, mais qu'est ce que vous vouliez que j'en fasse ? Avec elle, j'ai correspondu pendant six mois, puis elle a proposé de me rencontrer. Elle n'était jamais entrée dans une prison... J'ai fait la rencontre de cette femme au moment où j'étais en train de changer. On est devenu de plus en plus intimes... Aujourd'hui, on vit quelque chose de très beau. Même si on est en prison, on peut apporter beaucoup de choses. (Christophe, centre de détention de Caen)

Mais il semble que beaucoup de personnes qui répondent à ces annonces soient elles-mêmes dans des situations difficiles, ou alors que leur démarche (humaniste pour certaines, voyeuriste pour d'autres) ne corresponde pas à celle du détenu.

J'ai essayé les annonces... Mais je suis tombée sur une gamine doublée d'une mythe... C'était des salamaecs pas possibles, des histoires à la Ali Baba... Moi, je veux pas des trucs de gamins... C'est difficile de trouver une correspondante valable. J'ai sondé ma

famille, mais ils en sont incapables de me trouver quelqu'un. Je veux quelqu'un qui ait quelque chose dans la tête. Pas une midinette ! Mais je vais peut-être essayer de trouver quelqu'un pour correspondre jusqu'à ma sortie. (Hugo, maison centrale de Clairvaux)
J'ai essayé la correspondance, mais c'est un truc de fous ! Ils te parlent de leurs problèmes de dehors, laisse tomber ! J'ai mis des annonces, mais tu tombes sur des gens qui sont encore plus dans la merde que nous. La dernière, elle était grosse, elle arrêtait pas de pleurer parce qu'elle était grosse... Mais sans blague, sur les deux photos qu'elle m'a envoyées, elle mangeait ! Sinon, dans les bouquins d'annonces, tu tombes sur des nanas de cité, qui sont dans la merde... Les hystériques de cité, non merci ! (Jean, maison centrale de Clairvaux)

Comme nous l'a raconté Micha Maksymowicz, les enjeux de telles rencontres sont loin d'être anecdotiques. En effet, il confirme les motivations variées des femmes qui ont la démarche de rencontrer une personne incarcérée. Mais l'intérêt des propos de Micha Maksymowicz est d'évoquer une distinction (pour d'ailleurs l'atténuer) sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir entre les femmes qui viennent « sauver » le détenu et celles qui viennent « partager » :

Il existe toute une gamme de motivations (que les prisonniers connaissent bien, et dont il arrive que certains abusent) dans la décision des femmes qui vont vers les prisonniers (condamnés ou pas) et qui deviennent leurs épouses ou leurs compagnes. Cela va de la curiosité, de l'envie de rencontrer l'aventure insolite, aux fantasmes variés, aux comblements de déceptions sentimentales... Certaines veulent être complices après coup, d'autres rédemptrices sociales, d'autres encore pensent sauver le prisonnier de lui-même. [...] Il y a des prisonniers qui pensent que les femmes qui n'ont pas partagé leur vie « avant » ne sont pas « fiables ». Je ne suis pas de cet avis. La seule chose qui détermine, dans les deux cas, la « bonne mentalité », c'est la volonté de partage et de complicité, à quelque degré qu'elle soit. A noter à ce sujet que souvent, qui se ressemble s'assemble. A noter aussi que l'amour est un déterminant de poids, dont on ne peut pas toujours expliquer en quoi il agit, comment il pèse sur les conduites, les comportements, ou même sur la bonne ou mauvaise mentalité, choses pas forcément innées. (Entretien avec Micha Maksimowicz)

Pour trouver une compagne, certains préfèrent s'en remettre à leurs proches ou à des codétenus, voire aux hasards de la prison :

Mon nouveau conjoint, je l'ai rencontré grâce à mon fils. Il était incarcéré avec lui, et il a vu ma photo. Il a demandé mes coordonnées, c'est comme ça qu'on s'est rencontrés. Même qu'au début, mon fils était pas trop d'accord pour lui donner mes coordonnées ! Ça fait six ans maintenant... (Lucette, centre de détention de Bapaume)

*Quand j'étais au CD [centre de détention] de V***, j'avais pas besoin de parler... J'étais occupé. Et puis, quand je suis arrivé à Bapaume, un ami me l'a présenté. C'est une fille de son quartier. C'est vrai que c'est mieux les parloirs avec elle, c'est différent. Avec les amis, c'est toujours le stress, ils t'amènent les problèmes de dehors. Moi-même, j'y pensais pas. Mais dès le premier parloir on a eu le coup de foudre... Moi, j'veux pas d'une pétasse. C'était pas physiquement qu'elle m'intéressait, tu vois, quand je suis rentré dans ma cellule, j'arrivais pas à me souvenir de sa tête... (Samir, centre de détention de Bapaume)*

Pour ces personnes qui se sont rencontrées par « petite annonce » et suite à une correspondance, une étape importante est celle du parloir, et auparavant, de la demande d'un permis de visite, qui signifie en soi un début d'engagement. Cette première venue au parloir s'accompagne généralement du côté de la visiteuse d'une grande angoisse :

Je me souviens que je suis allé la chercher au bout de la salle, je l'ai prise par la main. Parce que je sais ce que ça fait de venir en prison, ça peut intimider, ça peut bloquer. C'était un peu de l'effronterie, mais je me suis permis ce geste. Elle l'a remarqué, et des fois elle me le rappelle ! (Alain, centre de détention de Caen)
Quand elle est venue la première fois, elle tremblait comme une feuille, elle me disait : « j'ai peur ». (Pierre, maison centrale de Clairvaux)

Un des enjeux, lors d'une rencontre de ce type, est pour la personne qui est dehors de connaître les raisons de l'incarcération, et pour le détenu d'expliquer celles-ci. D'autant plus que la

médiatisation des affaires dites « de mœurs », ainsi qu'à l'intérieur des détentions la ségrégation qui existe entre les auteurs de différents types de délit/crime, incite le détenu à écarter tous les doutes que sa future partenaire pourrait avoir... et s'il est l'auteur de tels faits de trouver une explication convaincante à présenter...

J'avais peur de lui dire... mais en fait, on était deux à avoir peur. Vous vous rendez compte, pour elle, quelle déception ça pouvait être... (Christophe, centre de détention de Caen)

Je lui ai dit pourquoi j'étais là, un peu par lettre, et tout le reste au parloir. (Pierre, maison centrale de Clairvaux)

Au premier parloir, je lui ai dit ce que j'avais fait. Dans les lettres, j'en avais un peu parlé... mais une fois au parloir, je ne pouvais pas me permettre de continuer ainsi. Si elle avait des doutes, fallait les dissiper. Elle a un enfant, et surtout dans ce cadre-là, je voulais qu'elle sache que je ne suis pas là pour une affaire de mœurs, qu'il n'y a pas d'enfant, que ça n'a rien à voir. Au bout de deux ou trois mois, elle m'a dit qu'elle était allée voir sur Internet... Sur le coup, c'est pas que ça m'a choqué, mais... Je me suis dit que si, malgré ce que je lui avais dit, elle ne me croit pas, c'est une voie sans issue... Mais notre conversation m'a rassuré. Elle a un fils, et puis c'est aussi parce qu'elle commençait à avoir des sentiments pour moi. Mais c'est de toutes façons une autorisation que je lui aurais donnée un jour... (Alain, centre de détention de Caen)

La recherche d'une nouvelle compagne n'est pas une démarche sans risque, puisqu'en cas d'échec, c'est souvent d'autant plus douloureux, faisant de l'isolement un horizon indépassable.

Une annonce ? J'aurais encore plus mal si je n'ai pas de réponse. Il me faudra quatre psys ! [rires] Mais une femme ne voudra pas correspondre avec moi... Si elle sait qu'un avion m'attend à la sortie... Et puis j'ai perdu cette habitude de parler... En plus, j'ai un complexe... J'ai une écriture d'enfant. J'ose pas beaucoup écrire. Même au directeur, à l'avocat, ça me met mal à l'aise... L'autre jour, j'ai fait une lettre pour savoir ce qui se passait sur mon compte. [...] Ils m'ont répondu de refaire un courrier plus propre. Alors une femme, elle va penser que je suis un mongol, que j'ai un problème psychiatrique, ou je ne sais pas, que j'ai dû écrire d'un hôpital psychiatrique ! J'ai honte qu'une femme regarde mon écriture ! Mon fils, il écrit mieux que moi... (Mourad, centre de détention de Caen)

Trouver une compagne, ce n'est pas du tout à l'ordre du jour pour moi. Comme ça, c'est plus facile à vivre pour moi, c'est moins de soucis. Et puis, je me suis fait un bouclier... Mais tout peut arriver. Comme on dit, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas. (Yannick, maison centrale de Clairvaux)

Certains se sentent particulièrement stigmatisés, par leur incarcération, pour retrouver un(e) partenaire.

J'aimerais bien trouver quelqu'un d'autre, mais tu as vu où on est... Pas quelqu'un de la prison, je veux une femme saine d'esprit. En prison, je ne pense pas que ce soit possible... (Nordine, centre de détention de Bapaume)

Du fait de cette stigmatisation, beaucoup de détenus (comme par exemple Dany, centre de détention de Bapaume) préfèrent trouver une personne également incarcérée, qui serait, selon eux, plus apte à comprendre leur délit/crime. Par ailleurs, le fait d'être confrontés aux mêmes difficultés (personnelles et sociales) permettrait de les affronter « ensemble » et de ne les faire peser sur la relation de couple. Il semble que ce soit le propre des institutions totales d'inciter les « reclus » à avoir des partenaires à l'intérieur même de l'institution. Ainsi, Goffman, dans *Asiles* (1968, 331), rapportait les idylles entre malades d'un hôpital. De la même façon, dans l'argot américain des prisons, on désigne par le terme de « bug-house romance » (« liaison de prison ») la relation sentimentale que nouent deux prisonniers de sexe différent. Comme le raconte Pius Njawe, dans *Bloc-notes du bagnard* (1998, 85-86), ces « liaisons de prison » sont appelées « frottements » dans les prisons africaines :

Le frottement, c'est cette espèce d'idylle qui naît entre prisonniers et prisonnières, et qui se limite généralement à des correspondances plus ou moins clandestines, des conversations gestuelles lors des rencontres sportives ou des communications dans la cour de la prison, des échanges de petits cadeaux et même, pour certains « couples », de petites culottes (et oui !). Mon ami G. m'a confié l'autre jour qu'il avait des problèmes avec son épouse, à qui de mauvaises langues auraient soufflé qu'il avait un frottement à la cellule n°17.

Mounia (centre de détention de Bapaume), qui a vécu longtemps avec une autre femme en détention, explique que, pour elles, il était important de savoir/comprendre ce qui les avait menées en prison. Faisant respecter son étiquette de « caïd », elle ne pouvait pas se permettre – aux yeux des autres détenues comme à ceux des surveillantes – d'être en couple avec une femme incarcérée pour un « sale délit » :

Si elle avait été pointeuse, c'aurait été impossible. Les surveillantes, elles se sont posées des questions au début, parce qu'elles savent que moi, je ne supporte pas ça... Elle, elle a voulu se faire sauter avec ses deux enfants. Un est décédé, elle et sa fille ont été dans le coma. Mais si elle avait voulu les tuer directement, j'aurais pas pu me mettre avec elle. J'ai très bien compris ce qui lui est arrivé, elle a bien compris mon histoire aussi...

De même pour Jean-Marie, considéré par les autres détenus comme un « pointeur », et qui a vécu onze ans avec un autre homme détenu au centre de détention de Caen :

Mon ami sait tout, très vite je lui ai tout raconté. Il m'a écouté avec une attention, une humanité, une profondeur... C'est rare quelqu'un qui sait écouter comme ça. Le soir, je sais qu'il a pleuré après avoir écouté mon histoire.

Se marier en prison

Depuis la circulaire du 23 août 1974, les personnes détenues peuvent se marier sans restriction. Le droit au mariage, reconnu par l'article 12 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, figure désormais à l'article 424 du Code de procédure pénale. Des mariages sont donc régulièrement célébrés en détention. Selon les établissements et la personnalité des futurs époux, le déroulement des mariages diffère : application plus ou moins stricte du règlement, parloir accordé ou non consécutivement à la cérémonie, etc. Lors du mariage, les témoins sont généralement des proches ou des co-détenus, mais il arrive qu'un détenu préfère choisir un surveillant comme témoin :

Pour mon mariage, j'ai demandé aux surveillants : « Qui veut être mon témoin ? » J'avais voulu quelqu'un de propre, pas un détenu... Pour elle, ça était sa mère. (Pierre, maison centrale de Clairvaux)

Les personnes qui nous ont raconté leur mariage en prison nous ont souvent fait part des incidents multiples qui ont émaillé la cérémonie...

*Le matin, cérémonie avec un bouquet de mariée (aux couleurs basques, vert, rouge, blanc), « oui » en basque et en breton sans que le conseiller municipal ne fasse la moindre remarque, puis visite avec nos témoins au parloir. En sortant, je demande si je peux offrir mon bouquet à mon mari. Le maton de garde me dit : « Pas ce matin car il n'y a pas d'autorisation officielle, mais vous pourrez cet après-midi ». L'après-midi, je me pointe avec mes témoins, mon bouquet, et d'autres visiteuses. C'est un autre maton qui est là et qui dit qu'il n'y a pas d'autorisation pour que j'entre avec mon bouquet. Les deux témoins expliquent la conversation du matin, moi aussi, rien à faire. Je finis par balancer mon bouquet à la tête du maton, ça hurle... Bref je finis par le laisser au vestiaire et entrer avec les deux témoins au parloir, on raconte à M*** qui s'énervait à son tour, mais rien à faire. Le lendemain, je retourne seule voir M*** le matin, et pendant le parloir, un gradé arrive : « Excusez-nous, il y a eu une méprise hier... Excusez-nous... Vous pouvez apporter votre bouquet cet après-midi ». M***: « Non, j'en veux plus, c'était hier... ». « Mais si... ». Bref, il était évident que la prison était em... à l'idée d'une médiatisation sur cet incident, qui mettait en cause un politique, une journaliste et deux personnalités connues [les témoins du*

mariage]. Un détenu lambda n'aurait pas eu d'excuse, c'était tellement énorme que c'était grotesque. (Annie, épouse de détenu)

Il faut également comprendre que le mariage correspond pour beaucoup de couples une façon de pouvoir, auprès de l'Administration, faire valoir un certain nombre de droits que le concubinage n'accorde pas, y compris dans la perspective d'une demande de libération conditionnelle.

J'ai cruellement ressenti qu'en tant que simple amie je n'étais rien pour Micha aux yeux de l'Administration. Quand un de mes enfants a eu un accident et que j'ai dû partir en catastrophe pour Bordeaux, on m'a refusé un permis exceptionnel pour le rassurer parce que : « Vous n'êtes pas de sa famille ». Ce jour-là, et pour préparer la conditionnelle aussi, j'ai pris l'initiative de lui proposer le mariage. (entretien avec Duszka Maksymowicz)

Selon des détenu(e)s du centre de détention de Bapaume, il y aurait eu dans cet établissement beaucoup de mariages avant que ne s'exerce, récemment, un contrôle accru des parloirs (en l'occurrence, des parloirs internes, c'est-à-dire ceux entre deux personnes détenues), interdisant les rapports sexuels.

Ils laissaient se marier des gens qui ne se connaissaient pas, qui venaient au parloir rien que pour ça... Depuis qu'ils ne peuvent plus rien faire au parloir, il y en a beaucoup qui divorcent. (Christiane, centre de détention de Bapaume)

Beaucoup de détenus et de proches évoquent la relative tristesse des mariages célébrés en détention, qu'eux-mêmes y soient partie prenante ou simple spectateur...

Ça fait 15 ans qu'on est ensemble, mais moi, je ne veux pas me marier en prison. Vous savez, ici, c'est moi qui fais les photos quand les gens se marient. On dirait un enterrement. (Jean-Rémi, centre de détention de Caen)

La cérémonie est à la fois émouvante et éprouvante, car elle se termine par la séparation. C'est aussi l'occasion de donner au prisonnier les gestes de l'homme « libre » dans les démarches à effectuer. Mais c'est la tristesse qui domine ce jour-là : le bonheur, c'est un peu plus tard dans les lettres. Les photos du mariage sont dans l'album et elles sont, elles, les preuves de quelques instants de joie. (entretien avec Duszka Maksymowicz)

Ainsi, Jean-François (maison d'arrêt des Baumettes), qui connaissait sa compagne avant son incarcération et qui pense partir pour une longue peine, préfère ne pas se marier :

Elle voudrait qu'on se marie en prison, mais moi je veux pas. Je veux pas, parce qu'on se marie qu'une fois, il faut que ce soit le plus beau jour de notre vie... et ça peut pas être en prison. Je sais pas pourquoi elle veut se marier... sans doute par amour. Mais même si elle insiste, c'est non pour moi.

On évoquera la question de la sexualité au parloir dans le chapitre suivant. Mais traitant de la question des mariages en prison, il est piquant de noter que ceux-ci, bien que célébrés en toute légalité, dérogent quelque peu aux règles du droit, qui subordonnent la validation du mariage à la « communauté de vie » et au « devoir conjugal ». En fait, la « communauté de vie », prévue par le Code civil (article 215), implique le « devoir conjugal ». Les manquements à ce devoir sont sanctionnés par les tribunaux par des condamnations à des dommages et intérêts, autorisant le divorce pour faute, en application de l'article 242, qui vise « les violations graves ou renouvelées des devoirs et obligations du mariage et rendant intolérables le maintien de la vie commune ». Mais le refus d'accomplir le devoir conjugal doit être fautif pour être sanctionné, ce qui n'est pas le cas lors de l'incarcération. Il n'en ressort également aucune obligation d'organiser des visites conjugales intimes pour l'Administration Pénitentiaire afin d'éviter la violation par les détenu(e)s marié(e)s de leur devoir conjugal.

Ces « femmes-là... »

La stigmatisation que ressentent beaucoup de compagnes de détenues les incitent à se défendre de n'être que des « femmes de détenu ». L'incarcération du conjoint a en effet comme regrettable effet d'entraîner, dans la construction de l'identité, une perte de l'autonomie, où la femme est obligée de se positionner en fonction de son conjoint : comme d'autres seraient femmes de marin, femmes de médecin ou femmes de surveillants...¹

Oh ! Je n'ai pas de penchant particulier pour les gens habitués ou destinés à la prison : l'attrait abstrait pour le bandit maudit et la fière crapule, c'est bon quand on a quinze ans. J'ai épousé un taulard, d'accord, mais je n'en ai épousé qu'un. (Sarrazin, 1966, 95-96)

Les femmes qui choisissent de se mettre en couple avec une personne purgeant une longue peine, expliquent souvent que leur passé affectif ne leur a pas permis de s'épanouir. Marquées par de nombreux échecs (ex-mari violent, divorce, séparation, etc.), elles se disent plus heureuses de leur relation conjugale présente, malgré la séparation et toutes les contraintes d'une relation avec une personne incarcérée, que de leurs expériences passées.

Ces femmes ont pour la plupart fait une démarche volontaire, comme par exemple de répondre à une annonce de « taulard », notamment.

J'ai pas eu beaucoup de chance non plus dans ma vie, j'ai eu un mari qui me frappait... J'en ai pas trouvé de bien dehors... Et puis quand tu vois d'où je viens, je suis contente de l'avoir trouvé. (Suzanne, compagne de détenu)

Il nous a semblé, à travers les témoignages des détenus et des quelques femmes rencontrées qui ont connu leur partenaire alors qu'il était déjà incarcéré, qu'une partie non négligeable de celles-ci sont en rupture avec un milieu social d'origine plutôt favorisé. Il y aurait notamment parmi elles un certain nombre d'anciennes intervenantes en détention (visiteuses de prison, infirmières, enseignantes, animatrices culturelles, etc.). Ainsi, Duszka Maksymowicz était visiteuses de prison lorsqu'elle a rencontré Micha. Elle évoque en ces termes la démarche qui était la sienne en tant que visiteuse et la réaction des autres bénévoles à l'annonce de son choix de devenir la compagne de Micha :

Quand je dis que j'étais atypique, cela signifie que je n'allais pas vers les prisonniers pour les « réinsérer » ou les changer. Seulement pour dire à ces hommes – ou à ces femmes – qu'ils avaient en nous leur part de liberté.

¹ Voir, à ce sujet, en juin 2001, les manifestations de « femmes de surveillants », suite à la tentative d'évasion de Fresnes.

Mes anciennes collègues ont eu envers moi une attitude qui correspondait aux sentiments plus ou moins sincères qu'elles avaient avec moi avant. C'est plutôt la hiérarchie, locale et nationale, des visiteurs qui m'a fait comprendre avec plus ou moins de mépris que j'avais changé de camp. Mes vraies amies ont fait confiance à mon choix de vie et nous ont reçus après la sortie de Micha.

Et Micha confirme cette position

J'ai toujours éprouvé avec Duszka un sentiment très fort de complicité. J'avais connu cette complicité, liée à une profonde amitié, avec quelques prisonniers. C'est un sentiment qui prend sa source dans le partage sans réserve de la marginalité. Là, il y avait l'amour en plus...

Il existe des différences frappantes entre les « femmes de parloir » : il semble d'un côté y avoir les véritables « complices », souvent révoltées contre le système judiciaire et carcéral, prêtes à dénoncer tout abus, et de l'autre, celles qui estiment avoir un rôle de réhabilitation du détenu. Si nous pourrions qualifier les premières de « femmes de voyou », il semblerait que ce soit un peu rapide... En effet, on nous a rapporté une différence essentielle entre les « femmes de voyou » et les « femmes à voyou ». La « femme de voyou », c'est la compagne ou l'épouse d'un « voyou », qui est respectée en tant que telle, mais qui ne partage pas les activités illicites de son compagnon ou de son époux. La « femme à voyou » est au contraire celle qui est également « l'associée » de son conjoint.

Toutefois, pour intéressante que soit cette distinction, il semble surtout que beaucoup de femmes qui vont régulièrement au parloir veulent se distinguer tout autant des « femmes à voyous » que des « femmes de voyou », car si elles insistent sur leur « bonne morale », elles espèrent également bien détourner définitivement le détenu de ses penchants à la délinquance. Duszka Maksymowicz évoque, elle aussi, ces différences de mentalité entre les femmes qui vont au parloir :

D'autres [femmes de détenu], bien qu'amoureuses, sont des aventurières au bon sens du terme : elles sont attirées par le monde fascinant de la prison et sautent le pas, mais avec au fond d'elles-mêmes le sentiment ou la volonté de réinsérer le prisonnier, de le faire changer. J'ai entendu avec effarement certaines d'entre elles affirmer qu'elles considéreraient la récidive comme une trahison et n'hésiteraient pas à « donner » [dénoncer] l'homme qui les aurait ainsi trahies. Je n'ai jamais eu ce type de relation avec mon homme.

B. LA FAMILLE ET LES PROCHES

Rares sont ceux ou celles qui peuvent dire, comme Patricia (maison d'arrêt de Pau) :

Je gère la maison d'ici.

Pour de multiples raisons, l'incarcération est souvent synonymes de silences, voire de mensonges, parce que la parole, même si elle est perçue comme nécessaire, est remise, par facilité, à plus tard. Si souvent ces attitudes s'expliquent par une forme de culpabilité de la personne

détenue, celle-ci est inévitablement accentuée lorsque les personnes choisissent de mentir pour préserver leurs proches.

1. Les sentiments par rapport à la famille

Il y a donc ce qui est exprimable et ce qui ne l'est pas, ce sur quoi on préfère se taire ou carrément mentir : qu'un sentiment de culpabilité soit ou non à l'origine de ces choix, il est inévitable.

Ce qu'on dit (maintenant ou plus tard), ce qu'on ne dit pas

Le maintien des liens familiaux n'implique pas obligatoirement qu'il y ait eu une explication, ni même de discussion, sur les faits. C'est, semble-t-il, particulièrement vrai pour les personnes à qui on reproche un crime/délit à caractère sexuel.

J'ai de très bonnes relations avec mes parents. On n'a pas de discussions, ça n'empêche pas que j'ai de très bonnes relations avec eux. Ils ne comprennent pas, et alors ? Je ne veux pas expliquer pourquoi j'ai fait ça, cela m'appartient. Je sais pourquoi j'ai fait ça, ça suffit, non ? Je dors très bien... Si j'avais voulu m'expliquer, je l'aurais fait aux Assises. Je ne dis pas que je ne l'expliquerais jamais... « Jamais », c'est un grand mot... Bien sûr que mes parents cherchent à comprendre, mais je ne peux pas expliquer cela. (Yannick, maison centrale de Clairvaux)

Je n'ai pas envie d'en parler avec mon frère. Il est venu au parloir, mais je n'ai pas le besoin d'en parler. Vous comprenez, c'est paru dans la presse... Non, je n'ai pas envie d'en parler. (Jean, maison d'arrêt de Pau)

En fait, pour beaucoup, les faits vont être évoqués unilatéralement, par le détenu, qui en donnera une version ou s'en excusera auprès de ses proches, sans que cela aboutisse à un échange entre le détenu et son entourage.

Ma mère et ma sœur sont venues au parloir après trois semaines. Ils ont accepté. J'ai demandé le pardon. Ils étaient en colère, mais j'ai pas eu de reproches. C'est assez délicat. C'est pas trop un sujet qu'on aborde. C'est pas facile à dire... J'imagine que ça a pas dû être facile pour eux. (Michel, centre de détention de Caen)

Mais parler des faits peut aussi être le moyen de transmettre une « bonne mentalité », c'est-à-dire les valeurs des « voyous », des « bandits ».

Ma fille, elle s'est identifiée aux victimes... Mais je lui ai expliqué : les flics, c'est leur métier, ils ont des armes, ils sont payés. Elle a compris. Mais pas mon fils. (Pascal, maison centrale de Clairvaux)

Beaucoup savent qu'ils devront, un jour ou l'autre, devoir parler, mais ils préfèrent remettre cette échéance à la sortie, comme Gérard (maison d'arrêt de Pau), accusé d'un viol, dont il ne reconnaît pas la gravité :

Ma fille a sûrement mal, mais elle n'en a jamais parlé. Au retour, on éclaircira. A la sortie, c'est prévu, une grande réunion de famille, pour expliquer ce qui s'est passé, vider des choses en moi... Vous comprenez, je travaillais trop. J'analyse ça avec le psy... Maintenant que je passe des heures à réfléchir, je me rends compte que je lançais des SOS...

Il est d'autant plus difficile pour les proches d'avoir une réelle discussion que, dans un certain nombre de cas, la personne est incarcérée loin du lieu d'habitation de ses proches et que le courrier ne permet pas le même type d'échange, ni la même confidentialité. C'est par exemple le cas de Gent (maison centrale de Clairvaux), dont la famille, résidant à l'étranger, a été choquée par les raisons de son incarcération :

Ils ont honte. On va s'expliquer à la sortie. L'erreur est humaine...

Mentir, se préserver, protéger

Pour certaines personnes, les mensonges (sur la durée de la peine, la situation carcérale, les faits incriminés, etc.) permettent de se protéger – en conservant de soi une image positive –, mais également de préserver la famille.

Pour ma deuxième peine, j'ai pas voulu que ma mère, mon père et mes sœurs viennent. J'ai menti pour les faire tenir, en leur disant que je sortais le mois suivant... puis qu'il y avait des contretemps administratifs... C'est difficile de cacher quelque chose à une mère, mais y'a des mensonges utiles. (Saïd maison d'arrêt des Baumettes)

Ainsi, certains détenus se considèrent comme « obligés de mentir », afin de préserver leurs proches, comme Jean-Marc (maison d'arrêt de Pau), dont le père est lui-même incarcéré, mais pour une affaire où il risque une condamnation bien plus sévère que son fils :

Mon père est remarié. Il a tué sa seconde femme. Il est en prison aux Baumettes, à Marseille. Il va passer aux Assises. Je lui avais dit pour la première incarcération, mais là, comme il est en prison, et avec le procès qu'il va avoir, je préfère qu'il ne le sache pas.

Culpabiliser

D'une façon générale, les relations familiales sont souvent abordées dans le registre de la culpabilité :

J'ai l'impression que les gens à l'extérieur souffrent plus que moi. (Estelle, maison d'arrêt de Pau)

Beaucoup de détenu(e)s s'estiment responsables de la dégradation physique de leurs proches, de leur consommation de stupéfiants ou de leur alcoolisme. Il est certes vrai que de nombreuses personnes se disent atteintes de troubles suite à l'incarcération d'un proche. Selon le CREDOC (Le Quéau, 2000, 85), au moins un proche sur deux ressent un trouble de l'humeur (63%), du sommeil (53%) ou de l'énergie (57%).

Ainsi, selon Valéry (centre de détention de Bapaume), son conjoint est devenu alcoolique suite à son incarcération, et Estelle (maison d'arrêt de Pau) craint que sa mère ne « replonge dans l'alcool ».

Ma petite sœur est tombée gravement malade... Elle a perdu 25 kilos quand j'ai été incarcéré, après elle a été opérée de l'utérus. Maintenant elle doit porter un appareil anti-douleurs, et faire des stages contre la douleur... Elle a fait plusieurs tentatives de suicide... Faut que je m'accroche pour elle... (Dominique, centre de détention de Bapaume)

Depuis que je suis en prison, il [son fils] est dans une spirale... Il s'est même mis à toucher à la drogue, c'est dire... Il fume du... du shit. (Gérard, maison d'arrêt des Baumettes)

La culpabilité s'exprime aussi quand, comme dans le cas d'Eric (maison d'arrêt des Baumettes), sa propre incarcération marquerait le début d'une spirale dans la délinquance de l'entourage :

Mon petit frère, au début, il venait au parloir, et y'a quatre mois, il a été arrêté, maintenant il est en prison. Il est devenu fou quand j'ai été mis ici... J'en étais sur. On était très proches, et quand je suis arrivé ici, je savais qu'il allait devenir fou... il a fait la même chose que moi, c'est pour la même raison que moi qu'il est en prison... ma mère me l'a caché, mais il y a des collègues à moi qui me l'ont dit... Si j'avais été là, ça n'aurait pas arrivé, j'l'aurais empêché, ben ouais... j'l'aurais attaché, même séquestré s'il avait fallu.

2. Le maintien des liens, pour le meilleur et pour le pire

En fait, si les liens familiaux sont réorganisés du fait de l'incarcération d'une personne, et les

rôles de certains modifiés, dans quelques cas, la prison a pour effet inattendu de relancer, voire de recréer des liens entre les personnes.

L'incarcération d'une personne oblige son entourage à « faire sans lui », ce qui est souvent très déstabilisant dans un premier temps. Puis une nouvelle homéostasie est trouvée, souvent grâce à l'investissement d'un parent proche : une grand-mère, un frère, etc. Mais cela peut aussi se reporter sur une personne qui ne l'a pas demandé, comme par exemple un enfant. Une situation qu'on imagine souvent délicate pour ces enfants, très tôt responsabilisés et devant faire face à des problématiques d'adultes :

En ce moment, le plus grand [un de ses fils, âgé de 4 ans] a besoin de beaucoup de câlins. Alors comme la Maman, elle a aussi un problème de ce côté là... Tu verrais, des fois, on est bien ! Tu vois pas comment ça détraque tout le monde la prison ! (Brigitte, compagne de détenu)

Dans certaines situations où il n'y avait plus de relations entre proches, l'incarcération va relancer, voire créer des liens.

Ma famille a ouvert les yeux sur moi. Mon grand frère, il était chouchouté, et moi, je faisais tout à la maison, mais personne s'en rendait compte. Ils ont vu qu'il y avait un trou à la maison. (Nordine, centre de détention de Bapaume)

Mon père n'est pas venu au parloir, mais il m'écrit toutes les semaines, il me raconte sa vie. En fait, on a plus de contacts qu'avant. (Bertrand, maison d'arrêt de Pau)

Ainsi, l'incarcération peut apparaître pour certaines personnes comme une occasion de « renouer » des liens que les circonstances de la vie avaient laissé se distendre :

Dès mon incarcération, ils se sont tous réunis pour me payer le meilleur avocat. Si ça avait été pour vol, ou les mœurs, ils ne m'auraient pas soutenu... J'ai même des cousins, ça faisait quinze ans que j'étais sans nouvelle, et qui ont repris contact. (Dominique, centre de détention de Bapaume)

La participation à la vie familiale implique la participation aux moments forts que sont les fêtes et les célébrations. C'est donc à ces moments-là que la séparation est le plus difficilement vécue par les détenus.

Les moments les plus durs, c'est l'été, on pense qu'on serait en vacances, à la plage, ou les samedis soir. [...] Et puis, le ramadan, c'est un peu difficile, alors j'appelle la famille tous les soirs. (Nordine, centre de détention de Bapaume)

Noël, nouvel an, c'est plus dur, parce que y'a tout le monde dehors qui fait la fête sauf moi. (David, maison d'arrêt de Pau)

Ainsi, pour Dominique (maison d'arrêt de Pau), les moments les plus durs :

Les grandes vacances... J'avais le gosse pendant un mois, l'anniversaire de mon fils... Ça secoue, c'est des claques à chaque fois.

Mais la possibilité que la vie familiale continue peut aussi être réconfortant pour les détenus, au-delà de leur douleur d'en être absent. Ainsi, le mariage des enfants rassure souvent les parents détenus car il dément l'effectivité du stigmate de la prison sur les proches. Ainsi, Jean-Luc (centre de détention de Caen) dont la fille s'est mariée alors qu'il était en prison :

Elle s'est mariée il y a cinq ans. La vie ne peut pas s'arrêter non plus parce que je suis en prison... Je connaissais son mari, ils se sont rencontrés pendant leurs études. [...] Il vient d'une famille protestante, avec une spiritualité assez forte. Il a prévenu sa famille par lettre. Ce sont des gens qui m'ont ouvert les bras. J'ai vu qu'ils savaient aussi ce que c'était que le pardon.

On note également beaucoup de comportements de surprotection de la part des personnes incarcérées à l'égard de leurs proches qui sont dehors, et notamment du fait que nombreux sont

ceux qui imaginent une évolution des mœurs faisant de dehors le lieu de tous les vices : mais ne dit-on pas que « si les murs des prisons sont si hauts, c'est pour que les détenus ne voient pas les crapules qui sont dehors » ?

Les erreurs que j'ai faites, j'ai pas envie qu'ils [mes proches] les fassent. J'ai peur pour ma petite sœur, elle a 20 ans... Je lui ai expliqué qu'il faut pas fumer, faut pas boire ! Ma sœur, je peux l'étrangler au parloir ! Oui, moi aussi je suis sorti avec des filles, mais c'était pas pareil, pas avec des sœurs de types qu'étaient comme moi... Ma p'tite sœur, elle a choisi de faire comme elle veut. Mes parents, y z'ont baissé les bras, mais elle est naïve... Maintenant, je sais qu'il y a des filles, dans mon immeuble, elles ont 14 ou 15 ans et elles attendent déjà un enfant... (Fayçal, centre de détention de Bapaume)

Les femmes dont le conjoint est incarcéré ont souvent l'impression que leur vie est accaparée par celui-ci, alors même qu'il est absent : entre les visites, l'envoi de mandats, le linge à laver et à apporter, etc. La conséquence de ce mode de vie est souvent une rupture avec les ami(e)s et/ou l'entourage professionnel, associatif, etc. Beaucoup de ces femmes ressentent une partie de leur vie comme étant « à l'intérieur », et elles se sentent donc comme « entre parenthèses » pendant que leur compagnon ou leur mari est incarcéré. Le même type de représentation est à l'œuvre dans les discours des femmes qui disent ne pas réellement « vivre », mais simplement « survivre » tant que leur conjoint est en prison.

Parmi les problèmes exprimés par les épouses de détenu, Deane (1988, 51-52) pointait essentiellement des symptômes dépressifs, liés au sentiment de solitude. En effet, le regard des autres sur les « couples incarcérés », parce qu'il est souvent porteur de rejet ou de suspicion, les isole, et parfois même entraîne chez les proches un sentiment de honte.

Une mère attend et espère tant de bonnes choses pour son fils ! Et voir tout à coup sur le petit écran une espèce de monstre qui s'avère être sa femme... (Forest, 1976, 47)

Mes amis, au début, ils n'ont pas du tout compris que je romps pas immédiatement avec lui. Pour eux, mon copain n'avait qu'à assumer ce qu'il avait fait. En fait, ils me trouvaient trop gentille avec lui. (Hélène, compagne de détenu)

On entend souvent des compagnes de détenus – ou ces derniers lorsqu'ils évoquent leur couple – dire : « Notre relation est plus forte que celle des autres », que celle des « couples normaux ». On peut rapprocher cela de l'impression, décrite par M. Duval (1998, 28-30), des femmes de marins d'une relation plus forte que la moyenne. La comparaison qu'effectue Adeline (compagne de détenu) avec la situation des couples mixtes et homosexuels est sans doute pertinente :

C'est une relation forte dans le sens où elle se construit en opposition. Il faut se battre contre les contraintes de l'Administration Pénitentiaire, contre les matons, et puis faut aussi affronter le regard des autres, la famille, les amis. C'est pas facile à dire : « Voilà, mon nouveau copain est en prison, il a pris 15 ans ». Je crois que les couples mixtes ou les homos doivent passer par les mêmes trucs que nous...

C. PATERNITE, MATERNITE

La responsabilité du système pénal face aux enfants des parents incarcérés a longtemps été tout à fait étrangère aux instances pénales, comme l'ont rappelé, dès 1978, Mac Gowan et Blumenthal (in Crites, Ed., 1978). Or, le premier souvenir de prison de nombre de détenus est une vague réminiscence de parloir, pendant l'enfance, avec un père ou une mère incarcéré. Par ailleurs, selon

l'INSEE (2002, 30-31, 49), 54% des hommes détenus déclarent avoir un ou plusieurs enfants, et le nombre de mineurs ayant un ascendant incarcéré serait estimé à 63 200. Cela représenterait, en terme de flux, un chiffre de l'ordre de 100 à 200 000 enfants concernés par l'incarcération d'un proche chaque année¹.

1. Refuser d'avoir un enfant en prison

Pour certaines personnes, le choix de refuser de mêler un enfant à l'expérience de la prison s'impose. C'est pour cela que certaines femmes, à leur arrivée en prison, se découvrant enceintes, préfèrent avorter, ou que d'autres choisissent, étant donnée la peine de prison à laquelle ils/elles sont condamné(e)s de ne pas avoir d'enfant, c'est-à-dire de « bébé-parloir ».

La question de l'avortement et de l'accès aux contraceptifs en prison

Certaines femmes sont enceintes de quelques semaines à leur incarcération : certaines découvrent même leur grossesse à cette occasion. Par ailleurs, l'accès aux contraceptifs étant difficile en détention, des femmes peuvent être enceintes suite à des rapports sexuels au parloir.

La liberté d'avorter est reconnue pour les femmes détenues. Toutefois, dans la pratique, il s'avère plus difficile d'avorter lorsque l'on est en prison. La décision doit être prise sans pouvoir, dans de nombreuses situations, en discuter avec le partenaire. Il a été rapporté, également, qu'à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, l'entretien avec une psychologue, préalable à l'avortement, était conduit par une religieuse. Ce fait a d'ailleurs été dénoncé suite au suicide d'une détenue de cette maison d'arrêt, qui après avoir avorté, aurait trouvé, à son retour en cellule, deux petits chaussons, un rose et un bleu, et un poème d'un groupe anti-IVG, intitulé « Maman, tu m'as tué ».

D'ailleurs, à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, la présence de religieuses de la congrégation de Marie-Joseph est régulièrement remis en cause par Antoine Lubrina², enseignant dans l'établissement, et dans des pétitions (notamment en mars 2001) de différents types de personnels (surveillants, enseignants, travailleurs sociaux, soignants, etc.), souhaitant la fin de la convention de 1995 entre l'Administration Pénitentiaire et la congrégation, et qui permet aux membres de celles-ci d'assurer des fonctions d'ordre public.

Mais le rôle des religieuses, par ailleurs infirmières, dans d'autres prisons de femmes, a été relevé comme problématique : hostilité envers les détenues ayant fait des fausses couches, refus de donner la pilule aux femmes sortant en permission, etc.³. C'est encore à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis qu'a été dénoncé le fait qu'elles retiraient les préservatifs des paquetages remis par l'Administration Pénitentiaire aux sortantes (Dedans - Dehors, mai 1998).

Les femmes détenues nous ont également fait part de la difficulté à se procurer la pilule en

¹ Bernard Prevost, directeur de l'Administration Pénitentiaire, parlait, en 1993, de 140 000 enfants concernés (*Transition*, n°39).

² Voir également *Le Parisien* du 1^{er} mars 2003.

³ Voir par exemple le témoignage d'Arlette Tardif (*Libération*, 22-23 janvier 2000).

détention : en dehors de sa fonction contraceptive, la pilule apporte à beaucoup de femmes un confort physique reconnu. Par ailleurs, alors que l'accès aux préservatifs masculins est possible – même si c'est relativement tabou – dans la plupart des établissements, les préservatifs féminins (ou « fémidons ») ne font, eux, pas l'objet de distribution. Mais la faible diffusion du préservatif féminin n'est pas le propre du monde carcéral...

Contre les « bébés-parloir »

Le jugement négatif porté par nombre de détenus sur les « bébés-parloir » est diversement étayé. Pour certains, ce sont les raisons morales qui priment : de la même façon que pour d'autres, un parloir, « ce n'est pas un baisodrome », ce n'est pas non plus un lieu pour concevoir un enfant.

Les bébés-parloir, ça manque de dignité... (Yannick, maison centrale de Clairvaux)

J'ai eu le bébé en permission. Sinon, j'aurais eu honte... (Roselyne, centre de détention de Bapaume)

Mais les arguments défavorables aux « bébés-parloir » sont surtout d'ordre pratique, car beaucoup d'hommes détenus estiment que leur rôle est de soutenir leur compagne pendant la grossesse. Étonnamment, ce n'est pas le fait de ne pas pouvoir partager ces neuf mois qui pose problème aux détenus, mais de ne pas assurer ce qui semble leur revenir comme tâches masculines pendant ce moment-là : faire les courses, préparer/bricoler la chambre de l'enfant, etc.

Les bébés-parloir, c'est pas bien. Moi, je voudrais être là quand ma femme est enceinte, pour m'occuper de tout. (Nordine, centre de détention de Bapaume)

Beaucoup soulignent également la manipulation – autant du côté du conjoint incarcéré que de l'autre – qu'il y aurait dans beaucoup d'histoires de « bébés-parloir » :

C'est stupide les bébés-parloir ! Si le père est en prison, elle va faire sa grossesse toute seule... Pfft... Y'en a qui en font pour sortir plus vite de prison, y'en a plein des têtes brûlées... Y'en a aussi qui font ça pour se rassurer : le mec, il pense qu'elle n'ira pas voir ailleurs. Et puis y'a des nanas qui se disent que comme ça, elles tiennent le mec quand il sort... (Samir, centre de détention de Bapaume)

Beaucoup de détenus ayant souffert de leur enfance, et notamment de l'absence d'un parent, voire d'être orphelin, ne veulent pas reproduire leurs propres difficultés sur leur enfant.

Le bébé-parloir... Nous nous sommes posés la question, évidemment. Mais non, surtout en raison de mon parcours... Je n'ai pas envie de faire subir ça à un enfant. (Jean-Rémi, centre de détention de Caen)

Par ailleurs, beaucoup estiment qu'il ne faut pas faire des enfants « si on ne peut pas les assumer » : or l'incarcération, et la précarité qu'elle implique, interdit donc d'y songer.

On va pas faire des enfants si y'a pas ce qui faut. Moi, j'ai eu un manque affectif et matériel. (Sébastien, maison d'arrêt de Pau)

Les femmes enceintes en prison sont souvent mal à l'aise par rapport aux autres détenues, notamment du fait que certaines sont incarcérées pour infanticide ou maltraitements d'enfant(s) :

Les bébés-parloir, tant qu'ils ont à manger, qu'ils sont changés, petits, ça va. Après, bof... Il y en a ici des bébés, mais moi, je ne peux pas prendre un enfant dans mes bras. Pour moi, j'ai du sang dans les mains. Lui, un enfant, est innocent... (Mounia, centre de détention de Bapaume)

Plus généralement, les détenues considèrent que la prison n'est pas adaptée pour les bébés :

Un bébé-parloir, c'est moche, ça a pas sa place en prison. Ça me choque un peu, quand même : il y a du bruit, la fumée, les malades... Moi, ça me serait pas venu à l'idée, je ne trouve pas ça bien. (Danielle, centre de détention de Bapaume)

2. Devenir parent en prison

La répression de la sexualité n'empêche pas la naissance, tous les ans, de ceux qu'on appelle les « bébés-parloir ». Ainsi, Jean-Pierre (maison d'arrêt des Baumettes) dit à propos de son fils, conçu en prison :

*J***, c'est un enfant particulier... Il le sait ! D'ailleurs, il dit toujours : « J'ai été conçu dans l'illégalité. »*

Faire un « bébé-parloir »

L'interdiction de la sexualité est toute formelle, puisque naissent régulièrement des enfants conçus en prison : les « bébés-parloir ». L'interdiction de la sexualité se double en fait d'une privation de l'accès à la fécondation artificielle. Si, à ses débuts, l'accès à l'insémination artificielle a pu être obtenu par quelques couples¹, il est aujourd'hui refusé. Cela prive de fait certains couples de la procréation, même si celle-ci n'a jamais été un droit. Par ailleurs, l'adoption d'un enfant s'effectue sur des critères sociaux, ce qui interdit, a priori, la démarche à un couple dont l'un des partenaires est incarcéré.

Les « bébés-parloir » sont donc conçus, comme leur nom l'indique, au parloir...

Le bébé-parloir, on l'a fait à la Saint-Valentin, deux ans après. On avait un double parloir. J'avais minuté, on avait douze minutes seuls. J'avais apporté des petits bonbons et tout... Ça s'est fait très discrètement, mais j'ai attendu d'être en centrale pour le reconnaître. Le Procureur, au début, il a refusé. Il a accepté qu'en 96... C'est-à-dire quatre ans après. [...] Les surveillants, ils ont tiqué, nous, on se moquait d'eux. Après, beaucoup de surveillants avaient peur d'être suspendus... (Jean-Pierre, maison d'arrêt des Baumettes)

Etre enceinte en détention

Les femmes qui ont vécu une grossesse en prison se plaignent quasi unanimement des conditions de celle-ci, que ce soit au niveau de leur alimentation, du suivi gynécologique, etc. Beaucoup demandent d'ailleurs des permissions de sortie pour pouvoir être suivies dehors, où elles auront le choix du praticien, contrairement à l'intérieur.

J'ai été suivi par le gynéco en perm. Je demandais à la JAP [Juge d'Application des Peines] des permissions exceptionnelles. [...] Je ne supportais pas le regard des autres sur mon ventre... J'ai eu une permission pour l'accouchement. Toute la famille était là. J'ai passé 15 jours à la maternité, et le retour a été difficile... Aïe, aïe ! mais on n'a pas le choix. (Roselyne, centre de détention de Bapaume)

Devenir Papa en prison

Du côté des pères de « bébés-parloir », la venue de l'enfant est vécue bien différemment, à distance, et même, pour certains, comme un événement un peu irréel, dans lequel, finalement – mais peut-être pas moins que s'ils étaient dehors ? – ils s'engagent assez peu. C'est par exemple le cas de Renald (maison centrale de Clairvaux), très peu impliqué dans sa relation avec sa conjointe, qui évoque la venue de son dernier enfant dans ces termes :

Le dernier, eh oui ! C'est un bébé-parloir. La réaction des autres, ça était plutôt : « Ah ! t'as tiré ton coup ! » Pourquoi avoir honte de faire un acte tout à fait naturel ? » Mais c'est quand même un accident. Elle m'avait pas prévenu qu'elle prenait pas la pilule. (Renald, maison centrale de Clairvaux)

D'ailleurs, à propos de la grossesse, il dira :

¹ Par exemple Charlie Bauer et sa compagne. Cf. Bauer, *Fractures d'une vie*, 1990, 367-368.

Sa grossesse, je l'ai vécue comme les autres...

Au contraire, Frédéric (maison centrale de Clairvaux) insiste sur la difficulté à vivre la naissance de l'enfant quand on ne peut pas être présent. Dans son cas, étant incarcéré dans un établissement pour peine et ayant donc accès au téléphone, il a pu « suivre » la naissance par ce moyen.

*Quand ma femme a été enceinte, c'était il y a neuf ans... J'étais pas dans le même état d'esprit... C'était un souci et une joie permanente, c'était mêlé par le fait que j'étais obsédé par retrouver ma liberté. Ça faisait beaucoup de conflits entre tout cela... A la naissance, j'étais à A***. J'appelais régulièrement... il paraît même que j'étais agaçant, car j'ai été surpris : je croyais qu'un accouchement, c'était plus rapide. J'arrêtais pas d'appeler. Ça a duré pendant des heures, j'avais sa mère au bout du fil... (Frédéric, maison centrale de Clairvaux)*

C'est donc au parloir que le nouveau père peut faire connaissance avec son enfant.

J'ai vu ma fille au parloir, au bout de deux mois et demi. Avant même le parloir, je l'entendais pleurer... Elle a pleuré pendant tout le parloir. Moi, j'en avais plein les oreilles, et plein les yeux. Et puis il y avait aussi son odeur, une odeur nouvelle pour moi, une odeur de bébé. (Frédéric, maison centrale de Clairvaux)

3. Des enfants en prison

Dans beaucoup de pays, les enfants restent jusqu'à très tard auprès de leur mère détenue : jusqu'à trois ans dans les prisons malaisiennes (Saubin, 1991, 261), jusqu'à six ans et plus – si une autre femme ne peut pas s'en occuper, puisque le père est, culturellement, considéré comme incompétent – dans les prisons boliviennes (Spedding, 1999). C'est dire si ces sociétés attribuent aux femmes la fonction de s'occuper des enfants. Les lieux de détention ne sont pas conçus pour recevoir de jeunes enfants, mais rien n'est non plus prévu pour empêcher d'éventuelles conséquences traumatiques sur l'enfant.

De nombreux problèmes sont évoqués à propos du maintien des enfants en détention, avec leur mère. Tout d'abord, même si les textes soulignent que l'enfant n'est pas détenu, il en subit les conditions, notamment le temps d'enfermement quotidien, qui dans beaucoup de maisons d'arrêt est relativement long. Par ailleurs, les bébés qui sortent de la détention sont fouillés.

Beaucoup de chercheurs – et notamment des psychologues – ont insisté sur le fait que si la mère devient souvent une « mère kangourou » (Charron, 1977, 858), du fait de la propension de la relation entre la mère et le bébé à être fusionnelle, cela ne signifie pas forcément que les liens soient riches.

Il nous paraît indispensable de maintenir le lien [entre la mère et l'enfant] au cours des premières années de vie de l'enfant, mais il n'est pas suffisant pour cela de garder la mère avec son bébé. (Lavault, Lecamp, 1995, 68)

Par ailleurs, les détenues qui ont eu un bébé, avec elles, en détention, ont toutes fait part du problème de la cohabitation soit avec les autres détenues ayant elles aussi un bébé, soit plus généralement avec les autres détenues, qui cherchent souvent à s'immiscer dans les soins – surtout si la détenue est mère pour la première fois –, en donnant leur avis ou en critiquant les gestes de la mère. Lorsqu'il y a plusieurs mères avec leurs bébés, il a été souvent noté l'importance de l'emprise du « groupe des mères » (Charron, 1977, 857) sur les détenues.

La présente recherche ne portait pas sur la question des mères incarcérées avec leur enfant... Certes, ce thème fait partie des relations familiales, mais les cas sont tout de même exceptionnels, et d'ailleurs, nous n'avons réalisé qu'un entretien avec une femme dans cette situation. Son bébé n'avait que quelques jours, et elle n'avait donc pas un recul suffisant, une confrontation de cette expérience avec celles similaires d'autres détenues. Toutefois, à la lecture de témoignages de femmes qui ont eu leur enfant avec elles en détention, un certain nombre de remarques semblent devoir être formulées.

D'abord, si pour une femme incarcérée, le fait d'avoir son bébé avec soi confère un certain nombre d'avantages en terme de régime disciplinaire et d'aménagement de la vie quotidienne, ça n'en reste pas moins compliqué et souvent synonyme de multiples difficultés. On aurait tôt fait de considérer que ces mères gardent leur bébé avec elles par égoïsme.

Dans cet univers policier, il incarnait pour moi les traits de l'innocence, vertu que l'on s'était permis de lui contester en m'entravant de la sorte. Pendant trois mois, Damien n'a d'ailleurs jamais existé : le juge refusait que l'état civil pénètre dans l'enceinte carcérale pour le reconnaître... Les premiers mots que j'ai eus pour lui furent donc très durs : « Ne te fais pas de soucis, ils paieront pour tout le mal qu'ils ont fait ». J'ai échafaudé plein de chimères autour de Damien ; il symbolisait mon combat contre l'institution. [...] Du jour où je l'ai eu, je me suis fait un devoir de ne jamais m'incliner face à l'adversité. (Boiron, 1995, 39)

D'autre part, la solution de garder avec soi un enfant en détention est une décision prise faute de mieux, ou plutôt, faute d'être libre. Il ne faudrait pas sous-estimer la culpabilité de ces mères de ne pas avoir pu offrir à leurs nouveaux-nés la liberté :

La présence de mon fils me comblait mais n'égayait pas mon quotidien. Il m'était insupportable de ne pouvoir lui offrir plus que quatre murs hermétiques comme espace de vie et de liberté. Damien est né captif. J'en garde une immense culpabilité. (Boiron, 1995, 42)

Par ailleurs, les conséquences pour l'enfant, gardé en détention pendant son plus jeune âge, n'ont pas été clairement établies, car la vraie question, épineuse, est celle-ci : « Les effets négatifs de la vie en détention sont-ils compensés par le bénéfice de ne pas séparer l'enfant de sa mère ? ». S'il n'y a pas de réponse ferme à cette question, il est par contre incontestable que le comportement de l'enfant est influencé par la détention.

Quand Willy a un peu grandi, dès qu'il voyait les sœurs qui fermaient les portes, il se sauvait, courait dans le couloir. Il refusait de rentrer dans la cellule. Chaque fois qu'il le pouvait, il s'enfuyait. Dès que la clef tournait dans la serrure et qu'il entendait le bruit du chariot apportant la nourriture, il se cachait dans un coin et s'engouffrait dans la porte entrebâillée. [...] Tous les jours, le sous-directeur venait dire bonjour. C'était le seul homme que les enfants voyaient. Ils en avaient peur et ils se cachaient. (Willoquet, in De, 1980, 32-33)

Une des questions souvent posées est celle des risques d'élever un enfant dans un univers unisexe. Sans nous attarder sur les préjugés souvent homophobes de telles idées – « à force d'être dans les jupons de sa mère, il est devenu pédé » –, il faut sans doute considérer que « l'art d'être parent » est par définition toujours imparfait, et c'est aussi ce qui a été « manqué » par les parents qui permet aux enfants de se construire. Gageons donc, pour conclure sur ce thème, qu'il y a au moins autant de relations maternelles pathogènes à l'extérieur qu'en détention, toutes choses égales par ailleurs...

4. Le parent-détenu et son enfant

Le retrait – qu'on appelait, avant 1996, la « déchéance » – de l'autorité parentale est prononcée par le juge civil en cas de mauvais traitement sur l'enfant, ou par le juge pénal en cas de délit/crime (ou de complicité de délit/crime) sur l'enfant. C'est loin d'être le cas de la majorité des personnes incarcérées, et la plupart des détenus conservent donc l'autorité parentale sur leurs enfants.

Les visites des enfants sont particulièrement importantes pour les parents détenus, car le courrier ou même le téléphone sont moins facile d'accès pour les enfants. Les parents sont souvent inquiets de ne pas « voir grandir » leurs enfants, d'où sans doute l'importance donnée aux photos. Mais si le parloir est considéré par les détenus comme un moment privilégié du maintien du lien parental, ils sont également souvent conscients que ces visites peuvent être pesantes pour l'enfant, voire traumatisantes. D'où beaucoup de détenus qui laissent leurs enfants décider de leur venue ou non :

*C'était dur de voir mes enfants en prison. K*** ne veut plus venir. Moi, je ne veux pas le bousculer.
(Mounia, centre de détention de Bapaume)*

La valorisation des enfants

Personne ne dira qu'il n'aime pas ses enfants... Or si beaucoup de femmes détenues nous ont fait part des circonstances dramatiques de leurs grossesses, toutes ont manifesté la plus grande affection pour eux :

*K*** vient d'un inceste, mais il ne le sait pas. C'est compliqué. Y'a une distance. G***, j'étais consentante, mais il n'était pas désiré. C'est un enfant de la prostitution. Mais quand je dis que je ne les ai pas voulus, ça ne veut pas dire que je ne les aime pas ! (Mounia, centre de détention de Bapaume)*

Spedding (1999, 15), dans sa recherche sur les détenues des prisons boliviennes, notaient que les enfants sont plus que les maris des éléments constitutifs de l'identité des femmes détenues. S'il est vrai que les femmes détenues évoquent souvent leurs enfants comme ce qui, dans les souffrances de la vie carcérale, les « rattachent à la vie », les hommes ne sont pas exempts de telles représentations.

D'ailleurs, dans les vies, fréquemment chaotiques, de beaucoup de détenus, l'enfant représente une certaine pureté qui permet de sauver d'une insatisfaction totale le reste d'une existence :

La seule chose que j'ai bien fait dans ma putain de vie, c'est mes trois enfants. [...] Ça va peut-être vous choquer, mais je préfère mes enfants à une femme. (Patrice, centre de détention de Bapaume)

Je ne vis que pour mes enfants. (Dany, centre de détention de Bapaume)

Chez les femmes détenues, et d'ailleurs comme le notait Rostaing (1997), les enfants sont extrêmement valorisés, car assurant à la mère des qualités, représentées comme typiquement féminines, comme la douceur, la gentillesse, etc.

*J'ai une étiquette de caïd, alors les autres, elles sont étonnées quand elles voient que j'ai des enfants.
(Mounia, centre de détention de Bapaume)*

La valorisation du lien parental passe souvent par un combat – sur lequel le parent détenu

insiste généralement longuement – pour récupérer soit l'autorité parentale, soit un droit de visite, lorsqu'il en a été déchu, avant ou après son incarcération. D'ailleurs, c'est une fois incarcérés que beaucoup de parents s'inquiètent de leurs droits. Il semble que l'exercice du droit de visite soit particulièrement difficile à faire respecter par les personnes détenues, puisque la venue au parloir de l'enfant dépend de la bonne volonté de l'ex-conjoint ou de la personne qui a la garde de l'enfant.

Le père de ma fille, il refuse qu'elle aille au parloir. Mais elle sait tout. Il a peur de la choquer, il veut la préserver. J'aimerais la faire venir au parloir. Je passe devant le JAP [Juge d'Application des Peines] tous les ans. Depuis 96, je me bats pour avoir un permis de visite pour ma fille. Elle réclame déjà de venir me voir. (Valéry, centre de détention de Bapaume)

Il ne faut pas minimiser la propension, pour certains ex-conjoints, à faire de l'enfant un objet de chantage – peut-être pas plus que lorsque les personnes sont dehors, mais du moins avec plus de facilité. Or l'opposition de l'autre parent à la venue de l'enfant au parloir est très mal vécue, car elle souligne souvent l'impuissance du détenu à faire respecter sa volonté et/ou son droit. Les procédures sont souvent longues et peu suivies d'effets. Alors les détenus ne peuvent que proférer des menaces...

Si la mère de mon fils refusait qu'il vienne au parloir, ce serait la misère pour elle. (Hocine, maison d'arrêt de Pau)

Paradoxalement, l'extrême valorisation des enfants explique aussi pourquoi les parents détenus souhaitent souvent les préserver, ne voulant pas les « contaminer » avec le monde carcéral, mais aussi avec leur délit/crime.

Moi, si je suis en prison, je ne vais pas en plus penser à mes enfants. Je suis dans ma merde, et ils ont rien à y faire, ils peuvent rien pour moi et moi, je peux rien pour eux. C'est pas quand t'es en prison que d'un coup tu vas te réveiller en te disant que tu f'rais bien quelque chose pour tes gosses ! (Emma, ex-détenue)

Beaucoup de parents détenus se culpabilisent, (mais, il faut le reconnaître, bien encouragés dans ce sens par le « sens commun ») en attribuant à leur incarcération des perturbations de leur enfant.

*Ma fille est venue deux fois l'année dernière, de L*** [à plusieurs centaines de kilomètres de Clairvaux]. C'est la vie. Je ne peux rien faire... Cet été, j'ai écrit deux trois fois, j'ai pas eu de réponse... Peut-être que je l'embête... Peut-être que je la perturbe un peu plus... [...] Je lui ai pas dit la vérité, à chaque fois, je lui dis que je sors dans deux ans... (Yvon, maison centrale de Clairvaux)*

Devenir de l'enfant dont les parents sont détenus

Lorsque les deux parents sont incarcérés et/ou si personne ne peut prendre en charge l'enfant, alors celui-ci est placé. En effet, le parent qui est dehors n'est pas toujours en mesure de s'occuper de l'enfant :

Il y en a un en foyer, deux qui sont placés dans des familles... Mon ex, elle a dit ne pas pouvoir s'en occuper. Son problème, c'est qu'elle les aime petits, mais quand ça grandit, elle n'en veut plus. (Patrice, centre de détention de Bapaume)

Mais le placement n'est pas synonyme d'un retrait de l'autorité. Ces mesures sont souvent perçues comme particulièrement humiliantes, et peuvent susciter des réactions violentes.

*Mes gosses, ils sont placés. La juge m'a dit comme ça la dernière fois : « Monsieur P***, votre autorité, elle est sur la balance ». Moi je lui ai répondu : « Vous aussi, Madame la Juge, vous êtes sur la balance ». Bah ouais, ça, je ne l'accepterais pas qu'on me retire mes gosses. (Patrice, centre de détention de Bapaume)*

Le maintien des liens

La difficulté de faire venir des enfants au parloir si le conjoint resté libre, ou la personne à qui l'enfant a été confié, ne le fait pas, fait que beaucoup de parents ne voient pas leur enfant pendant longtemps. C'est particulièrement éprouvant alors pour le détenu lorsque l'enfant ne le reconnaît pas ou alors semble avoir reporté son affection sur un autre membre de la famille :

La première fois, ça faisait trois ans qu'il ne m'avait pas vu, il ne se rappelait même plus de mon visage. (Mourad, centre de détention de Caen)

Ça faisait six mois que j'étais en prison quand mes enfants ont pu venir au parloir. Ça était dur, car le dernier, il avait 9 mois, et il ne m'a pas reconnu. Il avait peur. Il a appelé ma sœur « Maman ! ». C'était très dur... Mais c'est normal, à cet âge là, ils oublient les visages. (Dany, centre de détention de Bapaume)

Mais cette douleur est également ressentie dans le cadre plus large de la famille, comme l'exprime cet extrait du film Les maisons hantées, d'Idoia Lopez Riaño :

J'ai si peu de parloir, le dernier il y a si longtemps... Ma fille s'est jetée dans mes bras en sanglots, elle m'a dit Maman je vais mettre mon troisième enfant au monde et tu n'es pas là. A coté d'elle se tenait ma petite fille, je me suis penchée pour l'embrasser, mon petit bout de chou. Elle m'a regardée et m'a dit « bonjour madame... » Bonjour Madame. Mon sang de Mamie est devenu de l'encre. Bonjour Madame... Bonjour Madame...

Les liens avec les enfants, souvent valorisés au point que toute menace sur le maintien de ce lien, au moins légalement, légitime le recours à la violence, sont souvent, en fait, pour le détenu, surtout importants pour lui-même, que ce soit pour sa propre image ou son réconfort.

La seule condamnation, je la connaîtrais dans le regard de mes enfants. (Patrice, centre de détention de Bapaume)

Sans mon gamin, je devenais fou. En huit mois, j'ai fait 115 jours de mitard... Depuis qu'on m'amène mon fils, j'ai jamais eu de problème... (Mourad, centre de détention de Caen)

Lorsque les enfants sont amenés au parloir par des bénévoles, notamment ceux du Relais Enfants Parents, leur présence est diversement appréciée par les parents détenus. En effet, ceux-ci sont présents pendant tout le temps de la visite. Si certains ont surtout besoin et envie de se retrouver seuls avec leur enfant, pour d'autres, ce parloir, pourtant ardemment souhaité avec les enfants, est difficile, car le lien s'est peu à peu rompu au fil des années. Ainsi, certains, comme Mourad (centre de détention de Caen) ont l'impression qu'ils ne connaissent plus leur propre enfant :

J'aimerais que cette bénévole m'aide plus, qu'elle rentre plus dans la conversation. Moi, je sais pas ce qu'il aime mon fils, les choses qu'il regarde à la télé, qu'est ce qu'il aime comme sport, ce qu'il aimerait faire plus tard, tout est nouveau pour moi. J'ose même pas parler avec lui, en plus, sa mère doit l'endoctriner.

Mais, beaucoup plus fréquemment, les détenus vivent la présence d'un bénévole, quelle que puisse être sa discrétion et sa gentillesse, comme une intrusion et une forme de contrôle. Ainsi, Yvon (maison centrale de Clairvaux), voulant absolument voir sa fille, déjà adolescente, seul a dû « foutre l'éducateur dehors ».

Les cadeaux sont souvent une des formes importantes de manifestation, du côté du détenu, du maintien du lien avec l'enfant. Si dans certains établissements pénitentiaires de femmes, notamment à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, des ateliers sont proposés aux détenues pour qu'elles

réalisent, elles-mêmes, des cadeaux (poupées de chiffons, par exemple), il est également possible au détenu d'envoyer de l'argent à une personne à l'extérieur qui se chargera des achats.

*A Noël, j'avais envoyé un mandat de 100 euros à ma sœur, elle a acheté des cadeaux pour mon fils...
(Dominique, maison d'arrêt de Pau)*

Le maintien des liens est parfois particulièrement complexe lorsque la personne est incarcérée pour un délit/crime commis sur un proche. Ainsi, Alban (ex-détenu) a été incarcéré pour le meurtre de son épouse, acte qu'il a reconnu et pour lequel il exprime énormément de culpabilité, rencontre beaucoup de difficultés à maintenir des liens avec ses enfants :

*J'ai entamé une procédure pour revoir mes enfants. C'est ma belle-mère qui en a la garde, et elle a tout fait pour m'en séparer. Maintenant qu'ils sont plus grands, je voudrais les voir... Ma visiteuse connaissait une association qui emmenait les enfants au parloir, alors on avait commencé les démarches. Je suis passé devant le juge des affaires familiales pour récupérer l'autorité, mais ma belle-mère a toujours été contre moi... Le problème, c'est que quand ils seront adultes, je serais un inconnu pour eux... Déjà, ma belle-mère, elle ne m'envoyait presque pas de photos... Je ne sais même pas si elle leur dit pour les cadeaux... Parce que quand je travaillais à la maison d'arrêt de C***, je pouvais leur envoyer de beaux cadeaux, j'avais vraiment de l'argent...*

Toute vérité est-elle bonne à dire ?

Dire ou non la vérité (l'incarcération et sa cause) aux enfants fait partie des dilemmes qu'ont à résoudre les plupart des parents détenus, à moins qu'ils en aient déjà vu beaucoup pour leur âge :

Mes gosses, bien sûr qu'ils savent pourquoi je suis en prison. Quand j'étais dehors, ils savaient quand je rentrais plein sang après une baston ! Et puis, quand j'ai tranché les trois doigts de mon beau-frère, c'est mon fils qui les a ramassés, alors... (Patrice, centre de détention de Bapaume)

Dire à son enfant qu'on est en prison n'est déjà pas facile, alors il y a des actes pour lesquels il est particulièrement difficile de s'expliquer. Il n'y a pas forcément d'accompagnement dans ce sens de la part des travailleurs sociaux et l'initiative de la Fondation de France de la publication de brochures intitulées Où est passé Papa ? et Pourquoi Maman n'est pas là ? [Cf. Annexes, document n°11] est relativement isolée.

Certaines personnes arrivent à cacher à leurs enfants qu'elles sont en prison. Contrairement aux personnages du film d'Emir Kusturica (1984), ce n'est pas donné à tout le monde de faire croire à son enfant que « Papa est en voyage d'affaires ». L'explication donnée à l'absence va en fait dépendre du milieu social : problèmes de santé, prolongation du séjour au pays natal, etc.

Les enfants ne savent pas, pour eux, je suis au travail. Mon fils, il m'a dit : « Mais c'est la prison, ça ! » Moi je lui ai dit : « Je travaille en prison ! » Quand la surveillante est venue, je lui ai fait un clin d'œil et je lui ai dit : « Hein, je travaille en prison ? » Elle n'a rien dit ! Et lui, il me dit : « Maman, arrête de travailler. Viens, on rentre à la maison ! ». C'est trop dur pour les gosses. (Jena, maison d'arrêt de Pau)

Dire pourquoi on est incarcéré (et comment le dire) et la longueur de la peine se pose lorsque les enfants savent que leur parent est en prison :

*Ils savent que je suis en prison, mais pas ma peine. Le plus grand, ça le perturbe. Mais le plus petit, il n'a pas peur.
– Vous pensez leur dire un jour ce qui vous a conduit en prison ?
– Y'a un âge à tout... Je le ferais quand y z'auront la tête sur les épaules. (Mounia, centre de détention de Bapaume)*

Beaucoup de parents détenus mettent en avant l'âge de leur enfant pour ne pas lui parler de la prison et/ou du délit/crime qui les a amenés à être incarcérés : « Il y a un âge pour le dire ».

J'expliquerais au grand, mais j'attends la sortie pour lui dire la vérité. Faut que je trouve la bêtise que j'ai faite pour lui dire. (Jena, maison d'arrêt de Pau)

A mon fils, je vais essayer de tout lui expliquer. Pour l'instant, je lui explique pas. Il comprendrait pas, c'est trop dur. Tu peux pas expliquer ça à un enfant. Mais je lui cacherais jamais rien. (Hocine, maison d'arrêt de Pau)

Pour beaucoup de parents détenus, il est important de pouvoir dire soi-même, avec ses propres mots, les raisons de son incarcération.

Mes enfants savent que je suis en prison. Mais ma sœur, elle leur a donné une version qui me rend plus coupable. J'ai demandé à voir mes enfants un par un pour leur expliquer, mais seulement aux plus grands, de A à Z... Ils m'ont dit « Tata nous a pas dit ça ». Les deux petites ne savaient pas que j'étais en prison. Je leur ai dit moi-même... Elles savent pas depuis longtemps... Elles croyaient que j'étais à l'hôpital. Ça m'a foutu un coup de leur dire. La plus grande, elle trouvait les surveillants bizarres. C'est dur, parce que maintenant, elles peuvent penser que leur mère est presque une menteuse... (Dany, centre de détention de Bapaume)

Si j'ai un enfant plus tard, je lui dirais. Au moins pour qu'il ne l'apprenne pas par un autre. C'est mieux de dire les choses plutôt que de ne pas en faire état. (Jean-Rémi, centre de détention de Caen)

Le rôle éducatif

Le fait d'être incarcéré, et plus encore d'être reconnu coupable de faits graves, entraîne souvent un sentiment d'incompétence à tenir un rôle éducatif :

C'est vachement difficile de faire la morale à sa gamine quand toi-même t'es au ballon, t'as pas l'air con, mais il faut quand même le faire parce que sinon ça veut dire que t'es plus son père. (Christian, ex-détenu)

C'est d'ailleurs souvent une des motivations pour retarder l'annonce de la vérité aux enfants :

Mes enfants ne savent pas pourquoi je suis en prison. Mon mari a insisté pour leur dire, mais ça va être délicat, mais faut pas cacher à l'enfant... Ce qui va être dur, c'est que je suis une mère cool, je ne suis pas tout le temps sur leur dos, et là, de leur dire ça... Il va falloir trouver les mots pour pas les brusquer. (Roselyne, centre de détention de Bapaume)

C'est pour cela que beaucoup de parents détenus privilégient une complicité avec leur enfant que beaucoup qualifieraient, pour le moins, d'atypique.

Je suis fier d'avoir appris à mes enfants à se défendre. Ma fille, à deux ans, elle donnait des coups de boules. Ils savent qu'il faut pas qu'on touche eux, celui qui fait ça, je le découpe à la tronçonneuse. (Patrice, centre de détention de Bapaume)

Mes enfants, c'est mes collègues. [...] Il a su à 7 ans, en fait, il a deviné tout seul : « T'as attaqué des banques ! » Je lui ai dit que oui, mais que c'est pas bien. Moi, pour mes enfants, je suis plus un conseiller qu'un éducateur... Je leur ai dit : « Je vous déconseille de prendre les armes... » Mais je sais qu'ils me mènent en bateau vite fait ! (Jean-Pierre, maison d'arrêt des Baumettes)

Mon premier parloir, ma mère est venue avec mes deux filles. Ils avaient incarcéré ma femme pour lui mettre la pression. Et ma plus grande fille, elle m'a fait rire, elle m'a dit : « t'as vu les enculés, ils ont pris Maman ! ». Mes enfants savent tout, il faut être clair. (Pascal, maison centrale de Clairvaux)

Pendant longtemps, du fait de l'interdiction générale d'apporter des documents au parloir, beaucoup de parents détenus se plaignaient de ne pas pouvoir pleinement exercer leur autorité parentale, et dans le même temps, de frustrer l'enfant qui ne pouvait pas apporter un dessin, un bulletin scolaire, etc. pendant la visite. Si la circulaire du 17 novembre 2000 permet aux parents incarcérés de consulter et de signer les documents concernant leur enfant (autorisation d'intervention chirurgicale, livret scolaire, etc.) au parloir, son application reste encore réduite. C'est pourquoi le Parlement des enfants a choisi, le 19 mai 2001, de proposer une loi permettant de faire parvenir les « documents personnels » des enfants (dessins, cahiers scolaires, etc.) au parent. Par ailleurs, le Parlement des enfants demandait la création de lieux d'accueil pour les enfants rendant visite à un parent incarcéré : c'est malheureusement vrai qu'ils sont peu nombreux et que

leur existence dépend souvent d'initiatives associatives, et non pas d'une politique générale.

Relations enfants-parents incarcérés : des conséquences... ?

La plupart des travaux (Fritsch, Burkhead, 1981, 30, 83-88 ; Jorgensen, Hernandez, Warren, 1986, 47-50) trouvent chez les enfants dont l'un des parents est incarcéré divers problèmes psychosociaux concernant l'estime de soi, la sociabilité, la concentration, la participation à l'école et la santé. Les absences des parents socialement approuvées, comme le service militaire ou le travail, influencent moins négativement le développement social et émotionnel des enfants qu'une absence désapprouvée, comme le montrent les travaux de Gabel (1992, 303-314) ou de Moerk (1973, 303-312). On retrouverait des formes de culpabilité de l'enfant identiques à celles des « enfants de divorcés ».

*J'ai perdu un doigt il n'y a pas longtemps, j'ai eu un accident de travail. Mon aîné, K***, il m'a dit comme ça : « Maman, je peux te donner un doigt si tu veux. » A force de me retenir, les larmes sont parties... Ils savent que je souffre, ils le ressentent, même si je ne dis rien. Parce que je me maquille, je me fais belle... (Dany, centre de détention de Bapaume)*

Involontairement sans doute, beaucoup d'enfants, par leurs attitudes, donnent à leur parent le sentiment que ceux sont eux les vraies victimes de la prison, en tout cas bien plus que leurs parents.

Et il y en a une [de mes filles] qui a des problèmes à l'école, alors je me dis que j'aurais dû attendre. Le grand, il n'arrive pas à accepter. Il parle de faire des bêtises pour être avec Maman. J'ai dit, de toutes façons, s'il était à Bapaume, on se verrait qu'au parloir, ce serait pas mieux... (Dany, centre de détention de Bapaume)

C'est clair, c'est pas moi qu'ils punissent, parce que de toutes façons, ce serait à refaire, je le referais, parce que c'était la vie, tu peux pas tout prévoir dans ta vie... Par contre, c'est surtout ma fille qui a été punie. Parce que moi, j'estime que c'est pas grave que je sois au trou, mais que ma gosse doive venir me voir là... Je me dis que là, c'est eux les vrais meurtriers : on fera pas revenir les victimes en étant au placard, mais eux ils veulent quoi en traumatisant nos gosses ? (Sarah, ex-détenue)

Finalement, l'impossibilité d'une relation normale entre l'enfant et son parent semble souvent perturber autant l'un que l'autre :

Je peux pas dire que la prison ça détraquent nos deux fils, ça serait faux. Mais je dirais que ça les prive de l'affection normale qu'ils devraient avoir de leur Papa, et en plus le Papa se culpabilise de ne pas pouvoir leur donner... Mais y a quand même de quoi devenir dingue ! (Claire, épouse de détenu)

V. DES MURS ET DES DIFFERENTS MOYENS

DE LES FRANCHIR

« QUAND ON AIME, ON PEUT TOUT FAIRE »

En vue de faciliter le reclassement familial des détenus à leur libération, il doit être particulièrement veillé au maintien et à l'amélioration de leurs relations avec leurs proches, pour autant que celles-ci paraissent souhaitables dans l'intérêt des uns et des autres.

Code de procédure pénale, art. D. 404

Il existe de nombreuses façons de maintenir des liens entre une personne incarcérée et ceux qui sont dehors : ces différentes forment engagent – au niveau personnel, matériel et/ou financier – diversement les individus et ne s'inscrivent pas forcément dans la réciprocité. Par ailleurs, les liens familiaux et/ou amicaux, lorsqu'ils ne sont pas mis à l'épreuve, n'échappent pas à un processus d'idéalisation de part et d'autre. Des formes de maintien des liens comme la correspondance ou les appels téléphoniques autorisent une superficialité et donc de fantasmer les liens, alors que le parloir ramène souvent les relations au réel de leur profondeur ou de leur superficialité.

Il y a une vingtaine d'années, des réformes du système carcéral permettaient aux relations familiales de se dérouler dans un cadre plus favorable. Aujourd'hui, la question de l'expérimentation des UVF fait figure de prochaine et inévitable étape dans l'esprit des détenus et de leurs proches, comme dans celui d'ailleurs du personnel pénitentiaire. Ceux qui ont connu la période antérieure à 1983 et aux parloirs dits « libres » (même si dans beaucoup de maisons d'arrêt subsiste un muret, et surtout l'interdiction de le franchir) mesurent l'évolution.

Mon tout premier parloir, je m'en souviens... J'avais vingt ans. Pauvre Maman ! Elle me disait : « Je te vois pas ! » et elle frottait la vitre avec sa manche... Vous savez, c'était les parloirs avec hygiaphone... Elle croyait que c'était sale... (Jacques, maison d'arrêt des Baumettes)

Le premier parloir, je peux pas vous dire... J'ai un vague souvenir de plexiglas et de cacophonie. C'était avant les « parloirs libres »... C'est vrai que les « parloirs libres », ça était un événement, quelque chose d'extrêmement... Merci Badinter ! (Alain, maison centrale de Clairvaux)

Le témoignage, du côté des proches, de la réforme des « parloirs libres », confirme l'impression des détenus, comme le raconte Annie Livrozet (1983, 84) :

Depuis que nous avons parloir à travers des vitres, nous ne sommes pas obligés de hurler pour nous entendre, et j'ai la sensation d'avoir recouvré une sorte d'intimité.

Et si on continue à remonter dans le temps – mais inutile d'aller au-delà de la seconde moitié du XX^e siècle –, les visiteurs et les détenus étaient séparés non seulement par des grillages, mais aussi par un couloir dans lequel un surveillant allait et venait.

Et il se tient là, devant moi, à une éternité de moi. Nous sommes séparés : de mon côté, par un grillage et, du sien, par un autre grillage et une rangée de barreaux. Et, comme si cela ne suffisait pas, un couloir d'un mètre de large s'étire entre nous deux, sans compter les gardiens qui font les cent pas dans notre dos. (Livrozet, 1983, 27)

Malgré ces conditions terribles de visite, les proches n'en venaient pas moins au parloir... Il faut sans doute répéter que les véritables raisons du maintien ou non de relations familiales et/ou affectives ne sont pas réductibles à quelques aménagements carcéraux, contrairement à ce qu'un Arnaud (1953, 41) sous-entendait en présentant comme curieux qu'une personne puisse « chérir » un détenu :

Le parloir, pour le coup d'œil, c'est la cage aux singes, et pour le bruit, la plus ahurissante des volières pour oiseaux criards et enrôlés, mais qui ne sauraient pas chanter. Qu'on s'imagine, en bordure de couloir, une pièce rectangulaire divisée dans sa longueur par un double grillage à la trame serrée dont les mailles brouillent les visages. Agrippés à ce filet de fer, d'un côté les visiteurs, de l'autre celui qu'ils sont venus voir, écarquillant les yeux, ne discernant qu'un brouillard gris à la place de ce visage que parfois, pourquoi pas, ils chérissent.

A. LE PARLOIR

Le « parloir », c'est à la fois un moment – c'est-à-dire le temps de visite entre le détenu et ses proches – et un lieu, lui-même plus ou moins délimité, désignant autant la cabine, où sont généralement disposées une table et des chaises, qu'une grande salle où se retrouvent tous les détenus et leurs visiteurs. Qu'une personne dise qu'elle a passé un « bon parloir », mais que le « parloir était sale », et l'on voit le déplacement de sens du moment au lieu. C'est pourquoi on peut avoir, dans un « petit parloir » (le lieu), un « parloir prolongé » ou un « double parloir » (c'est-à-dire un temps de visite allongé ou doublé). En fait, cela exprime les contraintes exercées par le lieu et le moment sur l'intimité entre le détenu et ses proches.

Avoir un parloir, c'est d'abord une chance, dont sont conscients ceux qui sont souvent « appelés ».

Je vais très souvent au parloir... Je suis très privilégié. (Jean-Rémi, centre de détention de Caen)

Et pour ceux qui ont « tous » leurs parloirs, c'est souvent un motif de fierté, comme pour Georges (maison d'arrêt des Baumettes) :

J'ai mes trois parloirs par semaine. Ma femme a toujours été là. Elle n'a jamais manqué un parloir. Elle viendra tout le temps.

Si beaucoup de détenus nous ont dit l'envie que suscitait, pour eux, de voir les autres se rendre au parloir, ceux-là ne nous ont pas fait part de réactions négatives, agressives, etc. que pourrait provoquer leurs parloirs. Ainsi, Micha Maksymowicz, à qui on posait la question, répondait ainsi :

Je ne peux pas dire que j'ai ressenti de la jalousie d'autres prisonniers à ce sujet. Mais peut-être n'ai-je pas été assez attentif ? On m'a quelquefois plaisanté sur le fait que j'étais manifestement sur un nuage, surtout les jours de parloir.

1. Qui vient au parloir ?

Lorsque le détenu a des parloirs avec sa conjointe, mais aussi d'autres membres de sa famille (parents, enfants, etc.) et/ou des ami(e)s, une organisation se met souvent en place permettant d'un côté des parloirs « conjugaux » (pour « laisser le couple tranquille ») et de l'autre des parloirs

avec la famille et/ou les amis.

Ma fille, elle vient une fois par semaine, et c'est vraiment son parloir. Ma femme peut pas me parler, elle vient que pour l'accompagner. Si elle me parle trop, ma fille lui dit qu'elle n'aura qu'à me parler quand elle aura son parloir ! (Antoine, maison d'arrêt des Baumettes)

Les enfants sont fatigués au parloir. La première fois, ma copine est venue avec les deux. Maintenant, elle en prend un le mercredi, l'autre le vendredi. (Jean-Marc, maison d'arrêt de Pau)

A l'inverse, certains détenus et proches utilisent parfois, consciemment ou non, l'enfant comme un écran, un alibi pour éviter de parler sérieusement, notamment de l'avenir. L'enfant accaparant, lorsque la durée du parloir est brève, l'attention des deux parents, il leur permet aussi d'éviter d'avoir à parler des sujets douloureux et/ou polémiques. Il peut aussi arriver qu'un parloir supplémentaire hebdomadaire soit accordé lorsque il y a des enfants en bas âge, et alors, un petit enfant peut très bien permettre à un couple de se voir un peu plus souvent, sans considération pour son confort...

Je garde ma petite-fille [âgée de 3 mois] le mercredi, ce qui me permet d'obtenir un parloir supplémentaire. Et puis mon mari, ça lui fait plaisir, parce que des mômes, ça fait un bail qu'il n'en a pas vu... (Marilou, compagne de détenu)

Certains refusent que des proches viennent au parloir. Le principal argument avancé est celui de l'état de santé des personnes, ou plus généralement leur faiblesse, car un parloir est, par définition, « éprouvant » :

Je refuse les parloirs avec ma sœur, qui est âgée, elle a 86 ans, avec mes nièces. Elles sont trop sensibles, trop fragiles... (Jean, maison d'arrêt de Pau)

Mon plus jeune frère, il vient pas me voir. Il supportera pas de me voir enfermé. Surtout avec les surveillants. Il est impulsif, alors si il voit qu'on me fait du mal, il démarre au quart de tour ! (Renald, maison centrale de Clairvaux)

Nous avons vu précédemment que certains détenus font le choix de faire leur peine seuls, non pas parce qu'ils n'accordent pas d'importance à leur entourage, mais plutôt pour se préserver d'une plus grande souffrance qu'entraînerait, par exemple, le parloir. C'est par exemple le cas de Justine (maison d'arrêt de Pau) :

Ma famille est jamais venue. C'est trop dramatique, je veux pas. Le parloir, c'est horrible. (Justine, maison d'arrêt de Pau)

Par ailleurs, le fait d'être incarcéré ne fait pas obligatoirement oublier les travers des proches... Et dans certains établissements pour peine, la longueur des parloirs est rédhibitoire à la venue de proches :

Ah non ! Je ne veux pas que ma mère vienne me casser la tête au parloir... Pas trois heures avec ma mère ! A Lyon, elle venait trois fois par semaine, mais c'était une demi-heure... Et je vous le dis franchement ! (Pascal, maison centrale de Clairvaux)

Les mineurs ne pouvant pas venir s'ils ne sont pas accompagnés [cf. Ch. I., p. X], c'est également parfois un obstacle à la venue aux parloirs d'adolescents. C'est aussi un problème pour les plus jeunes des détenus dont les petites amies sont mineures. Ainsi, Sébastien, 17 ans, incarcéré à la maison d'arrêt de Pau, raconte que son amie ne peut pas venir le voir :

Ma copine, ça fait six mois qu'on est ensemble. C'est sérieux. Elle m'écrit, je lui réponds. Elle a de la peine que je sois pas avec elle, et moi j'ai de la peine qu'elle soit pas avec moi. Comme elle est mineure, elle peut pas venir au parloir. Mais mon prof de sport, il va essayer d'arranger ça...

2. Le parloir : avant, après...

Nous avons déjà évoqué, pour les proches, le temps de trajet, souvent long, pour se rendre au parloir [Cf. Ch. I, p. X]. Mais à cela doit s'ajouter l'anxiété de ne pas rater l'heure d'entrée au parloir, car les retards sont rarement admis.

J'arrive vers 12 h 30 pour être sûre de rentrer au premier tour¹. [...] Je pars de chez moi à 11 h 30. Mais j'ai de la chance, de la maison à ici, y'a qu'une heure de trajet. En fait, je pourrais partir plus tard, mais j'ai trop peur d'arriver en retard et de pas pouvoir rentrer... Ici, tu arrives avec cinq minutes de retard parce que y'a eu une panne dans le RER, ils te laissent pas rentrer... (Fatima, mère de détenu)

En fait, pour beaucoup, le parloir commence avant même la visite à proprement parler. C'est, en effet, un moment qui « se prépare »...

Je suis devant la porte de la prison à 13h. Ça veut dire que je pars de chez moi vers midi moins dix. Dès onze heures, je me prépare... Des fois même avant : comment je m'habille, ce que j'emporte... Ça prend beaucoup de temps. Grosso modo, la matinée est morte ! La veille, j'évite de me coucher tard, ou de faire une grosse teuf... Une soirée avec des amis, genre en petit comité, ça va... C'est con, mais je vais pas sortir tard un samedi soir si j'ai parloir le dimanche. Le problème, c'est pas la fête, mais c'est que je veux profiter au maximum de mon parloir, le lendemain, être en forme... (Sandrine, compagne de détenu)

L'attente du parloir est souvent anxiogène pour le détenu, non seulement au niveau de la rencontre elle-même avec les proches, mais aussi de l'éventualité d'un « parloir blanc » (ou « parloir fantôme »). Cette expression désigne le fait pour un détenu d'être appelé pour un parloir, qui a donc été réservé par un proche, et que ce dernier ne se présente pas (ou arrive trop tard à l'entrée). C'est donc avec fierté que certains détenus disent ne jamais avoir eu de « parloir fantôme » (par exemple Roselyne, centre de détention de Bapaume). En cas de « parloir fantôme », sachant que le détenu va s'inquiéter de ce qui a pu arriver à son proche, celui-ci essaie fréquemment – par les surveillants de l'entrée ou le service social – de le faire prévenir qu'il s'agit juste d'un empêchement mineur : panne de voiture, retard des transports en commun, etc. Mais mis à part dans certains établissements pour peine, les détenus n'en seront jamais avertis (sauf si le « parloir blanc » est dû à des circonstances familiales graves) et doivent donc attendre une lettre, un autre parloir... ou la possibilité de téléphoner, s'ils sont en centre de détention ou en maison d'arrêt.

Le plus dur, c'est un « parloir blanc ». C'est arrivé une fois avec un collègue à moi... Il s'était endormi dans la voiture, juste devant la prison.... Je me suis posé plein de questions, mais il est venu le lendemain, il m'a expliqué. (Eric, maison d'arrêt des Baumettes)

L'éventualité d'un transfert est également angoissante pour les détenus et leurs proches, car ceux-ci sont rarement prévenus (ou alors pas suffisamment tôt) :

J'ai un flip. C'est d'avoir parloir avec ma famille et d'être transféré la veille. (Saïd, maison d'arrêt des Baumettes)

Pour la plupart des détenus et leurs proches, le parloir n'est ni un moment comme un autre, ni un lieu où on se rendrait négligemment : on s'y prépare, même si on n'a pas de rituel particulier. Il s'agit pour les détenus, comme leurs visiteurs d'ailleurs, de faire attention à son apparence (tenue

¹ Dans les maisons d'arrêt, les parloirs sont organisés par « tours », c'est-à-dire que toutes les visites commencent et finissent en même temps. Le rendez-vous est pris pour un « tour » et ne peut généralement pas être modifié.

vestimentaire et physionomie). Ainsi, si beaucoup de détenus fument abondamment, un bon nombre parmi eux soulignent que, justement, avant le parloir, ils ne fument pas, ce qui participe certainement, comme le fait de se laver et de s'habiller de vêtements propres¹, à une purification : une manière de se débarrasser, quelque temps, de l'identité de « détenu » pour être « père », « mari », etc. La cigarette du retour de parloir est très répandue et ne répond pas simplement au manque créé par l'interdiction de fumer dans les parloirs : c'est une cigarette particulière, celle de la rêverie qui prolonge le parloir, qui compense l'angoisse du retour à la vie carcérale.

Avant le parloir, je me prépare. On ne va pas au parloir dégueulasse. C'est un rituel, c'est habituel de se laver. Après, je fume une clope, et je pense au parloir. Je la regarde passer en voiture. Comme c'est un peu Schumacher au volant, j'ai peur quand j'entends qu'il y a du verglas ! (Mikaël, centre de détention de Bapaume)

Avant le parloir, je ne fume pas, je me fais beau, quoi. J'aime bien être bien habillé, bien propre, mes cheveux toujours coiffés. Après, je fume, je mets de la musique pour oublier, pour me changer les idées... (Nordine, centre de détention de Bapaume)

Avant le parloir, c'est la douche, puis je m'habille : toujours une jupe longue, je me maquille. Le jeudi, je fais un gâteau si j'ai le temps... Après, c'est pipi, café, clope. Et j'écris le samedi soir, parce que le samedi matin il n'y a pas de levée. Ça part le lundi matin. (Lucette, centre de détention de Bapaume)

Sans doute faut-il rapprocher l'analyse de Goffman (1968, 152) de la réflexion que nous faisons précédemment sur la démarche du détenu se débarrassant, autant que possible, avant le parloir, de son identité carcérale :

Là (le parloir), le décor et le comportement des individus se rapprochent des normes ordinaires de façon beaucoup plus sensible que dans les secteurs où se déroule habituellement la vie des reclus.

La question de la tenue a également son importance dans la perspective des rapports sexuels : certains vêtements permettent plus facilement les rapports furtifs et nécessitant souvent une certaine agilité. Et à côté de l'aspect pratique, il y a la dimension de la séduction, bien entendu, comme le racontait par exemple Jean-Rémi (centre de détention de Caen), en disant que parfois sa compagne « s'habille en conséquence ». Il ne faut pas également sous-estimer une certaine compétition entre les femmes de détenus, guettant anxieusement un regard trop appuyé de leur partenaire sur une autre visiteuse :

*Quand je vais au parloir à L*** [maison centrale], je prends une tenue pour le parloir du matin, une autre pour l'après midi. Je veux être la plus belle. Je sais que les autres bonnes femmes me regardent de travers... Mais faut voir les thons que c'est ! Elles se laissent complètement aller... Moi, je veux qu'E*** soit fière de moi ! (Madeleine, compagne de détenu)*

Sans doute que le parloir, s'il est entouré d'habitudes, c'est aussi parce que c'est un moment difficile, qui ravive les souffrances de la séparation, que ces habitudes viennent apaiser : le propre de tout rituel est bien de rassurer...

Je me prépare avant mon parloir. C'est important pour eux qu'ils me voient bien en forme. Après, j'ai gros, gros au cœur. C'est difficile de voir partir les gens. Le soir, c'est difficile, alors j'écris. (Cathy, centre de détention de Bapaume)

Si pour les familles, s'écoulent souvent de nombreuses heures entre l'heure à laquelle elles partent de leur domicile et l'heure à laquelle elles peuvent être avec le détenu, du côté des détenus,

¹ Voir également les pratiques lors de la libération, Ch. VII.

de la cellule au parloir, le temps est long : il y a les déplacements dans la détention qui prennent toujours beaucoup de temps, mais aussi les fouilles, qui sont particulièrement mal vécues.

C'est dur d'attendre avant le parloir. On attend au moins une demi-heure... Tout le monde le dit... (Jean-Marc, maison d'arrêt de Pau)

Si beaucoup font des pense-bêtes pour ne rien oublier de ce qu'ils ont à dire pendant le parloir – sous le coup de l'émotion et/ou parce qu'il y a trop de choses à dire –, d'autres écrivent avant le parloir pour conjurer l'attente.

Avant le parloir, j'écris. Pour lui passer certains mots d'amour qui ne seront pas violés par les yeux de la censure. Je n'ai pas peur qu'ils l'interceptent... Dans ce cas-là, je le mangerais... Je prends beaucoup de notes aussi... Parce que lorsqu'on arrive au parloir, c'est très particulier... On oublie beaucoup de choses déjà en prison, et au parloir, avec la présence de l'être qu'on aime, c'est pire... Alors je prends des notes pour ne pas oublier de lui dire certaines choses.

Du côté des détenus comme des proches, beaucoup essaient de prolonger le parloir, par l'écriture ou par la solitude et la rêverie.

Après le parloir, j'essaie de m'isoler un peu, de prolonger le temps où j'étais avec elle. En plus, y'a des jours où la rencontre m'a épuisé... Alors, j'ai même pas la force de lui écrire après. Mais je fais en sorte que ça dure le plus longtemps possible après... C'est toujours trop court. (Christophe, centre de détention de Caen)

La sortie du parloir est un moment intime, puisqu'il est le prolongement immédiat de la visite.

Quand je sors du parloir, je ne veux surtout pas croiser le regard des matons. Des fois, je sais que je dois être un peu rouge, l'allure de quelqu'un qui sort d'un câlin ! [rires] Je me dis qu'ils doivent se faire des sales remarques entre eux... Alors j'oublie... Je passe les portes, je prends mes papiers, c'est tout. Et surtout, je n'oublie pas que le maton qui me reconduit à la porte et qui des fois me sort : « bonne fin d'après midi » vient de voir mon mec à poil, que c'est lui qui ferme la porte de la cellule, que c'est lui qui au mirador tire sur le mec qui s'évade... C'est un maton, il ne faut jamais l'oublier. (Adeline, compagne de détenu)

La sortie du parloir, non seulement signifie la séparation des détenus et des visiteurs, mais également, pour beaucoup de ces derniers, un sentiment de culpabilité de laisser la personne aimée « à l'intérieur » :

Quand je repars, c'est horrible, car je culpabilise, je me dis que je l'abandonne pendant encore quinze jours... C'est dur de partir du parloir, mais nous, dehors, on peut téléphoner à un ami, parler, se changer les idées, et elle, je l'imagine dans ses quatre murs... C'est un déchirement de sortir du parloir... (Alexandre, compagnon d'une détenue)

Certains, qui se plient au parloir plus par nécessité que par plaisir, comme Yannick (maison centrale de Clairvaux), essaient plutôt de l'oublier une fois qu'il est passé.

Quand j'ai parloir, j'évite de trop y penser avant... Après, j'essaie de me changer les idées.... (Yannick, maison centrale de Clairvaux)

3. Le temps du parloir

Le moment du « parloir » met brutalement le détenu et son visiteur en présence, et alors même que cet instant a pu être depuis longtemps espéré et rêvé, il faut aux partenaires un peu de temps pour être à l'aise.

Déjà, il faut un laps de temps pour que chacun se retrouve dans un monde commun, et on est souvent pas loin de la fin du parloir. (Bénédicte, compagne de détenu)

Pour un certain nombre de détenus, le parloir est alors une véritable épreuve, au sens où il vient troubler leur quotidien, et finalement leur confort psychologique.

Je n'ai parloir qu'avec mes parents. Parce que je déteste ça. Je ne peux pas refuser le parloir à mes

parents. Ce serait mal vu... Mal vu par moi-même. Ils restent mes parents. Pour le reste, je me permets d'imposer ma loi. Je déteste les parloirs, parce que je déteste m'exposer. Le parloir, ça créé plus d'ennuis qu'autre chose... (Yannick, maison centrale de Clairvaux)

J'essaie de distancer les parloirs, pour pouvoir un peu rester seul. Mes cinq frères et mes cinq sœurs ne savent pas quoi faire pour m'étouffer... [...] Vous comprenez, j'ai 43 permis de visite. Je suis obligé de dire à certains : « Attendez le printemps », sinon j'aurais tout le temps parloir. Je préfère téléphoner. Le parloir, avec ma grande famille, ça me prend la tête. Je pourrais avoir parloir toutes les semaines, mais je préfère téléphoner. A chaque fois, ils pleurent, ça me sape le moral. (Dominique, centre de détention de Bapaume)

C'est pour cela qu'il faut, selon les personnes qui se rendent régulièrement au parloir, souvent se « réhabituer au parloir » lorsqu'on a été longtemps sans venir. Comme le disait une compagne de détenu, « le premier parloir après les vacances, c'est très dur... ». De la même façon, lorsque les parloirs se déroulent trois jours de suite, le premier parloir est souvent celui du « ré-approvisionnement », le dernier, celui de la séparation et de la tristesse du départ, et le seul réellement « détendu » est donc celui du milieu.

Ce sont souvent les premiers instants du parloir qui sont déstabilisants, pour les détenus comme pour les proches. C'est particulièrement vrai lorsqu'il y a des enfants, parce que si c'est déjà difficile pour les adultes, cela est encore plus compliqué pour les enfants d'accorder leur rythme avec celui du parloir. Ainsi, lors de la visite, la mère ou le père peuvent s'attendre à jouer avec l'enfant, alors que celui-ci veut s'endormir.

Au parloir, quand ils [les enfants] arrivent, on se sent pas bien, on sait pas quoi leur dire... Il y a plein de trucs qu'ils posent comme questions, et on sait pas comment répondre. Par exemple, je ne veux pas dire ce que je mange, c'est pas fameux, alors ça met mal à l'aise...

Beaucoup de couples expriment aussi leur tentative pour éviter que la prison ne « parasite » la rencontre, et donc d'échapper à l'emprise du carcéral.

On a instauré un code : les dix premières minutes du parloir, on ne parle pas des embrouilles avec les matons, du genre : « Finalement, on a pas un parloir double, mais simplement un parloir prolongé » ou « Il n'a pas voulu que je rentre les livres » Ils nous pourrissent suffisamment la vie, alors on rétablit la priorité, et la priorité, c'est nous ! (Adeline, compagne de détenu)

Pour le parloir, on essaie de paraître, c'est normal... Faut pas emmener sa prison là-bas, les proches en ont déjà assez comme ça. (Jean-Rémi, centre de détention de Caen)

Les familles et les proches évoquent souvent la saleté des lieux, considérant que ces conditions révèlent bien le mépris dans lequel ils sont tenus, comme si c'était plus important que les conditions de détention elles-mêmes.

D'autre part, les visiteurs n'échappent pas au processus de dépersonnalisation qui caractérise la prison. Ainsi, les personnes qui viennent au parloir sont toujours désignées par le nom de famille de la personne détenue, souvent précédé du terme « famille », sans d'ailleurs aucune considération d'un quelconque lien de parenté unissant effectivement le visiteur et le détenu. Ainsi, Madame Durand, obtenant un permis de visite pour aller voir Madame Dupond, une ancienne collègue de travail, sera-t-elle appelée « Famille Germain »... du nom de jeune fille de son ex-collègue ! Les femmes mariées détenues étant désignées par leur nom de jeune fille... Cette économie de la dénomination renseigne sur la vision de l'Administration des rapports de la personne détenue au social en général : « en dehors de la famille, point de salut ».

Dans les prisons françaises, il est interdit de fumer au parloir – alors même que la loi Evin est loin d’être scrupuleusement appliquée en détention. Il est aussi interdit d’apporter de la nourriture, comme le rappelle Bénédicte, compagne de détenu :

Pour la bouffe, moi je dirais que contrairement aux idées reçues (« les oranges »), il est interdit de nourrir les prisonniers (c’est comme les animaux dans les zoos). Ça, c’est la réalité qu’il faut mettre en avant, ce genre de stupidités... Car quand je dis ça autour de moi, les gens n’en reviennent pas, et oui, dans beaucoup d’endroit, même pas une bouteille d’eau même pendant la canicule, et oui, c’est comme ça, braves gens, dans le pays des Droits de l’Homme. (Bénédicte, compagne de détenu)

Dans la plupart des parloirs des établissements pour peine, par contre, se trouvent des distributeurs de boissons et de friandises. Comme les détenus n’ont pas le droit d’avoir d’argent liquide, ce sont les visiteurs qui sont autorisés à prendre quelques pièces pour payer. Il nous a été rapporté, dans un centre de détention, par un surveillant, que les bénéfices de ce distributeur allaient à une quelconque association culturelle du personnel pénitentiaire.

Pourtant, l’importance d’un aménagement comme la possibilité de manger a été souligné par Deane (1988, 50), mais également par Holt et Miller (1972, 64) qui remarquent notamment que cela permet de centrer la visite sur un rite familial central. Mais la cigarette peut avoir également la même fonction de liant social, d’autant plus, nous l’avons évoqué, que les premiers instants du parloir sont souvent embarrassants.

En fait, certaines familles apportent (illicitement), au parloir, de la nourriture, voire un peu d’alcool. Evoquant ces pratiques, les familles insistent surtout sur l’aspect de convivialité de cette nourriture à partager, même s’il s’agit de quelques gâteaux. Mais d’ailleurs, certains détenus parviennent aussi à faire passer au parloir quelques bonbons permettant un échange, entre ce qui vient « du dehors » et ce qui vient de « dedans ». Par ailleurs, s’il est possible de cantiner, en détention, beaucoup de produits, ceux qui sont apportés par les proches ont le goût supplémentaire de l’attention et de l’affection.

*Ok, y’a pas droit d’apporter de bouffe... mais mon M***, il est condamné à X ans... et je ne le vois pas pendant X ans se contenter de ce qu’on lui sert en taule ! (anonyme, épouse de détenu)*

*Au début, je ne passais rien. Et puis, très vite, on se dit que c’est trop con... Et puis, c’est facile, on vient avec une veste, les poches remplies, tant que ça sonne pas. J’apporte toujours à manger. Je fais presque toujours des gâteaux, pour qu’il goûte ma cuisine, quoi ! Son frangin apporte régulièrement de l’alcool, mais moi, je n’aime pas faire ça... Il y a des taules, à la fin du parloir, les mecs sont carrément bourrés, tout le monde le sait... A P***, je ne sais pas trop, on ne se vante pas non plus... (Adeline, compagne de détenu)*

Il est souvent fait état, dans la presse, des problèmes de stupéfiants, en l’occurrence essentiellement du cannabis, qui seraient apportés, au parloir, par les familles. De l’aveu même des surveillants, les quantités trouvées au parloir sont souvent faibles, correspondant à un usage personnel, et non de quoi alimenter un réel trafic en détention. D’ailleurs, de nombreuses personnes nous ont ainsi dit préférer « apporter du shit plutôt qu’il [le détenu] prenne la fiole ou d’autres saloperies comme le subutex ».

4. Le parloir, sous le regard des uns et des autres

Le parloir, ce n’est pas uniquement un moment entre un détenu et ses proches : se jouent

également les rapports du détenu avec ses codétenus et avec les surveillants, mais aussi les relations entre familles. Interviennent également, avant et après les parloirs, les bénévoles des structures d'accueil, dont la présence est diversement appréciée.

Les surveillants, la surveillance

On pourrait penser, a priori, que les familles de détenus reproduisent naturellement la ségrégation qui existe, en détention, entre les surveillants et les « surveillés », et qu'elles nourrissent donc, à l'égard du personnel pénitentiaire, une certaine hostilité. Or, les proches de détenus insistent surtout sur leur humiliation qu'entraînent les comportements, souvent perçus comme agressifs et/ou désobligeant, des surveillants : rares sont en fait les proches qui se positionnent en un antagonisme inconditionnel face au personnel pénitentiaire. Et comme pour confirmer cette animosité latente de certains surveillants à l'égard des familles : le saccage, par des surveillants grévistes, de l'accueil des familles de la maison d'arrêt de Villeneuve-les-Maguelone, le 7 juin 2001.

Lors des mobilisations de surveillants, ou lorsque se produit une agression de surveillant par un détenu, il est souvent fait état de menaces de la suppression des parloirs pour les détenus et leurs proches : cela s'est produit à plusieurs reprises pendant la dernière mobilisation importante du personnel pénitentiaire, en octobre 2000. Mais c'est également arrivé en juin 2001 (Le Parisien, 7 juin 2001), notamment à la Santé, où il y a eu des échauffourées entre surveillants et familles suite au blocage des parloirs.

Il semble que pour beaucoup de détenus, ce qu'ils peuvent admettre pour eux – des remarques désobligeantes, une animosité, etc. –, devient intolérable lorsque ce sont leurs proches qui le subit :

Les surveillants, ils parlent mal à ma femme, ils sont méchants. Ils font des réflexions sur mon fils, y disent que mon fils est mongol. (Jean-Marc, maison d'arrêt de Pau)

D'ailleurs, les familles font souvent part des incidents ou des difficultés qu'elles rencontrent lors de la venue au parloir, surtout à cause du zèle, qui est souvent perçu comme un manque d'humanité, de certains surveillants.

La dernière fois, je viens avec ma petite-fille. Tu sais pas ce qu'il fait le maton : il débouche le biberon pour renifler ! J'ai dit que c'est n'importe quoi ! On se casse pas le cul pour stériliser le biberon pour que l'autre il mette son pif par-dessus ! (Marilou, compagne de détenu)

Par contre, comme nous l'ont raconté les détenus comme les proches, le comportement des surveillants peut amplement parasiter les visites : ils peuvent oublier d'appeler un détenu pour le parloir et devoir aller le chercher en détention, ce qui fait perdre des minutes précieuses, ils peuvent faire exprès de venir discuter avec le détenu pendant le temps du parloir, comme le raconte Philippe Maurice (2001, 52-53), ou tout simplement interrompre le moment d'intimité entre les personnes pour apporter un sac de linge, lorsque celui-ci vient d'être contrôlé. Mais, à l'inverse, et surtout dans les établissements pour peine, les proches de détenus relèvent souvent que les surveillants recherchent une certaine complicité avec eux, cette complicité pouvant d'ailleurs être

vécue d'une façon tout aussi intrusive.

Je ne leur ferai jamais la joie de pleurer devant eux... Non ! Pareil, à chaque fois, on essaie de prolonger le parloir, disons que ça marche une fois sur deux... Je fais gaffe à ne pas jouer la carte de l'intimité : on demande du temps, c'est pas des confidents. Les matons essaient vite d'opposer la famille au détenu dès qu'il y a un problème. Une fois, comme ça, ils lui ont dit : « C'est dommage de faire une intervention devant la famille. » Ça m'a trop énervé... Comme si on allait lui dire de se calmer ! Eh ! C'est leur boulot ! (Naïma, compagne de détenu)

Cette façon de vouloir mettre en porte-à-faux les détenus et leurs proches rappelle ce que B. Bettelheim racontait : dans les premiers camps de concentration, les gardiens SS disaient...

[...] à la femme du prisonnier ou à ses parents proches [...] que non seulement il avait été emprisonné par sa faute, mais qu'il eût été libéré depuis longtemps s'il s'était bien comporté. Cela entraînait des récriminations dans les lettres. La femme ou les parents du prisonnier l'adjuraient de se montrer plus raisonnable, ce qui le rendait fou furieux, étant donné les conditions d'existence dans le camp. (Bettelheim, 1972, 186)

Or l'attitude de femmes qui refusent cette familiarité avec les surveillants est plutôt rare, la plupart appréciant cette ambiance où les surveillants affectent une certaine proximité :

Les matons ! Et les matonnes... Tout ce qui porte un uniforme et obéit à un règlement, qui a mis son nom en bas d'un papier où il renie son libre arbitre, un robot quoi, ben j'ai du mal à converser avec quelqu'un qui me répondra : « c'est la règle », « c'est le règlement », « je fais mon travail », « il faut bien gagner sa vie ». Et ouais, ceux qui conduisaient les wagons plombés faisaient bien leur travail, appliquaient le règlement. Ce genre de comportement me fait froid dans le dos. Les matons et les matonnes ne remettent pas en question la prison, c'est leur gagne-pain. Avec eux, j'ai pas de lien, rien, pas « bonjour », pas « au revoir », juste : « j'ai du linge à prendre », « j'ai une autorisation pour un livre », et des fois, dans certaines circonstances, leur rappeler qu'ils ou elles sont des êtres humains, qu'ils ou elles pensent. Pareil pour un contrôleur de train, etc., tout ce qui porte un uniforme et qui applique bêtement la loi sans être libre à la situation. (Bénédicte, compagne de détenu)

Les autres détenus

Souvent, la venue au parloir de proches signifie, pour le détenu, de les voir mêler, même indirectement, au « monde de la prison ». Nous avons vu qu'il pouvait s'agir d'une raison suffisante, pour certains, pour préférer ne pas vouloir avoir de visite. La question qui est souvent posée est celle du délit/crime des autres détenu(e)s, notamment lorsque, dans les établissements pour peine, les parloirs peuvent se passer dans de vastes espaces aménagés où les familles et les détenus se croisent.

Tu ne peux pas savoir ce que je suis content de ne t'avoir jamais vue là-bas, ma petite fille... J'imagine même pas ta frêle silhouette matée par un pointeur violeur. Je ne supporte pas cette image, pas plus que celle d'un maton qui saliverait d'envie à ton passage et en baverait de concupiscence. Pas possible ! Alors valait mieux pas que tu viennes, j'aurais été cap de filer des coups de lame au premier castor qui aurait osé poser ses yeux sur toi... je suis malade jaloux à défoncer le premier lascar qui te... (Fehr, Renard, 2000, 25)

Par ailleurs, certains enjeux, notamment ceux des places occupées au parloir (et surtout des places où s'exerce le moins de surveillance), peuvent donner lieu à des conflits.

Tiens, aujourd'hui, y'a eu un incident pendant le parloir... Un coin tranquille s'est libéré, on a voulu s'y mettre avec mon copain, mais il y avait un autre détenu qui était allé parler au maton, et ça je sais que ça n'a pas dû plaire à mon copain, bref, ils ont voulu nous prendre la place. Tu verrais, le ton est monté très vite entre la bonne femme et mon copain. Elle ne se rend pas compte, mais ce genre de truc, ça peut avoir des conséquences... même si je connais mon copain, il me dit de ne pas s'inquiéter, ça n'aura pas de suite, et bien moi, mon cœur il bat à 200 à l'heure, et ça me perturbe pour le reste du parloir... (Hélène, compagne de détenu)

Comme nous le verrons dans le cas plus particulier de la sexualité au parloir, il est d'ores et déjà important de souligner que le manque d'intimité au parloir vient souvent autant du fait de la

présence des autres détenus que des surveillants eux-mêmes. En fait, le système carcéral place les individus sous les regards des uns des autres, comme l'écrit J.-M. Rouillan (2002, 38) :

*Les détenus participent au Panopticon actuel. L'ombre menaçante de la tour de surveillance se reflète dans la pupille de celui qui nous voit ou qui peut nous voir.
Invérifiable fiabilité du congénère, nous te suspectons du pire.
Qu'importe ton uniforme bleu nuit ou le simple habit du semblable.
Nous épies-tu ?*

Il ne faut pas non plus minimiser le fait que les familles, et notamment au moment du parloir, sont également affectées par la violence propre au monde carcéral. Quelques cas de violences au parloir (entre un détenu et une compagne) nous ont été rapportées, mais surtout, les familles sont indirectement affectées par les événements violents de l'intérieur de la détention, des suicides ou des règlements de comptes.

Il y a quelques jours, un règlement de comptes s'est produit dans la prison. Les journaux en ont parlé. Des détenus ont été inculpés. Quand j'entends ça, après je suis mal. J'espère qu'il se tient à carreaux... Tiens ! T'as beau leur dire d'être sages ! Nous, on veut qu'ils sortent le plus vite, mais eux, ils peuvent se monter la tête avec des histoires à la con... C'est vrai. Y'a plein de trucs, je lui dis : « mais laisse tomber ». Mais non, il ne voit pas ça comme ça... (Natacha, compagne de détenu)

Bénévoles et travailleurs sociaux

Dans beaucoup d'établissements, existent des accueils pour les proches qui vont au parloir, tenus par des bénévoles. Certains d'entre eux sont dans la salle d'attente des familles, à l'extérieur des établissements, qui évitent donc aux proches d'attendre devant la porte. D'autres structures sont directement à l'intérieur de l'enceinte pénitentiaire, et les familles attendent là d'être appelées une fois qu'elles ont déposé à l'accueil leurs papiers. Mais l'ambiance est loin de convenir à un certain nombre de femmes qui se rendent au parloir. Ainsi, la lettre ouverte adressée par Paulette Maksymowicz¹ au directeur de la maison centrale de Poissy, le 5 novembre 2001, pointe un certain nombre de problèmes qui nous ont été évoqués en ordre dispersé dans les entretiens réalisés :

Dès l'entrée dans la salle, on se voit offrir une boisson. Cette convivialité bon chic bon genre n'a rien à faire dans un tel lieu. Pire, elle est le prélude à un dialogue proposé "à ceux qui le veulent" en dehors de toute confidentialité donc de tout respect des personnes.

Ces bénévoles ne savent pas ou ne veulent pas savoir ce que représentent les instants qui précèdent l'entrée en parloir. On a la gorge serrée, les mains moites et l'esprit déjà près de l'être aimé que l'on vient visiter. Cette présence extérieure et incongrue, je le répète, est alors fort désagréable. L'attente est un véritable moment de recueillement. Le mot n'est pas trop fort, et les papotages BCBG sont assez exaspérants dans ces conditions, surtout quand ces personnes échangent des propos sur leurs loisirs, leurs vacances etc. ... en complet décalage et même faisant insulte à notre vie de galère.

Comment peut-on être amis d'une centrale ? C'est assez curieux. D'ailleurs, il me semble que, même si on nous considère souvent comme marginaux ou asociaux, nous avons encore le droit donc la liberté de choisir nos amis. [...]

Proposer un "dialogue" dans la salle d'attente c'est, d'une part méconnaître le contenu affectif, psychologique et intime du temps d'avant et d'après parloir, d'autre part abuser de l'état de faiblesse des gens qui vivent l'incarcération d'un des leurs. C'est une intrusion insupportable. Le livre de Madame Béranger, membre de cette association, ne constitue-t-il pas, en soi, l'illustration qu'on peut même tirer partie d'un état de faiblesse ? S'imposer, même sous couvert d'une convivialité bien pensante, dans un tel lieu, c'est manquer de respect envers nous. Ces messieurs-dames nous souhaitent "bon parloir" comme ils nous diraient "bon appétit". Mais, si se nourrir est un acte normal et courant, aller au parloir est un acte anormal et douloureux. Car c'est un acte d'amour chronométré, dans la promiscuité, et qui se termine toujours par la déchirure de la séparation.

En fait, nous retrouvons ici les différences que nous évoquions, à propos de la démarche des

¹ Duszka Maksymowicz a également publié des livres témoignant de son histoire personnelle (1990, 2000).

femmes qui rencontrent des hommes incarcérés : il y a celles qui se placent dans un rôle de rédemptrices, et les autres, plus ou moins révoltées contre le système et « complices ». Pour ces dernières, le maternage des lieux d'accueil est difficilement supportable, et plus encore les idées qui y sont véhiculées. Même si la grande majorité des compagnes de détenus ne se montrent pas insatisfaites de ces lieux, nous pensons que les critiques formulées permettent de mieux comprendre à la fois ces femmes et comment les bénévoles, et plus généralement l'Administration, considèrent que leur seul rôle légitime est la plainte et la rédemption.

L'ambiance se veut familiale. Mais pour moi, c'est étouffant. Les bénévoles font la bise aux femmes [compagnes de détenu], proposent des pique-niques... On se marre ! Moi, je viens voir mon mec, pas leur tronche ! Mais surtout, le problème, c'est leur curiosité que je ne supporte pas. J'ai eu quelques échanges, disons... enfin, des mots, quoi... Je n'aime pas qu'ils me demandent si le parloir s'est bien passé. Ils ne savent pas ce que c'est un parloir. Des fois, en sortant, j'ai envie de leur demander si leur après-midi s'est bien passée... En plus, souvent je les entends dire que tel maton est très sympa ou je ne sais quoi encore comme conneries... Ah si ! la dernière fois, ils parlaient des UVF, que c'était bien... Je voudrais les voir, eux, si on leur disait qu'ils ont 48 heures pour baiser, que c'est même pas dans leur lit et que tu dois tout faire ce que t'as pas pu faire pendant des années ! [...] Mais franchement, là où j'hallucine vraiment, c'est des fois ils parlent de l'insécurité, du terrorisme... Une fois, j'avais envie d'aller les voir pour les prévenir que nous, on va quand même voir des délinquants ! [rires] Mais ils me font trop pitié, en fait... Sérieux, y'a sans doute un problème de différence d'origine sociale, ou de choix personnels... (Adeline, compagne de détenu)

Les relations entre familles

Les familles et les proches qui vont régulièrement au parloir, surtout dans les établissements pour peine, où les effectifs sont moins nombreux, finissent par se connaître, au moins de vue. Par ailleurs, les liens qui existent à l'intérieur entre détenus amènent naturellement certains proches à sympathiser. Mais il serait illusoire de considérer les visiteurs comme un groupe uniforme et solidaire.

La diversité des milieux sociaux d'origine, le type de détenu visité, le rapport à l'Administration Pénitentiaire, etc. marquent les différences entre les proches :

Quand elle [son amie] est venue au parloir, elle n'a pas du tout aimé le style des femmes qui viennent ici. Elle a vu qu'elles apportaient des sandwiches, du shit. Ça lui a pas plu du tout. (Pierre, maison centrale de Clairvaux)

*Oh ! J'évite de leur parler aux bonnes femmes ! Y'en a tellement qui sont frappées ! Regarde, c'était à F*** ! Y'en a une qui arrive, habillée t'aurai vu comme ! Et prenant un air ! Et puis la voilà qui annonce qu'elle veut voir son mari, qu'elle est très occupée, qu'elle peut pas attendre ! Non mais ! Tu aurais dû voir comment elle s'est faite recevoir ! Merde alors ! Nous aussi on est occupées... (Emmanuelle, épouse de détenu)*

Les fréquentations du détenu, à l'intérieur, déterminent souvent les fréquentations de la famille à l'extérieur :

A l'intérieur, il y a une hiérarchie. C'est pareil parmi les familles, les genres ne se mélangent pas. C'est subtil. Au parloir, je vois qui mon copain salue... Il me fait des commentaires « Celui-là, c'est un mec bien »... Des fois, c'est l'inverse, il y a des petites tensions... Alors après, tu as une attitude plus ou moins amicale avec la famille... Une fois, j'avais une bonne femme en horreur, et puis mon copain m'a dit que son mec était vraiment bien... Depuis, je la salue, sans plus, mais bon... Pareil, à chaque fois que je sympathise avec une nana, je demande à F. : « C'est qui son mec ? Tu le connais ? » Mais dans l'ensemble, on a rarement des surprises...

En fait, il semble même possible d'évoquer, à l'extérieur, entre les proches, une reproduction de la hiérarchie qui règne à l'intérieur entre détenus : la distinction entre les « voyous » et les « pointeurs » n'est que le schéma grossier d'une échelle bien plus subtile.

Je fais gaffe à ne pas me prendre la tête avec les familles car on ne sait pas ce qui peut se passer en détention : un truc qui dehors se règle avec un coup de gueule, ici, ça va être gonflé : « Ta meuf à dit à la mienne... » puis des insultes, et on ne sait pas comment ça se termine. J'ai compris ça au début quand une bonne femme s'arrangeait pour doubler dans la queue en attendant le parloir, et comme je faisais une réflexion, une femme m'a dit : « C'est comme dedans, ici, il y en a qui font la loi. Vous ne pourrez jamais rentrer avant ce groupe de 5 femmes. »

Ce serait sans doute une vision réductrice de faire des compagnes de détenus des individus dont les intérêts, les valeurs, etc. sont trop peu communs pour en faire un groupe socialement identifiable. Par contre, du fait même des détenus, il y a sans doute beaucoup de réticences de leur part à établir des liens entre elles. Ce qui explique sans doute l'échec relatif – en termes de mobilisation – d'un collectif comme le CDFPPI. Beaucoup de femmes, en effet, pour éviter tout souci, ne parlent à personne lorsqu'elles se rendent au parloir :

Il m'a donné ordre (faudrait que tu mettes « ordre » entre guillemets !), et quand je dis ordre c'est encore plus qu'un ordre, dehors, je ne dois parler à personne. Car dedans, cela va créer des tensions, des conflits, et je ne viens pas au parloir pour cela ! Donc, je n'ai absolument aucun contact avec les familles, sauf celles qu'il me présente. J'ai interdiction (là aussi, faut des guillemets !) absolue aussi d'aller en ville me promener, ou bouffer, ou boire un coup avec les familles qui passent le week-end. Je reste seule et comme ça, pas d'emmaillotage avec ces « putes » qui vont dire à leur mec qu'elles m'ont parlé, ou offert à boire, et eux vont immédiatement rapporter à mon ami que leur « femme » a fait ceci ou cela pour moi, que sa « nana » est restée un moment avec moi... Voilà. (Françoise, amie de détenu)

Certains problèmes, dus à la mauvaise organisation des parloirs, doivent directement être gérés par les détenus eux-mêmes, sans qu'il y ait pour autant une solution qui puisse être trouvée et qui satisfasse tout le monde, et dans de nombreux cas, cela ancre les antagonismes entre les détenus et/ou les familles.

*C'est vrai qu'entre les familles, il n'y a aucune intimité : c'est chiant quand on a un parloir familial et qu'il y a un couple juste à côté et que c'est chaud... Mais, moi même si ça me gêne, je ne dis rien, parce que le problème, c'est la Pénitencière, c'est pas le couple. Moi, ça m'a dégoûté... Disons plutôt que ça m'a carrément choqué, au début où je sortais avec F***, il y a eu un autre détenu qui lui a fait passer le message par un autre, enfin bref... comme quoi si on pouvait être plus discrets au parloir, parce qu'il était avec sa mère, et c'est un musulman, etc. ça m'a trop bouillé que le mec se plaigne à nous, au lieu d'écrire au directeur, comme quoi ses parloirs sont merdiques. En plus, ils ne sont pas aux normes, mais ça, c'est une autre histoire¹. Autre truc dans la même série : ses collègues de travail (il travaillait comme auxi à la cuisine) se sont plaints comme quoi il ne venait pas bosser de 5 à 6 heures, parce qu'évidemment, on fait toujours durer le parloir au maximum... Plutôt que d'être solidaires... et non ! Sur ce coup là, c'est le maton qui était le plus compréhensif... en fait, c'était seulement de la jalousie, car ils auraient pu très bien s'organiser différemment pour le boulot...*

Les proches sont souvent loin de se solidariser entre eux, et c'est d'ailleurs pour beaucoup une découverte qu'ils font, à leurs dépens, au début... En fait, certaines différences sociales empêchent, souvent comme dehors, d'ailleurs, une véritable union.

*C'est un peu illusoire la solidarité entre familles. Au début, j'étais naïve. Et puis je me suis rendue compte qu'il y a des jalousies, selon ce que tu fais passer, par exemple. A S***, moi et ma copine, c'est vrai qu'on apportait plutôt le top à nos copains, tu vois... J'ai mis du temps à comprendre que ça nous excluait d'un certain nombre d'autres familles. (Aurélien, compagne de détenu)*

*C'est aussi une réalité, à B***, il y avait des vraies putains (de profession) qui arrivaient en très belle voiture. Ce sont les seules qui ont une moralité droite, même si elles ont les lèvres gonflées par l'injection de je ne sais quel produit. Tu sais que certaines « tapins recyclées » (c'est une amie qui utilise cette expression... bon, ça veut dire des « anciennes prostituées ») sont recrutées par petites annonces et alors vont voir les prisonniers, et bien sûr le pas beau monde, juste pour... et tu vois si je parle à une nana comme ça ? Mon ami me tord le cou ! (Françoise, amie de détenu)*

¹ Cf. Annexes, document n°1.

Même si les familles ne sont pas dupes que cet état d'atomisation des « compagnes de détenu » est aussi le résultat du système carcéral, et incidemment, de la gestion de l'Administration, celles qui ont une perception plus politique de la situation arrivent plus facilement à dépasser ces contradictions.

*Je trouve qu'entre familles, il faut faire gaffe à ne pas se bouffer entre nous. Parce que la pénitencière a le jeu facile. A P***, c'est la course à la première arrivée pour faire la queue devant la porte... [Pour avoir la meilleure place ensuite dans le parloir] Autre exemple : quand on dépose du linge ou des livres, ça retarde l'entrée des familles parce que c'est le même maton qui fait ça et qui accompagne la famille du portique jusqu'au parloir. Comme j'apporte presque toutes les semaines des bouquins et qu'il y a régulièrement des problèmes à cause de ça, les familles font parfois des remarques... ou du moins on sent l'impatience...*

L'organisation des visites et l'existence ou non d'une structure d'accueil influencent également sur les liens qui peuvent s'établir entre les familles.

*A S***, c'était bien, on foutait les boules aux femmes de maton parce que le midi, on était toutes ensemble, et puis on se marrait bien. Elles passaient en tirant une de ces tronches ! Oh, on se gênait pas pour les regarder de travers ! Là-bas, toutes les femmes mangeaient ensemble, il n'y avait pas cette compétition pour arriver la première. (Suzanne, compagne de détenu)*

Et puis selon le détenu visité, et son comportement en détention, les proches n'ont évidemment pas la même perspective :

Quand tu discutes des grâces et des remises de peine, tu vois tout de suite... Il y en a plein qui viennent se vanter : « Mon mari, il a toujours eu le max. En dix ans de prison, jamais de mitard, pas un seul rapport. A chaque fois, on me le dit, il a un très bon comportement... » Moi, je sais que mon mari ne se laisse pas faire. Je préfère qu'il fasse un peu plus de taule, mais qu'il puisse se regarder dans la glace. (Naïma, compagne de détenu)

5. L'épreuve du parloir, les sanctions

Le parloir avec hygiaphone peut être imposé comme sanction au détenu et à ses visiteurs. Contrairement au terme de la loi [cf. Ch. I] qui prévoit un « temps de sanction » et non un « nombre » de parloirs sanctionnés, certaines pratiques nous ont été rapportées par des proches :

*A R***, quand tu as hygiaphone, parce que tu as eu un rapport du style pour tenue indécente, ce n'est pas de telle date à telle date, c'est un nombre. Exemple : si la sanction est de quinze parloirs hygiaphone, tu dois les faire, tu ne peux même pas les zapper. A V***, on avait eu huit jours de telle date à telle date, ce qui te permet de ne pas y aller. (Bénédicte, compagne de détenu)*

Il nous a également été fait part, dans certains établissements, que le nombre insuffisant de parloirs avec hygiaphone, comparé aux nombres de sanction, entraînait, de fait, des difficultés pour les visiteurs, obligés, là encore, de s'organiser par eux-mêmes.

Lorsqu'il y a parloir avec hygiaphone, ils ne font pas passer deux parloirs en même temps. Donc, si tu t'amènes à 2 heures et qu'il y a déjà un parloir, tu dois attendre qu'ils aient fini. On est obligé de se débrouiller entre nous. On se téléphone pour savoir qui va au parloir, comme ça on attend moins. (Marilou, compagne de détenu)

6. Les parloirs « sauvages »

Dans un certain nombre d'établissements pénitentiaires – principalement ceux qui sont situés dans les centres urbains¹ –, il est possible aux détenus de voir les personnes qui sont à l'extérieur, et éventuellement d'avoir, en criant, une conversation : ces pratiques sont appelées « parloir sauvage ». Or il a été créé un « délit de parloir sauvage » par la loi sur la sécurité intérieure du 29

¹ Aux alentours de certains établissements, il suffit de rester quelques instants aux endroits où se déroulent les « parloirs sauvages » pour être interpellé par un(e) détenu(e) qui demande « qui on vient voir ».

janvier 2003, qui ajoute un article 434-35-1 au Code pénal, « punissant d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait [...] de remettre ou de faire parvenir à un détenu, ou de recevoir de lui et de transmettre des sommes d'argent, correspondances, objets ou substances quelconques ainsi que de communiquer par tout moyen avec une personne détenue en dehors des cas autorisés ».

L'interdiction des « parloirs sauvages » a été rappelée récemment par les chefs d'établissement, qui ont émis de nouveaux avis aux proches de détenus [cf. Annexes, document n°8]. En fait, pendant longtemps, les « parloirs sauvages » n'ont fait l'objet que de peu de poursuites : au pire, celles-ci se limitaient, pour le détenu, au pire, à une punition de « mitard », et cela restait donc au niveau disciplinaire, à l'intérieur de la prison. La médiatisation de quelques affaires ont permis d'associer les « parloirs sauvages » à l'intrusion, en détention, de la drogue et de téléphones portables – ce qui paraît tout de même une pratique très peu « sûre » puisqu'il n'y a pas de certitude de l'identité de la personne qui pourra ramasser l'objet (si celui-ci échappe à l'attention de ceux qui surveillent les promenades) et que d'autre part les détenus passent systématiquement sous un portique en remontant de promenade. Certes, il arrive que la drogue passe, comme le prouve l'interpellation de trois jeunes qui auraient jeté une balle de tennis et une chaussette contenant du cannabis par dessus le mur d'enceinte de la maison d'Arrêt de Bois-d'Arcy le 12 avril 2003.

Mais il semble que pour les personnes qui nous ont expliqué pratiquer les « parloirs sauvages », cela soit surtout assimilable à de simple « bavardages » ou à des saluts lointains :

Au début, ils venaient me faire coucou dehors, vu que ma cellule donne sur la route. Mais j'ai dû leur dire que je n'irais pas à la fenêtre, sinon, ils seraient là tous les soirs ! (anonyme, détenue)

Après le parloir, je remonte et je les regarde partir... On ne se dit rien, mais je fais un petit coucou de la main. (anonyme, détenu)

D'ailleurs, la plupart des condamnations intervenues depuis le début de l'année confirment ce que nous avons cru apprendre des pratiques réelles.

Ainsi, le 16 mai 2003, le tribunal correctionnel de Toulon a condamné deux personnes à 120 heures de Travail d'Intérêt Général suite à un « parloir sauvage », le 2 avril, à la prison de Saint-Roch. Le 12 août, le Tribunal Correctionnel de Reims (L'Union, 13 août 2003) a condamné un ancien détenu venu discuter, le 21 juillet, avec un ancien compagnon de cellule à deux mois de prison avec sursis.

Le même tribunal a condamné deux jeunes femmes, de 19 et 20 ans, interpellées dans l'après-midi du 9 juillet, derrière la maison d'arrêt de Reims alors qu'elles bavardaient avec des détenus, à 150 euros d'amende avec sursis pour l'une et 150 euros d'amende ferme pour l'autre (L'Union, 4 septembre 2003).

Ainsi, les « parloirs sauvages » sont essentiellement des conversations qui se passent au su et au vu de tous, et que tout le monde peut entendre, comparables en fait aux conversations qu'ont les détenus

entre eux, de fenêtre à fenêtre, ou entre ceux qui sont dans la cour de promenade et ceux restés en cellule. De plus, la pratique des « parloirs sauvages » vient parfois répondre à la question des difficultés des amis à obtenir un permis de visite.

B. LA SEXUALITE AU PARLOIR

La sexualité n'est pas soumise à un régime uniforme dans toutes les prisons françaises : sévérité dans certains établissements, relative indifférence dans d'autres, ailleurs, les relations sexuelles sont signalées et stoppées, voire sanctionnées. Pourtant, selon l'enquête réalisée par le GENEPI (ministère de la Justice, 1996), 26.5% des français pensent que « les détenus condamnés sont autorisés à avoir des relations sexuelles avec leur femme ». La seule statistique sur la sexualité en prison (Monnereau, 1986) révèle que sur 421 détenus interrogés et parmi les 81% de détenus ayant des parloirs avec une épouse ou une concubine, 35% d'entre eux disent avoir eu des rapports sexuels.

1. Ceux qui ont des rapports sexuels au parloir et les autres

Si aucun texte n'interdit les relations sexuelles en prison, celles-ci peuvent être réprimées sur la base du Code de procédure pénale qui prévoit que le fait « d'imposer à la vue d'autrui des actes obscènes ou susceptibles d'offenser la pudeur » (articles D. 249-2 et D. 408 du Code de procédure pénale). C'est également passible d'une sanction de 30 jours de quartier disciplinaire.

En fait, il s'agit principalement d'un rapport de forces entre les détenus et l'Administration, mais également de la capacité des détenus à s'organiser, notamment en permettant aux couples d'avoir leur parloir à l'endroit le plus « intime » :

*A V***, tu vois les nanas en pantalon le matin, en jupe longue l'après midi, donc nous, on leur laisse les places du fond, à M***, on leur laissait l'endroit de la salle qui est paraît-il inaccessible pour les caméras de surveillance... (Françoise, amie de détenu)*

*A P***, il n'y a qu'une seule place où il n'y a aucune caméra pour mater. Alors, quand on l'occupe depuis un petit bout de temps et qu'on voit un couple qui attend, on lui laisse. Enfin... C'est les mêmes qui se laissent la place... (Adeline, compagne de détenu)*

La tolérance [des surveillants à la sexualité des détenus] est généralement toute relative, et fonction des rapports de force dans lesquels est pris le personnel de surveillance, tant vis-à-vis des prisonnier-e-s que de la hiérarchie. (Welzer-Lang, Faure, Mathieu, 1996, 66)

Avant, dans la salle des parloirs, on mettait des tables pour cacher le « coin d'amour », c'était une forme de solidarité... (anonyme, détenu)

Beaucoup de détenus ont évoqué le problème de la présence des enfants, surtout ceux en bas âge, qui ont tendance à se déplacer parmi les couples :

J'ai eu des vrais rapports ici... J'avais des parloirs illimités. Ça se passait plutôt à la fin, quand y'a plus de gamins qui traînent. (anonyme, détenu)

L'enjeu pour l'Administration Pénitentiaire est d'obtenir, en échange de la tranquillité des couples lors des parloirs, le calme en détention. D'ailleurs, la volonté de « reprise en main des parloirs », exprimée par la direction de l'établissement, n'est sans doute pas indifférent à la mutinerie qui a eu lieu dans la nuit du 18 au 19 février 2003 – soit quelques jours après notre venue dans l'établissement, au cours de laquelle nous avons mesuré, autant du côté de la direction,

du personnel de surveillance que des détenus l'importance de la question de la sexualité au parloir.

Philippe Maurice (2001, 227) synthétise d'ailleurs bien la problématique :

A Saint-Maur, l'administration respectait un principe simple, en 1985-1987 du moins, les visiteurs et les détenus faisaient ce qu'ils voulaient tant que cela ne portait pas atteinte à la sécurité. Nous pouvions donc faire l'amour, tranquillement, sans être dérangés, dissimulés derrière des cloisons en bois. Le personnel gagnait en tranquillité, car un homme qui demeure sexuellement sevré développe en lui une agressivité qu'il ne peut ou ne sait pas forcément canaliser. Tous ceux qui avaient des amies, lorsqu'ils sortaient des parloirs, planaient sur un petit nuage et se débarrassaient ainsi de ce trop plein d'énergie.

L'enjeu de pouvoir dans la gestion de la possibilité pour les détenus et leurs proches d'avoir des rapports sexuels est, par exemple, illustré par les incidents qui se sont produits à la maison centrale de Lannemezan, lorsque la direction a brutalement décidé d'empêcher les rapports sexuels, en ne permettant plus aux détenus d'installer, sommairement, avec des chaises et des vêtements, un semblant d'intimité pour eux et leurs proches durant le temps de visite (La Dépêche du Midi, 2 avril 2001).

L'hypocrisie autour de la question de la sexualité est d'autant plus mal vécue par les détenus et leurs proches, que les préservatifs sont en libre disposition en détention depuis la circulaire du 5 décembre 1996.

Ils se foutent de nous avec l'histoire des capotes [le libre accès] : vous voyez le mec aller demander au toubib des capotes en prévision du parloir ? Mais surtout, le gars, il se fait fouiller... et puis une fois utilisée, vous en faites quoi de la capote ? Vous la laissez sur la table ? (Sylvie, compagne de détenu)

Certains détenus expliquent qu'ils n'ont pas de rapports sexuels au parloir par respect pour leur compagne ou leur épouse, ou mettent en avant la timidité de celle-ci.

J'ai eu des vrais rapports ici... [...] Mais c'est pas faire l'amour, c'est juste tirer un coup. En plus, t'as honte à la fin de ne pas donner du plaisir à ta compagne. Et les cris, vaut mieux éviter. (Anonyme, détenu)

J'ai une autre copine qui vient de temps en temps... On a des rapports intimes... Ça lui convient, moi, ça me convient... Mais c'est pas pareil qu'avec ma petite amie. Elle, elle viendra pas en prison pour moi... Je ne veux pas qu'elle fasse ça. Une femme qui vient en jupe en prison, on sait tous ce que ça veut dire. Mes sœurs, je leur dis de ne pas venir en jupes quand elles viennent au parloir. Cette copine, je l'oblige pas ! elle vient une fois ou deux par mois, on a des rapports sexuels... en fait, je la connais pas trop... C'est l'amie d'une amie d'un pote à moi qui est aussi en prison. Elle est venue au parloir, on s'est bien entendu, y'a eu un feeling... On s'entend bien. Mais je crois pas que dehors je la reverrais, ou juste comme ça... (anonyme, détenu)

Les surveillants, au parloir, je les vois plus... mais j'ai une femme très pudique. C'est un peu gênant d'embrasser votre femme et qui y'en ai un qui vous regarde. Alors c'est plutôt un amour platonique. Faut le savoir. C'est parti comme ça, et pour longtemps... [...] La sexualité, ça ne manque pas... Faut se faire une raison. [...] Jamais il nous est venu l'idée d'avoir des relations sexuelles ici. Vous avez vu le lieu ? Ma femme se cognerait la tête au plafond ! C'est comme les bébés conçus au parloir : est-ce que vous croyez que c'est un lieu pour faire ça ? Bien sûr qu'on a des attirances, mais faut quand même se dominer. (Guy, centre de détention de Bapaume)

Les possibilités d'avoir des rapports sexuels au parloir sont différentes selon les établissements : c'est généralement difficile en maison d'arrêt et relativement aisé dans les établissements pour peine.

En maison d'arrêt, c'est du vite fait, c'est bestial. C'est pas un truc qui m'intéresse. (anonyme, détenu)

Le sexe, c'est dur [rires gênés]. Oui, j'en ai parlé avec ma copine. Une fois, c'est elle qui est venue avec un préservatif au parloir. Mais j'ai refusé. J'avais peur des surveillants. Certains ont des rapports sexuels. C'est pas que ça m'intéresse pas... Si, ça m'intéresse, mais j'ai pas envie de me faire prendre. (Nordine, centre de détention de Bapaume)

Au parloir, on a des gestes tendres, mais on ne va pas plus loin. Sinon, on a un rapport, et 45 jours de mitard... De toutes façons, mon mari, il me dit : « On verra quand on sera chez nous ». Mais c'est pas un sujet qu'on évoque trop... C'est vrai que ça arrive qu'on entende du bruit dans le box d'à côté... En plus, moi, on m'a enlevé tout à l'intérieur... Alors, vous comprenez, ce n'est pas comme une femme qui a ses règles... C'est vrai, c'est un peu tabou, d'autres sont peut-être excitées, mais pas moi. (Lucette, centre de détention de Bapaume)

Il y en a qui essaient de faire des choses, mais nous, on a pas envie de faire ça devant n'importe qui... Et puis, ceux qui se font prendre, c'est le rapport, le prétoire et le mitard, alors j'vois pas l'intérêt. En plus, nous, on est déjà d'un certain âge, mais je comprends les petites jeunes... (Christiane, centre de détention de Bapaume)

Certains considèrent comme indigne d'eux-mêmes d'avoir des rapports sexuels au parloir.

Un parloir, ce n'est pas un baisodrome ! Ce n'est pas qu'on n'en a pas envie, mais... (Danielle, centre de détention de Bapaume)

Au parloir, on a des gestes tendres. Mais pas de rapports sexuels... non, on aurait honte. On peut pas... Ça va trop vite, une demi-heure... ça manque, mais on verra plus tard. Ma copine ne m'en parle pas trop, mais une fois, elle m'a dit : « Ca me manque quand tu dormais à côté de moi... » (Jean-Marc, maison d'arrêt de Pau)

D'ailleurs, beaucoup évoquent les problèmes engendrés par la promiscuité dans les parloirs. En effet, se retrouvent dans des espaces restreints des familles et des couples : les activités sexuelles de ces derniers pouvant gêner les premières. Mais la responsabilité de cette situation incombe principalement à l'Administration Pénitentiaire, car les détenus, lorsqu'ils veulent gérer au mieux cette situation en sont empêchés.

*A C***, nos mecs descendent avec des draps, c'est tranquille. Mais l'administration, elle ne fait aucun effort. L'autre jour, comme il y a deux salles, on voulait que les familles se mettent dans une salle, et les couples dans l'autre. Eh ben, c'est eux qui n'ont pas voulu. (Naïma, compagne de détenu)*

Les UVF, ce serait très bien, c'est sans doute un beau projet. Maintenant, les familles se voient, il y a des bruits, des soupirs... ça coupe la conversation. (Ronan, maison centrale de Clairvaux)

On a des rapports sexuels au parloir. Je dirais que ce sont des relations. C'est pas vraiment « faire l'amour ». Quand je serais enfin libre, je ferais enfin l'amour. Ici, il y a des bruits tout autour. Même si on arrive à se faire une bulle, il y a toujours ce petit truc qui fait que ce n'est pas vraiment l'intimité... (anonyme, détenu)

Le sexe, ça manque, et c'est aussi dur pour les deux. Il a voulu, mais ça me bloque, même si les surveillantes sont ok... On attendra la période des parloirs intimes... Je ne veux pas aller à Rennes à cause des enfants, mais j'ai peur de perdre mon mari à cause de l'absence de rapports... (Dany, centre de détention de Bapaume)

2. Une sexualité honteuse ?

La possibilité d'une sexualité au parloir, par son caractère furtif et secret, n'est pas sans alimenter la frustration sexuelle des deux partenaires.

J'ai entendu des gus se vanter d'avoir des rapports sexuels au parloir. Mais ça ne me regarde pas. Il paraît même que certains disent à leur femme de venir en string... Moi, comment ? Faire ça dans une prison ? Mais je ne ferais jamais ça dans une prison... Même dans leurs UVF ! Si c'est Claudia Schiffer, peut-être... mais même ! [rires] Déjà, on n'est pas porté sur ces choses-là avec ma femme. On n'en a jamais discuté en couple, et encore moins depuis que je suis en prison. Je crois d'ailleurs que c'est un tort... Mais c'est les jeunes qui en parlent... (Gérard, maison d'arrêt de Pau)

Parce que foncièrement insatisfaisante, la sexualité au parloir engendre souvent un sentiment de honte, car la plupart des personnes ont l'impression de « ne pas avoir pu se retenir » :

Sincèrement, on a déjà eu des pénétrations au parloir... ça s'est passé naturellement, elle est venue en jupe, en jupe longue. Elle était gênée, moi aussi j'étais gêné, je trouvais ça un peu dégueulasse... (Jean-François, maison d'arrêt des Baumettes)

Je croyais que je serais incapable de gestes tendres, intimes dans les conditions de ce parloir¹. Mais on oublie très vite... je crois que dès le deuxième ou troisième parloir, on a failli faire l'amour

¹ A la maison centrale de P***, le parloir est un espace de type « aménagé », sans aucune intimité, non seulement entre les familles, mais également du fait de la présence des surveillant(e)s et de la surveillance vidéo.

comme ça... En fait, les matons nous voyaient carrément, et ils sont venus nous dire de nous calmer... C'est là que j'ai réalisé jusqu'où on était allé ! (Adeline, compagne de détenu)
On a attendu deux ans avant d'avoir des rapports sexuels au parloir. Faut être dans le bon coin, être bien avec les surveillants... Ils font semblant de pas voir, ils mettent pas de rapport. Y'en a, ça les dérange pas, y font ça n'importe où... [...] Ils parlent que de sexe ici. Moi, je raconte pas ce que j'ai fait au parloir. Eux, ils dévoilent tout. D'ailleurs, c'est en les entendant parler que j'ai appris que c'était faisable au parloir... (Georges, maison d'arrêt des Baumettes)

C. LE COURRIER, LES PHOTOS, LE TELEPHONE ET LES MESSAGES RADIO

Si on a choisi de regrouper ces formes de maintien des liens dans la même section, c'est qu'à l'analyse, il semble y avoir beaucoup de points communs entre les courriers, les messages à la radio ou les photos.

Je voudrais pas de messages à la radio, les messages, ça casse le moral. [...] Les photos, j'en ai une dizaine, de mes parents, de ma copine. Elles sont dans une pochette, parce que ça casse le moral de les voir. (Jean-François, maison d'arrêt des Baumettes)

Jusqu'en 1974, les droits de la correspondance étaient limités : les détenus n'avaient le droit, par semaine, qu'à trois lettres, et dont la longueur ne devait pas excéder une feuille recto verso. Certains pays, comme l'Espagne, continuent à restreindre la correspondance des détenus.

...même processus castrateur en ce qui concernait la correspondance, une seule lettre hebdomadaire ne pouvant excéder soixante lignes. Combien fallait-il mesurer, peser, soupeser, pétrir les mots pour que la censure n'actionne pas son pinceau réducteur du verbe, à grands coups d'encre noire. (Bauer, 1990, 105)

1. La correspondance

Aucun travail de recherche n'a été mené sur l'une des modalités de la relation des détenus, le courrier. En France, Bernadette Morand a mené un travail sur les lettres des prisonniers politiques. L'une de ses constatations les plus intéressantes est que dans la plupart des cas, écrire est un effort, et non un soulagement ou une libération (Morand, 1976, 44). Autre constante qu'elle dégage serait que les premières lettres de prison sont toujours rassurantes (Morand, 1976, 77), comme ce qu'on avait noté à propos des premiers parloirs...

Les restrictions de la correspondance qui peuvent exister pendant les premières semaines du fait du Juge d'instruction : cela peut suffire à détourner durablement un détenu de la correspondance...

Quand il était encore en instruction, il recevait son courrier qu'une fois par semaine. Il paraît que le maton lui annonçait : « votre sac postal ! ». Ça rendait pas trop les échanges faciles, mais bon... (Bénédicte, compagne de détenu)

Au début, je ne recevais pas les lettres qu'on m'envoyait, alors depuis, je ne veux plus écrire. Je ne sais pas où elles sont passées toutes ces lettres, alors maintenant, plus question d'écrire... En plus, j'arrive plus à écrire : ce n'est pas que j'ai rien à écrire, au contraire, je crois que j'ai trop de choses à raconter. Si j'écris à des potes, on va se chauffer mutuellement, c'est mauvais ! (Samir, centre de détention de Bapaume)

Si d'une façon générale, la correspondance, souvent intensive au début, tend à diminuer avec le temps, il existe quelques vrais « accros », comme Lucette et son conjoint, tous deux incarcérés au centre de détention de Bapaume :

On s'écrit tous les jours. Si jamais il a pas sa lettre, il fait appeler tout de suite pour savoir ce qui se passe.

En fait, comme l'organisation des parloirs, une correspondance quotidienne oblige souvent les

personnes à s'organiser en fonction des levées de la Poste ou, le matin, de la venue du facteur :

Pour nous, le courrier est primordial. De toute façon, je m'arrange pour ne pas avoir à partir de chez moi avant que le facteur arrive... Y'a souvent des problèmes... J'essaie de me raisonner, de prendre l'habitude... Mais si je n'ai pas de courrier, c'est terrible ! (Adeline, compagne de détenu)

Ecrire

Avec le temps, beaucoup de détenus écrivent de moins en moins, car ils ont l'impression de ne plus rien avoir à raconter.

J'écris tous les quinze jours, mais j'ai plus grand chose à dire. (Nordine, centre de détention de Bapaume)

J'ai écrit beaucoup de lettres au début, moins maintenant... Mais je réponds systématiquement. J'écris en néerlandais ou en anglais. Mais je crois que les délais sont plus longs lorsqu'ils traduisent les lettres en néerlandais, donc j'écris souvent en anglais pour que ça aille plus vite.... (Justine, maison d'arrêt de Pau)

Les proches partagent souvent cette impression, avec le temps, d'avoir moins de choses à raconter. Il est vrai que moins on utilise les liens, plus ils s'affaiblissent.

Au début, c'était plusieurs lettres par semaine... Maintenant, il faut que je la [son épouse] secoue dans mes lettres pour recevoir quelque chose d'elle. Même une carte postale, avec quelques mots doux, elle ne le fait pas... Je comprends, pour elle c'est dur, mais elle ne fait tout de même pas grand chose. Moi, je continue à lui écrire souvent. Enfin, des fois, je lance un ultimatum : c'est la dernière lettre que je t'écris si tu ne réponds pas dans la semaine ! Ce qui est fou, c'est que j'ai trouvé en prison des personnes avec qui je correspond plus qu'avec elle... (Raymond, maison d'arrêt de Pau)

Pour le détenu, comme pour ses proches, c'est souvent la première fois qu'il est amené à écrire de façon aussi régulière et personnelle :

En fait, moi, avant d'arriver au placard, j'avais jamais écrit, même aux potes qui tombaient, j'écrivais pas... La prison, quand on y pense, ça m'a apporté quelque chose de ce point de vue... (Ahmed, ex-détenu)

Les difficultés par rapport à l'écriture sont souvent surmontées grâce à l'accès à des ateliers informatiques, où l'ordinateur et le « copier/coller » permettent de faire de nombreux courriers sans trop de fatigue... L'autre avantage de l'ordinateur, pour beaucoup de détenus qui se sont très tôt « fâchés avec l'école », c'est sa fonction de « correcteur orthographique ».

Les lettres, je les fais que par ordinateur. Je fais un petit poème, je me prends pas la tête. Je les envoie à la mère de mon fils, à mon fils, à ma copine... (Hocine, maison d'arrêt de Pau)

J'écris pas beaucoup... Je suis complexé par mon écriture, c'est très long pour moi d'écrire. Maintenant, avec l'ordinateur, j'écris plus, il me dit mes fautes. Là, pour la Saint-Valentin, ça m'a pris deux jours ! ça me gêne beaucoup de ne pas savoir bien écrire. [...] Les lettres que je reçois, c'est de la Justice, de mon avocat ! (Renald, maison centrale de Clairvaux)

Reste que l'analphabétisme n'est pas exceptionnel parmi les détenus. Ceux qui ne savent pas écrire préfèrent souvent avoir recours à un détenu connu pour ses qualités rédactionnelles et/ou juridiques, plutôt qu'à l'écrivain public officiel désigné par l'Administration Pénitentiaire. Si le recours à des amis codétenus est fréquent, le recours aux surveillants est lui exceptionnel : il ne nous a été rapporté que dans un quartier de détenus mineurs.

Pour écrire une lettre, j'demande au surveillant, et après je recopie. Je préfère demander au surveillant, parce qu'avec les autres détenus, j'ai pas confiance... Pareil, quand je reçois une lettre, je demande au surveillant pour la lire. (David, maison d'arrêt de Pau)

Mais si l'analphabétisme touche une proportion non négligeable de détenus, il ne faut pas non plus minimiser la proportion de parents, notamment immigrés et/ou âgés, qui eux non plus, ne

savent pas écrire ou, du moins, qui sont trop complexés pour le faire.

J'écris pas. Mon autre fils, quand il écrit, je lui dis de rajouter ce que je veux lui dire. De toutes façons, il sait, moi, je peux pas écrire. (Fatima, mère de détenu)

En fait, pour beaucoup de détenus, la prison aura été marqué par cette obligation d'écrire pour conserver les liens, et souvent, comme Georges (maison d'arrêt des Baumettes), cette épisode est totalement inédit :

J'ai appris le français correctement depuis que je suis en prison. Mais les fautes d'orthographe m'ont jamais empêché d'écrire !

Résister au viol de la correspondance

Terminée l'époque où un trait noir recouvrait les passages des lettres où les détenus évoquaient leurs conditions de détention. Toutefois, si la lecture est surtout aléatoire, mise à part la surveillance renforcée de certaines personnes, sa potentialité se matérialise par l'ouverture systématique des courriers. Pour contrer cette agression qu'est le viol de la correspondance, les détenus et leurs proches peuvent utiliser plusieurs stratégies : l'autocensure, le codage de l'écriture ou, plus radical, la soustraction du courrier à la censure.

La censure, en prison, ne concerne que les textes politiques. Le véritable problème est plutôt celui de l'autocensure, c'est-à-dire celle que les personnes s'imposent à eux-mêmes, puisque le courrier est susceptible d'être lu.

Il y a des choses que je n'écrirais pas... même après 19 ans de prison. Je me suis toujours insurgé contre ça... On n'écrit pas avec le plus profond de son cœur... c'est eux qui me forcent à se censurer. Ça m'est arrivé de faire l'amour dans une lettre, mais une lettre que je faisais passer au parloir. Par respect, je n'écrirais pas ça dans une lettre qui passe à la censure. (Frédéric, maison centrale de Clairvaux)

Je ne suis jamais arrivée à écrire comme si de rien, comme si je lui écrivais à l'extérieur. (Hélène, compagne de détenu)

Bien évidemment, l'intrusion du lecteur pose problème au niveau de l'expression des sentiments, comme le raconte Livrozet (1983, 118) :

L'idée que d'autres que toi vont lire cette lettre paralyse mes sentiments et les élans de tendresse auxquels je voudrais me laisser aller. Si tu restes trop longtemps, je vais me transformer en vieille fille refoulée.

Beaucoup de détenus et leurs correspondants manient donc l'art des allusions et des codes, même si elle apparaît bien illusoire :

Assez vite, dans nos lettres, on s'est mis à parler de façon codée... à utiliser des expressions pour se comprendre. En fait des fois, c'est vraiment des casse-tête ! C'est pas une question de vie ou de mort, ce serait pas grave que les matons comprennent, mais c'est pour se recréer un peu d'intimité... (Adeline, compagne de détenu)

La lecture du courrier, on ne peut pas l'oublier. Mais surtout, on apprend à développer un langage compris que par les personnes à qui les lettres sont destinées. On joue un peu à cache-cache avec la censure... Mais tous ceux qui ont quelques années derrière eux de prison, ils n'ont plus rien de personnel. Même si on a notre propre langage pour parler des surveillants, par exemple de les appeler les « Bac moins 5 », eux aussi ils ont des expressions pour nous désigner. Ils ne sont pas imbéciles, ils sont en prison comme nous. Ils apprennent les combines. S'ils veulent savoir quelque chose, ils le sauront. On ne s'appartient plus, on appartient à l'AP [Administration Pénitentiaire]. (Alain, centre de détention de Caen)

Mais finalement, beaucoup de lettres semblent réussir à échapper à la lecture, d'où l'attitude de nombreux détenus, lorsqu'on leur pose la question de la lecture du courrier, qui répondent ainsi :

Je crains pas la lecture... Et sinon, je la fais passer par le parloir.

Ce qui est essentiel de dire ici, c'est que la teneur des lettres qui passent ainsi en dehors de la « censure » n'ont généralement rien d'illégal (notamment contre la sûreté des établissements), comme on pourrait trop hâtivement le penser :

On peut pas oublier la lecture des surveillants. C'est pour ça que je fais passer des lettres au parloir... Pour préserver une espèce d'intimité avec ma femme. C'est un petit plaisir en plus de dire que ça n'a pas été lu.

En fait, ce qui apparaît surtout dans ces témoignages, c'est l'importance de maintenir, à tout prix, une intimité :

Les lettres qu'il me passe au parloir et les autres n'ont rien à voir. Les lettres qui sont lues, faut faire gaffe... Faut parler réinsertion ! Peut-être pas quand même... Mais sur la prison, les idées politiques, on ne peut dire exactement ce qu'on pense... Pour les mots intimes, c'est plus nous-mêmes qui nous censurons : j'ai pas envie que les matons lisent mes états d'âme ! Par contre, dans les lettres qu'il me passe, il m'écrit comme on se parle ! Ça peut être très direct ! (Nadège, compagne de détenu)

Les lettres, après, elles sont plus lues... Moi, je sais qu'elles ne sont plus lues. En plus, celui qui doit les lire, il pioche... A part si il y a une mesure, le suivi de tel truand. Même en centrale, sur cent lettres, ils en lisent une. Mais, il suffit de passer les lettres par le parloir. Avant, j'en passais beaucoup... Déjà, parler à sa mère, c'est intime... Des fois, quand j'allais au parloir, j'avais l'impression d'être postier ! J'avais des fois une vingtaine de lettres... (Jean-Pierre, maison d'arrêt des Baumettes)

L'arrêt de la lecture du courrier a souvent été un objet de revendication de la part des détenus, d'autant plus que, dans de nombreux pays, le courrier est simplement ouvert en présence du détenu et le surveillant ne fait que s'assurer que l'enveloppe ne contient rien d'illégal. Comme le réclamait déjà Knobelspiess (1981, 11), il y a plus de vingt ans :

Ne plus lire le courrier des prisonniers, cesser ce voyeurisme, cette surveillance implacable concernant la pensée, l'univers social, familial envers les gens enfermés, il faudra combien d'années pour que l'Administration Pénitentiaire mesure et prenne conscience que par cette censure elle n'accède plus à la démocratie.

Attendre, recevoir

Du côté des détenus, la réception d'une lettre est très importante. Il nous a été reporté à plusieurs reprises des comportements cruels de surveillants qui, en l'absence de courrier, font comme s'ils avaient oublié une lettre ou comme s'ils en cherchaient une, suscitant ainsi un espoir. Nous avons assisté à plusieurs reprises à la distribution du courrier et c'est vrai que la tension est palpable. Cette tension, lors de la distribution du courrier, est bien illustrée dans le film Les maisons hantées, d'Idoia Lopez Riaño (2000).

En fait, bien plus que la réception elle-même de la lettre, les détenus insistent souvent sur le fait de recevoir une « réponse » à son courrier. C'est en effet au taux de réponse que la qualité des liens avec les personnes extérieures sera appréciée :

J'ai beaucoup de courrier. Par exemple, pour les vœux, j'en ai envoyé 250... et j'ai dû avoir 220 à 230 réponses... Le budget timbres est mon principal budget... Par contre, je ne prends jamais l'initiative d'une correspondance, pour respecter la liberté de la personne. (Noël, centre de détention de Caen)

Si pour la personne incarcérée l'attente d'un courrier peut être source d'angoisse, beaucoup de proches partagent cette situation. En fait, le déroulement du temps, différent à l'intérieur et à l'extérieur, entraîne souvent des périodes d'inactivité dans la correspondance qui suscitent

obligatoirement de l'angoisse. De façon différente de l'effet « accordéon » décrit concernant les parloirs, les retards dans l'acheminement des lettres, et la pratique de certains d'écrire quotidiennement, entraîne des correspondances où les discussions s'emmêlent...

Des fois, il faut tenir bon... regarde, à un moment donné, il ne m'a pas écrit pendant quinze jours... Quinze jours, en taule, c'est rien, mais moi, j'attendais tous les jours, et à ce moment-là, je n'avais pas encore le permis... Imagine comment je flippais. Mais j'ai continué à écrire tous les jours. En fait, il faut tenir pour deux. (Bénédicte, compagne de détenu)

Nous devons nous adapter à ces reports d'émotions. Notre mémoire slalomait du passé au présent pour rétablir le fil. (Perego, 1995, 25)

Lorsque le courrier attendu n'arrive pas, il s'agit de trouver une raison... Or, comme le faisaient remarquer B. Jackson et D. Christian (1986, 38) dans leur recherche sur les quartiers de condamnés à mort au Texas :

Il est certes moins pénible au détenu d'accuser l'administration que d'admettre qu'une mère, une femme aimée ou même un magistrat ne réponde pas aussitôt à une lettre pressante.

Ce que confirme Alain (centre de détention de Caen) :

Quand je ne reçois pas de lettre, je ne vais pas incriminer la personne. A 75%, c'est la faute des surveillants, et à 25% de la Poste. C'est plus facile de les accuser que d'accuser les personnes qu'on aime.

Les surveillants – et plus particulièrement ceux qui occupent les fonctions de vagemestre – focalisent donc l'hostilité des détenus et de leurs proches, qui leur attribuent les retards dans l'acheminement du courrier :

Cette semaine, on a galéré pour le courrier. Normalement, on s'écrit tous les jours, mais là, j'ai rien reçu après le mercredi... Des fois, on est tellement dégoûté qu'on s'écrit plus. On se demande ce qu'ils foutent avec les lettres, j't'assure, des fois... (Gilles, compagnon d'une détenue)

De toutes façons, il me l'a dit, mon copain, le nouveau vagemestre, c'est un mou du gland... Ce qui faut comprendre, dans une taule, c'est que le vagemestre, c'est souvent un maton qui n'aime pas trop être au contact des gars, ça t'explique pas mal de choses... (Naïma, compagne de détenu)

Lorsque la famille est à l'étranger, il est également rassurant d'attribuer l'absence de courrier à la situation du pays, comme le fait Ali (maison d'arrêt des Baumettes) :

*Ma sœur m'a écrit des fois, mais le courrier ne marche pas toujours. Elle est au S***, c'est très compliqué. Je ne sais pas ce qui se passe là-bas...*

Devenir des lettres

Si la plupart des détenus garde précieusement le courrier qu'ils reçoivent, le classant même scrupuleusement, à l'approche de la sortie, il n'est pas rare que certains veuillent s'en débarrasser.

Toutes les lettres que je reçois, je les déchire et je les jette dans les toilettes. Je garde que celles de la semaine, celles auxquelles je n'ai pas encore répondu. Et puis des fois les cartes postales... (Yannick, maison centrale de Clairvaux)

Certains, à l'approche de leur libération, hésitent, comme Jean-Marie (centre de détention de Caen) nous le raconte :

Je garde toutes ses lettres, à peu près 200... D'ailleurs, je me demande si je dois les garder ou pas ? Je vous pose aussi la question : à ma place, vous feriez quoi ? [...] J'ai peur aussi de faire une connerie si je les jette, et qu'il m'en veuille après...

D'autres systématiquement détruisent le courrier qu'ils reçoivent :

*Les photos, c'est comme les courriers, je les ai toutes déchirées. Ça a commencé à S***. Ça me faisait mal. J'ai tout détruit mes affaires. J'étais prêt à partir avec un sac. Je refuse le fait de m'installer. J'ai pas besoin de photos. (Yvon, maison centrale de Clairvaux)*

Beaucoup de détenus, comme de proches, notent la tendance pour les uns, comme pour les autres, de rédiger, avec le temps, des lettres stéréotypées.

Ses lettres, je pourrais m'en passer... d'ailleurs, regarde, je ne les ouvre même plus... Tiens, lis les, tu verras, c'est la même chose : « Mon ange, ma chérie, rien de spécial à te dire, je t'aime, je pense à toi ». En plus, il ne m'écrit que si je lui envoie des timbres. [...] Moi et l'écriture, c'est pas ça, alors je lui écris que quand c'est important. (Madeleine, compagne de détenu)

J.-L. Fabiani et F. Soldini, dans leur recherche intitulée *Lire en prison, une étude sociologique*, évoquent un « marché de la lettre d'amour », le recours à des formules empruntées, surtout à travers des poèmes (Fabiani, Soldini, 1995, 262 sqq.). L'échange suivant, entre deux détenus, a été saisi, en détention. Il semble bien révélateur d'une certaine réalité de la correspondance :

– J'ai reçu une lettre de... tu sais la dame du courrier de Bovet... Tu peux me faire la réponse ?
– Bah, j'lui mets quoi ?
– Comme d'hab ! Je vais bien, j'attends mon transfert... Tu fais une jolie lettre quoi !
– Eh ! je t'appelle ce soir après le film pour que tu me dises si ça t'va !
– Ah, j'allais oublier ! Dis lui aussi que ma famille ne m'envoie plus de mandats !
– Pas de problème... A ce soir ! (Journal de terrain)

En fait, comme avec les messages radiophoniques ou avec les parloirs, beaucoup de détenus craignent de devoir subir les plaintes des personnes qui sont dehors, et finalement que ce soit plus un poids qu'une aide véritable.

Vous savez, si les gens ils vous écrivent pour vous raconter toutes leurs petites misères, alors mieux vaut qu'ils arrêtent d'écrire... La prison, c'est déjà dur comme ça, on ne va pas en plus soutenir les autres... (Christiane, centre de détention de Bapaume)

Moins on m'écrit, mieux je me porte. Sauf si on me parle pas des problèmes de dehors. (Charles, maison d'arrêt des Baumettes)

Si avec le temps, la correspondance tend à se restreindre, par contre, beaucoup de détenus accordent beaucoup d'importance à l'envoi des cartes d'anniversaire et des fêtes de fin d'année. Il s'agit pour certains d'une occupation très importante, comme par exemple pour Noël (centre de détention de Caen) qui envoie plus de 200 cartes de vœux chaque année, ou pour Philippe (maison centrale de Clairvaux) :

Le plus difficile comme période, c'est le nouvel an... il faut envoyer des cartes à tout le monde !

D'autres, qui n'écrivent plus beaucoup, maintiennent la pratique des cartes d'anniversaire : celles-ci, avec les cartes de vœux, sont le dernier type de correspondance qui est maintenu. Les messages relativement stéréotypés qui figurent sur les cartes permettent en effet relativement facilement à des détenus, même peu lettrés, d'en écrire.

J'écris plus beaucoup... Au bout de 4 ans, vous avez plus grand chose à raconter. Par contre, j'ai un calendrier des anniversaires. Ça, c'est hyper important, j'en loupe aucun ! (Guy, centre de détention de Bapaume)

2. Les photos

La plupart des détenus qui ont des photos en ont de leurs proches, et à ce titre, Charles (maison d'arrêt des Baumettes) fait plutôt figure d'exception :

J'ai des photos de mon chien, surtout, surtout... De mes voitures... J'en ai mis aussi dans le salon de coiffure [il est « auxi-coiffeur »], parce que j'aime bien parler de voitures. Et j'ai aussi une photo d'une caravane. C'est tout.

En effet, les photos sont souvent une des premières choses demandées aux proches :

Les photos, c'est la première chose qu'on [sa sœur est également incarcérée] a demandée. (Jena, maison d'arrêt de Pau)

Ces photos de proches, souvent dans des poses avantageuses, sont valorisées, protégées. Il est d'ailleurs souvent reproché aux surveillants – surtout ceux, extérieurs à l'établissement, qui viennent en renfort lors des « grandes fouilles » –, de les abîmer.

J'ai trois photos de mon fils. J'ai fabriqué un petit cadre. Au début, ça me faisait trop de mal. Maintenant, je les regarde tout le temps. (Hocine, maison d'arrêt de Pau)

Les photos peuvent être exposées, mises en avant, ou au contraire, cachées des regards étrangers (des surveillants comme des autres détenus). Il peut également arriver des problèmes avec des codétenus ou simplement parce que la personne incarcérée ne supporte pas le regard des autres sur ses photos, ce morceau d'intimité.

J'ai des photos, mais pas sur le mur. J'ai eu un problème, parce que ma sœur, elle est mignonne, et y'a un gars, il avait le numéro de téléphone de ma sœur, et il l'a appelé. Alors maintenant, je ne veux pas qu'un autre détenu puisse regarder. (Nordine, centre de détention de Bapaume)

J'ai les photos de mes filles, petites et maintenant. Je les ai pas accrochées pour éviter certaines provocations. Surtout le regard des autres. (Pascal, maison centrale de Clairvaux)

Il n'est pourtant pas rare que les photos soient cachées : en effet, les photos évoquent souvent les moments de bonheur et les êtres chers, et le contraste, en prison, est douloureux. Mais c'est également, dans de nombreux cas, une question de pudeur.

J'ai des photos, mais je suis incapable de les accrocher sur mon mur. Je dois en avoir une centaine.

– Pourquoi vous ne les accrochez pas ? C'est le regard des autres détenues, des surveillantes...

– Non, ça me fait de la peine de les voir, ça me met mal. (Mounia, centre de détention de Bapaume)

J'ai une photo de mes trois enfants avec ma femme dans mes papiers. Mais j'affiche rien. Ici, je suis pas chez moi. J'ai pas besoin de les regarder. C'est pas fait pour être affiché. La vie intime, ça s'affiche pas contre un mur. (Jean-Pierre, maison d'arrêt des Baumettes)

Le sort réservé aux photos est souvent comparable à celui des lettres, qui sont à la fois des souvenirs de l'extérieur et manifestent de liens actifs avec le « dehors », mais rattachent irrémédiablement au statut de détenu.

*Les photos, c'est comme les courriers, je les ai toutes déchirées. Ça a commencé à E***. ça me faisait mal. J'ai tout détruit mes affaires. J'étais prêt à partir avec un sac. Je refuse le fait de m'installer. J'ai pas besoin de photos. (Yvon, maison centrale de Clairvaux)*

Les photos n'empêchent pas un sentiment d'irréalité de certains détenus qui suivent, à travers les photos, l'évolution de la famille, mais n'arrivent pas forcément à en prendre pleinement conscience.

Tiens, je viens d'en recevoir de nouveaux arrivants dans la famille. Je suis re-tonton. Des fois je me dis est-ce que c'est pas une photo d'un catalogue ? (Faouzi, maison centrale de Clairvaux)

D'ailleurs, certains préfèrent cultiver cette irréalité.

J'ai très peu de photos. Je n'aime pas ça beaucoup. Ça casse beaucoup les liens. Je préfère discuter en me faisant une idée des gens. Souvent, quand mes correspondantes m'en envoient, je préfère les renvoyer. (Yannick, maison centrale de Clairvaux)

Les détenus ont, dans la plupart des établissements, la possibilité de se faire prendre en photo, et notamment dans les établissements pour peine, au parloir, avec leurs proches.

En prison, tous les six mois à peu près, je fais une photo de moi... Y'a le problème du décor, faut trouver quelque chose de neutre... Mes fils sont contents d'avoir ces photos, ils sont fiers de leur père... (Mohamed, maison centrale de Clairvaux)

3. Le téléphone

Les situations sont très différentes d'un établissement à l'autre. Ici, des écoutes ponctuelles vont être réalisées, alors qu'ailleurs les conversations sont non seulement écoutées, mais enregistrées. Ici, les numéros appelés sont pré-enregistrés et contrôlés, ailleurs non. Ici, il faut réserver pour avoir accès aux rares cabines téléphoniques, là, l'accès aux téléphones est libre et illimité (en journée, cela s'entend...). Et particularité des appels passés de la maison centrale de Clairvaux – mais peut-être d'autres établissements également ? – : l'interlocuteur est prévenu par un message que la conversation est enregistrée.

Je téléphone très rarement... Ailleurs, tu peux avoir l'illusion qu'ils ne t'écoutent pas, comme à Saint-Maur. Ici, ils sont en face de toi avec les écouteurs. En plus, faut faire un bon 15 jours à l'avance, donc tu n'as plus du tout le plaisir de la spontanéité d'un coup de téléphone. (Jean-Rémi, centre de détention de Caen)

Dans certains établissements, les cartes téléphoniques sont devenues une véritable « monnaie » parallèle – remplaçant les traditionnels pots de Ricoré qui ont longtemps eu cette fonction – et suscitent des vocations de collectionneurs, ou plus exactement, des comportements d'épargnants, en partie confrontés à une diminution de la valeur de leur capital avec l'ouverture du marché des télécommunications (cartes d'opérateurs, etc.).

Il ne faut pas minimiser le fait qu'il est difficile, lorsque pendant des années, on a été séparé de ses proches, de les avoir au téléphone.

*Le téléphone ! Ouais, grave ! je tombe toujours sur les répondeurs automatiques...
– Vous êtes déçu ?
– Ah non ! Je préfère, j'aime pas trop à avoir à leur parler. On peut pas aimer les gens quand vous êtes enfermé... (Gilbert, centre de détention de Caen)*

Mais pour beaucoup de détenus et leurs proches, l'arrivée en établissement pour peine permet de remplacer le courrier, dont l'écriture est souvent laborieuse, par le téléphone.

On n'a pas besoin de s'écrire... On a le téléphone... Ça me manque pas. (Pierre, maison centrale de Clairvaux)

Beaucoup de familles, si elles apprécient le téléphone pour le sentiment de proximité (voire de normalité) qu'il crée, soulignent également qu'il peut encourager le détenu à vouloir, de l'intérieur, contrôler la vie familiale, surtout s'il est dans un établissement où l'accès au téléphone est très libre. Du fait de l'impossibilité pour les familles d'appeler le détenu, elles sont alors « à sa merci » : tantôt obligées d'attendre – certains proches n'ayant pas de portables patientant alors de longues heures à leur domicile –, tantôt harcelées... Le droit, existant dans certains pays (Allemagne, Suisse, Norvège, par exemple), pour le détenu de recevoir des appels (Herzog-Evans, 2000, 68) permet inévitablement un rapport plus égalitaire.

Qu'est ce qu'il m'emmerde des fois avec le téléphone ! Où t'es ? Pourquoi t'as pas décroché la dernière fois ? Dis, la dernière fois, j'étais en retard au parloir, et bien il m'a téléphoné sur mon portable ! Bah, j'lui ai dit : je suis en train de chercher une place pour me garer, j'arrive ! (Danielle, épouse de détenu)

Ma famille, ma femme... je les harcèle au téléphone 24 heures sur 24. Dans l'aile, on m'appelle « Monsieur Téléphone » ! Des fois, je fais exprès pour les emmerder de parler en arabe, très fort... Et toute la famille y passe, ils savent même pas ce que je dis d'eux ! (Fayçal, centre de détention de

4. Les émissions de radio

Comme on l'indiquait précédemment [cf. Ch. I.], il existe, sur un certain nombre de radios, souvent associatives, des émissions qui permettent aux proches de détenus de passer des messages et/ou de dédicacer des musiques. Pour certains, ces messages sont très importants, ils sont enregistrés pour pouvoir être réécoutés. Ils remplacent un peu le téléphone.

Quand il y a un message à la radio, j'enregistre et je réécoute les messages après, surtout ceux des petits. Quand je serais en CD [centre de détention], c'est sûr que des cartes téléphoniques, il va en falloir. (Patricia, maison d'arrêt de Pau)

Ma copine appelle de temps en temps pour laisser un message à la radio. Mes enfants, ils parlent pas, mais des fois j'entends derrière le Big Deal, alors comme je sais que mon fils il aime bien regarder ça, je sais qu'il est pas loin. (Jean-Marc, maison d'arrêt de Pau)

Pour beaucoup de détenus qui ne peuvent pas avoir régulièrement de parloirs, notamment lorsque les parents sont trop âgés pour se déplacer, la radio permet d'entendre la voix, ce qui rend souvent beaucoup plus réel la personne que l'écriture : vue l'origine sociale de beaucoup de détenus et de leurs proches, l'accès à l'écriture n'est pas forcément aisé.

Une fois, j'ai voulu faire passer une cassette à mon frère pour que ma mère entende ma voix, ça faisait tellement longtemps ! Mais les matons m'ont gaulé... ça m'aurait bien plu que ma famille puisse envoyer une cassette, que je puisse les écouter de temps en temps... Surtout en maison d'arrêt, quand t'as pas le téléphone. (Ahmed, ex-détenu)

A travers les émissions de radio, s'instaure souvent une forme de solidarité entre détenus, mais de laquelle sont souvent rejetés les « pointeurs ». Par ailleurs, la politisation de certaines radios ou leur assimilation à des quartiers populaires (comme à Pau le quartier de l'Ousse-des-Bois) ne permet pas, implicitement, à n'importe qui de téléphoner :

J'écoute tout le temps les radios pour les messages. J'ai tout le temps des messages : des collègues, des copines, mes oncles, mes sœurs... Ça fait plaisir, j'écoute tout le temps. Mais dès qu'y en a qui pleure, j'éteins direct, je suis sensible, moi. J'ai toujours un stylo et un papier prêt si il faut passer un message à un autre détenu. Ça fait du bien, parce que quand on rentre, on pense que tout le monde va vous oublier, alors ça fait chaud. (Eric, maison d'arrêt des Baumettes)

Non, la radio... On peut pas se permettre, on n'a pas les mêmes valeurs. Vous comprenez, c'est une radio qui émet dans un quartier sensible, c'est pour ceux qui rentrent et qui sortent... En plus, avec ce qu'on m'accuse, ma femme ne peut pas se permettre de téléphoner... (Gérard, maison d'arrêt de Pau)

Mais les émissions de messages à la radio sont loin de faire l'unanimité parmi les proches, qui témoignent souvent de leur embarras à devoir délivrer leur message, mais également parmi les détenus :

A la radio, mon frère, il téléphone. Ça me dégoûte, il est dehors... et il pleure en plus. (Bonheur, maison d'arrêt de Pau)

*J'avais des messages à Radio P***. Mais ça me plaisait pas trop. J'étais pas à l'aise, d'entendre les messages intimes des autres. Je préférais demander le lendemain aux autres ce qu'on m'avait laissé comme message... (Philippe, maison centrale de Clairvaux)*

C. L'AIDE MATERIELLE

« La vie en prison coûte cher », disent les détenus et leurs proches. Alors que 32% des détenus recevraient moins de 77 euros par mois de leurs proches (Le Quéau, 2000, 52), le minimum « vital » est souvent estimé aux alentours de 100 euros : cela permet à la personne incarcérée de

louer la télévision (environ 10 euros par semaine), ne pas systématiquement se contenter de la « gamelle », d'acheter régulièrement quelques produits d'hygiène et d'entretien, sans compter le tabac, qui a toute sa place dans la « culture carcérale ». Les prix pratiqués en détention sont souvent plus élevés qu'à l'extérieur et/ou la qualité des produits moindre, comme les associations de consommateurs, ou celles qui militent pour l'amélioration des conditions de détention le confirment régulièrement. Ainsi, l'OIP a évalué le surcoût des produits vendus en cantine à 27% à la maison d'arrêt de Nanterre (Dedans Dehors, mai 2001, 25), et avait dénoncé, les années précédentes, les tarifs pratiqués, entre autres, au centre pénitentiaire d'Aiton (Dedans Dehors, septembre 1999, 15) et au centre de détention de Mauzac (Dedans Dehors, juillet 2000, 20).

Par ailleurs, l'envoi d'argent aux détenus se fait sous la forme des mandats cash [cf. Annexes, document n°8], qui coûtent 5,70 euros lorsque la somme envoyée est inférieure à 1 500 euros. Les mandats sont limités à 180 euros par mois. Au-delà, 10% est réservé aux parties civiles et 10% est déposé pour le « pécule de libération » (qui, comme son nom l'indique, ne sera disponible qu'à la libération). Normalement, cette répartition des mandats dépassant les 180 euros ne s'applique qu'aux prévenus et condamnés dans les maisons d'arrêt. Pour les condamnés dans les centres de détention et les maisons centrales, si l'expéditeur du mandat est inconnu, l'Administration peut verser le montant au Trésor public. Au moment des fêtes de fin d'année, le plafond des mandats est doublé.

Ils abusent de faire payer les mandats... Parce que la plupart des familles, c'est des 200, 300 balles qu'elles envoient. Alors, on se sacrifie pour leur envoyer ça, et ils nous prennent encore 30 balles là-dessus ! (Bénédicte, compagne de détenu)

Les mandats sont, pour les proches qui sont fortunés, un moyen de manifester une solidarité à moindre frais, comme l'explique Bertrand (maison d'arrêt de Pau) :

Son amie [l'amie de son père] aussi a été déçue, parce que finalement, elle doit bien m'aimer. Elle m'envoie des mandats, alors que je travaille et que je n'en ai pas besoin. Ça doit être sa façon de me montrer son affection.

La très grande majorité des détenus et de leurs proches sont économiquement précaires. Selon le CREDOC (Le Quéau, 2000, 32, 39-40), seulement 52% des détenus avaient un emploi déclaré avant leur incarcération, et seuls 34% des conjoints de détenus en ont un. Selon l'INSEE (2002, 47), près de 11% des compagnes de détenus seraient à la recherche d'un emploi (contre 9% pour les autres femmes). Or, pour beaucoup de proches, la nécessité de soutenir la personne incarcérée et/ou de devenir le « soutien de famille » va entraîner des changements d'activités professionnelles : soit que la personne quitte son emploi pour gagner plus d'argent, soit que les contraintes des visites, etc. l'empêche de continuer normalement son activité, notamment dans le cas des commerçants, et entraîne une baisse des revenus.

Par ailleurs, le travail est plutôt rare à l'intérieur, surtout dans les maisons d'Arrêt. Selon le rapport sur le travail en prison rédigé par Paul Loridant en 2002, la rémunération moyenne des

détenus serait de 2 931 euros par an. Connaissant les difficultés de la vie en détention, beaucoup de proches font leur possible pour aider la personne détenue. L'aide est un moyen d'échapper au phénomène de dépersonnalisation qu'est la prison et permet donc à l'individu de préserver son autonomie.

C'est pas une vie la prison sans argent... Il gagne un peu plus de 1000 francs par mois, il fait du conditionnement de cartons, mais dès qu'il a un problème, je lui envoie un mandat... Ça, y'a pas de souci... (Sandrine, compagne de détenu)

Ils sont venus me voir de temps en temps, mais j'étais loin, alors... Mais pour l'argent, pas de problème, dès que j'en avais besoin, j'en avais. C'est comme ça dans les familles rebeus [arabes] ! (Ahmed, ex-détenu)

Les flux patrimoniaux

S'il y a bien sûr des inégalités économiques à la base entre détenus (étrangers, personnes socialement isolées, etc.), il y a souvent, au cours de l'incarcération, une baisse des sommes reçues par les proches, symétriquement à la diminution des courriers et des parloirs... Mais sans doute que la posture de demande qui est celle du détenu finit par blesser son amour-propre, et que donc, avec le temps, les proches sont également de moins en moins sollicités.

Au début, j'hésitais pas trop à demander à ma famille de m'aider. Mais maintenant, je n'ose pas. Je connais leurs problèmes financiers. Je suis devenu plus... pas fier, mais... j'aimerais plutôt qu'ils fassent le geste sans que je leur demande. (Mourad, centre de détention de Caen)

Avec le temps, beaucoup de détenus notent qu'ils sont de moins en moins soutenus, et ce qui était naturel au début de l'incarcération devient exceptionnel et, surtout, doit être demandé. En fait, les proches ne nous ont fait que rarement part de demandes répétées d'argent de la part du détenu (sans doute par pudeur), mais une visiteuse, interrogée, nous évoquait le chantage affectif d'un détenu dont elle s'occupe :

Je vois un petit jeune, ça me rend malade... Faut voir sa mère comment il la harcèle pour avoir de l'argent... C'est vrai qu'il ne peut pas travailler, mais il ne se rend pas compte des sacrifices de sa mère. En tous cas, je ne veux pas rentrer dans son jeu : il voulait que je l'appelle pour lui demander un mandat. Je lui ai dit de lui écrire, il est hors de question que je porte la casquette... (Christiane, visiteuse de prison)

Beaucoup d'étrangers sont dans une situation dramatique, d'autant plus que la différence de niveau de vie entre leur pays d'origine et la France ne permet pas à leurs proches de les aider.

Ma famille ne peut pas m'aider, elle est au Surinam. A Noël, j'ai un colis par le bon père et par ma visiteuse, et ma visiteuse, elle m'aide à écrire des lettres pour avoir des timbres, des fois la télé. J'attends d'être dans un centre de détention pour pouvoir travailler, alors je donnerai un mandat pour ma sœur au Surinam. (Ali, maison d'arrêt des Baumettes)

Dans le sens détenu - famille

A priori, la solidarité familiale est conçue, lorsqu'une personne est incarcérée, comme venant de l'extérieur. Or il arrive souvent que les détenus envoient des mandats à leurs proches, que ceux-ci soient dehors ou eux-mêmes incarcérés, comme Lucette (centre de détention de Bapaume), qui reçoit des mandats de son conjoint incarcéré au quartier homme.

Il y a un contraste évident entre les situations des compagnes qui « galèrent toutes seules » et celles dont le compagnon « fait tout son possible », en envoyant un mandat pour participer aux frais entraînés par la visite ou en offrant régulièrement des cadeaux, même symboliques (surtout

s'ils sont le produit d'un bricolage ou d'une activité artistique en détention).

*Lorsqu'il était à S*** [maison centrale], ça me faisait des week-ends à 1 000 francs... Même en logeant à l'accueil des familles, alors je venais qu'une fois par mois. Mais c'est arrivé que ce soit lui qui me paye le week-end. (Sandrine, compagne de détenu)*

La possibilité de flux financiers bilatéraux s'accompagnent souvent de relations différentes de celles où les détenus sont simplement en demande par rapport à leurs proches :

Mon frère, je me suis disputé avec lui, tiens encore au téléphone... Ça sert à rien qu'il vienne me voir, il s'assume pas lui, alors c'est pas la peine... J'lui paye le parloir. (Jean, maison centrale de Clairvaux)

Prolongeant la réflexion que nous faisions précédemment au sujet des détenus étrangers et du problème des différences de niveau de vie entre les pays dont ils sont originaires et la France, il faut noter que lorsque le détenu a la possibilité de travailler, ce qui arrive plus en maison centrale ou en centre de détention qu'en maison d'arrêt, un détenu, venu sur le territoire français dans l'espoir de faire vivre sa famille dans son pays d'origine, peut réussir à envoyer très régulièrement de l'argent... au prix d'un important sacrifice, venant sans doute compenser la vexation de n'avoir pas réussi à remplir son rôle de soutien financier.

J'ai des cousins qui sont venus en Europe et qui envoient de l'argent à la famille. Moi, c'est pareil. Tous les mois j'envoie un mandat... (Dennis, maison centrale de Clairvaux)

Les flux financiers disent beaucoup de la nature des liens entre les personnes et de leur représentation des rôles sociaux. Ainsi, Pierre (maison centrale de Clairvaux) fait profiter à sa nouvelle compagne de l'argent envoyé par sa famille :

J'ai des mandats de ma famille, plus mon travail. Alors je lui envoie tous les mois ma paye. Ça fait partie de mon rôle d'homme.

Si les transferts d'argent opérés entre les uns et les autres aboutissent finalement à ce que ce soit la famille de Pierre qui donne de l'argent à sa compagne, la façon dont cet échange est réalisé renseigne à la fois sur l'attachement du détenu à recevoir de l'argent de sa famille (pour le lien et ce qu'il représente) et à en envoyer à sa compagne. Or s'il estime qu'envoyer de l'argent à sa compagne est son « rôle d'homme », il est piquant de remarquer que c'est sans doute l'aide financière de sa famille qui le lui permet... Mais l'argent envoyé est celui de la « paye », donc de l'effort, et c'est sans doute là que réside la différence.

D'ailleurs, les compagnes de détenus sont souvent très attentives, malgré leur comportement souvent protecteur, aux efforts que le détenu peut faire pour compenser ce qu'elles estiment souvent être, finalement, un « sacrifice ».

Il ne m'a jamais rien offert. Mais quand je dis « rien », c'est rien ! Même pas à mon anniversaire, une petite carte, quelque chose... Attends, si je ne lui envoie pas de timbre, il ne m'écrit pas ! J'ai une copine, bah tu vois, son mec, il lui envoie un mandat de 300 balles à chaque fois qu'elle vient au parloir pour l'aider à payer le train... Et puis elle a toute une collection de trucs qu'ils fabriquent en prison... T'imagines... Il ne pique même pas une babiole pour moi ! Je sais bien que les autres nanas elles ressortent du parloir avec des petits trucs... (Madeleine, compagne de détenu)

Les colis

Dans les prisons de l'Etat Français (selon la circulaire du 21 octobre 1943), les détenus

pouvaient recevoir des colis de trois kilos par semaine¹. Actuellement, il y a beaucoup de restrictions à ce que les proches peuvent apporter dans les colis [cf. Annexe, document n°6], uniquement autorisés au moment des fêtes de fin d'année.

On peut même pas leur cuisiner un plat comme à la maison. Moi, je sais exactement ce qu'il aime mon fils. C'est triste, moi je voudrais lui apporter un plat comme à la maison, c'est normal. (Fatima, mère de détenu)

Ils sont, semble-t-il, plus importants pour les personnes incarcérées depuis peu que pour ceux qui sont en prison depuis de longues années. Le colis, en effet, même s'il n'est pas consommé, est d'abord précieux pour l'attention des proches qu'il rappelle :

Ma sœur m'a apporté un colis, mais j'étais dégoûté, j'ai tout vomi. Mais ça m'a fait plaisir, ça change... Je l'ai pas apprécié, c'est à cause du subutex. (Boumediene, maison d'arrêt des Baumettes)

Mon colis de Noël, je pouvais pas le manger... je l'ai partagé. J'ai même acheté des cigarettes pour les autres, parce que moi, je ne fume pas... (Maria, maison d'arrêt de Pau)

A l'inverse, beaucoup de condamnés à de longues peines, emprisonnés depuis longtemps, et qui reçoivent de leur famille – souvent des mères – un colis à Noël, y sont totalement indifférents :

J'ai mon colis de Noël tous les ans [...] ça fait plaisir à mes parents de m'amener ça. C'est surtout à eux que ça fait plaisir. Et puis ça fait un sujet de discussion au parloir... Pour moi, c'est pas très important, je peux cantiner tout ce que je veux. (Yannick, maison centrale de Clairvaux)

Le colis de Noël, c'est ma mère ou ma sœur qui s'en chargent. Mais c'est plus important pour eux que pour moi. (Ronald, maison centrale de Clairvaux)

En fait, il y a souvent chez le détenu et ses proches, et notamment dans le cas des longues peines, un certain sentiment d'ironie qu'on puisse encore fêter Noël, ou d'ailleurs la « bonne année »... Pire, ce serait même de l'ordre de l'indécence que de se prêter au jeu de ces célébrations, car toutes les contraintes de la vie carcérale soulignent la relégation des détenus au statut de citoyen de « seconde zone » : possibilité d'avoir quasiment les mêmes aliments que dehors, mais ils seront abîmés, souillés, etc. lors de leur contrôle par les surveillants. Quand bien même ceux-ci respecteraient scrupuleusement les règles, cette nourriture contrôlée n'a pas de goût... à part celui de savoir que celui ou celle qui a l'a apporté a choisi, acheté, emballé, etc. tout cela, qu'il ou elle s'est souvent confronté aux règles de l'Administration Pénitentiaire et à la panique de ces jours-là quand dans les salles d'attente, les familles s'angoissent de ne pas pouvoir faire passer tel ou tel produit... Toutes ces épreuves qui témoignent de l'affection, mais qui donnent aussi de l'amertume aux chocolats sans alcool, aux dattes dénoyautées, aux viandes sans sauce, etc.

Il ne veut ni colis, ni parloir, au moment de la Noël, je sais que certains se font un plaisir d'avoir cela, mais lui préfère éviter... Comme ça, il n'a pas une humiliation supplémentaire avec cette nourriture ! Et moi, j'ai dû une fois retourner tout ce que j'avais porté car il semblait d'accord, mais au dernier moment, il n'a rien voulu ! En plus, moi, je me verrais mal au parloir souhaiter bon Noël ou la bonne année aux prisonniers, donc j'évite de moi-même les parloirs à ces dates. (Françoise, amie d'un détenu)

Il faut d'ailleurs remarquer que la possibilité d'apporter de la nourriture au moment des fêtes de Noël n'a pas d'équivalent pour les personnes de religion musulmane, au moment du ramadan. Les détenus juifs ont la réputation de bénéficier de faveurs, mais il a été impossible de vérifier ces

¹ Cf. Pedron, Peschanski, 1993, 56, 113.

rumeurs, certes persistantes. Mais sans doute faut-il trouver un début d'explication à ces rumeurs dans la note de la direction de l'Administration Pénitentiaire du 23 janvier 1997, demandant aux chefs d'établissements de « faciliter la délivrance par les familles de détenus de denrées à caractère rituel ».

C'est bien quand le ramadan tombe en décembre, parce qu'on touche les colis en même temps... Même si y'a beaucoup de choses qu'on peut cantiner, surtout en CD [centre de détention], c'est pas pareil quand c'est la famille qui apporte, c'est plus chaleureux... (Mohamed, ex-détenu)

Apporter du linge, des livres, etc.

A l'occasion du parloir, il est possible, pour les proches, d'apporter du linge et/ou des livres, et pour le détenu, d'en remettre à ses visiteurs. Or par le linge – qui l'apporte et qui le lave – passe beaucoup de la nature du lien entre la personne détenue et ses proches.

J'ai intérêt à apporter un sac de linge sale à mes sœurs, sinon elles m'engueulent, elles croient que je me néglige. (Alain, centre de détention de Bapaume)

Les restrictions concernant ce qu'il est possible d'apporter à un détenu sont nombreuses, mais ont surtout la particularité de varier selon les établissements, voire selon les surveillants. Sans doute faut-il retenir de l'expérience des proches que souvent les interdictions viennent en fait pénaliser les plus précaires des familles : les tarifs des produits vendus par la cantine (notamment les chaussures, les couettes, les chaînes hi-fi, etc.) étant relativement élevés (et le choix entre différentes marques ou modèles impossible), les apporter du dehors feraient faire à ces familles des économies, car en l'état actuel, elles doivent donc envoyer des mandats.

Qu'est ce qu'ils sont cons ! Ils ont pas voulu que je passe une couette sous prétexte qu'il peut en cantiner à l'intérieur, mais faut voir à quel prix ! (Sylvie, compagne de détenu)

Les différences sociales qui, nous l'avons vu, sont l'un des principaux obstacles à la représentation des proches de détenus comme groupe social, se traduisent notamment dans les pratiques culturelles : les livres et revues qui sont apportées au parloir distinguent, sans contestation possible, les origines sociales :

Ils nous ont fait la totale pour les bouquins ! Au début, elle [son amie] écrivait une lettre demandant à ce que je puisse lui en apporter. Après on a eu des embrouilles parce qu'ils perdaient la lettre... Puis, ils lui ont demandé de préciser le nombre... Bon, c'est un peu lourd, mais c'est tout de même facile ! Puis, ils ont trouvé : ils lui ont demandé de préciser le genre ! Comme en plus, ils lui demandaient de faire une lettre pour entrer les livres et une autre pour les faire sortir... Ça n'en finissait pas ! Depuis, on s'est habitué : elle écrit les deux lettres à chaque fois, et de temps en temps, le maton refuse de faire rentrer les bouquins... (Alexandre, compagnon de détenue)

Tu sais, le week-end dernier, j'ai apporté une revue de foot, et ben, il l'a toujours pas eu ! Aujourd'hui, je vais aller gueuler parce qu'il faudrait pas qu'un maton se soit servi au passage... (Danielle, épouse de détenu)

VI. SEXUALITE(S) : « SILENCE » !

« ILS VEULENT FAIRE DE NOUS DES BETES »

Pour moi, mon cerveau est directement lié à ma queue ; si l'un est prisonnier, castré, l'autre ne peut plus, ne veut plus vivre.

Benotman (2000, 94)

Est-ce qu'on peut dire les femmes qu'on regarde du fourgon cellulaire, et qui tordent le plexus de douceur, de douleur, est-ce qu'on peut dire les revues pornographiques je veux pas oublier comment est fait le sexe d'une femme, est-ce qu'on peut dire l'humiliation de se masturber, est-ce qu'on peut dire la terreur de l'absence progressive de désir, d'érection, est-ce qu'on peut dire les avocates, bonjour maître, elle a un sexe sous sa robe, [...] est-ce qu'on peut dire les durs qui reviennent du parloir brisés, éteints, silencieux, parce que leur femme ne viendra plus.

Goldman (1975, 113)

Les travaux, en France, sur la sexualité des détenus sont rares : depuis le travail unique (par son caractère personnel et exploratoire) de Lesage de la Haye (1978), il n'y a guère que Cardon (1999) ou l'équipe de Welzer-Lang (1996) qui ont étudié la question d'un point de vue sociologique, les travaux de M. Herzog-Evans (1990) en ayant donné un éclairage juridique. Mais si la sexualité des détenus est négligée, la sexualité des femmes détenues est, elle, l'objet d'une vraie occultation.

A. LA SEXUALITE COMME POINT DE FIXATION D'AUTRES SOUFFRANCES

La question de la sexualité est, en détention, omniprésente. Même si beaucoup de détenu(e)s s'en défendent, la frustration et, plus largement, l'insatisfaction procurée par toutes les formes de sexualité possibles en prison, sont des points de fixation d'autres souffrances et d'autres privations. Si les discours des femmes et des hommes détenus sont différents, leurs expériences se situent bien dans le même système de répression des désirs. French (1979), faisant abstraction du parloir, a fait une classification, certes figée, des activités sexuelles intra-muros :

- l'abstinence,
- l'autosexualité,
- l'homosexualité impersonnelle (personnes d'orientation hétérosexuelle, qui, le temps de l'incarcération, participent à des activités homosexuelles, sans engagement émotif),
- la pseudo-hétérosexualité (personnes d'orientation hétérosexuelle, qui, lors de contacts homosexuels, tentent de recréer soit des rapports homme - femme, soit des rapports de force),
- et l'homosexualité.

En fait, les pratiques sexuelles évoluent au cours de l'incarcération, en relation avec des changements de représentations : ainsi, la sexualité au parloir, souvent considérée comme indigne par les nouveaux détenus, est acceptée – et pratiquée – par les plus anciens.

1. La frustration ou comment s'en accommoder

Une des premières observations qu'on peut faire dans les établissements pénitentiaires est l'omniprésence de la question de la sexualité, sous des formes immédiates (les nombreuses photos de femmes dénudées) ou non (les regards des détenus sur les rares femmes présentes en détention), et surtout, un sujet de conversation qui revient perpétuellement, que ce soit avec les personnes de l'extérieur ou entre détenus.

Le sexe, on en rigole en permanence... Le stylo, c'est une bite... Tout a une consonance sexuelle... C'est une forme de dérision. C'est cul, cul, bite partout... [...] Ici, c'est plutôt : « J'ai les couilles pleines et je me décharge, c'est tout bon » (Faouzi, maison centrale de Clairvaux)

Le problème de la tension sexuelle régnant en détention est particulièrement aigu dans certains établissements, comme le centre de détention de Caen, où il y a beaucoup de couples de détenus. L'ambiance de la détention s'alourdit, de façon palpable, des histoires amoureuses – heureuses ou malheureuses –, de la drague, etc. L'atmosphère est difficilement supportable pour les rares détenus hétérosexuels et pour ceux, homosexuels, qui refusent d'avoir un partenaire détenu.

Y'a une sexualité qui règne en détention, c'est infâme, c'est intenable, c'est invivable... Avec ces gens-là, c'est dur pour ceux qui veulent avoir une vie normale. Quand on vit là tous les jours... [...] Il y a beaucoup de photos d'enfants ici... souvent découpés dans La Redoute. (Jean-Rémi, centre de détention de Caen)

Négations, aménagements...

Les individus reconnaissent difficilement leurs insatisfactions, a fortiori sexuelles. Beaucoup de détenu(e)s nient toute frustration sexuelle, insistant sur leurs occupations en détention, que ce soit le travail, le sport ou des pratiques spirituelles, qui leur permettraient de « faire abstraction de la sexualité », pour reprendre l'expression de Yannick (maison centrale de Clairvaux)

On parle de ça avec un ou deux potes. On se dit : « T'as vu comme elle était bonne dans le film ? » C'est important les pornos. Mais des fois, on s'endort et on se réveille trop tard ! [rires] C'est bien pour l'hygiène. On se défoule aussi en sport, ça enlève la frustration... (Gent, maison centrale de Clairvaux)

Contre la frustration, j'ai découvert le taoïsme. Il faut trouver des alternatives pour ne pas sortir trop cassé. Je ne fais pas une fixation dessus... J'arrive à faire abstraction à 95%. (Alain, maison centrale de Clairvaux)

Pour les femmes, la frustration sexuelle est plus forte... Parce qu'elles ont moins de travail en prison, alors c'est plus dur pour elles... (Dennis, maison centrale de Clairvaux)

Certains, notamment des détenus originaires du Maghreb, nient la frustration en se réfugiant dans une position morale et/ou religieuse :

La frustration, c'est pas un problème. Je regarde jamais les pornos. Ma mentalité et ma religion, ça m'évite d'en regarder... Les pornos, c'est écœurant... Comment vous voulez gérer les pédophiles avec ça ? C'est eux qui instaurent le désir chez les détenus... (Mohamed, maison centrale de Clairvaux)

La frustration peut aussi être occultée en niant que la prison restreint l'accès à des partenaires éventuel(le)s, et en faisant conséquemment de la « misère sexuelle » un phénomène général.

La frustration, c'est un faux problème ! Dehors, il y a autant de misère sociale. Les mecs, dehors, ils tiraient pas plus de coups ! Il y en a plein qui font du cinoche... En plus, ça coûte moins cher de se branler. Par contre, les femmes détenues, au bout de deux ans, elles ont droit aux vibromasseurs, et nous, on peut pas cantiner de poupée gonflable. (Gilbert, centre de détention de Caen)

Pour certains, condamnés à de longues peines très jeunes et qui n'ont donc jamais eu de rapports sexuels, il est certes facile d'évacuer, de cette façon, la question de la frustration :

Moi, le sexe, j'y pense beaucoup pour pisser. J'ai pas connu la sexualité, moi, je suis pas perturbé. (Faouzi, maison centrale de Clairvaux)

Evidemment, ce discours de négation de la frustration est d'autant plus facile à tenir que la personne est incarcérée pour une peine relativement courte.

Les nanas, je me lasse vite... En plus, dehors, je suis pas trop sexe. Ça me lasse vite. Ce que j'aime pas, c'est la routine. En plus, toujours faire ça dans le lit, ça me dit plus rien... ça m'emmerdait un petit peu... Je vais peut-être vous paraître salaud, mais celui qui me manque le plus, c'est mon chien. Si j'ai pas de parloir, je m'en fous. (Charles, maison d'arrêt des Baumettes)

Mais la frustration sexuelle peut aussi être évoquée indirectement, au détour d'une déclaration sur les compromis qu'une personne est prête à accepter avec sa propre compagne :

Quand la mère de mon gamin venait au parloir, j'attendais un peu de solidarité de sa part... Il y a quelque chose que j'ai appris sur moi-même, c'est que j'étais prêt à la partager avec mille hommes

s'il le faut. En tant que mec jaloux avant mon incarcération, j'ai un esprit différent maintenant. J'ai tellement peur de la solitude, peur d'être tout seul, je suis prêt à partager, alors que c'est pas un gâteau, c'est pas un pain, une femme ! J'avais envie de dire : « Amuse-toi, éclate-toi ! Si t'en peux plus, fais-le, mais le dit pas. Moi, je suis prêt à te partager tellement je t'aime. Même avec la planète entière s'il le faut. » La présence d'une femme de temps en temps, ça me manque, sentir son parfum... J'y pense tous les jours, tout le temps j'y pense. Il faut que je trouve une solution. (Mourad, centre de détention de Caen)

Autre moyen indirect de cerner le niveau de frustration, c'est le constat de la moindre exigence des personnes concernant leurs partenaires (au niveau physique et/ou moral) : c'est-à-dire qu'ils sont désormais attirés par des personnes auxquelles ils ne se seraient auparavant jamais intéressés. Au-delà des récits d'anciens détenus ou de romanciers, les détenus eux-mêmes observent :

Avec le temps, on voit des gars prendre tout ce qui est possible... Y'en a qui sont vraiment affamés. C'est triste, mais c'est comme ça, y en a beaucoup qui passent par là, mais moi, je préfère « aller tout seul que mal accompagné », comme on dit... (Pascal, ex-détenu)

Vers 5 heures de l'après midi, à l'atelier, on a tous aperçu une femme derrière les deux rangées de barbelés : fallait voir avec quelle vitesse on a tous couru voir ce bout de femme ! Je la trouve jolie, oh ! mes camarades aussi. Et pourtant c'était une grosse femme d'une quarantaine d'années, diable ! Où je vais mettre mes pinceaux ! (Mizaine, 1972, 110)

[Il] se lança notamment dans une superbe correspondance avec une fille du nom de Becky. Il tomba amoureux d'elle par lettres. Puis elle vint lui rendre visite. Elle était si grosse qu'elle devait franchir les portes de côté. Malgré cela, il l'aimait suffisamment pour avoir envie de l'épouser.

Ça n'avait rien d'extraordinaire, expliqua Gary. On voyait toujours de grosses femmes dans la salle de visites d'une prison. On ne sait pourquoi, les femmes très grosses et les condamnés s'entendaient bien. « Une fois qu'on est derrière les barreaux, observa Gary, peut-être qu'on a plus besoin d'une mère nourricière. » (Mailer, 1979, 34)

Pourtant, cette négation de la frustration ne peut pas être longtemps tenue honnêtement, surtout pour ceux qui sont condamnés à de longues peines.

L'affectivité, on se débrouille... Pfft... C'est les souvenirs, l'avenir, les rêves. J'en ai parlé avec un pote en rigolant. Mais c'était sérieusement. Certains mettent un trait définitivement. Moi, j'ai cru que je l'avais fait, mais ça revient. (Yvon, maison centrale de Clairvaux)

La frustration sexuelle, elle est très dure... ça, je sais que c'est dur. Parce chaque être humain... moi dehors... voilà, j'adore les femmes. Mais c'est aussi dur pour les hommes que pour les femmes, c'est dur s'ils s'aiment. Ça manque beaucoup, tout le monde le dit. C'est pas parce qu'on est en prison qu'on est pas humain... (Eric, maison d'arrêt des Baumettes)

La frustration sexuelle, c'est une souffrance supplémentaire. C'est une punition inutile, et ça déstructure le comportement. Parce que l'acte sexuel est le prolongement de l'amour, et l'amour, c'est l'équilibre... Les UVF, je comprends pas comment c'est pas encore fait. Ça fait souffrir les gens, c'est malsain... ça a rien de judéo-chrétien cette souffrance. (Alain, maison centrale de Clairvaux)

Autre élément qui suggère le niveau de frustration de la population carcérale, mais aussi ce qu'il suscite de l'extérieur. On retrouve dans beaucoup de récits de détenus « la femme exhibitionniste en face de la prison ». Le scénario est toujours le même : à contre-jour, une femme se déshabille. Si, parfois, comme chez Armando Valladares (1985, 296), elle est l'épouse d'un surveillant, que ce soit chez Clarence Cooper (1967, 295) ou chez Philippe Maurice, la trame de ce phantasme particulièrement significatif est toujours identique :

A une époque, d'un autre côté de la Santé, une femme se déshabillait, fréquemment et régulièrement, à la même heure, assez longuement ; sa fenêtre n'étant séparée que par une petite rue, elle savait quels émois elle provoquait. (Maurice, 2001, 94)

Hommes – femmes à égalité ?

Interrogés sur leurs représentations de la sexualité des femmes en détention, les détenus évoquent une plus grande frustration. Cette représentation est d'ailleurs accréditée par toute une littérature érotique où l'enfermement est une mise en scène classique. Mais on peut aussi citer, parmi d'autres, le film *Les valseuses* (Blier, 1974), où la femme au désir sexuel inassouissable sort justement de la Centrale de Rennes.

La différence homme – femme est profonde, ontologique. Chez le mâle, y'a quand même la pulsion sexuelle beaucoup plus forte. La femme est capable par ses études, par la création artistique... de sublimer sa libido. Elle a une plus grande capacité d'imagination. L'homme a une pensée plus

frustrée qu'une bonne femme. J'ai pas mal de difficultés pour sublimer ça. (Cédric, centre de détention de Caen)

Pour les hommes, je comprends la frustration sexuelle. Ils ont plus besoin de sexualité. (Justine, maison d'arrêt de Pau)

Arrivées à la maison d'arrêt des Baumettes la semaine qui a suivi le dépôt de plainte d'une détenue contre des surveillants pour viol (février 2003), nous avons été surprises de constater la quasi-unanimité des détenus de l'établissement : sans même la connaître, ils se disaient certains que la détenue était « nymphomane ». Sans parti pris de notre part pour la version des uns ou des autres (les faits ne sont d'ailleurs pas encore jugés), il nous semble que la représentation collective est bien étrange, puisque le fait de personnes qui, par ailleurs, n'étaient pas des admirateurs fervents de l'Administration Pénitentiaire : s'ils se disaient convaincus que « des détenus sont tués tous les ans au mitard par des matons », ils n'imaginaient pas que ces mêmes personnels puissent violer. Sans doute que le surveillant étant, pour le détenu, celui qui a accès aux femmes, dehors, ajouté à l'idée du viol comme manifestation du désir masculin non assouvi, explique l'absurdité, aux yeux des détenus, de la thèse de la détenue.

Beaucoup d'hommes ne parviennent pas à imaginer une sexualité féminine autonome, que ce soit l'homosexualité – qu'ils se représentent automatiquement comme une « partie à trois », c'est-à-dire avec eux comme partenaire masculin – ou la masturbation, qui est souvent, à proprement parler, impensable pour les hommes détenus.

La frustration, elle est plus dure chez la femme, parce qu'une femme ne peut pas employer les moyens comme pour un homme. Celui qui passe pas par là, il a un problème. On en parle avec ma femme, elle n'y arrive pas. (Antoine, maison d'arrêt des Baumettes)

La frustration, ça doit être plus dur pour les femmes. Nous, on a la veuve poignée, on a les pornos. Chez les femmes, on leur coupe les concombres, les bananes. Ça doit être moins facile pour les femmes. A moins qu'il y ait des gouines. (Renald, maison centrale de Clairvaux)

Bizarrement, certaines femmes ont également ce point de vue, comme si la masturbation demeurait, également pour elles, une pratique « d'hommes ».

La frustration, c'est plus dur pour une femme... Bah ! oui, pour un homme, c'est plus facile de régler le problème... (Danielle, centre de détention de Bapaume)

Mais la frustration sexuelle fait partie de l'économie générale de la privation sensorielle et affective qu'entraîne la prison. L'aiguïsement des sens qu'elle produit fait de la sexualité une des modalités de la privation :

La frustration sexuelle, c'est une souffrance, mais il y a tellement d'autre souffrances quand vous êtes à l'isolement... Ce n'est pas si dramatique... Mais il n'y a pas de perte de l'affectivité, au contraire. C'est accentué. Je pense que l'isolement peut achever, ou alors aiguïser tous les sens. Moi, j'ai l'impression d'avoir gagné de la sensibilité. C'est comme quand on perd la vue, il paraît que les autres sens prennent le relais. Moi, je peux entendre avec les mains, voir avec l'odorat... (Frédéric, maison centrale de Clairvaux)

Mais la frustration sexuelle est souvent considérée, par les détenus, comme un moyen de destruction de la personnalité :

Le sexe ? Ça manque grave ici. On a besoin d'affection, d'amour, de baiser, et ça, c'est interdit. C'est hyper mauvais... Ils veulent que les gens soient détraqués. C'est médicalement prouvé que le manque, ça détraque... (Sonia, maison d'arrêt de Pau)

La présence de femmes surveillantes

Alors que la mixité a été introduite dans les hôpitaux psychiatriques en 1972, la prison reste, en France, un des rares lieux non mixtes. Certains pays ont fait l'expérience de l'incarcération mixte. Entrée en service en janvier 1976, la prison d'Etat de Ringe, au Danemark¹, a dépassé la mixité expérimentée en Californie notamment, en créant un « environnement normalisé » pour un peu moins d'une centaine de détenus. Aux Etats-Unis, le Federal Bureau of Prisons a mis en place un programme correctionnel mixte en 1971 dans douze états, et dont la réalisation à la plus grande échelle (500 détenu(e)s hommes et femmes) est l'établissement correctionnel fédéral de Forth Worth, au Texas (Ward, 1980, 9-12). Les détenu(e)s partagent les salles de classe, les aires de travail et de loisirs, mais pas les dortoirs.

¹ Cf. l'article de Arrighi (1977, 936-939), contemporain de sa création, et celui plus récent de Bodil (1996, 64-67).

Ce programme, qui comporterait peu d'échecs, aurait des résultats positifs sur la vie en détention et la capacité de réadaptation sociale, diminuant notamment le taux de récidive. Il n'est ouvert que pour les deux dernières années des peines fédérales (c'est-à-dire les crimes). Egalement des activités mixtes, appelées « co-correction » aux Etats Unis, qui existent notamment dans l'état d'Alaska, mais aussi dans les prisons espagnoles.

En France, des femmes sont présentes en détention : depuis longtemps, les travailleurs sociaux sont majoritairement des femmes. Depuis les années 80, il y a eu un recrutement massif de surveillantes, par la suite affectées dans des établissements d'hommes. Le sujet est encore peu exploré en France, mis à part l'enquête de Inizan, Deveaux et Vetu (2001), mais il est venu tout naturellement au cours des entretiens que nous avons réalisés avec les détenus. L'opposition à la présence des femmes surveillantes en détention – surtout rencontrée dans des établissements pour peine – est justifiée de multiples façons. Mais il semble surtout que le problème vienne du fait que la présence des femmes surveillantes rappelle cruellement aux détenus l'absence de relations hétérosexuelles, ce que viennent confirmer des travaux étrangers, comme ceux de Potter (1990, 30).

*Les surveillantes, dans un sens, c'est cool. Ça fait plaisir. Mais tu sais que tu pourras jamais aboutir.
(Hocine, maison d'arrêt de Pau)*

D'ailleurs, Cardon (2000, 462) a remarqué que les surveillantes sont d'abord perçues en termes sexués par les détenus. Ainsi, l'opinion de Faouzi (maison centrale de Clairvaux) est minoritaire :

Les femmes surveillantes, moi, elles ne me gênent pas. Je m'en fous. C'est pareil. C'est quelqu'un qui porte une clé. C'est affreux d'enfermer les hommes. C'est tout.

Si l'Administration Pénitentiaire a décidé de la présence de femmes en détention, c'est en connaissance de cause : ayant remplacé avantageusement le bromure qui était distillé autrefois dans le café pour calmer les ardeurs, les surveillantes permettent aussi de « les calmer ».

Les surveillantes femmes, c'est un beau vice, parce que c'est bien pour calmer les détenus... (Fayçal, centre de détention de Bapaume)

2. Les pratiques solitaires

Si, parmi les condamnés à de longues peines, beaucoup de détenus évoquent une masturbation de l'ennui, il est remarquable que le thème du plaisir soit rarement associé à celui de la masturbation, souvent ramenée à une pratique instinctive :

Mais à certaines périodes de l'année, je suis un peu animal. Je me masturbe plus souvent... au printemps... [...] (Faouzi, maison centrale de Clairvaux)

La masturbation

Pour les détenus qui n'ont pas de parloir, et qui sont donc dans l'impossibilité d'avoir des relations hétérosexuelles, la masturbation rassure sur la virilité. C'est notamment le cas d'usagers de produits stupéfiants, inquiets des conséquences de leur consommation sur leurs capacités sexuelles.

Quand vous prenez ça [du subutex], vous avez même plus envie de sexualité... hier, j'ai vérifié si ça marchait encore. Bon, c'était ok... Mais c'est pas de l'amour. C'est sale. Et puis, dans les films, ça devient écœurant... (Boumediene, maison d'arrêt des Baumettes)

Mais si d'un côté la masturbation est rassurante, la peur qu'une masturbation excessive provoque des problèmes lors de la reprise de relations sexuelles avec une partenaire est aussi fréquente, comme Lacombe (1997) l'avait également noté.

Les récits, de détenus comme de surveillants, s'accordent également pour signaler des pratiques visant à agrémenter la masturbation avec la reconstitution des conditions tactiles d'une pénétration. Ainsi, Roland Agret, dans *L'Amour enchristé* (1998, 61), raconte des pratiques masturbatoires à l'aide d'aliments (pattes, orange ou poulet), comme il le faisait déjà dans un ouvrage antérieur :

D'abord, de façon « naturelle » si l'on peut dire, une majorité se rabat sur la « branlette » assaisonnée au livre porno ou à un cliché quelconque. Cela, honteusement, le soir, dans son lit, avec la peur d'être surpris.

D'autres ont recours à quelques artifices : le sac de nouilles en plastique rempli de nouilles tièdes, l'orange de bonne taille, le polochon plié en deux... (Agret, 1998, 94)

Dans le récit que fait C. Lambert de son métier de surveillant, il évoque aussi la découverte de certaines pratiques de détenus :

« Tu vois, quand tu soulèves un matelas, il y a des trous. Il faut bien fouiller à l'intérieur, car ils peuvent y cacher n'importe quoi. »

Il avait toujours son petit sourire, et moi, j'étais toujours aussi naïf. Sans me méfier, je mets les doigts dans ces fameux trous, et à peine les ai-je mis que mon collègue se tord de rire ! Je lui demande ce qui se passe, tout en fouillant ce trou dans le matelas, qui n'a pas l'air très propre, un peu gluant, mais lui se contorsionne de plus belle, il rigole tellement qu'il manque de s'écrouler par terre, et est obligé de prendre appui sur le mur. (Lambert, 1999, 29)

Même si cela n'apparaît jamais clairement dans les règlements des établissements pénitentiaires, il existe une certaine répression de la masturbation.

Nénesse est le champion de la chasse à l'onanisme. Comme nous n'avons au mitard que nos rêves et notre queue pour nous occuper, l'assiduité de Nénesse à son œilleton est bien vite récompensée. Ne croyez pas qu'il va ouvrir la cellule dès les premiers symptômes d'agitation ! Non... il attend, l'œil rougi, la nuque durcie par le guet, que le prisonnier esquisse les premières trémulations de l'extase et... clac, clac ! Sacré fumier de salopard pourri, t'as pas honte, non ? Tu veux que je t'aide ? (Dayant, 1972, 136-137)

Car il est interdit par le règlement de se masturber ! Quand l'onaniste, qui ne sommeille jamais chez le détenu moyen, mais se tient toujours en éveil vermeil, est surpris en pleine activité, mal dissimulé par son journal, son drap, ou la fameuse couverture, il se retrouve convoqué au prétoire, tribunal interne, condamné sans mot dire par trois cocus automates à tant de jours de mitard, au motif d'avoir offensé la pudeur du mateur !... Madame la ministre, et notre dignité ? (Dubrieu, 1999, 42)

Certains détenus, comme lorsqu'on évoque les films ou les revues pornographiques, ont une même réaction de pudibonderie.

La masturbation ? C'est quoi ça ? Ah ! la branlette ! Celui qui fait ça, j'ai mis des claques ! Si y fait ça dans ma cellule, j'ai cassé les dents ! Mais il paraît qu'il y en a plein qui le font, il paraît même qu'il y a des majeurs qui se font le cul. (Nadir, maison d'arrêt de Pau)

Mais la masturbation n'est pas toujours synonyme de plaisir, car elle peut devenir habitude, et surtout devenir une fuite de la réalité :

Mais il y a aussi la masturbation de l'ennui... ça peut arriver. Faire ça parce qu'on s'ennuie. (Pascal, maison centrale de Clairvaux)

Bah ! Qui n'a pas pratiqué l'amour solitaire en prison ? Mais moi, je fais ça que quand je suis seul en cellule, c'est un moment intime, et puis par respect... C'est l'instinct, ça attire... Mais je suis pas un fou de ces trucs-là... J'aime l'amour quand c'est bien fait. Mais faut dire aussi que ça rend service aux surveillants : quand le détenu se branle, il pense pas à s'évader ! (Saïd, maison d'arrêt des Baumettes)

La diffusion des films pornographiques

Si les hommes reconnaissent regarder des films pornographiques, c'est beaucoup plus rare de la part des femmes.

La sexualité, ça manque... Vous savez... [Rires] Sur le canal intérieur, ils passent des films cochons. Un film par jour. Je fais comme tout le monde, ça m'arrive de les regarder ! (Danielle, centre de détention de Bapaume)

De la même façon que la plupart des détenus tiennent à leur intimité lorsqu'ils se masturbent, les films pornographiques se regardent seul, ou du moins pas avec n'importe qui :

Les pornos, c'est bien. Je regarde, comme tout le monde. Dans ma cellule, je suis avec un copain d'enfance. On le regarde ensemble. Ça ne me gêne pas parce que c'est un copain. Si c'était un inconnu, ça me gênerait... (Jean-François, maison d'arrêt des Baumettes)

Quand y'a un porno, on zappe... On est quand même six dans la cellule. Je le regardais quand j'étais en CD. J'étais tout seul en cellule. Après, tu peux pas te permettre si tu es plusieurs dans la même cellule. (Hocine, maison d'arrêt de Pau)

Mais quand j'étais dans des cellules à trois, on regardait pas... Vous allez pas vous branler quand vous êtes à trois ! Y'a du respect, de la pudeur. (Pascal, maison centrale de Clairvaux)

Mais si le visionnage d'un film pornographique est une pratique solitaire, il n'en demeure pas moins une sorte de complicité, avant et après, entre détenus :

Le sexe, ça manque comme à tout homme qui se trouve en prison... Ici, on est privé de tout... Mais c'est délicat d'en parler... Y a beaucoup de vulgarité, dans les gestes, les paroles, ça m'énerve. Les pornos, quand les autres veulent regarder, je regarde, et puis, quand on en a vu un on les a tous vu... alors sinon je dors. Mais tout le monde en parle avant et après. Ça fait un peu gamineries. (Dominique, maison d'arrêt de Pau)

Certains détenus, incarcérés très jeunes, n'ont jamais eu d'expériences sexuelles avec des femmes, et donc toutes leurs représentations passent par les films :

J'ai aucune idée de la sexualité féminine... Il y a énormément de films de cul, de DVD qui circulent. Il y a les pornos de Canal, ceux du canal intérieur. Mais il n'y en a quasiment plus depuis la nouvelle sous-directrice. Il y a des petits groupes qui se les échangent. Je suis en plein dans ce circuit-là. A une époque, j'avais la plus grande bibliothèque de livres pornos... Dès le début, je m'y suis mis. Les surveillants sont plus cool du coup quand ils entrent dans la cellule... Le temps de regarder quelques trucs ! Ça fait partie des bonnes relations entre détenus de participer aux échanges. (Ronan, maison centrale de Clairvaux)

La diffusion de films pornographiques est évidemment un outil pour l'Administration Pénitentiaire. Le 26 février 1996, le directeur de l'Administration Pénitentiaire, Gilbert Azibert, signait une note à l'adresse des directeurs régionaux des services pénitentiaires, leur rappelant :

Dans certains établissements pénitentiaires, les programmes diffusés, à partir de cassettes vidéo louées ou enregistrées, sur le canal intérieur ou dans les salles de télévision communes, comportent des films à caractères pornographiques. Ceci me paraît contraire à la mission de réinsertion et à ses aspects culturels ou éducatifs, impartie à l'administration pénitentiaires par la loi du 22 juin 1987.

Je vous prie de rappeler aux chefs d'établissements concernés qu'il ne leur appartient pas d'admettre, même au regard d'autres considérations, que des films de ce type soient ainsi diffusés.

Or, dans beaucoup d'établissements, la pratique ne respecte pas la note citée ci-dessus. Les détenus sont conscients qu'il s'agit d'un moyen, pour la direction, d'avoir la paix avec la détention, mais beaucoup sont très critiques.

Il faudrait dire à l'Administration d'arrêter de mettre des pornos tous les soirs... Tous les soirs, ils sont dessus. On les frustre. Moi, j'ai une fille, j'ai pas envie qu'on relâche des animaux ! Ils pourraient mettre un porno qu'une fois par mois... (Marc, centre de détention de Bapaume)

Ici, ils fabriquent des pervers, ils mettent des films de cul tous les soirs... (Samir, centre de détention de Bapaume)

80% des mecs ici, c'est des pédophiles ou ils sont là pour mœurs... Comment tu veux qu'il se réinsère le type comme ça si on lui passe des pornos tous les soirs ? C'est comme si moi, on me passait tous les soirs un film où des gens fumeraient des joints et en expliquant pourquoi ils sont pour le trafic de cannabis... C'est pour ça, moi, des films comme ça, ça m'énerve vite ! En plus, c'est des marteaux piqueurs ! T'as envie de leur taper sur l'épaule en leur disant : « Eh ! Frère, tu veux pas reprendre un peu ton souffle ? » C'est pas de la faute aux détenus, c'est de la faute à la détention. Mais en plus, on l'a dit à la directrice : « Vous qui êtes une femme, vous devriez comprendre... » Ils sont encore plus pervers avec ce système... Vous croyez qu'ils peuvent comprendre quelque chose ? [...] J'ai voulu lancer une pétition comme les films pornos. Mais ils m'ont barré la route avant que je commence. (Fayçal, centre de détention de Bapaume)

*A la Centrale de S***, ils avaient enlevé des chaînes comme Cinéfilm pour mettre XXL... C'est un truc de fous ! Moi, Cinéfilm, ça permettait de voir des films que je verrais jamais dehors, des films en noir et blanc. Les trois quarts, ils étaient contents... De temps en temps, c'est bien, mais faut pas assimiler le sexe à ça. (Jean, maison centrale de Clairvaux)*

Cela crée des crispations autour de la diffusion des films pornographiques :

Les films pornos, c'est bien pour la santé mentale. Il n'y en a plus sur le canal intérieur. C'est à cause des musulmans... Pfft ! ils sont comme nous ceux-là... J'vois pas pourquoi... (Renald, maison centrale de Clairvaux)

L'extrait suivant de l'entretien avec Stéphane, incarcéré au centre de détention de Caen, insiste sur deux points pertinents, rarement évoqués par d'autres détenus. D'abord, certains surveillants s'opposent à la diffusion, en détention, de films pornographiques : confrontés à leurs propres insatisfactions sexuelles et à leurs pratiques compensatoires, ces diffusions les renvoient à une égalité de fait avec les détenus – comme nous le verrons ci-dessous avec les UVF. Or

cette égalité est, à proprement parler, insupportable pour les surveillant(e)s¹. D'autre part, règne une certaine hypocrisie sur le choix des films, ne correspondant pas en fait au public, qui est, dans certains établissements comme le centre de détention de Caen, en forte proportion homosexuel.

La direction [du centre de détention de Caen] est passée de Cinécinéma à Frissons. Et comme par hasard, la nuit, ça arrivait que ça saute, et que ça revienne à Cinécinéma. Il y en avait pas mal qui râlaient... On soupçonnait les surveillants, parce qu'ils étaient pas pour Frissons, et puis, comme un fait exprès, lorsque le système a été mis sous clés, il n'y a plus eu de coupure. Mais ça m'a permis de me rendre compte qu'il y a une réelle demande. D'ailleurs, à ce sujet, je trouve cela relativement hypocrite, parce que nous sommes ici pas mal à être homosexuels, et personne n'a jamais demandé à ce que les films soient choisis selon cette réalité, quand même... (Stéphane, centre de détention de Caen)

Certains, comme à l'égard de la masturbation, se défendent de regarder des films pornographiques, se retranchant souvent derrière une attitude moraliste :

En cellule, y en a qui veulent regarder le porno. Moi, j'veux pas, moi, je dors, ça me gêne. Chez les femmes, elles regardent. C'est pas bien, elles sont mariées. Même dehors, il paraît qu'y'en a qui regardent. [...] Y'en a qui respectent pas. T'entends des bruits... Même mon cousin, il paraît qu'il se branle en cellule. Moi, j'leur dis : « Va coucher avec une femme, arrête de te branler ! » (Bonheur, maison d'arrêt de Pau)

Les pornos, ça me fait délirer. Je les regarde pas. Pour moi, c'est inutile, j'ai suffisamment d'imagination pour pas avoir besoin de ça. Mais ça ne m'empêche pas d'avoir des magazines dits de « charme », comme Penthouse, mais surtout pour les reportages, il y en a de très bons. En plus, dans ma cellule, il y en a deux qui sont là pour des affaires de mœurs, alors je ne les laisserais pas regarder ça... C'est moi qui ai la télécommande, alors c'est moi qui décide ! (Bertrand, maison d'arrêt de Pau)

Il ne faut pas non plus omettre de signaler que certains individus ne supportent pas les films pornos, ce que Lacombe (1997, 100) observait également.

Je regarde pas les films porno. Ça me crisperait plus qu'autre chose. C'est comme si on avait un bon jambon qu'on pourrait pas manger... La diffusion, je trouve cela pervers, même, quant à le regarder, c'est maso ! (Raymond, maison d'arrêt de Pau)

Avec la multiplication des supports possibles de matériaux pornographiques (les magazines et les photos, la télévision, l'ordinateur), cela crée pour certains détenus un vrai ancrage de la sexualité dans l'irréel, comme ce détenu qui parle de son ordinateur comme d'une compagne :

Les DVD, j'en commande tous les mois, deux ou trois. Et quand je suis frustré, je regarde, c'est pas un problème. J'ai à peu près une centaine de films pornos. Le computer, c'est bon. Le computer, c'est comme ma femme. Y'a des jours où j'ai envie, parfois j'ai envie, parfois pas, comme avec une femme. J'échange beaucoup les films, parce que moi, j'ai tous les films. En fait, les autres, ils ont honte. Ils ont peur que sur le dossier, ça soit marqué « pervers », « maniaque », mais moi, je m'en fous, je suis surinamien ! Alors je commande pour les autres. Je fais payer plus cher que ce que je commande, ils me paient en cantine, en cartes de téléphone... On me demande beaucoup de films avec des transsexuels... La dernière fois, le surveillant il m'a dit comme ça qu'il fallait se calmer, parce que je commande des cassettes pour les gars : de la zoophilie, des fist-fucking... Les surveillants, ils savent que c'est pour le trafic, mais bon ! (Dennis, maison centrale de Clairvaux)

Magazines et photos

Les magazines pornographiques circulent en détention : généralement, ils contiennent surtout des photos de femmes, mais dans certains établissements, où il y a une forte proportion de détenus incarcérés pour des délits/crimes à caractère sexuel, comme au centre de détention de Caen, de nombreux témoignages s'accordent pour évoquer la présence de photos pédophiles.

¹ Les travaux sur les surveillants montre leur volonté de placer une barrière entre eux-mêmes et les détenus. Plus généralement, on pourrait évoquer, en reprenant l'analyse de Jean-Paul Sartre (1954) sur l'antisémitisme, l'idée d'un manichéisme qui se traduit par la « nostalgie d'une imperméabilité ».

Vous êtes déjà allé dans les cellules ? Non, parce que vous verriez qu'il y a plein de photos de femmes dans des postures... Vous voyez ce que je veux dire. Ça me plaît pas. Ici, y'a des mecs qui sont carrément en manque ! Et puis moi, je préfère les femmes habillées, je trouve ça plus joli. (Guy, centre de détention de Bapaume)

Les images pédophiles, elles sont pas rares ici, y'a rien de plus facile que d'en trouver. Vous savez, le prisonnier, il trouvera toujours des solutions. Faut être un peu libéral, mais les trucs pédophiles, ça devrait pas être normal. Les photos porno, il y en a beaucoup, moi, je trouve ça abject. Je respecte la Femme... La femme, c'est pas un objet. Mais, dans certaines cellules, on voit des photos d'enfants... C'est pas net ? Tant que ça reste dans des positions correctes, pas dégradantes... C'est pas parce que je suis croyant. Il y en aussi qui mettent des photos d'hommes nus pour bien montrer qu'ils sont homos. (Jean-Marie, centre de détention de Caen)

Sur le canal intérieur, il y a trop d'images avec des mômes... On voit que c'est des reportages choisis... genre le reportage sur la famille avec des mômes à poil dans la baignoire... ça ne va pas dans le bon sens. (Christophe, centre de détention de Caen)

Selon Cohen et Taylor (1972), les détenus ont recours aux revues érotiques afin de stimuler leur imaginaire érotique qui s'appauvrirait après un certain temps d'incarcération.

Les magazines porno, non, j'en lis pas, mais des livres comme Play Boy, oui... J'aime bien les dessins humoristiques... les caricatures... [récit d'une histoire drôle de Play Boy] Et y'a des photos de belles femmes... Excusez-moi, mais regarder une belle femme, c'est comme quand on regarde une belle voiture, c'est quelque chose de beau. Ça donne pas envie de quoi que ce soit, sauf peut-être pour certains... [...] C'est mon neveu qui m'apporte Play Boy, avec l'Auto Journal, l'Hebdo Corse... (Jacques, maison d'arrêt des Baumettes)

Du fait de l'arrivée – encore récente [voir ci-dessous] – de femmes surveillantes dans les détentions masculines, la circulation des magazines pornographiques, aux dires des détenus, aurait été restreinte depuis quelques années. D'ailleurs, d'après Cardon (2000, 464), une des principales conséquences de l'introduction de personnel féminin en détention serait justement « le renforcement de l'exigence de la « bonne tenue » pour les détenus », comme c'est d'ores et déjà le cas au Québec (Lacombe, 1997, 88).

Les magazines pornos, ça arrive, mais ça devient de plus en plus dur. Y'a que des livres de charme maintenant. Il faut se les faire rentrer par les parloirs. Ça aussi c'est parce qu'il y a des nanas en détention. On fait des échanges, mais y'en a qui veulent pas les lâcher, c'est leur femme, attention ! Moi, je colle plus de photos de femmes au mur, maintenant, j'ai plein de posters de voitures... (Charles, maison d'arrêt des Baumettes)

3. La question des agressions sexuelles

Contrairement au « sens commun » selon lequel l'auteur d'un viol est forcément un homme et sa victime vraisemblablement une femme, les agressions sexuelles et les viols existent entre femmes. Selon Robert Boucard (1930, 193-195), il y avait, au début du XX^e siècle, des viols entre femmes détenues. Et aujourd'hui ? Nulle trace dans les recherches sociologiques françaises : ni chez Rostaing (1997), ni chez Welzer-Lang (1996, 194-198). En France, comme à l'étranger, les viols dans les prisons d'hommes monopolisent l'attention.

A l'écoute des récits de vie des femmes détenues, on constate que les agressions sexuelles sont des épisodes ordinaires dans les vies de ces femmes : viols, incestes ponctuent leurs récits... ainsi, évidemment, que le rapport violent à la sexualité qu'est la prostitution.

Mon oncle a été condamné à 13 ans de prison pour m'avoir violée. Il va sortir quand je serais encore dedans... (Estelle, maison d'arrêt de Pau)

*K*** [son fils] vient d'un inceste, mais il ne le sait pas. C'est compliqué. Y'a une distance. G., j'étais consentante, mais il n'était pas désiré. C'est un enfant de la prostitution. Mais quand je dis que je ne les ai pas voulus, ça ne veut pas dire que je ne les aime pas ! (Mounia, centre de détention de Bapaume)*

Les agressions sexuelles entre détenues restent relativement exceptionnels. Les femmes rencontrées n'ont jamais évoqué la possibilité ou la crainte d'une agression sexuelle par le personnel (féminin ou masculin) pénitentiaire, même si au moment où se déroulait notre enquête, était médiatisée une plainte pour viol d'une détenue des Baumettes.

J'ai une amie qui a été violée en prison. Elle a porté plainte contre quatre filles... Ici, y'a une pointeuse qui a essayé de violer une détenue. Mais moi, je ne me laisse pas faire... (Mounia, centre de détention de Bapaume)

J'ai failli me faire violer par une détenue... Ça a foutu un gros, gros fouillis. J'avais prévenu la surveillante la veille, le soir. Elle l'a même écrit dans le cahier. Elle me faisait des avances, des menaces : « Même si tu ne veux pas, je te violerais ! » Le lendemain, ça a recommencé... A un moment, heureusement, la surveillante était dans ma cellule... Elle arrive, tape à ma porte, alors la surveillante se cache... [...] Heureusement qu'il y avait du monde... Ils l'ont mise au mitard, et maintenant, elle est en détention normale, mais j'évite de la croiser, elle me fait peur. Le pire dans cette histoire, c'est que le mitard, elle se l'est pris pour les insultes, les coups qu'elle a foutu à la surveillante. Pour mon agression, elle a rien eu : « manque d'éléments » ! Les surveillants m'ont conseillé de porter plainte. C'est ce que j'ai fait, même si normalement ça ne se fait pas de porter plainte contre une autre détenue, mais là... C'est vrai, on doit être solidaire, mais bon... Le pire, c'est qu'elle a déjà essayé avec deux autres dans les douches. (Dany, centre de détention de Bapaume).

La question des viols dans les détentions d'hommes a en France surtout été inspirée des témoignages nord-américains, en particulier du scandale autour des révélations de Davis (1968). Certes, les récits de viols en détention ne sont pas rares, de la part d'anciens détenus, comme Roland Agret (1985, 127) ou René Girier (1977, 270), et même de la part d'un surveillant (Lambert, 1999).

On distingue nettement deux types de discours sur les agressions sexuelles et les viols. Selon le premier type, les victimes, ce sont toujours les autres : « Ca ne peut pas m'arriver » puisqu'« on ne s'attaque pas à n'importe qui ». Il existe en effet des catégories bien définies de victimes « désignées » et/ou légitimes : les homosexuels (déclarés ou ceux dont l'apparence – attitude, habillement, etc. – correspond aux standards, socialement admis, de l'homosexualité), les « pointeurs », les « faibles » (psychiatriquement ou physiquement) et les « balances ».

Les homos, si y'en a qui crèvent la faim, ils passent à la casserole ! Mais les homos, c'est plus fréquent chez les femmes, y'a plus de frustration, obligé... (Hocine, maison d'arrêt de Pau).

Les agressions sexuelles ? J'ai vu des choses phénoménales ! Les viols, en maison d'arrêt, c'est classique ! Le violeur, il s'en prend plein la gueule, y'en a qui se font sodomiser avec un balai... Moi, j'ai jamais eu de menaces, c'est ma force de caractère qui fait ça. Quand vous arrivez, on vous teste... » (Mikaël, centre de détention de Bapaume)

Les agressions, il y en a... On ne peut pas dire le contraire. Tout se sait. Les surveillants finissent par lâcher le morceau, et après, c'est radio Baumettes ! On a entendu la dernière fois, dans une cellule de trois, à côté... On l'appelait Iggy Pop, c'était un psychiatre. Après, les deux sont allés au cachot, et les flics sont venus. La pénitencière a porté plainte, elle ne laisse pas passer ce genre de choses... (Saïd, maison d'arrêt des Baumettes)

Mais ça s'est fait une fois dans la cour de promenade. Ça m'a pas choqué, j'ai tellement mal. J'ai été déçu, parce que c'étaient des gens intelligents qu'ont fait ça, et sur un handicapé, en plus... Ils ont profité de ce gars-là. Rien n'a été vu, c'était derrière un mur... Y'a aussi un « pointeur », [...] qui a été tatoué de force... Mais je ne veux pas en dire plus. (Gérard, maison d'arrêt de Pau)

Il y a souvent des rumeurs de viol sur les pointeurs. Mais ce sont des rapports consentis de force, c'est une façon de mettre à l'amende. En plus, c'est pas forcément des pointeurs, ça arrive aux balances aussi. C'est pour les faire chanter. Les surveillants, ils ferment les yeux sur beaucoup de choses... En prison, il se fait violer celui qui le veut... (Boumediene, maison d'arrêt des Baumettes)

Le second type de discours rencontré est celui du côté des victimes « potentielles » : personnes incarcérées pour des délits/crimes à caractère sexuel, détenus (supposés) homosexuels, jeunes arrivants, etc. Le discours se fige autour d'un constat (« Ca peut arriver à tout le monde ») et de sa conséquence : « Il faut se battre pour éviter les agressions ». La confrontation à la violence sexuelle et l'épreuve qui consiste à y échapper est alors assimilée à l'idée d'une « socialisation carcérale », et cela ferait partie des étapes normales de l'intégration par la personne de son identité de détenu : soit la confirmation de son statut de « vrai homme », soit la déchéance de devenir un « pédé ».

J'ai jamais été l'objet d'une agression sexuelle... si tu peux faire un fer et planter quelqu'un, on te laisse tranquille... Par contre, les insultes, les crachats, de loin... c'est souvent. Le plus terrible, c'est que le système ne fait rien. Faut y ajouter le mépris des surveillants... Mais c'est normal, la fonction transforme l'individu ! (Raymond, maison d'arrêt de Pau)

J'ai jamais subi une agression sexuelle... je suis costaud, moi. (Gérard, maison d'arrêt de Pau)

Quelqu'un a essayé de m'agresser sexuellement, mais je me suis battu. J'ai porté plainte, mais on m'a dit comme ça qu'il n'y a avait pas assez d'éléments... (Nordine, centre de détention de Bapaume)

J'ai subi des agressions, mais comme tout le monde je suppose... Ici aussi il y a de la violence, mais moins qu'à l'époque [début de la peine en maison d'arrêt]. C'est surtout l'avidité, le racket... ou la volonté de posséder quelqu'un... [...] Les viols, en prison, ça peut arriver à tout le monde. J'en pense rien. Rien du tout. C'est la même chose que dehors. (Yannick, maison centrale de Clairvaux)

Beaucoup de détenus admettent, pour le moins, la légitimité des agressions – y compris sexuelles – à l'encontre des « pointeurs », et même y avoir participé dans le passé. Il semble à ce propos que les violences soient particulièrement le fait des plus jeunes et de détenus en début de peine. Les discours de justification de ces agressions sont relativement schématiques. L'argument de la punition est, de loin, le plus répandu, même s'il connaît plusieurs interprétations : de la plus sommaire loi du talion à la valeur éducative de l'exemple (« Au moins, ça leur apprend » et/ou « Ça évitera d'en tenter d'autres »).

J'accepte pas les gens comme ça... Faudrait carrément les jeter ailleurs. Au moins, avant, ils se faisaient tellement défoncer la gueule qu'ils ne recommençaient plus. (Charles, maison d'arrêt des Baumettes)

On rencontre également beaucoup de détenus qui justifient les agressions sexuelles (et plus généralement les violences) à l'encontre des « pointeurs » comme le rétablissement d'une certaine justice de traitement entre « voyous » et « pointeurs », privilégiés – ce serait à vérifier – par la Justice (pour les remises de peines et l'attribution des libérations conditionnelles notamment) et par l'Administration Pénitentiaire (pour l'obtention d'emplois en détention, par exemple).

*Les pointeurs, j'les calcule pas... Qu'ils portent le fardeau de leur infamie ! Mais le pire, c'est que certains, ils s'en foutent de ce qu'ils ont fait. Mais ce qui me dégoûte, c'est la différence de traitement que l'AP [Administration Pénitentiaire] fait : moi, par exemple, on m'a demandé d'enlever une photo de Claudia Schiffer seins nus, et eux, ils mettent des photos de gamins découpés dans la Redoute, et on leur dit rien. Faudrait qu'ils restent à leur place. Moi j'ai connu un mec qui avait pris 20 ans pour viol. Il est resté quatre ans en Centrale sans jamais sortir de sa cellule. Eh ben, il a fait le bon choix. C'est normal. Ça me choque pas qu'ils se fassent tabasser, ça me choque pas non plus qu'ils se fassent violer. Je me rappelle quand G*** [un tueur en série] est arrivé au QI [Quartier d'Isolement] de S***, il s'est fait tabasser par les matons... Et encore, ça aurait pu être pire pour lui, il y en avait qui se sont fait pisser dessus... Bref, quand on a entendu, avec d'autres mecs comme moi, on s'est mis à taper dans les portes. Là, un maton est venu m'ouvrir ma porte et il m'a dit : « On frappe le pointeur G***, toi, t'es un truand ». On a arrêté de frapper dans les portes, mais quand même, la fonction du maton, c'est pas d'agresser. (Jean-Pierre, maison d'arrêt des Baumettes)*

4. La prostitution en détention

La prostitution de certains détenus à l'intérieur même des établissements pénitentiaires fait partie des sujets sur lequel semble régner un silence complice, autant de la part des détenus que de l'Administration. Les témoignages recueillis nous ont tous assuré que la prostitution en détention est loin d'être rarissime (« Si on veut, on trouve »), mais aucun détenu ne nous a déclaré, bien évidemment, y avoir eu recours et plus encore, s'y être adonné. D'ailleurs, la personne qui ose parler de la prostitution ne l'évoque souvent que sous le sceau du secret, même si tous les détenus sont au courant, comme le montrent ces deux entretiens :

*A S***, y'a celui que tout le monde appelle « Porte-cartes ». Mais ça, les autres, ils vous le diront jamais. (Jean, maison centrale de Clairvaux)*

*A la centrale de S***, il y en a un qu'on appelle Tabata-cartes [d'après le nom de l'actrice de films pornographiques Tabatha Cash] ! Ouais... Tout le monde en rigole... Tant que c'est discret... [...] Oui, on l'appelait aussi « Porte-cartes » (Pascal, maison centrale de Clairvaux)*

D'ailleurs, Yannick (centre de détention de Caen), qui a toujours assumé, voire revendiqué, son homosexualité, nous a fait part de propositions régulières de prostitution :

Il y en a qui payent pour avoir quelqu'un... Moi, on m'a déjà proposé d'avoir la télé et tout ce que je voulais, pour être le gonze de quelqu'un. Mais moi, non, je me fais pas acheter.

Ceux qui se prostituent sont la plupart du temps décrits par les autres détenus comme étant particulièrement laids et/ou répugnants moralement, notamment du fait du motif de leur incarcération – la plupart étant d'ailleurs qualifiés de « pointeurs » par les autres détenus.

La seule histoire dont je suis sûr, c'est une affaire qui s'est passée ici, avec un gars qui faisait ça pour une cartouche de clopes... mais fallait pas être dégoûté, parce qu'il était vraiment pas... c'était un boiteux, avec une tronche... Enfin, certains le savaient, pas tous... On peut dire que c'était de la prostitution. (Bertrand, maison d'arrêt de Pau)

Un autre élément caractérise la prostitution en détention : des tarifs – du moins ce qu'on a bien voulu nous en dire – à la hauteur de la misère sexuelle et sociale de la population carcérale.

La prostitution, il y en a, mais c'est petit. C'est pas à grande échelle. Ils font une fellation, ou ils se font prendre pour 50 ou 100 balles ! Désolé, je parle encore en francs ! Ici, il y en a qui font une fellation pour une boîte de Ricoré. (Patrick, centre de détention de Caen)

Répondant à cette misère, beaucoup de détenus, notamment étrangers, sont favorables à la venue, en détention, de femmes exerçant une prostitution à l'extérieur. Sous prétexte que leur venue calmerait « les autres », on remarque tout de même que certains seraient prêts à y avoir recours :

Les prostituées en prison, ce serait bien pour les étrangers comme moi. Moi, ça fait quinze ans que j'ai pas touché à une femme. Ça ferait du bien de temps en temps.... (Dennis, maison centrale de Clairvaux)

Des prostituées en prison, ça serait un bien. Ça serait plus calme... Pfft ! Ici, y'a des mecs qui peuvent pas s'en passer, pas comme moi. Moi, j'irais peut-être, deux fois par mois. (Charles, maison d'arrêt des Baumettes)

Sans s'opposer à l'idée, beaucoup de détenus ont souligné que les prostituées ne pourraient pas remplacer une relation affective, y compris au niveau des pratiques sexuelles, et même que, au vu de la « clientèle », ce serait réellement un « sale boulot » (pour reprendre l'expression de Hughes, 1971) pour les prostituées.

En Suède, y'a des prostituées qui viennent dans les prisons. Pourquoi pas ? Mais pas pour moi. C'est un état d'esprit, de confiance. Moi, j'aime avoir des relations complètes, vous comprenez... Enfin, une prostituée, je vais pas la manger... Et si c'est pour tirer un coup, je préfère me branler. (Pascal, maison centrale de Clairvaux)

Des prostituées en prison, je suis pas d'accord. Faut penser à ceux qui font le travail. Parce qu'en prison, y'a à boire et à manger... Y'en a ici qui sont sacrément cinglés ! (Gilbert, centre de détention de Caen)

L'extrait suivant de notre *Journal de terrain* est révélateur de l'attitude de certains surveillants à l'égard de la sexualité des personnes détenues :

Notre sujet des « relations familiales des personnes détenues » doit aussi y être pour quelque chose dans l'animosité que l'on ressent de la part de certains surveillants... Un gradé lâche : « Les UVF, si c'est pour qu'ils emmènent leur pute au parloir, c'est pas la peine... Avant, c'était la honte d'avoir quelqu'un en prison, maintenant c'est une fierté. Si c'était une vraie famille qui venait d'accord, mais... » Bon, je comprends désormais le peu d'enthousiasme qu'il avait à nous recevoir ici... (Journal de terrain)

Au-delà du mépris marqué de certains surveillants pour les proches de détenus, dont ces derniers nous ont souvent fait part, il s'agit d'une véritable erreur d'appréciation de leur part : non seulement les pratiques prostitutionnelles existent en détention, mais la grande majorité des détenus souhaiterait, au parloir, dans une UVF ou en liberté, avoir une relation plus satisfaisante qu'un acte hygiénique. Mais cela pose plus généralement la question de la tolérance, voire d'une certaine complicité, de surveillants pour qui, les agressions sexuelles et la prostitution font partie du « décor ». Beaucoup de détenus sont convaincus que l'Administration Pénitentiaire, non seulement est informée de ces faits, mais que certains de ses agents profitent également des détenus qui se prostituent :

L'AP [Administration Pénitentiaire] le sait, ici, il y a trois quatre putes... Quand vous voyer les délits, vous comprenez... Faut pas avoir de sentiment pour faire ça avec un gamin... (Yannick, centre de détention de Caen)

*A E***, il y avait des travestis, ils parlaient comme une femme, ils tapinaient comme une femme... Soit ils avaient une protection, soit ça se passait très mal pour eux... Mais beaucoup avaient une protection. Il paraît même qu'il y avait des surveillants qui se faisaient faire des fellations... Je ne l'ai pas vu, mais c'est un détenu homosexuel qui me l'a dit... (Jean-François, maison d'arrêt des Baumettes)*

Notre recherche n'a pas pour objet de déterminer (et de quantifier) la réalité de certaines pratiques : nous nous intéressons aux représentations que les individus ont de leur sexualité ou plus généralement des pratiques sexuelles.

Toutefois, quelques condamnations récentes d'agents pénitentiaires et/ou de l'Administration – et le déroulement de notre enquête au moment même où une détenue des Baumettes portait plainte pour viol – ne font que conforter les personnes incarcérées dans leur perception des questions de sexualité et de violence en détention. En effet, le 1er février 1999, trois surveillants de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis ont été condamnés à quatre ans de prison ferme, dont un avec sursis, par le Tribunal Correctionnel d'Evry pour des agressions sexuelles sur des détenus travestis et transsexuels, placés au Quartier d'Isolement du D5, commis en 1995-1996. En appel, le 10 mai 2000, la Cour d'Appel de Paris a réduit leur peine à quatre ans de sursis. Le 7 mars 2000, le Conseil supérieur de la fonction publique a confirmé la révocation de l'ex-directeur de la maison d'arrêt de Beauvais, André Asquoët, pour « mauvais traitement », et notamment « harcèlement sexuel à l'encontre des femmes détenues ».

Par ailleurs, la responsabilité de l'Administration a été reconnue dans un cas de viol en prison. L'Etat a été en effet condamné pour faute lourde par le Tribunal Administratif de Rouen, le 6 février 1999, pour les violences et les sévices sexuelles qu'un détenu a subi, en 1995, de ses codétenus. L'Administration Pénitentiaire a été reconnue responsable à 20%, pour « défaut de placement » et « faute de surveillance ». Concernant cette dernière affaire, il est intéressant de savoir que ce détenu – qui d'ailleurs n'était pas incarcéré pour un « sale délit » – a été ultérieurement confronté à l'hostilité des autres détenus pour avoir « balancé » ses agresseurs.

Ces condamnations demeurent certes exceptionnelles, mais participent à une représentation collective de plus en plus répandue, et mal vécue par de nombreux surveillants, comme l'a montré le témoignage du surveillant Lambert (1999). C'est ainsi que 80 surveillants de la prison de Toul ont réagi à la publication du livre de Dils, *Je voulais juste rentrer chez moi* (2002), qui affirme que le personnel n'a pas réagi lorsqu'il a été violé en détention, par une plainte en diffamation, déposée le 12 février 2003 (*L'Alsace*, 14 février 2003).

Notons, pour finir sur ce sujet, que l'argument, souvent avancé contre la présence de femmes surveillantes dans les détentions d'hommes, selon lequel il en résulterait des agressions sexuelles à leur rencontre, semble jusqu'à présent invérifiable. Certes, il a été rapporté par les médias l'agression sexuelle d'une surveillante par un détenu à la maison centrale de Riom, le 17 octobre 2002 : il n'est pas ici question de minimiser la gravité d'un tel acte, mais il demeure unique dans la masse des agressions et violences rapportées par le personnel pénitentiaire.

B. L'HOMOSEXUALITE EN DETENTION : COUPLES FEMININS ET TABOU MASCULIN

Le contraste notoire qui existe entre le rapport à l'homosexualité chez les hommes et chez les femmes détenus n'est pas insignifiant. Vécu sans gêne, rarement blâmé, l'homosexualité dans les prisons de femmes n'apparaît pas comme un problème, ni pour les surveillantes, ni pour les détenues... hormis pour celles pour qui la découverte de leur homosexualité suscite beaucoup d'anxiété. Rien de comparable chez les hommes, où l'homosexualité masculine reste dénigrée et taboue. Comme à l'extérieur, l'ont notamment montré des travaux sur la construction du genre, par exemple celui de Falconnet et Lefaucheur (1975, 95-99), l'homosexualité est vécue par les hommes comme une remise en cause de leur virilité, contrairement aux femmes, pour qui l'hétérosexualité n'est pas nécessaire à la reconnaissance de la féminité.

1. L'homosexualité féminine : l'indifférence des uns, le fantasme des autres

Au début du XX^e siècle, Robert Boucard (1930, 197, 206) décrivait déjà des « mariages » entre filles. Depuis, l'homosexualité entre femmes détenues a été évoquée dans de nombreux récits d'ex-détenues, tels ceux d'Albertine Sarrazin (1965, 64), certaines racontant même leurs propres expériences (Saubin, 1991, 221). Du fait de leur moindre représentation parmi la population pénale – moins de 4% –, les détenues font beaucoup moins l'objet de recherches

sociologiques, et leur sexualité est encore plus inexplorée que celle des hommes. Ainsi, le récent (et relativement exhaustif sur la question des femmes en détention) travail de Rostaing (1997, 276-277) n'évoque que rapidement la question de l'homosexualité.

A la lecture d'Ehrel et Leguay (1977, 125-149), auteurs de la recherche la plus complète sur les détenues pendant les années 70, on mesure la distance qui nous sépare d'une époque où l'on faisait la chasse aux « garçonnnes » : le fameux « groupe G », regroupant les femmes se prostituant et celles qu'on soupçonnait d'être homosexuelles, à Fleury-Mérogis, a été transformé en 1974 en « groupe S » (S pour « Sécurité »), montrant le changement des préoccupations de l'Administration Pénitentiaire).

Dans les quartiers de femmes où nous nous sommes rendues, l'homosexualité féminine ne suscite guère que de l'indifférence – mis à part les inévitables commérages qu'éveillent la formation des couples, les disputes et les ruptures, et tous les secrets inhérents aux groupes restreints. L'existence de couples (matérialisés pour certains par la vie en « doublette ») ne pose de problème, ni aux codétenues, ni aux surveillantes, ni à l'Administration. Les couples ne font part d'aucun réel obstacle à leur intimité, mis à part le cadre carcéral, bien entendu, et une certaine « décence ». La sanction de huit jours de cellule de confinement, prononcée le 3 mai 2000, à l'encontre d'une détenue de la maison Centrale de Rennes, trouvée à partager le lit d'une codétenue, semble donc une exception.

Certains couples évoquent leur projet de se pacser : mais les femmes doivent attendre qu'une des partenaires soit libérée. En effet, le PACS entre personnes détenues semble très compliqué à organiser pour l'Administration Pénitentiaire : les membres du personnel que nous avons interpellés à ce sujet, sans jamais manifesté une quelconque hostilité – ni même d'ironie – à l'encontre de ces projets de PACS, ont évoqué des problèmes techniques et/ou juridiques, insistant également sur leur bonne volonté. En fait, s'il a été prévu la possibilité de se pacser pour les personnes – malades ou hospitalisées – qui ne peuvent pas se déplacer, rien n'a été préparé pour les personnes détenues. Même s'il semble légalement plus facile à un couple de se pacser lorsqu'une des personnes est libérée, ce n'en demeure pas moins une démarche encore exceptionnelle et compliquée. Ainsi, le 11 décembre 2000, *Le Monde* rapportait les difficultés de se pacser de deux femmes, dont l'une était toujours incarcérée à la maison centrale de Rennes.

Beaucoup de couples se contentent donc d'une union non officialisée, si ce n'est, parfois, symboliquement, par l'échange de bagues « de fiançailles ».

Nous n'avons jamais rencontré chez les femmes de réactions réellement négatives ou agressives à l'évocation de l'homosexualité féminine, le seul avis divergeant des autres a été une vraie surprise de la part d'une jeune « voyageuse » :

Les femmes homosexuelles ? J'ai entendu qu'y en a deux ici, mais j'y crois pas, ça ne va pas ensemble. J'ai jamais vu ça. Mais les hommes aussi, alors ça doit exister chez les femmes... Je voudrais le voir de mes yeux pour le croire. Juste qu'elles s'embrassent, pas plus, comme ça je le croirais ! Mais je comprends pas, ça sert à rien, ça peut pas faire de bébé. Si j'en voyais, je serais étonnée, j'trouverais ça bizarre. Je mangerais plus dans sa main, mais j'lui parlerais quand même.
(Louise, maison d'arrêt de Pau)

Les femmes rencontrées ayant une relation homosexuelle en prison la vivent très diversement. A part celles qui se considéraient comme homosexuelles avant d'être incarcérées, elles peuvent envisager leur nouvelle expérience de deux façons : il peut s'agir soit du début d'une relation amoureuse et d'une nouvelle sexualité, soit d'une homosexualité de circonstance (avec un retour envisagé à l'hétérosexualité à la sortie – notamment lorsque le compagnon vient régulièrement au parloir, avec éventuellement les enfants du couple) :

Ici, j'ai vécu avec une femme pendant deux ans et demi. Ça m'a aidé à supporter l'incarcération. Au début, c'était une relation cachée. Pour moi, c'est un péché, ça se faisait pas. Quand je suis tombée dans ce délire, je me suis dit : « Oulala ! Mon Dieu ! » Et puis, j'en ai parlé à un psy, qui m'a dit que c'était normal à cause de la prison, qu'on manque de câlins... Après, je vivais mieux... [hésitation] mon homosexualité, mais dehors, je veux retourner avec mon mari.

Mon amie vient toujours me voir, tous les quinze jours, même si elle est avec un homme. Il est au courant. Elle vient avec lui. Mon mari aussi le sait. Il a été choqué, il a eu du mal à comprendre. Je lui ai expliqué : « Elle te remplace, elle me prend dans ses bras. » Ils se sont écrits. (Dany, centre de détention de Bapaume)

Les hommes détenus ont été également interrogés sur leur représentation de la sexualité des femmes détenues, et notamment sur l'homosexualité féminine (son existence, leur jugement, etc.). Généralement, l'homosexualité féminine, incarcérée ou non, ne choque pas, car elle est représentée comme non sexualisée (elle serait de l'ordre du « jeu » ou de l'amitié), et s'il y a sexualité, celle-ci ne serait pas autonome (l'homme hétérosexuel s'imaginerait alors comme le troisième partenaire). C'est une représentation répandue chez les hommes, comme l'ont notamment montré les travaux de Falconnet et Lefaucheur (1975, 95-99) : si les hommes ne considèrent pas l'homosexualité féminine comme un danger pour eux, c'est que l'absence de pénétration ne les met pas en concurrence.

Il y a plus de couples de lesbiennes que d'homos, c'est pas choquant chez les femmes. L'homosexualité, chez les femmes, c'est très bien. Si je pouvais avoir deux épouses, ce serait très bien. (Serge, maison d'arrêt des Baumettes)

J'aime pas les homosexuels, je veux même pas qu'ils me regardent, mais deux femmes ensemble, ça me gêne pas. (Bakary, maison d'arrêt de Pau)

Les pédés, ces machins-là... je peux pas les blairer... C'est choquant. Deux mecs qui se montent dessus, c'est tabou. On ne sait même pas où ils font ça... A moins qu'ils fassent ça dans les doublettes. Je fais la prière, moi !

– Vous pensez la même chose des couples de femmes homosexuelles ?

– Les femmes, c'est moins grave, c'est plus joli... (Kamel, centre de détention de Bapaume)

Il semble généralement difficile aux hommes d'imaginer une sexualité féminine autonome, les détenus pensent que les femmes se masturbent moins que les hommes.

*La frustration, ça doit être plus dur pour les femmes. Nous, on a la veuve poignée, on a les pornos. Chez les femmes, on leur coupe les concombres, les bananes. Ça doit être moins facile pour les femmes. A moins qu'il y ait des gouines. Je suppose qu'il y en a beaucoup ? Moi, une femme, je peux m'en passer. Ça ne me dérange pas jusqu'à un certain point. Moi, je suis sevré [de rapports sexuels], comme on dit, depuis quatre ans... Mais une femme, elle peut pas s'en passer. Une femme, c'est autre chose. [...] On m'a dit que si, en tant qu'homme, vous allez chez les femmes, vous vous faites violer ! On m'a raconté comme ça qu'une fois, il y avait un pompier qu'avait dû aller chez les femmes à M***, eh bien ! il paraît qu'il était pas fier... (Renald, maison centrale de Clairvaux)*

La frustration, elle est plus dure chez la femme, parce qu'une femme ne peut pas employer les moyens comme pour un homme. Celui qui passe pas par là, il a un problème. (Antoine, maison d'arrêt des Baumettes)

2. L'homosexualité masculine, un secret bien mal gardé

La réalité des pratiques homosexuelles en prison est plus que méconnue, malgré ce que Genet (1949) nous en a raconté... Certes, il a dévoilé les rapports entre les « gosses » de la colonie pénitentiaire de Mettray et nous a expliqué la distinction entre le « mac » (qui affiche son mépris pour les femmes) et la « tante », mais le sujet est resté tabou. Cette division entre les personnes qui ont des pratiques homosexuelles est toujours d'actualité.

La situation nord-américaine semble bien plus paroxystique que ce qui se passe dans les prisons françaises, ayant également donné naissance à un vocabulaire spécifique. De même qu'au Québec on parle de relations entre un « loup » et un « serin », aux Etats-Unis, ils sont désignés par les termes de « wolf » et de « punk ». Selon Eigenberg (1992), les « homosexuels situationnels passifs » sont des hétérosexuels, qui, souvent par coercition, rarement volontairement, ont des rapports homosexuels durant l'incarcération. Le « wolf », l'« homosexuel situationnel actif » est un hétérosexuel qui aura davantage de prestige s'il possède un « punk », plutôt qu'un vrai homosexuel, car il y a coercition, conversion et pouvoir. Enfin, l'homosexuel situationnel se considère comme hétérosexuel et veut que les autres le considèrent comme tel. Dans la même perspective, Donaldson (1990) explique :

Sexuellement les « hommes » (« men ») sont uniquement ceux qui pénètrent, le simple fait d'avoir été pénétré est suffisant pour exclure définitivement de cette catégorie. La pénétration sexuelle d'un autre prisonnier par un « homme » est autorisée par la sous-culture carcérale et considérée comme certifiant la masculinité de « l'homme ». La « masculinité » est toutefois une situation précaire, qui

peut se perdre à tout moment du fait d'un homme plus fort ou plus agressif, puisqu'un « homme » est supposé « se battre pour sa masculinité ».

Aux Etats-Unis, on oppose donc les « queens », « bitches » ou « ladies », c'est-à-dire les travestis, qui sont respectés comme de « vraies femmes », aux « punks », « fuck-boys », « sweet kids ». Ceux-là étaient d'orientation hétérosexuelle à leur arrivée en prison et ont été « retournés » (« turned out ») par un viol – généralement collectif –, une menace convaincante de viol ou l'intimidation. Mais ces relations sont prises au sérieux, car elles impliquent une obligation de la part de « l'homme » de défendre son partenaire, en recourant si nécessaire à la violence, et de la part du dominé d'obéir à son « homme ».

Il ne s'agit pas ici d'assimiler la situation française à celle des Etats-Unis, même si certaines représentations sont valables ici. D'ailleurs, une des caractéristiques américaines qui est inconnue ici – du moins à notre connaissance – est la dimension raciale des viols.

Une étude américaine (Wormser, 1983, 297-303), réalisée dans 17 centres pénitentiaires, donnait un taux de 30% de détenus révélant avoir eu des relations homosexuelles pendant leur détention. Les seules statistiques françaises (élaborées à partir d'une enquête réalisée dans deux maisons d'arrêt en 1983-84) révèlent que sur 421 détenus interrogés, 21% affirment avoir eu des relations homosexuelles pendant leur incarcération (Monnereau, 1984, 1986). Ces chiffres, s'il faut les considérer avec une extrême prudence, comme tous ceux concernant la sexualité, mettent néanmoins en évidence une surreprésentation parmi les détenus des personnes ayant (eu) des pratiques homosexuelles, puisque dans la population générale, les recherches (notamment Corraze, 1996 et Anatrella, 1998) s'accordent pour en évaluer la proportion entre 3 et 7%.

Il existe quelques rares établissements qui sont connus pour leur forte proportion d'homosexuels, et conjointement la plus grande tolérance qui y règne : hier, la maison centrale d'Ensisheim, aujourd'hui le centre de détention de Caen. D'où notre intérêt pour réaliser des entretiens avec des personnes incarcérées dans l'une de ces prisons.

René Girier, dit « René la Canne », se félicitait, terminant son récit de ses années d'incarcération (1977, 329), d'avoir échappé à la déchéance de l'homosexualité, ce qui ne lui aurait pas permis de sortir dignement de prison. On a souvent retrouvé cette idée que l'homosexualité de certains est, pour les autres détenus, une mise en danger du groupe, d'abord face à l'Administration Pénitentiaire, comme si elle signait leur véritable défaite, puisque touchant à la dignité du détenu.

Si il y a des détenus qui deviennent homosexuels... peut-être ? Pourquoi pas ? Il y en a bien qui apprennent à fumer ici ! Je sais que ça ne m'arrivera pas. Ce serait tomber bien bas, c'est lâche. C'est comme pousser quelqu'un à se suicider. (Michel, centre de détention de Caen)

Les homosexuels, ça arrive malheureusement. Les matons s'en gargarisent. J'accepte pas, parce que pour moi, la prison, c'est une histoire d'hommes. [...] C'est plus dur pour une femme la frustration. J'ai une amie qui est tombée dans l'homosexualité en prison. Elle a gouné, ça m'a déçue. Pas ce qu'elle a fait, mais qu'elle se soit montré faible, qu'elle n'ait pas gardé sa fierté. (Pascal, quatre enfants, maison centrale de Clairvaux)

L'homosexualité, c'est contre nature. Par contre, deux femmes, c'est joli à voir. Comme j'le dis, du moment que j'y participe, c'est joli ! Non, l'homosexualité, c'est pas que c'est choquant, mais c'est pas normal. Si un chien il essaie de monter sur l'autre, l'autre il le mord... [...] Dans un univers d'hommes, ça arrive aux faibles d'esprit. C'est arrivé même à des grands voyous... (Reynald, maison centrale de Clairvaux)

Beaucoup de récits d'ex-détenus (par exemple : Charmes, 1974, 30-31 ; 69, Girier, 1977, 15, 19, 22) évoquent les viols qui transforment, définitivement, un détenu en « gonze », « giron », « fiotte », etc. Lorsqu'on évoque l'homosexualité des hommes détenus, classiquement, il s'agit uniquement d'une homosexualité passive, celle qui est associée à la faiblesse et au manque de virilité, car personne en détention (à commencer par les intéressés eux-mêmes) ne considère les « actifs » comme étant des homosexuels. D'ailleurs, l'insulte la plus grave qui puisse être proférée étant « enculé », ce qui est toujours stigmatisé est une pratique homosexuelle passive, et non active. La déchéance du statut

d'« homme » qui accompagne donc les expériences homosexuelles est alors entourée d'une immense honte qui sera donc cachée à l'entourage extérieur.

Ma copine, au début, elle m'a demandé pour les agressions sexuelles... ça lui faisait peur, comme dans les films, dans les douches, et tout ça... Au début, j'ai failli me fâcher. Pour qui elle me prend ? Elle m'a demandé : « T'as pas touché à un autre mec ? » On a parlé de tout ça, maintenant, ça me fait rire... » (Samir, centre de détention de Bapaume)

Des fois, pour blaguer, je disais à ma sœur : « Faut que je sorte de prison, je vais finir par m'accoupler ! » Elle rigole... Mais moi, je suis gêné quand les personnes savent que je suis dans une prison comme ça [c'est-à-dire ayant la réputation de Caen]. Qu'est ce qu'il pense mon fils que je suis dans une prison pleine de pédés ? (Mourad, centre de détention de Caen)

L'homosexualité est souvent assimilée par les détenus aux crimes et délits à caractère sexuel : « l'homosexuel » est fréquemment confondu avec un « pointeur ». Plus précisément, il y aurait une opposition entre d'un côté « l'homosexuel », « le pointeur » et « le pédé », et « le gay » de l'autre. La qualification de « gay » est réservée à celui qui était homosexuel avant d'entrer en prison, et pour lequel on précise : « Un gay peut aussi être un voyou ». Son honneur est donc préservé, contrairement au « pédé » qui a « succombé », « abdiqué » face à l'Administration.

Les homosexuels ? C'est les pointeurs, ça ? [...] Ils sont à part de nous. (Jean-Marc, maison d'arrêt de Pau).

Les homos, c'est pareil que les pointeurs, c'est des pédés. Je sais pas moi, ils ont qu'à se payer des femmes ! C'est des merdes, ça devrait pas vivre, pour eux, faudrait la peine de mort, ou les castrer... [...] Dehors, j'ai déjà parlé à des homos, c'est des êtres humains pareils que nous, sauf qu'ils aiment les hommes. Ils prennent leur plaisir comme ça, ils aiment ça. Mais moi, dans ma vie, je pourrais pas toucher un autre homme. (Eric, maison d'arrêt des Baumettes)

*J'ai pas entendu parler d'homosexuel ici. Il se ferait taper. Mais à la prison de V***, y en avait un dans mon aile. Je suis allé le voir poliment, et je lui ai demandé comme ça : « Est-ce que vous appartenez à la communauté gay ? » Il m'a dit oui, alors je lui ai dit qu'il avait pas intérêt à fornicer ou à faire des propositions dans l'aile... Mais c'est pas contagieux, alors après, je m'en fous. (Samir, centre de détention de Bapaume)*

Logiquement, c'est la même violence qu'à l'égard des « pointeurs » qui est donc prônée – ou du moins légitimée – à l'égard des homosexuels :

Un pointeur, je le chope, il est mort. C'est des fous, ils égorgent les femmes. [...] Un homo, j'le fracasse... C'est la came, le shit qui leur fait faire ça. (Bonheur, maison d'arrêt de Pau)

Les mineurs interrogés ont un discours caricaturant celui des adultes dans la haine des « pointeurs » et la légitimation de la violence à leur égard, puisque leur « socialisation carcérale » passe par leur appropriation des représentations des adultes.

Ils ont raison ceux qui agressent les pointeurs... C'est de la merde. Moi, un pointeur, j'lui mettrais un balai dans le cul. Il resterait pas dix minutes dans ma cellule. (Sébastien, maison d'arrêt de Pau)

On a également souvent entendu des jugements religieux à l'égard de l'homosexualité, surtout proférés par des jeunes issus de l'immigration nord-africaine et se qualifiant de « musulmans pratiquants », quoique leurs codétenus les considèrent plutôt comme des « intégristes » :

Ici, y'en a c'est Sodome et Gomorrhe... Des types super bizarres. Je leur parle, alors que je devrais pas leur parler... Bon, ils choisissent... De toutes façons, ils paieront devant Dieu... (Fayçal, centre de détention de Bapaume)

Il semble que les idées sur l'aspect acquis ou inné de l'homosexualité départagent, de façon relativement significative, les représentations sur l'homosexualité en prison. Les jugements des détenus sont très différents entre ceux qui arrivent en maison d'arrêt et ceux qui connaissent les établissements pour peine. Le discours-type en maison d'arrêt est le suivant :

De toutes façons, homosexuel, on l'est ou on ne l'est pas. Mais je pense pas qu'on le devienne en prison. (Georges, maison d'arrêt des Baumettes)

La découverte de l'existence de l'homosexualité en prison arrive lorsque le parcours carcéral amène la personne en établissement pour peine. D'où souvent la représentation de l'homosexualité comme pouvant être « contagieuse », et que donc il faudra se tenir à l'écart, si on veut préserver son « statut d'hétéro ».

*L'homosexualité en prison, j'y croyais pas, et à E***, ça a commencé. C'est un truc de fous... Y'en a qui tentent... Y'a du viol, y'a des relations consenties et d'autres non. Là-bas, ils reconnaissent presque. Ils s'en cachent pratiquement pas. Des fois, y'a des mecs qui font certaines fixations, surtout en muscu. Au début, ça me gênait. Puis, à un moment, on s'est mis à en jouer. On faisait semblant de ne pas voir qu'untel nous fixait, et on faisait exprès de le prendre en flag' : « tu as vu comment mon muscle il gonfle... ». C'était pour s'amuser, les mettre mal à l'aise... Mais il y a beaucoup d'homos qui pointent du doigt les autres, surtout quand ils ne sont pas arrivés à leurs fins. (Hugo, maison centrale de Clairvaux)*

C'est donc en établissement pour peine, avec des détenus condamnés à de longues peines, que l'on pourra rencontrer un discours rationalisant l'homosexualité comme étant la solution à l'impossibilité d'établir des relations affectives hétérosexuelles, notamment dans le cas de prisonniers condamnés à perpétuité. On peut qualifier cela d'« adaptation secondaire », dans le sens où l'utilise Goffman (1968, 245-262), même si celui-ci n'a pas évoqué la sexualité dans une telle perspective.

Homosexuel, j'aurais pu le devenir, mais un homme m'a jamais fait bander. Ça pourrait m'arriver. Ce serait un avantage. [...] Demain, que j'serais pédé que ça m'arrangerait. Mais là dessus, j'me suis un peu loupé ! (Yannick, maison centrale de Clairvaux)

Pour un certain nombre de détenus, ne pas être assimilés aux homosexuels est un enjeu. D'où, par exemple, au centre de détention de Caen, l'utilisation de photos de femmes pour se différencier des « homos », qui forment la grande majorité de la population pénale. Mais il s'agit de le faire savoir souvent plus démonstrativement :

L'homosexualité ! [sifflement] Ton cul, t'en fais ce que tu veux, tant que tu me mets pas la main sur le genou... Y en a beaucoup en maison d'arrêt... Une fois, j'ai reçu une lettre de propositions... Je suis descendu en promenade, je l'ai lu à tout le monde, et j'ai dit que j'avais pas intérêt à en recevoir une autre ! Mais j'en veux pas un dans ma cellule, parce que j'aime bien marcher en slip, dormir à poil. Par exemple, j'aime bien aller pisser les couilles à poil... (Charles, maison d'arrêt des Baumettes)

Ici, on peut te mettre un carton devant la porte, avec dedans des cantines, et si tu le prends, ça veut dire que tu es d'accord. Ou alors, il y a les recruteurs, qu'on appelle les « têtes à baffes ». Ce sont eux qui vont tester, s'il y aurait une ouverture. Mais quand je suis arrivé, j'étais avec un pote à moi, qui m'a prévenu direct pour le coup du carton et des recruteurs. Il y en a un qui est venu vers nous, manque de bol pour lui, mon pote le connaissait. Il lui a foutu une grande claque, et il lui a dit : « Mon pote et moi, on est pas des pédés, alors tu fais passer le mot. » Voilà, j'ai été tranquille direct ! Mais un matin, j'ai eu un carton devant ma porte... Je me suis demandé si c'était pas une blague, justement... Bien sûr, je l'ai pas pris ! (Alain, centre de détention de Caen)

D'ailleurs, beaucoup de prisonniers évoqueront la raison de leur incarcération comme une offre homosexuelle à laquelle ils n'ont pu échapper que par l'homicide de l'auteur de ces propositions pressantes. Vraies ou fausses, ces histoires ne nous intéressent pas en elles-mêmes, mais toujours est-il que cet alibi semblait attirer à son auteur une certaine respectabilité. Lorsqu'une affirmation démonstrative de l'hétérosexualité ne suffit pas, la violence deviendrait la réponse légitime :

Moi, j'ai eu une fois une proposition homosexuelle, mais ça a mal fini... Le type s'était assis à côté de moi, il m'a touché les genoux, et après il a essayé de m'embrasser... Ça s'est terminé à coups de poêle, on est passé au prétoire, on a pris huit jours de sursis chacun. (Jean-François, maison d'arrêt des Baumettes)

Malgré la bienveillance d'une partie de l'Administration Pénitentiaire et d'autres détenus, il reste qu'être homosexuel (et/ou travesti) en prison est une situation difficile, et le cadre est fondamentalement hostile. Peut-on parler d'homophobie ? Certes, le terme d'« homophobie », introduit en France après sa popularisation aux Etats-Unis, suite aux travaux de Weinberg (1972), rend compte de ces pressions actives, intentionnelles et préméditées à l'encontre des personnes homosexuelles. Cependant, le terme d'« hétérosexisme » pourra être préféré, car rendant plus exactement compte des normes ou dominances hétérosexuelles, établissant et perpétuant la notion que toutes les personnes sont ou doivent être hétérosexuelles. Il est important de ne pas avoir une conception réductrice de l'homophobie, et d'inclure, comme W. Blumenfeld (1992), dans les attitudes négatives à l'égard de l'homosexualité, des attitudes qui sont en deçà de la répulsion, notamment lorsque l'homosexualité est vue comme une maladie, un pêché ou un crime. Le jugement selon lequel l'hétérosexualité est synonyme de maturité doit également être comprise comme homophobe. La tolérance

s'accommode souvent de protectionnisme et d'indulgence comme si la personne homosexuelle était un(e) adolescent(e) et qu'elle ne pouvait pas avoir de position d'autorité ou être « prise au sérieux ».

Ils sont allés voir les autorités compétentes. J'ai déposé des plaintes : on doit se justifier pour quelque chose que vous n'avez pas à justifier, à cause d'une méprise de Madame. [...] Les collants, ça faisait pédé pour Madame X. C'est un peu comme les islamistes avec les femmes... On a l'impression que ce sont les jugements d'une Inquisition.

Il y a beaucoup d'homophobie. Je ne réagis pas. Je m'en fous éperdument. J'ai pas envie d'avoir des rapports sexuels avec eux... Plus jeune, j'en ai beaucoup souffert. [...] Depuis le temps que j'ai cette réputation, faudrait que je me fasse enculer !

C'est les pratiques du goulag... C'est l'oppression psychologique. (Fouazi, maison centrale de Clairvaux)

J'ai réalisé de grandes évolutions avec la thérapie. Maintenant, je sais que je suis homo. Mais même si j'ai des désirs en détention, ce n'est pas envisageable de passer à l'acte ici : il y a la promiscuité, et puis pas vraiment de liberté de choix... Et puis, si ça fonctionne pas, je peux pas partir. Je veux avoir cette liberté de s'échapper. Et puis, même si j'ai des désirs, c'est pas forcément au milieu de 400 personnes que je vais trouver... J'ai des relations affectives avec une ou deux personnes, c'est-à-dire pouvoir parler, se confier, être bien avec, quoi... mais sans aller vers des relations sexuelles. [...] Maintenant, je m'affiche pas, mais je ne me cache plus. J'ai pas envie d'avoir à assumer ça en détention... les propositions... et puis y a le regard de certains, même ici y a des homophobes. On est pas considéré pareil. Etre homo, c'est pas être pris au sérieux dans la conversation. C'est très puéril, et c'est ce qui me mine le plus. Les gamineries, ça m'a plus posé de problème que les agressions... (Stéphane, centre de détention de Caen)

Il y a eu la grande époque, ici... On était cinq. On nous appelait la Comtesse, la Biche... et moi, c'était la Panthère Rose. J'avais tout en rose. J'avais un sac à main rose, un kimono rose avec des oiseaux, et aussi une minijupe... [...] Avant, je pouvais me maquiller comme je voulais. [...] J'ai plus m'habiller en rose. Maintenant, les gens savent plus délirer, à part avec le shit ou avec les médicaments. (Yannick, centre de détention de Caen)

Le centre de détention de Caen est donc un cas à part, du fait de l'acceptation de l'existence de couples homosexuels en détention et de leur prise en compte par l'Administration. Cela n'a rien de tabou, et dès notre arrivée, nous avons appris que le centre de détention de Caen était surnommé, par les détenus comme par le personnel, le « CCC », pour le « centre de détention des Culs Cassés ». Vue l'attitude tolérante de la Direction, mais aussi son utilisation à escient des amours carcérales comme moyen de contrôle et/ou de marchandage, la réputation du médiatique Chef d'établissement – M. Daumas – d'être un « libéral » n'est pas usurpée. Sa gestion de l'homosexualité en détention ressemble en fait fort à ce que nous en avons vu dans les quartiers de femmes. Reste donc aux détenus de savoir négocier ou obtenir certains avantages, comme le partage d'une cellule, un travail dans le même atelier, etc.

On a jamais voulu vivre ensemble. On a toujours eu une cellule chacun. On n'aurait jamais demandé à être ensemble. On voulait préserver notre intimité. Faut pas tout mélanger, et ça aurait peut-être fait foirer notre histoire. En milieu carcéral, c'est pas faisable. (Jean-Marie, centre de détention de Caen)

Dans ce contexte de quasi-normalité de l'homosexualité, les « voyous hétéros » expriment leurs difficultés à vivre en détention. La relative liberté sexuelle des détenus homosexuels accentue brutalement leur propre frustration.

On peut se demander – comme chez les femmes – si les détenus ayant des pratiques homosexuelles en prison les considèrent comme une parenthèse ou plutôt comme une réelle découverte. En effet, pour un certain nombre de détenus, auteurs d'actes pédophiles ou de viols, leur pratique homosexuelle est nouvelle et le résultat de l'acceptation – dans un cadre thérapeutique – de leur homosexualité.

A 60 ans, la sexualité ne se pose pas dans les mêmes termes qu'à 40 ans... Si j'avais 30 ans, assumer ma sexualité homosexuelle se poserait concrètement... ça voudrait dire outter [faire son « coming out », c'est à dire déclarer publiquement son homosexualité]... [rires] mon homosexualité... Mais à 60 ans, on a pas besoin des mêmes passages à l'acte, alors, pour l'instant, je ne sais pas. [...] Après tout, si j'avais été de leur âge, peut-être que j'aurais eu ici des relations. Ça aurait pu être un élément d'équilibre dans ce qu'il y a de tordu dans ma sexualité. Il y a un médecin qui m'a dit que je ne serais soigné que si j'avais une homosexualité active... Je n'en suis pas tout à fait sûr... Il faut encore que je trouve mon équilibre. Mais si je redeviens prêtre, j'assumerais cette sexualité. Ça peut servir aussi, on a des qualités en tant qu'homosexuel. Faut sortir du schéma du début du siècle. (Noël, centre de détention de Caen)

Mais il arrive que dans certains cas, les expériences homosexuelles en détention soient conçues comme une parenthèse (à l'exemple de certaines femmes détenues rencontrées), voire comme une mauvaise expérience traumatisante. Dans ce dernier cas, certains hommes craignent de « prendre goût » à l'homosexualité, et donc ne plus « redevenir normal ». Il y a en filigrane l'idée qu'un rapport homosexuel priverait définitivement l'homme de sa virilité.

*A ma sortie, je veux retrouver une femme de 30-35 ans, mais je ne veux pas d'une relation-crachoir. Je veux quelque chose de sincère. Je lui dirais tout de même que j'ai été homo. Mais je ne veux pas d'autres enfants, y a un temps pour tout. C'est malsain d'avoir des vieux parents. Je veux rester ami avec S*** [un détenu avec qui il entretient une relation affective], qu'on fasse chacun notre vie de notre côté. J'espère qu'il va retrouver une femme et des enfants. (Patrick, centre de détention de Caen)*

*Pour l'instant, y'a un litige. Je sais pas quoi faire... Vous pourrez me donner votre avis, d'ailleurs, ça m'intéresse... C'est P*** ou une femme et avoir un enfant. Mais, est-ce que j'ai le droit d'avoir un enfant avec ce que j'ai fait ? [...] Mais son histoire, c'est par rapport à son épouse. Il est encore très timide. Il a des difficultés par rapport à son délit. Mais moi, ce que je veux, c'est son bonheur. Moi, je serais le plus heureux du monde s'il me disait qu'il avait trouvé une femme. Des fois j'ai dit : « P***, trouve-toi une femme ! » Comme, j'ai dit, les femmes, elles sont pas toutes sauvages. (Jean-Marie, centre de détention de Caen)*

Selon Johnson (1964, 220), ce serait au début de l'emprisonnement, alors que les perspectives d'avenir sont les plus sombres et la vulnérabilité de la personne plus grande, que les personnes répondent le plus aux propositions homosexuelles. Or les témoignages recueillis ne vont pas dans ce sens, puisque c'est souvent après plusieurs années de prison, « faute de mieux », que les détenus disent avoir eu leurs premières expériences homosexuelles.

Mais je voudrais vous dire quelque chose. J'ai eu une relation sexuelle ici. Vous savez, depuis que je suis ici, j'ai beaucoup appris sur moi. Je ne sais pas si c'était le besoin... Si, c'était le besoin. C'est plutôt une expérience que je mets sur le dos de la prison. Personne n'est au courant. C'est plus dur en tant qu'immigré. Si j'étais français, je le revendiquerais... Vous savez comment elle est notre culture... [...] Je le dirais jamais à cause de notre culture. Je pourrais jamais le dire à ma mère. Si j'avais quelqu'un de proche, je lui dirais, mais pas à quelqu'un de ma culture. Peut-être que si ça se savait, je serais renié, banni de ma famille... Je l'ai fait une fois... C'est pas une histoire de regrets, non, mais j'ai peur de prendre l'habitude ! Merde, je suis un être humain ! Ça fait sept ans que je suis en prison ! Et je me souviens de la dernière fois que j'ai fait l'amour avec une femme, c'était pas pareil... (Mourad, centre de détention de Caen)

L'homosexualité fait donc figure d'un secret, certes, mais bien mal gardé, qui a une fonction essentielle dans la définition des identités des hommes détenus.

VII. ET APRES ?

« ON NE SORT JAMAIS DE PRISON »

A celles qui m'ont remplacée aux parloirs de la Santé et d'ailleurs, je ne saurais trop rappeler que plus longue et pénible est l'attente, plus grande est la confiance qu'on mérite et le bonheur qui en découle.

Annie Livrozet (1983, 154)

On a précédemment exposé les troubles liés à l'incarcération [cf. Ch. III]. Or les détenu(e)s sont loin de considérer, y compris dans le cas des « courtes peines », leur incarcération comme un épisode dont on peut, brutalement et impunément, « tourner la page ». De façon assez paradoxale, et souvent, simultanément, culpabilisante pour les individus, certains détenu(e)s ne parviennent plus à envisager leur sortie, car ils se sont « trop bien » adaptés à la détention.

La JAP [Juge d'Application des Peines] a dit que j'étais sur-adapté à la détention. A ma sortie, je vais perdre énormément d'avantages. Il va falloir travailler beaucoup plus... (Ronan, maison Centrale de Clairvaux)

Ce même phénomène est connu dans les hôpitaux psychiatriques sous le terme d'« hospitalisme ». Beaucoup de détenu(e)s, comme Cody, le personnage de Frédéric Boyer dans *Des choses idiotes et douces* (1993), s'installent dans la prison et la sortie signifie donc une perte de repères. Il n'est sans doute pas étranger à cette situation que la sortie ne constitue en rien un rite de réintégration, qui viendrait compenser, au niveau symbolique, la cérémonie de dégradation qu'est l'entrée en prison (Garfinkel, 1956, 420-424). Par ailleurs, les conditions de la sortie, ne sont, pour beaucoup de détenus, pas très encourageantes. Ainsi, selon l'Administration pénitentiaire (1998), si 70% des sortants de prison seraient attendus par un proche, 20% sortiraient avec moins de 7,50 euros et 30% cumuleraient trois handicaps : absence d'argent, de travail et de logement.

L'isolement ou, à l'inverse, la promiscuité, – et toutes les atteintes à l'intimité inhérentes à la vie carcérale –, ne sont pas sans conséquences pour l'individu qui en a fait l'expérience et qui sort de prison. Il faut nécessairement prendre en considération les effets de l'incarcération sur la vie affective et sexuelle, au niveau des représentations (avec le sentiment souvent répandu de l'incarcération comme amputation des « capacités à s'émouvoir ») comme du vécu, des réactions de l'entourage aux choix opérés par le sortant de prison lui-même.

A. LA SORTIE DE PRISON : UNE LIBERATION ?

La sortie de prison, si elle obnubile nécessairement les détenu(e)s, représente pour beaucoup essentiellement une source d'angoisses : que la sortie soit synonyme d'inconnu (lorsque la personne a décidé de « changer de vie »), ou qu'elle soit un retour à une situation pénible, déjà expérimentée et vécue comme une impasse, car ayant auparavant abouti au délit/crime et à l'incarcération.

Ma sortie ? Ça va être tout rose ! Non... ça va être l'enfer, bien sûr ! Je vais devoir travailler... J'étais un feignant... j'ai jamais vécu avec une femme... j'ai pas connu la vie de famille... (Marc, centre de détention de Bapaume)

Les personnes que l'usage de stupéfiants à mené, directement ou non, en prison, ressentent tout particulièrement la sortie comme un retour à une impasse, lorsqu'elles se savent toujours dépendantes du produit ou que leurs fréquentations les plongera de nouveau dans ce mode de vie.

Une impasse, voilà sur quoi il allait déboucher en mettant le pied dehors. Retour forcé dans une famille branlante, raccommodée par nécessité plus que par réelle affection. Noyée dans le marais du quotidien dans cette putain de cité morose, entre les embrouilles avec tous ces connards de voisins et les provos des lardus new-look, à l'américaine, sportifs à mort, complètement blindés aux amphètes et à la coke. Et tous ces potes d'un soir qui te promettent une amitié éternelle dans les vapeurs d'alcool ou pour un demi gramme de brown. Alors, quoi de plus à gagner, hein ? En tout cas, pas grand chose à perdre. (Anonyme, in Collectif, 2000a, 66)

1. La fin de peine reste une peine

L'approche de la sortie n'allège en rien, pour le détenu, sa « peine ». C'est sans doute même dans la proximité d'une libération que les conditions de détention deviennent plus insupportables pour beaucoup, car justement, le détenu se détache peu à peu des normes de l'intérieur. A.-M. Marchetti (2001, 385 sqq.) avait bien analysé cette situation avec les détenus à perpétuité, qui doivent lentement se séparer de leurs repères établis en détention. C'est ce processus d'acculturation qui explique notamment que le retour de permission soit de plus en plus difficile avec le temps, puisque chaque permission partage davantage le détenu entre deux univers, celui de la prison et celui du monde extérieur. C'est dans cette perspective de changement de références que certains, dans les mois qui précèdent leur sortie, tentent de faire disparaître leurs tatouages, et plus généralement, tout ce qui sera associé à leur détention (les lettres reçues, par exemple). C'est d'ailleurs pour cela que, traditionnellement, les sortant(e)s distribuent leurs affaires à ceux qui restent.

Cette situation est socialement intenable, et c'est pourquoi, comme l'avaient d'ailleurs montré Cohen et Taylor (1972), les détenus, lorsque la date de libération n'est pas trop proche, se refusent à des pensées d'avenir afin de réduire le stress associé à la crainte de la dégénérescence du moi.

Quand je suis passé en commission d'application des peines, j'ai commencé à déchirer toutes mes lettres. Je sais pas encore ce que je vais faire. Je vais me décider au dernier moment... Je vais essayer de garder aucun souvenir. Comme si j'avais été en voyage... A la dernière minute, je déciderais. (Dennis, maison centrale de Clairvaux)

Cela explique aussi cette réflexion rapportée par J.-M. Rouillan, détenu condamné à perpétuité, dans un roman récent inspiré de ses dix-sept ans de prison déjà effectués :

– Nous voulons un baby-foot dans la cour de promenade. Nous voulons ci et ça... nous voulons, nous voulons...

– Et sortir, ils ne veulent pas sortir ? Les conditionnelles, les permissions, non ? Jamais ? souffla Dédé. (Rouillan, 2002, 69)

Etre « attendu » ou « sortir seul »

Pour les couples incarcérés – notamment les couples homosexuels dont les partenaires peuvent être détenus dans le même quartier, voire partager la même cellule –, le moment de la sortie d'un des partenaires est une véritable épreuve. Dans ce dernier cas, l'angoisse de la séparation est ressentie autant pour celui qui reste détenu que pour celui qui doit sortir.

Y. : – les surveillants nous le disent, vous sortirez ensemble...

G. : – Moi, je le sens pas...

– Non, mais je sortirais avant lui...

– Moi, je le sens pas de finir ma peine tout seul. (Yannick et Gérard, centre de détention de Caen)
Sa libération, ça était un soulagement, mais c'était dur. Elle espérait une peine plus longue pour qu'on reste ensemble. (Mounia, centre de détention de Bapaume)

Mais c'est également similaire lorsqu'il s'agit d'un couple hétérosexuel dont les partenaires sont tous les deux détenus : la sortie de l'un doit permettre à l'autre d'envisager sa sortie.

Mon mari va tout préparer. Il sort en février en chantier extérieur. Moi, il me reste cinq ans à faire pour finir ma peine de sûreté, mais on va essayer de la faire modifier. Il va tout préparer, le foyer, le travail, tout... (Lucette, centre de détention de Bapaume)

En fait, la façon d'envisager la sortie dépend beaucoup de l'existence ou non d'un entourage, qui va permettre de faire les démarches pratiques (obtention des certificats de travail et de logement) et judiciaires (demande de libération conditionnelle). La sortie de ceux qui sont « attendus » – qui sont ceux aussi qui sont « assistés » – n'a rien de commun avec ceux qui sortent « seuls ».

Ils échafaudent déjà des plans pour ma sortie. Même des plans de mariage... je leur dis : « chaque chose en son temps ! » Ils ont une vraie soif de me voir dehors. Ils me l'ont dit, parce que ce sont des personnes qui occupent socialement de bonnes positions : « Quand on pourra, on interviendra pour ton dossier. » Pour moi, le fait qu'ils m'aient accepté est plus important que leurs interventions, même si c'est appréciable, mais c'est pas le plus important. (Alain, centre de détention de Caen)

Dans la perspective de la sortie, se pose, pour beaucoup d'étrangers résidants régulièrement en France, le problème du retour au pays d'origine, s'ils sont touchés par la « double peine »¹. En effet, un étranger, présent régulièrement en France, peut être expulsé à sa sortie de prison, soit par une Interdiction du Territoire Français (ITF), éventuellement définitive, prononcée par une décision de justice, soit par un arrêté Ministériel d'Expulsion (AME), par nature définitif, prononcé par une décision de police. Suite à la « Campagne nationale contre la double peine », entreprise fin novembre 2001, à l'initiative d'associations comme la CIMADE, l'Assemblée Nationale a adopté, le 10 juillet 2003, un projet de loi tendant à supprimer la « double peine ». Ceci permettrait de mettre fin au scandale de l'expulsion de personnes qui ont toutes leurs relations – familiales et amicales – en France, même si demeure le problème des sans-papiers qui sont expulsés, alors que le reste de leur famille – régularisée ou non – reste ici. Il se pose aussi la question des étrangers, qui, condamnés très jeunes à de lourdes peines, se retrouvent à leur sortie avoir quasiment plus vécu en France que dans leur pays d'origine. Certains espèrent alors rester en France, même si c'est pratiquement impossible.

Toutes ces situations sont facteurs d'incertitudes, et empêchent donc les individus de construire un projet de sortie.

Ici, les détenus ont des projets de sortie, pas moi... Quand je suis devant le JAP, j'ai aucune perspective d'avenir, je ne sais pas où on va me jeter, où on va me mettre... chais pas quoi faire à part de voir quand je serais dehors. (Mourad, centre de détention de Caen)

Goffman, citant notamment le récit de Kathryn Hulme (1957), évoque la « bombe » qui précéderait l'entrée et la sortie de la plupart des institutions totales : l'armée, l'équipage d'un bateau, etc. La prison fait figure d'exception, car la sortie semble plutôt irréaliste aux détenu(e)s, même proches de la sortie. Ainsi, Serge, dans *Les Hommes dans la prison* (1980) décrit bien de ce sentiment d'irréalité :

Je serai libre dans quelques heures. [...] L'extérieur est irréel. Je vais rentrer dans l'irréel. Ainsi, le dormeur qui rêve, s'il dit : « Je vais me réveiller » ne se croit pas. Je pense aux dernières heures des condamnés à mort : ils ne peuvent pas se figurer la mort. Je ne peux plus me figurer la vie.

Loin d'être anecdotique, la peur de la sortie est autant expérimentée par des courtes que des longues peines. Le taux de suicide, particulièrement élevé en fin de peine², est révélateur. En effet, à la sortie, il s'agit souvent d'effectuer non seulement des démarches « classiques » de recherche d'un logement, d'un travail, etc. – préoccupations dont

¹ Voir notamment les films de Rabah Amour Zaïmeche (*Wesh Wesh qu'est-ce qui se passe ?* 2002) et de Bertrand Tavernier (*Histoire de vies brisées. Les double peine de Lyon, novembre 2001*).

² Voir notamment les travaux de N. Bourgoïn (1993, 1994).

l'incarcération préserve... –, mais également des procédures plus lourdes (concernant son procès, son autorité parentale, etc.).

En prison, c'est con, mais tu te sens en sécurité, tu sais ce que tu dois faire, tous les jours. Pour comprendre, faut se dire qu'en prison, t'as pas besoin de te poser de questions. La prise de tête, c'est quand tu sors. (Hassan, ex-détenu)

Mes belles-filles, elles ont 19-20 ans maintenant... Elles et leur mère, elles vont le payer cher. J'attends d'être dehors pour faire rectifier mon procès, pour ramener des preuves. Quand j'aurais ça, je porterais plainte : je veux qu'elles connaissent la prison. Il faut qu'elles payent le mal qu'on m'a fait, et surtout à ma famille. Elles ont sali mon nom, elles ont sali mes enfants. (Renald, maison centrale de Clairvaux)

L'impression de sécurité donnée par la prison est d'autant plus vraie que la sortie est associée à la violence possible, comme dans le cas de Patrice (centre de détention de Bapaume) :

Tant que je suis ici, je suis en vie, mais quand je vais sortir, je sais que mon frère, y veut me buter, alors ça va être lui ou moi.

La sortie peut être d'autant plus angoissante, lorsque la peine effectuée est d'une certaine longueur, que le détenu a l'impression que le monde a changé. Beaucoup de personnes, incarcérées depuis une vingtaine d'années, ne se sentent plus « de leur temps » : de l'euro aux téléphones portables, en passant par les nouvelles voitures (d'où la lecture régulière, par certains, de magazines automobiles) et les habitudes langagières des « gens de dehors »... Ainsi, un détenu m'a raconté son choc, lorsque, incarcéré depuis presque une décennie dans une maison centrale, où la population se composait surtout de « vieux voyous » et de « pointeurs », il s'est retrouvé, par les hasards d'un parcours carcéral, dans une maison d'arrêt de la région parisienne, confronté au langage et aux manières des « jeunes de cité ».

L'intuition de ne pas suivre l'évolution du monde extérieur, d'être décalé, se traduit souvent par l'impression d'une accélération, dehors, dans le mode de vie :

Ma sortie, ça m'inquiète... Surtout à l'heure actuelle, il faut courir pour tout faire. Tout va plus vite. Un ami me le disait encore au téléphone, ça va plus vite que quand j'étais dehors... Moi, je suis resté à 94. Ma façon d'être, c'est de 94. J'ai changé mentalement, mais j'ai pas changé comme les gens dehors. Pour moi, 94, c'est comme si c'était hier. (Renald, maison centrale de Clairvaux)

Les aménagements de peine

Parallèlement aux grâces du 14 juillet, aux remises de peine, etc. qui réduisent la longueur de la peine à exécuter, les détenu(e)s peuvent bénéficier d'« aménagements de peine » : permission de sortie, chantier extérieur, semi-liberté et libération conditionnelle (4% des sorties)¹. Or la participation à ces aménagements de peine n'est pas évidente, car ils impliquent de concilier deux identités (celle de « taulard » et celle d'homme/femme « libre »), deux appartenances (la prison et « dehors »).

Je ne veux pas sortir en perm, car les parloirs, c'est déjà pénible... Je ne veux pas les voir tous sur moi pendant une journée, et j'imagine la crise de nerfs en repartant... Ils vont tous vouloir me raccompagner... Ah non ! (Dominique, centre de détention de Bapaume)

Cela est particulièrement aigu concernant les retours de permission, qui deviennent de plus en plus difficiles avec le temps.

Quand je suis sorti en perm, ça m'a vachement torturé : si je rentre, c'est comme si je reconnaissais les faits... (Samir, centre de détention de Bapaume)

J'ai eu ma première perm en juillet 2001. C'est très, très, très dur de rentrer... J'avais oublié ici. Et c'est de plus en plus dur de rentrer. (Mikaël, centre de détention de Bapaume)

Les permissions sont, pour beaucoup, l'occasion d'avoir des rapports sexuels, « à tout prix », pour pouvoir notamment s'en vanter auprès des codétenus.

¹ Voir A. Kensey, 2003.

La libido, ça travaille, mais j'ai bientôt une perm. Je vais la passer dans un hôtel, avec ma copine, avec sur la porte la pancarte : « ne pas déranger ». Mais que avec ma copine, désormais, on a envie d'être sérieux. (Bertrand, maison d'arrêt de Pau)

Quand je dis que je suis atypique, c'est parce que, par exemple... J'ai pas eu de rapports sexuels depuis 13 ans. Quand je suis sorti en perm, en général, les mecs te disent : « Dès que je sors, j'vais voir les putes ». Eh bien moi, pas du tout... Je suis allé voir ma famille, c'était ça l'important. Mais ça, c'est parce que je fais du sport, j'ai des activités saines... Bon, j'aurais pu aller à Pigalle. Mais moi, je me suis occupé de trouver une corde à une vieille guitare que j'avais pas vu depuis treize ans... (Hugo, maison centrale de Clairvaux)

Les extraits suivants d'un dossier de demande de liberté conditionnelle montre le rôle attribué aux compagnes de détenues :

*A la lecture de leurs courriers, cette femme semble exercer sur M. A**** une influence très maternelle et très sécurisante. (Expert médico-psychologique et psychiatrique)*

Compagne très présente et « structurante ». (Directeur d'établissement pénitentiaire)

Il a voulu rompre avec sa famille, et il a trouvé grâce à son amie un soutien extérieur. Celle-ci peut représenter un facteur stabilisateur. (Expert médico-psychologique)

Le projet d'insertion [...] ne paraît pas de nature à structurer suffisamment sa personnalité puisqu'il serait hébergé par des amis – mais qu'il ne connaît pas vraiment – et avec sa compagne qu'il ne connaît pas vraiment plus puisqu'il l'a rencontrée il y a cinq ans par l'intermédiaire de petites annonces et n'a donc jamais vécu avec elle de relations intégrant un environnement normal. (Procureur général)

On retrouve cette image de la femme « salvatrice » dans les propos du Dr Roumajon, dans son ouvrage Ils ne sont pas nés délinquants :

Si à l'aube de l'âge adulte ils trouvent la femme capable de leur apporter ce qui a manqué, ils peuvent atteindre ce point d'équilibre qu'au fond d'eux-mêmes ils recherchent. Si le destin leur refuse cette chance ils sont exposés à toutes les aventures à la fois par dépit et par goût de s'anéantir puisque jamais ils ne se réaliseront. (Roumajon, 1977, 123)

Pour bénéficier des aménagements de peine, le détenu doit donner des gages de travail, de sociabilité, etc. alors même que il a passé de longues années en prison, voire à l'isolement. Toujours aussi paradoxalement, les compagnes de détenus font figure, dans les dossiers de réinsertion, d'élément favorable. Or, nous avons vu que la prison ne fait rien pour préserver les liens familiaux et conjugaux, ni, plus généralement, pour favoriser la sociabilité. Beaucoup de détenus se sentent donc dans une impasse, puisque leur incarcération leur a coupé tout lien et que les conditions de détention sont marquées par la pénurie de travail et la misère, alors que, susceptibles de demander une liberté conditionnelle, ils ne répondent à aucun critère. C'est par exemple le cas de Yvon, (maison centrale de Clairvaux), placé à l'isolement au moment où nous l'avons rencontré :

Je veux redemander du boulot et tenter ma chance. Mes seules garanties, c'est de déjà travailler en prison. Montrer que socialement [sic], je peux communiquer, payer les parties civiles.

De la même façon, on demande souvent aux détenus de prouver leur normalité, alors même qu'ils ont été reconnus coupables, et surtout que la détention est un milieu anormal et qui n'est pas thérapeutique :

A la fin [de ma première peine], quand j'étais en CD [centre de détention], j'étais plus le même, on ne me reconnaissait plus. J'étais plus distant, plus hargneux, j'étais plus moi-même. C'est la prison qui fait ça, moi, j'y étais entre 17 et 26 ans, alors comment être normal ? (Jean-François, maison d'arrêt des Baumettes)

Savoir qu'on va mourir en prison

Certains détenus, parce que condamnés à des peines de perpétuité, c'est-à-dire sans date de sortie établie, ou parce qu'ils sont déjà âgés lors de leur arrivée en prison, sont persuadés qu'ils vont finir leurs jours en détention. Il faut rappeler ici que la « loi Kouchner » – l'article 10 de la loi du 4 mars 2002, insérant dans le Code de Procédure Pénale l'article 720-1-1 –¹, permet une « suspension de peine » pour « les condamnés dont il est établi qu'ils sont atteints d'une pathologie engageant le pronostic vital ou que leur état de santé est durablement incompatible avec le maintien en détention » n'est appliquée que de façon marginale, comme d'ailleurs les grâces médicales présidentielles.

J'ai 80% de chance de mourir en prison. C'est pas la peine que j'aie un bon comportement... Ma vie, je vais la finir en prison. Si j'ai de la chance, je sortirais... Pour l'instant, j'ai passé que 12 jours de ma vie dehors... Alors je ne pense pas à ma sortie. Je peux mourir demain, me faire tuer ici... Je ne pense pas à l'avenir. Maximum, je pense à la semaine prochaine... (Yannick, maison centrale de Clairvaux)

Arriverais-je au terme de ces dix ans ? Si je ressors, c'est les pieds devant... Et quelle sera ma vie si je sors ? La réinsertion est très difficile. Je ne suis pas optimiste, ni d'ailleurs pessimiste. Disons que je suis serein. Je sais que je retournerais dans ma maison de retraite. La congrégation m'accueillera, je me sens en sécurité. A ma sortie, je tacherais de me faire oublier dans ma maison de retraite. (Jean, maison d'arrêt de Pau)

Il y a pour certains, également, la crainte de ne plus sortir. Dans le climat actuel d'allongement des peines, de durcissement des conditions de sortie, notamment en liberté conditionnelle², et d'une obsession de la « sécurité », certains détenus ne parviennent même plus à imaginer leur sortie.

J'ai peur de ne plus sortir, de ne plus entendre le bruit des oiseaux. (Yvon, maison centrale de Clairvaux)

Je sais pas si je vais sortir un jour... y'a trop de galères... Ils calculent pour me coincer, quand je me calme, ils trouvent quelque chose. Ils arrivent toujours à te prendre en juif. Je devrais être dehors... Mais comment tu peux avoir des gages de réinsertion quand tu es dans une centrale de merde ? C'est des crapules... Une condi, sous Sarkozy, j'l'aurais pas. Je serais pas tranquille dehors... (Jean, maison centrale de Clairvaux)

2. Attendre, du côté des proches

Les proches ne sont pas épargnées par l'angoisse de la sortie, notamment pour celles qui ont rencontré leur compagnon alors que celui-ci était déjà incarcéré :

Depuis un an et demi, elle [sa compagne] a des angoisses pour ma sortie... Elle a des douleurs dans le ventre. (Pierre, maison centrale de Clairvaux)

Leur angoisse se nourrit notamment des changements qu'ils perçoivent chez leurs proches incarcérés ou des conséquences connues de l'incarcération :

Le pire, c'est qu'ils sont pareils dedans qu'ils étaient dehors. Et ouais, ça les rend pas moins cons d'être au placard, ce serait même plutôt le contraire... Alors il va falloir se les fader quand ils vont ressortir ! (Brigitte, épouse de détenu)

En plus, il paraît qu'on les récupère fainéants ! Tu vois le cadeau ! Il paraît qu'il y a des conséquences... Sur la vue, pour conduire, traverser la rue... Bah, faut être aux petits soins avec eux quand ils sortent, ils sont déboussolés... Ça va pas être de la tarte ! (Sandrine, compagne de détenu)

Albertine Sarrazin (1965, 221-222) évoque, alors qu'elle attend la sortie de prison de Julien, ce sentiment, partagé par beaucoup de proches de détenus, que ce dernier est différent, en prison ou dehors. Cela renvoie, en fait, directement à la question de la socialisation carcérale et à la nécessité, pour beaucoup de personnes, de se construire différentes personnalités selon qu'elles sont en détention ou à l'extérieur :

Julien de taule n'est pas Julien que je connais, ni celui que je vais reconnaître ; même s'il persiste à se vêtir de brouillard, celui-ci aura une densité différente. Peut-être, comme les filles de la Centrale qu'on accompagnait à la cellule des partantes la veille de leur libération, Julien aura-t-il cette expression étrangère, dépouillée, le visage de qui a posé les armes parce qu'il a fini par vaincre.

¹ Le 8 octobre 2003, lors du débat sur le projet de loi « Evolutions de la criminalité » au Sénat, M. Zocchetto a présenté, au nom de la Commission des lois, un amendement abrogeant l'article 10 de la loi du 4 mars 2002.

² Sans doute que la médiatisation de quelques sorties conditionnelles au cours desquelles les bénéficiaires – dont certains étaient des délinquants sexuels – ont commis des délits ou des crimes (Jean-Claude Bonnal, dit « le Chinois », Patrick Henry et, dernièrement, Jean-Luc Blanche) n'est pas indifférente à la vision qu'en ont les détenus condamnés à de longues peines.

Ainsi, Claire, dont le mari et le frère sont incarcérés, fait part de ses échanges familiaux à propos des deux hommes :

Des fois, avec mes autres frères et soeurs, et même avec la frangine de mon mari, on se dit que dès quand ils seront à nouveau ici, c'est pas d'être allé en taule qui les empêchera de nous prendre la tête ! On rigole, mais c'est vrai... L'autre fois, en délirant, on se disait qu'à la moindre prise de tête, on demande à l'AP [Administration Pénitentiaire] de nous les reprendre. Parce qu'en vrai, ils sont pas tous les jours cools...

Annie Livrozet (1983, 30) insiste bien dans son livre sur la tendance à idéaliser la sortie :

[...] Imaginer « l'après », cet après tant espéré, idéalisé à en faire mal, où tout recommencera comme avant ; admettre et comprendre qu'il y aura plus de chances de le retrouver voyou à la sortie qu'ouvrier à la chaîne, découvrir qu'en fin de compte il a toujours été comme ça et qu'au fond c'est cette certitude qui donne la force d'attendre.

3. La sortie

Au-delà du fait que la sortie implique de réapprendre son autonomie quand pendant des années on a été assisté, déresponsabilisé dans tous les domaines, réapprendre les façons du dehors, quand pendant longtemps on a vécu les lois particulières de l'univers carcéral – réapprendre jusqu'à ouvrir les portes –, la libération signifie retrouver une place et un rôle parmi ses proches (famille et amis). Or ce rôle est d'autant plus difficile à (re)trouver que, pour beaucoup de détenus, « quelqu'un de dehors ne peut pas comprendre ce que veut dire être en prison pendant des années ».

Le constat de Martine Willoquet (*in De*, 1980, 47), femme de détenu, est lapidaire et sans appel :

Une libération, c'est dur, très dur...

La violence de la sortie

La sortie, longtemps rêvée, imaginée dans ses moindres détails, se passe rarement comme la personne l'a conçue. Souvent, on se promet, « si on sort », d'accomplir telle ou telle promesse : du pèlerinage religieux à l'arrêt de la boisson et/ou des « conneries », en passant par « une cuite » ou « une bon joint » pour le premier soir...

Quand je sors, j'embrasse la première personne que je croise ! Sinon, après, je fais un pèlerinage à Lourdes. Je suis croyant, mais pas pratiquant, mais j'ai décidé de faire ce pèlerinage. (Gérard, maison d'arrêt de Pau)

Mais ce qui ressort de la plupart des récits des ancien(ne)s détenu(e)s, c'est la violence qui caractérise la sortie. Dans le cas des personnes qui ont effectuées de longues peines, beaucoup sont confrontées à l'impression que le monde a changé, ou plutôt s'est dégradé, depuis leur incarcération.

Quand je suis sorti, je n'ai pas reconnu la physionomie de la France. C'est pas par racisme que je dis ça. Non, les gens sont plus pareils, ils n'ont plus de goût les gens, et surtout, c'est la féminité qui n'existe plus. Les gens n'ont plus de charme, de gentillesse. Les gens, maintenant, on dirait The Hole... D'ailleurs, je l'avais vu à l'actualité, y'a beaucoup d'agressions, de violence... Et puis surtout, y'a le portable... Du matin au soir, les gens sont avec leur portable, et les messages... C'est consternant : il y en a qui ont deux portables sur eux, trois portables dans la maison... (Hugo, maison centrale de Clairvaux)

Cet extrait d'un texte de Woô Manh (cité *in Collectif*, 2000b, 263) évoque parfaitement la violence, à proprement parler insupportable, de la sortie :

Alors t'es sorti dans la rue et t'as gueulé et chialé... Ouais, tu voulais les descendre ces salauds, leur montrer la haine, leur montrer ce que c'était, être bousillé... Tu courais comme un cinglé, avec ton flingue dans la main. Tu hurlais j'veux pas j'veux pas et t'as tiré sur le premier uniforme venu, c'était pas possible, trop fort pour toi et quand t'as tiré, t'as senti les miradors exploser dans ta tête, t'as vu le flot péter dans tes neurones, la dernière giclée, le dernier obstacle du canasson avant l'abattoir... T'as appuyé, appuyé jusqu'à vider le chargeur.

Ce qu'exprime Abbot (1982) est très proche de Woô Manh, confirmant la violence des émotions et leur simultanéité étourdissante :

Quand on me libéra, je ne pouvais m'orienter. Les chemises d'un bleu neutre de l'uniforme des prisons me frappèrent et m'éblouirent par une beauté qu'elles n'avaient jamais eue. Toutes les couleurs m'éblouissaient. Un bout de bois me fascinait par son toucher, sa texture. Le mouvement des choses, les nombreux prisonniers déambulant, et la multitude de leurs voix [...] m'étonnaient. J'étais lent, béat et égaré.

Selon l'expression de Goffman (1968, 191), le « reclus » a souvent l'impression – et parfois pour cause – d'être confronté à une « conspiration du silence » de la part de son entourage. La sortie signifie alors la confrontation à la réalité qui a été cachée, notamment la maladie d'un parent qui ne venait plus au parloir, le déménagement forcé, suite à des difficultés financières, etc.

Les premiers instants de liberté

Certains détenus refusent que leurs proches assistent à la sortie – ou plus exactement au franchissement de la porte – parce qu'ils veulent se présenter à eux comme « purifiés de la prison ». Ainsi, Nicole Gérard (1972, 7) écrit :

Je n'avais pas voulu qu'ils me retrouvent devant la prison. Mon fils Marc, surtout. Combien de fois, déjà, avait-il dû, pour me revoir, pénétrer dans ces enceintes sévères, emprunter ces couloirs à l'angoissante netteté ? Nous ne pouvions, sous le regard obstiné de la surveillante, échanger que des paroles anodines et contraintes... Maintenant, je sortais du silence, j'étais, à nouveau, du côté de la vie. Il fallait effacer jusqu'à l'ombre de la geôle. Nous ferions comme si je rentrais d'un long, d'un très long voyage.

En effet, parmi les premières choses que les personnes qui sortent de prison veulent faire, on retrouve souvent le besoin de se laver et l'envie de se promener dans la nature.

On ira s'installer à la montagne. Ça fait six ans qu'on en rêve... Mon mari, il dit toujours que le béton, c'est pas fait pour lui... Après quinze ans de prison, il ne veut plus en voir ! (Sandrine, compagne de détenu)

Souvent, en sortant, les auteurs de crimes passionnels ou les mères infanticides veulent, en premier lieu, se recueillir sur la tombe de la personne qu'ils ont tué, afin de pouvoir, réellement, commencer le deuil.

Si j'ai eu une grosse peine, je dois la faire en la mémoire de ma fille. Je me sens très culpabilisée. J'y repense tous les soirs. J'ai pas fait le deuil de ma fille. J'ai pas eu le droit d'aller à l'enterrement de ma fille. Ça a été un double choc. La première chose que je fais en sortant, c'est d'aller sur sa tombe, j'en ai besoin. Après, le deuil se fera petit à petit. (Valéry, centre de détention de Bapaume)

En sortant, je veux aller sur la tombe de mon frère et de ma sœur. Et puis sur celle de ma femme... Mettre des fleurs sur sa tombe. C'est la première chose que je veux faire en sortant. (Dominique, centre de détention de Bapaume)

Même si la sortie a été ardemment souhaitée par les proches, il y a obligatoirement un décalage entre celui qui sort de prison et ceux-ci... au minimum parce que la séparation a créé des attentes de part et d'autre. C'est ainsi que Vladimir Boukovsky (1978, 214) écrit, lorsqu'il est libéré de l'hôpital psychiatrique :

Mais ce monde, qu'il est gentil ! Quel féroce désir il porte en lui de vous sauver. Il prend le visage des amis et des proches, avec leur affaiblement empressé, leurs conseils et leur aide assommante. On vous trimballe par la peau du cou, d'un endroit à l'autre [...] et il ne vous reste plus qu'à sourire bêtement : il faut bien montrer de la gratitude. De quoi parler, avec eux ; que répondre, pour n'avoir pas l'air d'un parfait crétin... Ils sont tous devenus si intelligents ; ils attendent de vous des remarques lourdes de sens et vous, vous n'avez absolument rien à dire, c'est le vide. Nous ne sommes pas dans la même dimension, dans le même rythme. Je me sentais tellement à l'aise avec mes jeunes idiots tout simples. Pourquoi m'avoir éjecté ici ?

B. LES EFFETS DE L'INCARCERATION

L'incarcération a non seulement des effets sur la personne incarcérée, mais également sur ses proches, et le sortant de prison est donc confronté à des changements dans le système familial.

1. Les effets individuels de l'incarcération

Les individus ne sortent pas indemnes d'une incarcération, même brève : « Il n'y a pas de courte peine ». Même après quelques mois de détention provisoire, beaucoup d'ex-détenus évoquent le fait, qu'une fois libérés, ils continuent à se lever à la même heure qu'en prison (et avoir du mal à se coucher tard). Bien évidemment, les effets diffèrent selon la durée de la peine et les conditions d'incarcération. Mais bizarrement, l'isolement comme la promiscuité perturbent durablement l'individu qui y est soumis. Le viol de l'intimité a pour conséquence générale une perte de l'estime de soi.

Ce qui semble, à proprement parler, insupportable, c'est l'impossibilité de tenir à la « bonne distance » les « autres » et donc, inévitablement, de rester seul avec soi-même :

*Je ne supporte plus la promiscuité, les conversations inutiles, stériles. On est là, on est des couillons, on s'est fait prendre. Surtout avec les jeunes qui font que la fumette... C'est dur de les sortir de là, de discuter de l'actualité. [...] Je ne lis plus... En trois quatre ans, j'ai lu peut-être six, sept, huit bouquins... Je n'arrive plus à me concentrer. J'ai demandé des journaux, les articles, c'est plus court... Même ça, j'ai du mal à me concentrer... Je pense tout le temps au dehors. Je regarde tous les scénarios possibles pour en finir avec X*** [la sous-directrice] et pour ne pas les faire. (anonyme, détenu)*

Les modifications de la personnalité

Comme toute épreuve, celle de l'incarcération transforme l'individu. Certaines personnes ayant eu un niveau social relativement élevé auparavant, elle permet d'avoir une perception différente de la vie, à travers les rencontres qu'elle a permises et l'ouverture sur des situations sociales difficiles.

J'ai grave changée. J'ai appris beaucoup de choses : la patience, la tolérance, l'économie... à pas avoir les yeux fermés sur le monde. (Jena, maison d'arrêt de Pau)

Ça m'a permis de voir autre chose, de rencontrer des personnes que j'aurais jamais rencontrées... (Marie-Françoise, maison d'arrêt de Pau)

Si des travaux ont été réalisés sur la socialisation carcérale dans les années 60 aux Etats-Unis (Cressey, Irwin, 1962, 142-155 ; Wheeler, 1961, 697-712 ; Garabedian, 1963, 139-152), les sociologues se sont beaucoup moins intéressés à la période qui suit l'incarcération. Certes, certains travaux s'étaient intéressés aux effets psychopathologiques, à long terme, de l'emprisonnement montré par la psychiatrie militaire pour les camps de concentration (avec notamment les travaux de Matussek, 1971), d'où la détermination du « syndrome post-KZ ». D'ailleurs, on a parlé d'une transmission de symptômes des survivants des camps, comme dans les travaux de Harvey A. et Carol B. Barocas (1973) et de L. Eitinger (1962). Mais D. Glaser (1964) a été le premier à publié des recherches sur les problèmes post pénitentiaires. Suite à ses travaux, on a isolé un « syndrome de Ganser », caractérisé par des traits cliniques comme :

- les réponses approximatives,
- l'obscurcissement de la conscience,
- la conversion hystérique,
- l'amnésie, etc.

Ce type de recherche a été approfondi, notamment par Ericson *et al.* (1973), l'étude canadienne de Waller (1974), celle menée en Angleterre par Martin et Webster (1971), l'étude néerlandaise de Moerings (1977), celle d'Albrecht (1977) en Allemagne et les articles de Verrijdt (1978) et de Depreeuw (1978) en Belgique. Si un certain nombre d'auteurs comme Irwin (1970) ou Peper et Kramer (1978) ont évoqué des phénomènes de transition, seuls les travaux d'Albrecht (1977) se sont concentrés sur eux. Il a en effet étudié une population d'ex-détenus après six années de liberté, tandis que les autres recherches se contentaient de décrire la première année. Il a distingué trois groupes de « symptômes » :

- la stigmatisation (caractérisée par un sentiment d'anxiété et d'incertitude à l'égard des personnes rencontrées),
- la modification de la personnalité (problèmes sexuels, sentiments d'infériorité, indifférence, etc.),
- une impossibilité à répondre de façon adéquate aux différentes exigences de la vie en liberté (Eingewohnungsschwierigkeiten).

Fishman (1996, 197) avait également noté, au retour des prisonniers de guerre, des symptômes de dépression et d'anxiété : c'est-à-dire finalement le même type de symptômes que ceux de l'incarcération.

L'isolement

Les effets dévastateurs de la privation sensorielle sont connus depuis longtemps¹, en particulier les expériences de « camera silens » et le phénomène neurophysiologique d'« habitation », c'est-à-dire la moindre perception des stimulations. Certains chercheurs, comme F. V. De Feudis, estiment également que la violence, postérieure à l'incarcération, peut être considérée comme une conséquence de l'isolement :

La plupart des individus réagissent à la solitude par un état dépressif, mais lorsqu'ils sont de nouveau en contact avec des gens, ils deviennent généralement agressifs.(De Feudis, 1976, 345)

Nathalie Ménigon, qui connut, pendant plusieurs années, une mise à l'isolement total et sur mesure – une partie de la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis avait été réaménagée pour elle et Joëlle Aubron – écrit, en 1988, au bout d'un an d'isolement (cité in Collectif, 2000b, 188) :

Tu « vis » le jour ou la nuit sans vraiment les distinguer l'un de l'autre. Tu perds le temps, tu perds l'envie et finalement, tu te perds toi-même. C'est cela, l'isolement total, l'extermination de ton comportement social, humain, et de ton être interne, visant à la division du corps et de l'esprit par la mort de ton unité réflexive, de ton identité.

Comme le racontait son épouse, Nadine (1989, 136), Michel Vaujour utilisait l'automutilation pour échapper à la torture mentale lors de sa détention en isolement. Il en faisait aussi part dans une déclaration lue pendant une émission de radio (in Collectif, 2000b, 201) :

Il fut un temps où je « m'amusais » à me pendre, allant jusqu'aux limites de la perte de conscience... goût froid sur la langue. C'était le truc qui me permettait d'arrêter la spirale des pensées délirantes qui te rongent le cerveau, l'impression que ta tête va exploser. Silence. Cris dans la tête... acide qui te becquète la cervelle, doucement, lentement... Mais aujourd'hui, j'ai une autre technique que j'ai découvert par hasard (coupure accidentelle) ; lorsque le cerveau déconne trop, lorsque j'entre dans un monde autre derrière lui, alors je me fais des coupures sur le corps ; les petites brûlures des coupures, la vue du sang, ça fixe l'attention dessus... et calme, stoppe un peu l'enfer dans la tête.

La perte de la sensibilité, causée par l'isolement, a bien évidemment des conséquences sur la sexualité, comme le raconte Abbot (1982) :

Vous ne faites plus de tractions ni autres exercices physiques dans votre petite cellule, vous ne faites plus les « quatre pas » de long en large dans votre cellule. Vous ne vous masturbez plus, vous ne pouvez imaginer aucune vision érotique d'aucune forme ; et vos organes génitaux, comme vos membres, ne fonctionnent que pour garder votre corps en vie. [...] L'isolement cellulaire peut modifier les composantes ontologiques d'une pierre.

Les récits des détenus sur la sortie de l'isolement se ressemblent. Mais ils ressemblent également, d'une certaine façon, à la sortie de la prison elle-même :

Je suis comme en convalescence... Je sors de deux ans d'isolement... Mais j'ai enfin déposé mes valises. Je veux qu'on m'ouvre la grande porte, légalement. La vraie vie, enfin... Mais je ne pourrais pas oublier ceux qui restent dans les QI [Quartiers d'Isolement]... (Frédéric, maison centrale de Clairvaux)

*J'ai fait 25 mois au quartier d'isolement de F***. Je croyais que c'était ça la prison. Quand je suis arrivé dans la détention normale, là, j'ai eu un choc. Y'avait une cour immense, et la foule des détenus. Pour moi, c'était la liberté. Y'avait aussi le soleil... Ça m'a fait mal à la tête. (Philippe, maison centrale de Clairvaux)*

L'isolement a évidemment des conséquences sur la vie affective de la personne détenue, puisqu'à la fois elle prive de certaines sensations, mais également d'émotions :

Psychologiquement, le prisonnier vieillit très vite ; toutefois, cela ne signifie pas qu'il mûrisse ! Au contraire, voir les années passer sans les vivre, permet de rester jeune ! L'expérience de la vie n'est pas la même ici que dehors. Nous vivons des choses que peu de gens ont vécues et nous ne vivons guère ce que tout le monde vit. (Jacques Lerouge, in Porcher-Le Bras, 1988, 102)

Il y a des émotions – toute une gamme d'émotions – que je ne connais que par les mots, par la lecture et mon imagination immature. Je peux imaginer que je ressens ces émotions (et donc je sais ce

¹ Voir, par exemple : Teuns (1975, 56-67) et les témoignages des prisonniers de la RAF (Rote Armee Fraktion) en Allemagne de l'Ouest sur qui un certain nombre d'expériences furent réalisées (Collectif, 1977, 228-233). Le documentaire de H. Karabey, *la Mort silencieuse* (2001) est également très précieux.

qu'elles sont) mais je ne les ressens pas. A l'âge de trente-sept ans, je suis à peine un enfant précoce.
(Abbot, 1982)

Témoignant à Troyes, le 13 octobre 1999, au procès des « évadés de Clairvaux », qui fut en fait le « procès des quartiers d'isolement », un médecin de Fresnes (cité in Collectif, 2000b, 55) déclarait :

La vie affective s'étiole, tellement monotone que les prisonniers n'ont finalement plus rien à dire aux familles et leur demandent de ne plus venir. [...] Ils n'ont plus aucun contact physique avec personne. J'insiste pour leur donner une poignée de main, j'ai vu des gens sursauter parce que je leur examinai l'abdomen. Ça fait des années que personne ne m'a touché, m'a dit l'un d'eux. Un autre m'a avoué qu'il y avait cinq ans qu'il n'avait pas serré la main de quelqu'un.

L'incarcération a également comme conséquence un sentiment de perte d'autonomie des personnes, mais également une perte de l'estime de soi. Certes le décret (n°72-85212) de décembre 1972 a supprimé la règle du silence, mais il n'en demeure pas moins que certains établissements, comme la maison d'arrêt de Fresnes ou la maison centrale de Clairvaux, demeurent très marqués par les pratiques disciplinaires imposées aux détenus, qui inévitablement infantilisent. D'ailleurs, Goffman, dans *Les Rites d'interaction* (1974, 59-62), montrait la signification de la violation de l'intimité en terme d'absence de déférence dans les institutions totales. De la même façon, pour Gonin (1991, 116) :

Cette défécation publique crée sans cesse des tourments et des conflits dans le groupe des occupants d'une même cellule [...] garder et rendre – les vomissements sont courants – est l'alternative de l'enfermé dans sa coque assiégée.

Cette violation de l'intimité a à voir avec la déshumanisation, comme l'écrit Lucas, dans *Suerte* (1996) :

Oui, tout voir jusqu'à l'infamie. Si l'Autre est celui qui me regarde, qui me tient sous son regard et m'interpelle, comme l'affirme Levinas, alors le détenu, regardable à merci sans réciprocité, réduit à la visibilité d'un corps-objet, perd tout caractère de personne, c'est-à-dire de ce qui fait l'essence de son humanité.

Bien évidemment, dans toutes les situations, même les plus extrêmes, les individus mettent en place des stratégies de résistance. Ainsi, beaucoup de détenus évoquent les tentatives de domestication d'animaux parasites : depuis Silvio Pellico qui s'était fait des compagnons de fourmis et d'araignées (1990, 55). Les cas comme celui de Robert Stroud au pénitencier d'Alcatraz sont exceptionnels. Le récit de sa vie et de sa passion pour les oiseaux a été raconté dans le livre de T. E. Gaddis, *Birdman of Alcatraz* (1956), dont John Frankenheimer a tiré un film (1962). Plus modestement, Gilles Thibault (1989, 57-58) rapporte quelques cas de domestication d'animaux comme les rats. Le 18 janvier 2001, Nathalie Ménigon a adressé au ministre de la Justice et au journal *Libération* une lettre demandant le droit d'avoir de petits animaux domestiques en détention :

En prison, il existe certes une certaine socialité, mais elle est, en quelque sorte, pervertie par le confinement et par le télescopage d'histoires personnelles souvent difficiles... L'animal peut contribuer à maintenir le lien entre la société et l'individu incarcéré... L'animal peut aussi être un lien pour le retour dans la société, pour reprendre pied dans ses responsabilités.

L'impression, parmi les détenus, que la prison ampute l'individu de ses sentiments, de sa capacité à s'émouvoir, est répandue :

Quand je suis sorti de ma première peine, j'avais plus de sentiment... Je sais pas quel est le mot exact... Plus personne ne comptait pour moi. Je suis redevenu comme avant grâce à ma petite amie.
(Jean-François, maison d'arrêt des Baumettes)

La promiscuité

Comme le montre Hamelin (1989, 130-134), à propos des femmes détenues, l'utilisation des fouilles vaginales et rectales a surtout pour but l'humiliation, puisque son efficacité dans la lutte contre l'entrée de drogues est faible. De la même façon, chez les hommes, les fouilles dites « intégrales »¹ n'ont jamais empêché la circulation de la drogue, ni l'entrée de téléphones portables – et certes plus marginalement, d'armes ou d'explosifs. Il semble que beaucoup de proches ne connaissent pas la teneur des fouilles à corps, même après des années de parloir :

C'est par *Dedans-Dehors* [Journal OIP] que j'ai appris que les fouilles à corps étaient systématiques après un parloir. Avant, je savais que ça existait, mais je n'y avais pas vraiment pensé. J'ai été choquée...

– En avez-vous déjà parlé avec votre mari de ces fouilles ?

– Non, on n'en a jamais parlé. Même après que j'ai lu l'article... (Hélène, compagne de détenu)

Hamelin note que plus les femmes sont anciennes dans l'institution, moins elles évoquent les fouilles. Elle fait l'hypothèse que ces fouilles répétitives sont responsable d'une « perte de pudeur » : « Ces pratiques répétitives atteignent à ce point les personnes dans leur dignité que, pour passer à travers, il leur faut s'anesthésier. » (Hamelin, 1989, 135)

Je suis très pudique. J'ai été choquée quand il y a une surveillante qui m'a demandé de me baisser et puis quoi... de tousser ! J'en ai pleuré, j'étais dégoûtée... La surveillante m'a détruite en cinq minutes. (Dany, centre de détention de Bapaume)

Au début, je dormais complètement emmitoufflé avec les vêtements de mon homme... Maintenant, quand je récupère ses vêtements, ils ont son odeur, mais en plus celle de la taule... Par contre, son déodorant, j'en achète tout le temps et j'en fous partout ! J'en mets sur mes enfants, j'en mets sur mon oreiller... (Brigitte, épouse de détenu)

En cela, on peut comparer la cellule avec ce que relève M. Duval (1998, 36) de la cabine pour les marins : elle est un lieu impersonnel.

La stigmatisation

Les personnes détenues, comme celles sortant de prison, témoignent de leur impression que l'incarcération les stigmatise durablement, si ce n'est définitivement. C'est notamment perceptible lorsqu'on demande avec qui ils/elles évoqueront leur incarcération.

Des fois, je me dis que jamais une meuf voudra de moi... Imagine ! Quand elle saura que j'ai passé douze ans au placard... C'est même pas la peine... Ma mère, elle essaie de me marier avec une cousine qu'est au bled. Elle est d'accord, parce qu'elle veut venir en France, mais j'ai pas vraiment envie... (Ahmed, centre de détention de Bapaume)

J'ai peur du regard des autres quand je sortirai. Mais une surveillante m'a dit : c'est pas écrit sur le front ! (Jena, maison d'arrêt de Pau)

Dans beaucoup de cas, il s'agit plus de l'acte qui a amené en prison qui est indicible que la prison elle-même. C'est notamment à la personne qui prend la place de la victime à qui on n'imagine pas de raconter ce qui s'est passé : ainsi, lorsque c'est un petit ami qui a été tué :

Je ne pense pas pour l'instant me retrouver un compagnon, ou alors à très, très long terme... D'abord un travail, retrouver mes petits-enfants, et rattraper le temps perdu. (Patricia, maison d'arrêt de Pau)

Je ne sais pas si je le dirais un jour. C'est hard... Je crois pas... Ni à mes enfants, ou alors quand ils sont grands ? Ni à mon mec... (Sonia, maison d'arrêt de Pau)

La problématique est identique dans le cas d'un infanticide. Ainsi, Louise (maison d'arrêt de Pau) n'imagine pas raconter à ses futurs enfants son incarcération, et *a fortiori* ce qui l'a amené en prison :

Je pourrais pas raconter... Sauf à mon mari avant le mariage... Mais pas aux enfants, même aux filles. J'aurais pas la force. J'aurais pas voulu qu'ils se mettent ça dans la tête. (Louise, maison d'arrêt de Pau)

¹ Au cours desquelles il est demandé au détenu de se baisser et de tousser.

Mais le délit/crime qui a amené la personne en prison marque aussi les choix de vie que l'ex-détenu sera amené à faire.

*Pour l'instant, y'a un litige. Je sais pas quoi faire... Vous pourrez me donner votre avis, d'ailleurs, ça m'intéresse... C'est P*** [un détenu avec qui il est en couple en détention] ou une femme et avoir un enfant. Mais, est-ce que j'ai le droit d'avoir un enfant avec ce que j'ai fait ? (Jean-Marie, centre de détention de Caen)*

Il est évident qu'il existe d'importantes différences entre hommes et femmes. Il semble que les femmes soient beaucoup plus stigmatisées par le « moment prison » que les hommes, plus souvent attendus et soutenus par une compagne que les femmes par un compagnon.

Paradoxalement, ce n'est pas la longueur de la peine qui est l'élément le plus déterminant pour l'avenir social des ex-détenu(e)s rencontré(e)s. Une peine relativement courte, mais effectuée sans soutien, puis une sortie où la personne n'est pas attendue, marquent souvent, dans les récits entendus, des étapes d'un processus de désocialisation. Au contraire, certaines longues peines réussissent à se créer, en prison, de nouveaux liens de solidarité, parfois même une « nouvelle famille ». La sortie est parfois vue rétrospectivement comme un renouveau, un accès tant attendu à un rôle social.

Cette particularité peut sans doute s'expliquer par les ressources sociales et intellectuelles propres aux personnes incarcérées, ainsi que par la nature de l'acte qui a conduit à leur incarcération. Les personnes rencontrées dont « l'après prison » a été la plus heureuse sont celles dont les actes étaient aussi les moins socialement condamnés : vols, escroquerie par exemple. Par contre, un jeune homme ayant effectué une peine de quelques années pour un trafic de stupéfiants envisageait son incarcération comme le début de son exclusion familiale et plus généralement sociale.

Dans cette perspective, il n'est pas étonnant que les personnes en liberté provisoire soient socialement très vulnérables. Les entretiens réalisés avec des personnes sous contrôle judiciaire ont montré leur grande détresse, notamment parce qu'ils ne peuvent pas construire de projets, professionnels ou personnels.

2. La prison change aussi les proches...

Avoir un conjoint, un fils, etc. incarcéré, entraîne souvent des changements dans la personnalité, de la même façon que les autres épreuves de l'existence (perte d'emploi, maladie, décès d'un proche, etc.). Les détenus sont souvent conscients qu'ils retrouveront, à leur sortie, leurs proches changés.

A ma sortie, je sais que je vais retrouver ma femme beaucoup plus forte. L'autre jour, elle m'a dit : « Je suis blindée ». Vous savez, après tout ce qu'elle a subi, et ce qu'elle continue de subir, à part la mort, il n'y a plus grand chose de pire ! Surtout, ma femme, mais aussi mon fils, ils ont changé parce qu'ils ont tenu le coup. [...] A ma sortie, je vais revivre comme avant. Enfin, essayer... Dans la maison qu'on a achetée, avec les mêmes amis... Je ne changerais pas de trottoir. (Guy, centre de détention de Bapaume)

Ce changement peut être perçu comme positif, notamment pour les plus jeunes vis à vis de leurs parents, car ils expriment souvent l'idée qu'à leur sortie, ils seront plus attentifs à eux.

Ils vont être différents quand je serais dehors, ils vont être plus stricts. C'est mieux. [...] Je vais avoir une explication avec mon père et ma mère pour qu'ils me pardonnent, je leur dois quelque chose. (Bakary, maison d'arrêt de Pau)

3. Les modifications du système familial

Certaines incarcérations peuvent ressembler comme la réponse à un ultime appel au secours qui n'aurait pas été perçu par les proches, essentiellement dans le cas de mineurs :

A cause de la prison, elle [ma mère] s'occupera peut-être plus de moi, et moi je l'aime encore plus. (Michael, maison d'arrêt de Pau)

Mais, à long terme, la prison entraîne l'isolement des individus, et est également perçue comme une clochardisation par les personnes concernées.

S'ils nous lâchent, les proches, c'est à cause des travailleurs sociaux. Ils vont tout faire pour que vous vous retrouviez seul. Ils vont aller dire aux femmes : « Vaut mieux que vous divorciez... » Ils poussent les gens à divorcer. Après, on vous pousse dans un foyer avec des clochards... et puis après, on vous reproche que vous n'avez plus personne. Moi, je veux bien poser une perm, mais pas pour aller dans un foyer. (Yannick, centre de détention de Caen)

Lorsque la prison resserre les liens...

Bien plus souvent qu'elle change réellement l'économie de la famille, la prison, bien paradoxalement, libère la parole, permettant l'expression de sentiments.

La relation avec mes parents a changé. Elle est mieux. Avant, je leur parlais pas. Ils ne m'aiment pas plus, mais ils me le diront plus qu'ils m'aiment. Et mes grands frères vont plus me surveiller. (Nadir, maison d'arrêt de Pau)

L'épreuve de l'incarcération a un rôle de « révélateur » dans beaucoup de couples.

Ça a renforcé les liens, on a compris qu'on s'aimait vraiment. Avant, on se prenait la tête pour rien du tout. Maintenant, on sait qu'on s'aime. La taule, pour nous, ça a été comme une preuve. (Hélène, compagne de détenu)

Ma famille s'est rapprochée. Comme on dit, c'est dans le malheur que tout apparaît. (Jena, maison d'arrêt de Pau)

L'habitude de vivre seul

Si les proches du détenu ont appris à faire « sans lui », celui-ci a également vécu seul, et a réussi – bon gré, mal gré – à s'en accommoder. Comme l'écrit Julien Sarrazin (1975, 208), alors qu'il attend sa libération :

Les bonnes femmes, les épouses fidèles, sages à la maison, hum ! [...]

En vérité, aussi, l'horizon était si noir encore que je ne voyais pas du tout comment je pourrais « fonder un foyer » comme on dit si banalement.

Et je m'en étais passé, de bonnes femmes, pendant treize ans, je n'avais pas l'envie d'en avoir une dans les bras, et sur les bras, tous les jours.

Si la sortie signifie la reprise de la vie commune et/ou familiale, cela crée forcément une appréhension, mais évidemment, bien plus encore si la vie de couple sera une nouvelle expérience pour les partenaires :

Ma sortie, je l'envisage bien, malgré l'appréhension. Je veux vivre avec ma femme, mais je sais que ça la perturbe. Mais je lui ai dit qu'elle aura le temps de s'habituer, avec les perms. Et puis je lui dis qu'elle ne m'aura pas tout le temps sur le dos. Pour qu'elle s'habitue à mon odeur, je lui ai sorti ma robe de chambre récemment... [...] Comme je lui dis, elle a pris des habitudes de vieille fille, quelque part. (Pierre, maison centrale de Clairvaux)

La sortie, c'est une vaste question... C'est un petit peu à l'image de ce que nous avons mis en place. On a réussi à reconstruire une relation, on veut la préserver... J'aimerais vivre avec elle, mais je sais pas bien si ce sera possible. On est habitué à vivre seul. J'ai peur que ça ne nous convienne pas finalement. (Christophe, centre de détention de Caen)

On va reprendre une relation de couple. Mais être l'un sur l'autre, ça va être difficile. Ça va pas être évident de revivre ensemble. (Mikaël, centre de détention de Bapaume)

Beaucoup de sortants de prison ont également l'impression de ne plus connaître les membres de leur famille :

Lorsque je suis tombé la première fois, j'avais 17 ans et mon frère 15 ans. [...] Moi, je comptais énormément pour lui, et lui comptait énormément pour moi... Et quand je suis sorti, on était comme deux étrangers. C'était de la folie. Et là, ça va me faire la même chose, mais multipliée... Ça me fait très peur. (Jean-François, maison d'arrêt des Baumettes)

En fait, beaucoup de détenus savent que, dehors, ils auront à s'adapter à un système familial qui, en leur absence, s'est modifié.

Il faudra réapprendre à vivre avec les enfants, ce sera un nouveau départ... Mon mari, c'est devenu un vrai homme de ménage, un Tony Michelli ! Il faudra surtout apprendre à vivre avec le dernier... J'ai peur de paniquer, de ne pas être à la hauteur. C'est pour cela que j'ai demandé un suivi par un psy pour dehors. (Roselyne, centre de détention de Bapaume)

Dans un certain nombre de cas, des compagnes de détenus (multi-)récidiviste nous ont fait part du fait qu'une fois celui-ci dehors, « il aura à intérêt à filer droit ». Il semblait, pour ces femmes, qu'il leur faudrait « faire payer » à leurs compagnons leur absence. Ce n'est pas sans évoquer ce

que Pearlman (1970, 946-947) évoquer à propos des femmes de sous-marinières, dont les couples mettaient six à huit semaines à se réorganiser et à se réajuster.

Les vraies nouvelles vies

Certain(e)s, à leur sortie, commencent réellement une nouvelle vie, car au cours de leur détention, ils/elles ont changé d'orientation sexuelle. A vrai dire, nous avons rencontré uniquement des personnes hétérosexuelles qui ont choisi l'homosexualité durant leur incarcération, et jamais l'inverse. Certains couples homosexuels, constitués en prison, ont un vrai projet familial pour la sortie.

*Ma famille a eu une très bonne réaction, ils la considèrent comme leur « belle-fille ». Je l'ai annoncé au parloir tout de suite. J'ai jamais eu peur de dire quelque chose à mes grands-parents. Elle fait vraiment partie de la famille. Ma fille, elle a trouvé ça chouette, elle a dit : « Comme ça, j'aurais deux mamans ! » Elle l'appelle « môman K*** » ! (Valéry, centre de détention de Bapaume)*

Retrouver ses enfants

Les enfants sont souvent objets d'angoisse lorsque la sortie est évoquée. Les années d'incarcération n'ont pas forcément permis un maintien du lien parental, et les futurs ex-détenus craignent principalement un rejet de la part de leur(s) enfant(s).

Ce que je vis là, c'est rien à côté de ce qui m'attend dehors. J'ai peur de le perdre. Là, ça fait pas aussi mal. Y'a que lui qui me tient. Je ne veux pas finir tout seul. Je veux voir d'abord avec le gosse. Mon fils, c'est ce qui me fait le plus peur, c'est qu'il ait une réaction de rejet. J'ai peur qu'on lui ait monté la tête. (Dominique, maison d'arrêt de Pau)

J'ai peur de ne pas les [ses enfants] retrouver à la sortie. Parce que mon ex, elle veut me retirer l'autorité. J'ai peur qu'ils me repoussent à ma sortie, quand ils seront majeurs... Je s'rais capable du pire, j'pourrais m'en prendre à la terre entière. (Patrice, centre de détention de Bapaume)

Le fait que les enfants aient été élevés durablement par une autre personne – même de la proche famille – fait souvent craindre qu'ils ne reconnaissent plus leur « propre mère/père ».

Mes enfants, ils s'attachent plus à ma mère. J'ai peur d'être dépassée par les événements à ma sortie. Je ferais trop attention... (Jena, maison d'arrêt de Pau)

Ma copine m'a dit : « Faut que je fasse le Papa et la Maman ». Alors quand je vais revenir, il va falloir faire doucement. (Jean-Marc, maison d'arrêt de Pau)

4. La sexualité à la sortie

Classiquement, le manque de rapports sexuels entraîne une anxiété au sujet des performances futures. D'ailleurs, lorsque Roland Agret (1998, 103) raconte le suicide d'un homme à quelques heures de sa libération, après huit ans de détention, par peur de son impuissance, c'est loin d'être purement anecdotique. Ainsi, Bettelheim (1972, 222-224) évoque la peur de devenir impuissant des prisonniers des camps de concentration, et Gustav Herling (1985, 120) raconte aussi l'anxiété des détenus à propos de leur sexualité avant de revoir leur compagne. Fishman (1996, 106) a également évoqué les problèmes sexuels rencontrés par les prisonniers de guerre à leur retour. Dans le contexte du retour des prisonniers de guerre du Vietnam, Matsakis (1988) a fait des observations similaires.

La reprise d'une vie sexuelle à la sortie est souvent difficile. Ce n'est pas par hasard que Jacques Lesage de la Haye consacre, dans *La Guillotine du sexe* (1998, 205-218), un chapitre à la « réinsertion sexuelle ». Il pointe essentiellement le problème de la confrontation des fantasmes (notamment homosexuels) avec la réalité :

Tout va bien lorsqu'il s'agit du désir, mais c'est le fiasco, quand il s'agit de le réaliser. Je suis encore enfermé dans mes fantasmes, les rêves, le cinéma du taulard, les photos pornographiques et la masturbation en solitaire. (Lesage de La Haye, 1998, 69)

Ce qui l'a sauvé, lorsque Marie-Laure s'est mise à quatre pattes, c'est l'image des copains aux douches, les fesses, l'obsession perpétuelle, la souffrance et la frustration à mort. (Lesage de La Haye, 1998, 217)

Cette dernière remarque rejoint les témoignages recueillis par E. Lacombe (1997, 19), qui rapporte que certains ex-détenus n'arrivent à dépasser leurs difficultés sexuelles que lors d'activités orales, anales, ou de simulacres de sodomie.

La sortie est synonyme de superposition de stress : pour l'ex-détenu, cela signifie en effet se retrouver dans un milieu où des partenaires sont de nouveau accessibles, mais également la confrontation avec la première relation à la sortie, ne correspondant pas obligatoirement à ce qui a été fantasmé. Les inquiétudes portent alors principalement sur les performances :

Au taulard alimenté d'illusions, la rencontre soudaine du réel remet du rif dans la gamberge... Ces histoires de déphasés, ce n'était pas du mélo à colporter sur les coursives mais la triste vérité de ses restes au sortir du laminoir à délinquants. [...] Avoir contemplé des femmes fantastiques, s'être masturbé devant leurs poses des centaines ou des milliers de nuits durant, et se retrouver les mains pleines de chair docile, c'était une secousse à vous démolir ! (Dubrieu, 1993, 196)

La sexualité, ça me fait peur pour la sortie. J'ai peur de plus savoir faire. De plus savoir contenter une femme. Après tant d'années, surtout ! Avec ma grognasse, j'tirais un coup. Mais j'espère que c'est comme le vélo, on n'oublie pas... Avec la veuve poignée pendant des années, on devient précoce. On se met à éjaculer à une vitesse inquiétante... (Renald, maison centrale de Clairvaux)

La difficulté, pour l'ex-détenu, est souvent d'avoir à surmonter simultanément des problèmes liés à la sortie de prison (recherche de logement, travail, etc.) avec la rencontre de partenaires avec lesquels il n'arrive pas à s'investir : les problèmes, de tous ordres, l'accaparent, rendant la situation également frustrante comparée à ce qui avait pu être fantasmé antérieurement.

Moi, le problème, quand je suis sorti, c'est que je pensais que j'allais me taper les plus belles femmes du monde... Je déconne, mais c'est un peu ça, je m'imaginais faire des trucs de dingue, être un peu le Casanova des temps modernes. Ben, ça pas trop été ça... J'avais des emmerdes pour trouver du boulot, le logement... pfft, en plus, dès que je parlais à une meuf, j'avais l'impression qu'elle voyait sur mon front « ancien taulard » d'inscrit. Y a un truc qu'il faut que je vous dise aussi, c'est que souvent on dit que le mec qui sort, il baise tout ce qui passe... Moi, je serais plutôt devenu exigeant, je trouve toujours un défaut physique. (Mohamed, ex-détenu)

Naturellement doué pour l'enthousiasme, je m'étais attendu à éprouver des foudroiements d'amour et de faunesques accès de rut à tous les coins de rue. J'en guettais les signes avant-coureurs, sinon pour les réprimer, du moins pour les maîtriser, et voilà que je me découvrais au contraire d'une froideur totale ! Non pas que je n'aurais pu manifester le symptôme du désir le plus élémentaire... Mais, comme on dit, « le cœur n'y était pas »... (Coutel, 1985, 204)

Lorsque les couples sont vraiment unis, les partenaires arrivent à évoquer le sujet et à le dédramatiser.

Je n'ai pas de crainte pour ma sexualité à la sortie. C'est pas un sujet tabou, de toutes façons, on s'est pas imposé de tabou avec mon amie. Je lui ai dit : « Faut pas t'attendre après 15 ans d'abstinence, à des exploits. » Parce qu'on a que la masturbation, à moins d'être homosexuel, et c'est une sexualité à sens unique, c'est impersonnel, il n'y a pas de partage.

J'ai peur, même si la plupart des gens veulent pas admettre. Mais les problèmes commencent dès le jour où on franchit la porte. Sexuellement, les problèmes commencent dès le jour où on franchit la porte. Sexuellement, y'a un blocage. La moindre caresse, y'a une éjaculation précoce. Ma femme est consciente de ce qui l'attend... Vu qu'elle a connu ça quand elle m'a rencontré, elle connaît le problème... Il faut se réhabituer... Je pense qu'au bout d'un mois, ce sera normal... La plupart se cachent : « Tout va bien ». Ils ont un masque. (Antoine, maison d'arrêt des Baumettes)

Beaucoup d'ex-détenus veulent, à la sortie, « rattraper le temps perdu », en multipliant les aventures, pas toujours très satisfaisantes, d'ailleurs.

La frustration, ça me fait péter les plombs... Quand je suis sorti, j'y allais au culot. Fallait rattraper le temps perdu... (Hocine, maison d'arrêt de Pau)

J'ai été déçu par plein de monde dehors... Mais surtout par les nanas. 80% des nanas vous quittent quand vous êtes en prison. Je fais plus confiance aux nanas. Plus elles vous traitent comme ça, plus on les prend pour des connasses, des salopes. Maintenant, excusez-moi, mais ça va être : je te prends, je te baise, casse-toi ! (Charles, maison d'arrêt des Baumettes)

*J'en ai parlé avec le médecin qui suit E*** à la prison. Il m'a dit, de toutes façons, à la sortie, faudra voir un sexologue. Il m'a dit que c'est normal, après vingt ans... Mais des fois, j'ai peur de ne pas lui plaire, tout simplement. (Madeleine, épouse de détenu)*

Pour les personnes incarcérées pour des délits/crimes à caractère sexuel et lorsque la détention s'est accompagnée d'un cheminement thérapeutique, la sexualité à la sortie est souvent envisagée comme complètement nouvelle – et se devant de l'être. Cela pourra impliquer, notamment, l'abandon de la violence lors des rapports. Autre exemple, celui de Stéphane (centre de détention de Caen), qui antérieurement à son incarcération n'avait eu de rapports sexuels qu'avec des « jeunes », reconnaissant désormais son orientation homosexuelle, découvrira, à sa sortie, une sexualité inédite :

A ma sortie, ma sexualité sera quelque chose de nouveau, je bosse encore dessus... Ce qui va arriver, je ne l'ai pas encore vécu, je ne sais pas encore comment ça va se passer. J'appréhende pas, je l'attends, avec une part d'angoisse, mais surtout avec impatience. L'avantage que j'ai, c'est que je peux en parler, avec mon psy, mon entourage.

Les premières relations sexuelles dehors sont donc souvent surtout des réponses à des frustrations ressenties lors de l'incarcération, et la satisfaction personnelle prime sur celle des partenaires¹. Pourtant, très vite, les ex-détenu(e)s font le constat suivant :

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la prison, ça prive pendant plein d'années de chaleur, de relations affectives, de tout ce qui est humain, en fait... et ça, on s'en rend compte en sortant, et le pire, c'est qu'on pourra jamais le rattraper. (François, ex-détenu)

C. OUBLIER LA PRISON ?

Certes, la prison ne s'oublie pas. Mais il semble que les difficultés rencontrées par les ex-détenu(e)s sont telles que certain(e)s trouvent la vie dehors plus difficile que celle qu'ils avaient en détention. Ainsi, 15% des ex-détenus interrogés par Waller (1974, 77) reconnaissent que, de temps à autre, ils se sentaient mieux en prison qu'en liberté.

1. On sort toujours seul

À l'évocation de « la sortie de prison », on répond souvent par la question de la « réinsertion ». Cela renvoie en fait à un stéréotype faisant de la personne incarcérée un(e) asocial(e), et ce stéréotype fait écran à une compréhension réelle de la situation des sortant(e)s de prison. En détention, on ne peut échapper à une socialisation forcée : de fait, les détenu(e)s sont inséré(e)s.

En prison, on rentre seul, et on sort seul. Je l'ai appris à mes dépens. Parce que j'avais fait un peu de Légion, et je croyais que c'était le même esprit de camaraderie. (Charles, maison d'arrêt des Baumettes)

Changer de vie ?

Il y a des délits/crimes, qui par leur gravité et/ou la victime (enfant, membre d'une communauté prête à le/la venger), obligent son auteur, à la sortie, à changer de lieu de résidence :

Je veux quitter la région. J'ai tué un arabe, alors ça serait jouer à la roulette russe que de rester. (Mounia, centre de détention de Bapaume)

¹ E. Lacombe (1997, 125 sqq.) obtient des résultats similaires.

Pour certain(e)s, la sortie de prison implique le retour au pays, où la stigmatisation est beaucoup moins forte qu'en France.

J'ai demandé une conditionnelle - expulsion vers mon pays. Là-bas, je pourrais recommencer quelque chose de nouveau. Je voudrais ouvrir un atelier de poterie-céramique. Si je sors en France, je pourrais jamais avoir une vie normale. (Faouzi, maison centrale de Clairvaux)

Pour moi, la France, c'est pas bon. Regarde, je viens en Guyane, après, je prends la prison pour huit ans... Moi, après, fini la France ! [rires] Ah non ! La France, pas bon pour moi... (Ali, maison d'arrêt des Baumettes)

Certains détenus, qui considèrent que leur incarcération est le résultat, plus ou moins direct, de mésaventures féminines, ne veulent pas « refaire leur vie ».

Je ne veux plus être avec quelqu'un. Je veux rester tout seul, j'ai trop souffert. Mais mes sœurs, elles m'en parlent souvent. J leur dis : « arrêtez de me casser la tête avec ça ! » C'est vrai, on est des hommes, ça manque, on se pose des questions. Mais pour moi, la souffrance l'a emporté sur la sexualité... Je veux surtout voir mes petits-enfants quand je vais sortir, ils seront déjà grands... (Dominique, centre de détention de Bapaume)

J'ai pas envie de trouver quelqu'un d'autre. Peut-être que je suis dégoûté. J'ai été trop déçu... Toutes les filles que j'ai connues, c'étaient des dragons. J'ai mal tombé, ou c'est moi qu'ai choisi mal. J'ai été trop déçu par l'amour. J'irais plus vers une femme, ça sera à elle de venir vers moi. Mais si je trouvais la bonne, je lui donnerais tout le bonheur que j'ai pas donné aux autres. Si je suis vraiment amoureux, j'suis prêt à me battre jusqu'à la mort. (Patrice, centre de détention de Bapaume)

En fait, dans le cas de Patrice, il s'agit sans doute plus d'une déception plus générale à l'égard des humains que réellement un dégoût des femmes :

J'ai pas eu une belle vie... Maintenant, je voudrais vivre dans la nature, tout seul, qu'on me foute la paix après... Que la société me foute la paix, j'ai payé, qu'on me foute la paix.

Souvent, le projet de « changer de vie » s'impose par le constat que les mêmes fréquentations aboutiront aux mêmes impasses, et pour finir, à la prison :

J'ai pas le choix, soit je rentre dans une petite boîte, je me trouve un p'tit appart... soit je refais des conneries. Je retourne au charbon, mais dans le mauvais sens du terme... soit je vis de ma musique. (Hugo, maison centrale de Clairvaux)

Ceci est d'autant plus vrai pour les personnes qui ont été – ou sont encore – toxicomanes, pour lesquelles la consommation est très souvent liée aux personnes fréquentées :

*Après, je veux repartir à T***, reprendre la Fac, recommencer sur des bonnes bases. Je veux tuer l'ancien destin, je veux renaître. En sortant d'ici, je crois que t'as envie d'oublier... Peut-être que je penserais un peu plus à moi... Quand je sors, je fais un resto, un bain, je m'occupe de moi, et surtout, je déménage, sinon je vais retomber. (Estelle, maison d'arrêt de Pau)*

Pour certains détenus, la sortie s'accompagne de la volonté de réellement « tout oublier ». Cela peut se traduire par le fait que certains détenus rompent à leur libération avec la « femme de parloir », celle qui est venue pendant des années les voir. Mais cela peut passer par une forme de rationalisation du temps passé en détention, comme par exemple par les études ou le travail.

La première heure que je passe le portail, j'oublie. C'était un rêve... Je prends des vacances, et puis après, on se serre la ceinture... (Moktar, maison d'arrêt des Baumettes)

C'est comme si j'avais été à l'étranger. J'ai des cousins qui sont venus en Europe et qui envoient de l'argent à la famille. Moi, c'est pareil. Tous les mois j'envoie un mandat... (Dennis, maison centrale de Clairvaux)

Mais pour Louise (maison d'arrêt de Pau), la prison aura marqué véritablement le début d'une nouvelle vie :

Je veux trouver quelqu'un quand je serais dehors. Mais j'attends d'être dehors. Je changerais ma vie, je veux sortir partout. Même si je reste proche de ma famille... Je veux passer le permis et travailler, même si je continue à vivre avec mes parents. [...] J'ai changé en prison, je fais plus attention à moi, les habits, le maquillage. Dans la tête, j'ai plus les pensées d'avant. C'est surtout grâce aux deux

sœurs qui sont dans ma cellule, on parle beaucoup, elles m'ont ouvert les yeux. (Louise, maison d'arrêt de Pau)

Assumer la prison ?

C'est évidemment rare que l'incarcération puisse être conçue comme une simple parenthèse, sauf si la peine est très courte et n'a eu de conséquences ni sociales, ni familiales.

En sortant, je n'aurais pas de haine, je ne serais pas aigrie non plus. Comme je le dis souvent dans mes lettres, je me suis mise entre parenthèses. (Marie-Françoise, maison d'arrêt de Pau)

Ma vie, j'ai essayé de la laisser à l'extérieur. Quand je sortirais, je laisserais le carcéral de côté, comme une parenthèse. (Cathy, centre de détention de Bapaume)

Le cas est forcément très différent pour les couples, constitués en prison, pour qui « ces années-là » ne peuvent pas être oubliées, voire, comme le dira Micha, pour qui les souvenirs de cette période sont les plus précieux. Ainsi, à la question « que reste-t-il, aujourd'hui, pour vous de ces années-là ? », Duszka Maksymowicz répond ainsi :

Un ensemble de souvenirs qui sont plus précis que pour le commun des couples : par l'écrit quotidien. Les plus de mille lettres sont archivées et toujours à portée de main. Relues parfois, surtout les premières années, mais elles sont là, à côté de moi et passeront aux enfants après notre disparition : après tout, elles ont bien été lues pas les matons ! Pour ma part, j'ai exorcisé ce temps par l'écriture et publié le témoignage non pas de mon parcours en tant que tel mais pour mettre un peu en lumière le fidèle dévouement de toutes ces femmes qui vivent une vie de galère sur toutes les routes de France et piétinent obstinément aux portes des prisons.

Je sais, de toutes mes fibres, que ces bons souvenirs-là sont parmi les plus belles choses de ma vie. Lorsque nous en parlons, je suis plongé dans une douceur dont je sais qu'elle ne me quittera jamais. Elle ne m'aurait jamais quitté même si nous nous étions séparés. Parloirs, courriers, absence, lettres échanges, mariage, photos... tout s'y dilue et s'y rassemble. (Entretien avec Micha Maksymowicz)

Dire qu'on a été en prison, et pourquoi, ça implique un niveau d'intimité et de confiance. Si la personne n'est pas ancrée dans une culture délinquante, il y a un partage évident entre « ceux à qui faut le dire » et « ceux à qui ce n'est pas la peine de le dire ».

Quand je rencontrerais une femme, je serais franc dès le début avec elle. Je ne voudrais pas la perdre parce qu'elle l'a appris de la bouche d'un autre. Pareil, pour mes enfants ? Je leur dirais de ne pas faire la même erreur que moi, vers 10-12 ans... (Nordine, centre de détention de Bapaume)

Si j'ai des enfants, je leur dirais tout... Je voudrais pas qu'ils fassent le même trajet que moi. Ça me fait très peur qu'ils aillent en prison... (Jean-François, maison d'arrêt des Baumettes)

En fait, la question est plutôt celle du niveau d'intimité – ou du sérieux de la relation amoureuse – à partir duquel l'incarcération est dite :

Je ne sais pas si je le dirais que j'ai été en prison. Ça, c'est intéressant comme question. Surtout, à partir de quel moment, de quel degré d'intimité le dire ? Jusqu'où on peut le masquer ? (Ronan, maison centrale de Clairvaux)

Je suis en concubinage depuis quinze ans... Je l'ai rencontré quinze jours après ma sortie [de ma première peine]... Je l'ai dit tout de suite à mon amie que je sortais de prison. C'est important de le dire, mais ça se voit quelqu'un qui sort. On est vachement déstabilisé. Vous pouvez plus affronter la vie. Elle a reçu toute mon affection. (Antoine, maison d'arrêt des Baumettes)

J'le dirais pas à une petite amie... Non, qu'à la mère de mes gosses. Sinon, elles vont me prendre pour un j'chais pas quoi, ce serait bidon, ce serait pas à la mode... (Nadir, maison d'arrêt de Pau)

Par ailleurs, le problème d'un certain nombre de détenu(e)s n'est pas d'oublier la prison, mais le crime/délit qui a conduit en prison. C'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'un acte « passionnel », accompagné nécessairement d'un fort sentiment de culpabilité.

Tu peux pas oublier. C'est pas possible. Quand tu as fait ce que moi j'ai fait, c'est pas possible. Les images du crime, je les aurais tout le temps dans la tête. Je me demande encore pourquoi j'ai fait ça, alors je ne peux pas oublier... (Stéphane, ex-détenu)

Quand on se dit victime d'une erreur judiciaire, comme Guy (centre de détention de Bapaume), une des façons de continuer à clamer son innocence peut justement consister à reprendre sa vie d'autrefois :

A ma sortie, je vais revivre comme avant.. Enfin, essayer... Dans la maison qu'on a acheté, avec les mêmes amis... Je ne changerais pas de trottoir.

Retrouver un statut

Alors que les hommes qui sortent de prison sont aidés lorsque, dehors, ils (re)trouvent une compagne, pour les femmes, selon Hamelin (1989, 156-157), la réinsertion sociale serait facilitée par la présence d'enfants :

Comme plusieurs de ces femmes sont issues de milieux défavorisés, ont peu de formation scolaire et sont souvent sans compétence spécifique pour marchander un statut dans le mode de production marchande, ce sont leurs enfants qui leur procurent un statut social. [...] Lorsque l'identité des femmes passe par la maternité, lorsque l'autonomie, donc les pouvoirs décisionnels leur sont enlevés, cela ne peut mener qu'à une plus grande dévalorisation et, à la longue, à une plus grande installation dans la dépendance. (Hamelin, 1989, 160)

En fait, cela s'explique par le rôle même attribué aux femmes en détention, comme l'écrivent Groman et Faugeron (1998, 368) :

Le rôle de la femme se perpétue même derrière les barreaux ; la « resocialisation » a, chez la détenue, une signification simple : il faut lui inculquer certains standards de moralité (surtout sexuelle) et la préparer à reprendre son rôle de mère de famille dans la société.

Les personnes qui sortaient de prison ont longtemps été « reléguées », ce qui limitait de fait toute possibilité de réinsertion. Les « interdictions de territoire », la « trique » comme on disait alors en argot, étiquetaient durablement les sortants de prison. Tout cela constituait l'héritage du bagne, où, sa peine finie, l'ancien bagnard devait « doubler », c'est à dire demeurer « relégué », pour la même durée que sa peine principale, en Guyane. Cette relégation était particulièrement cruelle, puisqu'elle signifiait une mise au ban définitive de la société pour ces personnes. Ainsi, Eugène Dieudonné, dans *La Vie des forçats* (1930) raconte :

Que faire, après tant d'années, de sa liberté ? Gendarme [surnom d'un forçat] demanda à conserver sa place de sonneur. C'était impossible. De force, on le libéra. Il fallut le porter au bateau qui l'emmena à Saint-Laurent. Désespéré, de faim et de tristesse, le pauvre Gendarme y trépassa. Il ne savait plus qu'être forçat.

Un certain nombre d'ex-détenu(e)s retrouvent, au contraire, un statut en mettant en avant leur état d'« ex-taulard(e) ». Portés par la nécessité de témoigner et/ou de lutter contre le système carcéral, ils obtiennent, dans certains milieux, de ce qui serait ailleurs un stigmate, des bénéfices secondaires.

On ne sort jamais réellement de la prison, surtout quand on s'est pris une longue peine, des vingt ans, des perpectives... C'est important de dire que pour beaucoup d'entre nous, en fait, on sort avec la prison. C'est pas qu'on arrive pas à sortir, c'est plutôt qu'elle nous colle à la peau. (Albert, ex-détenu)

Lors de son audition devant la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale (2000), Jacques Lerouge, responsable de l'Association d'aide aux Personnes En voie de Réinsertion (APERI) et lui-même ancien condamné à mort, déclare :

La véritable prison, celle dont on ne parle pas, commence lorsque vous êtes libéré. C'est la pire ! Enfermé entre quatre murs, vous idéalisiez la liberté, mais après dix, vingt ou trente ans de prison, la sortie est le moment le plus difficile. La société n'a pas envie de vous revoir. Le citoyen n'a pas envie de vous revoir. Il a caché ses peurs en vous mettant derrière les murs. Il ne fait que reculer l'échéance.

Ceci est d'autant plus vrai que beaucoup de détenus sortent avec des parties civiles dont le montant est très élevé, et même souvent d'un montant tel qu'ils ne pourront jamais le payer :

Ça m'angoisse la question des parties civiles... Je ne veux pas que mes enfants en héritent. Déjà, j'ai dû vendre la maison que j'avais. Mais je ne voudrais pas qu'ils aient à payer ça après ma mort... Il faut que je trouve une solution, parce qu'en plus, même si je me suicide, le problème reste là ! (Alain, centre de détention de Caen)

Ce nouveau statut passe souvent par le travail, dont l'honnêteté est soulignée et opposée aux « conneries » antérieures :

Mon mari, il a neuf diplômes. Il les a tous passés en prison. C'est un travailleur... Il m'a fait plein de cadeaux de choses qu'il fait à l'intérieur. Il dessine aussi... Quand il sortira, y'a pas de souci, il

trouvera du travail, même si c'est pas très bien payé. Ah ça, il le dit toujours : « Les conneries, c'est fini ! » Vous imaginez, il a été condamné à perpétuité quand même... Alors il a vraiment envie de s'en sortir... (Sandrine, compagne de détenu)

Les enfants, moi, je ne me vois plus en faire maintenant. Mais elle en veut... Alors, un, ça ne me gêne pas. Mais avant, y'a pas mal de trucs à mettre en place. Moi, quand je sors, c'est Manpower... Les vacances, ce sera pour après. (Pierre, maison centrale de Clairvaux)

« Amitiés de prison, amitiés de carton »...

Le proverbe : « Paroles de prison, paroles bidon » dit bien plus que la difficulté à maintenir, une fois libéré, la relation avec les « amis de l'intérieur », alors que l'amitié a pu être vécue authentiquement. Beaucoup disent être confrontés au dilemme suivant : ne jamais revoir d'anciens détenus et avoir une chance de « refaire sa vie », ou en revoir et donc risquer de retourner en prison.

A ma sortie, je ne vais revoir personne. Y'a une sale mentalité, chacun pour soi, marche ou crève ! Je veux tirer un trait. (Nordine, centre de détention de Bapaume)

A ma sortie, soit je quitte la ville et je quitte tout le monde, soit je reste là et je finis ici, en prison. Je veux recommencer à zéro. (Hocine, maison d'arrêt de Pau)

On m'a souvent demandé si l'on peut avoir de vrais amis en prison. Oui, c'est possible. Mais, ces vrais amis, vous devez les rencontrer en prison et les laisser en prison. Moi, je faisais l'erreur de les revoir à l'extérieur. (Thibault, 1989, 82)

Par ailleurs, le délit, passible de dix ans de prison ferme, d'« association de malfaiteurs », semble effrayer plus d'un futur ex-détenu : parmi eux, beaucoup pensent qu'il est possible d'assimiler automatiquement la réunion de trois « repris de justice » à une « association de malfaiteurs », idée qui a de quoi légitimement détourner des détenus de leurs fréquentations carcérales...

J'veux pas garder les contacts avec les autres détenus. Se revoir dehors, c'est dangereux. S'ils bougent de leur côté, j'vais galérer. Et puis, trois sortants de prison ensemble, c'est « association de malfaiteurs », tu peux faire dix ans pour ça ! (Pierre, maison centrale de Clairvaux)

2. La question de la récidive

Il ne s'agit pas ici de dresser un tableau de tous les obstacles auxquels les ancien(ne)s détenu(e)s sont confronté(e)s. Toutefois, il est pertinent de poser la question de la récidive et du retour en prison dans la perspective de la solidarité familiale. On a d'ailleurs vu [cf. Introduction] la démonstration, par les recherches nord-américaines, de la forte corrélation entre « famille stable » et « réhabilitation ». Maurice Cusson, dans *Le contrôle social du crime* (1983, 58) distingue quatre variables prédictives de la récidive pour les hommes sortants de prison :

- il ne passe pas sa première nuit de liberté dans son foyer ou dans sa famille,
- il ne s'entend pas avec les personnes avec qui il vit et en particulier avec son épouse,
- il ne va pas voir ses enfants,
- il n'a pas d'amie qu'il fréquente régulièrement dans l'éventualité où il est célibataire.

Pourtant, comme l'explique M. Cusson (1983, 247-256), les « bonnes résolutions » ne sont pas suffisantes pour « se ranger » effectivement. C'est surtout la volonté de réussir dans quelque chose d'autre qui sera déterminant, y compris au regard du « prix du crime » (le mode de vie impliqué par la délinquance) ou les années passées en prison. Mais pour beaucoup, ce « retour à la case

prison » a quelque chose d'inéluctable, comparable en cela avec les marins qui, s'engageant sur les navires de guerre, promettaient, à chaque fois, de ne plus revenir (Melville, 1992, 354-356).

La récidive, ça c'est un gros problème. Oui, c'est possible. Il se pourrait que je récidive. Je l'ai déjà évoqué avec le psy. [...] Ça serait bien que ça me fasse peur. Ça m'éviterait de récidiver... (Ronan, maison centrale de Clairvaux)

Je ne veux pas revenir, j'ai mis toutes les chances de mon côté... Et puis, la prochaine fois, je prends perpette la galette ! (Gilbert, centre de détention de Caen)

Plusieurs travaux nord-américains ont montré la corrélation entre liens familiaux et moindre récidive. Ainsi, suite au programme mené par le Department of Correctional Services de l'Etat de New York, intitulé Family Reunion Program (FRP), qui permet des visites familiales et/ou sexuelles de 48 heures, les auteurs ont noté une incitation au bon comportement et une moindre récidive (Howser, Grossman, Mc Donald, 1983, 27-36). De nombreuses recherches (Holt, Miller, 1972 ; Freedman, Rice, 1977, 175-183 ; Glaser, 1964) ont montré la différence significative dans le taux de récidive des détenus qui ont des visites régulières des membres de leur famille, différence qui peut être expliquée par le « rôle inhibiteur de la récidive des relations familiales fortes » (Carlson, Cervera, 1991b, 330 sqq.).

La famille comme instrument de prévention

Nous avons vu que les familles font partie des éléments prioritairement examinés par les instances de décision des libérations conditionnelles et autres aménagements de peine. Mais les familles sont loin de toutes se prêter à ce jeu-là, même si, dans leur grande majorité, les familles acceptent d'assumer un rôle de contrôle sur le détenu.

*Mon mari, à la première connerie, c'est moi qui le dénonce. Ben ouais ! Parce qu'il y a des femmes, moi je les qualifie de « femmes de voyou ». Moi, c'est pas ma mentalité. Et puis, c'est pas leur rendre service. La juge [juge d'application des peines], elle le sait de toutes façons. Moi, je suis fille de gendarme, alors comme je lui ai écrit : « Je me porte garante d'E***. D'ailleurs, s'il est libéré, je vous donnerai des nouvelles tous les ans. » (Madeleine, épouse de détenu)*

Je me suis un peu pris la tête avec l'un de ses frangins qui a un discours très moralisateur. Ses conneries, il les a fait tout seul, il a appelé personne, et personne l'a obligé. Alors, ça ne sert à rien que je lui tiens le discours de la réinsertion. D'ailleurs, j'y crois pas. On va pas dire à un mec qui a passé dix ans en taule : « Super, tu vas sortir et aller bosser 40 heures par semaine pour un salaire de misère, rembourser les parties civiles et mettre de l'argent de côté pour ta retraite parce que t'as un sacré retard ! » Sérieux ! Non, je peux pas ! La seule chose que je vois, c'est que je veux vivre avec lui et qu'on construira un projet de vie ensemble... Mais je ne vais pas lui fournir un projet clé en mains ! (Adeline, compagne de détenu)

La moindre récidive des sortants de prison qui sont en couple ne s'explique pas uniquement par la fonction de contrôle social qu'exercerait le conjoint : le couple catalyse également les tensions.

Une compagne, ça pourrait peut-être me calmer. Parce qu'en prison, c'est toujours la tension. J'ai jamais eu de problèmes de violence quand j'étais avec quelqu'un. (Jean, maison centrale de Clairvaux)

Mais la délinquance de certains est un véritable choix de vie, que l'incarcération ou la structure familiale ne parviennent pas remettre en cause, et la conjointe choisie ne peut être qu'une véritable « complice ». Comme le dit un « voyou » qui n'est pas prêt à changer son mode de vie :

Avec les voleurs, on peut rien construire. J'ai mis en garde mes enfants. (Pascal, maison centrale de Clairvaux)

CONCLUSION INTERMEDIAIRE

J'espère que vous allez sortir un livre. Si vous le faites, vous changez pas mon nom, comme ça, plus tard, je pourrais montrer à mes enfants ce que je pensais quand j'étais au placard !

Fayçal (centre de détention de Bapaume)

Je suis souvent agacée par la curiosité malsaine avec laquelle on me pose des questions sur certains aspects de cette recherche : misère, sexe et violence, voilà des éléments propres à réveiller l'attention de beaucoup de personnes que l'avalanche – depuis trois ans – d'articles, livres et reportages en tous genres sur les prisons avaient lassée. Décrire ce dont on a été témoin, retranscrire ce qu'on a écouté, n'est pas évident si l'on veut éviter le misérabilisme et ne pas laisser (trop) prise au voyeurisme.

Il s'agit donc, en conclusion, d'exposer dans quelle mesure les hypothèses de cette recherche ont été vérifiées ou, au contraire, infirmées, mais aussi d'examiner la méthode et de discuter les résultats, au vu de la – rare – littérature scientifique existant en ce domaine. En effet, les circonstances dans lesquelles les données ont été recueillies, c'est-à-dire les conditions concrètes d'entretiens, donnent également des informations, certes indirectes, sur notre problématique.

A. PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ENQUETE

La lecture d'un certain nombre d'ouvrages et d'articles, notamment nord-Américains, et la réalisation de quelques entretiens exploratoires – avec d'ancien(ne)s détenu(e)s et des proches de personnes incarcérées – nous avaient fait poser certaines hypothèses, exposées en Introduction [Cf. pp. 13-14].

1. Les processus de (dé)socialisation carcérale et de solidarités familiales (pendant et après l'incarcération)

- *Dans quelle mesure, la socialisation carcérale est-elle compatible avec le maintien des liens familiaux ?*
- *Comment la libération et la réinsertion impliquent-elles souvent une coupure avec le milieu de la prison ?*

Selon les types de famille, et notamment l'acceptabilité ou non, en son sein, d'un mode de vie délinquant, le détenu peut, sans trop de mal concilier son identité carcérale et celle de conjoint, de père, etc. Le fait, pour le détenu, d'être placé entre plusieurs systèmes de légitimité est sans doute le plus difficile, et vient souvent conforter l'impression, chez les proches, que le détenu est accaparé par la prison. Sans doute que l'ignorance, de la part des proches, de la réalité de la vie carcérale (notamment, le fait, pour eux, de ne connaître de la prison, que ce qu'ils voient en allant au parloir) crée beaucoup d'inquiétudes. Finalement, les détenus et leurs proches parlent assez peu de la vie

carcérale elle-même. Cette situation peut sans doute se rapprocher de celle des personnes qui confrontées à un événement grave, comme le décès d'un proche, constate que leur malheur les éloigne des autres, car ceux-ci ne savent pas s'il faut en parler ou non, et de quelle manière.

C'est donc paradoxalement plutôt chez les longues peines, qu'une fois dépassée la stigmatisation du délit/crime, la possibilité de se créer d'autres liens sera le mieux exploitée. D'ailleurs, ces liens seront ceux qui pourront le mieux résister à la libération, puisqu'ils ont été conçus dans cette perspective.

➤ Pourquoi l'incarcération détruit-elle particulièrement les relations affectives, qui pourraient/devraient être au contraire surinvesties ?

Ce qui est souvent interprété comme un désintérêt de la part du détenu ressemble en fait plus souvent à une sacralisation. On pourrait l'associer à un désir de ne pas « salir » ses proches, comme dans le sens où Victor Hugo (Le dernier jour d'un condamné à mort, ch. 16) écrit : « Ah ! Qu'une prison est quelque chose d'infâme ! Il y a un venin qui y salit tout. » D'une façon générale, la représentation sociale qui fait que les proches sont « associés » à la honte de la prison rend difficile autant pour les proches que pour les détenus l'investissement dans les liens affectifs et/ou familiaux. Finalement, on est passé de la contrainte manifeste qui était celle du bannissement à une contrainte diffuse où ce sont les détenus, comme les proches, qui intériorisent la sanction. Les comportements de mortification sont particulièrement visibles chez certaines femmes détenues, qui s'enorgueillissent que la droiture de leurs proches leur a fait perdre tout lien avec elles.

2. Expliquer la rupture ou le maintien des liens familiaux

➤ Quelle est la variable la plus pertinente pour expliquer la rupture (ou le maintien) des liens familiaux : la structure familiale (mariage, nombre d'enfants, appartenance communautaire, etc.), le type de délit/crime ou les contraintes de l'univers carcéral ?

Il est bien sûr difficile de poser comme absolues les conclusions d'une enquête comme la notre, de type qualitative. D'autre part, les variables considérées ne sont pas indépendantes les unes des autres : ainsi, les types de délit/crime ne sont pas les mêmes selon les milieux sociaux, ni même selon les origines sociales. Soit dit en passant, et sans préjugé de statistiques qui viendraient contredire cette observation « de terrain », il nous est apparu que les délits/crimes à caractère sexuel étaient principalement le fait de ceux qu'on qualifie, en prison, de « gaulois » [personne de nationalité et d'origine française]. Il est donc difficile de comparer ce qui, face à un acte à caractère sexuel, prime de la structure familiale antérieure ou du jugement moral de l'acte. Toutefois, le discours d'une solidarité inconditionnelle est surtout le fait, comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, des communautés de maghrébins et de gitans.

La rupture des liens avec les proches est probablement beaucoup plus déterminée par la structure familiale et le type de délit que par la durée de la peine.

➤ Pourquoi les hommes sont-ils plus soutenus que les femmes ?

➤ Pourquoi les mères soutiennent plus leurs enfants que les pères ?

Ces questions paraissent très liées finalement dans le modèle explicatif que l'on peut proposer,

dans la perspective d'une économie générale de la solidarité familiale : en effet, on demande plus aux femmes d'être solidaires et l'incarcération d'une femme brise plus de foyers qu'un homme.

La solidarité des mères, et a contrario la distance de beaucoup de pères, traduit en fait une vision traditionnelle très majoritairement partagée par les individus, où les mères – et plus largement les femmes – monopolisent les rôles affectifs. Le père est très généralement conçu comme celui, au sens large, « qui juge », d'où la réaction de beaucoup de détenus de préférer échapper à ce jugement. Par ailleurs, à travers le témoignage des détenus, on a perçu des pères de l'orgueil blessé, alors que les mères étaient plutôt dans la souffrance. Les parents sont donc soumis à un partage des rôles traditionnels, où l'affectif est laissé aux femmes, qui peuvent alors légitimement soutenir leurs enfants, quoi qu'ils aient fait.

Nous avons été très marquées par les récits des femmes détenues : même si la misère est partout en prison, c'est chez les femmes qu'on rencontre les situations les plus dramatiques. Souvent, leur mode de vie (et notamment la consommation de stupéfiants) avant l'incarcération faisaient d'elles des personnes marginales, mais surtout dont les liens de sociabilité étaient très peu nombreux et/ou de faible qualité. Par ailleurs, lorsqu'elles vivaient en couple ou en famille, leur incarcération est plus stigmatisante que pour un homme, à délit/crime d'égale gravité.

➤ Les aménagements pénitentiaires (actuels ou futurs, comme les UVF) permettent-ils réellement d'éviter les ruptures ou renforcent-ils des liens familiaux qui seraient maintenus dans tous les cas ?

En fait, les aménagements pénitentiaires, comme les UVF, pourraient améliorer des relations existantes : personne ne contredira qu'ils sont une possibilité supplémentaire, pour les proches, de se retrouver. Mais il ressort de tous les entretiens qu'ils n'apparaissent en aucun cas susceptibles de sauver les liens familiaux/affectifs. Par ailleurs, ils paraissent bien illusoire aux familles, comme aux détenus, confrontés aux difficultés actuelles des parloirs :

Y'a la question du nombre de box par taule. Si tu les multiplies par le nombre d'heures de parloirs, c'est loin de correspondre au nombre de prisonniers et de prisonnières. Si tous les prisonniers avaient des visites, il n'y aurait pas assez de places. Ce qui veut dire que quand ils ont construit le programme 13 000 et sans doute pour les nouvelles prisons, ils n'ont pas tenu compte de la capacité de la prison mais du fait que tous les prisonniers n'ont pas de visites et que rien n'est fait pour les encourager. (Bénédicte, compagne de détenu)

3. La réorganisation des rôles familiaux (pendant et après l'incarcération)

➤ Comment les familles se réorganisent-elles pendant l'incarcération (éducation des enfants, prise de décision, etc.) ? Ces changements survivent-ils à la libération ? Le mode de réorganisation des familles diffère-t-il selon le sexe du parent incarcéré ?

Si certaines familles arrivent à faire « comme si de rien n'était », notamment en cachant aux enfants les plus jeunes l'incarcération, cette situation est relativement exceptionnelle. D'une façon générale, il semble vrai que la vie sociale des personnes dont un proche est incarcéré gagne en intensité avec ceux qui ont accepté l'incarcération (et le délit/crime), mais qu'elle perd en extension, c'est-à-dire en nombre de personnes fréquentées. Les familles, et plus particulièrement les compagnes de détenu, ont souvent l'impression de vivre dans un « monde à part », avec leurs propres références, leurs propres soucis, etc.

➤ Comment les familles se réorganisent-elles lorsque le délit a été commis au sein de la famille (coups et blessures, homicide, viol, inceste...) ou « en famille » ?

Contrairement à ce qu'on aurait pu imaginer, la rupture n'est pas automatique lorsque le délit/crime a été commis au sein de la famille, y compris pour les plus graves d'entre eux. Dans beaucoup de cas pourtant dramatiques, les proches du détenu, qui sont donc ceux aussi de la victime, essaient de sauver les rares liens qui subsistent, au nom des enfants du détenu (« c'est le père de mes nièces, quand même »), ou même de la victime (« elle doit comprendre qu'on fait ça pour le bien de ses enfants... »).

Mais, a contrario, la solidarité est loin d'être mécanique lorsque le délit/crime a été commis « en famille ». On note souvent des comportements de dissociation qui engendrent des conflits familiaux.

➤ Que disent les parents de la prison et des motifs de l'incarcération aux enfants ?

Finalement, la plupart des parents-détenus s'accordent sur un point : la vérité est sans doute positive à dire, même si ce n'est pas sans mal. Si la valeur de la vérité est relativement bien partagée, c'est sans doute parce que beaucoup de détenus se sentent eux-mêmes les victimes de secrets de famille, ou plus généralement de drames familiaux sur lesquels aucune parole n'a été portée. Par ailleurs, beaucoup de parents ont l'impression que la vérité permettrait à l'enfant de choisir par lui-même de maintenir ou non des liens, alors que dans beaucoup de cas, le détenu suppose une manipulation de proches ou d'institutions pour l'éloigner, voire le séparer.

4. Le couple, la fidélité et l'épreuve de la séparation

➤ Dans quelle mesure le choix des épouses des hommes incarcérés peut-il s'expliquer par leur choix d'être « femme de bandit » avant d'être « la femme de... » ? (Ou, pour le dire autrement : l'amour rend-il vraiment aveugle ?)

La prison, sans être toujours délibérément choisie, a été acceptée (au moins comme éventualité) par certaines conjointes de détenus : à côté de celles qui, par rejet de leur milieu d'origine – souvent bourgeois – répondent à une petite annonce d'un détenu, il y a les véritables « femmes de voyou », « femme à voyous ». De plus, l'incarcération joue souvent le rôle d'épreuve de vérité – pour le détenu – et de preuve d'amour – pour la conjointe. La stigmatisation sociale des femmes de détenu, comme d'ailleurs la dépendance de beaucoup d'entre elles à leur conjoint, l'accaparement de leurs vies par la prison, a tendance à priver les femmes d'une quelconque autonomie de leur identité : elles deviennent des « femmes de détenu » avant tout.

➤ L'obstacle est-il le véritable « ciment » de certaines de ces relations amoureuses ?

Comme d'autres obstacles (origines sociales, culturelles, etc. différentes, par exemple) permettent à des couples de se construire « en opposition », la prison permet aussi, paradoxalement, ce qui permet à certains couples de fonctionner. Finalement, la prison autorise certaines femmes, notamment issues de milieux populaires, à reprendre une certaine liberté, tout en restant solidaires de leur époux.

➤ Dans quelle mesure l'absence de sexualité – ou du moins son appauvrissement et assujettissement aux contraintes carcérales – (y compris dans les cas où elle implique l'impossibilité de procréer) est-elle un frein à l'épanouissement affectif des couples dont l'un des partenaires est incarcéré ?

La sexualité est sans doute différemment vécue selon la longueur des peines. Pour les courtes peines, il s'agit souvent d'une absence totale de sexualité avec le/la partenaire. Par contre, beaucoup de détenus condamnés à de longues peines semblent pouvoir avoir des rapports sexuels avec leur partenaire (mais peu ont encore une partenaire), mais les conditions de ceux-ci sont très largement perçus comme humiliants et/ou perturbants, et beaucoup de couples estiment « avoir des rapports sexuels » et non « faire l'amour ».

- *Comment les personnes incarcérées et leurs conjoints surmontent-ils les incertitudes sur l'identité sexuelle – « l'homosexualité de pénurie » – entraînées par l'incarcération ?*
- *Peut-on comparer les réactions des hommes et des femmes incarcérés au manque sexuel ?*

S'il est un sujet tabou entre les détenus et leurs proches, c'est bien la sexualité, et plus particulièrement la sexualité en détention. Pourtant, les uns comme les autres ont semblé, à travers les entretiens, craindre ce qui pouvait être imaginé à l'extérieur (la honte d'être dans un établissement où il y a beaucoup d'homosexuels, par exemple) ou justement, s'interroger, mais sans oser poser les questions au détenu.

Beaucoup de détenu(e)s nous ont fait part d'expériences homosexuelles en détention. Elles sont très diversement vécues, même si le point commun est souvent une grande culpabilité, car elle est associée à l'idée de faiblesse. Si l'homosexualité semble acceptée parmi les femmes détenues, sa dimension sexuelle est moins exprimée, car elle est souvent assimilée à une « amitié qui va un peu plus loin ».

Sans réelle surprise, la frustration sexuelle n'est pas ressentie de façon similaire chez les hommes et chez les femmes. En effet, celles-ci construisent plus souvent leur féminité par rapport à leurs enfants, que pour les hommes, la virilité est associée aux conquêtes féminines. En fait, pour les uns comme pour les autres, l'absence de sexualité est moins problématique que l'absence de sensualité : celle-ci se traduit chez les détenu(e)s par une impression d'amputation.

La plupart des travaux portant sur les relations familiales s'attachent à décrire toutes les difficultés auxquelles les proches sont confrontés. Nous avons voulu, au contraire, insister sur les stratégies, à la fois des détenus et de leurs proches, pour échapper à ces contraintes, bref, tout ce qui peut s'analyser en termes de résistance. Or cette résistance a surtout pour but la préservation de l'intimité. Ainsi, les faits (illicites) de passer des lettres au parloir ou d'apporter de la nourriture lors d'une visite doivent se comprendre comme une forme d'échange qui veut échapper à l'emprise de la prison. Il serait faut de l'assimiler à une tendance atavique à l'illégalité, car cela ferait abstraction de la dimension de réciprocité qu'inclut tout lien : « donner, recevoir, rendre » (Mauss, 1999, 205).

B. DE QUELQUES DIFFICULTES DE LA RECHERCHE EN PRISON

On ne choisit pas innocemment de travailler « sur la prison » et « en prison ». Mais ne serait-il

pas malvenu de se plaindre ici des difficultés de ce « terrain » ? Après tout, on m'a mis mille fois en garde : « pourquoi ne pas vous intéresser aux familles des victimes ? », ou mieux encore, un sujet qui me permettrait « détente, calme et volupté ». Beaucoup de chercheurs, intervenants, etc. reconnaissent subir, « en prison », l'attraction qu'émane de toute « institution totale ». Les points possibles de fixation de la fascination sont nombreux : le lieu, clos et secret, sa non-mixité, et surtout ceux qui le peuplent, marqués par le sceau mystérieux du « passage à l'acte ».

Si toutes les recherches (et heureusement...) ne sont pas des quêtes aussi douloureuses que celle qui transparaît dans le livre d'Anne-Marie Marchetti, Perpétuités (2001, 397-398) – qui avoue en effet avoir été victime dans son enfance d'un pédophile –, il y a sans doute dans la plupart des travaux une dimension personnelle : on ne sort pas d'une prison comme on y entre... alors que dire quand on y retourne ? Je pourrais faire miens les propos de J. Atwood :

On me demande souvent comment j'ai pu passer autant de temps sur un sujet aussi triste. Au départ, la curiosité était mon principal motif. La surprise, le choc et la stupeur ont pris le relais. Puis la rage m'a portée jusqu'au bout. (Atwood, 2000, 11)

Plus simplement, je partage le sentiment de Marchetti lorsqu'elle compare la relation du sociologue à son terrain, à celle du reporter de guerre aux champs de bataille. Elle écrit :

On va, plus vite qu'à l'extérieur, à ce qui est essentiel et dans cet espace réduit, on trouve en concentré toutes les grandes questions qui hantent l'humanité : le sens du mal, de la vie, de la liberté et de son contraire, les grandes souffrances aussi : l'humiliation, l'absence d'amour de soi et des autres, la privation de sexe, de tendresse et j'en passe. Alors dans cet univers je me sens, comme lorsque je fais une retraite dans un monastère, au plus près du noyau dur de l'humanité, de mon noyau dur. (Marchetti, 2001, 194)

1. (P)oser un regard sur la prison

La position de chercheur suscite des questions : « ça sert à quoi ? » ou « mais c'est ça votre travail ? d'aller voir des gens et de parler avec eux ? Mais c'est comme psychologue ? ». En fait, il s'agit souvent, en situation d'enquête d'un « apprivoisement » mutuel de l'enquêteur et des personnes de son terrain.

Le choc carcéral ou « peut on s'habituer à la prison ? »

Nous avons évoqué le « choc carcéral » ressenti par le détenu, mais sans doute aussi par ses proches. Je pense, mais avec la décence de ne pas mettre au même niveau le trouble de passer quelques heures en détention et la souffrance d'y être enfermé, qu'il est légitime d'employer cette expression également pour le chercheur. En détention, il y a une foule de détails qui sont dissimulés aux premiers regards, et c'est d'ailleurs cette dissimulation dont on prend d'abord conscience : toutes ces portes de cellule derrière laquelle il y a un homme, une femme, dont l'existence est faite d'au moins autant d'émotions, d'espoir, etc. que n'importe laquelle. Même dans les lieux dont on ressent d'abord la pesanteur et l'immobilité (comme par exemple à la maison centrale de Clairvaux), on est par la suite surpris de la multitude d'informations sensorielles qui arrivent, pour peu qu'on laisse faire le temps.

Il y a tant de choses nouvelles : les modes de déplacement, les bruits si particuliers de la prison

(les cris des détenus, le sondage des barreaux, les bruits de clés, bien sûr, etc.) et les odeurs... La progression dans cette univers suppose le passage d'un nombre impressionnant de portes, qui laissent seul le visiteur avec ses peurs : peur du détenu, figure « obligée » de la dangerosité, comme le rappellent régulièrement les surveillants.

Apparemment, ici, on veut nous faire sentir la dangerosité potentielle des personnes qu'on doit rencontrer. On nous répète : « Vous savez, il n'y a pas que des enfants de cœur ici... ». Malgré notre premier refus, on nous donne des alarmes portatives. (Journal de terrain)

Un gradé m'ouvre un petit local juste à côté de la salle de musculation. Du rond-point où se tiennent en permanence les surveillants, il faut franchir une porte (vitrée), puis monter au premier étage, au niveau des cellules. Tous les regards des détenus se fixent sur moi, c'est palpable... Le surveillant lance à la cantonade : « je la laisse là, mais vous me promettez d'être sages ! » (Journal de terrain)

Observer / faire parler

Il faut reconnaître qu'en prison, le sociologue est mis à dure école : ailleurs, le « regard extérieur » peut-être sollicité, toléré ou ignoré, alors qu'en détention, on est bien minutieusement examiné à son insu par de vrai(e)s professionnel(le)s de l'observation : les détenu(e)s. La moindre information personnelle donnée à l'un, et un autre cherchera à la vérifier et la compléter : au-delà, les détenus développent des capacités à saisir immédiatement et globalement la personnalité de leur interlocuteur, ce qui provoque souvent l'impression, pour le sociologue d'être « cerné ». C'est parfois à se demander : « qui observe qui ? »

Il ne faut également pas confondre, dans le malaise qu'ils peuvent tous deux provoquer, le sentiment de voyeurisme et celui d'être observé, épié, jugé. Inévitablement, le regard du sociologue en prison pose plusieurs problèmes. Il s'ajoute à d'autres regards – celui professionnel du CNO ou celui « touristique » des visites de la prison organisées par l'Administration – parmi lesquels il n'est pas forcément différencié par les personnes concernées. Ma recherche posait un problème supplémentaire, en introduisant de l'observation là où justement la surveillance pénitentiaire s'atténue : dans le domaine social, dans une relation personnelle, mais où elle est également encore plus douloureuse et mal vécue.

Quelle gageure de vouloir « faire parler » des personnes rompues aux techniques des interrogatoires et qui reconnaissent, très majoritairement, le silence comme une valeur en soi et ont la méfiance pour seconde nature... Si la prison n'est pas le « Milieu », toujours est-il qu'il en reproduit certaines règles. Or si certaines femmes ont pourtant pris la parole, c'est toujours avec une extrême prudence, comme par exemple Marie-Christine Guerini (1985), fille de Mémé et nièce d'Antoine Guerini, figures du milieu corse de l'après-guerre, ou Marie Paoleschi, épouse du fameux Dominique Paoleschi. Ses passages à l'émission de télé « Droit de Réponse » (17 mai 1986 et 17 janvier 1987), puis son livre (1987), ont beaucoup marqué. Elle a en effet dû se justifier de sa « parole » :

Tant que le Milieu a représenté quelque chose, une planète à part si vous voulez, je ne me suis pas permis de violer la règle de la bouche cousue. On reconnaissait d'ailleurs que j'avais « une bonne mentalité ». [...] Aujourd'hui, le Milieu, c'est cuit, c'est fini. Dans ces conditions, plus rien ne

m'empêche de raconter mes souvenirs sur les grands truands que j'ai connus et dont la presse a parlé à maintes reprises. (Paoleschi, 1987, 7-8)

2. Etre sociologue en détention

Nous pensons nécessaire de revenir sur quelques caractéristiques d'un travail de recherche en prison.

Les réactions des détenus à l'enquête

Nous avons noté, dans tous les établissements où nous avons réalisé les entretiens, la volonté de certains détenus de monopoliser l'enquête. On pourrait synthétiser l'enjeu ainsi : « voyous contre pointeurs ». Alors même que nous recevions autant les uns que les autres et que nous nous efforcions de ne pas froisser les susceptibilités des uns et des autres, les « voyous » nous reprochaient régulièrement de recevoir trop de « pointeurs » (et vice-versa), se qualifiant mutuellement de « mythos » [mythomanes]. Cela s'est traduit par des comportements visant à dénigrer l'intérêt d'entretiens effectués. Régulièrement, nous avions à gérer la nervosité et la déception (surtout des « pointeurs »), voire la vraie fâcherie (plutôt de certains « voyous ») nous ayant vu, pour des raisons pratiques et souvent indépendantes de notre volonté, recevoir avant eux un « baltringue » [minable]. D'où quelques débuts d'entretiens où il fallait prioritairement restaurer la confiance de la personne, qui se sentait, injustement, trahie avant même d'avoir commencé l'entretien...

*Pendant tout le temps de l'entretien de Fanny avec D***, un détenu, que nous connaissons de vu car il nous a déjà dit tenir à venir témoigner, M***, fait des allers-retours devant la porte de la petite salle où elle conduit l'entretien. A plusieurs reprises, il lui fait des gestes pour lui dire de ne pas écouter D*** et comme quoi il lui raconte n'importe quoi... (Journal de terrain)*

Pourquoi témoigner ?

« Le Moi est haïssable ». Certes. Mais le refus systématique de laisser les personnes s'exprimer en leur nom propre ne l'est pas moins ... La quasi-unanimité des travaux, reportages, etc. qui portent sur la prison font des personnes incarcérées dont ils ont sollicité l'aide, la participation, etc. des interprètes quelque peu interchangeables du « Détenu » : pas de nom, pas de visage, pas de Moi... C'est d'autant plus regrettable que, dans le milieu carcéral, la parole du détenu est rarement prise au sérieux et toujours dévalorisée – par rapport à celle d'un intervenant extérieur, par exemple :

Si vous aviez enregistré, ça serait pareil, parce que là, vous prenez des notes. Mais si l'Administration a une personne à croire entre vous et un détenu, ce sera vous et pas moi... (Alain, centre de détention de Caen)

Or nous avons été marquées par l'investissement de beaucoup de détenu(e)s ou de proches de détenu(e)s dans cette recherche, comme si l'occasion de pouvoir témoigner sur ce sujet était saisie comme une véritable chance. C'est pourquoi nous nous sommes également interrogés sur le sens de l'anonymat dans les travaux universitaires, et plus généralement les reportages en prison, car justement, beaucoup de détenu(e)s voulaient parler « en leur nom propre ».

Dans cette recherche, l'anonymat a été respecté à la demande des personnes qui souhaitent pouvoir ne pas être reconnues, ni inquiétées en raison de leur témoignage. Dans ce cas, les prénoms ont été systématiquement changés, parfois même certains détails, évitant ainsi tout recoupement. Certains, au contraire, comme Fayçal (centre de détention de Bapaume) souhaitent voir figurer leur véritable prénom, pouvoir s'y reconnaître et qu'on l'y reconnaisse. Nous avons toutefois pris le parti, lorsque les personnes évoquaient des actes délictueux pour lesquels ils n'étaient pas poursuivis ou condamnés (par exemple, les lettres passées au parloir, l'usage de stupéfiants, etc.), de systématiquement supprimer les noms, quand bien même on nous affirmait : « je n'ai rien à cacher, j'assume ».

Nous avons expliqué que nous ne recherchions pas une vérité sur les personnes que nous avons rencontrées, notamment par rapport à son délit/crime. Notre démarche de ne pas confronter le discours des personnes à leur dossier pénal, et notamment le fait de le leur assurer en ne prenant pas connaissance de leur nom de famille, a sans doute permis à certains détenus de se sentir plus libres, de réinterpréter des faits comme bon leur semblait, mais aussi de ne pas se sentir, une fois de plus, examinés et évalués, mais juste écoutés. Cette liberté me paraissait mille fois préférable à tous les discours attendus qu'ils peuvent avoir avec les travailleurs sociaux, les psychologues, etc. Dans cet univers où la parole du détenu est systématiquement dévalorisée, l'extrême importance qu'on lui donnait n'est sans doute pas étrangère au niveau de confiance reçu dans les entretiens.

Beaucoup de recherches sur la prison cultivent un certain flou sur les lieux d'enquête et les personnes interrogées, même si, dans beaucoup de cas, les initiés reconnaissent sans trop de mal les établissements et certains détenus... L'anonymat est une sorte de cache-misère. Ainsi, Daniel Karlin, réalisateur de documentaires sur les personnes détenues, a fait part de l'interdiction de l'Administration Pénitentiaire à laquelle il s'était confronté de filmer des détenus à visage découvert et/ou de dévoiler les raisons de leur incarcération (Libération, « Prison, zone de non-droit à l'image », 13 avril 2000). Mais si l'Administration Pénitentiaire protège les détenus, il ne faut pas non plus être dupe, à l'inverse, du danger que représente la liberté d'expression pour l'institution, encore largement « totale », qu'est la prison. Comme le rappelaient les détenus d'Arles, dans leur communiqué d'octobre 2001 [cf. note, p. 8], toute prise de parole est subordonnée au risque de répression.

Bien, évidemment, si le monde carcéral n'était pas ce lieu de non droit où le droit d'expression, d'association, étaient interdits aux détenus, nous n'aurions pas été obligés de mener pareille action. C'est la nature anti-démocratique de la prison qui nous amène à agir de la sorte !

Pourtant, même libéré, l'ancien détenu continue de porter le stigmate carcéral, et beaucoup d'auteurs rechignent à donner l'ex-détenu un autre statut que celui d'anonyme. Ainsi, Jean-Pierre Guéno a réalisé un ouvrage, Paroles de détenus (2000), à partir de textes de détenus, ex-détenus et

proches de détenus. Les photos qui accompagnent ces textes ont été prises récemment dans des prisons françaises. Elles n'ont pas une vocation artistique : elles témoignent brutalement de l'état des cellules, d'un mitard ou de la tristesse d'une cour de promenade. Or, de la même façon que, sur ces photos, les détenus n'ont pas de visage – il arrive même qu'un barreau cache opportunément une figure –, les noms des auteurs de textes ont été dissimulés, contre l'avis même des personnes – libres alors – qui avaient été en l'occurrence sollicitées lors de la collecte des textes... Ainsi, *Hafed Benotman*¹ est caché sous les initiales « A.A.B. », (après l'avoir été, sous celles d'« A.-H.B. » dans le livre d'A.-M. Marchetti (2001) alors qu'il était encore incarcéré) et *Idoia Lopez Riano*² est dissimulée sous le pseudonyme d'Idora. Pour notre part, non tenus par de quelconques lois pour ce qui concerne les témoignages des personnes libres, nous avons simplement respecté leur choix d'apparaître ou non anonymement.

Une enquête sous haute surveillance

Dès l'entrée en détention – et même parfois avant, quand le personnel voit, a priori, comme il nous l'a été dit, les sociologues comme des « touristes » ou des « emmerdeurs » –, il s'agit de se « situer », par rapport aux détenus, par rapport aux surveillants. D. Lhuillier et N. Aymard (1997, 16) expliquaient l'importance des « places » de chacun dans le milieu carcéral de la façon suivante :

Les attributions de place et la catégorisation sociale qui les accompagne permettent de se situer et de situer l'Autre dans un cadre où la proximité et l'enfermement pourraient induire la confusion, l'indifférenciation.

Il n'y avait pas en effet que tel ou tel groupe de détenu(e)s à vouloir nous accaparer : il est arrivé que les Directions agissent de la même façon, en voulant nous placer en porte-à-faux vis-à-vis des détenu(e)s, sous couvert de nous aider à être plus objectives dans notre travail. Ainsi, en nous proposant, par exemple, d'observer, à l'insu des détenus et de leurs proches, les parloirs, pour y constater « les difficultés de travail des surveillants », ou de porter – « une journée, pour voir » – l'uniforme, ou enfin de visiter une cellule dégradée par un détenu placé au quartier disciplinaire (le « mitard ») – juste avant que nous ne le rencontrions. Bref, toutes ces choses qui nous faisaient comprendre qu'aux yeux de l'Administration « on écoutait trop les détenus ».

Assez naturellement, beaucoup de surveillants nous considéraient comme d'excellents moyens d'occuper les détenus.

Début d'après-midi. Retour en détention. Une femme attend au pique. Elle n'a pas l'air très bien, le regard un peu hagard, mais son ton est agressif, elle a un peu de mal à s'exprimer. A priori, elle semble sous l'effet de médicaments. Elle me demande si je suis « la Dame pour les cours... ». Une surveillante intervient :

– « Eh bien, vous avez qu'à aller avec la dame, elle fait des entretiens avec les détenues... »

¹ Auteur de plusieurs pièces de théâtre, d'un recueil de nouvelles où il évoque la prison (2000) et récemment d'un roman, *Eboueur sur échafaud* (2003).

² Détenue et militante basque, elle a réalisée, en prison, un film : *Les maisons hantées* (2000).

J'essaie d'expliquer ce qu'on fait ici, lui demander si elle serait intéressée... mais la surveillante nous emmène illico presto au local où nous menons les entretiens, tout en disant à la jeune femme :

– « Ça va vous occuper. L'entretien, ça va faire une heure de passée, puis un peu de télé, et l'après-midi va être terminée... » (Journal de terrain)

Autre versant du même problème : la tendance de surveillants à faire de nous des dérivatifs à l'expression de la révolte de certains détenus :

Premier entretien chez les hommes. Un détenu avait écrit une lettre pour se porter volontaire. Le surveillant arrive avec lui : « Voilà, vous allez pouvoir exposer toutes vos revendications à ces demoiselles ! Au moins, pendant ce temps-là, vous ne nous emmerderez pas ! » (Journal de terrain)

Même si notre enquête se basait sur la réalisation d'entretiens avec des détenus, nous avions de multiples occasions de nous entretenir avec les surveillants, notamment le midi (au mess), mais également, en détention. Si beaucoup étaient indifférents à notre présence – mis à part, en maison d'arrêt essentiellement, le surplus de travail pour eux que notre présence provoquait – certains sont spontanément venus s'entretenir avec nous : d'abord pour savoir « ce qu'on faisait là » (puisque le personnel n'avait pas forcément été prévenu ou ne se souvenait plus de l'information) et ensuite pour nous donner leur avis sur notre sujet de recherche. Très largement, la première réflexion que nous entendions était que nous nous occupions « trop » des détenus : on nous opposait souvent le discours de la dangerosité des détenus, comme s'il fallait nous débarrasser d'un quelconque mythe.

Apparemment, on veut nous faire sentir la dangerosité potentielle des personnes qu'on doit rencontrer. On nous répète : « Vous savez, il n'y a pas que des enfants de cœur ici... » (Journal de terrain)

En fait, de nombreux surveillants attaquaient la légitimité de notre travail : non seulement on s'intéressait aux détenus au lieu de s'occuper d'eux, mais le détenu ne serait pas un « bon pauvre », celui qu'il faut aider sans arrière-pensée :

Apparemment, notre présence ne plait pas à tous les surveillants. Leur argumentaire est toujours le même : soit on ne s'occupe pas assez des surveillants (et trop des détenus), soit on ferait mieux de s'occuper des vrais malheureux (les malades, les handicapés, etc.). Une phrase parmi d'autres : « Le social, toujours le social... Et pour ceux qui dorment sous les ponts, vous ne faites rien ! » (Journal de terrain)

Si pour beaucoup de surveillants notre (relative) jeunesse nous donnait encore l'excuse de la naïveté, on s'est toutefois interrogé lors de l'épisode raconté ci-dessous dans le Journal de terrain, et qui ressemblait fort à un canular en disant long sur la façon dont on était perçues en détention :

Ce matin, le surveillant en poste est le même qui nous avait montré son scepticisme – pour le dire vite... – à propos de notre enquête. Il faut le déranger à chaque fois qu'un détenu vient pour l'entretien, qu'il repart, etc. A chaque occasion, il nous envoie des remarques, pas agressives, mais on comprend bien son opinion : « qu'est ce qu'ils peuvent bien vous raconter ? », « vous n'avez pas marre d'écouter leurs salades ? », etc.... Surprise : il me dit qu'il a pensé à un détenu qu'il faudrait que je voie pour l'enquête. Il revient avec lui. La personne est bourrée aux médicaments, ses paroles sont complètement incohérentes, aucune discussion n'est possible, même avec la meilleure volonté du monde... Je reste une heure avec la personne, qui a l'air manifestement heureuse d'être écoutée. En ressortant, le surveillant m'interpelle : « alors ? » Et moi de répondre mystérieusement, à sa grande surprise : « c'était très intéressant ». L'échange s'est arrêté là, et il ne nous a plus adressé la parole... (Journal de terrain)

Oui, décidément, mais peut-être en détention plus qu'ailleurs, « la sociologie est un sport de combat ! ».

3. Les difficultés propres à la recherche

Nous devons revenir, d'une façon plus générale, sur les difficultés propres à cette recherche, mais aussi sur les moyens que nous avons utilisé pour les contourner.

Premiers contacts...

La première difficulté à laquelle se confrontent beaucoup d'enquêtes en prison est l'impossibilité d'accéder directement aux personnes, et donc de solliciter les entretiens en passant obligatoirement par le personnel de surveillance et/ou les membres du SPIP. Notre façon de procéder nous a évité ce travers. Nous avons dit précédemment que nous avons procédé par voie d'affichage, mais également en allant directement rencontrer les personnes détenues, dans les bibliothèques, les cours de promenades, les lieux d'activités, etc.

L'affichette que nous avons transmise aux différents établissements afin qu'elle puisse être lue par les détenus s'intitulait : « Appel à témoignages sur le thème des relations familiales et de l'intimité ». Nous précisions également que « L'entretien est prévu pour durer 45 minutes, mais la durée dépend de la personne qui accepte de témoigner. » En fait, nous ne voulions pas inquiéter les personnes d'avoir à parler longuement. Dans la pratique, mis à part les premiers, les entretiens duraient rarement moins de deux heures. Nous ajoutions enfin que « nous remercions sincèrement par avance les personnes qui voudront apporter leur témoignage personnel et nous consacrer un peu de leur temps, et nous aider ainsi dans cette recherche. » Sans doute que ces formulations, qui montraient notre position d'écoute, a favorisé les candidatures spontanées, car dans chaque établissement, des détenu(e)s avaient écrit des lettres pour qu'on les reçoive.

Interroger la douleur et la question du dicible

M. Pollak (1986), interrogeant des survivants des camps de concentration nazis, a résumé les difficultés à faire parler une personne qui dit avoir « surmontée » une épreuve. Le chercheur est confronté à la méfiance de ceux qui voient en lui celui qui « exproprie les victimes de leur souffrance ». Elle rejoint l'idée que « certaines réalités ne pouvaient être comprises que par ceux et celles qui les avaient vécues ».

Entre celui qui est disposé à reconstruire son expérience biographique et ceux qui sollicitent de le faire, ou sont disposés à s'intéresser à son histoire, s'établit une relation qui définit les limites de ce qui est effectivement dicible. (Pollak, 1990, 179)

C'est pourquoi parler en prison, de la prison, c'est avoir à recueillir, selon l'expression d'Erving Goffman (Asiles, 1968, 209 sqq.), une « sad tale » (« l'histoire de ses malheurs »), avec la notion de reconstruction qu'elle implique de la part de la personne interviewée.

4. Pour une analyse du dialogue et de l'observation

La question de la confiance et de la sincérité

Les choix méthodologiques effectués nécessitaient l'instauration d'une réelle confiance entre interviewé et intervieweur. Pourtant, le chercheur est confronté à la méfiance de ceux qui voient en

lui celui qui « exproprie les victimes de leur souffrance ». Cela rejoint l'idée que « certaines réalités ne pouvaient être comprises que par ceux et celles qui les avaient vécues ». Alors, sans doute que la première équation que l'on peut esquisser est celle qui lie l'assurance de l'un à la confiance de l'autre, même si cela implique des stratégies de vérification de la sincérité.

Il s'agit donc de montrer que l'on « sait de quoi on parle », notamment par l'utilisation du vocabulaire adéquat. Le recours à des expressions, telles que « parloir blanc » ou « parloir fantôme », mettent le doigt sur une réalité qui blesse l'amour-propre. De la même façon, aborder certains thèmes, comme les rapports sexuels au parloir, en montrant que l'on n'ignore pas « comment cela se passe », interdit aux interviewé(e)s d'escamoter certaines réalités qu'ils/elles préféreraient ne pas dévoiler au néophyte du milieu carcéral.

Mais ce rappel à la réalité a aussi quelques fois provoqué des malaises, manifestés notamment par des crises de rire, car surgissait brutalement ce que la personne interrogée souhaitait justement dissimuler. Ça était le cas, par exemple, et comme lorsqu'on a évoqué à un détenu l'existence de « doublettes », alors qu'il niait l'existence de couples homosexuels en prison, et a fortiori des pratiques homosexuelles.

Il ressort des entretiens que notre statut de femme a très probablement facilité l'établissement de relations confiantes. Beaucoup de détenu(e)s nous ont confié qu'il leur aurait été plus difficile d'évoquer avec des hommes des sujets comme les rapports sexuels, les relations conjugales ou l'homosexualité. Un extrait parmi d'autres :

Je vous ai parlé parce que vous êtes des femmes... sinon... A un homme, j'aurais pas parlé de ma copine, ni des pédés par exemple ! On sait jamais si c'en était un !

Malgré ces indices de l'instauration de réelles relations de confiance, il nous fallait toutefois appréhender le niveau de sincérité atteint. L'une des stratégies consistait à poser des questions cognitives, du type : « avez-vous déjà rencontré des couples homosexuels en détention ? » Nous avons également fréquemment mis les personnes en situation : « accepteriez-vous un homosexuel / un « pointeur » dans votre cellule ? », « Quelle serait votre attitude si votre femme, incarcérée elle aussi, vous annonçait qu'elle a une relation homosexuelle ? » Enfin, pour tester le niveau d'indicibilité de certains sujets, nous posions le type de question suivant : « si vous étiez homosexuel/si vous aviez été violé, etc., est-ce que vous nous en parleriez ? » ou « est-ce que vous pensez qu'ici, des personnes nous diront qu'elles sont homosexuelles ?/qu'elles ont été violées ? » Les réponses indiquaient alors le niveau de censure de la problématique ainsi testée. Cette stratégie pouvait également induire des comportements inverses, dans le sens où chaque interviewé se considérant comme le seul « interviewé valable », nous assurant que « ça, les autres [nous] le diront pas... »

Finalement, les mensonges ont dû être assez marginaux, car nous disposions de moyens informels de vérifier une certaine cohérence des propos. Restant plusieurs jours dans

l'établissement, nous voyons les personnes qui se fréquentent, les témoignages peuvent se recouper, certain(e)s surveillant(e)s ou assistantes sociales livrent spontanément des commentaires... En bref, tout un faisceau d'indices permettant de juger du niveau de sincérité du témoignage.

Il est par contre évident que beaucoup de détenus et de proches ont, par moment, sans doute préféré nous donner des réponses inexactes, pour « sauver la face ».

C. CRITIQUE DES RESULTATS

1. Les biais possibles

Il est important, dans cette partie critique de la recherche, de distinguer les problèmes méthodologiques des difficultés techniques. Malgré des conditions de travail très favorables, une enquête sociologique est toujours en deçà des espoirs du chercheur. Plus le temps avance, plus les biais paraissent évidents et obsédants.

La langue, les langues

Faire des entretiens implique une confrontation et une attention à la langue, non seulement aux tournures argotiques, mais aussi à certaines formules stéréotypées, qui relèvent plus d'habitudes de langage d'un groupe spécifique.

Ainsi, les personnes rencontrées s'expriment avec un vocabulaire particulier et une syntaxe souvent approximative. Ne pas parler comme eux est un obstacle : il stigmatise comme étranger au milieu social et culturel. Le chercheur a le choix entre adopter les pratiques linguistiques de ses interlocuteurs (au risque de se complaire dans des facilités de langage et d'ignorer les exigences de l'objectivité scientifique). Le choix contraire, celui des mots neutres appartenant au français standard, risque de faire perdre au chercheur une partie des informations. Il apparaîtra en effet étranger au terrain et obtiendra plus difficilement certains témoignages. J'ai délibérément choisi de me situer entre ces deux attitudes. Selon les circonstances, il m'a fallu paraître plus ou moins proche du milieu étudié.

La situation d'entretien

Les détenu(e)s se sont souvent montré(e)s « étonné(e)s » et « touché(e)s » de l'attention, du fait de notre simple écoute, qu'on leur portait, car beaucoup considéraient leur vie comme étant, au mieux « sans intérêt », au pire « pas écoutable ». Cela s'est notamment manifesté par une reconnaissance exprimée dans les lettres reçues par la suite et des relations épistolaires qui se sont établies depuis lors. Il faut également noter que l'immédiateté de la confiance était souvent telle que nous avons été régulièrement sollicitées, étant le seul regard féminin et extérieur, pour donner notre avis sur des sujets divers : les rapports de couple (« Faut-il garder les lettres ou les jeter ? »), les rencontres (« Mettre une petite annonce ou pas ? »), l'apparence physique (« Comment trouvez-vous mon parfum ? », « Je fais quel âge ? »), etc. Nous avons ainsi, incidemment, entendu un

détenue dire fièrement à une autre :

Aujourd'hui, j'ai eu entretien avec ces dames, de 10 h 50 à 12 h 10...

Il ne faut pas minimiser l'impact émotionnel d'un tel entretien pour les détenu(e)s. On a vu beaucoup de larmes, et pas uniquement chez les femmes. Certain(e)s ont saisi l'occasion de cet entretien pour en faire l'ultime répétition de leur procès à venir, afin d'éprouver devant un nouveau public leurs arguments.

Beaucoup arrivent avec leur « dossier » : pièces à l'appui, ils veulent nous démontrer ce qu'ils nous racontent. Tout y passe, de l'article de journal [parce que « je suis un vrai voyou »], aux photos avec des personnalités [parce qu'avant « je n'étais pas n'importe qui »], et aux inévitables photos de la famille, des enfants [parce que « les autres, ça les étonne toujours de savoir que j'ai une famille, ils pensent que je suis un monstre... »].
(Journal de terrain)

Ceux-là prévoyaient notre rencontre à l'avance, arrivant soigné(e)s au rendez-vous (et le faisant remarquer : « je me suis remaquillée avant de venir vous voir », « je me suis rasé exprès car je venais parler avec vous »).

Certains détenu(e)s arrivent à l'entretien solennellement... On les a croisé peu de temps avant, pour les hommes, pas rasés, ou pour les femmes, pas maquillées, en survêtement... Ils et elles arrivent après s'être donnés le temps d'arriver à leur avantage devant nous. Un jeune arrive même sentant très (trop !) fort le parfum... Il veut le « tester » avec nous avant de le mettre au prochain parloir avec sa petite amie, dit-il. (Journal de terrain)

L'importance de la possibilité, pour les femmes détenues, de se maquiller avait été reconnu lors de la note du 14 avril 1971 (Rapport annuel Administration Pénitentiaire 71, 105¹), autorisant le maquillage en détention.

Mais une grande partie des détenu(e)s ont vécu l'entretien comme une thérapie – puisque ne faisant pas obligatoirement la différence entre la psychologie et la sociologie malgré nos avertissements –, un moyen de « faire le point ». C'était, par exemple, le cas d'une détenue du centre de détention de Bapaume), revue quelques heures après l'entretien :

J'ai pris des cachets ce midi... après vous avoir vu. L'entretien m'a perturbé, on a évoqué des questions qui m'ont émue. Ça fait comme chez le psychologue, ça fait aussi du bien, on fait le point dans sa tête.

Au-delà des difficultés administratives et pratiques qu'implique une recherche en détention, il y a celles que suppose le travail dans un lieu fermé avec des personnes vivant en permanence ensemble, avec ce que cela induit de ragots, de tensions infimes, d'exagérations d'un geste insignifiant ou d'une parole futile...

Autre difficulté, la posture d'écoute place le sociologue automatiquement en réceptacle idéal des paroles revendicatives, des plaintes, voire des délires mythomaniaques, mais plus souvent de conflits interindividuels (de vrais antagonismes aux simples jalousies). Ce qui a pu parfois aboutir à la tentation de certains de transformer nos entretiens en réquisitoire contre l'Administration, avec, paradoxalement, la bénédiction de celle-ci. Ainsi, dans un établissement, dont l'atmosphère

¹ « Les soins du visage étant devenus pour les femmes de pratique courante, il est apparu que les priver d'y recourir pendant leur détention pouvait les conduire à des habitudes de négligence dans leur tenue, indépendamment des conséquences d'ordre psychologique que pourrait comporter cette privation. »

particulièrement tendue nous laissait présager la mutinerie qui a éclaté quelques jours après notre départ, la possibilité d'utiliser notre présence comme un exutoire pour les détenus a été immédiatement comprise par la Direction, qui a donc essayé de nous placer à plusieurs reprises et malgré nos refus fermes, dans une position d'intermédiaire (pour ne pas dire de « balance ») entre détenus et surveillants.

Mais il nous fallait également gérer les commérages en tous genres sous lesquels nous submergeaient nos interlocuteurs. Ainsi, il est arrivé que « X trouve que Y va trop souvent dans la cellule de Z » et qu'on reçoive les trois protagonistes, les uns après les autres, chacun avec sa version des faits et des demandes pressantes pour connaître les versions des autres...

Nous avons retrouvé, du fait de nos choix méthodologiques, beaucoup des observations faites par Le Caisne (2000, 41-75), même si nous sommes restés qu'une semaine dans chaque établissement pénitentiaire. Mais il y avait d'ores et déjà le temps pour des enjeux de pouvoir entre détenu(e)s et surveillant(e)s, et de confiance entre nous et les détenu(e)s.

2. Les principaux défauts de la méthode

Sans doute qu'une des difficultés majeures auxquelles la sociologie est confrontée est la possibilité de constituer un groupe de contrôle. Mais cela renvoie, par exemple pour les familles de détenus, à la question de la normalité : c'est-à-dire les « familles normales » avec qui il faudrait les comparer.

La constitution de l'échantillon

Par ailleurs, l'échantillon doit être constitué prudemment. Il est en effet assez compliqué de ne pas tomber dans le biais qui consiste à interroger toute une bande, avec le discours unique qu'elle implique. J'ai donc régulièrement refusé d'interroger les copains d'un jeune avec qui j'avais déjà réalisé un entretien. En effet, fréquemment, les jeunes se vantaient, devant leurs amis, d'avoir été choisis par « l'étudiante en sociologie ». Plus radicalement, j'ai varié mes méthodes d'approche du terrain.

Il faut rappeler que les entretiens se sont déroulés en prison et sur la base du volontariat, ce qui signifie un biais majeur concernant le profil des personnes interrogées. Il est évident que les détenus les plus marginalisés ont été sans doute, et involontairement, exclus de cette enquête. Par ailleurs, nous avons souvent rencontré des détenus qui nous disaient que « n'ayant pas de parloir, [ils ne pouvaient] pas nous renseigner », alors que leurs points de vue nous paraissaient, bien au contraire, particulièrement précieux...

Il faut sans doute redouter des « effets de grappe » avec le type de sélection que nous avons choisi, puisque les personnes se portent volontaires par le bouche-à-oreille :

Le premier jour, les détenus ne se sont pas bousculés pour venir... Depuis hier, le bouche-à-oreille a dû fonctionner, on est régulièrement interrompues dans nos entretiens par des détenus qui viennent demander : « est-ce que vous pouvez me voir ? Mon copain untel que

vous avez vu hier, il m'a dit que c'était possible... » (Journal de terrain)

*Or le problème, c'est que certains détenus avaient vraiment beaucoup de copains, avec des discours très similaires, qu'ils ponctuaient de : « mais F***, il a dû vous le dire, parce qu'ici, on pense tous la même chose là-dessus... » Il était donc important pour nous de contourner ce biais. Or beaucoup de détenus se sont investis dans notre projet, c'est-à-dire à la constitution d'un « échantillon représentatif », cherchant à nous trouver des personnes dont le témoignage serait susceptible de nous intéresser, essayant de les convaincre d'accepter, etc. Il faut comprendre que cette démarche n'est pas anodine, car elle impliquait pour ces détenus d'aller discuter avec des personnes avec lesquelles ils ne le font habituellement pas. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises, les détenus eux-mêmes nous ont donné pour incontournable, pour notre sujet, de rencontrer certaines figures de la détention : un ancien religieux, un voyou homosexuel (le détenu homosexuel étant lui plus « banal »), une femme infanticide, un handicapé, une mère avec son bébé, etc.*

On doit ici faire part de la situation très originale d'une aile d'une prison où des détenus, ayant eu connaissance de notre venue, s'étaient réunis et s'étaient concertés sur la liste des volontaires, pour qu'on ait les témoignages les plus divers. Il est d'ailleurs remarquable qu'ils n'avaient fait aucune ségrégation entre types de délit/crime, même si le charisme du bibliothécaire à l'initiative de cette idée y est sans doute pour beaucoup...

Les limites de l'entretien

Nous avons donc choisi de ne pas connaître les raisons de l'incarcération des personnes rencontrées, y compris a posteriori, et donc de ne pas consulter les dossiers pénaux. C'est évidemment prendre le risque de poser une question maladroite, car si on pense souvent au risque de déstabiliser la personne interrogée, il ne faut pas minimiser celui que prend le sociologue dans la situation d'entretien...

Tout d'abord parce qu'en prison, beaucoup de personnes sont dans des situations – objectivement – désespérées : exclusion sociale (auteurs de crimes odieux), éloignement (les étrangers, les insulaires : corses, antillais, etc.), les très longues peines (ceux qui ne sont jamais sortis ou ceux qui n'ont plus l'espoir de sortir), les malades, notamment du sida, les doubles peines. La prison est un concentré de misères, et donc à une question qui semblerait anodine, une réalité très dure peut brutalement apparaître.

Le problème de l'acte, et surtout du discours qui l'entoure, peut être plus encore déstabilisant pour l'intervieweur. Deux attitudes opposées, et souvent rencontrées, sont très gênantes : d'un côté, le déni de l'acte ou de sa gravité, de l'autre, la reproduction d'un discours attendu sur des « prises de conscience » (grâce à l'incarcération). Il est bien évidemment difficile de mener un entretien lorsque la personne cherche une caution morale à des crimes odieux :

Pour un coup de quéquette, je me retrouve 6 ans de ma vie en prison, ça m'a un peu révolté ! Vous ne trouvez pas ça un peu beaucoup ? (Marc, centre de détention de Bapaume)

C'est du pétage de plombs... Maintenant, tu mets le doigt où il faut pas, et tu te retrouves en prison... Tu mets le thermomètre dans le cul, et hop ! Y en a ici qui disent : « c'est plus le doigt que je vais mettre dedans... » Non, mais c'est vrai, maintenant, même le doigt, c'est un viol ! Faut pas déconner ! (Gilbert, centre de détention de Caen)

Plus souvent, ces personnes ont essayé de nous mettre « en situation » : « et vous, si aviez eu des rapports sexuels avec votre père, vous l'auriez dénoncé à la Police ? ». Mais l'ordinaire, et ce n'était pas le moins pénible, était d'entendre constamment des propos très misogynes, qui semblaient d'ailleurs être proférés dans une totale indifférence à notre présence.

Mais les discours de certaines personnes incarcérées pour pédophilie, viols, etc. pouvaient être parfois tout aussi troublants car tels qu'on pourrait avoir « envie de les entendre ». Ainsi, une personne condamnée pour délit ou crime à caractère sexuel et qui analyse parfaitement son parcours – notamment criminel –, paradoxalement, de douter de sa sincérité. On peut en effet se demander dans quelle mesure l'emploi parfois excessif de termes psychologiques, les explications rationnelles de leurs passages à l'acte, etc. ne constituent pas dans certains cas une récitation habile des discours savants (expertises psychologiques sur leur propre cas notamment). Encore une fois, notre enquête ne portait pas sur le crime ou le délit, et c'est incidemment que l'entretien abordait ce sujet. Il n'en restait pas moins un réel trouble, une impression qu'on avait voulu nous faire adhérer à une mise en scène du repentir et de la maturation.

En fait, cela renvoie à un problème plus général : le milieu carcéral peut renforcer la propension des individus à tenir des propos convenus. Il est en effet classique de constater que les membres des classes populaires ont tendance, en situation d'enquête, à sélectionner ce qui leur paraît le plus conforme à l'image qu'ils se font de la culture dominante (Labov, 1978).

L'inclination à se faire l'idéologue de sa propre vie en sélectionnant, en fonction d'une intention globale, certains éléments significatifs et en établissant entre eux des connexions propres à leur donner cohérence, comme celles qu'implique leur institution en tant que causes, ou, plus souvent, en tant que fins, trouve la complicité naturelle du biographe que tout, à commencer par ses dispositions de professionnel de l'interprétation, porte à accepter cette création artificielle de sens. (Bourdieu, 1986, 69)

Le fait d'interroger des délinquants sur leurs comportements doit s'entourer de précautions et d'une méfiance systématique. Il est nécessaire, à chaque témoignage, de se demander quelles sont les motivations de l'interlocuteur pour qu'il évoque ses délits, alors même qu'il a bénéficié jusqu'alors d'une impunité. Le caractère répréhensible de l'activité rend en effet suspecte toute confiance rapide.

Il a régulièrement fallu échapper à la tentative, notamment de certaines femmes, de prise à parti. En particulier, certaines épouses de détenus, insistant sur le fait qu'elles ne sont pas des « femmes de voyou » (par exemple Madeleine), auraient voulu prendre l'enquêteur comme caution. Cela renvoie, bien sûr, à un positionnement général de ces femmes dans le monde judiciaire et pénitentiaire au sens duquel elles cherchent inéluctablement à être du « bon côté de la barrière », et les sociologues sont, par nature, supposés du « bon côté ».

SOURCES

A. BIBLIOGRAPHIE

- ABBOT J. H., 1982, *Dans le ventre de la bête*, Paris, éd. Philippe Lebaud.
- ADMINISTRATION PENITENTIAIRE, 1971, Rapport annuel, Paris, Ministère de la Justice.
- ADMINISTRATION PENITENTIAIRE, 1992, La gestion des longues peines, Paris, Ministère de la Justice.
- ADMINISTRATION PENITENTIAIRE, 1998, *Les ressources des sortants de prison*, Cahiers de démographie pénitentiaire, Paris, Ministère de la Justice.
- AGRET R., 1985, *La Justice à deux doigts près*, Paris, Carrère.
- AGRET R., 1998, *L'Amour enchristé*, Paris, éd. Blanche.
- AGRET, R., 1984, *Coupable d'innocence*, Paris, Ramsay.
- ALBRECHT P.A., 1977, *Zur Sozialen Situation entlassen Lebenslänglichen*, Stuttgart, Enke.
- AMATO P. R., 1993, Children's Adjustment to Divorce : Theories, Hypotheses and Empirical Support, *Journal of Marriage and the Family*, 55, 23-38.
- ANATRELLA T., 1998, Homosexualité masculine, pourquoi ?, *Ecologie humaine*.
- ARNAUD G., 1953, *Prisons* 53, Paris, Julliard.
- ARRIGHI C., 1977, La Prison d'Etat mixte de Ringe (Danemark) ou l'apprentissage d'une vie normale, *Revue de science criminelle et de droit pénal*, 4, 936-939.
- ARTIERES P., Ed., 2000, *Le Livre des vies coupables, Autobiographies de criminels (1896 – 1909)*, Paris, Albin Michel.
- ASSEMBLEE NATIONALE, 2000, *La France face à ses prisons, rapport de la Commission d'enquête sur la situation dans les prisons françaises*, Paris.
- ATWOOD J. E., 2000, *Trop de peines, femmes en prison*, Paris, Albin Michel.
- BAROCAS H. A., BAROCAS C. B., 1973, Manifestations of Concentration Camp Effects on the Second Generation, *American journal of psychiatry*, 130, 820-821.
- BAUER C., 1990, *Fractures d'une vie*, Paris, Seuil.
- BECKER H., 1967, Whose Side Are We On ? , *Social Problems*, 14, 3, 241.
- BENGUIGUI G., CHAUVENET A., ORLIC F., 1994, Les surveillants de prison et la règle, *Déviance et société*, 18, 1994, 3, 275-295.
- BENGUIGUI G., ORLIC F., *La Socialisation professionnelle des surveillants de l'Administration Pénitentiaire*, rapport du GIP Droit et Recherche, Nanterre, C.N.R.S., 1997.
- BENOTMAN A.-H., 2000, *Les Forcenés*, Paris, Payot, coll. « Rivages/Noir ».
- BERANGER D., 2000, *Mère femme fille sœur amie de détenu*, Paris, L'Harmattan.
- BERNAULT F., Ed., 1999, *Enfermement, Prison et Châtiments en Afrique du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, éd. Karthala, coll. « Hommes et sociétés ».
- BETTELHEIM B., 1972, *Le Cœur conscient*, Paris, Robert Laffont, coll. « Réponses ».
- BETTELHEIM B., 1979, *Survivre*, Paris, Robert Laffont, coll. « Réponses ».
- BLECHMAN E., 1982, Are Children with One parent at Psychological Risk ? A Methodological Review, *Journal of Marriage and the Family*, 44, 179-195.
- BLUMENFELD W., 1992, *Homophobia*, Beacon Press.
- BODIL P., 1996, The State Prison in Ringe. A prison in evolution, *Journal of Correctional Education*, 47, 64-67.
- BOIRON M., 1995, *Un foyer derrière les grilles*, Paris, éd. n°1, coll. « Témoignage sur... ».
- BONNEMAISON G., 1989, *La Modernisation du service pénitentiaire. Rapport au Premier ministre et au garde des Sceaux*, Ministère de la Justice, Paris, Ministère de la Justice.
- BOUCARD R., 1930, *Les Dessous des prisons des français*, Paris, éd. De France.
- BOUGOIN N., 1994, *Le Suicide en prison*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques Sociales ».
- BOUISSOU J., 2000, *Des murs et des hommes*, Paris, Viviane Hamy.
- BOUKOVSKY V., 1978, *...Et le vent reprend ses tours. Ma vie de dissident*, Paris, R. Laffont, coll. « Vécu ».
- BOURDIEU P., 1986, L'illusion biographique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62/63, 69-72.
- BOUREGDA A., AYRE E., *L'Enfant et son parent détenu : liens, relations et ruptures*, Montrouge, Fédération des Relais Enfants Parents.
- BOURGOIN N., 1993, Le Suicide en milieu carcéral, *Population*, 3, 609-620.
- BOYER F., 1992, *En prison*, Paris, P.O.L.
- BOYER F., 1993, *Des choses idiotes et douces*, Paris, P.O.L.

- BRODSKY S. L., 1975, *Families and friends of men in prison: the uncertain relationship*, Lexington, Mass., Lexington Books.
- BROWNE D., 1989, Incarcerated Mothers and Parenting, *Journal of Family Violence*, 4, 2, 211-221.
- BUFFARD S., 1973, *Le Froid pénitentiaire. L'impossible réforme des prisons*, Paris, Seuil, coll. « Esprit ».
- BURSTEIN J., 1977, *Conjugal Visits in Prison*, Toronto, Londres, Lexington Books.
- CADDLE D., 1998, *Age limits for babies in prison : Some lessons from abroad*, Home Office Research Findings, 80, Home Office, Londres.
- CAIN A., FAST I., 1966, Children Disturbed Reactions to Parent Suicide, *American Journal of orthopsychiatry*, 36, 873-880.
- CARDON C., 2000, L'introduction, en France, d'agents féminins parmi le personnel de surveillance en détention « hommes », *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 4, 459-468.
- CARDON C., 1999, L'organisation de la sexualité en prison comme instrument de gestion des longues peines, *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, LII, 3, 315-321.
- CARLSON B. E., CERVERA N., 1991a, Incarceration, Coping, and Support, *Social Work*, 36, 279-285.
- CARLSON B. E., CERVERA N., 1991b, Inmates and Their Families: Conjugal Visits, Family Contact, and Family Functioning, *Criminal Justice and Behavior*, 18, 3, 318-331.
- CARLSON B. E., CERVERA N., 1992, *Inmates And Their Wives : Incarceration And Family Life*, Westport, Connecticut, Greenwood Press.
- CARR J., 1978, *Crève*, Paris, Stock.
- CASSAN F., KENSEY A., TOULEMON L., 2000a, L'histoire familiale des hommes détenus, *INSEE Première*, 706.
- CASSAN F., KENSEY A., TOULEMON L., 2000b, La prison : un risque fort pour les classes populaires, *Cahiers de démographique pénitentiaire*, 9.
- CATAN L., 1992, Infants with Mothers in prison, in SHAW R., Ed., *Prisoners' children : what are the issues ?*, Routledge, Londres, 76-95.
- CAVAN R., ZEMANS E., 1958, Marital relationships of prisoners, *Journal of criminal law, criminology and police science*, 49.
- CHARMES C., coll. PERRIER J., 1974, *Le Maximum*, Paris, Stock, 1974.
- CHARRON C., 1977, Les Enfants nés en prison, *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 4, 847-869.
- CHAUVENET A., BENGUIGUI G., ORLIC F., 1993, Les surveillants de prison, le prix de la sécurité, *Revue Française de Sociologie*, XXXIV, 345-366 ;
- CHAUVENET A., BENGUIGUI G., ORLIC F., 1994, *Le Monde des surveillants de prison*, Paris, PUF, coll. « Sociologies ».
- CHOISY M., 1930, *L'Amour dans les prisons*, Paris, éd. Montaigne, coll. « Gay savoir ».
- CLEMMER D., 1940, *The Prison Community*, Rinehart & Winston, New York.
- COHEN S., TAYLOR L., 1972, *Psychological Survival : The Experience of Long Term Imprisonment*, New York, Pantheon Books.
- COLLECTIF, 1977, *Textes des prisonniers de la « Fraction Armée Rouge » et dernières lettres d'Ulrike Meinhof*, Paris, Maspero.
- COLLECTIF, 1992, *Enfants, parents, prison, pour maintenir les relations entre l'enfant et son parent détenu*, éd Fondation de France-les cahiers.
- COLLECTIF, 1997, *Les conditions de détention en Afrique, Actes d'un séminaire panafricain, Kampala, Ouganda, 19-21 sept. 1996*, Paris, PRI (Penal Reform International).
- COLLECTIF, 2000a, *Y a du baston dans la taule*, Paris, L'insomniaque, coll. « A couteaux tirés ».
- COLLECTIF, 2000b, *Au pied du mur*, Paris, L'insomniaque.
- COMBESSIE J.-C., BOUHEDJA S., GEORGHU M., 1997, L'argent des détenus, *Revue française des affaires sociales*, 51, 1, 247-261.
- COMBESSIE P., 1996, *Prisons des villes et des campagnes, étude d'écologie sociale*, Paris, éd. De l'Atelier, coll. « Les champs pénitentiaires ».
- COMITE EUROPEEN POUR LA PREVENTION DE LA TORTURE ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS (CPT), 1993, *Rapport au Gouvernement de la République française relatif à la visite effectuée par le CPT en France du 27 octobre au 8 novembre 1991*.
- COMITE EUROPEEN POUR LA PREVENTION DE LA TORTURE ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS (CPT), 1998, *Rapport au Gouvernement de la République française relatif à la visite effectuée par le CPT en France du 6 au 18 octobre 1996*.
- CONINCK G. de, 1982, La Famille du détenu : de la suspicion à l'idéalisation, *Déviance et Société*, VI, 83-103.
- CONS E., 2000, *Dix années à Fleury-Mérogis ou la vie à l'envers*, Paris, J.-C. Lattès.
- COOPER C., 1997, *Bienvenue en enfer*, Paris, éd. de l'Olivier, coll. « Soul Fiction ».
- CORRAZE J., 1996, *L'homosexualité*, Paris, PUF.
- CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA, 1998, *A Comparison of Mother-child Programs from Around the World*, Correctional Service of Canada, Canada.
- COUTEL S., 1985, *L'Envolée*, Paris, éd. Lieu commun.
- COUV RAT P., Le Régime disciplinaire des détenus depuis le décret du 2 avril 1996, *Revue de Sciences Criminelles*, 1996.

- CRESSEY D. R., IRWIN J., 1962, Thieves, Convicts and the Inmate Culture, *Social Problems*, X, 2, 142-155
- CRUMLEY F., BLUMENTHAL R., 1973, Children's Reactions to the Temporary Loss of The Father, *American journal of psychiatry*, 130, 778-882.
- CUNHA M. I., 1997, Le temps suspendu : rythmes et durée d'une prison portugaise : vivre le temps, *Terrain*, 29, 59-68.
- CUSSON M., 1983, *Le contrôle social du crime*, Paris, PUF.
- DANIEL S. W., BARRETT C., 1981, The Needs of Prisoner's Wives : A Challenge for the Mental Health Professionals, *Community Mental Health Journal*, 17, 310-322.
- DARBEDA P., 1998, Le Maintien des relations familiales des détenus en Europe, *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 3, 590-598.
- DAVIS A. J., Sexual Assaults in the Philadelphia Prison System and Sheriff's Vans, *Transaction*, 6, 2, 1968, 8-16 ; tr. fr., *Esprit*, juill.-août 1972.
- DAYANT C., 1972, *J'étais médecin à la Santé*, Paris, Presses de la Cité.
- DE FEUDIS F. V., 1976, La psychologie de la solitude, *La recherche*, 6, 66, 345.
- DE I. témoignages recueillis par, *A demain ou dans quinze ans : femmes aux portes des prisons*, Paris, La Table ronde, 1980.
- DEANE H., 1988, *The social effects of imprisonment on male prisoners and their families*, Wellington, Institute of Criminology.
- DELMAS L., GAUTHIER T., 2000, *Détenu cherche plume facile pour relation légère*, Paris, Calmann-Lévy.
- DEPREEUW W., 1978, De reïntegratie van langgestraften een onderzoek naar het verloop van de invrijheidsstelling, *Tijdschr. Criminol.*, XX, 303-307.
- DESPREZ E., 1868, *De l'abolition de l'emprisonnement*, Paris, E. Dentu.
- DIENNET M., coll. RANDAL A., 1972, *Le Petit paradis*, Paris, R. Laffont, coll. « vécu ».
- DIEUDONNE E., 1930, *La Vie des forçats*, Paris.
- DILS P., 2002, *Je voulais juste rentrer chez moi*, Paris, Michel Lafon.
- DONALDSON S., 1990, Prisons, Jails, and Reformatories, in DYNES W. R., Ed., *Encyclopaedia of Homosexuality*, New York, Garland.
- DORLHAC DE BORNE H., 1984, *Changer la prison*, Paris, Plon, coll. « Tribune libre ».
- DRONIOU G., coll. GUILLAIN F., 2001, *Fesch, mon nom guillotiné*, Paris, éditions du Rocher.
- DUBRIEU A., 1993 (1^{ère} éd. 1979), *Le Désert de l'iguane, la saison du rebelle*, Paris, Gallimard.
- DUBRIEU A., 1999, *Citadelles de l'oubli*, Paris, L'insomniaque, coll. « A couteaux tirés ».
- DUCHÉ N., GRANSAC A., 1982, *Prisons de femmes*, Paris, Denoël.
- DUMANOIR T., 1994, *De leurs cellules, le bleu du ciel : le développement culturel en milieu pénitentiaire*, éd. de l'Atelier, coll. « Les Champs pénitentiaires ».
- DUNN M., 1982, *Michel Dunn se raconte*, Québec, Les éditions JCL.
- DUPRAT C., 1980, Punir et guérir. En 1819, la prison des philanthropes, in PERROT M., *L'Impossible Prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 64-122.
- DURKHEIM E., 1975, La famille conjugale, in Textes, Paris, éd. Minuit, 35-49.
- DUSZKA, MICHA, 1990, *Parloir à quatre mains*, Paris, La pensée universelle.
- DUVAL M., 1998, *Ni morts, ni vivants : marins ! Pour une ethnologie du huis clos*, Paris, PUF, coll. « ethnologies ».
- EHREL C., LEGUAY C., 1977, *Prisonnières*, Paris, Stock.
- EIGENBERG H., 1992, Homosexuality in Male Prisons : demonstrating the Need for a social Constructionist Approach, *Criminal Justice Review*, 17, 2, 219-234.
- EITINGER L., Concentration Camp Survivors in The Post-war World, *American journal of orthopsychiatry*, 1962, 32, 367-375.
- ERICSON R. J., CROW W. J., ZURCHER L. A., CONNET A., 1973, *Paroled But Not Free, Ex-offenders Look at What They Need Outside*, New York, Behav. Publ.
- EXPERT J., LAURENTIN E., 1989, *La Longue Peine*, Paris, Calmann-Lévy.
- EYMERICH N., PEÑA F., 2001 (1^{ère} éd. 1503), *Le Manuel des inquisiteurs*, Paris, Albin Michel.
- FABIANI J.-L., SOLDINI F., 1995, *Lire en prison, une étude sociologique*, Paris, Bibliothèque Publique d'Information, coll. « Etudes et recherches ».
- FALCONNET G., LEFAUCHEUR N., 1975, *La fabrication des mâles*, Paris, Seuil.
- FARGE A., FOUCAULT M., 1982, *Le Désordre des familles. Lettres de cachet des archives de la Bastille*, Paris, Gallimard, coll. « Archives ».
- FAUGERON C., LE BOULAIRE J.-M., 1992, Prisons, peines de prison et ordre public, *Revue française de sociologie*, XXXIII, 1, 3-32.
- FEDERATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME, 1999, *France, la porte ouverte à l'arbitraire*, Paris, FIDH.
- FEHR F., RENARD W., 2000, *Le Miroir aux alouettes*, Paris, E-dite.
- FISHMAN S. H., 1981, Losing a Loved One to Incarceration : The Effect of Imprisonment on Family Members, *The Personnel and Guidance Journal*, 59, 372-375.
- FISHMAN S. H., 1982, The Impact of Incarceration on Children of Offenders, *Journal of Children in Contemporary Society*, 30, 83-88.

- FISHMAN S., 1996, *Femmes de prisonniers de guerre. 1940-45*, Paris, L'Harmattan.
- FOREST E., 1976, *Journal et lettres de prison*, Paris, Editions des femmes.
- FOUCAULT M., 1975, *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- FREEDMAN B. J., RICE D. G., 1977, Marital Therapy in Prison : One-partner couple therapy, *Psychiatry*, 40, 175-183.
- FRENCH L., 1979, Prison sexualization : inmate adaptation to "Psycho-sexual Stress", *Corrective and social Psychiatry and Journal of Behavior Technology, Methods and theory*, 25, 2, 64-69.
- FRIEDMAN S., ESSELSTYN T. C., 1965, The Adjustment of Children of Jail Inmates, *Federal Probation*, 29, 55-59.
- FRITSCH T. A., BURKHEAD J. D., 1981, Behavioral Reactions of Children to Parental Absence Due to Imprisonment, *Family relations*, 30, 83-88.
- FULLER L., 1993, Visitors to Women's Prisons in California : an Explanatory Study, *Federal probation*, 57, 41-47.
- GABEL S., 1992, Behavioral Problems in Sons of Incarcerated or Otherwise Absent Fathers : the Issue of Separation, *Family Process*, 31, 31, 303-314.
- GADDIS T. E., 1957, *Le Prisonnier aux oiseaux de l'île d'Alcatraz. L'Histoire de Robert Stroud*, Paris, Hachette.
- GARABEDIAN P. G., 1963, Social Roles and Processes of Socialization in the Prison Community, *Social Problems*, XI, 1, 139-152.
- GARFINKEL H., 1956, Conditions of successful degradation ceremonies, *The American journal of sociology*, LXI, 5, 420-424.
- GENET J., 1949, *Journal du voleur*, Paris, Gallimard.
- GERARD N., 1972, *Sept ans de pénitence*, Paris, Robert Laffont, coll. « Vécu ».
- GIRAUD, 1814, Histoire générale des prisons sous le règne de Buonaparte, Paris, Eymery.
- GIRIER (dit « La Canne ») R., 1977, *Je tire ma révérence*, Paris, La table ronde.
- GLASER D., 1964, *The Effectiveness of a Prison and Parole System*, New York, Indianapolis, Bobbs Merrill.
- GLASSER I., 1992, Parenting Programs for Imprisoned Mothers, *Practicing anthropology*, 14, 3, 17-21.
- GOFFMAN E., 1968, *Asiles. Etude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, éd. Minuit, coll. « Le sens commun ».
- GOFFMAN E., 1974, *Les Rites d'interaction*, Paris, éd. de Minuit, coll. « Le sens commun ».
- GOLDMAN P., 1975, Souvenirs obscurs d'un juif polonais né en France, Paris, Seuil, coll. « Combats ».
- GONIN D., 1991, *La Santé incarcérée. Médecine et conditions de vie en détention*, Paris, L'Archipel.
- GRASSIAN S., 1983, Psychopathological Effects of Solitary Confinement, *American Journal of Psychiatry*, 140, 1, 1450-1454.
- GREENWOOD P., ABRAHAMSE A., 1982, *Selective Incapacitation*, Santa Monica, Californie, Rand.
- GROMAN D., FAUGERON C., 1982, Actualités bibliographiques : la criminalité féminine libérée : de quoi ? , *Déviance et société*, 3, 4, 368.
- GRUEL L., 1991, *Pardons et Châtiments*, Paris, Nathan.
- GUENO J.-P., Ed., 2000, *Paroles de détenus*, Paris, Libro.
- GUERINI M.-C., 1985, L'Empreinte d'un nom, éditions Sylvie Messinger.
- HAECK A., 1992, *Maman ne rie plus. Une femme devant les barreaux*, Bruxelles, éd. EPO.
- HAIRSTON C. F., 1987, Parents in Prison : New Directions or Social Services, *Social work*, 32, 2, 162-163.
- HAIRSTON C. F., 1991, Family Ties During Imprisonment : Important to When and for What ? , *Journal of Sociology and Social Welfare*, 18, 87-104.
- HAIRSTON C. F., 1991, Mothers in Jail : Parent-Child Separation and Jail Visitation, *Affilia*, 6, 2, 9-27.
- HAIRSTON C. F., LOCKETT P. W., 1985, Parents in Prison : A Child Abuse and Neglect Prevention Strategy, *Child Abuse and Neglect*, 9, 471-477.
- HALE D. C., 1987, The Impact of Mothers' Incarceration on the Family System : Research and Recommendations, *Marriage and family Review*, 12, 1-2, 143-154.
- HAMELIN M., 1989, *Femmes et Prison*, Montréal, Méridien, coll. « Repères ».
- HASSLER A., 1954, *Diary of a self made convict*, Chicago, Regnery.
- HEMMERLIN B., 1992, *Paroles d'innocents*, Paris, Le pré aux clercs.
- HENRIQUEZ Z. W., 1982, *Imprisoned Mothers and Their Children : a Descriptive and Analytic Study*, Washington, University Press of America.
- HERLING G., 1985, *Un monde à part*, Paris, Denoël.
- HERZOG-EVANS M., 1990, *La Gestion du comportement du détenu. Essai de droit pénitentiaire*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. « Logique juridique ».
- HERZOG-EVANS M., 1997, La Réforme du régime disciplinaire dans les établissements pénitentiaires. Un plagiat incomplet du droit pénal, *Revue Pénitentiaire*, 9.
- HERZOG-EVANS M., 2000, *L'Intimité du détenu et de ses proches en droit comparé*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques juridiques ».
- HILL R., 1958, Generic Features of Families under Stress, *Social Casework*, 39, 139-150.
- HILTON J., DEVAL E., 1998, Comparison of Parenting and Children's Behavior in Single-Mother, Single-Father and Intact Families, *Journal of Divorce and Remarriage*, 29, 3/4, 23-54.
- HOLT N., MILLER D., Explorations in Inmate-Family Relationships, California, Department of Corrections, Research Division, 1972.

- HOSTETTER E., JINNAH D., Research Summary : Families of Adult Prisoners, *Prison Fellowship*, 1993, December, 7.
- HOWARD J., 1994, *L'Etat des prisons et des hôpitaux et des maisons de force en Europe au XVIII^e siècle*, éd. de l'Atelier.
- HOWSER J., GROSSMAN J., Mc DONALD D., 1983, Impact of Family Reunion Program on Institutional Discipline, *Journal of offender counselling, services and rehabilitation*, 27-36.
- HUEGES D., 1998, *A quoi sert de maudire la nuit ? De la prison au Ministère*, Paris, Presses de la Renaissance.
- HUGHES E. C., 1996, *Le regard sociologique : essais choisis*, Paris, éd. de l'EHESS.
- HULME K., 1957, *The Nun's Story*, Londres, Muller.
- IGNATIEFF M., 1978, *A Just Measure of Pain. The Penitentiary in the Industrial Revolution 1750-1850*, New York, Columbia University Press.
- INIZAN J., DEVEAUX S., VETU J.-J., 2001, *Surveillantes en détention hommes*, Paris, D.A.P.
- INSEE, 2002, L'histoire familiale des hommes détenus, *Synthèses*, 59.
- IRWIN J., 1970, *The Felon*, New Jersey, Prentice Hall.
- IRWIN J., CRESSEY D. R., 1962, Thieves, Convicts and the Inmate Culture, *Social Problems*, X, 2, 142-155.
- ISAY R. A., 1968, The Submariners' Wives Syndrome, *Psychiatric Quarterly*, 42, 647-652.
- JACKSON G., 1971, *Les frères de Soledad*, Paris, Gallimard, coll. « Témoins ».
- JOHNS D. R., 1971, Alternatives to Conjugal Visiting, *Federal Probation*, 35, n°30, 49.
- JORGENSEN J., HERNANDEZ S., WARREN R., 1986, Addressing the Social Needs of Families of Prisoners : a Tool for Inmate Rehabilitation, *Federal Probation*, 50, 47-50.
- KAISER G., 1990, Human Rights in the Enforcement of Sanctions Involving Deprivation of Liberty, *Annales internationales de criminologie*, 28, 1, 151-174.
- KOBAN L. A., 1983, Parents in Prison : a Comparative Analysis of the Effects of Incarceration On the Families of Men and Women, *Research in law, deviance and social control*, 5, 171-183.
- LABERGE D., MORIN D., ARMONY V., 1997, Les représentations sexuées dans les discours d'experts psychiatres, *Déviance et société*, 21, 251-272.
- LABOV W., 1978, *Le parler ordinaire*, Paris, éd. de Minuit.
- LACOMBE E., 1997, *L'impact de l'incarcération sur l'expression de la sexualité d'un groupe en milieu correctionnel ouvert*, Montréal, Université du Québec.
- LAMBERT C., 1999, *Derrière les barreaux*, Paris, Michalon, coll. « Droit de citer ».
- LAVAUULT J., LECAMP M., 1995, Mères et bébés en prison, *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, 119, 1, 63-69.
- LE CAISNE L., 2000, *Prison. Une ethnologue en centrale*, Paris, Odile Jacob.
- LE QUÉAU P., Ed., 2000, « L'autre peine ». Enquête exploratoire sur les conditions de vie des familles de détenus, *CREDOC (centre de Recherche pour l'étude et l'Observation des Conditions de Vie), Cahier de Recherche*, 147.
- LEAUTE J., 1968, *Les Prisons*, Paris, PUF., coll. « Que sais-je ? ».
- LEGENDRE C., PORTELLI S., MAIRE O., CARLIER C., 1994, *Création et prison*, Paris, éd. de l'Atelier, coll. « Les Champs pénitentiaires ».
- LEMIRE G., 1990, *Anatomie de la prison*, Paris, Economica.
- LESAGE DE LA HAYE J., *La Guillotine du sexe : la vie affective et sexuelle des prisonniers*, 1978, 3^{ème} éd., Paris, éd. de l'Atelier, 1998.
- LHUILIER D., AYMARD N., 1997, *L'Univers pénitentiaire, du côté des surveillants de prison*, Paris, éd. Desclée de Brouwer, coll. « Sociologie clinique ».
- LIVROZET A., 1983, *Femme de voyou*, Paris, Les lettres libres.
- LOWENSTEIN A., 1986, Temporary Single Parenthood. The case of Prisoners' Families, *Family Relations* 35, 79-85.
- LUCAS C., 1996, *Suerte. L'exclusion volontaire*, Paris, Plon, coll. « Terre Humaine ».
- MAC GOWAN B. G., BLUMENTHAL K. L., 1978, Children of women prisoners : a forgotten minority, in CRITES L., Ed., *The Female Offender*, Toronto, Lexington Books.
- MAC GURK B., 1987, *Applying Psychology to Imprisonment : Theory and Practice*, Londres.
- MAC INTOSH H., 1960, Separation Problems in Military Wives, *American Journal of Psychiatry*, 125, 260-265.
- MAHIEUX N., 1984, *Les Blanchisseuses de Fresnes*, Paris, éd. Berger-Levrault.
- MAKSYMOWICZ D., 2000, *Femme de parloir*, Paris, L'Esprit frappeur.
- MARCHETTI A.-M., 1997, *Pauvretés en prison*, Toulouse, éd. Erès.
- MARCHETTI A.-M., 2001, *Perpétuités. Le Temps infini des longues peines*, Paris, Plon, coll. « Terre Humaine ».
- MARTIN J. P., WEBSTER D., 1971, *Social Consequences of Conviction*, Londres, Heinemann.
- MARTINEAU C., CARASSO J.-P., 1972, *Le Travail dans les prisons*, Paris, éditions Champ libre, coll. « Symptôme ».
- MATSAKIS A., 1988, *Vietnam Wives : Women and Children With Veterans Suffering Post-Traumatic Stress Disorder*, Kensington, Woodbine House.
- MATUSSEK P., 1971, *Die Konzentrationslagerhaft und ihre Folgen*, Berlin, Springer Verlag.
- MAURICE P., 2001, *De la haine à la vie*, Paris, Cherche-Midi éditeur, coll. « Documents ».
- MAUSS M., 1999, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF.
- MELVILLE H., 1992, *White Jacket, ou la vie à bord d'un navire de guerre*, Paris, Julliard, coll. « Parages ».
- MESRINE J., 1977, *L'instinct de mort*, Paris, J.-C. Lattès.

- MILLY B., 2001, *Soigner en prison*, Paris, PUF.
- MINISTERE DE LA JUSTICE, 1995, *Rapport du groupe de travail sur la mise en œuvre des unités de visites familiales*, Paris, Ministère de la Justice.
- MINISTERE DE LA JUSTICE, 1996, *A l'ombre du savoir, Connaissances et représentations des Français sur la prison*.
- MIZAIN A., 1972, *15 ans de prison*, Paris, éd. Epi, coll. « Les autres ».
- MOERINGS M., 1977, *De gevangenis uit, de maatschappij in*, Samson, Alphen/Rijn.
- MOERK E. L., 1973, Like Father Like son : Imprisonment of Fathers and the Psychological Adjustment of sons, *Journal of Youth and Adolescence*, 2, 4, 303-312.
- MOINE DUPUIS I., 1999, Le Droit de visite du parent incarcéré, *Recueil Dalloz Sirey*, 23, 251-254.
- MONNEREAU A., 1984, La Privation sexuelle et affective du prisonnier, *Promovere*, 38, 71.
- MONNEREAU A., 1986, *La Castration pénitentiaire*, Paris, Lumière et justice.
- MORAND B., 1976, *Les Ecrits des prisonniers politiques*, Paris, PUF.
- MORRIS P., 1965, *Prisoners and Their Families*, Londres, Allen & Unwin.
- MORRIS P., 1967, Fathers in Prison, *British Journal of Criminology*, 7, 4, 424-430.
- MORRIS T., MORRIS P., 1963, *Pentonville. A Sociological Study of English Prison*, Londres, Routledge & Kegan Paul.
- MUCCHIELLI L., 2000, *Familles et délinquances. Un bilan des recherches francophones et anglophones*, Guyancourt, CESDIP.
- NAGER A. H., 1970, Children's Reactions to The Death of Important Objects : a Developmental Approach, *Psychoanalytic study of the child*, 25, 360-400.
- O'BRIEN P., 1988, *Correction ou châtement. Histoire des prisons en France au XIX^e siècle*, Paris, PUF, coll. « Les chemins de l'histoire ».
- ORWELL G., 1993, *Dans la dèche à Paris et à Londres*, Paris, Ivéa.
- PAOLESCHI M., coll. BAZAL J., 1987, *Le Milieu et moi*, Paris, Fanval.
- PEARLMAN C., 1970, Separation Reactions of Married Women, *The American Journal of Psychiatry*, 126, 7, 946-950.
- PEDRON P., PESCHANSKI D., 1993, *La Prison sous Vichy*, Paris, Les éditions de l'atelier, coll. « Champs pénitentiaires ».
- PEELO M., STEWART G., PRIOR A., 1991, Women Partners of Prisoners, *The Howard Journal*, 30, 311-327.
- PELLICO S., 1990 (1^{ère} éd. 1832), *Mes prisons*, Paris, éd. De Septembre.
- PEPER B., KRAMER H., 1978, Problemschwerpunkte bei der Wiedereingliederung von begnadigten Lebenslänglichen, *Bewährungshilfe*, XXV, 115-128.
- PEREGO L., 1990, *Retour à la case prison*, Paris, Editions ouvrières.
- PERRIN Mme, 1985, La Sexualité en prison, *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, 109, 1, 81-90.
- PERROT M., 1980, *L'impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique ».
- PETIT J.-G., 1990, *Ces peines obscures. La Prison pénale en France, 1780 - 1875*, Paris, Fayard.
- PIRES A., LANDREVILLE P., 1981, Système pénal et trajectoire sociale, *Déviance et société*, 5, 1981, 319-345.
- PIUS NJAWE, 1998, *Bloc-notes du bagnard, Prison de New Bell, Douala – Cameroun*, Paris, Mille et une nuits.
- POLLAK M., 1986, La gestion de l'indicible, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 6, 62-63.
- PORCHER-LE BRAS F., 1988, *25 collégiens et un condamné à mort*, Paris, Syros.
- POTTER J., 1990, Should Women Guards work in Prisons for Men ?, *Corrections Magazine*, 6, 5, 30-38.
- QUINN O. W., 1955, The Wife of the Mental Patient and the Hospital Psychiatrist, *Journal of Social Issues*, XI, 49-60.
- ROSTAING C., 1997, *La Relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, PUF, coll. « Le lien social ».
- ROSTAING C., 1998, La non mixité de l'institution carcérale. A partir des prisons de femmes, *Mana*, 5, 105-125.
- ROUILLAN J.-M., 2002, *Paul des Epinettes, ou la Myxomatose panoptique*, Paris, L'insomniaque et Agnès Vienot éditions.
- ROUMAJON Y., 1977, *Ils ne sont pas nés délinquants*, Paris, Robert Laffont.
- RUSSIER G., 1970, *Lettres de prison*, Paris, Seuil, coll. « Points Actuels ».
- SACK W. H., Children of imprisoned fathers, *Psychiatry*, vol. 40, 1977, 163-174.
- SACK W. H., SEIDLER J., THOMAS S., 1976, The Children of Imprisoned Parents : A Psychosocial Explanation, *American Journal of Orthopsychiatry*, 46, 618-628.
- SALAS D., Vingt ans après, le grand silence, *Esprit*, oct. 1995, 215, 104-116.
- SANCHEZ, 1979, *El Lute, dans la gueule du loup*, Paris, Seghers.
- SARRAZIN A., 1965, *L'Astragale*, Paris, J.-J. Pauvert éd.
- SARRAZIN A., 1966, *La Traversière*, Montreuil, J.-J. Pauvert éd.
- SARRAZIN A., 1977, *Biftons de prison*, Paris, J.-J. Pauvert éd.
- SARRAZIN J., 1975, *Contrescarpe*, Paris, Robert Laffont.
- SARTRE J.-P., 1954, *Réflexions sur la question juive*, Paris, Gallimard.
- SAUBIN B., 1991, *L'Epreuve. Condamnée à mort à 20 ans en Malaisie*, Paris, Robert Laffont, coll. « Vécu ».
- SCHACHTEL M., 2000, *Femmes en prison, dans les coulisses de Fleury-Mérogis*, Paris, Albin Michel.

- SCHAFER N. E., 1991, Prison Visiting Policies and Practices, *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 35, 3, 263-275.
- SCHAFER N. E., 1994, Exploring the Link Between Visits and Parole Success : A Survey of Prison Visits, *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 38, 17-32.
- SCHIFF, 1965, The Effects Upon Children of Hospitalization of Their Parents, *Child Welfare*, 44, 305-310.
- SCHNELLER D. P., 1975, Prisoners' Families : A Study of Some Social and Psychological Effects of Incarceration on the Families of Negro Prisoners, *Criminology*, 12, 4, 402-412.
- SCHWARTZ M. C., WEINTRAUB J., 1974, The Prisoner's Wife : a Study in Crisis, *Federal probation*, 38, 20-26.
- SELSKY C. S., 1962, Post-commitment family counseling, *Federal probation*, 26, 3, 41-43.
- SENAT, 2000, *Prisons : une humiliation pour la République, rapport de la Commission sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France*, Paris.
- SERGE V., 1980, *Les Hommes dans la prison*, Paris.
- SERVICE CORRECTIONNEL CANADA, 1999, *Faits et chiffres sur le service correctionnel fédéral*, Ottawa, Service correctionnel Canada.
- SHAW R., Ed., 1992, *Prisoners' Children : What Are the Issues ?*, Londres, Routledge.
- SNYDER-JOY Z. K., CARLO T. A., 1998, Parenting Through Prison Walls : Incarcerated Mothers and Children's Visitation Program, in MILLER S. L., *Crime Control and Women : Feminist Implications of Criminal Justice Policy*, Sage, Londres.
- SOLJENITSYNE A., 1974, *L'Archipel du goulag*, Paris, Seuil.
- SOLLICITEUR GENERAL CANADA, 1999, *Aperçu statistique : le système correctionnel et la liberté sous condition*, Ottawa, comité ministériel des statistiques correctionnelles.
- SOOTHILL K., 1974, *The Prisoner's Release, a Study of the Employment of Ex-offenders*, Londres, Allen Unwin.
- SPEDDING A. L., 1999, Dreams of living : life in the feminine penitentiary centre, Miraflores, La Paz, Bolivia, *Anthropology Today*, 15, 2, 15.
- STANTON A. M., 1980, *When Mothers go to jail*, Toronto, Lexington books.
- SWAN A., 1981, *Families of Black Prisoners, Survival and Progress*, Boston, G. K. Hill.
- SYKES G., 1958, *The Society of Captives, A Study of a Maximum Security Prison*, Princeton, Princeton University Press.
- TEUNS S., 1975, La torture par privation sensorielle, in COLLECTIF, *A propos du procès Baader-Meinhof, Fraction Armée Rouge. De la torture dans les prisons de la RFA*, Paris, Christian Bourgois éd. 56-67.
- THIBAUT G., 1989, *J'ai passé 42 ans en prison*, Montréal, Stanké.
- THIEBAUD J.-M., 2000, *Prison et justice, mode d'emploi pour les détenus et leurs familles. Petite encyclopédie pratique à l'usage des justiciables*, Paris, L'Harmattan.
- THOMES, Children With Absent Fathers, *Journal of marriage and family*, 1968, 30, 89-96.
- TOCQUEVILLE A. de, BEAUMONT G. de, 1984 (1^{ère} éd. 1833), *Ecrits sur le système pénitentiaire aux Etats-Unis et de son application en France*, Paris, Gallimard.
- TOURNIER P., 2000, Désinflation carcérale, *Panoramiques*, 45, 41-44.
- TROISIER S., 1976, Les Enfants de délinquants, *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 29, 61-71.
- VALLADARES A., 1985, *Mémoires de prison*, Paris, Albin Michel.
- VAN NIJNATTEN C., 1997, Children in Front of the Bars, *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 41, 1, 45-52.
- VAN THUYNE J., 1999, *Je veux que tu sois mon père. Du grand banditisme à la foi*, Paris, Fayard, coll. « Les enfants du fleuve ».
- VARAUT J.-M., 1972, *La Prison, pour quoi faire ?*, Paris, La table ronde.
- VASSEUR V., 2000, *Médecin-chef à la prison de la Santé*, Paris, Cherche-Midi éditeur.
- VAUJOUR N., 1989, *Fille de l'air*, Paris, Edition n°1/Michel Lafon.
- VEIL, C., LHUILIER D., Ed., 2000, *La Prison en changement*, Toulouse, Erès, coll. « Trajets ».
- VERRIJDT J., 1978, Ik zat in de gevangenis en ge hebt me (niet) bezocht, *Strafuitvoering in Close-up*, Leuven, Acco.
- WACQUANT L., 1998, La tentation pénale en Europe, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 124, 3-6.
- WACQUANT L., 1999, *Les Prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir.
- WALLER I., 1974, *Men released from Prison*, Toronto, University of Toronto Press.
- WARD O., 1980, L'Incarcération mixte : c'est plus facile de « faire son temps », *Liaison* (Ottawa), 6, 5, 9-12.
- WEINBERG G., 1972, *Society and the Healthy Homosexual*, New York, St. Martin's Press.
- WELZER-LANG D., FAURE M., MATHIEU L., 1996, *Sexualité et violences en prison : ces abus qu'on dit sexuels*, Lyon, Arléas, O.I.P..
- WELZER-LANG D., MATHIEU L., 1998, Des significations de la sexualité en milieu carcéral, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 31.
- WHEELER S., 1961, Socialization in Correctional Communities, *American Sociological Review*, XXVI, 5, 697-712.
- WILMER H. A., MARKS J., POGUE E., 1966, Group Treatment of Prisoners and Their Families, *Mental Hygiene*, 50, 380-389.

WORMSER G. P., KRUP L. B., HANHARAN J. P., GAVIS G., SPIRA T. J., CUNNINGHAM-RUNDLES S., 1983, Acquired immunodeficiency syndrome in male prisoners : new insights into an emerging syndrome, *Ann. Intern. Med.*, 98, 297-303

ZINGRAFF M. T., 1975, Prisonization as an Inhibitor of Effective Resocialization, *Criminology*, 13, 3, 366-388.

B. DOCUMENTS MILITANTS ET JOURNAUX

Bulletin ABC (juin 2001, 28).
 Dedans – Dehors (journal bimestriel de l'OIP) : mai 1998, 7 ; septembre 1999, 15 ; juillet 2000, 20 ; mai 2001, 25.
 Etapes (2003, 99).
 European Journal of Basic Rights (1978, 5).
 L'Alsace, 14 février 2003.
 L'Envolée : juin 2001, 1 ; septembre 2001, 2 ; novembre 2001, 3 ; avril 2002, 5 ; juillet 2002, 6.
 L'Union (13 août 2003, 4 septembre 2003)
 La Dépêche du Midi (2 avril 2001).
 La Faille (mai 2000, 2)
 Le Monde Libertaire : 27 novembre 1997, 1102, 25 juin 1998, 1129.
 Le Monde : 22 avril 1986, 5 novembre 2000 (« Prisons : du débat au mouvement »), 11 décembre 2000, 27 décembre 2001.
 Le Nouvel Observateur (23 janvier 1997).
 Le Parisien : 7 juin 2001, 1^{er} mars 2003, 7 avril 2003, 25 avril 2003, 9 mai 2003.
 Le Provençal (23 janvier 1983).
 Le Quotidien de Paris (25 janvier 1983).
 Libération : 5 juillet 1981, 17 janvier 1983, 24 janvier 1983, 22-23 janvier 2000, 18 janvier 2001, 23 avril 2001.
 Politique Hebdo, 24 - 18 mars 1971 (« Enquête sur les prisons : Brisons les barreaux du silence ! Entretiens de C. Angeli, M. Foucault et P. Vidal-Naquet »).

Tracts et communiqués de presse : CGT Pénitentiaire (maison d'arrêt d'Aix, janvier 2001), Syndicat National Pénitentiaire FO (28 mars 2000), UFAP (28 mars 2000).

C. FILMS ET DOCUMENTS SONORES

BERTRAND (Reynald), *Justice pour Zamani*, 2003, 56', documentaire, Le Compte-gouttes, couleur.

BLIER (Bertrand), *Les valseuses*, 1974, 115', fiction, AMLF, couleur.

CARRE (Jean-Michel), *Femmes de Fleury, 2- Laurence*, 1991, 30', documentaire, Les Films Grain de sable, couleur.

CARRE (Jean-Michel), *Femmes de Fleury, 1- Prière d'insérer*, 1992, 65', documentaire, Les Films Grain de sable, couleur.

CARRE (Jean-Michel), *Femmes de Fleury, 3- Les enfants des prisons*, 1992, 52', documentaire, France 2 / Films Grain de sable, couleur.

CARRE (Jean-Michel), *Femmes de Fleury*, 1991, 60', documentaire, TF1 Production / Les Films Grain de sable, couleur.

CHANCEL (Jacques), *Radioscopie. Henri Le Lyonnais*, 17 avril 1974, 55', France Inter.

COLLECTIF, *Il n'avait que le droit de mourir*, 1991, 27', documentaire, VHS, L'Envolée, couleur.

DERAIME (Sylvie), *Naître en prison*, 1992, 60', documentaire, France 2, couleur.

FRANKENHEIMER (John), *Birdman of Alcatraz*, 1962, 147', fiction, Norma Productions, noir et blanc.

KARABEY (Hüseyin), *Mort silencieuse*, 2001, 85', documentaire, couleur.

KENNEDY (Helena), BIDE (Polly), *Maman derrière les barreaux*, 1996, 60', documentaire, France 2, couleur.

KUSTURICA (Emir), *Papa est en voyage d'affaires*, 1984, 135', fiction, couleur.

LANG (Fritz), *M le Maudit*, 1931, 105', fiction, Nero Film, noir et blanc.

LOPEZ RIAÑO (Idoia), *Les maisons hantées*, 2000, 26', fiction, noir et blanc.

PIGHETTI (Olivier), *Entre espoir et parloir*, 2000, 80', documentaire, La 5^e, couleur.

POLAC (Michel), *Droit de Réponse*, 17 mai 1986, 17 janvier 1987, France 3.

RICHARDSON (Tony), *La Solitude du coureur de fond*, 1962, 105', fiction, noir et blanc.

SIGURET (Catherine), PIETRI (Christophe), *Mamans en prison*, 1997, 45', documentaire, Les Films Grain de sable, couleur.

TAVERNIER (Bertrand), coll. TAVERNIER (Nils), *Histoire de vies brisées. Les double peine de Lyon*, 2001, 110', documentaire, Pierre Grise distribution, couleur.

TRUFFAUT (François), *La peau douce*, 1964, 115', fiction, Athos Films, noir et blanc.

VITKINE (Antoine), *Enfants de taulards*, 2002, 26', documentaire, Arte, couleur.

ZAÏMECHE (Rabah Amour), *Wesh Wesh qu'est-ce qui se passe ?*, 2002, 85', fiction, Sarrazink Productions, couleur.

France 3, *Journal Télévisé* (23 octobre 2001).

D. PERSONNES INTERROGÉES

Certaines personnes, interrogées sur leur nationalité, se disent « corses », « basques » ou « manouche ». Nous avons respecté leur propre désignation de leur identité, qui en dit souvent bien davantage que les papiers officiels...

Détenu(e)s au centre de détention de Bapaume

Cathy, 56 ans, primaire, condamnée à 6 ans, incarcérée depuis 3 ans. Séparée, un fils (34 ans).
Christiane, 50 ans, primaire, condamnée à 15 ans, incarcérée depuis 5 ans ½. Mariée. 3 enfants majeurs.
Danielle, 56 ans, récidiviste (3 ans), condamnée à 15 ans, incarcérée depuis 4 ans. Mariée. Deux fils (27 ans et 37 ans).
Dany, 39 ans, condamnée à la perpétuité, dont 18 ans de sûreté, incarcérée depuis 6 ans. Six enfants (18 ans, 16 ans, 14 ans, 12 ans, 9 ans, 8 ans).
Dominique, primaire, condamné à 15 ans, incarcéré depuis 3 ans ½. Veuf. 5 enfants (24 ans, 22 ans, 19 ans, 18 ans, 16 ans).
Fayçal, 23 ans, récidiviste (2 mois), incarcéré depuis 3 ans, condamné à 10 ans de prison.
Guy, 44 ans, primaire, condamné à 22 ans, incarcéré depuis 4 ans. Marié. Un fils de 12 ans.
Kamel, 24 ans, récidiviste (quelques mois), condamné à 8 ans, incarcéré depuis 5 ans.
Lucette, 59 ans, primaire, condamnée à 25 ans, dont 18 ans de sûreté, incarcérée depuis 13 ans. Divorcée, remariée, 3 enfants majeurs.
Marc, 43 ans, multirécidiviste, condamné à 8 ans, incarcéré depuis 3 ans. En concubinage.
Mikaël, 29 ans, multirécidiviste (trois peines de plusieurs mois), condamné à 10 ans de prison, incarcéré depuis 6 ans. En concubinage, deux enfants naturels.
Mounia, 27 ans, primaire, condamnée à 15 ans, dont 10 ans de sûreté, incarcérée depuis 5 ans. Concubinage (femme), 2 fils (6 ans et 10 ans).
Nordine, 24 ans, primaire, condamné à 12 ans, depuis 6 ans. Célibataire.
Patrice, 41 ans, multirécidiviste (18 mois, 4 ans, 6 ans, 3 ans), condamné à 25 ans, dont 18 de sûreté, incarcéré depuis 3 ans. Célibataire, deux fils (12 ans et 5 ans) et une fille (3 ans).
Roselyne, 30 ans, primaire, condamnée à 15 ans, incarcérée depuis 6 ans. Mariée, une fille (13 ans), deux fils (9 ans et 12 jours).
Samir, 29 ans, récidiviste (10 mois), condamné à 12 ans, incarcéré depuis 8 ans.
Valérie, 30 ans, primaire, condamnée à 20 ans, dont 10 ans de sûreté, incarcérée depuis 7 ans. Concubinage avec une femme détenue. Une fille (10 ans).

Détenu(e)s à la maison d'arrêt de Pau

Bakary, 16 ans, primaire, incarcéré depuis 1 mois (révocation du contrôle judiciaire). En Foyer.
Bertrand, 30 ans, récidiviste (3 mois), condamné à 6 ans, incarcéré depuis 2 ans. Divorcé, en concubinage.
Bonheur, 23 ans, multirécidiviste (1 an, 6 mois), incarcéré en préventive depuis 2 mois. Marié. Un fils (2 mois). « Manouche ».
David, 17 ans, primaire, incarcéré en préventive depuis 2 mois ½. Chez ses parents. « Manouche ».
Dominique, 47 ans, primaire, condamné à 4 ans, incarcéré depuis un an. Séparé. Un fils (8 ans).
Estelle, 23 ans, primaire, incarcérée en préventive depuis 12 jours. En concubinage.
Gérard, 56 ans, primaire, incarcéré depuis 9 mois en préventive. Marié. Deux enfants (32 ans et 30 ans).
Hocine, 29 ans, multirécidiviste (5 ans, 1 an), incarcéré en préventive depuis 3 mois. En concubinage. Un fils (3 ans).
Jean, 82 ans, primaire, condamné à 10 ans, incarcéré depuis 2 ans et 3 mois. Célibataire.
Jean-Marc, 32 ans, récidiviste (4 mois), condamné à deux ans, incarcéré depuis 10 mois. En concubinage. Deux fils (3 ans et 2 ans).
Jena, 32 ans, primaire, incarcérée en préventive depuis 2 mois ½. Séparée. Deux enfants (5 ans et 18 mois).
Justine, 56 ans, récidiviste (15 mois), incarcérée en préventive depuis 5 mois ½. Célibataire. 4 enfants adoptés (résident au Brésil). Néerlandaise, réside aux Pays-Bas.
Louise, 28 ans, primaire, incarcérée en préventive depuis 1 an. Célibataire. « Voyageuse ».
Maria, 52 ans, primaire, incarcérée en préventive depuis 2 mois. Mariée. Deux fils (27 ans et 23 ans) et une fille (29 ans).
Marie-Françoise, 51 ans, primaire, condamnée à 3 mois, est à la veille de sa sortie. En concubinage. Deux filles (23 ans et 26 ans).
Michael, 15 ans, primaire, incarcéré en préventive depuis 2 mois. En fugue d'un Centre Hospitalier Spécialisé. « Manouche ».
Nadir, 15 ans, primaire, incarcéré en préventive depuis 1 mois.
Patricia, 38 ans, primaire, incarcérée en préventive depuis 16 mois. 3 filles (majeures).
Raymond, 53 ans, récidiviste (3 ans), en détention préventive depuis 5 ans (plus un an effectué dix ans auparavant, suivi d'une fuite). Marié. Deux fils (20 ans et 30 ans) et une fille (32 ans).
Sébastien, 17 ans, multirécidiviste (4 mois, 15 jours), condamné à 6 mois, incarcéré depuis 15 jours. Hébergé chez un copain.
Sonia, 23 ans, primaire, incarcérée en préventive depuis 3 ans. Célibataire.

Détenus à la maison centrale de Clairvaux

Alain, 44 ans, incarcéré depuis 21 ans (avec permission et cavale de 4 mois), condamné à perpétuité et 20 ans de sûreté.
Dennis, 43 ans, primaire, condamné à 30 ans (dont 15 ans de sûreté), incarcéré depuis 15 ans. Célibataire. Surinamien.
Faouzi, 38 ans, primaire, condamné à perpétuité, incarcéré depuis 19 ans. Célibataire.
Frédéric, 41 ans, incarcéré depuis 19 ans (avec une évasion et cavale de quelques mois), libérable en 2044. En concubinage. Une fille (9 ans).

Gent, 34 ans, récidiviste (1 an), condamné à 8 ans, incarcéré depuis 6 ans. Divorcé. Une fille (12 ans). Albanais.
Houssine, 28 ans, récidiviste (2 ans), incarcéré depuis 12 ans, condamné à 15 ans. Célibataire.
Hugo, 45 ans, récidiviste (1 an), incarcéré depuis 13 ans, condamné à 20 ans. Célibataire.
Jacques, 53 ans, primaire, incarcéré depuis 13 ans, condamné à 10 ans et à la perpétuité (dont 18 ans de sûreté). Marié. Deux enfants.
Jean, 29 ans, récidiviste (9 mois), incarcéré depuis 9 ans (avec permission et courte cavale), condamné à 2 ans et 15 ans.
Mohamed, 36 ans, multirécidiviste (1 an, 18 mois, 3 ans, 7 ans, etc.), condamné à 10 ans, incarcéré depuis 3 ans. Divorcé. Trois fils (12 ans, 14 ans, 16 ans).
Pascal, 42 ans, multirécidiviste (1 mois ½, 1 mois, 5 mois, 8 mois), incarcéré depuis 15 ans (avec permission et cavale de 4 mois ½), condamné à 34 ans. Divorcé. Quatre enfants (16 ans, 18 ans, 20 ans et 21 ans).
Pierre, 46 ans, récidiviste (5 ans), incarcéré depuis 20 ans, condamné à perpétuité, avec 18 ans de sûreté. Marié.
Philippe, 50 ans, primaire, condamné à deux perpétuités, incarcéré depuis 15 ans. Divorcé. En concubinage. Une fille (23 ans). Basque.
Renald, 41 ans, multirécidiviste (3 mois, 8 mois), condamné à 14 avec une peine de sûreté des 2/3, incarcéré depuis 9 ans. Divorcé. Quatre fils (4 ans, 12 ans, 14 ans et 17 ans).
Ronan, 38 ans, multirécidiviste (4 mois, 1 mois, 1 mois), condamné à perpétuité avec 18 ans de sûreté, incarcéré depuis 18 ans. Célibataire.
Yannick, 33 ans, récidiviste (10 ans), condamné à perpétuité avec 22 ans de sûreté, incarcéré depuis 16 ans. Célibataire.
Yvon, 39 ans, multirécidiviste (plusieurs peines de quelques mois, 2 ans, 7 ans), condamné à 23 ans de prison, incarcéré depuis 9 ans. Divorcé. Une fille (19 ans).

Détenu(e)s à la maison d'arrêt des Baumettes (Marseille)

Ali, 32 ans, primaire, incarcéré depuis 2 ans, condamné à 6 ans. Séparé. Deux enfants (6 ans, 4 ans). Comorien.
Antoine, 47 ans, récidiviste (4 ans), en détention préventive depuis 18 mois, pense sortir « bientôt » en provisoire. Marié. Une fille (11 ans).
André, 63 ans, primaire, incarcéré depuis 4 ans, condamné à 18 ans de prison. Marié. Deux filles (16 ans et 19 ans) et un fils (16 ans).
Boumediene, 36 ans, multirécidiviste (« un wagon de fois », une vingtaine...), incarcéré en préventive depuis 8 mois.
Charles, 34 ans, multirécidiviste (« 13 ou 14 fois », de quelques mois à deux ans), en préventive depuis 3 mois, pense être condamné à 5-7 ans. Célibataire.
Eric, 19 ans, primaire, incarcéré depuis 8 mois, condamné à 1 an. En concubinage.
Georges, 51 ans, primaire, incarcéré depuis 2 ans½, condamné à 10 ans. Marié. Trois filles mariées.
Jacques, 50 ans, multirécidiviste, incarcéré depuis 27 ans (avec deux cavales de 6 mois, puis de 5 ans, terminée il y a un an). En concubinage. Trois enfants (27 ans, 16 ans, 15 ans).
Jacky, 60 ans, multirécidiviste (5-6 fois, quelques mois à 5 ans), en détention préventive depuis 18 mois, pense être condamné à 7-8 ans. Marié. Deux enfants (24 ans et 23 ans). « Corse ».
Jean-François, 27 ans, récidiviste (10 ans), en détention préventive depuis 5 mois, pense ne pas être dehors avant 4 ans. En concubinage.
Jean-Pierre, 41 ans, primaire, incarcéré depuis 12 ans, condamné à 15 ans. Trois enfants (20 ans, 18 ans, 11 ans).
Moktar, 39 ans, primaire, en préventive depuis 6 mois, à la veille de son procès où il pense être libéré à la barre. Marié. Trois enfants (14 ans, 8 ans, 7 ans).
Saïd, 39 ans, multirécidiviste (1 mois, 4 mois, 19 ans), incarcéré depuis 9 mois, condamné à un an. En concubinage.
Serge, 37 ans, multirécidiviste (2 ans½, 7 mois), incarcéré depuis 4 ans, condamné à 20 ans. Divorcé. Un fils (13 ans).

Détenus au centre de détention de Caen

Alain, 34 ans, primaire, incarcéré depuis 14 ans, condamné à perpétuité. En concubinage.
Cédric, 29 ans, primaire, incarcéré depuis 6 ans, condamné à 12 ans. Divorcé.
Christophe, 32 ans, récidiviste (8 mois), incarcéré depuis 9 ans, condamné à 15 ans. En concubinage.
Gérard, 46 ans, incarcéré depuis 12 ans, condamné à 18 ans. En concubinage.
Georges, 56 ans, multirécidiviste, condamné à perpétuité et à 10 ans (date de libération : 2023), incarcéré depuis 36 ans (avec deux ans dehors suite à des cavales). Veuf. Deux filles, huit petits-enfants, deux arrières petits-enfants.
Gilbert, 47 ans, multirécidiviste (quelques années), condamné à 10 ans. Célibataire.
Jean-Luc, primaire, incarcéré depuis 6 ans, condamné à 18 ans. Marié. Une fille (29 ans).
Jean-Marie, 45 ans, récidiviste (5 ans), condamné à la perpétuité, incarcéré depuis 18 ans. En concubinage homosexuel.
Jean-Rémi, 39 ans, récidiviste (6 mois), incarcéré depuis 19 ans, condamné à perpétuité. En concubinage.
Laurent, 32 ans, multirécidiviste (5 peines de quelques mois à 5 ans), condamné à 12 ans. Célibataire.
Michel, 65 ans, primaire, incarcéré depuis 6 ans, condamné à 15 ans.
Mourad, 31 ans, primaire, incarcéré depuis 6 ans, condamné à 14 ans. Séparé. Un fils (10 ans). Tunisien.
Noël, 58 ans, primaire, incarcéré depuis 5 ans, condamné à 16 ans. Célibataire.
Patrick, 45 ans, primaire, incarcéré depuis 17 ans, condamné à perpétuité. Divorcé. Deux enfants (20 ans et 23 ans).
Quentin, 37 ans, primaire, incarcéré depuis 6 ans, condamné à 18 ans. Séparé. Une fille (8 ans).
Stéphane, 38 ans, primaire, incarcéré depuis 6 ans ½, condamné à 12 ans. Célibataire.
Yannick, 40 ans, incarcéré depuis 20 ans, condamné à la perpétuité. En concubinage.

Ancien(ne)s détenu(e)s

Ahmed, 32 ans, libéré depuis 6 mois, 12 ans de prison, primaire. Célibataire.
Aicha, 35 ans, libérée depuis 2 ans, 8 ans de prison. En concubinage. Un enfant (12 ans). Algérienne.

Alban, 33 ans, libéré depuis 6 mois, 11 ans de prison, primaire. Un fils (13 ans) et une fille (12 ans). Veuf.
 Albert, 61 ans, libéré depuis 10 ans, 20 ans d'incarcération. Marié.
 Bernard, 43 ans, libéré depuis 3 mois, 8 ans de prison, multirécidiviste (3 ans, 2 ans, 3 ans). En concubinage.
 Carole, 25 ans, libérée depuis 1 an, 2 ans de prison. En concubinage avec un détenu (centre de détention).
 Céline, 21 ans, libérée depuis 2 mois, 6 mois de prison. En concubinage.
 Christian, 48 ans, libéré depuis 3 ans, 22 ans de prison. Célibataire. Une fille (27 ans).
 Dominique, 55 ans, libérée depuis 1 an, 7 mois de détention préventive. Marié. Un fils (27 ans).
 Emma, 27 ans, libérée depuis 3 mois, 6 mois de prison, multirécidiviste (4 mois, 18 mois, 2 ans). Deux enfants (7 ans et 9 ans).
 François, 27 ans, libéré depuis 5 ans, 2 ans de prison. Marié.
 Hassan, 26 ans, libéré depuis 15 jours, 6 mois de prison, multirécidiviste (3 mois, 1 an, 8 mois, 4 mois). Un enfant (3 ans).
 Hugues, 23 ans, libéré depuis 1 mois, 1 an de prison, multirécidiviste (6 mois, 8 mois, 12 mois). En concubinage.
 Karima, 23 ans, libérée depuis 1 an, 6 mois de prison. Célibataire.
 Mohamed, 28 ans, libéré depuis 3 mois, 5 ans de prison. Célibataire.
 Pascal, 47 ans, libéré depuis 18 ans, 2 ans de prison. Marié. Trois enfants (16 ans, 13 ans, 7 ans). « Corse ».
 Pierre, 52 ans, en conditionnelle depuis un an, 17 ans de prison (condamné à perpétuité). Sept enfants, dix petits-enfants. « Gitan ».
 René, 52 ans, libéré depuis 1 an, 2 ans de détention préventive. En concubinage.
 Sarah, 47 ans, libérée depuis 5 ans, 12 ans de prison, primaire. Une fille (19 ans).
 Stéphane, 27 ans, libéré depuis 1 an, 6 ans d'incarcération. En concubinage.

Proches de détenu(e)s

Adeline, 28 ans, compagne, depuis un an, d'un détenu (maison centrale), condamné à 15 ans, incarcéré depuis 6 ans, multirécidiviste.
 Annie, 38 ans, ex-détenue (1 an), épouse d'un détenu (toujours incarcéré) depuis 5 ans.
 Alexandre, 33 ans, compagnon, depuis 8 ans, d'une détenue (maison centrale), condamnée à perpétuité, incarcérée depuis 5 ans, primaire. Un enfant (6 ans).
 Bénédicte, 29 ans, compagne depuis 4 ans d'un détenu (centre de détention), condamné à 9 ans, incarcéré depuis 4 ans, primaire.
 Brigitte, 32 ans, épouse, depuis 6 ans, d'un détenu (maison d'arrêt), condamné à 18 ans, incarcéré depuis 3 ans. Multirécidiviste. Deux enfants (3 ans et 5 ans).
 Caroline, 25 ans, compagne, depuis 4 ans, d'un détenu (maison centrale), condamné à perpétuité, incarcéré depuis 12 ans. Récidiviste (6 mois).
 Christiane, 53 ans, compagne et mère de détenus (maison d'arrêt), en préventive depuis 16 mois.
 Christine, 46 ans, mère d'un détenu (maison d'arrêt) depuis 6 mois en détention provisoire, récidiviste.
 Claire, 42 ans, épouse et sœur de détenus (centre de détention), incarcérés depuis 2 ans½, condamnés à 6 et 8 ans, primaires. Deux fils (14 et 16 ans).
 Danielle, 47 ans, épouse, depuis 3 ans, d'un détenu (maison centrale), condamné à perpétuité, incarcéré depuis 12 ans, multirécidiviste. Une fille (23 ans) et deux fils (26 et 28 ans).
 Emmanuelle, 52 ans, épouse, depuis 23 ans, d'un détenu (maison d'arrêt), condamné à 10 ans, incarcéré depuis 3 ans, multirécidiviste (8 ans, 5 ans, 8 ans). Un fils (17 ans).
 Fatima, 61 ans, mère d'un détenu (maison d'arrêt), depuis 2 mois en détention provisoire, récidiviste.
 Françoise, 52 ans, amie d'un détenu (maison centrale), condamné à perpétuité, incarcéré depuis 15 ans.
 Gilles, 32 ans, compagnon depuis 6 ans, d'une détenue (maison d'arrêt), condamnée à 8 mois, multirécidiviste (plusieurs peines de quelques mois).
 Hélène, 22 ans, compagne, depuis 2 ans, d'un détenu (maison d'arrêt), en préventive depuis 8 mois, primaire. Belge.
 Jacques, 57 ans, père d'un détenu (maison d'arrêt), condamné à 12 ans, incarcéré depuis 3 ans, récidiviste.
 Laurence, 23 ans, fille de détenu.
 Madeleine, 43 ans, épouse, depuis 2 ans, d'un détenu (maison centrale), condamné à perpétuité, incarcéré depuis 19 ans, primaire. Deux fils (17 et 21 ans).
 Marilou, 43 ans, épouse, depuis 6 ans, d'un détenu (maison centrale), condamné à perpétuité, incarcéré depuis 12 ans.
 Nadège, 35 ans, épouse, depuis 8 ans, d'un détenu (centre de détention), condamné à 14 ans, incarcéré depuis 7 ans, multirécidiviste. Deux enfants (2 et 7 ans).
 Natacha, 35, compagne de détenu (centre de détention), condamné à 11 ans.
 Naïma, 37 ans, compagne, depuis 6 ans, d'un détenu (maison centrale), condamné à 25 ans de prison, incarcéré depuis 12 ans, récidiviste.
 Olivier, 25 ans, compagnon, depuis 2 ans, d'une détenue (maison d'arrêt), en préventive depuis 3 mois, primaire.
 Sandrine, 27 ans, compagne, depuis 3 ans, d'un détenu (maison centrale), condamné à 20 ans, incarcéré depuis 8 ans, primaire.
 Suzanne, 45 ans, compagne, depuis 5 ans, d'un détenu (maison centrale), condamné à perpétuité, incarcéré depuis 14 ans, primaire. Une fille (15 ans).
 Sylvie, 42 ans, compagne, depuis 17 ans, d'un détenu (centre de détention), condamné à 22 ans, incarcéré depuis 12 ans, récidiviste. Un fils (15 ans).

Autres personnes interrogées

Hafed Benothman : « ancien prisonnier (6 et 9 ans de taule), libéré en 1999, écrivain-militant ».
 Duszka Maksymowicz : « ancienne visiteuse, [a] épousé, en prison, Micha, en 1989, écrivain ».
 Micha Maksymowicz : « ancien prisonnier à perpétuité, [a] épousé Duszka en 1989, sorti en 1992, avec 10 ans de probation ».

Christiane, visiteuse de prison

ANNEXES

A. GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES CONJOINT(E)S ET PROCHES DE DETENU(E)S

1. L'incarcération, la peine

- Comment imaginiez-vous la prison et les détenus avant l'incarcération de votre conjoint / concubin ? Pensez-vous la même chose aujourd'hui ?
- Est-ce que vous-même ou des proches avaient déjà été en prison ?
- Lorsque votre conjoint / concubin a été incarcéré, comment l'avez-vous appris ? Comment avez-vous réagi (surprise, panique, soulagement, déception, colère, traumatisme...) ?
- A quel moment avez-vous réalisé ce que l'incarcération signifiait réellement ?

2. Les premiers contacts

- Lorsque vous avez appris que votre conjoint / concubin était incarcéré, quelles démarches avez-vous entreprises pour entrer en contact avec lui (demande de permis, correspondance) ? Avez-vous été confronté à des difficultés ? Lesquelles ?
- Vous souvenez-vous de votre premier parloir avec votre conjoint / concubin ? Et des premières lettres reçues et envoyées ?
- Quels souvenirs gardez-vous du premier parloir et des premières lettres ?

3. Les parloirs et le courrier

- Actuellement, comment se passent concrètement les parloirs (fréquence, durée, moyens d'accès, conditions de réservation et d'attente, conditions à l'entrée) ?
- Comment s'exerce la surveillance lors des parloirs (écoute, observation, fouilles) ? Comme influence-t-elle le parloir ?
- Que faites-vous avant et après le parloir ? Avez-vous des relations (amicales) avec d'autres femmes de parloir ?
- Echangez-vous une correspondance avec votre conjoint / concubin (fréquence, longueur des courriers) ?
- Comment s'exerce la surveillance des courriers (lecture ou non systématique) ? Ecrivez-vous en pensant (pouvoir) être lu ?
- Y a-t-il des sujets que vous n'abordez qu'au parloir ou que dans les lettres ? Pourquoi ?
- Pour quelle(s) raison(s) pourriez-vous ne pas aller à un parloir (contraintes financières, manque de temps, vacances, mésentente, fatigue...) ?

4. La relation

- Pensez-vous que votre attitude aurait été identique si le type de délit pour lequel votre conjoint / concubin est incarcéré avait été différent ?
- Pensez-vous retrouver votre conjoint / concubin tel qu'il était à son entrée en prison ? D'après vous, s'il change, ce sera dans quel sens ?
- Diriez-vous que l'incarcération de votre conjoint / concubin a changé vos rapports ? Dans quel sens ?
- Comment imaginez-vous la vie avec votre conjoint / concubin à sa sortie ?

5. La famille, les proches

- Quand et comment vos ami(e)s ont-ils appris l'incarcération de votre conjoint / concubin ? Comment ont-ils réagi ? Même question pour les proches, les autres relations sociales en général.
- Avez-vous noté des changements dans vos relations avec le reste de votre famille (en particulier votre belle-famille) ?
- Depuis l'incarcération de votre conjoint / concubin, avez-vous un rapport différent aux gens que vous rencontrez ?

6. Les enfants

- Avez-vous expliqué à vos enfants pourquoi votre conjoint / concubin est en prison ? Comment l'avez-vous fait ? Pourquoi ?
OUI : - Comment les enfants ont-ils réagi ?
NON : - Avez-vous l'intention de leur dire un jour ? Qu'est-ce qui déterminera votre décision ?
- Emmenez-vous votre enfant au parloir ? (toujours, parfois ?)
OUI : - Qu'est ce qui vous motive à emmener vos enfants au parloir (le père le réclame, les enfants le réclame...) ?
- Pour quelle(s) raison(s) n'amèneriez-vous pas vos enfants au parloir (pour être tranquille avec votre mari, le parloir est traumatisant pour eux, il vaut mieux qu'ils soient à l'école...) ?

- Comment se déroulent les parloirs avec vos enfants ?

NON : - Pour quelle(s) raison(s) ne les emmenez-vous pas au parloir ? Qu'est-ce qui pourrait vous faire changer d'avis ?

- Quel est le rôle de votre conjoint / concubin dans l'éducation des enfants ?

7. La sexualité

- Pouvez-vous avoir des gestes affectifs, voire des rapports sexuels lors des parloirs ? Cela vous est-il arrivé ?
- Que pensez-vous personnellement du choix de certains couples d'avoir un « bébé-parloir » ?
- On parle beaucoup de viols et d'agressions sexuelles en prison. Avez-vous eu peur pour votre conjoint / concubin ? En avez-vous déjà parlé avec lui ?
- Comment vivez-vous la restriction des contacts physiques avec votre conjoint / concubin ? En avez-vous déjà parlé avec lui pendant les parloirs ou dans les courriers ?
- Croyez-vous que cette situation soit plus difficile pour un homme ou pour une femme ?
- Etes-vous au courant du projet d'Unités de Vie Familiales ? Qu'en pensez-vous ?

B. GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES DETENU(E)S

1. L'incarcération, la peine

- Comment imaginiez-vous la prison et les détenus avant votre incarcération ? Pensez-vous la même chose aujourd'hui ?
- Est-ce que vous-même ou des proches avaient déjà été en prison ?
- Comment vos proches, et en particulier votre conjoint(e) / concubin, a-t-elle appris votre incarcération ? Comment ont-ils réagi ?
- Votre incarcération a-t-elle changé vos rapports ? Dans quel sens ?

2. Les premiers contacts

- Lorsque vous avez été incarcéré, quelles démarches avez-vous entreprises pour entrer en contact avec vos proches (demande de permis, correspondance) ? Vous-êtes vous confronté à des difficultés ?
- Vous souvenez-vous de votre premier parloir avec votre conjoint / votre concubin ? Et des premières lettres reçues et envoyées ?
- Pouvez-vous me raconter en quoi le premier parloir et les premières lettres vous ont marqué ?

3. Les parloirs et le courrier

- Actuellement, comment se passent concrètement les parloirs (fréquence, durée, moyens d'accès, conditions de réservation et d'attente, conditions à l'entrée) ?
- Comment s'exerce la surveillance lors des parloirs (écoute, observation, fouilles) ? Comme influence-t-elle le parloir ?
- Que faites-vous avant et après le parloir ?
- Echangez-vous une correspondance avec votre conjoint / votre concubin (fréquence, longueur des courriers) ?
- Comment s'exerce la surveillance des courriers (lecture ou non systématique) ? Ecrivez-vous en pensant être lu ?
- Qu'est-ce que vous écrivez et qu'est-ce que vous ne dites pas ?
- Quelle serait une bonne raison pour votre conjoint / concubin de ne pas vous aller à un parloir (contraintes financières, manque de temps, vacances, mauvais déroulement, fatigue, à votre demande) ?

4. La relation

- Pensez-vous que l'attitude de vos proches aurait été identique si le type de délit pour lequel vous êtes incarcéré avait été différent ?
- Pensez-vous retrouver votre conjoint / concubin tel qu'il était à son entrée en prison ? D'après vous, s'il change, ce sera dans quel sens ?
- Diriez-vous que votre incarcération a changé vos rapports avec votre conjoint / concubin ? Dans quel sens ?
- Comment imaginez-vous la vie avec votre conjoint / concubin à votre sortie ?

5. La famille, les proches

- Quand et comment vos ami(e)s ont-ils appris votre incarcération ? Comment ont-ils réagi ? Même question pour les proches, les autres relations sociales en général.
- Avez-vous noté des changements dans vos relations à eux (en particulier votre belle-famille) ?

6. Les enfants

- Avez-vous expliqué à vos enfants pourquoi vous êtes en prison ? Comment l'avez-vous fait ? Pourquoi ?
- OUI : - Comment les enfants ont-ils réagi ?

NON : - Avez-vous l'intention de leur dire un jour ? Qu'est-ce qui déterminera votre décision ?

- *Vos enfants viennent-ils au parloir ? (toujours, parfois ?)*
- Comment se déroulent les parloirs avec vos enfants ?
- *Quel est votre rôle dans l'éducation de vos enfants ?*

7. La sexualité

- *Pouvez-vous avoir des gestes tendres, voire plus, lors des parloirs ? Cela vous est-il arrivé ?*
- *Que pensez-vous personnellement du choix de certains couples d'avoir un « bébé-parloir » ?*
- *On parle beaucoup de viols et d'agressions sexuelles en prison. Votre conjoint / concubin vous en a-t-il déjà parlé ? En avez-vous déjà parlé avec lui ?*
- *Comment vivez-vous la restriction des contacts physiques avec votre conjoint / concubin ? En avez-vous déjà parlé avec lui pendant les parloirs ou dans les courriers ?*
- *Croyez-vous que cette situation soit plus difficile pour un homme ou pour une femme ?*
- *Etes-vous au courant du projet d'Unités de Vie Familiales ? Qu'en pensez-vous ?*

C. INDEX DES EXPRESSIONS FRANÇAISES ARGOTIQUES OU TECHNIQUES, ET DES ABRÉVIATIONS SPECIFIQUES AU SYSTEME CARCERAL

L'univers carcéral, la prison (la taule, la zonzon, le placard, le trou, le ballon...) a son propre vocabulaire et ses abréviations comprises de tous. Dans cet index, figurent uniquement des termes qui ne sont pas expliqués dans le reste du rapport. Des expressions comme « libération conditionnelle » ou « Unité de Visite Familiale », ayant un lien direct avec la question du maintien des liens familiaux et nécessitant de plus amples explications, n'y figurent donc pas, mais ils sont développés, dans un contexte d'analyse, dans le rapport, notamment dans le Ch. I [pp. 29-34].

Auxi :	terme qui désigne les détenu(e)s employé(e)s par le service général aux travaux d'entretien de la prison ou à diverses autres tâches : fonctionnement de la bibliothèque (« auxi-bibliothèque »), coiffure (« auxi-coiffeur »), distribution des repas (« auxi-gamelles »), etc. Ces emplois sont généralement payés entre 3,50 et 10 euros par jour, soit un salaire mensuel souvent inférieur à 200 euros. Synonyme : « être classé ».
Baveux :	nom donné aux avocats. Synonymes : un « pingouin », un « bavard ».
Bricard :	nom donné aux surveillants gradés. Se distinguent des simples surveillants par leurs barrettes jaunes (sur l'épaule de l'uniforme).
Cantine :	système de vente aux détenus par l'Administration Pénitentiaire (alimentation, produits d'hygiène, papeterie, etc.), en général légèrement plus cher qu'à l'extérieur [cf. document n°10].
Confinement :	Mesure disciplinaire privant le détenu d'activités et des cantines autres que celles nécessaires à l'hygiène, la correspondance et la consommation de tabac. La punition est exécutée dans la cellule habituelle du détenu s'il l'occupe seul ou dans une autre cellule individuelle s'il la partage.
Contrainte par corps :	Mesure d'incarcération en cas de non paiement d'une amende ou d'une autre somme due au Trésor Public. La durée de cette incarcération peut aller de cinq jours (amende de moins de 3000 francs) à deux ans (amende douanière de plus de 500 000 francs).
Contrôle judiciaire :	mesure, qui sans la placer en détention, astreint une personne à laquelle il est reproché d'avoir commis un délit ou un crime (inculpé ou prévenu) à se soumettre à certaines obligations (notamment de se rendre régulièrement chez un éducateur, dans un commissariat ou une gendarmerie, etc.).
Détenu Particulièrement Signalé (D.P.S.) :	désignation établie par les magistrats ou les membres de l'Administration Pénitentiaire en fonction du chef d'accusation (comme la participation à un groupe terroriste) ou d'un certain comportement (agression, évasion, etc.). Ces détenu(e)s font l'objet d'une escorte par les forces de police lors des déplacements extérieurs, et sont accompagné(e)s dans leurs déplacements à l'intérieur de l'établissement pénitentiaire.
Doublette :	terme désignant une cellule où sont placé(e)s deux détenu(e)s. On parle de « triplette » lorsqu'ils/elles sont trois.
Etablissement pour peine :	nom donné aux centres de détention et aux maisons centrales, où les détenu(e)s, condamné(e)s à des peines supérieures à deux ans, terminent leur peine, après le passage en maison d'arrêt.
Fiole :	nom donné à l'origine aux médicaments qui étaient distribués sous forme liquide. L'expression est restée pour désigner les médicaments ayant des effets psychotropes, malgré la disparition progressive, depuis 1994, de cette forme de conditionnement. Synonyme : « cacheton ».
Gamelle :	nom donné aux repas servis par la prison.

Greffe :	service composé de fonctionnaires qui assistent les magistrats dans leur mission. Il est dirigé par un greffier en chef, dépositaire des actes de la juridiction, qui assure également la responsabilité et le fonctionnement des services administratifs. Ce service consigne les dossiers des détenu(e)s : le montant disponible sur leur pécule, leurs condamnations, leurs remises de peine, etc.
Juge d'application des peines (JAP) :	juge chargé de l'aménagement des peines (libération conditionnelle, semi-liberté, chantier extérieur, etc.) et d'attribuer les réductions et les remises de peine.
Liberté provisoire :	nom donné à la mesure qui permet à un inculpé de ne pas être incarcéré ou à un détenu d'être libéré (notamment suite à une « demande de mise en liberté ») avant son procès. La mesure est souvent assortie d'un contrôle judiciaire.
Parties civiles :	somme due par un condamné pour l'indemnisation de sa ou ses victimes. Synonyme : les « dommages et intérêts ».
Pécule	nom donné au compte du détenu(e), sur lequel sont placés les mandats reçus et les salaires perçus.
Période de sûreté :	partie de la peine au cours de laquelle le condamné ne peut bénéficier de la suspension ou du fractionnement de celle-ci, du placement à l'extérieur, des permissions de sortir, de la semi-liberté ou de la libération conditionnelle.
Pointeur :	terme désignant les personnes incarcérées pour un délit/crime à caractère sexuel. Synonyme : « pointu ».
Prétoire :	instance disciplinaire de la prison, qui condamne notamment à la cellule disciplinaire/mitard. Certaines fautes sont également passibles des juridictions ordinaires (agression du personnel, tentative d'évasion, détention de drogues, par exemple).
Prévenu(e) :	désigne une personne qui n'est pas encore condamnée (et pas toujours prévenue des usages de la prison...).
Primaire :	se dit d'un détenu qui est incarcéré pour la première fois.
QHS (Quartier de Haute Sécurité) :	nom couramment employé pour les Quartiers de Sécurité Renforcée (Q.S.R.), créés par le décret du 23 mai 1975 et supprimés en 1982, où les détenus étaient isolés jour et nuit.
Quartier Disciplinaire (QD), mitard :	réserve à l'exécution de la punition « de cellule ». Le détenu y reste seul pendant la durée fixée par le chef d'établissement, dans la limite de 45 jours. Il est alors privé des visites, des parloirs, des activités socioculturelles et des promenades.
Quartier d'isolement (QI) :	cellules où les détenus sont placés sur décision – n'ayant pas un caractère disciplinaire – du chef d'établissement par mesure de précaution ou de sécurité, ou à la demande du détenu qui en est l'objet. Sauf prolongation décidée par le directeur régional, sa durée ne doit pas dépasser trois mois.
Réduction de Peine Ordinaire (RPO) et Réduction de Peine Supplémentaire (RPS) :	il existe deux formes de réduction de peine, qui sont prononcées par le juge d'application des peines, après avis de la commission d'application des peines. Les Réductions de Peine Ordinaires sont attribuées pour « bonne conduite », et sont de trois mois maximum par année d'incarcération. Les Réductions de Peine Supplémentaires sont accordées pour « efforts sérieux de réadaptation sociale ». Pour le condamné primaire, la réduction peut aller jusqu'à deux mois pour une année, et trois à quatre jours par mois. Pour le condamné en état de récidive, un mois par année et deux jours par mois si la durée de l'incarcération restant à subir est inférieure à un an. Elle ne peut être prononcée qu'à partir d'un total de peines prononcées supérieur à un an.
Reliquat de peine :	durée de la peine qui reste à purger.
Service médico-psychologique régional (SMPR) :	créés par le décret du 14 mars 1986 et actuellement au nombre de 26 (correspondants à chaque région pénitentiaire), les SMPR sont des services hospitaliers de consultations ambulatoires, implantés au sein des établissements pénitentiaires (généralement des maisons d'arrêt). Ils sont chargés du dépistage systématique des troubles psychologiques (notamment des entrants), du suivi psychologique des détenus de l'établissement et des soins intensifs des détenus du ressort de la région pénitentiaire où est implanté le SMPR.
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) :	service issu de la fusion des services socio-éducatifs des établissements pénitentiaires et des comités de probation et d'assistance aux libérés (CPAL). Il est notamment chargé des enquêtes sociales concernant les personnes avant leur comparution. Pour les personnes incarcérées, il s'occupe de leur suivi individuel, du projet d'exécution des peines, de la demande d'aménagement de peine, de la

	<i>préparation à la sortie, etc.</i>
Toto :	<i>appareil thermoplongeur (souvent artisanal) pour chauffer l'eau, et donc par bain-marie les plats.</i>
Vaguemestre :	<i>surveillant chargé du tri et du contrôle du courrier, ainsi que des mandats envoyés par les proches.</i>
Visiteur de prison :	<i>bénévoles, appartenant pour la plupart à l'Association nationale des visiteurs de prison (ANVP), qui visitent, en détention et non au parloir – réservé aux familles et aux proches –, les détenu(e)s les plus isolé(e)s.</i>
Yoyo :	<i>système de ficelles permettant aux détenu(e)s de passer des messages et/ou des objets d'une cellule à une autre. Interdit, mais se pratique partout.</i>

D. CHRONOLOGIE

1948 :	<i>La punition de privation de droit de visite et de correspondance est supprimée. Elle persiste toujours lorsque le détenu est au mitard ou lorsque suite à un incident au parloir (comportement jugé indécent notamment), le permis est suspendu.</i>
1949 :	<i>La vente en cantine de quelques revues est autorisée.</i>
1971 :	<i>Le 12 novembre, par une circulaire, le ministre de la justice Pleven supprime les colis de Noël jusqu'alors tolérés. Du 5 au 13 décembre, l'insurrection à la maison centrale de Toul se termine par un assaut des gardes mobiles et le transfert dans d'autres prisons des trois quarts des prisonniers.</i>
1972 :	<i>Le 23 octobre, une note de service rétablit la tolérance sur les colis de Noël. Le décret du 19 septembre instaure les quartiers d'isolement et autorise les parloirs libres. Le 24 avril, un décret officialise l'institution dans chaque établissement d'une commission d'application des peines et apporte d'importantes modifications au régime de l'exécution des peines. Sont pris en compte le maintien des liens familiaux, la possibilité de contacts avec l'extérieur, le droit à l'information et l'accès à des activités socioculturelles.</i>
1974 :	<i>La circulaire du 23 août fait disparaître les limitations de correspondance aux condamnés, qui n'avaient droit qu'à trois lettres par semaine écrites chacune sur une feuille recto verso. Par ailleurs, les détenus sont autorisés à se marier sans restriction.</i>
1975 :	<i>La réforme pénitentiaire permet une libéralisation des conditions de détention : assouplissement des conditions d'obtention des parloirs et augmentation de leur fréquence, autorisation de la radio en cellule et de la télévision dans les salles collectives. La loi du 2 juillet (n°75-551) ouvre des droits à la Sécurité Sociale aux membres des familles de détenus.</i>
1983 :	<i>Du 15 au 22 janvier, c'est l'effervescence dans les prisons, surtout à Fleury-Mérogis et aux Baumettes, dans l'attente des réformes annoncées en décembre (parloirs sans séparation, en particulier). Le 26 janvier, sont à nouveau décrétés les parloirs libres. Pourtant, dans beaucoup d'établissements, il y a aujourd'hui encore des murets séparant les détenu(e)s et les visiteurs.</i>
1984 :	<i>Le centre de détention de Casabianda (Corse) ouvre un local où les détenus peuvent rencontrer leur épouse.</i>
1985 :	<i>Le rapport de la Commission architecture-prison, présidée par M. Ezratty, préconise la réalisation de studios dans l'enceinte des prisons. Cette proposition devait se réaliser un an plus tard avec la construction des centres de détention de Val-de-Reuil et de Mauzac. Malgré l'absence d'opposition au projet de la part du garde des sceaux Chalandon, l'utilisation de ces équipements ne fut pas autorisée par le directeur de l'Administration Pénitentiaire.</i>
1989 :	<i>Le rapport Bonnemaison invite à « réfléchir en concertation avec le personnel pénitentiaire, au maintien dans les établissements consacrés aux longues peines des relations affectives et sexuelles des détenus ».</i>
1992 :	<i>Le troisième Code pénal est adopté. Désormais, la peine de privation de tout ou d'une partie des droits civiques, civils et familiaux n'est plus automatique et doit être expressément signifiée pour être valable. Le rapport du groupe de travail de l'Administration Pénitentiaire sur les longues peines propose de compenser l'absence de permission de sortir par l'organisation de visites à caractère familial et d'une durée prolongée.</i>
1995 :	<i>Remise au Ministère de la Justice du Rapport du groupe de travail sur la mise en œuvre des unités de visites familiales.</i>
1996 :	<i>Par la circulaire du 2 décembre, des préservatifs sont mis à disposition des détenu(e)s.</i>
1997 :	<i>La pétition de l'OIP « pour la reconnaissance du droit à l'intimité » recueille plus de 3000 signatures. En décembre, E. Guigou, ministre de la Justice annonce la relance du projet d'UVF.</i>
1999 :	<i>La circulaire du 31 décembre reconnaît un droit à l'allocation de parent isolé (API) aux femmes détenues, enceintes ou avec leur enfant.</i>
2000 :	<i>Fin mars, E. Guigou annonce l'expérimentation, à l'automne 2001, des UVF dans trois maisons centrales : Rennes (femmes), Saint-Martin de Ré et Poissy. La loi du 15 juin (dont l'article 122 insère un nouvel article 729-3 au Code de procédure pénale), sur la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes, prévoit la possibilité d'une libération conditionnelle pour les personnes (sauf les condamné(e)s pour un crime/délit commis sur un mineur) devant purger une peine (ou un reliquat de peine) inférieure ou égale à quatre ans, « lorsque ce condamné exerce l'autorité parentale sur un enfant de moins de dix ans ayant chez ce parent sa résidence habituelle ».</i>
2003 :	<i>Le 26 septembre, ouverture de la première Unité de Vie Familiale (UVF) à la maison centrale de Rennes (femmes).</i>
2004 :	<i>Début prévu de l'expérimentation des UVF dans deux établissements d'hommes : les maisons centrales de Saint-Martin de Ré et Poissy.</i>

E. DOCUMENTS

- 1. Extraits de la note du 3 mars 1983 sur l'aménagement des parloirs sans dispositif de séparation (schémas des parloirs en maison d'arrêt et en établissement pour peine par le Bureau H3, Section de l'équipement).*
- 2. Note du 26 février 1996 du directeur de l'Administration Pénitentiaire aux directeurs régionaux des services pénitentiaires sur les programmes télévisés à l'intérieur des établissements pénitentiaires.*
- 3. Carte pénitentiaire.*
- 4. Lettre de refus de délivrance d'un permis de visite.*
- 5. Lettre d'accord d'un permis de visite par la direction de la maison d'arrêt de Fresnes.*
- 6. Note à l'attention des familles de détenu(e)s concernant le colis de Noël, maison d'arrêt de Fresnes.*
- 7. Note au sujet des principales interdictions pour les visiteurs, maison d'arrêt de Pau.*
- 8. Mandat cash envoyé à un détenu.*
- 9. Petites annonces de détenus dans L'Itinérant et L'Envolée.*
- 10. Feuilles de cantine, maison d'arrêt de Nanterre.*
- 11. Extraits de brochures de la Fondation de France : Pourquoi Maman n'est pas là ? et Où est passé Papa ?*
- 12. Note au sujet des « parloirs sauvages », maison d'arrêt de Varennes-le-Grand.*
- 13. Tracts : Force Ouvrière et UFAP.*
- 14. Données statistiques.*

